This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076474764

Digitized by Google

5001
.329
v. 1

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

PUBLIÉES PAR DES RELIGIEUX

DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

REVUE MENSUELLE

Paraissant le 15 de chaque mois

TOME VIII. — JUILLET-DÉCEMBRE 1902

PARIS

ŒUVRE DE SAINTF-RANÇOIS D'ASSISE

5, RUE DE LA SANTÉ, 5. — (XIIIe ARRONDISSEMENT).

1902

Digitized by Google

5001
.329
v.8
(1902)

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

LE ROLE SOCIAL DE LA CHARITÉ

La misère a toujours existé sur cette terre. On entrevit son spectre hideux à toutes les époques de notre histoire nationale : ici au lendemain d'une guerre barbare qui dévaste les campagnes, ailleurs à l'occasion d'une maladie contagieuse, plus loin après une disette inattendue. A quelque page qu'il entr'ouvre nos chroniques, l'historien découvre le spectacle de la pauvreté ; dans les villes il s'arrête devant les « cours des miracles » repaire fermé des truands et des estropiés ; sur les chemins mal tracés des campagnes, il voit passer des armées de gueux ; à la porte des nombreux monastères, il assiste aux distributions quotidiennes de nourriture ; un peu partout il rencontre ces fondations et ces œuvres charitables, qui toujours sont les indices de l'indigence malheureuse et secourue.

Il semble cependant que le royaume de la misère ait vu reculer ses frontières depuis l'avènement de la grande industrie. On le répète à l'envi : le régime moderne du travail engendre une nouvelle forme de la pauvreté que nos pères ne connaissaient point, le paupérisme. Et sous ce nom, le sociologue dénonce « une indigence générale, incurable, héréditaire » de la classe ouvrière, véritable maladie qui se propage et se perpétue suivant une loi fatale : « le riche toujours plus riche, le pauvre toujours plus pauvre. »

Sur ce thème fécond, les socialistes brodent les plus noirs tableaux. S'il est nécessaire de faire leur part aux exagérations qui accentuent plus qu'il ne convient ces descriptions de la misère, du moins faut-il reconnaître que l'agglomération des ouvriers dans les faubourgs de nos villes en a rendu le spectacle plus frappant. Les hommes les plus optimistes

503310

Digitized by Google

sont eux-mêmes troublés et inquiets, lorsqu'ils prêtent

l'oreille aux vents
Qui passent sur les fronts des villes ouvrières
Et ramassent au vol comme flots de poussières
Les cris humains qui montent de leurs flancs (1).

Personne ne conteste donc l'existence du mal, mais les esprits se divisent quand il s'agit d'en préciser les causes et d'en indiquer les remèdes. Rien d'étonnant ; car la question est délicate et complexe et passionnante. Si généralement on l'aborde avec un cœur généreux, on n'y apporte pas toujours un esprit libre de préjugés ; plusieurs se laissent éblouir par les premières vérités découvertes et pour n'avoir envisagé qu'un côté du problème donnent une solution nécessairement incomplète et facilement dangereuse, si elle est exclusive ; d'autres, enfin, veulent sortir promptement du domaine de la théorie et travailler sur le domaine pratique, mais ils vont trop vite et oublient que la thérapeutique sociale est essentiellement lente, qu'elle refait les organes et les transforme sans avoir jamais recours à l'amputation violente dont les effets sont presque toujours mortels.

Peut-être faudrait-il attribuer à ces états psychologiques le dédain que nos docteurs ès-sciences sociales professent à l'endroit de la charité. A les entendre, la charité est un remède absolument inefficace. On avoue qu'aux siècles passés grande fut son influence et nombreux ses bienfaits, mais on affirme qu'aujourd'hui son rôle est nul. Elle doit céder la place à la *justice*, plus spécialement à la justice sociale, qui seule présente le remède vraiment approprié aux maux de la société moderne.

Au risque de paraître « vieux jeu » ou « libéral » (les deux mots, grâce à la souplesse de la langue française, ont ici le même sens) j'ose croire que le rôle social de la charité n'est pas encore terminé, mais qu'il doit seulement se manifester sous des formes nouvelles.

(1) Barbier, *Iambes*.

Digitized by Google

La question de principe

I

Malgré les merveilles qu'elle enfante chaque jour, la charité est donc en défaveur auprès de nos contemporains. Ouvrez un livre de philosophie bien moderne, un traité de sociologie, un manuel d'économie politique, feuilletez les revues et les journaux, que la presse jette chaque matin sur nos tables de travail, rarement vous aurez la surprise de rencontrer l'éloge de la charité et de son rôle social. De ci de là, vous trouverez au contraire le trait qui la dédaigne, la méprise ou l'attaque. On invoque contre elle les raisons les plus diverses : c'est tout d'abord une raison philosophique.

Depuis la grande Révolution, nos lecteurs n'en sauraient douter, la pensée humaine a des exigences nouvelles. Tout date de cette époque célèbre, et rien dans l'ère moderne ne doit ressembler à ce qui fut dans le monde antique. Aussi notre siècle garde-t-il rancune à la vieille société et à l'Eglise. A la foi, il oppose les droits de la raison ; à la morale unique de nos pères, plusieurs morales modernes ; aux doctrines sociales du passé, des théories nées d'hier et que l'on croit pleines d'avenir. Notre siècle combat l'Eglise, et, comme la charité est une pratique presque exclusivement chrétienne, il dit anathème à la charité.

Cet anathème, cependant, ne supprime point les pauvres. Faut-il donc les abandonner et les laisser mourir d'inanition ? Herbert Spencer en avait bien donné le conseil, lorsqu'il célébrait, dans « *cette poussée des forts qui met de côté les faibles*, le résultat d'une loi éclairée et bienfaisante ; » mais H. Spencer ne fut pas écouté de ce côté du détroit. Les rigueurs de la *sélection naturelle* choquaient un peu l'esprit français et tout le monde admet encore la nécessité sociale de secourir les malheureux. De la charité, néanmoins, on ne voulait plus prononcer le nom : il était nécessaire de lui chercher des équivalents. Et on dût choisir, car ils venaient en foule.

On s'arrêta d'abord à la *bienfaisance* : c'était un emprunt

Digitized by Google

au XVIIIe siècle, le siècle des âmes sensibles et des termes humanitaires. A plusieurs l'expression parut terne, sans relief ni couleur : ils lui substituèrent celle de *philanthropie*, qui semblait plus noble et plus digne et n'était que plus pédante. Vers 1830 les Saint-Simoniens mirent en honneur la *fraternité* ! pendant le règne très court de Bazard-Enfantin le Père en deux personnes, on vient dans la « Famille » sous l'empire de cette idée mal définie. Plus tard, lorsque brillèrent les beaux jours de la philosophie positiviste, d'illustres savants prêchèrent d'ailleurs sans succès la doctrine de *l'altruisme* : le mot était encore plus dur que la vertu nouvelle ne semblait austère, et il disparut après avoir connu, pendant quelques jours, les faveurs de la mode. Aujourd'hui, philosophes et sociologues s'arrêtent de préférence à l'expression de *solidarité*.

C'est un mot cher aux évolutionnistes. Ils ont, depuis longtemps, découvert la *solidarité psychologique*, en vertu de laquelle la volonté humaine obéit toujours fatalement à la force des idées ; ils parlent de *solidarité morale* pour faire comprendre aux ignorants que l'instinct moral n'est rien autre que « la force collective, emmagasinée dans l'individu, « formée des impressions de plaisir, des expériences d'utilité « et des aspirations idéalistes, accumulées par l'habitude, « transmises de génération en génération et lentement modifiées par les modifications correspondantes du milieu (1). » Les sociologues s'approprient ce langage philosophique.

Dans la société, ils ne voient qu'un organisme compliqué où l'individu tient la place d'une molécule vivante, soumise en tout à l'influence des molécules voisines et à la direction de l'État qui est le cœur, le cerveau, la pensée, la volonté du corps social. A l'Etat d'assurer à chacun le travail rémunérateur et fécond, la subsistance quotidienne, le secours nécessaire aux heures de la pauvreté et de la misère. Toute richesse est sociale avant d'être individuelle. Si quelque cellule du grand corps occupe une situation privilégiée, où le sang, c'est-à-dire la richesse, coule abondant, elle en est *redevable* à la société entière. Elle ne saurait donc drainer à

(1) Fouillée, *Critique des systèmes de morale*.

Digitized by Google

son profit le superflu qui est la part de la communauté. Dès lors, pour l'État, le droit et le devoir d'intervenir afin de reverser sur le corps social et sur les moins fortunés les excès de la richesse individuelle. Et par excès on entend tout ce qui détruit l'équilibre de l'égalité commune. Ainsi, d'après ces sociologues, une chaîne mystérieuse unit tout homme à son milieu social, le rend débiteur de tous les bienfaits, de toutes les bonnes influences, de tous les succès dont il se réjouit, et cette chaîne s'appelle *solidarité sociale*.

Avec elle plus n'est besoin de la charité antique. *La justice sociale*, déterminée et appliquée par l'État, suffit toute seule. On en réclame le règne avec acharnement et on espère l'obtenir de la bienveillance d'un gouvernement jacobin. C'est une solution bien française à la question sociale.

Aussi l'expression de « *solidarité* » devient-elle à la mode. Non seulement elle court les livres et les articles des spécialistes, mais la littérature officielle lui fait gracieux accueil. A l'inauguration de l'Exposition universelle de 1900, M. le Président de la République a célébré la *solidarité* humaine et son Ministre du commerce a continué le dithyrambe sur le même ton ; assurément le mot a un brillant avenir : son origine et ses commencements sont illuminés de tant de lumière ! Finira-t-il par éclipser l'éclat de la charité ? Je ne le saurais dire, mais la doctrine de la charité voit ses adversaires se multiplier chaque jour. Après les sociologues philosophes (1), les collectivistes *militants*.

II

Les doctrines collectivistes et les doctrines solidaristes forment bloc, et la charité condamnée au nom de celles-ci devait l'être au nom de celles-là. Et de fait, dans tous les rangs de l'armée collectiviste, les cœurs se soulèvent de dégoût, au seul nom de « cette pourriture chrétienne qui mai-« tient l'injustice et perpétue la misère en feignant d'y remé-

(1) Parmi les principaux adhérents de cette doctrine, citons : Léon Bourgeois, *La Solidarité* ; Secrétan, *Civilisation et croyance* ; Durckhein, *La Division du travail*, Fouillée, *passim* ; Guyau, *passim*.

Digitized by Google

« dier. » (1) Ce qu'on demande, en démocratie, c'est la justice et non la charité. Cet appel à la *justice sociale* résonne, comme la trompette du jugement dernier, terrible et menaçante, à travers toutes les productions des écrivains socialistes.

Tous les organes du parti, depuis l'humble feuille locale, qui emprunte aux ouvriers leur patois, leurs expressions crues et parfois leurs injures, jusqu'au journal aristocratique des socialistes de salon, dénoncent *l'iniquité capitaliste*. On supplie l'humanité de ne plus être sourde « à la plainte la- « mentable de ceux qui peinent dans les enfers du salariat « et de ceux, toujours plus nombreux, que le capitalisme « repousse même de ses bagnes et jette pour y mourir de « faim, dans le sombre gouffre de l'abandon complet et du « dénuement absolu » (2). Toujours apparaît la même antithèse : du côté du prolétariat, toutes les vertus, toutes les générosités, tous les bons instincts ; du côté du capitalisme tous les vices, tous les ostracismes, toutes les injustices. Si la classe ouvrière présente le triste spectacle de l'immoralité, de l'intempérance, de l'imprévoyance, n'accusez pas le prolétariat, il n'est pas responsable. C'est le capitalisme, l'ordre actuel « qui est dans son essence anti-moral » ; il suffit de changer la société pour ramener du même coup la moralité parfaite ici-bas.

Les âmes simples et les cœurs aigris peuvent être dupes de ces tours de passe-passe, mais les esprits positifs ne voient dans ces tableaux cinématographiques de l'iniquité capitaliste qu'une critique très superficielle. A la vue des maux réels que nul ne met en doute, ils pensent qu'une intervention sage et modérée de l'État, l'application du remède charitable suffirait à rétablir le bon ordre. Les collectivistes ne sont pas de cet avis. Comment peut-on penser à la charité ? Mais elle suppose la propriété individuelle. Or la propriété individuelle est essentiellement *injuste*. Et voilà le grand argument des collectivistes contre la charité. Ils essaient de le démontrer.

(1) Bernard Lazare, *Les Porteurs de torches*.
(2) B. Malon, *Précis de socialisme*.

Digitized by Google

A l'origine de la propriété, on ne doit placer, si nous les écoutons, ni le travail, ni l'épargne, ni le talent personnel, ni l'esprit de combinaison, mais seulement le hasard, le bonheur, la nature. La propriété foncière et la propriété industrielle sont le résultat de causes extérieures à l'individu. Ces causes, Lasalle les appelle « la conjoncture, les lieux sociaux » : le mot est devenu scientifique. Un ouvrier réussit, un autre échoue ; un commerçant fait des profits, un autre tombe en déconfiture ; un paysan s'enrichit sur le terrain qu'il cultive, un autre végète misérablement sur son patrimoine familial : ces différences dans le succès, clament les collectivistes, n'ont pas d'autre cause que « les liens sociaux » ; tout bénéfice doit donc revenir à la société. A ces « liens sociaux » déjà si puissants, il faut ajouter l'exploitation des petits par les riches : exploitation du travailleur de la terre, auquel le propriétaire terrien extorque un fermage, plus-value qu'il n'a point gagnée, qui est le fruit de la terre et que les Anglais appellent « *the unearned increment* » ; exploitation de l'ouvrier de l'industrie que le patron dépouille en grande partie de la plus-value qu'il vient de donner aux matières manufacturées. Et avec des formules algébriques, dans une langue bien germanique, ce qui ne veut pas dire très claire, les docteurs collectivistes expliquent le mystère d'indignité, autrefois révélé par K. Marx. Il démontrent par $a + b$ comment sur 12 heures de travail effectué par l'ouvrier, le patron ne lui paie que la valeur d'un travail de 6 heures et garde pour lui la plus-value du travail accompli pendant les 6 autres heures (1).

Il y a certainement dans cette démonstration un certain nombre d'x et d'y, que les plus subtils ne sont pas encore parvenus à dégager. Le cadre restreint d'un article ne nous permet point de montrer l'absurdité des données mêmes du problème et de la fausseté des déductions. Nos lecteurs sauront eux-mêmes faire justice des sophismes à peine déguisés

(1) D'après le journal l'*Egalité*, la corvée nouvelle serait basée sur les chiffres suivants : dans l'industrie textile, il y aurait 7^h 29 de travail non payées contre 4^h 31 de travail payé ; dans l'industrie du cuir, 8^h 48 contre 3^h 12 ; dans l'industrie du bois, 9^h 07 contre 2^h 53 ; dans les industries de l'alimentation, 9^h 54 contre 2^h 6 ; dans l'éclairage, 10^h 40 contre 1^h 20. Comment tous ces patrons ne sont-ils pas des Crésus ?

Digitized by Google

qui consistent de traiter d'injustice toute inégalité société naturelle, à généraliser les exceptions et à les établir en règle universelle, à méconnaître enfin le juste usage de la libre activité. Les conclusions seules nous importent : *les socialistes collectivistes ne veulent plus de la charité*, fut-elle réellement efficace pour soulager les maux de la société, *parce qu'elle suppose la propriété privée, et qu'à leurs yeux cette forme de propriété est radicalement injuste.*

A l'injustice sociale, ils opposent donc la *justice sociale absolue*. Sous cet euphémisme, on entend la reprise, par l'Etat, de tous les facteurs de la production, « la terre, les instruments de travail, la force du crédit et de l'échange ». Les uns (car dans ce parti avancé, il y a encore des degrés et des nuances) demandent qu'on en vienne immédiatement aux actes révolutionnaires ; d'autres veulent qu'on réalise graduellement cet état idéal par des expropriations déguisées sous les formes d'un nouveau régime successoral et fiscal. On a déjà vu à l'œuvre ce dernier parti connu sous le nom de *possibiliste*.

A Roubaix, à Dijon, à Calais, à Marseille, dans toutes les villes où le suffrage les appelait au gouvernement municipal, les socialistes collectivistes ont mis à profit leur passage au pouvoir. Ils ont multiplié les œuvres populaires, crèches municipales, cantines scolaires municipales, layettes municipales, fourneaux économiques municipaux, bains municipaux. Tout devenait municipal et s'accomplissait au nom du droit et *de la justice sociale*. Autant qu'ils le purent, ces parlements collectivistes, au petit pied, délièrent les bourses des bourgeois, pour reverser sur la masse sociale la richesse dite commune. On usa largement des centimes additionnels et de la ressource suprême des emprunts, trop facilement autorisés par les Chambres françaises. Les contribuables ont vite compris le danger, et plus d'une cité, regardée jusqu'ici comme l'une des villes saintes du socialisme, a remis sa gestion financière en des mains plus sûres. Le collectivisme municipal n'était cependant qu'un essai bien timide d'application pratique.

Mais cet essai est de tout point conforme à la doctrine. De l'initiative privée, patronale, charitable et humanitaire, les

Digitized by Google

socialistes ne veulent rien accepter ; ils réclament la justice, ils la demandent à l'Etat, maître souverain et omnipotent. A quelque fraction de parti qu'ils appartiennent, tous ont juré haine à la classe fortunée et méprisent, comme une injure, les bienfaits que bénévolement elle apporte aux malheureux ; tous repoussent l'aumône directe, tous rejettent la charité indirecte qui agit par les œuvres sociales. La raison de ce refus n'est pas mystérieuse : sous ses deux formes, la charité suppose la propriété privée, en impose le respect et par la même perpétue l'injustice sociale.

III

Depuis quelques années, les économistes ont accueilli avec honneur une conception nouvelle de la propriété, fort apparentée avec la conception socialiste, comme elle peu ou point favorable à la charité, mais plus souple, plus indécise et de prime abord moins redoutable. Bien que la souplesse même de la théorie empêche de la bien préciser, on l'exprime généralement par cette formule : *la propriété est une fonction sociale*. Cette conception ne fut tout d'abord appliquée qu'à la propriété du sol. M. Gide, qui n'en est pas l'inventeur, comme on le dit parfois (car elle se trouve déjà chez les Saint-Simoniens) l'a du moins vulgarisée. Il regarde les propriétaires « comme investis d'une fonction sociale, comme des administrateurs auxquels la société a confié l'exploitation du sol, en leur abondonnant à titre de rémunération définitive et absolue tout ce qu'ils réussiraient à produire. » (1) Des économistes indépendants, qu'il est difficile de rattacher à une école bien déterminée, des sociologues catholiques, en particulier M. de Vogelsang, chef des démocrates autrichiens (2), tiennent à peu près le même langage. Tout au plus donnent-ils un tour historique à la doctrine, en rappelant la vieille doctrine du domaine éminent de l'Etat, que nous légua la féodalité et qui repose sur des considérations politiques absolument transitoires.

(1) Gide, *Principes d'économie politique*, 1e édition, p. 569.
(2) Nitti, *Le Socialiste catholique*.

Digitized by Google

La formule nouvelle, aujourd'hui, ne s'applique plus seulement au sol mais à toute propriété. Tout est devenu fonction sociale, et la possession de la terre, et la possession du capital industriel, et le travail humain. Le fonctionnarisme prend, on le voit, de gigantesques proportions, et le grand maître, l'Etat, ne doit pas être sans orgueil en pensant au pouvoir étonnant que lui confère la théorie de la « propriété fonction sociale ».

Si les propriétaires privés ont, jusqu'à ce jour, assez bien rempli leur fonction sociale, le moment peut venir, et n'est-il point déjà arrivé, où des hommes, la majorité peut-être, trouveront que ces heureux ne sont plus. Mais alors, l'Etat aurait le droit de demander aux propriétaires fonctionnaires un compte rigoureux de leur gestion, de reprendre au besoin directement l'exploitation de la richesse sociale, tout au moins de réglementer dans ses détails la production économique ! On le pense, en effet, et on le dit à mi-voix dans les cercles des sociologues partisans du droit historique, parmi les socialistes mitigés et à l'école avancée de la démocratie chrétienne. Et je le comprends. Si la propriété « n'est plus qu'une situation privilégiée, qui ne confère des droits que dans la mesure où elle impose des devoirs » l'Etat ne peut-il pas procéder, au nom de *la justice sociale*, à l'expropriation lorsque le propriétaire ne remplit plus ses devoirs ? L'oubli du devoir amène logiquement la perte du droit. Et de fait, c'est à l'Etat que font appel tous ces théoriciens, c'est à la *justice sociale* et à l'Etat *suprême justicier* qu'ils demandent le salut de la société.

Cette doctrine, fausse dans son principe, ouvre la voie toute large au socialisme d'État. A ses fonctionnaires, l'État peut imposer les règlements les plus tracassiers et voilà le pouvoir public introduit sans motif légitime dans la sphère des intérêts privés. Comme redevance pour les privilèges sociaux que fournit au propriétaire sa propriété foncière ou industrielle, l'État a le droit de prélever une large part des bénéfices, et de ce chef il préside à la distribution des richesses. L'État-patron devient insensiblement l'État-providence, l'Etat-nourricier. Il remplit ce double rôle au nom de la *justice sociale*. La charité n'est plus qu'un souvenir.

Digitized by Google

Transformée en charité légale, exercée par l'État, elle est défigurée ; c'est une ombre méconnaissable.

Déjà cette ombre passe devant nos yeux. En France, peu à peu l'autorité civile se réserve le monopole de l'assistance des pauvres. Le bureau de bienfaisance, institution municipale obligatoire, se charge seul de distribuer les aumônes d'autrui ; on cherche à entraver les quêtes charitables dans les églises ; la loi sur le contrat d'association du 1er juillet 1901 ne donne qu'une liberté dérisoire parce qu'elle restreint outre mesure la personnalité juridique et le droit de propriété. Tout cela découle naturellement de la théorie de la propriété fonction sociale ; la justice sociale absorbe la charité et la détruit, l'État se substitue aux individus, et remplace par son organisation administrative l'initative privée, plus féconde cependant et plus noble.

IV.

Lorsqu'on laisse ces opinions extrêmes, filles de la philosophie moderne, pour entrer sur le domaine des doctrines sociales catholiques, on s'imagine volontiers rencontrer la charité à une place d'honneur. La charité n'est-elle pas la vertu douce et forte qui met le baume sur la plaie, la vertu agissante qui nourrit l'orphelin, panse le blessé, recueille le vieillard, la vertu héroïque qui sème, au champ de l'Église, le dévouement le plus pur et le plus tendre ?

Cependant le rôle social de la charité est un peu discuté parmi nous. Des prêtres tout dévoués aux intérêts des classes ouvrières, des laïques dont le zèle est connu et le désir de faire le bien digne d'éloges, ne croient pas à l'efficacité de la charité dans les réformes sociales. Ils le disent avec franchise, trop bruyamment peut-être et avec un petit air de mépris à l'adresse des arriérés et des réfractaires. Laissons ces détails de polémique : les raisons seules et les faits méritent attention.

L'unique grief qu'on adresse à la charité, celui qui se transforme, s'étend, se subtilise et se retrouve partout avec un visage nouveau, c'est son *impuissance prétendue*. On le

Digitized by Google

sait : le mal social est profond. Voici plus d'un siècle que l'orage révolutionnaire est passé, mais on rencontre encore le désarroi, à peu près partout, dans les idées, les lois, les mœurs politiques et sociales. On n'a pas remplacé les anciennes corporations par des organisations nouvelles accommodées aux nécessités de l'industrie moderne. De là vient le malaise. Toute réforme est vaine qui ne s'attaque pas à la source de la maladie. Il faut donc commencer par la réforme des institutions et des lois. Mais dans cette œuvre la charité n'a point de place. On n'invoque que la justice sociale. En son nom, les amis du peuple supplient les législateurs de nous donner une législation ouvrière très complexe dont ils tracent eux-mêmes les plans. C'est merveille de voir cette architecture sociale où les lois utiles se mêlent aux aspirations les plus utopistes.

La législation réclamée revêt surtout un caractère économique. On cherche à relever la situation matérielle de l'ouvrier : minimum des salaires fixé par l'Etat, syndicats obligatoires, suppression des impôts directs et des droits fiscaux qui tombent sur les subsistances, le tout remplacé par un impôt global et progressif sur le revenu, capacité de posséder octroyé aux syndicats, constitution du Homestead, etc., etc. D'autres lois auraient pour objet les intérêts professionnels, les réformes politiques, la limitation possible de la concurrence. Nos réformateurs catholiques ne sont pourtant plus d'accord lorsqu'il s'agit de déterminer le quantum de la réglementation légale : les uns lui font une très large place; d'autres, comme M. de Mun, fondent plutôt leurs espérances sur la liberté et le gouvernement autonome des associations.

Ce réseau, aux mailles fines et serrées, dans lequel on emprisonne la liberté économique doit supprimer les iniquités du régime actuel de la propriété et du travail et en prévenir le retour. Bienfait sans prix, car notre société se meurt, rongée par l'injustice. Du moins, on le dit, à l'avant-garde du catholicisme social ; on le dit même parfois en termes excessifs ou équivoques que la charité doit excuser, mais que la raison réprouve. Il est vrai qu'assez souvent *l'injustice tout-court* se transforme et se subtilise pour devenir *injustice sociale*. Cet état vaporeux et indéfini la met, sans nul

Digitized by Google

doute, hors des atteintes de la sévère critique, mais le mot reste et il évoque un spectre hideux qui se glisse presque toujours entre l'ouvrier et le patron et préside à leurs relations mutuelles. Le domaine propre de l'injustice paraît être cependant la question du salaire. Il est vrai que pour arriver à voir partout l'injustice on pose en thèse le droit strict au salaire familial. Puis quand on a voué aux enfers le patron qui ne le donne point, il revient en mémoire que la cause est encore pendante au tribunal de la théologie, on aiguille alors vers la conciliation. L'injustice stricte devient injustice sociale ; le salaire familial est regardé comme un idéal auquel on doit tendre ; finalement on accuse la concurrence qui généralement empêche de le donner et on condamne avec force imprécations le personnage maudit qui s'appelle le libéralisme.

Mais ces diatribes contre l'injustice préparent une conclusion toujours la même : le droit est méconnu ; c'est le droit qu'il faut rétablir, « l'injustice n'appelle pas la charité, elle appelle la justice » (1). Les justes droits seront déterminés par la série de lois ouvrières dont nous venons de parler et notamment par la loi du salaire minimum familial, et la participation obligatoire aux bénéfices, sur lesquelles on fonde de grandes espérances. La justice seule, et non la charité, peut supprimer les causes du malaise social.

On ajoute même qu'elle fera refleurir la vertu. Aujourd'hui les classes laborieuses n'ont plus généralement cette somme de biens temporels qui, selon saint Thomas, est nécessaire à la vertu. Avec les restaurations de l'ordre social détruit on pense que le règne de la moralité et les vertus naturelles reviendront embellir l'humanité. Loin d'attribuer la misère de l'ouvrier à l'imprévoyance, à l'intempérance, à l'irréligion, nos bienveillants sociologues catholiques sont presque tentés de regarder l'imprévoyance, l'intempérance, l'irréligion comme une conséquence logique de l'injustice sociale. Voilà qui est entendu ; les causes du mal social sont économiques avant tout.

D'ailleurs, (et ceci constitue l'un des plus graves arguments

(1) L. Grégoire, *Le Pape, les catholiques et la question sociale.*

Digitized by Google

contre le rôle social de la charité) qui pratique actuellement la charité ? Quelques âmes d'élite que la foi inspire, quelques patrons chrétiens consciencieux et zélés, quelques industriels humanitaires et philanthropes. Mais combien plus grand le nombre de ceux qui vivent en égoïstes et traitent leurs ouvriers un peu moins humainement que leurs capitaux et leurs machines ! Si, d'une part, les statistiques révèlent quelques résultats consolants, d'autre part, les classes possédantes se désintéressent si souvent du bien-être de leurs employés qu'on ne saurait fonder aucune espérance sur la bonne volonté individuelle.

Une raison de sensibilité et de délicatesse démocratique couronne ces arguments de fait et de droit. La charité déplaît ; le peuple « ne veut plus de la charité qui humilie, mais de la justice qui élève ». On trouve messéant de tendre la main ou de devoir quelque bienfait à la générosité du riche. Directe ou indirecte, la charité, fut-elle abondante, devrait encore faire place à la justice qui grandit les âmes. On ne réussit pas en blessant les susceptibilités de la démocratie : mieux vaut faire un sacrifice à l'opportunité et parler de justice.

La justice ! ramener la justice dans les relations sociales par voie législative, tel est donc le jugement qui s'affirme, à chaque alinéa de ce long réquisitoire. Devant la justice, le rôle social de la charité s'efface, il devient très secondaire, on l'estime impuissant, on le rejette comme inutile. Si pressantes que soient ces raisons, elles n'ont à nos yeux qu'une valeur très relative et nous croyons le jugement sujet à révision. Reprenons la cause.

V

Le mal social, si l'on en croit nos sociologues catholiques, a donc pour cause première les institutions modernes et c'est à l'État qu'ils font appel afin de rétablir sur terre le règne de la justice méconnue et violée.

Sans aucun doute, les pouvoirs publics ont le droit d'intervenir dans les affaires de l'ordre économique et social. Les partisans les plus décidés de la liberté eux-mêmes ne

Digitized by Google

méconnaissent point ce droit. Ils justifient toute intervention qui a pour but de faire respecter la justice, de protéger les droits, spécialement ceux des petits et des faibles, et de promouvoir par des lois générales le bien-être et la prospérité commune. Mais à ce droit, il y a des limites. L'Etat ne saurait ni se substituer aux individus, ni limiter sans raison le libre exercice de l'activité humaine. Il ne lui convient pas non plus d'intervenir sans nécessité ; une loi inutile, en matière de législation ouvrière surtout, est bien près d'être une loi mauvaise. A plus forte raison lui est-il interdit de prendre des mesures préjudiciables au bien commun ou de s'attribuer des fonctions qu'il ne peut remplir : l'efficacité moralement certaine de l'intervention en est la mesure même et la règle. Sous ces conditions et dans ces limites, l'intervention de l'Etat paraît très légitime : il est raisonnable d'y faire appel.

Mieux que d'autres, les Français connaissent ces recours à l'Etat. L'esprit jacobin, légué par les grands ancêtres de 1789, inspire toujours nos législateurs ; pour obtenir quelques parcelles de liberté, nous sommes obligés de tendre la main et de les mendier au dispensateur universel qu'est le pouvoir public. C'est un état anormal, mais trop réel. Il a eu sur notre caractère national une influence désastreuse. Il nous a enlevé le sens de la vraie liberté et de l'activité personnelle. Voyez un Français. Sitôt qu'une difficulté surgit, qu'un obstacle l'arrête, qu'un malaise se fait sentir, bien vite il tourne sa pensée et son regard vers l'Etat pour implorer son aide paternelle. Dans la solution des problèmes sociaux de la misère et de la question ouvrière, l'action secrète de cette influence n'est pas douteuse. Et nous la croyons néfaste, l'intervention directe de l'Etat serait ici inutile, impossible ou funeste.

C'est sous un jour peu favorable que nous apparaît tout d'abord la *théorie du salaire minimum légal*. Les éloquentes revendications de Mgr Manning, au congrès de Liège (1890), les arguments développés dans les congrès, les revues et les livres inspirés par le zèle ardent des démocrates chrétiens français n'ont pas encore jeté beaucoup de lumière sur cette délicate question. Si l'on raisonne dans l'ordre abstrait de

Digitized by Google

la justice, on peut, avec Claudio Jannet (1) reconnaître « au « législateur gardien de la justice dans les contrats, le droit « de fixer un minimum de salaire. Mais dans l'ordre réel, dans la complexité des faits économiques, la mise à exécution de ce droit serait presque toujours inutile, impossible ou funeste. *Inutile:* presque tous les ouvriers reçoivent le salaire individuel minimal dû en justice et on ne peut légiférer pour une minorité exceptionnelle. *Impossible*: ces tarifs de salaires, officiels et obligatoires, ne pourraient tenir compte des innombrables différences qui résultent des temps, des lieux, de l'état particulier des industries, du coût variable de la vie et ils blesseraient facilement la justice qu'ils auraient reçu mission de sauvegarder. *Funestes* enfin : en temps de crise les industries devraient fermer leurs usines pour ne pas abaisser les salaires au-dessous du minimum légal, à moins que l'Etat n'intervienne de nouveau, étudie la question et remanie les tarifs de telle industrie en souffrance. Belle utopie, n'est-ce pas ? que ces espérances de remaniement, lorsqu'on sait les longueurs des débats parlementaires, les difficultés inhérentes aux choses économiques et le favoritisme des élus de la démocratie à l'égard des ouvriers qu'on voudra toujours protéger outre mesure, car ils pourraient se souvenir aux élections. Avec le Souverain Pontife (2), nous regardons comme inopportune cette intervention de l'Etat et comme funeste au bien public la fixation d'un minimum légal de salaire.

Certes l'Etat peut inscrire, sans difficulté, un minimum de salaire dans les cahiers des charges de ses travaux publics : nous n'y trouvons rien à dire. L'Etat est un patron *sui generis*, qui ne ressemble en rien à un industriel ordinaire. Sa caisse s'alimente par des impôts et non par des profits, et il peut fixer à ses entrepreneurs toutes les conditions qu'il lui plaît, dût-il pour cela surélever le taux de la mise en adjudication. Toute autre la situation de l'industriel qui doit chercher des débouchés sur le marché intérieur et extérieur où nécessairement, quels que soient nos règlements nationaux, la vente des produits est soumise aux lois de la concurrence.

(1) *Le Socialisme d'Etat*, ch. I, p. 46.

(2) Encyclique *Rerum Novarum*.

Digitized by Google

Quelques sociologues, et non des moindres, croient trouver un remède aux difficultés précédentes, en attribuant la fixation du minimum de salaires à des autorités civiles ou juridiques locales, ou aux membres des syndicats professionnels. Rien de mieux ; mais quelles seront ces autorités civiles ou juridiques compétentes ? On ne le dit pas. Quant aux syndicats, pour remplir le rôle qu'on leur assigne, ils devraient être obligatoires. Peut-on, sans témérité, réclamer une telle mesure de nos législateurs ? Non, à notre avis. « La corporation obligatoire, dit excellemment le R. P. An-« toine (1), réunira nécessairement tous les ouvriers et tous « les patrons exerçant un même métier, et sera en fait une « association laïque, antichrétienne, instrument docile entre « les mains du socialisme et de la politique radicale. Dans « une telle corporation, les radicaux seront les maîtres, les « catholiques, les valets.

De quelque côté qu'on l'envisage, la théorie du salaire minimum légal semble impossible ou dangereuse. Ce n'est donc pas de son application, qu'il faut attendre le relèvement des salaires et la diminution de la misère.

La participation obligatoire aux bénéfices, qu'on a tant agitée, paraît condamnée à la même impuissance. Bienfaisante et digne d'éloges, quand elle procède de la bienveillance patronale, la participation décrétée obligatoire serait plus funeste à la prospérité nationale. Elle arrêterait l'initiative privée : on ne risque généralement ses capitaux dans une industrie que dans l'espoir de trouver par des bénéfices élevés une compensation aux pertes possibles. Elle serait contraire à la paix et au bon ordre. Qui donc en effet déterminera le *quantum* de la participation ? L'Etat ? mais ce serait une inquisition révoltante dans la vie privée. Les ouvriers ? mais alors les patrons devront leur communiquer livres et registres, car croit-on naïvement que les ouvriers auront foi à la parole de leur patron ? Il y aurait à cette communication des inconvénients sans nombre. Les partisans les plus sages de la participation obligatoire en conviennent, ils affirment que ce système ne peut être fondé « que sur la confiance, la loyau-

(1) *Cours d'économie sociale*, p. 417.

Digitized by Google

té, la bonne foi. » Avec ces conditions l'obligation disparaît.

Cette doctrine a un vice plus radical : elle manque de base rationnelle ; elle suppose un contrat de société là où il y a un louage d'ouvrage. C'est de l'esprit de combinaison de l'industriel, de son instinct de prévision, de son exactitude à chercher des débouchés lucratifs que viennent la plupart des bénéfices qu'il retire de son industrie. N'en déplaise aux participationnistes, l'Etat n'a pas le droit de s'immiscer dans le domaine privé ; la sauvegarde de la justice n'autorise point son intervention dans le cas présent, elle serait d'ailleurs contraire au bien commun, qui est toujours la raison de son activité.

Mais s'il plaît à l'Etat d'introduire la participation aux bénéfices dans ses propres entreprises (allumettes, tabacs, poudres, chemins de fer,) qu'il le fasse. Il saura toujours retomber sur le contribuable pour parfaire les recettes fiscales que la participation aura diminuées. Souvenons-nous que l'Etat est un patron d'une espèce introuvable.

Avec les retraites ouvrières obligatoires, on ne cherche plus à relever directement le salaire actuel, mais on veut prévenir la misère future et assurer au vieillard et à l'invalide le pain de ses vieux jours. D'après l'organisation, généralement proposée, deux cotisations sont destinées à alimenter les caisses de retraite : un sursalaire versé par le patron, et une retenue sur le salaire quotidien de l'ouvrier. On ne saurait nier que la doctrine de la retraite obligatoire ne compte des partisans dans toutes les écoles de sociologie. On se doute un peu que les raisons invoquées sont fort différentes. Ceci importe peu. Ce qui importe davantage, c'est la difficulté d'exécution. On s'en est aperçu l'an dernier, lors de la discussion du projet de la loi qui échoua si piteusement dans l'incohérence des débats parlementaires et disparut enfin devant les critiques, quelquefois violentes, des syndicats et des chambres de commerce. Sans doute, il surgira des projets nouveaux, peut-être verra-t-on un jour l'organisation allemande prendre droit de cité dans notre code et dans nos mœurs sociales. Avec le socialisme d'Etat, en honneur dans les hautes sphères, ils ne faudrait pas trop s'en étonner. L'Etat pourra même devenir le grand assureur, et il y a tout à

Digitized by Google

craindre qu'il le devienne, si la retraite est obligatoire. La misère sera-t-elle de beaucoup diminuée par cette organisation légale? On peut en douter : cette épargne forcée n'est pas moralisatrice. Si des ouvriers sobres et honnêtes y trouvent un réel profit, il y en aura d'autres, et nous craignions que ce soit le grand nombre, qui feront de leurs retraites ce qu'ils font de leurs salaires : ils les placeront à fonds perdus chez le marchand d'alcool.

Ainsi des trois principaux moyens préconisés par les réformateurs chrétiens pour le soulagement et l'abolition de la misère, nous n'en voyons aucun qui nous permette d'espérer de féconds résultats.

On parle aussi de *réformes fiscales*. Certes elles seront les bienvenues, si elles doivent amener un dégrèvement. En fait d'impôts, le Français a l'honneur peu enviable de tenir le record. Chaque année, il paie une taxe moyenne de 95 fr. 50 : lourde imposition qui écrase les humbles et les petits. Souhaitons des réformes, mais qu'elles soient sages et justes. Qu'on diminue les impôts qui grèvent les consommations de première nécessité, et les petites fortunes rurales, mais qu'on ne les remplace pas par un impôt progressif sur le revenu. Le remède serait pis que le mal, il ouvrirait une porte à l'injustice, aux vexations inquisitoriales, à la taxation arbitraire.

Restent les réformes du *régime de la propriété* (Homestead, biens syndicaux, patrimoine corporatif.) Tous les hommes, amis de l'ordre social, les réclament : elles seront une source de paix. Aussi n'avons-nous rien à objecter contre cette intervention indirecte de l'Etat, organisant la liberté pour le bien commun : c'est la seule qui soit vraiment féconde dans les faits économiques.

Est-ce à dire qu'elle suffise et que le bien-être se répandra naturellement sur les classes inférieures de la société, comme l'eau envahit la plaine lorsque la digue est rompue ? Non, car il faut mettre en œuvre l'activité humaine par *l'initiative privée, personnelle ou collective, aidée du secours matériel de la charité.* Telle est, en effet, la conclusion qui se dégage de ces longs préliminaires. Malgré les espérances optimistes de certains catholiques, l'intervention directe de l'Etat paraît frappée d'impuissance et généralement contraire

Digitized by Google

au bien commun de la société. Nous n'avons envisagé cette impuissance que dans l'ordre économique. Mais la question sociale comprend aussi des éléments moraux, et nous ne croyons pas à la résurrection subite de la moralité à la suite d'un changement d'organisation sociale. Ici l'action de l'Etat est absolument nulle. Seule l'initiative privée et charitable peut produire des fruits de paix sociale. Avec le Pape donc nous pensons que « c'est d'une abondante effusion de la charité qu'il faut principalement *attendre* le salut. » (1)

VI

Mais, à louer ainsi le rôle social de la charité, n'oublions-nous point celui de la justice, base première et principal fondement des sociétés ? On nous accuse de ce crime, on prétend que la doctrine de la charité est en contradiction avec le passage de l'Encyclique *Rerum Novarum*, où le Pape affirme que « les « hommes des classes inférieures sont pour la plupart dans « une situation d'infortune et de misère imméritée ». Si la misère est imméritée, ajoute-t-on en forme de preuve, c'est qu'elle a pour cause l'oppression et l'injustice.

La déduction est au moins imprudente. Toute question de justice est extrêmement délicate. En théorie, la justice exige des principes rigoureux, des raisons absolues et non des sentiments de sympathie ; en pratique la détermination du juste et de l'injuste, du « medium rei » pour parler le langage de la théologie souffre plus d'une difficulté ; avant donc de crier à l'injustice, il est bon d'écouter les conseils de la prudence. Le fait-on toujours ?

Léon XIII, dans la lettre mémorable qui reçut le nom de « Charte des ouvriers », a rappelé naguère les principes de la justice en matière de salaire. Ses paroles claires et précises sont un écho des enseignements de la tradition chrétienne. Or le Pape et la tradition réclament pour l'ouvrier, au nom de la justice naturelle « un salaire qui ne soit pas insuffisant « aux besoins d'un ouvrier sobre et honnête ». Avec une grande sagesse, le document pontifical évitait la question

(1) *Rerum Novarum*, circa finem.

Digitized by Google

épineuse du salaire familial, mais les sociologues se mirent à la discuter avec plus d'ardeur que par le passé. Rome se taisait toujours. Interrogé sur ce sujet par le Cardinal de Malines, le Saint-Siège imagina un biais. Par l'intermédiaire du Cardinal Zigliara, il donna une réponse officieuse, mais non officielle, d'où il ressort que le salaire familial n'est point dû en stricte justice, mais qu'il peut être dû en vertu de la charité et de l'équité naturelle, si le patron fait des bénéfices. Ne serait-il pas expédient de corriger un peu les écarts de notre *furia francese*, par les sages lenteurs de la prudence romaine? Puisque la question est douteuse, chacun a le droit d'exposer ses arguments et de les défendre avec courtoisie, mais non de définir *auctoritative*, d'imposer la solution favorable au salaire familial et d'envoyer aux enfers ceux qui sont d'un avis différent.

Dès lors le champ, prétendu si vaste, de l'injustice se restreint sensiblement. Est seul contraire à la justice stricte ou commutative, le salaire qui ne suffit pas aux besoins individuels de l'ouvrier sobre et honnête. Et encore cette règle suppose-t-elle le cas d'un travailleur valide et un état normal de l'industrie. Elle ne s'applique plus pendant les crises et généralement lorsque le patron ne couvre plus ses frais de production. Or si l'on en croit les statistiques les plus autorisées « sauf de rares exceptions, le salaire individuel est suffisant pour l'entretien des ouvriers adultes » (1) il n'y a donc pas lieu de crier si fort à *l'injustice*, tout au plus peut-on parler *d'injustice sociale*.

Et de fait, on en parle beaucoup. C'est une expression neuve qui a servi plus d'une fois de pavillon à la contrebande socialiste et qui, pour cette raison, est suspecte à plusieurs esprits éminents. Pour d'autres, au contraire, elle apparaît comme une heureuse découverte, elle apporte un mot nouveau nécessaire à qui veut exprimer des choses nouvelles propres à notre état social. Beaucoup enfin ne voient dans cette expression fameuse « justice sociale » qu'un mot d'ori-

(1) Cette affirmation est du P. Antoine. *Cours d'Econ. soc.* Le salaire des femmes est ordinairement inférieur au minimum. Cela tient à une concurrence difficile à restreindre, et il faut attendre la réforme plutôt des mœurs que de l'intervention légale.

Digitized by Google

gine récente, sous lequel se cache une chose vieille comme la théologie, ce qu'on appelait jadis : la justice légale ou générale. Ainsi entendue, — et il nous semble que toute autre signification serait inexacte, — la justice sociale est une vertu qui incline tout citoyen à tenir compte du bien commun de la société et à le procurer dans la mesure de son pouvoir. Objectivement, la justice sociale n'est donc pas autre chose que l'ordre et l'harmonie sociale. Or qu'il y ait des injustices sociales, on n'en saurait douter. Un peu partout nous constatons des désordres, dont la cause la plus féconde est l'oubli des principes chrétiens. Les classes de la société sont divisées, les organisations naturelles détruites, les classes ouvrières, vivant du salaire, ne trouvent pas la protection économique et morale qui leur est nécessaire, l'égoïsme des « classes possédantes » méconnaît les devoirs de la charité et de la bienveillance :..... la liste détaillée serait longue. Nous sommes d'accord avec nos adversaires sur ce point.

Mais voici où commence la divergence de vues. Pour supprimer ces injustices sociales, l'harmonie entre les hommes, augmenter le bien-être des classes inférieures, ramener la paix et l'ordre dans la société, les partisans de la justice font surtout appel à l'intervention directe de l'Etat. L'autre école croit cette intervention inopportune, inefficace et souvent dangereuse. Tout ce qu'elle demande à l'Etat, c'est d'organiser la liberté et de laisser faire, de soutenir et d'aider au besoin l'initiative privée.

La bonne volonté, la bienfaisance du cœur cependant ne suffisent pas ; le secours matériel et extérieur de la charité est encore nécessaire. Les hommes d'œuvres, il est vrai, auraient bien le droit de compter un peu sur les libéralités de l'Etat et des municipalités, mais, en fait, l'Etat ne subventionne jamais sans arrière-pensée politique et les municipalités trop souvent font passer les dépenses de luxe avant les réformes sociales vraiment utiles. On ne saurait fonder des espérances sérieuses sur le bon vouloir administratif : il ne reste donc plus qu'à solliciter les ressources de la charité.

On objecte que ces ressources sont presque taries, que déjà les catholiques s'épuisent en œuvres de bienfaisance,

Digitized by Google

que les riches sans croyance oublient les devoirs de la charité chrétienne. Ces raisons contiennent une grande part de vérité : n'en exagérons pas cependant la portée. Les œuvres sociales ne demandent pas toujours des sommes énormes ; assez souvent elles se contentent de simples avances de fonds ; les hommes de zèle trouvent les moyens d'intéresser les âmes qui paraissent les moins favorables, car la charité est ingénieuse. Il y a un autre considération qui doit encourager. Depuis deux ans un mouvement général rapproche travailleurs et patrons. Ce mouvement a commencé à Monceau-les-Mines lors de la grève de 1900, par la création des *syndicats jaunes*. La crainte du socialisme envahissant a fait réfléchir les ouvriers sobres et actifs, les patrons secondent leurs efforts et subventionnent leurs œuvres. C'est une évolution qui se prépare : la charité reprendra sa place. Et ce sera un bien.

La charité a en effet un rôle social déterminé, dans le plan providentiel de l'humanité. Elle n'est pas seulement, comme on l'a dit parfois « le dernier remède d'une société mal faite ». Elle est encore et surtout la conséquence du droit de propriété individuelle et le lien qui unit avec le plus d'efficacité les classes supérieures et les classes inférieures. A notre humble avis, les catholiques, depuis l'Encyclique *Rerum Novarum* principalement, ont un peu trop parlé de justice sociale et fait en son nom des revendications plus ou moins fondées. On s'explique ce zèle. Il avait pour cause un ardent désir de suppléer, par l'autorité des lois, à l'oubli trop réel du devoir moral de la charité chez les riches. L'expression « justice sociale » semblait légitimer, devant la raison, l'intervention demandée à l'Etat. Mais parmi les ouvriers, beaucoup ne furent assez grands clercs pour distinguer comme il convenait la justice sociale de la justice stricte. De là ces prédilections pour la fausse notion de la propriété fonction sociale, de là des droits exagérés reconnus à l'Etat. L'antagonisme entre les deux classes de la société n'en fut pas diminué, et la charité tomba en déshonneur.

Peut-être, — d'aucuns diront que je me trompe, la remarque cependant me paraît fondée, — peut-être Léon XIII a-t-il voulu réagir contre cet oubli du principe chrétien et

Digitized by Google

salutaire de la charité dans son encyclique *Graves de communi*. Le document pontifical exalte « la loi chrétienne de la charité », il relève l'aumône qui « n'est point déshonorante et entretient plutôt l'union de la communauté humaine en resserrant les liens que crée l'échange de services », il préconise avant tout les institutions permanentes qui rendent « la charité mieux assurée et plus puissante au profit de ceux qui en auront besoin ». Quoi qu'il en soit de l'intention du Saint-Père, il reste certain que la charité doit jouer un rôle important dans la réforme de la société et la guérison du malaise social.

Mais pour être féconde en résultats, la charité doit s'exercer sous des formes nouvelles. Quelles sont ces formes nouvelles ? Nous le dirons dans un prochain article.

Fr. RAYMOND,
O. M. C.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA LÉGENDE DE SAINT FRANÇOIS

DITE « DES TROIS COMPAGNONS »

A PROPOS D'UNE NOUVELLE TRADUCTION DE CETTE LÉGENDE

(Fin) (1)

La légende connue sous le nom des Trois Compagnons, avons-nous dit, n'est pas l'œuvre que les frères Léon, Ange et Ruffin annonçaient au Ministre Général par leur lettre de Greccio, en date du 3 des ides du mois d'août 1246. C'est une légende, et ils protestent qu'ils n'écrivent point sous cette forme ; ils promettent de l'inédit, et cette légende répète en partie ce qui avait été dit avant eux, *tam veridico quam luculento sermone.* Arrivés à cette conclusion, les critiques dont nous résumons les travaux ne se trouvent plus d'accord et nous avons deux opinions que nous devons examiner. Commençons par écarter celle de l'abbé Minocchi, qui veut voir dans cette légende l'œuvre du notaire apostolique Jean, dont Bernard de Besse fait mention parmi les écrivains de la légende de saint François (2).

M. Minocchi a trouvé dans la légende dite des T. C. des passages écrits *en style de notaire* ; on y voit, selon lui, l'œuvre d'un homme qui est habitué à manier la plume ; il habitait ordinairement Rome, qu'il appelle simplement *Urbs*, tandis qu'il fait précéder le nom d'Assise du vocable *civitas*, il emploie les termes précis pour désigner les emplois militaires et civils, les bulles et les privilèges de la Curie. Il dit, par exemple, que la Règle fut approuvée par Bulle avec

(1) Voir le fascicule de mai 1902.

(2) Voici le texte de Bernard de Besse : « eam quae incipit *Quasi stella matutina* (scripsit) vir venerabilis dominus, ut fertur, Johannes, apostolicae Sedis notarius ».

Digitized by Google

le sceau pendant, « *cum bulla pendente* ». La Basilique d'Assise fut déclarée « *caput et mater totius ordinis... privilegio publico et bullato, in quo cardinales communiter subscripserunt* (1). Sans doute ces passages et d'autres se trouvent dans la légende en question, mais bien avant lui Celano avait aussi employé les mêmes dénominations de *Urbs* et de *Civitas* en parlant de Rome et d'Assise, et si le style plutôt recherché du premier biographe ne lui permettait pas de s'arrêter au détail des termes de la Curie, pour le reste il est aussi exact que la légende en question.

Avant M. Minocchi j'avais fait ces remarques ; les jugeant insuffisantes pour baser une démonstration sérieuse, je me réservais de les produire après avoir comparé la légende dite des T. C. avec l'abrégé de celle du notaire Jean, inséré dans le Bréviaire des Frères Prêcheurs, depuis l'année 1256, et dont le P. Ehrle, S. J. avait indiqué l'existence dans un manuscrit de la bibliothèque de Toulouse (2). En transcrivant cette légende liturgique, extraite comme le dit le lectionnaire lui-même « *ex gestis ejus quæ incipiunt Quasi stella* », mes conjectures tombèrent complètement, car je n'avais sous les yeux qu'un abrégé, souvent littéral, de la légende de Thomas de Celano, abrégé cependant dans lequel se trouvent quelques passages fort caractéristiques qui ne se rencontrent ni dans Celano, ni dans la légende dite des T. C. (3). L'abbé Minocchi cherche à se débarrasser en deux mots de cet extrait qui renverse toute sa thèse (4), mais il

(1) La *Legenda Trium Sociorum*, pag. 106.

(2) Voir *Miscellanea Francescana*, tome I, p. 59. Avant le P. Ehrle, le P. Denifle des Frères Prêcheurs avait annoncé l'existence de ces leçons dans un manuscrit de Madrid. Il ignorait sans doute la présence du codex original aux Archives de son Ordre. Je ne l'ai moi aussi connue qu'après ma publication de cette courte légende.

(3) Par exemple dans la leçon III : « *Eadem tunica diebus ac noctibus pro indumento et lecto utebatur, quae vermibus operta frequenti excussione baculi tolerabilior reddebatur* » ; et dans la leçon VI au sujet de la prédication aux oiseaux, dont ne parle pas la légende dite des T. C. : « *et ipsum per medium earum transeuntem, rostris suis quasi oscula impressurae tangebant.* »

(4) *Op. cit.* pag. 112. Pour lui ces leçons dépendent de la légende dite des T. C. et de celle de Celano. Pour Celano la chose est évidente ; pour l'autre

Digitized by Google

ne saurait y arriver, car pour moi, ainsi que pour ceux qui jugent sans parti pris, ce texte porte en lui un argument décisif. Comment, en effet, supposer que les Frères Prêcheurs aient inséré dans leur bréviaire des leçons précédées d'une citation erronée ? car, notons-le bien, le manuscrit de Toulouse n'est pas le seul qui nous les ait conservées. Les archives générales de l'Ordre de S. Dominique possèdent encore le codex original de ce lectionnaire, imposé à son Ordre par le B. Humbert de Romans ; or le même *incipit* se retrouve dans ce codex écrit en 1254. La nature de ce recueil et la date à laquelle il fut composé ne permettent pas de supposer une erreur dans l'indication de la légende dont les leçons furent extraites.

Un autre argument de D. Minocchi pour attribuer cette légende au notaire apostolique Jean, c'est l'existence dans le manuscrit du Vatican d'un court prologue commençant par ces mots : « *Praefulgidus ut lucifer, et sicut stella matutina, imo quasi sol oriens...* » Pour lui ce prologue, admettons qu'il soit authentique, confirme sa conjecture. Bernard de Besse, remarquons-le, dit que la légende de Jean commence par ces mots « *Quasi stella matutina* » (1) ; celle du Vatican

légende je ne vois nullement cette dépendance. Au moment où je revois ce travail, avant de l'envoyer à l'impression, je reçois une nouvelle brochure de D. Minocchi, extraite du *Giornale storico della letteratura italiana*, (vol. XXXIX, p. 293) dans laquelle le savant abbé passe en revue les diverses opinions émises sur la légende qui nous occupe. Je ne suis pas peu surpris de voir qu'il me fait dire tout le contraire de ce que je soutiens ici, et il écrit que pas plus que lui je ne vois en quoi ces leçons extraites de la légende *Quasi stella*, sont contraires à sa thèse. J'ai cependant déclaré très explicitement le contraire dans un article publié l'an dernier par les *Annali Francescani* de Milan (fascicules 9 et 10).

(1) « *Quasi stella matutina in medio nebulae et quasi luna plena in diebus suis et quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo Dei.* » Ces mots sont le verset 6 du chapitre cinquantième de l'Ecclésiastique et ils servirent de thème, nous rapporte Thomas de Celano, au sermon de Grégoire IX le jour de la canonisation de S. François. Notaire du siège apostolique, Jean avait peut-être assisté à la cérémonie de la canonisation et son œuvre, si nous la retrouvions, pourrait fournir quelque lumière sur le discours pontifical. Nous rencontrons encore le même texte cité par le Pape dans le Bulle de canonisation « *Mira circa Nos* ». — Plus loin nous analyserons ce prologue en indiquant les références.

Digitized by Google

commence par « *Praefulgidus ut lucifer et sicut stella matutina* ». Pour le besoin de sa cause le docte abbé suppose que les trois premiers mots sont une interpolation ; le *sicut* au lieu du *quasi* est une variante introduite par inadvertance du copiste. Sans doute bien des variantes sont le fait du copiste, mais il est tout de même assez difficile de croire qu'il ait commencé sa transcription par une distraction assez forte pour lui faire ajouter trois mots en tête de son travail. En somme l'argumentation de D. Minocchi repose sur une supposition. Admettons, ai-je dit, l'authenticité de ce prologue, et nous aurons une preuve de plus à l'appui non de sa thèse, mais de celle du P. Van Ortroy que nous allons étudier de suite.

Pour les *Analecta Bollandiana* la légende traditionnelle des T. C. « est un habile pastiche, datant tout au plus de la fin du XIIIe siècle » (1). J'avoue qu'au premier moment la thèse me parut insoutenable ; sans admettre l'authenticité de l'attribution de cette légende aux compagnons de saint François, il me paraissait difficile de la rejeter à une époque aussi tardive (2). Toutefois, en étudiant plus à fond la savante étude du P. Van Ortroy, je me suis rangé à son avis, convaincu principalement par les rapprochements de textes qu'il place sous les yeux du lecteur. On y trouve en particulier des passages empruntés aux deux légendes de Celano, puis des fragments à peine démarqués de Julien de Spire ou de Bernard de Besse. La lecture, sans idée préconçue, de ces tableaux de comparaison ne peut laisser aucun doute (3). Comme le P. Van Ortroy a négligé le court prologue on trouvera les

(1) La légende de S. F. dite *Legenda Trium Sociorum*, loc., cit. p. 120.

(2) Je l'écrivais l'an dernier dans l'article cité plus haut et publié par les *Annali Francescani* de Milan.

(3) Je ne puis reproduire les arguments donnés par le docte Bollandiste pour prouver la priorité de Celano 2 sur la légende en question, il me faut seulement y renvoyer le lecteur (l. c., p. 131, § 4.) Toutefois je ferai une réserve pour la deuxième légende de Celano, dans le sens qui sera indiqué plus loin, au sujet de la conjecture que j'y soumets aux critiques, de l'existence possible d'une source commune à Celano 2 et à la Légende dite des T. C.

Digitized by Google

rapprochements en note, (1) et voici à son sujet quelques réflexions que je crois utiles.

Le but de l'auteur de cette légende semble avoir été de résumer en un seul texte tous les détails historiques fournis par les biographes précédents sur le Séraphique Patriarche et de les coordonner chronologiquement. Il avait sous les yeux les légendes existantes, probablement celle du notaire apostolique Jean, commençant par *Quasi stella matutina*, celle de Bernard de Besse *Quasi sol oriens mundo*, et pour donner à la sienne un *incipit* différent il la commença par ces mots *Praefulgidus ut lucifer* en y ajoutant les premiers mots des deux autres légendes. Puis continuant la comparaison du soleil, déjà employée par Celano (leg. I, cap. 15), il ne fait que reproduire, avec une tournure un peu différente, les idées exprimées d'une manière assez diffuse par le premier biographe. Tout semble donc concourir à établir l'authenti-

(1) *Prologue des T. C.*

Praefulgidus ut lucifer et sicut stella matutina, imo quasi sol oriens mundum inflammans, mundans et foecundans, ut quaedam nova lux oriri visus est Franciscus. Qui ad modum solis ipsum mundum, quasi sub frigiditatis, obscuritatis et sterilitatis hyeme torpescentem, verbo et opere, quasi radiosis scintillis perlustrans, veritate radians, charitate accendens, et meritorum fructu multiplici renovans, et decorans, variaque ligna pomifera in tribus ab eo ordinibus institutis virtute miranda producens, quasi ad tempus vernale perduxit universum.

Thomas de Celano.

Videbatur certe tempore illo... quedam nova lux e coelo missa in terris, fugans universam tenebrarum caliginem... Radiabat velut stella fulgens in caligine noctis et quasi mane expansum super tenebras ; sicque factum est ut in brevi totius provinciae facies sit immutata et laetiori vultu appareret, ubique deposita pristina foeditate. Fugata est prior ariditas et seges in squalenti campo cito surrexit ; coepit etiam inculta vinea germinare germen odoris Domini et productis ex se floribus suavitatis, fructus honoris et honestatis pariter parturivit... agrum cordis ipsorum virtutum floribus exornabat, egregius nempe artifex, ad cujus formam regulam et doctrinam, efferendo praeconio in utroque sexu Christi renovatur ecclesia et trina triumphat militia salvandorum... Ordinem fratrum minorum primitus ipse plantavit.....

Digitized by Google

cité de ce prologue, dont la présence ici est demandée par l'adverbe *igitur* que nous trouvons au commencement de la légende : « Beatus igitur.... »

Revenons aux *Analecta Bollandiana*. Un autre argument pour établir que la légende ne peut avoir été écrite par les Compagnons de saint François et la date tardive de cette compilation, ce sont les anachronismes que l'on devrait y constater, si l'on admettait sa composition en 1246. C'est, en particulier, la mention de la confirmation par le Siège Apostolique de la règle des Clarisses ; et cette confirmation ne vint qu'en 1253. C'est pareillement la mention implicite de la confirmation apostolique de la Règle du Tiers-Ordre, qui n'eut lieu qu'en 1289. Pour la première confirmation je serais moins affirmatif que le P. Van Ortroy, car nous avons en 1245 une confirmation apostolique de la règle donnée par le Cardinal Hugolin aux religieuses de Saint-Damien. Quant au Tiers-Ordre, on ne trouve aucune confirmation apostolique avant Nicolas IV, bien que M. Sabatier pense la trouver dans les nombreux privilèges accordés aux Tertiaires avant cette date. Aussi tout en donnant raison à M. Sabatier pour le premier point, je ne puis le suivre pour le second (1), car la remarque des *Analecta Bollandiana* demeure : sous la plume de l'écrivain de la légende qui nous occupe *confirmation* a un sens différent d'*approbation*. De plus la concession de faveurs aux tertiaires ne prouve pas que leur religion, approuvée par la cour Romaine, ait reçu une confirmation définitive. Dans le style de la curie, en effet, les deux expressions avaient chacune un sens bien tranché. Il suffit pour s'en convaincre de lire le commencement de la

(1) *De l'authenticité de la Légende de S. F. dite des T. C.* op. cit., p. 21. et 30. — Pour établir que l'auteur de la Légende n'entend parler que d'un seul Pape, quand il dit à propos des trois ordres « *quorum quilibet tempore suo fuit a summo Pontifice confirmatus* », M. Sabatier écrit que l'auteur aurait dit *a Summis Pontificibus*, s'il avait voulu désigner plusieurs Papes. Je ne vois nullement cette nécessité du pluriel et je puis parfaitement dire, par exemple, en parlant des différentes branches de l'Ordre Franciscain, Conventuels, Observants, Capucins, Réformés, Alcantarins, que chacune fut en son temps approuvée par le Pape, *quorum Ordinum quilibet tempore suo fuit a Summo Pontifice confirmatus*. Personne ne conclura que j'entende parler d'un seul Pape.

Digitized by Google

bulle *Solet annuere*, par laquelle Honorius III confirme la règle des Mineurs, approuvée par Innocent III, « *Ordinis vestri Regulam, a bonae memoriæ Innocentio papa prædecessore nostro* APPROBATAM, *auctoritate vobis apostolica* CONFIRMAMUS. »

L'auteur de la légende distinguait fort bien ces deux actes différents de l'autorité pontificale ; en voici la preuve : au commencement du chapitre XVI il raconte les persécutions que les frères avaient à subir en certaines régions, parce que *licet dominus Innocentius tertius ordinem et regulam* APPROBASSET *ipsorum, non tamen hoc suis litteris* CONFIRMAVIT. Alors le cardinal Hugolin conduisit François au Pape Honorius III *et aliam regulam, a beato Francisco Christo docente compositam, fecit per eumdem dominum Honorium cum bulla pendente solemniter* CONFIRMARI (1223).

Si l'auteur de la légende est très précis sur ce double acte Pontifical, il n'est pas aussi exact pour la chronologie, et c'est encore un argument pour établir que cet écrit ne peut être des Compagnons. Les persécutions des frères, dont il est ici question, avaient pris fin depuis plusieurs années, à la suite de lettres apostoliques de 1219 ; et cet autre détail qu'il ajoute est pareillement inexact : *In qua regula prolongatus est terminus capituli propter vitandum laborem fratrum qui in remotis partibus commorantur* (1), car la mesure était déjà adoptée depuis 1221. Pour répondre à cette objection, M. Sabatier cherche bien à établir que la bulle de confirmation dont il est question ici est celle de 1219, par laquelle le Pape recommandait aux évêques du monde entier les frères mi-

(1) Que l'on me permette ici une réflexion, étrangère à la question, que me suggère ce passage. Dans leur introduction à la légende dans son intégrité, les éditeurs s'élèvent contre Elie parce que de 1224 à 1227, *imperante Elia*, il n'y eut pas de chapitre général. Le parti pris, que malgré tout l'on doit confesser chez les deux savants Frères Mineurs, se montre ici complètement : la règle de 1223 fixe en effet les chapitres de trois ans en trois ans. Si on ne réunit pas de chapitre général de 1224 à 1227 la faute en est à la Règle et non au fr. Elie, Déjà la règle de 1221 avait adopté cette périodicité : *Omnes Ministri qui sunt in ultramarinis et ultramontanis partibus, semel in tribus annis, et alii Ministri semel in anno veniant ad capitulum in festo Pentecostes apud sanctam Mariam de Portioncula.* (Cap. XVIII). Donc, dès 1221, le chapitre général annuel était aboli.

Digitized by Google

neurs, qui avaient choisi *citæ viam a Romana ecclesia merito approbatam* (1). Les explications qu'il donne pour soutenir cette opinion ne manquent point d'ingéniosité et sont même de nature à surprendre l'assentiment de ceux qui n'ont pas approfondi la question ; mais le texte de la légende est trop clair pour supporter cette interprétation, que nous ne nous attendions pas à trouver sous la plume de l'éditeur du *Speculum*. Non il ne peut s'agir ici, pour lui, d'une autre règle que de celle de 1223. Rapprochons en effet ce texte de celui que nous lisons au commencement du *Speculum* : « *Beatus Franciscus fecit tres regulas, scilicet illam quam confirmavit sibi papa Innocentius sine bulla ; postea fecit aliam breviorem et haec perdita fuit ; postea illam quam papa Honorius confirmavit cum bulla... Postquam vero secunda regula perdita fuit, ascendit in quemdam montem... ut faceret* ALIAM REGULAM *quam* CHRISTO DOCENTE *scribi fecit* (2). Pour M. Sabatier, le *Speculum* et la légende étant sortis de la plume du frère Léon, ces expressions identiques *aliam regulam..... Christo docente*, auraient dû désigner une seule et même règle, encore plus clairement que pour tout autre critique.

Au risque d'abuser de la patience du lecteur, je dois entrer ici dans l'examen approfondi du chapitre XVI de la légende, où se trouve le passage en question. Les éditeurs de cette légende *dans son intégrité*, arrivés à ce chapitre, font la réflexion suivante : « Le récit est ici un peu confus et embrouillé, « un po' confuso ed intricato », parce qu'il se rapporte à une période dont les Trois Compagnons ne furent pas témoins » (3). — J'ai voulu rapprocher cette note des éditeurs de la *legenda integra* de l'appréciation de M. Sabatier sur ce même chapitre ; il écrit que dans leur légende les T. C. « débutent en cherchant à faire œuvre de compilateurs ; mais à mesure qu'ils avancent, leurs souvenirs deviennent plus précis, plus saisissants, plus dramatiques, les compilateurs disparaissent, les témoins arrivent. Ces caractères éclatent dans les chapitres XV et XVI de la légende. On s'aperçoit du premier coup que les faits y

(1) *Bullarium Franciscanum*, tom. I, p. 2 : « Cum dilecti ».
(2) *Speculum perfectionis*, p. 1 et 2.
(3) *La leggenda . nella sua vera integrita*, p. 174, en note.

Digitized by Google

sont groupés et s'y suivent dans un ordre organique, et déjà cette remarque tout extérieure nous indique que nous n'avons pas affaire à des compilateurs. Sauf dans des cas spéciaux, le compilateur ignore la chronologie, il la fuit même comme un piège ; il isole les récits et bouleverse leur succession ; l'histoire la plus suivie devient, lorsqu'elle a passé par sa plume, une collection d'anecdotes. Ici, c'est le contraire qui aura été fait. Si l'on peut prouver d'abord que cette succession des faits est exacte, et en second lieu qu'elle n'est fournie par aucune des prétendues sources de notre légende, il faudra bien en conclure que non seulement la légende des *3 Soc.* n'est point un pastiche, mais qu'elle est la source par excellence ». Malheureusement M. Sabatier ne fait point la preuve dont il parle, il continue : « en faisant une analyse minutieuse du chapitre XVI, on n'y aurait pas seulement trouvé une marche des événements originale, mais un grand nombre d'indications d'autant plus significatives qu'elles sont très importantes et qu'on les chercherait en vain dans les autres sources. » Faisons cette analyse, « minutieuse », à laquelle nous invite le savant critique, et examinons si nous trouvons cette « marche des événements originale ».

Le chapitre commence par mentionner l'institution des Ministres Provinciaux (1217), puis les persécutions subies par les frères en Allemagne et en Hongrie, et leur retour (1219). Vient ensuite, quoique puisse dire M. Sabatier, l'approbation de la Règle, non de l'ancienne, mais de la nouvelle, *aliam regulam Christo docente compositam* (1223). Nous revenons après cela en arrière à l'institution du Cardinal Protecteur dans la personne du Cardinal Hugolin, le futur Grégoire IX ; car, d'après M. Sabatier (2), ce fut à la fin de 1220 qu'il devint officiellement protecteur de l'Ordre. La légende des T. C. nous raconte à ce sujet la vision de la poule, qui détermina François à faire cette demande au Pape, et elle ajoute que quelques années après, *lapsis autem paucis annis*, il vint à Rome, visita le Cardinal, qui, le lendemain le conduisit à la cour pontificale, en lui ordonnant de prêcher

(1) *De l'authenticité...* p. 36.

(2) *Vie de S. François*, p. 123, en note.

Digitized by Google

devant le Pape et les Cardinaux. A la suite de ce sermon, le Saint demanda au Pape le cardinal Hugolin comme protecteur. Or d'après M. Sabatier « la fixation de cette scène du sermon devant le Pape à l'hiver de 1217-1218 ne paraît guère pouvoir être contestée » (1). Suivant la légende, ce fut à Rome que François demanda au Pape le Cardinal Hugolin comme protecteur et eut avec lui cet entretien, rapporté tant par la légende que par Jourdain de Giano (2), tandis que M. Sabatier écrit que ce fut en 1220, à Orvieto, où se trouvait alors le Pape (3). Reprenons la suite du chapitre de la légende. Après sa nomination comme protecteur, Hugolin et d'autres cardinaux écrivirent à de nombreux prélats des lettres de recommandation pour les frères ; (cela ressemble fort aux bulles de 1219 et 1220), et au chapitre suivant, après avoir donné aux ministres la permission de recevoir des novices, *data licentia ministris recipiendi fratres ad ordinem*, François les renvoya dans les provinces d'où ils avaient été obligés de revenir, porteurs des lettres des cardinaux et de la règle confirmée par la bulle pontificale, *portantes litteras cardinalium cum regula, bulla apostolica confirmata*. A la vue de ces documents, les évêques cessèrent leurs oppositions et reçurent les frères avec bienveillance.

Tout cela est-il bien chronologiquement ordonné ? Hugolin, avons-nous dit avec M. Sabatier, fut nommé protecteur en 1220 ; or, avant cette date, les Provinciaux avaient le pouvoir de recevoir des novices, témoin Hélie, ministre de Syrie, qui recevait en 1219 fr. Césaire de Spire, un des compagnons de François à son retour d'Orient, avant la nomination du cardinal Hugolin. Ce fut seulement en 1223 que la règle fut confirmée par bulle apostolique ; par conséquent ce ne put être la présentation de cette bulle qui fit revenir les prélats hostiles sur leur détermination première, mais bien la bulle de 1219 leur recommandant les frères. Nous sommes bien loin, on le voit de la « marche des événements originale » dont parlait M. Sabatier. C'est pourquoi, en attendant la preuve à laquelle il faisait allusion, nous persistons à dire, avec

(1) *Vie de saint François*, ibid.
(2) *Chronica* § 14, ap. *Analecta Franciscana*, tome 1, p. 5.
(3) *Vie de saint François*, p. 178.

Digitized by Google

les PP. Marcellin et Théophile, que ce récit est « un peu confus et embrouillé » et, nous appuyant sur l'autorité de M. Sabatier, nous conclurons que de l'absence de chronologie dans ce chapitre XVI il résulte à l'évidence qu'il est l'œuvre d'un compilateur et non d'un témoin. La conclusion sera la même pour toute la légende.

Son auteur voulait être complet et, dans ce but, quand il ne savait comment fondre ensemble les récits quelquefois un peu discordants qu'il avait sous les yeux, il se contentait de les mettre bout à bout. Nous en avons un exemple frappant dans le chapitre XII, où nous trouvons successivement les deux narrations de Celano sur l'audience accordée par Innocent III à François et à ses premiers frères, quand ils se présentèrent à lui pour faire approuver leur genre de vie.

Je ne prétends pas reproduire ici toute la démonstration des *Analecta Bollandiana* ; ceux que la question intéresse doivent avoir ce travail entre les mains. Je ne reprendrai pas non plus tous les arguments de M. Sabatier pour tâcher de la réfuter, je me contenterai de dire que si le P. Van Ortroy a pu établir les sources évidentes de nombreux passages de la légende en cause, on ne saurait lui faire un grief de n'avoir point poussé son travail jusqu'aux dernières limites. M. Sabatier est le premier à se plaindre de la perte de nombreux documents : le compilateur de la légende dite des T. C. pouvait fort bien les avoir sous les yeux et y puiser des récits dont la provenance nous échappe. Arrivons donc à l'examen de la dernière question que nous devons examiner ; les Trois Compagnons ont-ils réellement écrit quelque chose sur leur Père, et dans le cas affirmatif qu'est devenu leur travail ?

*
* *

Non, répondent les *Analecta Bollandiana*, les compagnons du Saint n'ont composé aucun travail historique sur lui ; cependant leur œuvre existe « mais il faut qu'on la cherche et qu'on la reconnaisse là où elle se trouve, à savoir dans la seconde Vie composée par Thomas de Celano. Il

Digitized by Google

n'est point malaisé de s'en convaincre, si l'on prend la peine de lire et de rapprocher avec attention et liberté d'esprit le dernier chapitre et le prologue de cet ouvrage. Ce chapitre est intitulé : *Oratio sociorum Sancti ad eumdem*. C'est une prière que les *Socii* adressent à leur père, après s'être acquittés de leur devoir de biographes... mais ils n'ont pas été seuls à accomplir ce travail. Une collaboration précieuse leur est venue de celui qui avait déjà écrit une première fois la vie du Saint... C'est donc le résultat de leurs communs efforts qu'ils offrent au séraphique patriarche. Celano a tenu la plume et a pour ainsi dire écrit sous la dictée des intimes du saint... Grâce au langage de la prière finale il n'est pas permis d'interpréter le *nous*, par lequel l'auteur se met en scène dans le prologue, comme un simple pluriel de rhétorique. Ce sont bien les intimes du saint qui parlent et qui écrivent sur les injonctions du dernier chapitre général et du ministre général Crescentius... C'est le fruit d'un lourd et consciencieux travail en commun qu'ils se permettent d'envoyer à leur chef. Assurément le prologue et la fin de la deuxième vie portent l'empreinte du style de Celano : il s'ensuit tout simplement que celui-ci n'a pas été étranger à la rédaction de l'ouvrage, mais ce sont autant les idées d'autrui que les siennes propres qu'il exprime ».

Je ne sais pourquoi le P. Van Ortroy, qui a si soigneusement rapproché tous les passages de la légende dite des T. C. des sources auxquelles ce récit est emprunté, n'a pas fait le même travail pour la lettre d'envoi. En constatant que beaucoup d'expressions de cette lettre se retrouvent dans le prologue de la seconde légende de Thomas de Celano, il aurait peut-être conclu d'une façon plus formelle que « cette lettre est l'œuvre d'un faussaire », comme il se contente se l'insinuer. Pour moi ces rapprochements ont un effet absolument contraire, et ils me confirment dans l'idée que la lettre est authentique et qu'elle accompagnait un travail écrit par les signataires de cette missive. Thomas de Celano avait cette lettre et ce travail sous les yeux en écrivant la *legenda secunda* et son prologue, et même il pouvait avoir auprès de lui les compagnons pendant la rédaction de son *Memoriale*, bien que l'emploi de leur re-

Digitized by Google

cueil suffise pour expliquer le pluriel de son prologue (1).

Il ne sera pas inutile, avant d'aller plus loin, d'étudier brièvement la question de l'authenticité de la lettre des T. C., car de cet examen résultera la certitude sur le document qu'elle accompagnait. Nous répondrons ainsi au doute exprimé par les *Analecta Bollandiana* qui écrivent que cette missive, si elle est authentique, pourrait se rattacher à quelque document franciscain aujourd'hui perdu. Il y a une

(1) Sans reproduire ici toute la lettre et le prologue de Celano, voici en regard les principaux passages qui démontrent la dépendance d'un texte par rapport à l'autre.

Lettre des compagnons.	Prologue de Celano
Cum de mandato proximi praeteriti capituli generalis et vestro teneantur fratres signa et prodigia beatissimi patris nostri Francisci, quæ scire vel reperire possunt, vestrae paternitati dirigere ; visum est nobis, qui secum licet indigni fuimus diutius conversati, pauca de multis gestis ipsius.. sanctitati vestrae, veritate praevia, intimare ; non contenti solum narrare miracula, .. sed etiam sanctae conversationis ejus insignia, et pii beneplaciti voluntatem ostendere cupientes... Quae tamen per modum legendae non scribimus, cum dudum de vita sua et miraculis... sint confectae legendae ; sed velut de amoeno prato flores quosdam... excerpimus.. continuatam historiam non sequentes sed multa seriose relinquentes quae in praedictis legendis sunt posita... quibus haec pauca... poteritis facere inseri... Credimus enim, quod si venerabilibus viris, qui praefatas legendas confecerunt haec nota fuissent, minime praeterissent...	Placuit sanctae universitati olim capituli generalis et vobis, reverendissime pater,... parvitati nostrae injungere ut gesta vel etiam dicta gloriosi patris nostri Francisci, nos, quibus ex assidua conversatione illius et mutua familiaritate plus caeteris diutinis experimentis innotuit, ad consolationem praesentium et posterorum memoriam scriberemus. Continet in primis hoc opusculum quaedam conversionis facta mirifica, quae in legendis dudum de ipso confectis non fuerunt apposita, quoniam ad auctoris notitiam minime pervenerunt. Dehinc vero exprimere intendimus et vigilanti studio declarare quae sanctissimi patris tam in se quam in suis fuerit voluntas bona, beneplacens et perfecta.. Miracula quaedam interseruntur, prout se ponendi opportunitas offert...

Celano parle ensuite de la peine qu'ils ont eue pour recueillir tous ces faits, *quæ non pauco labore quæsivimus*. Il faut rapprocher ce passage de l'indication que donnent les compagnons dans leur lettre de tous les frères qu'ils ont interrogés avant d'écrire leur recueil.

Digitized by Google

dépendance évidente entre la lettre et le prologue de la seconde légende de Celano ; mais de quel côté est la dépendance ? Si la lettre dépend du prologue elle ne peut être que l'œuvre d'un faussaire ; si le prologue dépend de la lettre elle est authentique et le document sera facilement retrouvé.

Disons d'abord qu'on ne voit pas trop pourquoi un faussaire aurait composé cette lettre, en se servant du prologue de Celano, ni quel document il aurait voulu authentiquer grâce à ce faux ; après la *legenda secunda* il restait bien peu de chose à dire tant sur la conversion de François, que sur sa vie et ses vertus. Il est vrai que, par la date mise au bas de cette lettre, il aurait voulu la faire considérer comme antérieure à la composition de cette légende, mais pour un faussaire il aurait été bien peu avisé : l'emploi des expressions du biographe aurait découvert la supercherie en démontrant qu'il écrivait après lui. J'ai beau chercher, je ne puis arriver à découvrir le motif qui l'aurait dirigé dans la composition de cette lettre apocryphe, et par conséquent je conclus que la lettre est authentique.

Cette authenticité admise, la dépendance du prologue par rapport à la lettre s'explique d'elle-même : Celano avait entre les mains le recueil que cette lettre annonçait, et il usait de la lettre comme il allait le faire du matériel historique mis à sa disposition par les compagnons (1). En somme, il n'était que l'exécuteur désigné par le général, pour remplir le vœu exprimé par les auteurs de la lettre, demandant que les faits qu'ils apportaient à sa connaissance fussent insérés dans la légende de leur Père, s'il le jugeait bon « *quibus (legendis) haec pauca quae scribimus poteritis facere inseri, si vestra discretio viderit esse justum* ». Chargé de cette mission, Celano, en historien consciencieux, ne se voulut pas attribuer le mérite de ce nouveau recueil dont le fonds ne lui appartenait pas. C'est pourquoi, tant dans le prologue que dans la prière finale, ce sont les compagnons qui parlent.

(1) La *Chronique des XXIV Généraux* est favorable à cette manière de voir. Après avoir parlé de la légende des T. C. elle ajoute : « *et post, frater Thomas de Celano... primum tractatum legendae beati Francisci, de vita scilicet et verbis et intentione ejus circa ea quae pertinent ad regulam compilavit.* (p. 262).

Digitized by Google

Cette explication me semble fort naturelle, mais comme elle est très simple, elle a bien des chances de n'être pas admise sans conteste.

Une question se pose immédiatement : qu'est devenu le travail des compagnons de saint François ? — Il y a bientôt quinze ans, en étudiant le *Speculum vitae B. Francisci*, je pensais trouver dans cette compilation indigeste les documents qui avaient servi à Thomas de Celano pour composer sa seconde vie. Je n'ai pas à raconter ici comment mes études franciscaines furent interrompues par d'autres travaux ; passons à 1898 ; en étudiant alors le *Speculum perfectionis* que venait de publier M. Sabatier, cette pensée me revint immédiatement et même je la communiquai à quelques amis, qui ne partagèrent pas ma manière de voir (1). Comme leur opinion avait pour moi un certain poids, je résolus de réfléchir en silence sur ce point. Au cours de mes réflexions, parut dans les *Analecta Bollandiana* le travail du P. Van Ortroy, qui ne me satisfaisait pas entièrement ; la collaboration des Compagnons au travail de Celano ne me semblait pas suffisante pour expliquer le prologue, et comme le savant Bollandiste n'avait pas examiné la question de l'authenticité de la lettre d'envoi, il me semblait que son étude laissait ouverte une voie pouvant conduire au but entrevu. Don Minocchi avait déjà publié la première partie de son examen critique, mais il n'y traitait point la question principale ; bientôt après parut la seconde partie, dont j'avais prévu le sens, et je fus agréablement surpris en y trouvant exposées, avec d'assez bons raisonnements, des idées qui étaient celles que je roulais depuis longtemps dans ma tête. Pour lui, comme pour moi, le travail original des T. C. devait se retrouver dans le *Specu-*

(1) On me demandera peut-être pourquoi je n'en dis rien alors. On en trouve ici même l'explication. Dans mon étude critique sur le livre publié par M. Sabatier, je m'élevai contre son opinion de vouloir attribuer tout l'ouvrage au Fr. Léon et d'en faire remonter la composition à 1227 ; et j'écrivais que le *Speculum* était une compilation, dont le noyau pouvait bien être un écrit de Fr. Léon, ou mieux des compagnons du Saint. Je n'ai point changé de manière de voir, je corrige seulement ce que je disais de la date possible de cet écrit, (*Annales Franciscaines*, tome XXII, p. 559). Dans la même étude critique, j'émettais un doute sur l'authenticité de la légende traditionnelle des T. C. (ibid. p. 562, en note.)

Digitized by Google

lum, au milieu de beaucoup d'autres documents de provenance diverse.

On me demandera sur quoi je m'appuie pour soutenir cette opinion, qui me paraît la seule admissible ? Voici mes raisons :

Du prologue de Celano, rapproché de la lettre d'envoi des T. C., il résulte clairement qu'il travaillait sur les documents transmis par ceux-ci au Général. Or, dans la littérature franciscaine, nous ne trouvons d'autre recueil dont la seconde légende puisse dépendre en dehors du *Speculum*.

Tous les manuscrits du *Speculum* commencent par cette note : *Istud opus compilatum est per modum legendæ, ex quibusdam antiquis quæ in diversis locis scripserunt et scribi fecerunt socii beati Francisci.* Faut-il voir encore une supercherie dans cette indication ? A force de voir des supercheries partout, on finirait par nier l'authenticité des textes les plus sûrs, et je ne puis croire que les couvents franciscains aient été transformés en autant d'officines de faussaires, à une époque où il était encore facile de découvrir la fraude.

Plus d'une fois dans les récits du *Speculum* nous retrouvons les mots typiques de la lettre *nos qui cum ipso fuimus* ; ou des témoignages équivalents. Preuve que la lettre et le *Speculum* ne se peuvent séparer.

Le *Speculum* répond assez bien aux promesses de la lettre d'envoi. Ce n'est pas une légende, ce sont des faits détachés qui ne se trouvent pas dans les légendes antérieures, et ces faits sont de nature à nous faire connaître les merveilles de la vie sainte de François, ses intentions et ses aspirations, par exemple en matière de pauvreté et d'obéissance.

Toutefois, comme l'ont déclaré tous les critiques qui l'ont étudié, le *Speculum* entier ne peut être l'œuvre des T. C. Quelle part leur appartient dans ce recueil ? C'est là une question délicate, car, si pour certains chapitres l'interpolation est évidente, pour d'autres on est réduit à des appréciations personnelles. Sans se laisser effrayer par ces difficultés, Don Minocchi a essayé de faire ce triage, éliminant, en donnant ses raisons, les chapitres qui lui paraissaient ne point appartenir à l'œuvre originale. Ainsi débarrassé le *Speculum* pouvait être accepté comme écrit par les T. C.

Digitized by Google

Toutefois, quelque raisonnables que parussent les éliminations faites par le savant abbé, il manquait à sa thèse le témoignage d'un manuscrit présentant une rédaction du *Speculum* conforme à celle qu'il proposait.

Il ne devait pas attendre longtemps cette confirmation ; l'année dernière le P. Léonard Lemmens, Annaliste des Mineurs, publiait, d'après un manuscrit du couvent de Saint-Isidore à Rome, un texte du *Speculum*, correspondant presque entièrement avec celui que proposait Don Minocchi (1). Les chapitres éliminés par lui ne s'y trouvent pas, il en est de même de certains passages qu'il regardait comme des interpolations, dues au compilateur de 1318, dont le texte était le seul connu avant la publication du manuscrit de Saint-Isidore.

A ce propos, il ne sera pas inutile de dire que le *Speculum*, que M. Sabatier publiait en le donnant, sur un *explicit* erroné, comme datant de 1228, ne remonte pas avant 1318, date fournie par un manuscrit du couvent de Ognissanti à Florence (2). Autant la date de 1228 était inadmissible pour cette compilation, autant celle de 1318 est acceptable et même acceptée de tous les critiques.

En tête du *Speculum*, édité par le P. Lemmens, se trouve cet *incipit* : « *In nomine Domini, incipit Speculum perfectionis... beati Francisci, compositum ex quibusdam repertis in scriptis sancti fratris Leonis, socii beati Francisci, et aliorum sociorum ejus, quae non sunt in legenda communi* ». Nous n'avons donc pas encore là le travail original des T. C. : néanmoins la publication du P. Lemmens est fort précieuse car elle nous fournit un texte qui se rapproche plus de l'original que celui que donnait M. Sabatier. J'ajouterai encore que nous ne trouvons probablement pas dans le *Speculum* toute l'œuvre des frères Léon, Ange et Ruffin. Ce qui me confirme dans cette opinion c'est le prologue de Celano et les premiers chapitres de la *Legenda secunda*. Dans son pro-

(1) *Documenta antiqua franciscana edidit fr.* Leonardus Lemmens O. F. M. Pars II. *Speculum perfectionis* (redactio I.) Quaracchi, 1901.

(2) Minutieusement décrit par Don Minocchi dans son travail souvent cité. La date de ce manuscrit est environ 1370. (Cf. Sabatier, *Tractatus de Indulgentia Portiunculae*, p. CXXXV.)

Digitized by Google

logue Celano écrit : « *Continet in primis hoc opusculum quaedam conversionis facta mirifica, quae, in legendis dudum de ipso confectis non fuerunt apposita, quoniam ad auctoris notitiam minime pervenerunt* ». Le recueil des T. C. devait donc, ou tout au moins pouvait, renfermer une partie de ces détails nouveaux sur la jeunesse et la conversion de François. Je le croirais d'autant plus facilement que, dans la légende traditionnelle, que nous avons dit être une compilation de la fin du XIIIe siècle, nous trouvons ces détails reproduits d'une façon un peu différente de celle de Celano, et que l'on y trouve quelques autres petits détails omis par Celano, comme nous le voyons faire pour les autres récits du *Speculum* (1). Le compilateur pouvait fort bien avoir sous les yeux le texte des T. C. et ainsi s'expliqueraient ces différences.

Nous aurions là aussi l'explication de l'*incipit* que nous trouvons en tête de tous les manuscrits de la légende traditionnelle : *Haec sunt quædam scripta per tres socios Beati Francisci de vita et conversatione ejus in habitu sæculari, de mirabili et perfecta conversione ejus, et de perfectione originis et fundamenti ordinis in ipso et in primis fratribus.* L'auteur inconnu avait sous les yeux l'écrit des compagnons, il y puisait abondamment et il attribuait aux auteurs de la partie principale ce qu'il prenait ailleurs, pour donner une forme de légende à leur récit, composé de faits détachés. Toutefois ce n'est là qu'une conjecture que je livre aux méditations des autres critiques (2). Si on l'admettait, on aurait là encore une explication plausible de la présence, dans tous les manuscrits, de la lettre d'envoi en tête de la légende traditionnelle.

(1) Voir la réponse de M. Sabatier à l'étude des *Analecta Bollandiana* : *De l'authenticité de la légende dite des T. C.* p. 6 et ss. — Je ne veux pas approuver, en citant M. Sabatier, ce qu'il dit dans ces pages *du dosage du merveilleux*. Avec mon explication, il n'est pas besoin de recourir à ses principes de critique.

(2) On ne manquera pas de m'objecter l'*Anonyme de Pérouse* des Bollandistes. S'il n'était pas un faussaire il travaillait sur des documents originaux « ego qui acta eorum vidi ». Alors serait-il contraire à ma conjecture ? Il prouverait l'existence de récits que nous n'avons plus. Les fragments publiés par les *Acta Sanctorum* permettent difficilement les rapprochements qui seraient utiles pour porter un jugement sur son œuvre.

Digitized by Google

*
* *

Nous voici arrivés à la fin de cette longue dissertation sur la Légende dite des Trois Compagnons. Il me semble bon d'en réunir les diverses conclusions qui ont été semées au cours de ces pages.

I. La légende traditionnelle, dite des T. C. n'est pas leur œuvre ; 1° c'est une légende ; 2° elle ne peut être attribuée au notaire apostolique, Jean, qui écrivait avant 1250, car 3° cette légende n'est pas antérieure à la fin du XIIIe siècle ; 4° elle devait commencer par le court prologue *Præfulgidus ut lucifer*, qui se trouve dans le manuscrit du Vatican.

II. Cette légende écartée, il nous faut chercher ailleurs l'œuvre des T. C., car 1° cette œuvre a existé distincte de la *legenda secunda* de Celano ; 2° ce biographe, en composant sa *legenda secunda*, avait ce recueil sous les yeux ; 3° c'est dans le *Speculum* que nous devons aller rechercher cette œuvre des T. C., et nous ne l'y trouvons pas tout entière ; 4° la légende traditionnelle pourrait avoir été composée, pour les parties nouvelles qu'elle apporte, sur le recueil original des T. C.

Un corollaire de ces conclusions sera l'injustice des accusations lancées par M. Sabatier contre les Supérieurs de l'Ordre, coupables, selon lui, d'avoir mutilé l'œuvre des Compagnons. Si Crescence eut un tort, ce fut celui de se conformer au désir des auteurs du recueil qu'on lui présentait, en lui demandant de voir ce qu'il croirait bon de conserver à la postérité. Il chargea Thomas de Celano de ce soin, celui-ci utilisa les documents mis à sa disposition, les revêtant des pompes de son style, laissant de côté ce qu'il croyait devoir négliger et ajoutant les informations qu'il pouvait avoir recueillies lui-même ou qui lui avaient été transmises d'ailleurs. Une fois employé par Celano, le recueil des T. C tomba dans l'oubli ; ils n'avaient point eu la prétention de faire un travail devant rester dans la forme qu'ils lui avaient donnée, ni de prendre rang parmi les auteurs de ces légendes

Digitized by Google

écrites *tam veridico quam luculento sermone* (1). Par conséquent on a tort de vouloir dresser un double catalogue des historiens de saint François, celui des *Spirituels* et celui des frères de la *Communauté*. Cette distinction n'existait pas au XIIIe siècle et Bernard de Besse ne faisait pas œuvre de parti en ne mentionnant point fr. Léon parmi les biographes du Saint. Les autres écrits attribués au fr. Léon ne pouvaient non plus lui donner cette place. Il ne mentionna pas non plus l'auteur de la légende traditionnelle, parce qu'elle n'existait pas encore de son temps.

Nous ne trouvons pas en effet de trace de cette Légende dite des T. C. avant la *Chronique des XXIV Généraux*, vaste compilation de la fin du XIVe siècle, et cette mention n'est pas complètement exacte, car nous y lisons que les Compagnons écrivirent sous forme de légende, *per modum legendae*, ce qui est contraire à leur lettre mais s'explique par la légende traditionnelle que le compilateur de la chronique devait connaître seulement. Cependant, comme il ne fait aucun emprunt à ce document, on ne peut rien conclure de plus précis. Le premier qui ait cité la légende sous le nom traditionnel est Barthélémy de Pise dans son livre des *Conformités*, écrit en 1390, et le plus ancien manuscrit connu où nous la trouvons ne remonte pas beaucoup plus haut (2).

Au siècle suivant, les manuscrits de cette légende se multiplièrent et presque toujours on la retrouve unie au *Speculum*, ce qui paraît établir la dépendance de ces deux documents du travail original des T. C., et ce qui a fait conjecturer au P. Van Ortroy que le compilateur de la légende aurait voulu fournir un complément à la compilation du *Speculum*, tellement il évite d'empiéter sur ce terrain.

(1) M. Sabatier tient à voir dans la lettre des T. C. « un chef-d'œuvre de malicieuse bonhomie à l'adresse des biographes officiels du saint, et cela sous les formes les plus achevées de l'urbanité monastique. » (*Opusc. cité*, p. 12) J'avoue ne pas être assez versé dans la critique interne pour découvrir ces sentiments chez les auteurs de la lettre en question. J'ai lu aussi, je ne puis retrouver où, que les Compagnons devaient sourire malicieusement en envoyant leur travail au Général. Cette assertion me paraît bien peu concorder avec le caractère de protestation indignée que l'on veut attribuer à leur légende.

(2) Le manuscrit d'Ognissanti de Florence déjà cité.

Digitized by Google

*
* *

Souvent reproduite dans les manuscrits franciscains des XIVe et XVe siècles, la Légende dite des Trois Compagnons était cependant encore inédite quand les Bollandistes, poursuivant leur gigantesque travail, arrivèrent aux saints du mois d'octobre. Après en avoir largement usé dans son *Commentarius praevius*, le P. Suyskens lui donnait place au nombre des légendes qu'il publiait (1).

En 1831, un anonyme, qui n'a pas encore été dévoilé, en donnait une édition d'après le manuscrit 7339 du Vatican, le seul qui contienne le court prologue : *Praefulgibus ut lucifer* (2).

Le P. Stanislas Melchiorri, Annaliste des Frères Mineurs, imprimait en 1856 une traduction italienne de cette légende à laquelle manquaient les deux derniers chapitres, mais en revanche largement interpolée (3). Cette traduction était publiée d'après une copie de la fin du XVIe siècle, mais la langue dans laquelle elle est écrite doit lui faire assigner une origine antérieure. C'est la légende que les PP. Marcellin de Civezza et Théophile Domenichelli ont rééditées comme donnant le texte intégral de l'œuvre des compagnons.

Cette légende italienne fut traduite en français par l'abbé Symon de Latreiche et parut à Paris en 1862. Le traducteur se donna beaucoup de peine pour donner une tournure antique à sa version, sans arriver à y faire passer le charme et la simplicité du texte italien (4).

(1) *Acta Sanctorum*, tome II du mois d'octobre.

(2) *Vita S. Francisci de Assisio, a Leone, Rufino, Angelo, ejus sociis scripta, dictaque Legenda trium sociorum, ex cod. Bibliothecae Vaticanae* N. 7339. Pisauri 1831.

(3) *Leggenda di san Francesco d'Ascesi scritta dalli suoi compagni che tutt'hora conversavano con lui.* Recanati, 1856. Le manuscrit, aujourd'hui perdu, portait la date de 1577, et appartenait au couvent des Capucins de San Severino dans les Marches.

(4) *Légende de saint François d'Assise par ses trois compagnons, manuscrit du XIIIe siècle, publié pour la première fois par l'abbé* Symon de Latreiche, chez Rousseau-Leroy, à Arras, et chez Gaume frères et Duprey, rue Cassette 4, et Lesort, rue de Grenelle 3, à Paris, 1862. — Trois ans après, les exemplaires restés en magasin furent pourvus d'un nouveau titre portant

Digitized by Google

En 1880, avec plus de bonne volonté que de critique, le chanoine Amoni rééditait le manuscrit du Vatican, si nous en croyons son titre, mais en réalité il ne suivait d'une façon absolue ni ce texte, ni celui donné par les Bollandistes. Il y ajoutait en regard la traduction italienne, éditée par le P. Melchiorri, là où elle correspondait au latin, rejetant le reste à la fin du volume, mais il modifia souvent le vieux texte (1).

Monseigneur Faloci Pulignani la publiait à son tour en 1898, d'après un manuscrit des archives des capucins de la province d'Ombrie (2).

A la fin de la même année les PP. Marcellin de Civezza et Théophile Domenichelli donnaient au public leur légende dans sa prétendue intégrité, dont nous avons longuement parlé (3).

Malgré toutes ces éditions successives il n'y a pas encore une seule édition critique de la Légende des Trois Compagnons, chacun des éditeurs précédents ayant reproduit un texte différent, sans entrer dans l'examen des variantes que peuvent présenter les nombreux manuscrits de ce document. Quand on sera arrivé à une solution de la controverse résumée dans ces pages, quelque critique entreprendra peut-être cette édition.

Outre la traduction de l'abbé Symon de Latreiche, que la langue employée suffisait à rendre impopulaire, nous avions depuis quelques années celle de M. l'abbé Huvelin (4). Bien

Deuxième édition, Paris, P. Lethielleux, 23 rue Cassette, 1865. La supercherie est évidente car le papier du nouveau frontispice est différent de celui du volume.

(1) *Legenda Sancti Francisci Assisiensis a Beatis Leone, Rufino, Angelo, ejus sociis scripta, quæ dicitur legenda trium sociorum, ex cod. membran. Biblioth. vatic. num. 7339.* Roma 1880.

(2) *Sancti Francisci legendam Trium Sociorum ex cod. Fulg. edidit* Michael Faloci Pulignani sacerdos Fulginas. Fulginiæ 1898.

(3) *La Legenda di San Francesco, scritta da tre suoi Compagni*, (legenda trium sociurum), *pubblicata per la prima volta nella sua vera integrita dai Padri Marcellino da Civezza e Teofilo Domenichelli dei Minori*, Roma 1889. — Pour être complet je dois mentionner une traduction française de cette légende, en cours de publication dans la *Voix de Saint-Antoine*.

(4) *Légende des Trois Compagnons. La vie de S. François d'Assise racontée par les frères Léon, Ange et Ruffin, ses disciples traduite pour la première fois du latin, précédée d'une introduction, par M. l'abbé Huvelin.* Paris, 1891. M. Huvelin sans doute ne devait pas connaître la traduction de l'abbé de Latreiche.

Digitized by Google

qu'il dise traduire le texte du manuscrit du Vatican, il a simplement traduit l'édition Amoni, qui, comme nous l'avons dit, s'en écarte souvent. Il a aussi omis le prologue. Cette traduction est d'une lecture agréable, mais elle manque souvent de précision.

Enfin l'an dernier, Madame Arvède Barine a donné de la légende traditionnelle une traduction que je dirai presque un chef-d'œuvre et un modèle du genre (1). Il y a bien ci et là quelques inexactitudes, qu'il sera facile de faire disparaître dans une seconde édition que je souhaite vivement, à condition toutefois qu'on n'y retrouve pas la *Vie de saint François* qui forme la première partie du volume.

On a accusé très à tort Madame Barine d'être disciple de M. Sabatier. Ce serait plutôt le contraire, car l'étude sur saint François a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* au mois de juin 1891. Dans cette seconde édition de son travail, l'auteur n'a apporté que des modifications insignifiantes. Cette étude avait été écrite pour la *Revue des Deux-Mondes* à la suite de la publication de *l'Histoire de saint François* par M. l'abbé Le Monnier, qui était qualifiée « d'ouvrage remarquable par l'érudition, la largeur d'esprit et la sincérité ». Ces éloges ont disparu de la réédition et aux auteurs cités en 1891, on a ajouté simplement « les remarquables travaux récemment publiés par M. Paul Sabatier ».

Dans son aperçu sur la vie de saint François, écrit avec un incontestable talent d'analyse, Madame Barine qui est protestante, se laisser aller à des appréciations erronées, pour ne pas dire injustes, sur l'Église romaine et la papauté au moyen âge. Ecrivant pour la *Revue des Deux-Mondes*, dont l'esprit s'est modifié depuis dix ans, elle sacrifia aussi au milieu et, si mes souvenirs sont exacts, en particulier au sujet des Stigmates. Si tout dans le fond de ce récit ne peut être accepté par le lecteur catholique et même si l'on ne peut recommander cette lecture, c'est d'autant plus fâcheux que ces pages sont d'une facture exquise et peuvent être données comme modèle aux hagiographes.

Quant à la traduction de la légende je ne résisterai pas

(1) Arvède Barine, *Saint François d'Assise et la Légende des Trois Compagnons*, Paris, 1901.

Digitized by Google

au désir d'en mettre quelques lignes sous les yeux du lecteur. Je placerai en regard le texte latin et la version de l'abbé Huvelin. Ce sera la meilleure preuve de la supériorité de la nouvelle traduction. Je prends au hasard au milieu du chapitre dixième.

TRADUCTION DE M. HUVELIN.

Partout où ils paraissaient, leur costume, leur genre de vie excitait l'étonnement et on les prenait pour des hommes des bois. Quant à eux, c'était toujours avec des paroles de paix qu'ils entraient dans les villes ou dans les villages, dans les châteaux ou dans les maisons. Toujours ils prêchaient l'amour du créateur, la crainte de sa justice et l'obéissance à ses commandements. Quelques-uns les écoutaient volontiers, d'autres prenaient un air railleur ; presque tous les accablaient de questions : « D'où-êtes-vous ? » leur demandait-on. « A quel ordre appartenez-vous ? » Si fatigant qu'il fût de satisfaire à toutes ces curiosités, les frères s'y prêtaient de bonne grâce; ils se disaient des pénitents originaires d'Assise, mais ils ajoutaient modestement que leur fraternité n'était pas encore un ordre. Cette réponse ne désarmait pas les soupçons et l'hospitalité leur était souvent refusée comme à des gens suspects qui, une fois dans la maison, pourraient bien y commettre quelque larcin ; ils se réfugiaient alors sous un portique d'église ou de palais.

TEXTE LATIN.

Quicunque autem eos videbant, plurimum mirabantur, eo quod habitu et vita dissimiles erant omnibus, et quasi silvestres homines videbantur. Quocumque vero intrabant, civitatem scilicet vel castellum, aut villam vel domum, annuntiabant pacem, confortantes omnes ut timerent et amarent creatorem coeli et terrae, ejusque mandata servarent. Quidam libenter, eos audiebant ; alii e contrario deridebant, plerique quaestionibus fatigabant, quibusdam dicentibus : Unde estis? aliis quaerentibus quis esset ordo ipsorum. Quibus licet esset laboriosum tot quaestionibus respondere, semper tamen confitebantur, quod erant viri poenitentiales de civitate Assissii oriundi ; nondum enim ordo eorum dicebatur religio. Multi vero eos deceptores, vel fatuos judicabant, et nolebant eos recipere in domos suas, ne tanquam fures res suas furtive auferrent. Propterea in multis locis, post illatas eis multas injurias, hospitabantur in ecclesiarum porticibus vel domorum.

TRADUCTION DE Mme A. BARINE.

Tous ceux qui les voyaient s'étonnaient, car ils ne ressemblaient à personne par le vêtement et par le genre de vie, et paraissaient presque des hommes sauvages. Partout où ils entraient, ville ou château, maison ou ferme, ils annonçaient la paix, avertissant chacun d'aimer et de craindre le créateur du ciel et de la terre et de garder ses commandements. Quelques-uns les écoutaient avec plaisir (1), la plupart les tourmentaient de questions et leur disaient : « D'où êtes-vous ? » D'autres leur demandaient à quel ordre ils appartenaient. Quoiqu'il fût fatigant de répondre à tant de questions, ils avouaient cependant avec simplicité qu'ils étaient des pénitents originaires de la ville d'Assise ; car leur société ne s'appelait pas encore un ordre religieux. Souvent on les prenait pour des fripons ou pour des fous, et on ne voulait pas les recevoir de peur qu'ils n'emportassent des choses furtivement, comme des voleurs. Aussi en plusieurs endroits il leur fallut, après avoir subi beaucoup d'injures, passer la nuit sous le porche des églises ou des maisons.

(1) Trois mots ont été oubliés dans la traduction.

Digitized by Google

« J'ai tâché, dit madame Barine, de conserver, dans ma traduction le plus que j'ai pu de la candeur et de l'adorable gaucherie de ces hommes simples, si étrangers à toute préoccupation littéraire ». Selon moi le traducteur est trop sévère pour l'auteur de la légende, car je ne saurais y trouver aucune gaucherie. Elle est écrite avec candeur et simplicité : c'est là son charme, et le mérite de la traduction est d'avoir respecté ces qualités. Car bien que j'efface du frontispice de cette légende le nom des Compagnons de saint François, elle demeure néanmoins pour moi, suivant le jugement de M. Sabatier, « une des productions les plus délicieuses du moyen-âge ».

P. Edouard d'Alençon,
Archiviste gén. des Min. Capucins.

Digitized by Google

LE SAINT-SUAIRE DE TURIN

DEVANT L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS

DEUX FAITS NOUVEAUX

(*Suite*) (1).

En mai 1898 eut lieu à Turin l'ostension du saint-suaire Le chevalier Secundo Pia reçut l'autorisation d'en prendre la photographie. Un instantané ne donna aucun résultat ; une autre pose prolongée donna une épreuve satisfaisante. Bien plus, à son grand étonnement, cette épreuve portait une image plus nette, plus vivante, plus vraie que celle qui paraissait sur le linge. Or dans les photographies ordinaires l'épreuve, on le sait, est un *négatif*, sur lequel les blancs de l'original sont rendus par des noirs et réciproquement : si nous photographions par exemple un homme blanc, sur l'épreuve il sera noir comme un nègre ; un nègre, au contraire, apparaîtra blanc. Pour obtenir les vrais tons du modèle il faut tirer une nouvelle épreuve du négatif, et l'on obtient un positif, qui, renversant à son tour les tons du négatif, donne les vraies couleurs du modèle.

Le chevalier Secundo Pia s'attendait donc à voir venir en noir sur son négatif les traits de la figure et du corps de Notre-Seigneur, imprimés sur le suaire, le contraire eut lieu, ils furent rendus par des blancs, et l'on eut du premier coup un positif. C'était contraire aux lois ordinaires de la photographie.

(1) Voir le fascicule de juin.

Digitized by Google

Il fallait chercher une explication à ce fait. Beaucoup se mirent bien vite à crier au miracle. M. A. Loth se fit l'écho de ceux-ci et publia une brochure, où il essayait d'établir la vérité du miracle, et par le miracle l'authenticité de la relique. Nous avons dans nos études mis nos lecteurs en garde contre ces conclusions trop précipitées et un remarquable article de M. Lajoie (1) donnait une explication naturelle du phénomène d'après les lois de la photographie. C'était une explication, on aurait pu en apporter bien d'autres également plausibles (2).

La discussion, longtemps ardente, s'était assoupie, lorsque le 21 avril 1902, M. Vignon, par l'intermédiaire de M. Delage, présenta à l'Académie des sciences de Paris une nouvelle explication du fameux négatif. Son explication, tout en écartant le miracle, n'en concluait pas moins à l'authenticité indiscutable du saint suaire. Cette nouvelle, car la communication a revêtu ce caractère, a été aussitôt reproduite, discutée, commentée par tous les journaux et revues, et généralement dans un sens favorable. Et comme la communication à l'Académie annonçait un volume de 15 francs publié chez Hachette, sur cette question, on peut dire que l'ouvrage de M. P. Vignon a obtenu le plus beau succès bibliographique qu'on ait enregistré depuis de nombreuses années. Nous allons résumer ici, pour le profit de nos lecteurs, l'argumentation de M. P. Vignon. Nous emploierons, autant que possible, le texte même de l'auteur.

Le raisonnement de M. Vignon tend à expliquer comment le corps de Notre-Seigneur a dû naturellement, à *cause des circonstances spéciales de l'ensevelissement*, imprimer sur le linceul sa propre empreinte en négatif.

Il commence par établir comment certains objets, certains corps couverts de poudres spéciales peuvent marquer sur une plaque sensible leur empreinte en négatif. « On sait, dit-il, par les travaux de M. Colson, publiés en 1896 dans *les Compte-ren-*

(1) Voir *Etudes Franciscaines*, juin 1901.

(2) M. Vignon cite dans son livre M. Lajoie et donne ses raisons ; il y répond en disant que dans le cliché du chevalier Pia il ne pouvait y avoir surexposition, attendu qu'il avait employé des plaques exigeant une très longue pose. (*Le Linceul du Christ*. p. 16.)

Digitized by Google

dus de l'Académie des Sciences, que le zinc fraîchement décapé émet, à la température ordinaire, des vapeurs capables de voiler les plaques photographiques dans l'obscurité. On savait par les recherches de Russell que les stries d'une lame de zinc se reproduisent sur la plaque photographique. Mais de là à réaliser l'image d'un objet en relief, il y avait loin. Nous avons réussi à obtenir des images soit avec des médailles saupoudrées de zinc, soit avec des bas-reliefs ou des objets en ronde-bosse en plâtre et frottés de poudre de zinc. Ces images sont des négatifs non pas par l'interversion des clairs et des ombres, puisqu'on opère dans l'obscurité, mais par le fait que les reliefs donnent des impressions plus énergiques que les creux. Pour les interpréter il faut donc les intervertir photographiquement : on obtient alors des images positives dans lesquelles l'échelle des reliefs est scrupuleusement respectée....

« Le caractère vraiment spécifique des images négatives qui proviennent des actions à distance réside dans le fondu des contours. La limite de la partie visible résulte pour l'œil du reploiement de la surface. Si ce reploiement a lieu à une faible distance du plan récepteur le contour est encore marqué quoique vaguement ; mais, si ce reploiement ne se produit qu'à une distance supérieure à celle à laquelle les vapeurs agissent, il n'en est tenu aucun compte dans l'image, qui s'atténue progressivement sur ces bords, jusqu'à arriver à la disparition complète. »

Les corps enduits de certaines substances actives impriment donc sur une surface, sensible, au sein même de l'obscurité, leurs reliefs tenus en contact avec cette surface ou assez peu distants, pour que les vapeurs de la substance active puissent atteindre cette surface. La plaque sensible reçoit l'empreinte énergique des reliefs, tandis que les creux ne s'y impriment qu'en raison inverse de leur profondeur.

Dans la seconde partie de sa thèse, M. Vignon établit 1° comment le linceul sur lequel fut déposé notre divin Sauveur, à cause des aromates qui l'imprégnaient, constituait une excellente *surface sensible*, capable de recevoir l'action des reliefs, et 2° comment le corps de Notre-Seigneur, à cause

Digitized by Google

des sueurs de l'agonie qui durent l'inonder, se trouvait recouvert d'un *élément actif*, la sueur, riche en urine, capable d'agir sur le linceul imprégné d'aromates et d'y imprimer les reliefs du corps du Sauveur.

« Nous avons aussi réalisé des images négatives, continue-t-il, en faisant agir des vapeurs ammoniacales sur des linges imprégnés d'une mixture obtenue en incorporant de la poudre d'aloès à l'huile d'olive. On sait que l'aloès contient un principe qui brunit en s'oxydant sous l'influence des alcalis en atmosphère humide. Les vapeurs ammoniacales peuvent provenir d'une solution de carbonate d'ammoniaque, mouillant, par exemple, une main de plâtre gantée d'une peau de Suède. On obtient encore une sorte d'empreinte de la main, empreinte modelée négativement, dégradée sur ses bords, déformée *par défaut* dans les points où la main aura été trop écartée du linge, *par excès* dans les régions où le linge aura enveloppé la main. La fermentation de l'urée, fermentation qu'on provoque facilement en l'additionnant d'un peu d'urine, provoque la fermentation d'un carbonate d'ammoniaque, et détermine un brunissement de l'aloès. La fermentation d'une sueur fébrile, riche en urée, conduirait au même résultat, ainsi qu'il est classique (1). »

Après cet exposé général, M. Vignon faisait l'application de ces principes scientifiques au suaire de Turin : l'Académie n'a pas jugé à propos d'insérer cette partie de la communication dans ses comptes-rendus. Nous ne pouvons donc la reproduire. Mais un interview du *Gaulois* permettra de nous faire une idée exacte des conclusions de l'auteur :

« Pour vous, demande-t-on à M. Vignon, les images révélées par la photographie du saint-suaire se sont-elles effectuées spontanément, en dehors de toute fraude, même pieuse ? — Comment en douterais-je ! Regardez la photographie de près. Vous y retrouverez les stigmates, autrement dit les traces des blessures du Christ, tels qu'ils ressortent des récits évangéliques. Les livres sacrés disent, vous le savez, que le Christ a été flagellé, crucifié, couronné d'épines et que son flanc a été percé d'un coup de lance.

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 21 avril 1902.

Digitized by Google

« Or les traces de ce quadruple supplice sur le corps dont le saint-suaire de Turin a conservé l'empreinte sont beaucoup trop précises, concordantes, d'un réalisme trop conforme aux lois de l'anatomie, aux conditions spéciales dans lesquelles l'empreinte s'est produite pour que la main d'un fraudeur s'y puisse reconnaître. Mais si cet imposteur avait été homme à trouver pareil accent de vérité, il n'aurait pas osé, ne fut-ce que pour ne pas compromettre le succès de sa supercherie, s'écarter des traditions populaires. Il n'aurait pas placé le clou là où il est dans le suaire, c'est-à-dire au poignet ce qui est conforme aux exigences anatomiques, mais bien au milieu de la main, selon la tradition acceptée à la légère et suivie par les artistes de tous les temps.

« Mais l'authenticité du suaire éclate plus nettement encore pour quiconque a fait, en se regardant dans une glace, cette simple observation qu'il y voit à gauche ce qui est sur lui à droite. Les peintres ont mis à droite la plaie du côté du Christ ; ils ont eu raison au point de vue de l'art puisqu'ils font un portrait et se trouvent en face du modèle. Mais le suaire n'avait qu'à tenir compte du renversement du sens des images résultant de l'empreinte, c'est pourquoi la plaie du côté s'y trouve à gauche.

« Autre raison d'écarter l'hypothèse d'une fraude artistique. Le Christ du suaire est nu. Or un artiste soucieux de frapper l'imagination des fidèles n'aurait pas osé appeler le regard sur cette nudité, en représentant les stigmates notamment ceux de la flagellation. La main d'un fraudeur ne se trouve pas plus dans le rendu des stigmates caractéristiques du Christ que dans l'exécution du modelé général des images.

« En somme il ne peut y avoir de fraude ni pour l'exécution des blessures, ni pour le rendu sincère de l'image ; donc, puisque les stigmates désignent le Christ, logiquement et sans autres hypothèses, nous devons conclure à l'authenticité du suaire de Turin.

« Mais ce qui domine tout le problème, c'est son côté esthétique. La physionomie du Christ se révèle plus expressive, plus adéquate à sa personnalité morale d'après l'empreinte, que dans tous les portraits faits de lui, même par d'immor-

Digitized by Google

tels artistes. Aucun pinceau n'a rendu comme ce linge l'admirable sérénité du supplicié supérieur à ses tortures, la douceur de la victime pardonnant à ses bourreaux. (1) »

Avant de porter un jugement sur les conclusions de M. Vignon, nous avons tenu à les mettre sous les yeux de nos lecteurs exposées par l'auteur lui-même. On ne pourra nous accuser d'avoir diminué la force de ses preuves et de son argumentation. Abordons maintenant la critique :

Il est un point qui, dans toute cette affaire, nous laisse infiniment perplexe. *C'est l'interprétation même de la photographie.* Chacun y a vu exactement ce qu'il voulait y trouver, au mieux des intérêts de sa thèse ; et il va sans dire que, les thèses étant opposées le plus souvent, les auteurs y ont vu les choses les plus contradictoires. Suivons par ordre de date :

D'après Mgr Colomiati, provicaire général de Turin (2), l'image du suaire n'est pas l'œuvre d'un artiste parce que les traits y sont trop grossiers : « 1° Les deux figures sont faites avec des taches et n'ont pas de contour bien défini. Un peintre ne fait pas de figures aussi imparfaites au point de vue artistique... « 2° Les deux figures sont plus grosses que nature. Cela montre que le cadavre fut enveloppé par le linceul, qui touchait aussi les membres par côté, et qui en a pris l'empreinte. Le linceul étant étendu, les figures apparaissent comme élargies ; de plus on voit que la figure postérieure présente des membres plus amples que la figure antérieure, notamment les jambes, parce que le cadavre posé à plat sur une moitié du suaire fut couvert de l'autre moitié par dessus... »

En un mot Mgr Colomiati trouve dans l'inspection de la photographie la preuve indiscutable que l'image du saint-

(1) On s'est extasié bien à tort, semble-t-il, sur le caractère esthétique de l'image. On devrait se rappeler que le siècle où elle est apparue était le siècle de Giotto. De plus toutes les raisons apportées ici sont très exagérées ; ainsi on trouve des Crucifix portant la plaie du côté à gauche. Le suaire de Besançon présentait le Christ entièrement nu ; les historiens de la relique de Turin prétendent au contraire avoir vu un linge autour des reins du Christ imprimé sur ce suaire.

(2) Voir *Revue des Sciences ecclésiastiques*, décembre 1899, p. 515-516.

Digitized by Google

suaire est une empreinte, produite naturellement par le contact des membres du Sauveur sur le linge, *les traits y apparaissent par développement et non par projection* ; aussi les parties arrondies ou anguleuses du corps sont-elles démesurément élargies. « Quel est le peintre, dit-il, qui aurait dessiné une tête dans des conditions si irrégulières ?... L'œuvre d'un peintre serait-elle aussi capricieuse ?...

Si nous demandons maintenant à M. A. Loth ce qu'il a vu dans la même photographie, il nous tiendra un langage diamétralement opposé. M. Loth est un partisan du miracle. L'image s'est imprimée en négatif sur le linge ; or nulle cause humaine n'aurait pu produire, il y a dix-huit siècles, un négatif ; donc elle a été imprimée par une intervention directe de Dieu. L'artiste, c'est Dieu, et l'œuvre est d'une perfection divine. Alors il s'ingénie à montrer l'admirable proportion et l'harmonie des parties et des contours. Ce n'est pas une ébauche grossière, telle qu'aurait pu en produire le contact naturel du corps reposant sur la toile, car *les traits y apparaissent par projection et non par développement.*

Un troisième auteur, un savant celui-là, vient à son tour examiner le précieux portrait. Il a trouvé dans l'arsenal de la science le moyen de concilier les thèses de Mgr Colomiati et M. A. Loth. L'image est à la fois *une empreinte et une projection*. Elle est une empreinte du corps sur le linge, elle s'est donc produite naturellement sans miracle, comme le veut le prélat italien et comme la science l'exige ; elle est une projection ammoniacale partant du corps vers le linge ; on conçoit donc qu'elle puisse reproduire la pureté, la régularité, la proportion et l'harmonie des traits. En outre on se trouve en face d'un négatif parce que l'impression des corps au moyen des vapeurs émises par ces corps est un négatif. C'est la thèse de M. Loth, moins le miracle.

Cette dernière interprétation, conciliant les contraires, devait, ce semble, rallier tous les suffrages. De fait, nous l'avons déjà remarqué, revues et journaux, toute la presse lui a fait un excellent accueil. Le *Cosmos*, la *Nature*, la *Revue scientifique*, trois revues qui représentent comme la droite, le centre et la gauche dans le monde scientifique sont pour une fois tombés d'accord sur une question où la

Digitized by Google

religion était en cause. Les auteurs du compromis, il est vrai, n'ont pas signé leur prose, mais ce n'est pas respect humain; pour être impersonnelle cette prose n'en est pas moins éloquente. Dans le monde catholique les *Etudes*, par la plume du R. P. Brucker, ont fait à la thèse un accueil sympathique, même avant le livre. Le R. P. Brucker cependant a fait ses réserves ou du moins exprimé ses desiderata : « Quoi qu'il en soit, les découvertes de M. Vignon, complétant et expliquant celles de M. Pia, feront époque dans l'histoire du célèbre trésor de Turin. Peut-être détermineront-elles ceux à qui il appartient à leur donner un complément ultérieur, qui pourrait être décisif, à savoir l'examen chimique de la sainte étoffe elle-même. » (1)

Le *Correspondant* reste très hésitant ou mieux très défiant. Il compte une liste de 28 suaires qui tous prétendent à l'authenticité. Tous ont été plus ou moins étudiés, sauf un, qui est vénéré à Johanavank en Arménie. Beaucoup sont perdus ; celui de Turin est le mieux connu, il a été le plus discuté. Est-ce que les expériences de M. Vignon auront résolu le problème ? M. Louis de Meurville, l'auteur de l'article en question, ne le pense pas ; et il attaque les unes après les autres les affirmations de ce savant : « Mais pour que cette théorie (de M. Vignon) soit applicable au linceul du Christ, il faut que le corps n'ait pas été lavé, parce qu'alors il ne serait pas resté de sang caillé, — que les aromates aient été versés sur le linceul et non pas sur le corps, ce qui est contraire aux usages des Juifs (2) et qu'enfin le linceul ait été tendu sans un pli sur la face antérieure du corps et n'ait pas touché les côtés, ni les côtés du bras, ni les côtés du corps,

(1) *Etudes*, 5 mai 1902, p. 395.

(2) Voici quelques détails sur le mode d'ensevelissement usité chez les Juifs d'après le *Correspondant* : le cadavre étendu, les bras le long du corps, tandis que sur le suaire les bras sont croisés, comme chez les chrétiens au Moyen-Age. De plus « les Juifs ensevelissent leurs morts avec le taleth sur la tête et sous le linceul. Le taleth est ce long châle blanc à longues franges symboliques, qu'ils portent à la synagogue » Ce taleth est sans doute le *sudarium* de saint Jean (XX, 7). L'explication de M. Vignon suppose qu'il n'y avait pas de *sudarium*. Nous devons dire, pour sauvegarder la vérité, que les momies anciennes présentent parfois les bras croisés comme on le voit pour le Christ sur le suaire de Turin. On ne peut donc lui reprocher ce détail.

Digitized by Google

ni les côtés des jambes, ni les côtés de la tête, ni le haut du crâne ! Le voilà, le miracle ! » s'écrie-t-il.

Et nous le répétons avec lui. L'impression de l'image sur le suaire par le procédé scientifique de M. Vignon suppose des miracles, des impossibilités, des contradictions plus difficiles à justifier que toutes les autres explications imaginées jusqu'à ce jour. Nous le démontrerons plus loin.

L'*Université catholique* consacre à cette même question, dans le numéro de mai, une note franchement hostile : « M. Chevalier reste donc vainqueur sur toute la ligne », conclut en terminant M. J. B. Martin.

Le mois suivant M. Donnadieu consacre un long article à discuter le problème au point de vue scientifique. Il met en doute d'abord l'authenticité de la photographie considérée *dans ses détails*, puis la réalité du négatif. Les raisons qu'il apporte contre la réalité du négatif ne nous paraissent pas susceptibles de s'appliquer au sujet en question. Un tableau, dit-il, peint en couleurs très actiniques, bleu ou violet par exemple, sur un fond moins actinique, soit le rouge ou le vert, donne en photographie, un négatif qui ressemble à un positif. Mais, devons-nous faire remarquer, sur le suaire l'image a été tracée en couleur rouge sur un fond blanc ; la condition exigée par M. Donnadieu n'est donc pas réalisée. Sa remarque est plus justifiée, comme nous le dirons plus loin, quand il conteste *l'authenticité des détails* dans l'épreuve de M. Pia. Un photographe distingué, qui a vu le cliché de l'artiste italien presque aussitôt après le développement, nous a déclaré qu'on a dû « retoucher fortement le cliché, car sur les épreuves de Turin on ne voyait pas tout ce qu'ils font voir aujourd'hui (1). »

Enfin envisageant le point de vue chimique, M. Donnadieu fait une objection qui paraît encore justifiée. Il suppose, mal-

(1) On accorde généralement une confiance aveugle à la photographie ; on la regarde comme un témoin incorruptible. Rien n'est plus inexact. Tous les manuels en effet indiquent mille procédés divers pour *retoucher les clichés*, noircir les blancs, blanchir les noirs. La photogravure est venue à son tour, ajouter ses expédients plus nombreux encore de falsification ; il peut se faire que l'image définitive ne garde plus qu'un rapport lointain *pour les détails* avec le cliché primitif.

Digitized by Google

gré les impossibilités relevées par le *Correspondant*, que la fermentation de l'ammoniaque ait pu se produire. Qu'en est-il résulté ? Ces vapeurs sont, on le sait, très volatiles et très actives. Chacun a éprouvé ce que sont les vapeurs de l'urine et de la sueur. Elles se répandent facilement au loin et y agissent activement. Elles ont dû en conséquence, si le suaire était sensible, l'impressionner complètement partout, sans respecter la loi des distances, et au lieu d'un portrait produire une teinte uniformément noire. M. Donnadieu a même réalisé une expérience où ce résultat d'une teinte uniforme a été obtenue malgré la loi des distances. Cette preuve paraissait péremptoire. Mais à peine était-elle parue qu'on annonçait sa réfutation par une expérience contradictoire d'un savant Belge.

« M. Donnadieu aurait peut-être été amené à supprimer lui-même sa thèse, dit M. A. Loth dans *la Vérité*, si son article avait attendu un mois de plus. Car toutes ses objections et observations, tendant à mettre en doute la valeur des expériences et explications des deux savants collaborateurs, tombent devant ce fait que, à la dernière séance de l'Académie des Sciences (16 juin), M. le professeur Delage a présenté un mémoire d'un savant belge M. Vanwelt, professeur à l'Université de Gand, qui a *renouvelé d'une manière étonnante l'expérience du Saint-Suaire lui-même, en reproduisant par l'action des vapeurs ammoniacales sur des linges enduits des substances d'aloès, l'image parfaitement nette d'un corps enseveli de la même manière que celui du Christ* (1). »

Nous avons voulu voir le texte même du rapport puis nous nous sommes informé auprès d'un membre de l'Académie, si en dehors de la note insérée aux *Comptes-rendus* officiels, M. Delage n'aurait pas ajouté un autre communiqué. Or voici simplement les expériences de M. Vanwelt et son rapport tout entier. Il n'y est nullement question *d'une reproduction quelconque de l'expérience du Saint-Suaire*. On en jugera.

(1) 22 juin 1902. C'est nous qui soulignons la fin de la citation. Ce passage montre encore avec quelle précautions il faut lire les affirmations de certains journalistes passionnés. Pour eux le désir crée son objet.

Digitized by Google

Il n'y a ni cadavre, ni suaire, ni linge imbibé d'aloès ; il y a simplement un vase en forme de V, contenant des liquides émettant des vapeurs, et au-dessus de ce vase un papier sensible recevant de ces vapeurs l'impression d'une silhouette en forme de V.

MM. Colson et Vignon ont démontré que certaines vapeurs donnent naissance à des images négatives à contours dégradés, en agissant sur des surfaces convenables. Mes expériences ont eu pour résultat de généraliser ces expériences.

J'ai expérimenté successivement avec l'hydrogène sulfuré, l'ammoniaque, l'acide chlorhydrique et l'iode. Les matières sensibles et receptrices étaient respectivement l'acétate de plomb, le tournesol basique et l'empois d'amidon. Les matières étaient déposées, à l'état de dissolution, sur la surface d'un papier blanc lisse, et exposées à l'action des gaz, après dessication, à l'air libre, de la surface humectée.

Essais avec l'hydrogène sulfuré. — On peut utiliser une solution d'hydrogène sulfuré, une solution de sulfure d'ammonium, mieux encore un mélange de deux parties en poids de sulfure de baryum pulvérisé et d'une partie de sulfate acide de potassium pulvérisé. Le mélange qui dégage lentement l'hydrogène sulfuré est introduit dans deux nacelles placées de façon à former un V. Les porte-objets sur lesquels se trouvent posées les nacelles permettent d'élever ou d'abaisser la surface dégageant le gaz de 1^{mm} à la fois ; jusqu'à environ 13^{mm} de distance de la face sensible du papier imbibé d'acétate de plomb, les formes du V se dessinent distinctement sur un fond plus pâle à la face inférieure de la feuille de papier.

Essais avec l'ammoniaque. — Le carbonate d'ammonium sec et pulvérisé ne donne pas, au point de vue expérimental des résultats satisfaisants. La solution aqueuse d'ammoniaque, au contraire, permet d'étudier les variations de distance et de concentration. Les limites, pour lesquelles la lettre V se dessine distinctement en bleu sur le tournesol rouge, sont 12,75 GV pour 100 : 20^{mm} ; 10,20 GV pour 100 : 20^{mm} ; 7,65 GV pour 100 : 15^{mm} ; 5,10 GV pour 100 : 10^{mm} 2,5 GV pour 100 : 10^{mm} (1).

Quand la limite à laquelle les traits cessent d'être distincts est dé-

(1) Ces formules indiquent : 1° Les proportions du corps dissous pour 100 parties d'eau, et 2° les distances auxquelles ces diverses solutions donnent un résultat satisfaisant.

Digitized by Google

passée, le papier réactif se colore uniformément en bleu : dans le cas de concentration élevée, les traits se dessinent très rapidement.

Essais avec l'acide chlorhydrique. — La solution d'acide chlorhydrique a donné les limites suivantes : 40 GV pour 100 : 25^{mm} ; 30 GV pour 100 : 25^{mm} ; 20 GV pour 100 : 20^{mm} ; 10 GV pour 100 : 10^{mm}. Les traits apparaissent, sur le papier bleu de tournesol, en rouge vif sur fond rouge.

Essais avec l'iode. — La solution d'iode dans l'iodure de potassium conduit à des résulats analogues à ceux de l'ammoniaque et de l'acide chlorhydrique. Mais, si les empreintes de sulfure de plomb sont inaltérables, chacun sait d'autre part que les empreintes basiques sur le tournesol rouge, les empreintes acides sur le tournesol bleu, les taches bleues d'iodure d'amidon sont très altérables et non susceptibles d'être conservées. La solution d'iode agit aussi plus lentement que les solutions d'ammoniaque et d'acide chlorydrique, en raison de l'élévation du poids atomique de l'iode, et par conséquent de son moindre pouvoir diffusif. Les limites avec la solution d'iode sont les suivantes : solution décinormale : 10^{mm} ; centinormale : 3^{mm}.

Comme on peut en juger, ces expériences au lieu de confirmer les conclusions de M. Vignon les détruisent complètement. Elles réduisent en effet l'action des vapeurs actives et spécialement des vapeurs d'ammoniaque à leur juste valeur. Ces vapeurs sont capables d'imprimer sur des surfaces sensibles (qui dans ces expériences ne sont point des linges imbibés d'aloès mais des papiers sensibles), des silhouettes, des sortes d'ombres chinoises, des profils, représentant vaguement l'objet dont elles émanent, mais leur pouvoir ne va pas au-delà.

Ces expériences contredisent, à un autre point de vue, les conclusions de M. Vignon. D'après ce dernier en effet, la substance active dans l'impression du suaire est le carbonate d'ammonium ; or le rapport affirme précisément que « le carbonate d'ammonium sec et pulvérisé, ne donne pas au point de vue expérimental des résultats satisfaisants. » Or sur le corps du Christ déjà froid au moment de l'ensevelissement le carbonate d'ammonium devait être déjà à l'état desséché et granuleux.

Il est d'autres empreintes de cadavres obtenues sur des

Digitized by Google

suaires, qu'on a voulu encore apporter en faveur des conclusions de M. Vignon. Mais ces nouveaux arguments tournent encore contre la thèse du savant préparateur, et pour les mêmes motifs. Ils montrent clairement en effet que toutes les empreintes de cadavres obtenues sur des suaires sont des silhouettes, des ombres, des profils, et ne sont pas des portraits même si indécis qu'on les suppose.

Voici ces faits tels que nous avons pu les constater nous même pour l'empreinte de momie exposée au musée Guimet, et tels que les donne le *Journal des Débats* (1).

On a ouvert jeudi dernier au musée Guimet l'exposition des momies trouvées dans les sarcophages d'Antinoë par M. Gayet. Ici même, on a signalé un linceul recueilli dans un tombeau assyrien et reproduisant l'image du visage sur lequel il avait été placé. Est-ce une confirmation de ce qui a été dit à propos du « Suaire de Turin ». Le *Journal des Débats*, le premier, a publié une interview d'un de ses rédacteurs avec M. Paul Vignon. L'étoffe visible dans la vitrine 21 du musée porte, en effet, la quadruplè empreinte d'une face humaine : la toile ayant été pliée en quatre avant d'être appliquée sur la figure. Mais ces empreintes diffèrent complètement des images du linceul du Christ. Elles paraissent dues à l'oxydation des liquides bitumineux et aromatisés. Ces liquides ont simplement taché l'étoffe, et ces taches sont à contours arrêtés et d'égale intensité. C'est tout différent de ce que l'on voit sur le suaire de Turin.

Il existe un autre exemple et plus curieux peut-être d'empreinte sur drap du visage d'un cadavre.

Le 5 mai dernier, M. J. Joubairle, contrôleur principal des contributions directes à la Rochelle, avait bien voulu nous signaler le fait : « Dans votre article, nous écrivait notre correspondant, vous dites qu'on ne connaît dans la science aucun phénomène de cet ordre : une étoffe s'imprimant sous les émanations d'un cadavre. » Or, je crois vous intéresser en vous faisant savoir ce que j'ai vu se produire dans les circonstances suivantes :

« Au mois de septembre 1871 ou 1872, — j'avais alors treize ou quatorze ans, — je passais les vacances chez ma grand'mère, dans un petit coin perdu du Berry. Mourut à Poulaines (Indre), à la suite d'une

(1) *Journal des Débats* du jeudi 12 juin 1902.

Digitized by Google

longue maladie, la jeune femme d'un serrurier. Lorsqu'on eut déposé son corps dans la bière, les personnes présentes constatèrent avec stupeur que le profil de la morte s'était imprimé en couleur *rose pâle*. Je vois encore cette image sur le drap qui recouvrait le traversin sur lequel reposait la tête du cadavre.

M. l'abbé Brona, curé doyen à cette époque ; M. Dupuy, médecin qui avait soigné la malade et préparé — comme le font les médecins de campagne — les médicaments administrés, constatèrent le phénomène. Ces deux personnes sont mortes, mais d'autres pourraient vous certifier le fait. La famille de la jeune femme a conservé des années cette image mystérieuse. Et peut-être l'a-t-elle encore en sa possession. »

L'observation est donc bien authentique. Il est probable que l'on en trouvera maintenant quelques autres exemples encore. Un cadavre peut donc imprimer des traces sur un drap.

Mais ici, le processus chimique donnant lieu à l'image est différent de celui que nous a révélé M. Paul Vignon. Dans le cas du suaire de Turin, c'est une émanation gazeuse du cadavre qui va peindre en quelque sorte l'image sur un drap imbibé d'une matière sensible (aloès). L'aloès brunit sous l'action des vapeurs ammoniacales. Dans le cas cité, la vapeur impressionnante a pu exister. Mais le drap ? il n'était enduit d'aucune matière sensible ? Par quelle réaction chimique, l'impression a-t-elle pu se faire ? La toile ou le coton seraient-ils donc directement impressionnables aux vapeurs du corps dans certaines conditions physiques ou pathologiques ? Ou bien, comme au musée Guimet, ne s'agirait-il que de taches, d'onguent, ou de substance colorante quelconque ? On ne saurait évidemment répondre sans voir le drap.

Comme on le voit toutes ces impressions chimiques sur linges produisent des silhouettes, et non pas des portraits, comme nous l'avons fait remarquer plus haut.

* * *

Après cet exposé des faits, il ne reste plus qu'à développer brièvement notre sentiment ou plutôt notre conclusion. D'abord en ce qui concerne la thèse de M. Vignon nous nous rallions pleinement au jugement de M. Léopold Delisle, dans

Digitized by Google

le *Journal des Savants* : elle n'a rien apporté qui puisse infirmer en quoi que ce soit les conclusions auxquelles est arrivé M. U. Chevalier, par l'examen des titres historiques de la relique. Mais alors que reste-t-il de l'œuvre de M. Vignon? Comment expliquer l'accueil enthousiaste de toute la presse? Nous allons répondre à cette double question. La thèse de M. Vignon exposée avec un talent incontestable, avec une sincérité, une persuasion communicative, repose sur une constatation scientifique du plus haut intérêt, sur un fait d'expérience nouveau, c'est ce qui fait sa valeur, ce qui explique sa fortune. Mais le fait nouveau, la loi nouvelle découverte par M. Vignon ne saurait en aucune façon s'appliquer au Suaire de Turin, c'est pour cela qu'on n'acceptera pas ses conclusions. L'Académie des Sciences a donné ses faveurs à la première partie de sa thèse, avec raison elle a rejeté la seconde. En langage scolastique on dirait : la majeure de M. Vignon est juste et intéressante, sa mineure est fausse et dès lors sa conclusion n'a plus de valeur.

Mais pourquoi les expériences de M. Vignon ne sauraient-elles s'appliquer au suaire de Turin ? Nous allons nous expliquer. On peut d'abord concéder à M. Vignon que le suaire où fut déposé Jésus garda véritablement l'empreinte de son corps ; on lui permettra de croire encore, malgré les difficultés exposées plus haut (1), que ces empreintes se sont formées en partie par son procédé à l'ammoniaque. Les linges alors ont gardé du corps de Jésus une ébauche informe, constituée par l'action de la sueur sur les aromates, et, sans doute aussi, par les traces du sang tombé des blessures. L'existence de cette ébauche informe expliquera la tradition croyant à un suaire marqué à l'empreinte du Sauveur. Mais le suaire de Turin est-il celui-là ? Rien ne permet de l'affirmer jusqu'à présent.

Toutes les raisons apportées par M. Vignon et ses partisans se réduisent aux deux suivantes : 1° l'image imprimée sur le

(1) Spécialement celle-ci : comment la sueur a-t-elle pu conserver pendant des heures sur un cadavre froid son pouvoir actif ? M. Vignon n'a pas démontré que la sueur pût ainsi conserver son pouvoir actif ; il n'a même pas établi qu'elle le possédât aucunement, il l'a supposé par le fait qu'elle contient de l'urée. Ce n'est pas suffisant.

Digitized by Google

suaire est un négatif ; 2° cette image a le caractère *essentiel* des empreintes obtenues par l'action des vapeurs émanant d'un objet en relief et agissant sur une surface sensible ; et ce caractère réside dans « *le fondu des contours* » le vague, le flou, l'imprécision des traits et des détails : « absence de contours précis, aspect d'apparition (1) » selon la forme sous laquelle se présente aujourd'hui la photographie du saint-suaire.

Or ces deux fondements de la thèse de M. Vignon nous semblent désormais insoutenables en présence des deux faits suivants, que nous appelons des *faits nouveaux*, quoiqu'ils soient anciens, parce que personne n'a songé à les remarquer.

Le premier fait nouveau établit clairement que l'image donnée comme le négatif du saint-suaire en est le positif. C'est une description minutieuse de la relique faite en 1534 par les Clarisses de Chambéry (2) chargées de réparer le suaire après l'incendie qui avait failli le consumer. Dans cette description, les Pauvres-Dames de Sainte-Claire notent avec soin la place des plaies et des mains : la main gauche repose sur la droite, la joue droite est toute gonflée ; une grosse goutte de sang tache le front gauche. Or sur la photographie, qu'on nous donne comme un négatif, l'enflure, les plaies et les mains ont la disposition indiquée ici ; cette photographie est donc bien un positif, et un positif authentiqué, plus de quatre siècles à l'avance, par celles qui, pendant quinze jours, ont vu touché, admiré et vénéré la précieuse relique. Voici les parties les plus importantes de leur description :

Interrogées sur ce qu'il fallait penser de cette relique, les bonnes religieuses commencent par répondre qu'elles s'en rapportent au jugement de Son Altesse le duc de Savoie. Cette attitude justifie bien ce que nous avons dit dans l'article précédent pour expliquer comment la croyance à l'authenticité reposait uniquement sur le fondement de la parole ducale. « Son Altesse... nous demanda notre sentiment touchant cette relique, mais nous suivîmes toutes le sien parce qu'il semblait le plus raisonnable. »

(1) Le *Linceul du Christ* par P. Vignon, p. 81.

(2) Bouchage, Le *Saint-Suaire de Chambéry à Sainte-Claire en Ville*. 1891.

Digitized by Google

L'incendie n'avait atteint le drap qu'aux plis de droite et de gauche. Il l'avait noirci en douze endroits, un de ces endroits était même déchiré. Les sœurs mirent « les pièces des corporaux aux endroits où le feu l'avait gâté ». Venons-en à la description de l'image.

« Nous voyions sur ce riche tableau des souffrances qui ne se sauraient jamais imaginer. Nous y vîmes encore les traces d'une face plombée et toute meurtrie de coups, sa tête divine percée de grosses épines d'où sortaient des ruisseaux de sang qui coulaient sur son front et se divisaient en divers rameaux, le revêtant de la plus précieuse pourpre du monde.

Nous remarquions *sur le côté gauche du front* une goutte plus grosse que les autres et plus longue, elle serpente en onde ; les sourcils paraissaient bien formés, les yeux un peu moins ; le nez comme la partie la plus éminente du visage est bien imprimé, la bouche est bien composée, elle est assez petite, les joues enflées et défigurées montrent qu'elles ont été frappées cruellement et particulièrement *la droite*. La barbe n'est ni trop longue, ni trop petite à la façon des Nazaréens.

On la voit rare en quelques endroits parce qu'on l'avait arrachée en partie par mépris et le sang avait collé le reste.

« Puis nous vîmes une longue trace qui descendait sur le col, ce qui nous fit croire qu'il fut lié d'une chaîne de fer en la prise du jardin des Oliviers, car il se voit enflé en divers endroits comme ayant été tiré et secoué. Les plombées et coups de fouets sont si fréquents sur son estomac qu'à peine y peut-on trouver une place de la grosseur d'une pointe d'épingle exempte de coups ; elles se croisaient toutes et s'étendaient tout le long du corps jusqu'à la plante des pieds : le gros amas de sang marque les ouvertures des pieds.

Du côté de la *main gauche*, laquelle est très bien marquée et *croisée sur la droite* dont elle couvre la blessure, les ouvertures des clous sont *au milieu* des mains longues et belles d'où serpente un ruisseau de sang depuis les côtes jusqu'aux épaules ; les bras sont assez longs et beaux et ils sont en telle disposition qu'ils laissent la vue entière du ventre cruellement déchiré de coups de fouets ; la plaie du divin côté paraît d'une largeur suffisante à recevoir trois doigts, entourée d'une trace de sang large de quatre doigts s'étrécissant d'en bas et longue d'environ un demi-pied.

Sur la seconde face de ce saint Suaire qui représente le derrière du

Digitized by Google

corps de notre Sauveur, on voit la nuque de la tête percée de longues et grosses épines, qui sont si fréquentes qu'on peut voir par là que la couronne était faite en chapeau et non pas en cercle comme celle des princes et telle que les peintres la représente ; lorsqu'on la considère attentivement, on voit la nuque plus tourmentée que le reste et les épines plus avant enfoncées, avec de grosses gouttes de sang conglutinées aux cheveux qui sont tout sanglants ; les traces de sang sous la nuque sont plus grosses et plus visibles que les autres à cause que les bâtons dont ils frappaient la couronne faisaient entrer les épines jusqu'au cerveau, en sorte qu'ayant reçu des blessures mortelles c'était un miracle qu'il ne mourût pas sous les coups... les épaules sont entièrement déchirées et moulues de coups de fouets qui s'étendent partout.

Pour authentiquer ce positif nous avons encore les médailles frappées en l'honneur du saint-suaire en 1453, au moment de son acquisition, par le duc Louis, et la médaille frappée, en 1578, par le duc Emmanuel-Philibert, ainsi que les principaux portraits exécutés dans le cours des siècles. Eux aussi, en effet, placent la main gauche sur la droite comme le prétendu négatif. Nous sommes étonné que M. Vignon, ayant étudié tous ces monuments, n'ait pas été frappé de toutes ces preuves. Elles lui criaient unanimement que son prétendu négatif était un véritable positif. Quelques gravures, nous ne l'ignorons pas, et la médaille du duc Charles, frappée en 1487, montrent la main droite sur la gauche ; mais elles semblent bien avoir été faites par des artistes qui ne virent pas de leurs yeux le saint-suaire ou le virent imparfaitement. Rien du reste ne peut prévaloir contre la description des Clarisses, « qui s'authentique elle-même » comme le reconnaît M. Vignon.

Le second fait, qui n'a point été remarqué, c'est que l'image du saint-suaire, telle qu'elle se voyait au moment de son apparition n'avait point le caractère *essentiel* des négatifs obtenus par dégagement de vapeurs. Les descriptions de l'époque en effet nous la présentent comme une image vigoureuse, et parfaitement marquée dans tous ses détails. Pour l'établir nous n'avons qu'à renvoyer nos lecteurs à la

Digitized by Google

description donnée vers 1449 par C. Zantfliet et insérée dans notre précédent article (1).

Il est certain, d'après son témoignage, corroboré par tous les autres, par l'enquête de l'évêque de Troyes, par Sixte IV lui-même et surtout par la description laissée par les Clarisses, que l'image imprimée sur le suaire n'était pas le négatif vaporeux dont a besoin M. Vignon pour étayer sa thèse. « Marguerite portait avec elle, dit Zantfliet un linge sur lequel avec *un art remarquable* on avait peint la forme du corps de N.-S. J.-C,. avec tous les linéaments de ses membres. Comme si elles venaient d'être imprimées, comme si elles étaient toutes récentes, les blessures et les citatrices des pieds, des mains et du côté y apparaissaient rouges et sanglantes (2) ». On se trouve donc bien en face d'une image faite selon les règles ordinaires, elle ne se distinguait des autres que par un art plus remarquable.

Cette vigueur de l'image était si bien constatée que les contemporains en faisaient un argument en faveur de son caractère miraculeux. « Que dire de cette image ? écrit Chifflet, depuis tant de siècle qu'on la vénère elle n'a rien perdu de sa fraîcheur ! Que dire encore de la majesté fulgurante de ce visage qu'aucun peintre n'a jamais pu rendre ? » Aujourd'hui nous pouvons renverser l'argument et dire : « qu'est-ce que cette image que l'ont prétend avoir traversé 15 siècles sans rien perdre de son éclat, et qui quatre siècles plus tard ne conserve plus rien de ses traits, ni de ses couleurs ? Pourquoi la protection divine qui l'accompagna au temps où on l'ignora l'a-t-elle abandonnée dès qu'on a songé à lui rendre les honneurs dûs à sa dignité ? ».

Nous pourrions arrêter là les motifs, qui vont commander notre conclusion. Les deux faits, que nous venons d'exposer prouvent 1° que la légende du négatif est une fable, 2° que l'image du suaire n'a aucun des caractères essentiels qui distinguent les images produites au moyen des vapeurs. Une seule de ces raisons suffirait, en l'absence de toute autre, à détruire tout l'échafaudage d'arguments amassés par M. Vi-

(1) *Etudes Franciscaines*, juin 1902, p. 617.
(2) Cf. plus haut.

Digitized by Google

gnon. Donc alors même qu'il serait prouvé que la légende du négatif, contre toute vraisemblance, se trouverait vérifiée la thèse de l'authenticité n'y gagnerait rien, car l'image du suaire manque du caractère *essentiel* de tout négatif imprimé par des vapeurs. Du reste les questions d'authenticité sont du ressort de la critique historique et nullement de la compétence des sciences physiques ou chimiques. On a beaucoup reproché au moyen-âge d'avoir basé l'étude des sciences d'observation sur la méthode d'autorité et d'avoir étudié les phénomènes naturels dans les livres du maître au lieu de consulter le livre de la nature. Est-ce que le vingtième siècle voudra donner fondement à un reproche en sens opposé? est-ce qu'il voudra se laisser jeter la pierre peur avoir prétendu faire d'une question d'authenticité une thèse de physique et de chimie ?

S'il y avait à ce sujet un problème à étudier, il devrait se poser ainsi : comment une image, en s'altérant avec le temps, a-t-elle pu se déformer de façon à ressembler plutôt à un négatif qu'à un positif ? Il n'y a pas ici d'autre problème que celui-là.

Mais, avant de chercher à le résoudre, il sera prudent de méditer les raisons que nous avons apportées contre sa réalité. Hier une petite revue ne disait-elle pas qu'une société savante avait proposé une récompense à qui résoudrait le problème suivant : mettez dans un bocal plein d'eau un poisson, l'eau ne débordera pas, mettez-y une pierre de même grosseur, elle débordera. Donnez la raison de cette différence. Beaucoup avaient cherché, mais sans pouvoir trouver, lorsqu'un plus avisé eut l'idée de vérifier la vérité du fait, et il trouva que l'eau débordait avec le poisson comme avec la pierre.

Il faudrait donc commencer par s'assurer du fait photographique. Il serait si facile de voir sur le suaire même si le bras droit est sur le bras gauche et cette constatation suffirait. Le fait une fois constaté, les savants trouveront dix explications pour une. M. Vignon n'a-t-il pas prouvé lui-même que les dessins faits par empreinte étaient des négatifs. On conclura, si l'on veut, que l'image sur le suaire a été faite par manière d'empreinte retouchée habile-

Digitized by Google

ment. Le suaire de Besançon d'après une peinture sur toile exécutée à l'aquarelle en couleur sépia par Pierre Dargent au XVIe siècle, et représenté dans le livre de M. Vignon, p. 144, est fait d'après ce procédé, les reliefs sont en noir sur fond plus clair. L'épreuve de cette gravure donne exactement un positif. Nous avons eu la curiosité en effet de vérifier ce fait. Nous avons fait tirer un négatif de cette peinture et de l'avis du photographe et de nombreuses personnes compétentes, l'épreuve obtenue est *un excellent positif*. La peinture exécutée au seizième siècle par Dargent est donc faite par manière de négatif; et il résulte de cette constatation que l'impossibilité de peindre en négatif, mise en avant par tant de partisans du suaire de Turin, et spécialement par M. A. Loth, est encore une fable. Le portrait du suaire, que M. Vignon a mis dans son livre fournit lui-même la preuve de la possibilité de peindre en négatif.

Du reste la solution de ce problème importe peu, car il n'atteint aucunement la question d'authenticité ; nous l'avons assez établi. Le fait de l'authenticité reste du domaine de la critique historique. Le verdict de cette science ne lui est assurément pas favorable ; mais pour nous catholiques, nous devons avec respect et confiance attendre le jugement définitif de l'autorité de l'Eglise. Celle-ci, quoi qu'en dise le Correspondant romain (1) cité au commencement de ce travail, ne s'est point prononcée ; elle n'a pas même examiné la question ; ceux-là seuls qui pouvaient la lui soumettre, les ducs de Savoie, ne la lui ont point soumise. L'Eglise s'est fiée à

(1) Giuseppe, le correspondant de *la Croix*, a tenu à protester contre nos réflexions et pour se mettre à couvert, il invoque l'autorité de l'Eglise au risque de la compromettre. Nous tenons donc à bien faire ressortir le rôle de l'Eglise dans toutes ces questions. Ce rôle se réduit à deux points : 1° Elle *a encouragé et elle encourage encore* le culte du saint Suaire, qui est un des instruments de la passion ; 2° Elle *permet* de croire à la parole ou témoignage de ceux qui affirment être en possession du suaire authentique, tant que ce témoignage conserve des probabilités suffisantes de véracité. Mais entre les 28 ou 30 suaires qui se disputent l'honneur de l'authenticité, elle n'a jamais entendu se prononcer, elle n'a même jamais fait d'enquête à ce sujet. Cette question de fait est, nous l'avons dit, une question secondaire qui n'intéresse ni la foi ni la morale. On ne peut donc aucunement se réclamer de l'autorité de l'Église dans la présente question.

Digitized by Google

leur parole, et ne s'est pas engagée autrement. La maison de Savoie soumettra-t-elle cette question à l'Eglise, produira-t-elle ses preuves ? Elle a fait répondre négativement, alléguant de pieux motifs. C'était à prévoir.

Pour nous, à toutes les raisons apportées dans les pages précédentes, nous voulons en ajouter une dernière, plus solide que toutes les autres car elle est fondée de près sur la piété de la foi. Nous avons un motif de plus pour nous défier de toutes ces thèses prétendues scientifiques, auxquelles tant de braves catholiques donnent une confiance sans limites. Pour étayer l'authenticité d'une relique sans valeur spéciale, il nous semble qu'on fait bon marché de l'authenticité bien plus sacrée des paroles les plus claires de nos Saints Livres. *La Quinzaine* (1) consacre tout un article à montrer comment les circonstances de l'ensevelissement rapportées par les évangélistes sont en contradiction avec la thèse de M. Vignon. C'est une preuve facile. Pour nous, nous contenterons d'appeler l'attention sur un seul point.

La photographie, dit-on, a fait découvrir un fait méconnu de tous jusqu'à présent : la marque des clous est au poignet, vers l'avant-bras, et non à la main. On ajoute : il devait en être ainsi parce que les chairs de la main n'auraient pu porter le poids du corps. Répondons d'abord que, selon une tradition des premiers siècles, la croix portait un tasseau sur lequel la victime était assise, et qui soutenait le poids du corps ; d'un autre côté l'impuissance des muscles de la main à porter le poids d'un homme est loin d'être démontrée. Les osselets nombreux qui composent le carpe et le métacarpe, donnent aux muscles un point d'appui et dès lors une puissance considérable. L'histoire de l'ordre des capucins nous montre saint Joseph de Léonisse suspendu à un poteau par deux crochets qui lui traversaient *une seule main* et un seul pied. Devant les faits que deviennent les théories des savants ? Bien plus, les savants viennent à leur tour de se prononcer sur cette question et nullement en faveur de M. Vignon ; voici le fait : des médecins belges ont suspendu un cadavre *à un clou perçant la paume de la main* ; la main ainsi clouée

(1) 1er juillet 1902.

Digitized by Google

a pu porter un poids de 100 kilogrammes (1). D'ailleurs mettre la place des clous aux bras n'est-ce pas aller contre les textes très clairs de l'Evangile, où Jésus en signe de sa résurrection montre les traces des clous aux pieds et aux mains ? Si je ne vois, disait saint Thomas *dans ses mains* la trace des clous, je ne croirai pas (2). On peut jusqu'à nouvelles preuves garder les prétentions de l'apôtre incrédule, et exiger dans les portraits authentiques du Sauveur la trace des clous où Jésus lui-même les montrait à ses disciples. Cependant cette considération ne suffirait pas à nous faire rejeter l'authenticité du Suaire de Turin ; car, comme nous l'avons dit, cette particularité contraire à la tradition est encore une fantaisie de la photographie. Dans le suaire de Turin la place des clous fut toujours dans les pieds et les mains. Les descriptions historiques cités plus haut le disent clairement.

Fr. HILAIRE de Barenton.

(1) Cf. Le *Linceul de Turin* par Van Steenkiste. Cette expérience, qui nous avait échappé, nous a été communiquée par M. le chanoine U. Chevalier, auquel nous envoyons toute notre reconnaissance.

(2) Saint Jean XX-25.

Digitized by Google

LA

RENAISSANCE LITTÉRAIRE EN FRANCE

CALVIN ET SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite) (1).

Ce n'est pas la Réforme qui nous a rendus plus savants. Budé qui, pour venir à Paris, voyage nuit et jour, sans abandonner ses livres et l'étude, ce véritable créateur du collège « des trois langues (2) », Duperron qui sait par cœur presque toute la Somme de saint Thomas d'Aquin, le cardinal Sadolet (3), cet amoureux, jusqu'à l'excès, de l'antiquité, secrétaire de Léon X, puis évêque de Carpentras, et qui écrivait également bien en grec, en latin, en italien, Ronsard lui-même, assis sur les bancs de l'école, à vingt-cinq ans, Daurat, son maître, étaient des savants et des catholiques ; Amyot aussi ; j'en cite quelques-uns seulement. Et si des protestants, comme les Estienne et Ramus, étaient farcis de grec et de latin, ils avaient étudié, moins Henri Estienne, dans des collèges catholiques. Montaigne et Rabelais de même ; l'un renégat dans l'âme, bien qu'il n'ait pas abjuré de vive voix la vérité, avait roulé de monastère en monastère, y prenant la science et les armes qu'il devait tourner contre l'Eglise ; l'autre, « un pédant à la cavalière » malgré sa prétention à la bonhomie, avait pris le goût de l'étude, au collège de Guyenne, sous des maîtres qui avaient la foi. Et si Théodore de Bèzé (4) et Calvin, catholiques à leurs débuts, ont été les théologiens de la secte, (quels théologiens !) où sont les saints du Protestantisme ?

(1) Voyez le fascicule de mai 1902.

(2) Collège de France.

(3) Il découvrit, à Rome, le Laocoon, dans les jardins de Titus. Le soir, toutes les cloches des églises de Rome sonnaient pour annoncer l'heureuse découverte.

(4) 1519-1605.

Digitized by Google

Les catholiques en ont plus d'un, saint François de Sales, en particulier. C'est le plus glorieux des réformateurs de la prétendue Renaissance. Nous allons l'esquisser. Il est le contemporain de Malherbe, de Balzac, mais nous ne saurions en essayer le portrait sans le mettre en parallèle avec Calvin, cette espèce d'évêque protestant de Genève. Ils tranchent tellement l'un sur l'autre, qu'il n'est rien de plus utile pour s'en faire une image fidèle que de les rapprocher; c'est ce que nous allons faire.

Calvin (Jean) était français, né en juillet 1509, et fils de Gérard Caulvin, tonnelier et puis notaire, secrétaire de l'Evêque de Noyon, en Picardie. Ses premières études, il les fait par la grâce de l'abbé d'Hangest, procureur de l'Evêché, qui nous prépare, au lieu d'un tabellion, une peste de la religion.

« Je vois naître, dira bientôt Erasme, dans l'Eglise un fléau pour l'Eglise. »

De Noyon, Calvin va à Paris, où il sera l'élève de Mathurin Cordier, une sorte de demi-réformé, professeur de sixième au collège Montaigu ; il y a pour condisciple Farel, « âme menteuse, virulente, séditieuse » (1). Son oncle Richard, serrurier de son état, et bon catholique, lui donne l'hospitalité. Il se moque de lui et de sa fidélité à pratiquer les commandements de l'Eglise, à dire son chapelet, faire maigre le vendredi et le samedi, jeûner aux Quatre-temps, il a déjà lu et goûté Luther. C'est un adolescent au front développé, aux lèvres railleuses, au teint plombé et bilieux, toujours inquiet. Il n'a ni cœur, ni reconnaissance. La famille des Monmor, qui le protège à Noyon, en saura quelque chose.

Clerc tonsuré et déjà savant, latiniste de premier ordre, il est chargé de l'administration des cures de Morteville d'abord, à dix-neuf ans, et de Pont-L'Evêque, un peu plus tard.

Il a perdu son père sans pleurer. Il écrit à un ami une lettre sèche, au chevet de l'agonisant. Muni de quelque argent, il court à Orléans y étudier la jurisprudence sous P. de l'Etoile. Il a son surnom « accusativus » (2), l'accusateur ou le calomniateur.

(1) *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de J. Calvin*, par Audin.
(2) « Jean sait décliner jusqu'à l'accusatif », disaient ses condisciples.

Digitized by Google

A Bourges, il ajoute à ses amis Th. de Bèze, le digne pendant de Farel. André Alciat, admirateur jusqu'aux larmes de Mélanchton, lui enseigne le droit; Wolmar, le grec. C'est Wolmar qui le surnomme στρεβλότης, retord...

Retord et calomniateur! Quel début!

Calvin méritait de s'exercer sur un grand théâtre. En 1532, âgé de vingt-trois ans, il retournait à Paris pour y apprendre à fond la théologie, sur le conseil d'Alciat.

Il a vendu, pour vivre, sa cure et sa part de l'héritage paternel, après avoir vécu trop longtemps de l'Eglise qu'il trahit et des bienfaits de ses protecteurs catholiques. Il commente le livre de Sénèque sur la Clémence ; il y laisse échapper déjà le venin de l'hérésie. Devenu suspect, il s'échappe de Paris, vêtu en vigneron, et se réfugie à Nérac, auprès de la reine de Navarre, la protectrice de Marot et de Dolet, l'amie soi-disant catholique des prétendues réformés.

La sévérité de Calvin n'effraie point la sœur du roi François Ier. Pour la légère princesse, il représente ce qu'il y a de plus neuf, une mode, fut-elle la plus austère de toutes. Et cependant le réformateur ne reste pas longtemps à Nérac, où on le voyait journellement se promener et rêver à ses projets de restauration religieuse, dans une vigne, à quelques pas de la ville.

Il ne sait pas s'arrêter ; et son humeur inquiète l'a bientôt transporté à Angoulême ; il y enseigne le grec qu'il a appris de Wolmar, surtout dans Aristote, et prêche sa nouvelle doctrine d'une voix « sonore et comme métallique ». Il est enfin apôtre, à découvert ou à peu près. Longtemps agité par les remords, il a retrouvé la paix, quelle paix! (1) dans l'anéantissement de la foi. Il a quelques disciples ; et c'est au fond d'une cave qu'il abolit la messe.

Dès lors, et même plus tôt, dès l'âge de douze ans, « sous un corps sec et atténué, il faisait montre d'un esprit vert et vigoureux, prompt aux reparties, hardi aux attaques ; grand jeûneur, soit qu'il le fît pour sa santé et pour arrêter la fumée de la migraine qui l'assiégeait continuellement, soit pour avoir l'esprit plus à la délivre, afin d'écrire, étu-

(1) « Le soulas et le comfort », écrit-il à l'un de ses amis.

Digitized by Google

dier et améliorer sa mémoire. Il parlait peu. Ce n'étaient que propos sérieux et qui portaient coup. Jamais parmi ses compagnons, et toujours retiré. »

Chassé d'Angoulême, chassé de Poitiers, il est entraîné de plus en plus vers la Réforme par le dépit et l'orgueil. Il s'est vu refuser un prieuré ; il se vengera. A quoi tient la foi d'une âme vile ?

Il est à Strasbourg où l'étude calme seule sa noire bile. Encore la tournera-t-il à la perte de son âme. C'est à Bâle qu'il connaît Erasme de Rotterdam, l'auteur spirituel de l'Eloge de la folie, qui dut la vie, un jour, à la sainte Vierge, et qui reconnut ce bienfait, en ménageant les hérétiques, ennemis de son fils. Erasme, suspect à l'Eglise, est la moitié d'un apostat. Est-ce avec lui que Calvin étudie l'hébreu ? Ce n'est point son seul travail. Depuis des années, il a commencé à écrire son livre de l'*Institution de la religion chrétienne*, « poison enveloppé d'un beau sucre », suivant le conseiller Charreton (1). Il l'achève et le publie en mars 1535, après l'avoir traduit du latin en français. Il ose le faire précéder d'une Epître adressée au roi François Ier par J. Calvin, « homme théologique ». Il y met son *Institution* en regard de la Confession d'Augsbourg, toutes deux ont été inspirées par le Saint-Esprit et, chaque fois qu'il remanie son livre, le Saint-Esprit remanie son œuvre.

L'*Institution* de Calvin a quatre parties :

Dieu.

De la connaissance de Dieu, en qualité de créateur et souverain gouverneur du monde.

Le Médiateur.

De la connaissance de Dieu en tant qu'il s'est montré Rédempteur, c'est-à-dire de Jésus-Christ.

(1) On a encore de Calvin un *Traité de la Cène*, des *Commentaires sur l'Ecriture sainte*.

Digitized by Google

Les Effets de la médiation.

De la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent; des effets qui s'ensuivent.

La Forme extérieure de l'Eglise.

Au fond, la doctrine de Calvin est celle d'un tyran de l'âme humaine et d'un calomniateur de Dieu.

A le croire, le libre arbitre a été entièrement éteint par le péché (1); Dieu a créé les hommes pour être le partage des démons, non qu'ils l'aient mérité, mais parce qu'il lui plaît ainsi. Le novateur supprime la confession auriculaire. De culte extérieur, pas l'ombre. Calvin « n'estime pas qu'il soit licite de représenter Dieu sous forme visible » (2). S'il y a des saints, par le caprice du Néron céleste, on ne les invoquera plus. De hiérarchie, aucune trace dans son église. Elle n'a ni chef visible dans le Pape, ni évêque; ajoutons : ni fêtes, ni croix, ni bénédictions. Plus d'indulgences, de messe, de purgatoire. Il n'y a que deux sacrements, le baptême, et la cène (3) sans la présence réelle. Après cette vie, le ciel ou l'enfer.

Rien pour la beauté de l'ordre divin dans la paix et l'obéissance, rien pour le cœur, rien pour l'imagination. A quoi donc Calvin veut-il réduire l'âme humaine? A Calvin, en résumé, pour Dieu et pour pontife.

Du reste, il affecte de rester dans l'Eglise et dans la communion. Hyacinthe en fera autant, mais il fera rire parfois; c'est un grotesque; Calvin fera pleurer à l'Église, sa mère, des larmes de sang. C'est un bourreau.

Il a porté ses pas errants à Ferrare, chez Renée, la fille de

(1) L. 2, ch. 2. Que l'homme est maintenant dépouillé de franc arbitre, et misérablement assujetti à tout mal.

(2) L. 1, ch. XI.

(3) Les catholiques « ont été ensorcelés de cette erreur : que le corps du Christ étant enclos sous le pain se prenait en la bouche pour être envoyé au ventre ». Calvin ajouta que c'est là « une fantaisie brutale... »

« Qui est-ce donc qui niera que ce soit une superstition méchante que les hommes s'agenouillent devant le pain pour adorer là Jésus-Christ. » L. 4, ch. 17.

Digitized by Google

Louis XII, demi-luthérienne, et qui mourra dans une incertitude funeste, avec un reste d'attachement au culte des saints..... Quels types que ces femmes du sang de saint Louis, détournées de leur nature et de la foi, pour raisonner en matière théologique ! Renée accueille avec faveur Calvin sous son enveloppe austère et taciturne, comme elle a accueilli Marot sous sa forme légère. Ce sont deux extrêmes du protestantisme, dans l'orgueil du cœur et la licence des mœurs, dans la l'hypocrisie et la volupté.

En attendant, à Genève, on travaille pour Calvin ; on en sape les murs, c'est-à-dire la foi, pour son entrée prochaine. Il y a ses précurseurs, l'odieux Guil. Farel (1), le moine défroqué, et le meilleux Viret. Th. de Bèze ne viendra que plus tard, dans les temps heureux. La ville se débarrasse de son évêque, Pierre de Baume, prêtre inoffensif et sans énergie ; les couvents se vident, malgré quelques résistances particulières, et ce sont des femmes qui résistent. C'est une femme, la sœur Jeanne de Jussie, qui sera sous la bure l'historien de la Réforme (2), la vengeresse de l'Eglise contre l'hypocrisie cruelle des Réformateurs.

Enfin le faux messie fait sa première entrée à Genève, en 1536, de la façon la plus modeste, comme prédicateur de la vérité épurée et professeur de théologie.

Il réussit à émouvoir la ville contre les anabaptistes ; on les chasse. C'est un homme de Dieu. Cet ennemi de Rome n'en a pas moins sa petite Inquisition, faite de moines apostats, de prêtres mariés et libertins, protecteurs de la morale : « Une épouse est sortie, un dimanche, avec les cheveux plus abattus qu'il ne se doit faire, ce qui est d'un mauvais exemple, et contraire à ce qu'on évangélise ; on fait mettre en prison la maîtresse, les dames qui l'ont mariée, et celle qui l'a coiffée. » On refuse la communion aux fidèles mal notés. La délation règne à Genève.

C'est trop tôt, et le fruit n'est pas encore mûr. Une réac-

(1) Dans la ville de l'Aigle, il se rua un jour de Fête-Dieu, sur le Saint-Sacrement, le jeta par terre, et s'enfuit.

(2) Le *Levain du Calvinisme*, ou commencement de l'hérésie de Genève, fait par Révérende sœur Jeanne de Jussie, alors religieuse à Sainte-Claire de Genève, et, après sa sortie, abbesse du Couvent d'Anyssi.

Digitized by Google

tion religieuse et politique à la fois a bientôt fait prendre aux deux complices, Guil. Farel et Calvin, la même route qu'aux anabaptistes.

Berne, Bâle ont l'honneur mémorable de voir quelques instants les persécutés de la loi nouvelle. Strasbourg les accueille, dit-on, avec enthousiasme. C'est là que le Réformateur, faisant passer la réforme de la théorie à la pratique, épouse Idelette, la veuve d'un anabaptiste ; et bientôt Farel épouse sa servante.

Calvin continue sa vie errante. Tous les apostats ont voulu ressembler aux apôtres.

Il est à Haguenau, à Francfort, à Worms, à Ratisbonne ; il est misérable. A Strasbourg, il vendait ses livres ; en Allemagne, il vit comme il peut, il prêche ; il se déchaîne contre Luther ; mais il s'adoucit bientôt ; il a peur des colères du puissant théologien ; il est encore petit. Bucer, un réformé, essaie de réunir les deux forcenés ennemis de Rome, mais en vain. Que serait devenu Calvin s'il eût rassemblé à Luther ? une ombre. Il avait trop d'orgueil ; cet orgueil allait être élevé au pouvoir le plus absolu qui fût jamais ; et la tyrannie d'un hérétique allait se caractériser dans son type le plus achevé.

A Genève, les libertins ou les patriotes, réformés douteux, gens de mœurs relâchées, n'avaient pas su gouverner ; Calvin les a peints (1) :

« Les uns s'adjoignent aux gaudisseurs pour les endurcir en leur malice. Les autres sont gourmands et ivrognes, les autres mutins et noiseux. Il y a des ménages où les maris et femmes sont comme chiens et chats. Il y en a de médisants et détracteurs qui trouveront à redire aux anges du Paradis, et d'autant qu'ils crèvent de vices, ils mettent toute leur sainteté à contrerôler leur prochain. »

Le tableau n'est pas chargé.

L'énergique parti de Calvin eut facilement raison de tous

(1) « Le Tiers des « Quatre Sermons de matières utiles pour notre temps » remontre combien les fidèles doivent priser d'être en l'Église de Dieu, où ils avaient LIBERTÉ de l'adorer purement. » — Pris sur le thème du psaume 27.

Digitized by Google

ces gaudisseurs et moqueurs, gens voluptueux, amis des cartes et de la débauche; et les portes de la ville s'ouvrirent toutes grandes, en 1541, devant le Dictateur.

Sans plus tarder, il établit, sous le nom de *Juridiction consistoriale*, un gouvernement religieux où l'Etat s'absorbe dans l'Eglise et l'Eglise dans le fanatisme de Calvin.

Cette juridiction a son code, le code de Calvin, le Formulaire de discipline.

Jugez ce qu'est cette discipline, la moins laïque du monde: On assistera au sermon, et à celui de Calvin, en particulier, ou l'on paiera une amende.

C'est cruel. Aussi y a-t-il aux Prêches quelques troubles provoqués par l'indignation. Vite, on met à la porte de Genève les factieux.

La liberté s'est réfugiée à la taverne où les patriotes rient en secret, chansonnent et raillent le sombre tyran. Mais qu'ils y prennent garde! Jouer, chanter, danser, surtout au jour de ses sermons, sont des crimes punis de la prison. Des enfants sont « fouettés en public et pendus pour avoir traité leur mère de diablesse». Le dernier châtiment dépasse toute mesure. Calvin semble haïr l'enfance.

J.-C. pardonne! Calvin médite sept ans la mort de Michel Servet, l'auteur de plusieurs Traités contre la Sainte-Trinité. Le sujet de la haine du Réformateur, c'était une dispute théologique : « Qu'il vienne à Genève, il n'en sortira pas vivant, écrivait-il, en février 1546, à Viret, si j'ai quelque autorité (1). »

La fortune lui livra son ennemi. Dénoncé par Calvin à l'archevêque de Vienne, Servet s'échappa de sa prison et passa imprudemment par Genève, pour gagner l'Italie; il fut dénoncé, arrêté, jugé, condamné au feu, en 1553. Ce n'était pas pour venger Dieu, mais Calvin. Pendant toute la durée du procès, les deux adversaires n'avaient fait que s'injurier!

« Au Champel était un poteau fixé profondément dans le sol. On y lia Servet à l'aide d'une chaîne de fer. Son cou était

(1) « Nam si venerit, modò valeat mea auctoritas, virum exire nunquam patiar. » La lettre de Calvin est à la Bibliothèque Nationale, salle des manuscrits, p. 101-102, de la collection Dupuy ; elle est tout entière de sa main et fort difficile à lire, comme tout ce que le Réformateur a écrit.

Digitized by Google

retenu par quatre ou cinq tours d'un épais cordage, sa tête couverte d'une couronne de paille enduite de soufre ; le livre de la Trinité pendait au pilori ;... les pieds du patient étaient cachés dans le foyer, sa tête nageait dans un nuage de soufre et de fumée, à travers lequel on voyait ses lèvres qui s'ouvraient pour prier. Au moment où la flamme se dressa pour lui dévorer la face, il poussa un râle si affreux que la multitude frissonna d'épouvante... On n'entendit plus qu'un murmure : « Jésus, fils éternel, ayez pitié de moi ! » Servet paraissait devant Dieu, et Calvin fermait la fenêtre où il était venu s'asseoir pour assister à la suprême agonie de son ennemi. En retournant à son logis, le réformateur rassemblait dans sa pensée les éléments du livre destiné à le justifier aux yeux du monde réformé (1). »

Il avait des colères blanches, sans qu'il en parût rien sur son visage.

Calvin ne mourut qu'en 1564, à cinquante-cinq ans, et continua presque jusqu'au bout à prêcher tous les jours, à enseigner et à présider le Consistoire... et la Compagnie des Pasteurs. Il avait aussi fondé une Académie dont son ami, Th. de Bèze, habile versificateur, beau cavalier, élégant, égoïste, orgueilleux et voluptueux était le président. Malgré ses grâces fardées, que cette Académie devait peu ressembler à la riante Académie de saint François de Sales ! Elle sentait sur elle, de près ou de loin, l'œil effrayant de Calvin. Ce fut le dernier organe qui s'éteignit en lui. Sa figure exprimait « une froide impassibilité », avec « un indicible mélange de cruauté et de moquerie ». Par sa volonté, la délation à Genève était devenue une vertu.

Jamais tyran plus exécrable n'a paru en pays chrétien. Un jour, la ville, à son réveil, est tout étonnée de voir plusieurs potences élevées sur les places publiques et surmontées d'un écriteau où on lisait : « Pour qui dira du mal de M. Calvin. »

Il a deux acolytes, le juge Colladon, et le bourreau. Il fait Dieu à son image, poussant les âmes au mal, pour avoir la joie de les châtier. « La charité, la tendresse est presque

(1) Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti.

Digitized by Google

absente de toute son œuvre, l'abnégation n'y paraît jamais » (1).

Théodore de Bèze en fait un saint. Il mourut, dit-il, ayant « vécu (2) quant à cette vie mortelle, l'espace de cinquante-six ans, moins un mois et treize jours, des quels il en a passé justement la moitié au saint ministère, parlant et écrivant, sans avoir rien diminué ni ajouté à la doctrine qu'il avait annoncée dès le premier jour de son ministère, avec telle force de l'esprit de Dieu que jamais méchant ne le put ouïr sans trembler, ni homme de bien sans l'aimer et honorer ».

« Pour obvier à *toutes calomnies*, il fut enseveli le 27 mai, environ les huit heures au matin, (il était mort à 7 heures), et, sur les deux heures après midy, porté à la manière accoutumée comme aussi il l'avait ordonné, au cimetière commun appelé Plain Palais. »

De quelle calomnie s'agit-il ? et pourquoi cette précipitation ?

Un des disciples de Calvin, témoin de sa fin, l'explique, comme il suit, en substance : « Calvin (3) est mort, frappé de la main d'un Dieu vengeur, en proie à une maladie horrible dont le désespoir a été le terme. » Et cependant, jusque dans son agonie, il levait les yeux au ciel, en murmurant : « *Gemebam sicut columba* ! » C'était une colombe !... Hypocrite raffiné jusqu'au dernier soupir, tel nous semble Calvin, jadis flétri de la fleur de lys, et l'épaule meurtrie du fer rouge, pour un crime contre les mœurs, si nous en croyons Bolsec, un théologien protestant (2) mis en prison, à Genève, pour n'avoir pas pensé comme le dictateur. C'est un ennemi; il a pu mentir; ce qui est certain c'est que le désespoir habite au fond du cœur de tous les apostats.

Du calvinisme, Gérard Kaufmann a dit, après une dispute

(1) Emile Faguet, *XVIe Siècle, Calvin.*

(2) *Discours de Th. de Bèze, contenant en bref l'histoire de la vie et mort de maître Jean Calvin.*

(3) Joan. Harennius, apud Pet. Cutzenum : Calvinus in desperatione finiens vitam etc. obiit turpissimo... morbo. Quod ego verissime attestari audeo qui funestum et trajicum illius exitum et exitium his meis oculis præsens aspexi. »

(4) De nombreux témoins déposent avec Bolsec contre Calvin, sur cette question.

Digitized by Google

avec Calvin, dans le temps que celui-ci habitait Strasbourg : « C'est un automate moulé sur un cadavre desséché. »

Ce cadavre, c'est Calvin. Bossuet l'a bien jugé :

« Encore que Luther (1) eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin, inférieur par le génie, semblait l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphait de vive voix, mais la plume de Calvin était encore plus correcte, surtout en latin, et son style qui était plus *triste*, était aussi plus *suivi* et plus *châtié*. Ils *excellaient* l'un et l'autre à parler la langue de leur pays ; l'un et l'autre étaient d'une véhémence extraordinaire ; l'un et l'autre, par leur talent, se sont fait beaucoup de disciples et d'admirateurs ; l'un et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredît ; et leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures. » Bossuet est libéral, et Calvin qui a parlé sans que son cœur parlât jamais, n'a pas *excellé* dans la langue du peuple le plus généreux de la terre. Par ailleurs, la critique dit vrai. Oui, le style du réformateur est triste, comme l'était son âme habitée par l'orgueil.

Il est sec et décharné par l'égoïsme.

La vérité, c'est Calvin ; et qui n'entend pas la vérité comme lui, meurt, si Calvin peut le faire mourir. Mais les hommes les plus dépourvus de grâce et d'amour gardent certaines qualités natives de l'esprit ; ils peuvent briller par l'exactitude et la précision des détails.

Telle intelligence lumineuse d'abord, mais corrompue et obscurcie par le cœur, peut dessiner et caractériser, dans leur clarté naturelle, des vérités particulières, si la passion n'en souffre pas.

Ce ne sont pas les moyens qui font défaut à quelques-uns ; c'est la volonté de mettre en plein jour ce qui est bien, ce qui est vrai.

Calvin est un fin et même subtil dialecticien ; Pasquier, par une affection intéressée, exagère son mérite ; il l'appelle le Père de notre idiome, et l'on a répété longtemps, sans y prendre garde, cette phrase ampoulée. De Descartes, Calvin a le froid, mais plus aigu, et parfois la clarté, avec une physionomie encore plus latine, ce qui est

(1) *Histoire des variations de l'Eglise protestante*, l. 9.

Digitized by Google

un embarras à la lecture. Il doit ses qualités aux bonnes études qu'il a faites sous des professeurs catholiques et versés dans les langues anciennes.

Pour plus d'impartialité, nous choisissons un des passages fameux de l'*Institution*, au chapitre seizième (1). C'est moins le sectaire qui parle que le philosophe :

« Et de fait, le Seigneur s'attribue toute puissance, et veut que nous la reconnaissions en lui, non pas telle que les sophistes l'imaginent, vaine, oisive et quasi assoupie, mais toujours veillante, pleine d'efficace et d'action, et aussi qu'il ne soit pas seulement en général, et comme en confus le principe du mouvement des créatures (comme si quelqu'un ayant une fois fait un canal, la voie d'une eau à passer dedans, la laissait puis après écouler d'elle-même) : mais qu'il gouverne même et conduise sans cesse tous les mouvements particuliers. Car ce que Dieu est reconnu tout puissant n'est pas pour ce qu'il puisse faire toutes choses, et néanmoins se *repose*, ou que par une inspiration générale il continue l'ordre de nature tel qu'il l'a disposé du commencement ; mais d'autant que gouvernant le ciel et la terre par sa providence, il compasse tellement toutes choses, que rien n'advient sinon ainsi qu'il l'a déterminé dans son conseil. »

Il faut avoir l'haleine puissante, pour ne pas la perdre avant d'arriver au bout de cette longue période. Encore est-elle consacrée à louer Dieu. Ailleurs la phrase ne s'élargit que pour verser d'une plume haineuse, des torrents d'injures. Empoisonné de son superbe néant, Calvin traite ses ennemis de *fripons*, de *fous*, de *méchants* ; ce sont des *ivrognes*, des *enragés*, des *taureaux*, des *chiens*, des *pourceaux*. Il descend jusqu'à l'obscénité, en plus d'un endroit, particulièrement dans la réponse à Gabriel de Saconay, l'auteur du Vrai corps de J.-C., qui avait dévoilé sans pitié les vols nombreux faits par le théocrate de Genève à tous les hérétiques du temps passé. Il n'a de véhémence que pour la haine !

La voix de Calvin était lente, entrecoupée, et, à la fin de sa

(1) L. I.

Digitized by Google

vie, s'exhalait péniblement d'une poitrine oppressée par un asthme héréditaire.

Rien d'attirant dans cet homme, ni de l'âme, où domine l'orgueil du moi, ni du corps, une ruine que maintient une volonté cruelle. Il faut, pour comprendre son succès, descendre dans les plus bas fonds de l'humaine nature. S'imposer le joug d'un pareil monstre, par haine de la vérité, quelle folie ! Calvin a engendré Rousseau, de plus d'imagination et de sensibilité, qu'un mélange d'orgueil et d'impureté empoisonna jusqu'à la folie.

(*A suivre.*)

A. CHARAUX,
Doyen de la Faculté Catholique des Lettres de Lille.

T. O.

Digitized by Google

LES TERTIAIRES

ET LES

NOUVELLES FAVEURS DU SAINT-SIÈGE

Au 7 septembre dernier, parut le Bref *Qui multa*, suive d'un sommaire émané de la Sainte Congrégation des Indulgences, dans lesquels le Souverain Pontife Léon XIII, glorieusement régnant, prouvait une fois de plus le grand amour qu'il porte au Tiers-ordre séculier de Saint-François, la foi profonde qu'il a dans son efficacité pour remédier aux maux dont nous souffrons. A vrai dire, le Saint-Père a prodigué à ses chers Tertiaires les Indulgences, les Privilèges et les faveurs : il n'a rien négligé de ce qui était en lui pour attirer les foules dans l'Ordre admirable que conçut le génie de saint François d'Assise.

Qu'il me soit permis de fournir ici quelques éclaircissements, de présenter quelques remarques au sujet de ce sommaire des Indulgences. Jusqu'ici, à ma connaissance, nul périodique n'a traité ces questions, et pourtant le lecteur n'en contestera pas l'utilité ni l'intérêt.

I.

Lorsqu'une indulgence plénière est concédée à telle ou telle fête déterminée, si cette fête est assignée à une autre date dans l'un ou l'autre calendrier, les Tertiaires peuvent-ils gagner cette Indulgence au jour fixé dans ce calendrier ? Ainsi, par exemple : le Bref de Sa Sainteté porte : *Les Tertiaires... peuvent gagner une Indulgence plénière aux jours ou fêtes indiqués ci-dessous : I. au 14 janvier, fête du bien-*

Digitized by Google

heureux Odoric etc. (1). Or, dans notre Ordre des Capucins, la fête du bienheureux Odoric est assignée au 3 février, et ne se célèbre donc pas au 14 janvier. L'indulgence plénière peut-elle être gagnée par les Tertiaires au 3 février, pourvu qu'ils remplissent les conditions prescrites, à savoir : qu'ils se confessent et communient, visitent une église, siège de la Congrégation, et y prient aux intentions de Sa Sainteté ?

Il serait imprudent de répondre à cette question, sans examiner au préalable quelles sont les règles générales prescrites par le Saint-Siège concernant les indulgences plénières à gagner à certains jours de fêtes, quand ceux-ci se célèbrent d'après les calendriers à des époques différentes.

A. — Sa Sainteté le Pape Pie IX, par un décret général émané de la S. Congrégation des Indulgences, au 9 août 1852 (v. Décr. authent., n. 360), a décidé ce qui suit :

Toutes les indulgences concédées ou à concéder, soit à certaines fêtes, soit à certaines églises, ou chapelles publiques à l'occasion de fêtes, sont transférées au jour même où ces fêtes sont transposées légitimement quant à leur solennité et leur célébration extérieure, « *quoad solemnitatem et externam celebrationem* », que cette translation soit perpétuelle, occasionnelle ou simplement temporaire. Sont transférées de même les indulgences accordées à l'occasion d'une procession, neuvaine, triduum, etc. qui se célèbrent avant ou après la fête ou pendant son octave, pourvu toutefois qu'on ait le consentement de l'évêque diocésain. — Le cas serait tout autre, si l'office et la messe de ces fêtes seulement étaient transférés, et non pas *la solennité extérieure* ou publique : car alors les indulgences ne sont pas transférées, et ne peuvent être gagnées qu'au jour ou tombe la fête (2).

(1) Dans le sommaire précité, cap. I, n. IV, on lit simplement : « aux fêtes suivantes », *diebus festis sequentibus.*

(2) Ce décret ne se rapporte pas seulement aux fêtes dont la solennité est transférée par indult apostolique au dimanche suivant, mais encore à toutes les fêtes de l'année légitimement transférées avec leur solennité. (S. C. des Indulg. du 11 août 1862, dans les *Acta S. Sedis, vol. I, page 189*). — En outre, ce décret vise non seulement les Indulgences qui peuvent être gagnées par tous les fidèles, mais aussi les Indulgences accordées aux Confréries,

Digitized by Google

En conséquence, les indulgences accordées à certaines fêtes ou concédées à une église ou chapelle publique à l'occasion d'une fête quelconque, peuvent être gagnées au jour où cette fête se célèbre *avec sa solennité publique*, peu importe que ce soit au jour même où l'Indulgence est accordée, ou au jour où la fête est transférée, et que la translation soit perpétuelle, accidentelle ou temporaire.

B. — Toutefois, comme il arrive que la solennité extérieure d'une seule et même fête se célèbre différemment d'après les différents Calendriers d'églises ou chapelles publiques, la S. Congrégation des Indulgences, au 29 août 1864 (Décr. authent., n. 407), a décidé : « Qu'une Indulgence, attachée à une fête, peut être gagnée par les fidèles au jour désigné légitimement dans un diocèse, pour les religieux au jour indiqué par leur calendrier ; pour les membres d'une congrégation (ou confrérie) affiliée à un ordre religieux, au jour légitimement indiqué par le calendrier diocésain ou par le calendrier Régulier, si ces membres ont un tel privilège (1), de façon toutefois que chacun ne puisse gagner qu'une seule fois l'indulgence ».

C. — Enfin, quant à ce qui regarde les fêtes *qui se célèbrent sans solennité ou service public* (2), la même Congrégation a décrété, en date du 12 janvier 1878 (Décr. authent. n. 435) : Si ces fêtes sont transférées *à perpétuité*, soit par un Décret spécial de la Sacrée Congrégation des Rites, soit par les rubriques, alors l'indulgence aussi est transférée, quoique la translation ne se fasse que dans un diocèse particulier, ou dans l'une ou l'autre province d'un Ordre régulier (3). Mais si la translation n'est qu'*accidentelle*, (c'est-à-dire pour l'une ou l'autre année), alors l'indulgence continue d'affecter le

sociétés, associations pieuses, etc. (S. C. des Ind. du 16 juillet 1887 ad V, dans les *Acta S. Sedis, vol. XX, p. 63*), et peu importe que la translation ne se fasse que dans un diocèse en particulier, ou dans une église quelconque de ce diocèse. *Ibidem*. Voir Pierre de Monsano, *Collect. Indulg. etc., n. 211.*)

(1) C'est-à-dire, s'ils participent aux privilèges et indulgences de cet Ordre, ou s'ils ont la faculté de suivre le calendrier de cet Ordre. Voyez *Acta S. Sedis*, tom. I, p. 491 et 492.

(2) C'est-à-dire qui n'ont que l'Office et la Messe.

(3) Cf. *Nouvelle Revue Théologique*, tome X, page 165.

Digitized by Google

jour même. — Toutefois, quand une indulgence à gagner par tous les fidèles est attachée à une fête propre, à un Ordre religieux, à condition de visiter des églises déterminées des Réguliers, et que cette fête se célèbre dans un diocèse à un autre jour *fixe*, alors on peut gagner cette indulgence, soit au jour où l'Ordre célèbre cette fête, soit à celui où elle est célébrée dans le diocèse, de telle sorte cependant que chacun ne puisse gagner qu'une seule fois cette indulgence (1).

Avant d'appliquer ces règles, examinons ce qu'il faut entendre par *solennité et célébration extérieure d'une fête*, et si ces règles données visent en même temps les indulgences accordées pour la fête d'un *saint*, et pour celle d'un *bienheureux*.

Il me paraît hors de doute que par *solennité et célébration extérieure d'une fête*, il faut entendre *la solennité publique* qui accompagne la fête, ou par laquelle on avait coutume de célébrer celle-ci. Or, comme le dit excellemment l'Académie liturgique de Rome (2), cette solennité consiste dans les signes extérieurs qui indiquent, qui représentent le culte intérieur et la joie spirituelle, signes par lesquels les fêtes qu'ils accompagnent se distinguent non seulement des jours ouvrables, mais encore des autres dimanches et fêtes ordinaires de l'année. Ces signes extérieurs ne sont pas les mêmes partout, mais ils diffèrent d'après les usages des endroits et la dévotion du peuple. Les principaux sont par exemple : l'obligation pour tous d'assister à la messe et de s'abstenir de toute œuvre servile —, une ornementation toute spéciale de l'église, — l'exposition et l'illumination des saintes Images ou des Reliques de saints, — le chant de la sainte Messe et des Vêpres, — la pieuse affluence de la foule à l'Eglise, — le sermon ou un panégyrique ayant trait à la solennité, — la récitation de certaines prières, etc. Tous ces indices, ou quelques-uns d'entre eux, composent ce que nous appelons communément la solennité d'une fête (3).

(1) Cf. *Nouvelle Revue Théologique*, tom. X, p. 163 et Béringer, *Les Indulgences*, etc., tom. I, p 101.

(2) Dans sa solution du XIIe cas, le 3 juin 1894, les Ephemerides Liturgicæ, vol. IX, pag 596 et suiv.

(3) Voir aussi la solution du 2e cas de l'Académie Liturgique de Rome, du 2 décembre 1896, dans les Ephemer. Liturg., vol. XI, p. 74.

Digitized by Google

Faut-il la permission de l'évêque diocésain pour transférer cette solennité extérieure ?

Voici la réponse que fournit à ce sujet la même Académie Liturgique (1) : Il est certain que cette translation doit être en tout point légitime, ainsi que l'exige expressément le décret général du 9 août 1852. Donc elle ne peut être arbitraire. On ne voit pas suffisamment quelles sont les lois qui doivent régir cette translation dans les différents cas. Quand par exemple, l'office et la messe d'une fête sont transférés *pour toujours*, alors il est certain d'après le décret de la S. Congrégation des Indulgences du 12 janvier 1878, que l'indulgence est transférée aussi, car alors cette translation se fait sous l'autorité de la S. Congrégation et emporte avec elle la translation de la solennité extérieure (s'il y en a une)(2). Cependant quand l'office et la messe ne sont qu'*accidentellement* transférés, ou bien qu'il arrive que les rubriques ne permettent aucune translation, ni perpétuelle ni temporaire, et que cependant, d'après le décret cité du 9 août 1852, la solennité extérieure peut être transférée, faut-il alors l'assentiment de l'Ordinaire pour transférer la solennité extérieure d'une fête ?

L'Académie liturgique de Rome (*loc. cit.*) répond : la permission interprétative est certainement suffisante. La raison principale en est que la solennité d'une fête est transférée afin que les fidèles puissent gagner plus facilement l'indulgence qui suit plutôt la translation de la solennité que celle de l'office. L'intention de l'Eglise, en effet, est bien que les fidèles puissent gagner les indulgences attachées aux fêtes, ainsi que le dit expressément le décret du 9 août 1852. Or,

(1) Dans la solution du même cas, le 3 juin 1894.

A mon humble avis, ces paroles de l'Académie Liturgique, s'appliquent difficilement aux fêtes solennelles, obligatoires ou non, et à celles, où ceux qui ont charge d'âmes sont obligés de dire la messe *pro populo*, au moins dans les églises paroissiales. Nous nous expliquerons là-dessus, plus loin. — Remarquons encore que la permission de l'Ordinaire est requise pour la translation des Indulgences accordées aux processions, neuvaines, triduums se célébrant avant ou après la fête, ou durant son Octave. Voir le décret général cité plus haut.

(2) Voir aussi les *Animadversiones ex officio* sur le Décret du 12 janvier 1878, dans la *Nouvelle Revue Théologique*, tome X, page 165.

Digitized by Google

les recteurs des églises connaissent mieux que l'Ordinaire les raisons spéciales qu'a le peuple de venir à l'église ou non. Dès lors, pour que la fin que l'Eglise a en vue en accordant les indulgences soit atteinte, il faut conclure que la sainte Eglise remet le soin de transférer les solennités des fêtes plutôt à la prudence des recteurs des églises qu'à celle de l'évêque. De plus, cette solennité extérieure consiste souvent dans une ornementation extraordinaire de l'église, — dans l'affluence du peuple, — une communion générale, etc. Or, la sainte Eglise ne s'occupe pas de ces choses et les remet plutôt au prudent arbitre du recteur qu'à celui de l'évêque. Et même supposé que l'assentiment de l'Ordinaire fut requis, la permission tacite présumée suffirait. Que peut-il y avoir en effet de plus cher au cœur d'un évêque, sinon le bien spirituel du peuple chrétien, bien que procurent les Indulgences ? Par conséquent, toutes les fois que les recteurs trouveront que la translation de la solennité extérieure d'une fête poura faciliter aux fidèles le gain des indulgences, ils pourront la faire, certains de se conformer par là au désir et à la volonté de leur Evêque.

Mais, dira-t-on, le décret « *urbis et orbis* », du 9 août 1852, exige que les translations ne se fassent que pour des motifs légitimes, et de par l'autorité compétente : « *ex justis causis, et debitis cum facultatibus.* »

La même Académie liturgique répond ainsi à l'objection : Par translation de la solennité d'une fête, on peut entendre la célébration d'une fête soit avec l'office et la messe, soit avec la messe seule, soit encore sans la messe et sans l'office. Il est clair que la translation prise dans le premier sens ne peut se faire que pour des motifs légitimes et liturgiques et par l'autorité compétente. Il en est de même pour la seconde qui, elle non plus, ne peut se faire sans l'assentiment du Saint-Siège ; et, dans ces deux cas, l'évêque ne peut donner aucune permission. Mais, quand il s'agit de la célébration purement extérieure d'une fête, célébration indépendante des rubriques et n'exigeant aucune permission spéciale du Saint-Siège, alors, quoiqu'il faille des motifs sérieux, il n'existe aucune loi exigeant l'assentiment de l'évêque, et sa permission présumée est au moins suffisante.

Digitized by Google

Quant aux motifs qui peuvent légitimer pareille translation, l'Académie liturgique énumère les suivants : 1° Le bien des fidèles, visé surtout par le décret du 9 août 1852 : « *c'est-à-dire, afin que les fidèles puissent gagner d'autant plus facilement les indulgences concédées ou à concéder à l'occasion des fêtes.* » — 2° La dévotion des fidèles dont parle le décret précité, car « *afin qu'elle soit satisfaite et qu'elle augmente davantage, il importe beaucoup que les indulgences attachées à une fête soient transférées aussi.* » — 3° Enfin, l'augmentation de la gloire de Dieu à cause du culte qu'on offre soit à Lui-même soit à ses Saints.

Les règles qui précèdent sont certainement applicables aux indulgences concédées ou à concéder aux fêtes des mystères de N.-S. J.-C., ou à celles de la sainte Vierge, ou encore à celles des Saints inscrits au martyrologe romain.

Mais peut-on appliquer ces règles aux indulgences accordées à des églises ou chapelles publiques, et que l'on y peut gagner aux fêtes d'*un bienheureux* ou d'*un saint qui n'est pas inscrit au martyrologe romain ?*

Non, et ces indulgences ne sont jamais transférées, mais restent attachées aux jours du mois. Prouvons notre assertion :

Benoit XIV (dans son ouvrage *De Servor. Dei Beatific.* etc. etc., lib. IV, p. II, cap. XIX, n. 12) enseigne : « D'après la discipline actuelle de l'Eglise, il n'est pas concédé d'indulgences sinon en l'honneur des saints inscrits au martyrologe romain, comme le dit le décret de la S. Congrégation des Rites du 16 juin 1674 (voir la nouvelle Collection, n. 1520). On avait proposé à la S. Congrégation des Indulgences et des Saintes-Reliques le doute, s'il était utile de permettre la circulation de médailles saintes portant l'effigie d'un bienheureux ou d'un saint non inscrit au martyrologe romain et auxquelles on aurait pu attacher des indulgences. Or, la S. Congrégation a jugé expédient de consulter à ce sujet la S. Congrégation des Rites. Celle-ci a répondu en ces termes : « *Dorénavant, on ne doit plus accorder des Indulgences, sinon pour des Saints canonisés et inscrits au Martyrologe Romain.* » Toutefois, remarque Benoît XIV, dans ce Décret ne sont pas comprises les solennités de la béatifica-

Digitized by Google

tion, car le Saint-Père le Pape accorde une indulgence plénière non seulement à ceux qui visitent la Basilique Vaticane au jour de la béatification solennelle, mais la même faveur est donnée à ceux qui visitent une église où, après les fêtes de la Basilique Vaticane, on célèbre les premières solennités de la béatification. »

Les auteurs exceptent encore de cette loi les indulgences accordées par le Saint-Siège pour les fêtes des Saints qui n'ont pas été canonisés solennellement (1).

Outre ces exceptions, remarque Pierre de Monsano (n. 918), quand on demande à la S. Congrégation la concession de certaines indulgences aux fêtes des bienheureux ou des saints non mentionnés au martyrologe romain, ou bien ces demandes sont rejetées (ainsi qu'il ressort des rescrits de la même Congrégation, au 19 juin 1668) n. 3 et au 30 août 1738, n. 114), ou bien, si des circonstances particulières favorisent la concession, alors il est répondu : « *Pro gratia* » (par grâce) sans que les Lettres Apostoliques fassent mention du bienheureux ou du saint. (Voyez, par exemple le rescrit du 30 août 1738, n. 114 et autres encore (2). C'est aussi la doctrine de Théodore du Saint-Esprit (Part. II, page 12.).

Si donc, continue Pierre de Monsano (n. 226), une indulgence est concédée à certains jours, où l'on célèbre la fête d'un bienheureux, — comme il arrive pour les Frères Mineurs au 31 janvier, fête de la bienheureuse Louise d'Albertoni, au 19 juin, fête de la bienheureuse Micheline de Pisauro, ou encore à cause de l'anniversaire du Bienheureux, — alors l'indulgence n'est pas accordée précisément *à cause* du bienheureux ou de la Bienheureuse, mais reste attachée au jour lui-même à cause de l'affluence du peuple.

Appliquant ces règles au Catalogue des Indulgences accordées aux Tertiaires séculiers de Saint-François d'Assise, il

(1) Voyez Theod. a Spiritu Sº, Part. II, pag. 13, Minderer ; Part. I, n. 173, et Pierre de Monsano, n. 919.

(2) Entr'autres le rescrit du 21 juin 1768, n. 269 ; le rescrit du Pie VII, le 18 janvier 1820 (dans le Bull. des Capucins, tome IX, p. 352) ; celui de Pie VI, le 9 août 1781 (dans le même Bull., tome IX, p. 150), et le rescrit de Léon XIII, le 15 juin 1894 (dans les Analect. Capuc., vol. X, p. 201), renouvelé le 2 décembre 1901 (dans les mêmes Analecta, an. 1902, p. 5).

Digitized by Google

me semble que les conclusions suivantes s'imposent :

1° Vu que, de par le concordat de 1801, en France et en Belgique, la solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Apôtres Pierre et Paul, et du Patron principal de l'endroit, est transférée au dimanche suivant, les Tertiaires peuvent seulement gagner des indulgences accordées pour eux aux fêtes de l'Epiphanie et des saints Apôtres Pierre et Paul, au jour où la solennité de ces fêtes est transférée (1).

2° La même remarque s'applique à l'indulgence attachée à la fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, quand celle-ci tombe le Vendredi ou le Samedi-Saint, car alors, dans l'Eglise universelle, cette fête est transférée avec sa solennité, « *integra cum solemnitate ac feriatione*, » au Lundi après Pâques-closes (2).

Quand, dans les diocèses de Malines, de Bruges et de Gand, cette fête tombe dans la Semaine Sainte ou dans la semaine de Pâques, elle est transférée avec sa solennité au Mardi qui suit Pâques-closes (3).

Dans le Diocèse de Tournai, si la fête tombe entre le Dimanche des Rameaux et celui de Pâques-closes, elle est transférée au Lundi qui suit ce dernier (4).

Mais, comme en France et en Belgique cette fête n'est plus obligatoire pour le peuple, c'est-à-dire qu'il n'est pas tenu à assister à la messe, ni à s'abstenir d'œuvres serviles, les religieux habitant les diocèses sus-mentionnés ne sont donc pas obligés à suivre les indults particuliers, pour ce qui regarde la célébration de la solennité de cette fête de la

(1) Voyez aussi Pierre de Monsano (n. 211), Beringer (tome I, p. 99) et Mgr Lauwereys (*Tract. de Indulg.* n. 8, 9, 7, R. 1, edit. 2.)

Si en d'autres pays, il y a des fêtes dont la solennité a été transférée au dimanche suivant par indult du Saint-Siège, et qu'à ces fêtes les Tertiaires peuvent gagner des Indulgences, ils ne le pourront non plus qu'au jour où la solennité a été transférée.

(2) Voir la rubrique particulière du bréviaire, au 25 mars, et le Décret général S. R. C. du 24 avril 1895, n. 3850 de la nouvelle Collection.

(3) Voir le Décret du IIIe Concile Provincial de Malines, tenu, en 1607 et approuvé par Paul V.

(4) Voir le Décret de la S. C. des Rites du 4 avril 1867, approuvé par Pie IX.

Digitized by Google

sainte Vierge (1), mais ils peuvent se conformer à l'ordre suivi par l'Eglise entière. Conséquemment, il est loisible aux Tertiaires de gagner l'Indulgence de l'Annonciation de la sainte Vierge, quand cette fête est transférée avec sa solen-

(1) A mon humble avis, les religieux exempts ne doivent plus se conformer aux indults particuliers des diocèses précités, quoique toutefois ils puissent le faire.

a) Ils n'y sont plus tenus. En effet, nous avons prouvé, ici même (Voir *Etudes Franciscaines*, n° de février, 1902) que les Religieux doivent célébrer les fêtes propres à leur diocèse respectif quand à ces fêtes il y a pour le peuple au moins l'obligation d'entendre la Sainte Messe. Or, cette obligation n'existe plus pour la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Il s'ensuit donc, qu'ils ne sont pas obligés non plus à célébrer la fête au jour où elle est transférée de par un indult spécial. — De plus, puisque les religieux exempts ne sont soumis aux lois d'un Synode ou d'un Concile Provincial que dans les points pour lesquels le droit commun les place sous la juridiction de l'Evêque ou de l'Archevêque (voir Benoît XIV, *de Synod. Diœces.*, lib. IX, cap. 15 et suiv. ; lib. XIII, cap. IV, n. 5-7), et que le droit commun les exempte de la célébration d'une fête *supprimée* d'un diocèse ou d'une province, il en découle nécessairement que ces fêtes ne les obligent pas plus que les religieux étrangers à ces diocèses ; et partant ils peuvent célébrer la fête transférée de l'Annonciation, au jour où l'Eglise entière la célèbre.

b) Toutefois, *il leur est permis* de suivre les indults spéciaux accordés aux diocèses où ces religieux demeurent. Le Décret du III° Concile Provincial de Malines, tenu en 1607 et approuvé par le Pape Paul V, a été porté pour la Province Ecclésiastique de Malines ; le Décret de la S. Congr. des Rites du 4 avril 1867, confirmé par Pie IX, concerne le Diocèse de Tournai. Or, ces deux décrets contiennent un indult spécial qui concerne les clercs réguliers aussi bien que séculiers, car la règle générale est qu'un indult concédé à un diocèse sans mention expresse du clergé, comprend tout aussi bien les prêtres réguliers que séculiers. Dès lors, il est parfaitement permis aux religieux de se conformer à cet indult — Ensuite, au temps où la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge était obligatoire pour le peuple, les réguliers étaient tenus à la célébrer, et même au jour où les clercs diocésains étaient obligés de la célébrer en cas de translation de sa solennité et de son obligation. C'est pourquoi les religieux peuvent encore suivre ces indults, d'autant plus que Pie VII, supprimant des fêtes obligatoires en France et en Belgique, ajoutait la clause : « *Que rien ne pouvait être changé à l'ordre et au rite ordinaires des Offices divins et des Cérémonies, mais que tout devait se faire de la même façon qu'auparavant.* » Enfin, notre province belge ayant proposé un doute à ce sujet, la S. Congrégation des Rites a répondu : « *Que par le Décret général du 25 mai 1895, il n'avait été dérogé en rien aux concessions particulières* ». (S. R. C., 10 juillet 1896 au doute VI, 1, n. 3925.)

Digitized by Google

nité après Pâques-closes, au jour où leur église respective, siège de la congrégation, la célèbre.

3° La Nouvelle Revue Théologique (tome XXIV, p. 626 et tome XXV, p. 216) et Mgr Lauwereys (*Tract. de Indulg.*, n. 8, 9, q.7. R. 1) étendent cette concession à l'Indulgence de l'Absolution générale qui se donne à la fête de saint Joseph (19 mars), dans le cas où celle-ci coïncide avec le dimanche de la Passion ou avec un des jours de la Semaine-Sainte. Alors, en effet, la fête de saint Joseph serait de par les Rubriques du bréviaire et un décret de la sainte Congrégation des Rites du 15 août 1892 transférée comme en son jour propre, « *tamquam in sede propria* », c'est-à-dire, si elle tombe le Dimanche de la Passion, elle se célèbre, le lundi suivant ; si elle coïncide avec un jour de la semaine sainte, elle se célèbre le mercredi après Pâques-closes. Voici la preuve que fournit la Nouvelle Revue Théologique : « Que veulent dire ces mots « *tamquam in sede propria* » ? Ils signifient que la fête est en ces jours comme en son jour propre, que tout se passe comme si elle tombait ce jour-là et non un jour précédent, qu'elle y a les mêmes privilèges. Ce n'est pas seulement la translation de l'Office et de la Messe, mais la *solennité extérieure de la fête* qui sont en ce jour. Nous en concluons d'après le décret du 9 août 1852, que les indulgences attachées à la fête se gagnent aux jours de la translation ».

Je ne puis souscrire à la manière de voir de la Nouvelle Revue Théologique et de Mgr Lauwereys, et cela pour les motifs suivants :

a) D'abord, par un décret général du 13 septembre 1692 (n. 1883 de la nouvelle collection.), la sacrée Congrégation des Rites a décidé que, lorsque la fête de saint Joseph tombe le Jeudi-Saint, son office doit être transféré à un autre jour conformément aux rubriques du bréviaire romain et aux décrets de la Congrégation elle-même ; cependant l'obligation d'entendre la sainte messe et de s'abstenir d'œuvres serviles (*pour les endroits où cette fête est de précepte*), n'est pas transférée, mais doit être observée le Jeudi-Saint même ; en conséquence les Ordinaires doivent avoir soin qu'à ce jour il se dise quelques messes privées avant la messe conventuelle ordinaire, afin que les fidèles puissent remplir leur

Digitized by Google

obligation. Et dans le cas ou une fête de précepte (hormis la fête de l'Annonciation) tomberait un Vendredi-Saint, l'obligation d'entendre la messe et de s'abstenir de tout œuvre servile ne peut être transférée à un autre jour, *à moins d'un indult spécial du Saint-Siège*, mais dans ce cas, au jour du Vendredi-Saint, il y a obligation de s'abstenir de toute œuvre servile, mais non pas d'entendre la messe. (Voir mon *Manuale Liturgicum*, tome I, page 39). — Dès lors, on voit suffisamment que, si la fête de saint Joseph tombe le dimanche de la Passion ou un jour de la semaine-sainte et si l'office et la messe sont transférés, sa solennité ne subit aucune translation, au moins *per se* (1) ; autrement il faudrait admettre que si cette fête est obligatoire dans certains endroits, et doit être transférée d'après ce que nous avons vu, la même fête doit être célébrée deux fois à cause de sa solennité.

b) Un second motif prouve assez clairement que dans les cas précités la fête de saint Joseph n'est pas transférée, au moins *per se*, avec sa solennité. En effet, quand pour les motifs indiqués la translation de la fête de saint Joseph a dû se faire, les curés sont obligés à dire la messe *pro populo* au jour même de la fête, c'est-à-dire le 19 Mars. Il y a une exception pour le cas où saint Joseph est le Patron principal de l'endroit. Alors, en France et en Belgique (et dans quelques autres contrées de par un indult spécial du Saint-Siège) la solennité se célèbre au dimanche suivant (2).

La raison pour laquelle les curés sont obligés de dire la messe *pro populo* au jour même de ces fêtes supprimées, même quand leur office est transféré à un autre jour, est surtout celle-ci : d'après les Indults Apostoliques, à ces fêtes supprimées, rien ne peut être changé *quant à ce qui regarde les offices divins*. Il en découle que les Curés sont tenus de dire en ce jour la messe *pro populo*, au même titre que lorsque ces fêtes étaient encore obligatoires (3).

(1) C'est-à-dire par le fait même que selon le Décret du 15 août 1892 l'office et la messe de la fête doivent être transférés.

(2) Voir mon *Manuale Liturg.*, tome I, page 142 et 558.

(3) Voir les Décrets de la S. C. R., 18 octobre 1818, ad 4, n. 2592 ; 18 oct.

Digitized by Google

c) Lorsque, de par les conditions indiquées, la fête de saint Joseph doit être transférée, cette fête qui a subi la translation ne jouit plus des mêmes privilèges qu'elle a lorsqu'elle se célèbre en son jour propre. Alors, en effet, dans l'occurrence, elle doit céder devant une fête *primaire* de 1re classe qui tombe au jour de la translation (1).

d) Les Ephemerides liturgicae (vol. IX, page 332 et suiv.) confirment très bien les remarques précédentes. Expliquant le décret de la sacrée Congrégation des Rites du 14 août 1894, la savante Revue dit entre autres : remarquez qu'une fête peut être transférée *et* quant à la fête en elle-même « *quoad se* » *et* quant à son office « *quoad officium* », car il faut bien distinguer entre les deux. Par exemple, quand la fête de saint Joseph doit être transférée comme nous avons vu ci-dessus, elle n'est transférée *que pour ce qui regarde son office*, et non pas pour ce qui regarde la fête en elle-même « *quoad se* », puisqu'elle se célèbre au jour même avec lequel elle coïncide. Par conséquent, au jour où la fête de saint Joseph est transférée, il ne peut y avoir occurrence entre fête et fête, mais seulement entre une fête et un office. Dès lors, il convient que lorsqu'il y a parité de rite, ce soit l'office qui cède devant la fête (2). Remarquons en outre, qu'*une fête* transférée *accidentellement* quant à l'office seul, n'emporte avec elle, si l'on excepte le rite, aucune solennité qui lui est propre, et que celle-ci se célèbre au jour régulier (3)

1818, n. 2593 ; 9 mai 1857 ad 6, n. 3042, et le suffrag. au IV vol., p. 187, de la Nouvelle Collection.

Quand la fête de l'Annonciation de Sainte Vierge tombe un Jeudi-Saint, même alors la Messe *pro populo* doit être dite en ce jour et non pas au lundi qui suit Pâques-closes, où cette fête est transférée *quoad Chorum*, c'est-à-dire pour ce qui regarde l'office. (S. R. C. 5 décembre 1868 ad 1, n. 3189 et 18 août 1879 ad 1, 3, et 4, n. 3503.)

(1) Voir le Décret général de la S. C. R. du 27 juin 1893, approuvé par S. S. Léon XIII (n. 3807 de la nouv. collect.), et le Décret du 14 août 1894, n. 3838.

(2) Les Ephemerides Liturg. expliquent ici pourquoi la fête transférée de saint Joseph cède le pas à une fête *primaire* de 1re classe, qui tomberait en ce jour.

(3) Certes, le Saint-Siège peut en juger autrement et concéder à cet effet un indult pareil à celui qui existe en France et en Belgique pour ce qui regarde les quatre fêtes, dont nous avons parlé plus haut au n° 1.

Digitized by Google

Les Ephemerides Liturgicae commentent ensuite les termes « *in sede propria* » et « *tanquam propria.* » Quoique ces mots apparemment signifient la même chose, il y a toutefois entre eux une distinction bien réelle. *Sedes propria* indique le jour où la fête est célébrée en elle-même « *quoad se* » avec son office, de sorte que ces mots signifient sa fête propre, son jour de naissance, ou quasi-jour de naissance. — Mais *Sedes tanquam propria* indique en général une fête transférée quant à son office et ne se célébrant pas au jour qui lui est propre. *Sedes tanquam propria* équivaut donc à *dies non propria :* qui n'est pas son jour propre, ni le jour de naissance, ni quasi-jour de naissance. C'est donc un jour où se célèbre une fête transférée, et appelé *tanquam propria* parce qu'il tient la place du jour propre, et cela soit par les lois de l'occurrence, soit par privilège.

Ma conviction est donc que, lorsque la fête de saint Joseph tombe soit le dimanche de la Passion, soit un jour de la semaine Sainte, l'indulgence que les Tertiaires peuvent gagner à cause de l'absolution générale, n'est pas transférée *per se* (1), au moins pour eux et ne peut donc être gagnée que le 19 mars.

4° Mgr Lauwereys (*loc. cit.*) dit aussi que lorsque la fête du Sacré-Cœur est empêchée et que, d'après le décret de la S. Congrégation des Rites du 28 juin 1889, elle se célèbre au jour suivant, « *tanquam in sede propria* », l'indulgence attachée à la fête se transfère aussi.

(1) C'est-à-dire par le fait même que l'office et la messe de la fête de saint Joseph doivent être transférés pour l'une ou l'autre année, de par les rubriques ou de par les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites.

Mais, s'il y a des motifs légitimes, c'est-à-dire afin que les Tertiaires puissent gagner d'autant plus facilement l'Indulgence, peut-on transférer aussi la solennité extérieure ? — Il est certain que là où la fête de saint Joseph est obligatoire, son obligation ne peut pas être transférée, à moins d'un indult spécial de Rome. La messe *pro populo* aussi doit être dite au 19 mars, et non pas au jour de la translation. Je puis donc difficilement admettre que là où la fête est de précepte, et où le curé doit célébrer la messe *pro populo* au 19 mars, on puisse appliquer ce que l'Académie liturgique de Rome a dit plus haut ; car alors il faudrait admettre qu'une partie de la solennité d'une seule et même fête peut avoir lieu à un jour donnée et l'autre partie à un autre jour.

Digitized by Google

Il y aurait ici la même chose à dire que ce que nous avons vu plus haut concernant la fête de saint Joseph, si le Saint-Siège n'avait pas accordé des concessions spéciales touchant la fête du Sacré-Cœur. Dans le décret général du 28 juin 1889 (n° 3712 de la nouvelle collection) nous lisons : « De plus, afin de promouvoir la dévotion des fidèles envers le Sacré-Cœur de Jésus, le Saint-Siège a concédé que dans toutes les Eglises et Oratoires où le saint Office se récite devant le Très Saint Sacrement, le jour de la fête du Sacré-Cœur, que ce soit le jour propre ou *transféré*, le clergé et le peuple qui assistent à ces offices gagnent les mêmes Indulgences concédées aux fidèles qui, pendant l'Octave du Très Saint Sacrement, assistent à ces mêmes offices ». Ensuite au 23 juillet 1897 (n° 3960) la sacrée Congrégation des Rites a concédé un indult touchant cette même fête : « *La solennité extérieure* de la fête du Sacré-Cœur de Jésus peut chaque année être transférée à un jour fixé par l'Ordinaire, et cela avec le privilège de célébrer la messe propre au Sacré-Cœur de Jésus ; toutefois ce privilège exclut la messe *solennelle* aux fêtes de 1re classe et aux dimanches privilégiés de 1re classe également ; les messes *basses* aussi doubles de 2e classe, et aux dimanches, féries, vigiles et octaves privilégiés ; là où il y a obligation de célébrer la messe conventuelle ou paroissiale, on ne peut point omettre de la dire conformément à l'office du jour ».

Par conséquent, quand, d'après le décret du 28 juin 1889, la fête du Sacré-Cœur est transportée à une autre date, ou que la solennité, conformément au décret du 23 juillet 1897 est remise à un jour fixé par l'Ordinaire, l'indulgence accordée aux Tertiaires à cause de l'absolution générale, peut être gagnée au jour où la fête est transférée au vendredi qui suit l'octave du très saint Sacrement.

5° L'indulgence attachée à la fête de la Purification de la sainte Vierge (2 février), n'est pas transférée *per se*, quand cette fête tombe un des dimanches de la Septuagésime, Sexagésime ou Quinquagésime, puisqu'alors l'office et la messe seuls sont transférés et non pas la solennité de la fête. Cela ressort surtout de ce que : *a*) la bénédiction et la distribution des cierges doivent se faire quand même au 2 février ; — *b*) si

Digitized by Google

la fête est encore de précepte, c'est au 2 février qu'elle oblige ; — *c*) les curés doivent dire la messe *pro populo* au jour où la fête tombe ; — *d*) là où la fête est supprimée, on ne peut au jour de la fête même rien changer en ce qui regarde les offices divins. (Voir plus haut, n° 3, b) (1).

6° Si dans un diocèse ou une province de l'Ordre la fête des stigmates de N. S. P. François (17 sept.) ou celle de saint Louis Roi de France et patron du Tiers-Ordre (25 août), a été transférée *à perpétuité*, l'Indulgence de l'absolution générale, attachée pour les Tertiaires à ces fêtes, peut être gagnée soit au jour où l'Ordre les célèbre soit à celui où elles sont célébrées dans le diocèse ou la province, de façon toutefois que chacun ne puisse gagner qu'une seule fois l'indulgence. — La même remarque s'impose pour la translation *perpétuelle* des fêtes de N.-S. J.-C., de la Très-Sainte Vierge ou d'un saint inscrit au martyrologe romain, si des indulgences sont attachées à leur fête. Mais si la translation de ces fêtes est *accidentelle*, c'est-à-dire pour l'une ou l'autre année, et que ces fêtes se célèbrent sans aucune solennité extérieure, alors l'indulgence ne se transfère pas, et on ne peut la gagner qu'au jour où la fête tombe.

7° Puisque les Indulgences, accordées aux jours où l'on célèbre la fête d'un bienheureux ou d'un saint non inscrit au martyrologe romain, doivent être considérées comme adhérent aux jours mêmes du mois, elles ne suivent aucunement l'office et la messe de ce Bienheureux ou de ce Saint, leur translation fut-elle perpétuelle ou accidentelle. Et même si l'office et la messe de ce Bienheureux ou de ce Saint étaient supprimés, les indulgences continueraient d'exister.

Fr. Victorius d'Appeltern,
Capucin Belge.

(*A suivre.*)

(1) Tel est aussi le sentiment de la *Nouvelle Revue Théologique*, tome XXV, page 215 et de Mgr Lauwereys, loc. cit.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

VITA E MISSIONI NELL'INDO-CINA DEL BEATO ODORICO DA PORDENONE dei Frati minori (1285-1331) con illustrazioni per il Dr Nob. Luigi Tinti, canonico... Roma. Desclée. 1901, in-8° de 180 pages.

LA VITA E I TEMPI DEL BEATO ALBERTO DA SARTEANO per il parroco D. Benedetto Neri, canonico onorario... Quaracchi, Tip. di S. Bonaventura. 1902, in-8° de 143 pages.

Quand on écrit, il ne faut avoir qu'une seule intention, ne poursuivre qu'un seul but. Essayer de composer à la fois une œuvre édifiante et un ouvrage historique, c'est s'exposer à des mécomptes ; le chasseur qui courre deux lièvres les manque l'un et l'autre.

Bien que le chanoine L. Tinti ait écrit son livre *esclusivamente per ravvivare la devozione al beato Odorico*, il s'est cependant inspiré aux meilleures sources historiques. Il connaît l'ouvrage de Domenichelli de 1881, et surtout H. Cordier qui a une bien autre valeur (tome X, du *Recueil de voyages et de doc. pour servir à l'hist. de la géographie depuis le XIIIe s. jusqu'à la fin du XVIe*. Paris, Leroux, 1891, grand in-8°). Avec l'étude de l'anglais Yule, que ne mentionne pourtant le *Répertoire bio-bibliographique* d'Ulysse Chevalier, ce sont là les principaux documents à consulter pour la vie et les voyages du B. Odoric. D. Tinti a tiré son livre de là. Il l'a fait consciencieusement, sans donner rien de neuf, se contentant de vulgariser les travaux de pure érudition de ses devanciers. L'intérêt du récit est très vif. Le chapitre IV nous conduit en Chine au pied d'une montagne qui porte un lac à son sommet,

Digitized by Google

comme la montagne Pelée. Le livre tout entier nous montre le genre de vie des Frères mineurs missionnaires de cette époque.

L'exactitude de la relation d'Odoric est appréciable, surtout pour le siècle où elle fut rédigée. N'est-ce pas vers le même temps, en 1322, que l'ineffable franciscain Symeon de Simeonis notait dans son *Itinerarium* (1), très sérieusement, qu'à Nice, au midi de la France, s'était tenu jadis le fameux concile de Nicée !

Au sujet du traditionnel portrait d'Odoric reproduit en tête, je n'ai pu m'empêcher de faire cette réflexion : Comment se fait-il que ce Bienheureux, mort à 46 ans (1285-1331) soit ordinairement représenté avec la figure d'un vieillard ?

Odoric entra dans l'Ordre dès l'âge de quinze ans. Albert de Sarziano, — une des quatre colonnes de l'Observance —, y était dès l'âge de douze ans, probablement en simple qualité d'élève. Il eut pour maître le vieux Barthélemy de Pise mort en 1401 à l'âge de 110 ans. A 20 ans, notre Albert se fait conventuel, mais il passe bien vite à la réforme de Bernardin de Sienne. Sans parler du soutien qu'il apporta au saint réformateur des Frères mineurs, il faut encore mentionner à son actif la légation envoyée par Eugène IV en 1437 pour l'union des Grecs, la légation de Syrie en 1439, et la participation au concile de Florence en 1441.

L'auteur fait passer tous ces faits sous nos yeux, d'une façon très vivante. Il s'est documenté spécialement dans le travail publié par le P. Patrice Duffi en 1688, à savoir la vie latine du B. Albert, composée par l'irlandais Francis Harold, l'abréviateur de Wadding. Cet ouvrage est rare, et il convient de remercier celui qui a eu la bonne pensée de s'en servir et d'en mettre les matériaux à la portée des pauvres gens.

Il ne faudrait pas toutefois dire que l'œuvre du P. Harold n'a été publiée qu'en latin, ou du moins que cet auteur n'a parlé qu'en latin d'Albert de Sarziano. Une autre œuvre a vu le jour en italien, cette même année 1688, à Rome, sous le titre d'*Orazione e lettere*... et Don Neri semble ne pas la connaître.

F. Ubald d'Alençon.

(1) La bibliothèque du *Corpus Christi* à Cambridge en possédait le manuscrit en 1778, coté GG, 6, n° 407. Cette année-là, il fut publié à Cambridge, par Jacques Nasmith, in-8°, avec l'*Itinerarium* de Guillaume Botoner de Worcestre.

Digitized by Google

*
* *

Un demi-siècle de notre histoire, 1848-1900, par Victor Canet, professeur aux Facultés catholiques de Lille, 1 vol. petit in-4°, orné de 103 gravures, 490 p. — Société de Saint-Augustin, Lille, Paris, 30, rue Saint-Sulpice.

Il est difficile d'écrire l'histoire contemporaine. La proximité des événements n'est pas toujours une cause d'impartialité. On sacrifie parfois aux préjugés courants : les passions à peine calmées ne favorisent guère les opinions désintéressées ; la vérité est souvent atténuée ou exagérée par la presse quotidienne ; il est presque impossible enfin de résumer dans une synthèse des faits qui datent d'hier.

On fermera donc facilement les yeux sur les quelques imperfections, d'ailleurs compensées par un réel mérite, du livre de M. V. Canet. Son histoire de France, pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler, prend ordinairement l'allure de la *chronique*. On la trouvera peut-être un peu sèche et trop rapide. Mais on reconnaîtra aussi la justesse de ses jugements et le talent de l'écrivain lorsqu'il peut embrasser d'un regard toute une période de la vie nationale. Le chapitre VI consacré aux « résultats généraux du second Empire», le chap. X, qui traite de la persécution religieuse sous la troisième République méritent d'arrêter l'attention du lecteur.

Avec ses illustrations, cet ouvrage se recommande aux directeurs des maisons d'éducation au retour de la clôture de l'année scolaire. C'est un prix de choix.

Fr. R. de C.

*
* *

Journal intime de Mgr Dupanloup. Extraits recueillis et publiés par M. Branchereau, S. S. 1 vol. in-12, 350 pages, prix : 3 fr. 50, Téqui, Paris.

La scène agitée et bruyante, où se meuvent les grands hommes, fait oublier parfois l'action qui se déroule au sanctuaire intime de leur âme. Et cependant c'est un spectacle fort intéressant que celui-là, et fort utile pour l'historien.

Lorsque ces grands hommes ont pris part à des luttes ardentes, lorsque, dans le combat, ils ont franchi les bornes de la modération, lorsqu'ils ont perdu, parce qu'elle n'était pas selon la vérité, la cause qu'ils défendaient sincèrement, la postérité est tentée de les juger avec

Digitized by Google

une rigueur excessive. Mais sans nul doute on serait plus indulgent et plus chrétiennement charitable dans ses appréciations si l'on connaissait mieux le théâtre intime où l'âme de ces lutteurs se combat elle-même et se guide, à travers les obstacles, vers le but suprême de la vie, vers Dieu, vers la perfection.

Tel sera, croyons-nous, l'heureux résultat de la publication du *Journal intime* de Mgr Dupanloup. Ces notes, jetées sur le papier, au jour le jour, révèlent une âme vraiment sacerdotale, sensible aux beautés de la liturgie, nourrie de l'Ecriture Sainte « la manne du prêtre », attachée à ses exercices de piété, pleine de foi, désireuse de servir l'Eglise et d'accomplir son devoir.

Fr. R. DE C.

*
* *

L'ANTONIADE, épopée en vingt chants, par le P. Jean-Chrysostôme, O. M. C. — Paris, Oudin. Œuvre de Saint-François, 3 fr.

Voici un poème en vingt chants.

Saint Antoine de Padoue, le grand thaumaturge, le triomphateur de l'enfer, et maintenant plus que jamais le consolateur des affligés et le père nourricier des pauvres, en est le héros.

Le poème est digne du *Saint aux miracles* ; il a lui aussi le cachet du miracle.

Tout est merveilleux dans l'apparition inattendue et dans le triomphe éclatant de ce Saint, à l'heure solennelle d'un siècle qui finit et d'un siècle qui commence, à l'heure solennelle où tout est en travail de destruction et de résurrection, à l'heure solennelle où un monde nouveau, monde où le Christ sera Roi, se prépare.

Oui, tout est merveilleux, et c'est bien l'heure où il fallait un Poème, une Epopée, pour chanter ces merveilles.

Ce Poème, cette Epopée, nous l'avons : c'est l'*Antoniade* !

Quel souffle ! quel enthousiasme ! quelle inspiration vraiment séraphique et soutenue jusqu'au bout !

Le Père Chrysostome s'est souvenu qu'il y a de l'or dans son nom ; il a chanté sur une lyre d'or, et il nous a fait un Poème d'or.

Du premier vers jusqu'au dernier, il est à la hauteur de son sujet : il saisit le lecteur, il le captive, il le passionne, il l'enlève jusqu'aux sommets, et s'il le fait redescendre avec lui, c'est pour lui faire cueillir les fleurs les plus suaves et le miel le plus doux.

Digitized by Google

Le style toujours pur est large et simple et tour à tour grandiose et gracieux ; rien de commun, rien de terre à terre.

Ce livre fait rentrer la poésie dans sa véritable destinée ; ce n'est plus un art, c'est une religion, c'est la vraie poésie, la poésie divine ; c'est la langue du Ciel parlée sur la terre, c'est la prière, c'est la louange, c'est le chant du triomphe et du divin amour.

L'Épopée est essentiellement religieuse, comme tout ce qui est vraiment grand : nous l'avions trop oublié.

Depuis, hélas ! que la Renaissance païenne a fait pâlir dans notre Europe et surtout dans notre France le soleil de la Foi, la poésie et avec elle la philosophie, la science et la politique, tout cela a été l'homme et non pas Dieu.

Aux siècles de foi, quand la chrétienté était dans sa splendeur, Dieu seul était en scène, et tout palpitait, tout tressaillait, la vie divine coulait à pleins bords.

Depuis la Renaissance, la sève divine a tari, l'esprit a déserté la forme, l'homme s'est mis sur le premier plan ; plus de merveilles divines, plus d'enthousiasme divin, plus d'inspiration divine, donc, plus d'épopée possible.

Pendant le siècle qui vient de finir, le divin est revenu faire son entrée dans le monde par le *Génie du Christianisme* et la lutte contre le paganisme a commencé ; on n'a plus appelé barbare l'architecture de nos cathédrales ; on s'est passionné par saint François d'Assise, à la fois séraphin et poète ; on s'est passionné pour le Dante, à la fois théologien et chanteur divin.

Voltaire, l'infâme insulteur de Jeanne d'Arc, ne pouvait pas ne pas l'être de ce chantre divin : « Le Dante, a-t-il dit, était un fou et son œuvre un monstre. » Il en dirait aujourd'hui autant de l'*Antoniade* et de son auteur ; mais il ne serait pas plus écouté pour l'*Antoniade* qu'il ne l'a été pour la *Divine Comédie* : « Ce *monstre* aujourd'hui est exalté comme une œuvre de génie, comme un monde d'harmonie et de lumière, qui est vrai, qui est beau, qui est un et qui ne mourra pas. »

Ainsi, à l'heure qu'il est, sont exaltées toutes nos créations divines de nos siècles de foi, c'est le triomphe de l'esprit sur la matière, c'est le triomphe de la poésie.

C'était l'heure de chanter le Saint que Jésus embrasse et caresse, le Saint qui est l'idéal de la charité divine et du magnétisme moral.

F. Marie-Antoine.

(*Echo de S. François.*)

Digitized by Google

*
* *

LES ENSEIGNEMENTS DU PAPE LÉON XIII, SUR LES ERREURS ET LES TENDANCES FUNESTES DE L'HEURE PRÉSENTE, Lille, B. Bergès, Libraire, rue Royale, 2. Paris, Victor Retaux, libraire-éditeur, rue Bonaparte.

Il vient de paraître sous ce titre : *Les enseignements du Pape Léon XIII, sur les erreurs et les tendances funestes de l'heure présente*, une brochure de 125 pages seulement, facile à lire, imprimée en beaux caractères aussi agréables à l'œil que le texte lui-même, latin ou même italien, et la traduction qui inonde l'esprit d'une paisible lumière. L'auteur est un des dignitaires les plus graves et les plus savants de l'une de nos Universités catholiques ; c'est un homme de foi et de bonne foi, un défenseur calme et profond de la vérité intégrale.

Ces enseignements, quels sont-ils ?

1° Une instruction de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires sur l'action populaire chrétienne ou démocratico-chrétienne en Italie ;

2° Une lettre au cardinal Gibbons sur l'Américanisme ;

3° Une encyclique au clergé français ;

4° Une encyclique sur la démocratie chrétienne.

Pourquoi ces enseignements plutôt que d'autres de la même source ? C'est que dans toute l'étendue du monde catholique, mais surtout aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie et en France, des novateurs ont rêvé un nouveau printemps de l'Eglise, en l'adaptant à la civilisation, aux méthodes modernes, au progrès. Ils prétendent rajeunir sa vieillesse et lui souffler une âme nouvelle ; en un mot, réchauffer « *cette arche de Noë* », pour employer une de leurs expressions, comme on met en mouvement un vieux navire, avec la vapeur brûlante de la machine qui anime son sein.

Or, l'Eglise peut bien, dans la majestueuse et inaltérable précision de sa doctrine, traverser notre monde industriel et sa fumée, pour le bénir, mais elle n'a rien de commun avec ce sans-gêne Américain ou Américaniste qui voudrait élargir l'Eglise dans le vague et y faire entrer autant d'Esprits Saints qu'il y a d'individus et peut-être d'intérêts différents ! Il est à craindre que le bon sens des nouveaux docteurs très voisins du protestantisme, espérons-le sans le soupçonner, n'égale pas la pureté de leurs intentions.

Digitized by Google

Et c'est pour nous prémunir contre une fausse démocratie qui égare la charité dans les agitations de la politique que l'illustre théologien a réuni de si précieux documents : « Ceux qui cherchent la vérité, dit-il, dans son *Avant-propos*, la trouveront ici dans sa plénitude et son éblouissante clarté. Espérons que la paix et l'unité des esprits se feront dans la vérité de Dieu et la charité de Notre-Seigneur. »

Avec Léon XIII, il a la confiance que le mal n'est pas incurable, surtout s'il est combattu « d'une manière grave et mesurée qui ne rebute point l'esprit du lecteur par une âpreté de langage excessive et intempestive. » Et cette manière, c'est celle du Pape Léon XIII lui-même dans ses Lettres et Encycliques. Il instruit pour ainsi dire, suivant une expression de l'Imitation de Jésus-Christ, « sans agitation d'arguments ». Il expose la vérité simplement ; et la vérité, dans sa phrase, éclaire l'âme et la pénètre, comme la lumière du jour éclaire nos yeux, sans effort. C'est Jésus qui parle sur les lèvres de Pierre. « C'est la paix dans la lumière et la charité. » Puisse le vœu de l'éminent docteur se réaliser, et « les avis » de Léon XIII aboutir, à « l'union des esprits et des cœurs, *ut sint unum* ». A. C.

CUM LICENTIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Robertus a Valle Guidonis,
Vic. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2 place des Lices.

Digitized by Google

LA BIBLE ET LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES

Le Rôle de l'apologiste moderne

« Le XXe siècle aura été une époque d'activité intellectuelle vraiment extraordinaire. Presque tous les sujets capables d'éveiller la curiosité humaine ont été successivement explorés. Des domaines, jusqu'alors inconnus se sont ouverts devant l'esprit de l'homme ; et les frontières de ceux qu'il connaissait déjà se sont indéfiniment reculées. C'est notamment ce qui est arrivé pour la Bible. On aurait pu croire que ce livre, étudié de si près, pendant tant de siècles et par de puissants esprits, avait livré tous ses secrets ; il semble au contraire avoir gardé pour notre temps la révélation de plusieurs de ses aspects les plus intéressants... Le travail ne consiste pas, comme ce fut souvent le cas autrefois, à établir ce qu'on a déjà dit et à le répéter. Il est avant tout original, il s'appuie sur l'observation directe et se poursuit d'après des principes scientifiques... Aussi peut-on affirmer sans exagération que dans notre siècle on a fait davantage pour comprendre la Bible que dans tous les siècles précédents réunis (1). »

Ces paroles, sorties des lèvres d'un des éducateurs de notre jeune clergé, d'un de ceux qui furent le plus écoutés à travers les Séminaires de l'Ancien et du Nouveau Monde, ne doivent point passer inaperçues. L'enthousiasme, qu'elles expriment, a passé dans l'âme des nouvelles générations sacerdotales ; il y vibre encore ardent, passionné. Du cœur du prêtre il passera sans doute au cœur des laïques instruits, pour déborder jusque dans l'âme du peuple ; car, après les mu-

(1) *Les Etudes du Clergé*, J. Hogan. P. S. S. p. 494-495.

Digitized by Google

sées, qui exposent ces découvertes sous tous les yeux, déjà les revues, les journaux mêmes, tous les instruments de vulgarisation en remplissent leurs colonnes. Nous ne venons point protester contre cet état d'âme ; nous le partageons autant que nul autre. Nous nous en réjouissons, car chez l'homme si vain et si faible, quand Dieu envoie l'enthousiasme, c'est qu'il veut lui faire accomplir de grandes choses. Nous en espérons beaucoup même ; car nos Ecritures en recevront, elles en ont déjà reçu de magnifiques éclaircissements et de brillantes confirmations. Néanmoins, il faut le reconnaître, l'attitude des nouvelles sciences vis-à-vis des Livres inspirés a été le plus souvent, jusqu'à ce jour, entachée d'hostilité.

Ç'a été la gloire de nos Livres Saints d'avoir subi successivement l'épreuve de toutes les sciences humaines ; et toujours ils sortirent du creuset ornés d'un nouvel éclat, d'une nouvelle auréole. La lutte les grandit. L'Ecriture en effet est une parole vivante, elle vit dans l'homme, dans l'Eglise ; et à mesure que l'Eglise croît en science et en sagesse, les Ecritures aussi se trouvent étendues, développées, grandies, fortifiées.

Celse, Porphyre, Jamblique, les Néoplatoniciens voulurent tourner la sagesse de Platon contre la vérité de nos mystères. Ils ne réussirent qu'à susciter les grands docteurs du IVe siècle. Ceux-ci montrèrent que la sagesse du philosophe grec, au lieu de combattre nos Ecritures, leur apportait au contraire un magnifique témoignage. Dans saint Augustin, le plus grand de tous, la sagesse de Platon se marie partout à la sagesse des Prophètes et des Apôtres, elle s'épure à ce contact divin ; et l'évêque d'Hippone a mérité d'être appelé le Platon chrétien.

Au moyen âge, c'est une autre lumière qui s'approche encore de nos Ecritures ; elle se présente en ennemie d'abord, portée par les mains des arabes Avicenne, Averroès et leurs disciples. Mais le vaste génie des Alexandre de Alès, des Bonaventure, des saint Thomas, des Scot s'en saisit ; et de l'alliance d'Aristote et des Ecritures sortent ces chefs-d'œuvre qui se nomment la *Somme théologique* et les *Commentaires des Sentences*. Dans l'union sacramentelle, dit

Digitized by Google

saint Paul, la femme infidèle est sanctifiée par son alliance avec un mari chrétien, et de son sein sortent des enfants de salut. Du mariage de la philosophie grecque avec les Ecritures sortirent alors ces chefs-d'œuvre qui dureront, dans leurs parties essentielles, autant que le monde. La Renaissance a produit un résultat analogue dans le domaine de l'art.

Depuis deux siècles la philosophie politico-morale d'abord, puis les sciences physico-chimiques et naturelles, et enfin la critique historique sont venues à leur tour, et viennent encore opposer leurs lumières à celles des divines Ecritures. Depuis saint Alphonse de Liguori la morale chrétienne a été mise à l'abri de toute surprise. En ce qui concerne les autres branches du savoir humain, la science catholique n'est pas encore établie. Quelques points sont déjà fixés ; mais les autres s'élaborent lentement. Ni les sciences de la nature en effet, ni les sources originales sur lesquelles s'appuie la critique n'ont jusqu'à ce jour formulé de conclusions certaines et définitives ; elles ne présentent, le plus souvent, en dehors d'un ensemble imposant de *matériaux* du plus grand prix, que des hypothèses et des systèmes provisoires. C'est au nom de ces systèmes, de ces hypothèses, que les savants modernes partent en guerre contre nos Saints Livres.

La situation actuelle, on le voit, n'est pas sans précédent. Elle n'a donc pas lieu de nous émouvoir. Bien au contraire, elle prépare à l'Église de nouveaux et magnifiques triomphes. C'est aux apologistes de les lui conquérir. Mais quelle devra être leur méthode ? Nous venons de le dire, c'est au nom *des systèmes et des hypothèses* qu'on attaque aujourd'hui le plus souvent nos Ecritures : quelques faits, beaucoup d'hypothèses arbitraires construites à l'occasion de ces faits : voilà toutes les armes de nos adversaires. Le premier devoir de l'apologiste moderne sera de se souvenir que les faits seuls, et non les hypothèses, constituent un argument scientifique. Les faits seuls pèsent dans la balance de la vérité, et sont dignes de retenir l'attention de l'Eglise. Que le défenseur de notre foi se préoccupe donc avant tout de distinguer dans les découvertes de la critique et de la science ce qu'il faut ranger parmi les faits et ce qu'on doit rejeter au nombre des hypothèses ; qu'il fasse le départ exact entre

Digitized by Google

les faits et les systèmes. Ce travail préliminaire achevé, mais alors seulement, il pourra entreprendre avec fruit de montrer comment les faits certains et acquis ne contredisent en rien nos Ecritures.

Quant aux systèmes et aux hypothèses, comment se conduira-t-il à leur égard ? Assurément nous ne prétendons point qu'il doive les rejeter, ni même les combattre. Il les prendra pour ce qu'ils sont et pour ce qu'ils prétendent être : des cadres commodes pour classer les faits, les enchaîner les uns aux autres, et les graver plus facilement dans la mémoire. Les hypothèses et les systèmes sortent du domaine de la science. Quand on construit un édifice, on dresse la place, on organise un vaste chantier tout autour, on élève des échafaudages ; mais il ne vient à la pensée de personne de prendre ni le chantier ni les échafaudages pour l'édifice lui-même. Le chantier montre les matériaux dans un pêle-mêle inextricable, les échafaudages retracent tout au plus les grands contours du monument ; mais pour comprendre l'édifice futur, il faut attendre la mise en œuvre de tous les matériaux, ou recourir aux plans de l'architecte. Ainsi doit-on se comporter en face des découvertes modernes. Par les travaux de la science et de la critique, le monde entier s'est transformé en un chantier immense. Là sont en élaboration des matériaux sans nombre destinés à entrer dans l'édifice, qui s'appellera l'histoire de la terre. Les pierres de toute sorte s'y accumulent chaque jour plus nombreuses. Des spécialistes les travaillent sans savoir la place qu'elles occuperont dans le grand tout. Parfois cependant il prend fantaisie à ces ouvriers de se représenter dans leur imagination un plan conçu selon leur idéal et proportionné aux matériaux qu'ils mettent en œuvre. Ce sont des jeux inoffensifs qui font sourire l'architecte suprême. Souvent, hélas ! ils racontent leurs rêveries aux visiteurs qui les interrogent, et ceux-ci s'y laissent prendre, et s'en retournent avec une fausse image de l'édifice futur. Ils ont cru aux hypothèses, aux systèmes ; ils se sont laissé tromper. Mais ils ne doivent s'en prendre qu'à leur crédulité. Pourquoi n'allaient-ils pas consulter l'architecte et contempler ses plans ? L'architecte de notre terre c'est Dieu, ses plans sont exposés dans nos Saints Livres.

Digitized by Google

L'apologiste doit donc se défier des systèmes, des hypothèses. De plus il devra garder toujours les grandes lignes du plan divin exposé dans les Ecritures. Beaucoup, devant l'impossibilité de concilier *les systèmes et les hypothèses* avec le plan des Ecritures, ont cru que ce plan ne s'appliquait pas au monde réel et matériel, qu'il devait être entendu dans un sens mystique et spirituel. On a vu de nos jours se renouveler entre catholiques, au sujet du sens des Ecritures, les mêmes dissensions qui agitèrent les premiers siècles et formèrent ce qu'on a appelé les écoles d'Antioche, d'Edesse, d'Alexandrie. Ces dissensions s'étaient apaisées au quatrième siècle par l'autorité et les travaux des grands docteurs, les Chrysostôme, les Basile, les Cyrille, les Grégoire, les Jérôme, les Augustin, les Ambroise, etc. Depuis lors c'était un dogme dans l'Église que l'Ecriture avait trois sens attachés au même texte, le sens littéral ou historique, le sens allégorique et le sens anagogique ou moral. Les règles de l'exégèse se trouvèrent ainsi posées dès l'origine, et personne ne s'en écarta jamais plus.

Les difficultés, survenues à la suite des dernières découvertes, ont ramené les anciennes hésitations. Certains sont allés jusqu'à restreindre l'inspiration aux seuls passages qui traitent du dogme et de la morale : « Dieu disaient-ils, en donnant la révélation à l'homme, s'est proposé de lui donner certaines vérités morales et spirituelles, non de l'instruire des vérités scientifiques ou historiques sans lien nécessaire avec les premières. Dans ces sortes de matières, il le laisse à ses ressources naturelles. Il n'y a donc aucune erreur morale ou religieuse dans les Livres saints, mais sur d'autres points l'auteur inspiré est sujet à des méprises, comme tous les hommes ; et ces méprises, l'apologiste n'a ni à les expliquer ni à les défendre (1). »

Léon XIII est venu à temps condamner cette doctrine. Dans son encyclique sur l'Ecriture sainte il a déclaré formellement que « ceux qui soutiennent qu'une erreur peut se trouver dans un passage authentique des Saintes Ecritures, pervertissent la notion catholique de l'inspiration et rendent

(1) Hogan, *loc. cit.* p 539.

Digitized by Google

Dieu lui-même l'auteur responsable de cette erreur. »

Cette parole pontificale a enlevé aux apologistes, conciliateurs de la Bible avec *les systèmes* scientifiques et critiques modernes, leur suprême ressource, mais elle ne les a pas détournés de leur entreprise. Aussi s'efforcent-ils de revenir à leurs anciennes erreurs par des moyens détournés. Ils expliquent les passages difficiles à concilier en leur donnant des sens métaphoriques, allégoriques « qu'ils justifient par les *habitudes littéraires des peuples orientaux* ». D'autres vont plus loin encore : la Bible pour eux est composée de documents fragmentaires recueillis et coordonnés par l'écrivain sacré. *Celui-ci n'a point eu l'intention ni la prétention de garantir la véracité ni l'exactitude de ces documents.* Quand donc on présente ces récits comme des affirmations de l'Ecriture, on attribue à l'auteur sacré des enseignements qu'il n'a point voulu faire siens.

Ce sont là, il est clair, de grossières défaites ; ce sont des réponses plus piètres et plus maladroites que les essais de conciliation les plus enfantins et les plus naïfs. Mais elles montrent que ces conciliateurs se heurtent à l'impossible ; ils poursuivent un accord absurde. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent concilier la Bible à *des systèmes hypothétiques.* Or, ces systèmes n'expriment pas, n'ont même pas la prétention d'exprimer la vérité. Leurs auteurs protestent contre l'autorité qu'on leur donne. Pourquoi donc tenter une conciliation quelconque avec ces fantômes ? C'est une erreur et une aberration contre laquelle tout professeur, toute revue chrétienne, tout manuel devrait protester. Or, il n'en est rien ; souvent ces organes de la science catholique sont les premiers à se faire les propagateurs de cette méthode désastreuse d'apologétique. La raison de cet état de chose vient de ce que ceux qui écrivent sur ces matières sont eux-mêmes séduits ; dans l'impossibilité où ils sont de contrôler les découvertes, de vérifier les faits, de les interpréter par eux-mêmes et d'en tirer un parti quelconque, ils négligent le côté positif de ces découvertes, et ne s'attachent qu'aux systèmes creux donnés comme cadres hypothétiques à ces faits. Et c'est avec ces systèmes qu'ils entreprennent la conciliation, alors qu'il faudrait la faire uniquement avec les faits certains et authen-

Digitized by Google

tiques. C'est là une méthode désastreuse ; il est grand temps de l'abandonner. Concilier la Bible avec les faits de la science et de la critique et non plus avec les systèmes et les hypothèses pseudo-scientifiques : tel devrait être le mot d'ordre de l'apologétique chrétienne.

Quelques écrivains de mérite assurément, parmi lesquels nous aimons à citer M. Vigouroux, se sont inspirés de ces principes et ils y ont trouvé le secret de leurs succès. La plupart pourtant, il faut le reconnaître, ont suivi la voie opposée. M. Hogan a très bien indiqué la marche des doctrines : « Les nouvelles opinions qui gagnent du terrain doivent presque toutes leur origine à l'école rationaliste ; les plus avancés parmi les protestants croyants les lui empruntent et la fraction la plus conservatrice les adopte peu à peu. C'est généralement par les écrits de ces derniers qu'elles pénètrent jusque parmi les catholiques. Les catholiques qui les admettent se recrutent surtout parmi ceux qui s'adonnent aux études bibliques ; la tendance opposée étant généralement représentée par les théologiens..... Les principes ont été posés avec beaucoup de justesse et de force par Léon XIII dans sa récente encyclique ; cependant il est à remarquer que, depuis l'apparition de ce document, des savants catholiques, sans cesser de professer la plus entière soumission à ses enseignements, se sont montrés plus hardis que jamais dans leur façon de traiter des passages bibliques regardés jusqu'alors comme littéralement historiques. Quelques exemples suffiront à donner une idée de cette situation assez étrange. On admettait déjà une grande liberté d'interprétation à l'égard du premier chapitre de la Genèse ; on voit maintenant des exégètes la réclamer et l'étendre au contenu des dix chapitres suivants. Le déluge en particulier, dont il est dit dans la Genèse que les eaux couvrirent toute la surface de la terre et s'élevèrent de quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes — le déluge est réduit par cette école aux proportions d'une inondation locale qui n'engloutit qu'une portion restreinte des animaux et même des hommes. Les plaies d'Egypte ne sont plus données que pour des événements ordinaires providentiellement disposés en vue d'un dessein de Dieu. Le miracle de Josué n'est plus

Digitized by Google

qu'une description poétique d'un phénomène naturel... Plusieurs rangent dans cette dernière catégorie (des fictions paraboliques) les livres de Job, de Judith, de Tobie, et certains sont enclins à y ajouter l'histoire de Jonas. Enfin on regarde comme librement ouverte à la discussion les questions relatives à la date et à l'origine des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament (1). »

L'auteur qui écrit ces lignes, et signale cette marche en avant, ne s'est peut-être pas mis lui-même assez en garde contre ses exagérations. Non seulement il oublie de signaler l'écueil contre lequel nous protestons, mais on dirait qu'il ne l'a pas remarqué. Bien plus, si l'on s'en tient à l'impression générale qui se dégage de la lecture de son livre, les systèmes chronologiques et ethnographiques, que la critique a édifiés sur les fouilles syro-chaldéennes et égyptiennes, la grande hypothèse transformiste sous laquelle les sciences naturelles ont coordonné toutes leurs découvertes, ont fasciné son esprit et son imagination. Son livre semble être un manifeste pour inviter à renouveler les *Etudes du Clergé* d'après les exigences de ces deux grandes conceptions de la science et de la critique moderne. Il parle, il est vrai, avec la discrétion de Mgr d'Hulst quand ce prélat invitait les catholiques à réduire l'inspiration de nos saints Livres aux seuls points de dogme et de morale. Il ne parle pas lui-même, il fait parler les faits. Il ne commande pas de marcher, il montre qu'on marche, que le mouvement s'accentue, qu'il est irrésistible. Malheureusement ce n'est point Rome qu'on nous invite à suivre dans cette marche audacieuse, mais Londres, l'Amérique, Berlin.

Durant deux siècles, le dix-huitième et le dix-neuvième, les docteurs catholiques ont perdu leur temps et leurs efforts à essayer d'accommoder l'Evangile aux systèmes philosophiques de Descartes, de Kant, de Lamennais. Aujourd'hui on veut les entraîner encore à chercher d'autres voies de conciliation avec d'autres systèmes aussi vains, dérivés des sciences et de la critique. Il est temps de rompre enfin

(1) *Les Etudes du Clergé*, p. 543-545.

Digitized by Google

avec cette fausse tactique. Ces systèmes comme les autres seront sans lendemain parce qu'ils sont sans fondement. Léon XIII commande de revenir à saint Thomas. C'est-à-dire : il veut que nous fassions pour les découvertes modernes ce que saint Thomas et les docteurs de son temps firent pour Aristote. Ils n'accommodèrent point les Ecritures et la Tradition au système d'Aristote, mais ils choisirent dans les écrits du philosophe ce qu'il y avait de conforme à la raison, à l'Ecriture et à la Tradition, et ils en construisirent l'édifice de leurs Sommes théologiques. A leur exemple inventorions tous les systèmes modernes, mais arrêtons-nous aux seuls faits substantiels, solides et vrais, qu'ils contiennent.

M. Hogan écrit ces paroles : « Aujourd'hui l'on se rend compte en général qu'il faut viser à une concordance négative plutôt que positive (des sciences et de la critique avec les Livres saints), et qu'au lieu de chercher dans la Bible les secrets de la science, c'est dans la science qu'il faut chercher le vrai sens de la Bible (1). » Nous ne sachons pas que saint Thomas ait cherché à comprendre la Bible et la Tradition à la lumière d'Aristote ; mais bien le contraire. Si l'on explique la Bible par la science, que deviendront, entre autres phénomènes, les miracles, les prophéties, la révélation divine ? Nous le voyions plus haut, on les supprime.

Assurément la science et l'histoire profane peuvent aider beaucoup à comprendre la Bible. Celle-ci ne donne qu'un plan sommaire, une esquisse à gros traits de l'œuvre de la création et de l'histoire de l'humanité. Or pour bien comprendre un plan, une esquisse même très détaillée, pour se bien rendre compte de la valeur de ses lignes diverses, il n'y a pas de meilleur moyen que de voir de ses yeux l'édifice même construit d'après ce plan. La vue de cet édifice sera même nécessaire pour l'intelligence complète, et une pleine interprétation des tracés divers ; mais en aucune manière la confrontation du plan avec l'édifice ne saurait contraindre à effacer aucune ligne de ce plan ; et si elle peut obliger à changer l'interprétation de certains détails obscurs, ce ne sera jamais pour imposer une interprétation violente et ar-

(1) *Les Etudes du Clergé*, p. 48.

Digitized by Google

bitraire, mais plutôt pour apporter une explication plus simple, plus claire, plus harmonieuse. Le ciel et la terre passeront, la parole de Dieu recevra son plein effet; elle apparaîtra véridique jusque dans ses moindres détails; et cette vérification sera le résultat des découvertes qui commencent.

Saint Bonaventure, expliquant ces paroles : *La terre est remplie de la science du Seigneur* (1), leur donne l'interprétation suivante : « Cette prophétie se rapporte au temps du Nouveau Testament quand les Ecritures ont été manifestées; mais elle vise surtout les derniers temps, alors qu'on aura la pleine intelligence des passages que nous ne comprenons pas aujourd'hui. (2) » Et il ajoute : « Alors s'élèvera une montagne, c'est-à-dire la vie contemplative au sein de l'Eglise; alors on ne craindra plus l'ennemi, car le monstre des hérésies aura fui devant le flambeau de la Sagesse. Mais aujourd'hui la montagne de Sion est minée par les renards; et ces renards signifient la vermine et la peste des mauvais expositeurs (3). »

Les temps dont se plaint saint Bonaventure sont revenus. L'intelligence des Ecritures doit progresser jusqu'à la fin des temps, mais les mauvais expositeurs en détruisent la force. Au treizième siècle ces méchants interprètes étaient les faux disciples d'Aristote, aujourd'hui ce sont les adeptes d'une fausse science, ou plutôt des faux systèmes, colportés sous le nom de la science. Ces systèmes détruisent l'Ecriture, il ne faut donc pas l'interpréter d'après leur fausse lumière, ils ne sont point pour elle une source de progrès. Il en sera tout autrement des faits de la science et de la critique. Ceux-ci viendront éclairer, interpréter, compléter les descriptions sommaires de nos saints Livres, les placer dans leur

(1) Repleta est terra scientia Domini. (Isaie XI, 9.)

(2) Et hoc potissimum refertur ad tempus Novi Testamenti, quando Scriptura manifestata est, et maxime in fine quando Scripturæ intelligentur quæ modo non intelliguntur (Hexaem, XIII, 7).

(3) Tunc erit *mons*, scilicet Ecclesia contemplativa; et tunc *non nocebunt*, quando fugient monstra hereseum sapientiæ usura. Sed hodie mons Sion propter vulpes disperiit, id est propter expositores versipelles et foetidos (*Ibid. loc. cit.*)

Digitized by Google

milieu, les entourer de toutes leurs circonstances, capables de leur rendre la vie.

Ce sont ces faits, dégagés des systèmes et des hypothèses que nous voulons proposer aux lecteurs des *Etudes Franciscaines*. Nous commencerons par l'Egypte. Nous ferons d'abord connaître le *système* construit à propos de ces découvertes, c'est-à-dire l'interminable lignée des 31 dynasties successives. Nous dégagerons de ce système la partie purement hypothétique afin de la mettre de côté ; ensuite nous noterons les faits les plus importants et nous cueillerons les plus significatifs, parmi ceux qui sont venus confirmer la vérité de nos Saints Livres.

Fr. HILAIRE de BARENTON.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES AFFECTIONS DE SAINT FRANÇOIS (1)

« C'est l'amour, s'écrie un digne fils de saint François, qui fait les justes et mesure leur degré de perfection ; c'est l'amour qui place les séraphins au sommet des hiérarchies angéliques. Que dire, dès lors, de la sainteté du séraphin d'Assise ? (2) »

Le cœur humain est en général bien étroit. Notre faculté d'aimer se réduit le plus souvent à une sorte d'égoïsme collectif : elle ne s'exerce qu'au profit de quelques privilégiés qui l'absorbent et l'épuisent.

Tout autre fut le cœur de saint François d'Assise.

Il devint d'autant plus large, qu'il s'y fit le vide le plus complet des affections vulgaires. Ce moi haïssable, que nous avons tant de peine à supporter chez nos semblables, et que nous pratiquons beaucoup trop pour nous-mêmes, il l'ignorait absolument.

Objet de l'admiration universelle, il se jugeait bien autrement lui-même, se mettant au-dessous de tous. Les honneurs étaient pour lui un supplice ; et, quand un pauvre frère venait, malgré toutes ses répugnances, et pour tenir le langage qu'il lui commandait, le traiter de rustre, de mercenaire, de bon à rien, il répondait en souriant : « Dieu te bénisse, car tu dis bien vrai, et il est bon pour le fils de Bernardone d'entendre ces choses (3) ».

Un jour qu'il prêchait à Terni, l'évêque, quand il eut fini de parler, lui fit ce singulier compliment, devant l'assemblée qu'il venait d'évangiliser : « Dieu aujourd'hui, pour éclairer

(1) Cet article est extrait d'un livre fort intéressant qui doit paraître vers le mois de novembre sur *Saint François d'Assise et son école d'après les documents originaux*. Nous remercions l'éminent professeur de la Faculté de droit d'Angers de sa bienveillante communication qui nous a été très agréable. On trouvera, dans son livre, courant au bas des pages, les textes sur lesquels s'appuie le brillant portraitiste de saint Yves. Nous nous contentons simplement ici de mentionner les références. (N. D. L. R.).

(2) Léopold de Chérancé, *Saint François d'Assise*, p. 25.

(3) Celano, *Vita prima*, p. I, c. XIX.

Digitized by Google

son Eglise, s'est servi de ce pauvre petit, simple et sans lettres. Nous devons à jamais en louer le Seigneur, qui n'a pas agi de même pour toute nation. » François fut ravi de ces paroles qui le rabaissaient aux yeux de tous ; il se prosterna aux pieds du prélat, en disant : « Vous m'avez, en vérité, seigneur évêque, fait une grande grâce : à la différence de tant d'autres, vous m'avez gardé intact ce qui m'appartenait en attribuant à Dieu la gloire, et à moi-même le néant » (1).

On conçoit sans peine l'horreur de François pour l'hypocrisie. Ce sentiment, il le poussait jusqu'au scrupule, ainsi qu'en témoigne le trait suivant :

C'était pendant l'hiver ; François n'avait pour se couvrir qu'une mauvaise tunique rapiécée, manifestement insuffisante, étant donné, surtout, le mauvais état de sa santé. Le gardien du couvent imagina de la faire doubler d'une peau de renard et supplia François d'y consentir. « Si vous voulez que j'aie cette peau sous ma tunique, répondit le Saint, il faut en coudre autant dessus que dessous, pour que tous sachent bien que je la porte. »

Le gardien fit des objections, insista, mais ne put rien obtenir. Force lui fut de céder au désir de François de ne pas paraître autrement vêtu qu'il ne l'était en réalité (2).

Dans un cœur aussi détaché de lui-même, vibrait à l'aise ce « doux amour de la pauvreté » que chantait si bien le poète franciscain Jacopone de Todi (3).

La pauvreté, c'était pour lui la vraie richesse. Quand il était l'hôte des grands de ce monde, il allait, avant de s'asseoir à leur table somptueuse, pour s'enrichir de ce trésor, mendier quelques morceaux de pain, dans les maisons voi-

(1) Celano. *Vita secunda*, p. III, c. LXX.

(2) *Id.*

(3) « ... Pauvreté, ma pauvreté, l'humilité est ta sœur ; il te suffit d'une écuelle pour boire et pour manger..... — Pauvreté chemine sans crainte ; elle n'a pas d'ennemis : elle n'a pas peur que les larrons la détroussent..... — Pauvreté meurt en paix ; elle ne fait pas de testament ; on n'entend point parents et parentes se disputer son héritage. — Pauvreté, pauvrette, mais citoyenne du ciel, nulle chose de la terre ne peut réveiller tes désirs..... — Pauvreté, grande monarchie, tu as le monde en ton pouvoir, car tu possèdes le souverain domaine de tous les biens que tu méprises. » (Ozanam, *Les Poètes franciscains en Italie*, p. 221.)

Digitized by Google

sines ; et, comme on lui demandait pourquoi il agissait ainsi, il répondait qu'il ne voulait pas abandonner, pour un précaire d'une heure, l'héritage éternel (1).

« C'est la pauvreté, disait-il encore, et non vos fausses richesses, qui fait les héritiers du royaume des cieux » (2).

Un jour qu'il rendait visite à son ami l'évêque d'Ostie, qui plus tard, illustra le siège pontifical sous le nom de Grégoire IX, comme l'heure du dîner allait sonner, il partit pour sa quête.

A son retour, il déposa sur la table de l'évêque sa collecte de pain noir. Puis, sans prendre garde à l'étonnement du cardinal, quelque peu mortifié, surtout à cause de ses invités, il en fit lui-même joyeusement la distribution aux convives.

Tous, — chevaliers et prélats, — acceptèrent avec dévotion le pain des pauvres, les uns le mangèrent aussitôt, et les autres le serrèrent respectueusement.

A la fin du repas, l'évêque, prenant à part l'homme de Dieu, le pressa dans ses bras, et lui fit cependant d'affectueux reproches : « Pourquoi donc, mon frère, dans cette demeure qui est la tienne et celles de tes frères, me faire la honte d'aller mendier au dehors ? — Je vous ai fait plutôt un grand honneur, répondit le Saint, en honorant un plus grand seigneur... Je me fais gloire de servir le maître qui, riche, se fit pauvre pour l'amour de nous » ; et il ajouta : « Une pauvre table, couverte de modiques aumônes, a plus de charme pour moi qu'une table somptueuse, chargée de mets innombrables ».

Grandement édifié, l'évêque reprit : « Fais, ô mon fils, ce qui te semblera bon, car le Seigneur est avec toi » (3).

La pauvreté, telle que l'entendait et la pratiquait saint François, était singulièrement rigoureuse. Le plus humble des pauvres aurait de la peine à s'accommoder du régime de vie que lui attribue Celano (4).

(1) Celano, *Vita secunda*, p. III, c. XVIII.

(2) Paupertas, inquit, est quæ heredes et reges regni cœlorum instituit, non falsæ vestræ divitiæ (Celano, *loc. cit.*).

(3) Celano, *Vita secunda*, p. III, c. XIX.

(4) *Vita prima*, p. I, c. XXI.

Digitized by Google

Cette pauvreté était bien loin cependant d'être oisive. « Il travaillait de ses mains, porte un vieux texte contemporain (1), ne souffrant pas que le moindre moment s'écoulât dans l'inaction... il considérait la plus petite perte de temps comme un malheur irréparable » (2).

Il entendait bien, en effet, que la pauvreté qu'il avait embrassée et qu'il proposait comme règle aux frères mineurs, ne préjudiciât pas aux autres pauvres. « Les aumônes, disait-il souvent, sont l'héritage des pauvres. J'ai toujours moins accepté qu'on ne m'offrait, pour ne pas frauder les autres pauvres. Agir autrement ce serait commettre un vol » (3).

Autant François d'Assise était dur pour lui-même, autant il était compatissant aux misères d'autrui. Les souffrances des malades semblaient être les siennes, à ceux qu'il ne pouvait secourir, il prodiguait, du moins, la plus affectueuse sympathie.

Selon la belle expression de Celano son cœur se fondait en présence des pauvres » (4).

« Le père des pauvres, le pauvre François, remarquait encore le même auteur,... souffrait de voir un plus pauvre que lui, non par vaine gloire, mais à cause de la compassion qu'il lui inspirait, et il aimait à partager l'humble et grossier vêtement dont il se contentait, avec le misérable auquel il faisait défaut (5).

Un jour qu'il portait un manteau tout neuf, que les Frères avaient mis tout leur zèle à lui procurer, un pauvre survint et lui raconta son infortune : sa femme était morte, lui laissant de petits orphelins : « Prends ce manteau, lui dit François, pour l'amour de Dieu ; et qu'il soit bien convenu que tu ne le rendras à qui que soit, à moins qu'on ne te l'achète ce qu'il vaut. »

(1) *Vita* S. P. Francisci ab auctore ignoto sæculo XIII composita, éditée par le père Lemmens (Quaracchi, 1901).

(2) Laborabat, manibus operando, nil permittens de fluere temporis otiose... Modicum temporis infructuose transire irreparabile damnum censebat.

(3) Duo opuscula de S. P. Francisco, par le même auteur, à la suite de la vie du Frère Egide. (*Verba S. P. Francisci.*)

(4) Itaque liquescebat animus Francisci ad pauperes (*Vita prima*, p. III, c. XXVIII).

(5) *Vita prima*, p. I, c. XXVIII.

Digitized by Google

Les Frères accourent aussitôt et réclament le manteau. Ils veulent, mais trop tard, empêcher le saint de s'en dessaisir. Le pauvre que François encourage du regard, résiste énergiquement ; il retient des deux mains ce qu'il considère comme sa propriété.

Force est enfin aux Frères de passer par ses exigences. Ils rachètent le manteau, et le pauvre ne repart qu'après en avoir touché le prix (1).

L'action miséricordieuse de saint François se manifestait au besoin par des miracles qui, selon l'heureuse comparaison de M. l'abbé Le Monnier (2), « ont été, comme ceux de l'Evangile, des miracles de bonté et de compassion ».

En voici un touchant exemple :

Pour se rendre à un ermitage, où il désirait se livrer plus librement à la contemplation, il avait à cause de sa grande faiblesse, emprunté, comme monture, l'âne d'un pauvre homme. Celui-ci suivait à pied.

C'était pendant l'été ; la chaleur était accablante ; on gravissait une montagne.

Fatigué par la longueur et la rudesse du chemin, dévoré par la soif, le paysan se sent défaillir. Il pousse vers le saint un cri désespéré, et implore sa pitié, assurant qu'il va mourir, s'il n'a pas un peu d'eau pour se désaltérer.

François, aussitôt, saute à terre, s'agenouille sur le sol, lève les bras vers le ciel, et demeure ainsi en prière jusqu'à ce qu'enfin il se sente exaucé.

« Va vite, dit-il alors à son compagnon, et là tu trouveras pour te désaltérer une eau vive que le Christ miséricordieux fait jaillir pour toi du rocher. »

Merveilleuse condescendance de Dieu pour ses serviteurs! conclut Célano. Grâce à la prière du saint, le paysan put étancher sa soif de l'eau du rocher, là même où n'exista jamais de source auparavant, et où, malgré les attentives recherches, il fut désormais impossible d'en découvrir (3).

François avait tout particulièrement à cœur l'honneur des

(1) Celano, *Vita secunda*, p. III, c. XXXII.

(2) *Histoire de saint François d'Assise*, t. II, p. 233.

(3) Celano, *Vita secunda*, p. I, c. XV.

Digitized by Google

pauvres, considérant l'injure faite au dernier d'entre eux comme s'adressant au Christ lui-même.

Un jour qu'il s'apitoyait sur un malheureux, doublement affligé par la pauvreté et par la maladie : « J'accorde qu'il est en effet bien misérable, dit le frère qui l'accompagnait ; mais il n'y en a peut-être pas, dans toute la province, de plus riche en désir. »

Le propos n'était pas sans doute bien méchant; mais François ne savait tolérer la moindre raillerie à l'égard des pauvres. Il reprend aussitôt son compagnon ; celui-ci avoue sa faute. François ne se contente pas de cet aveu. Il veut de plus une réparation : « Hâte-toi, lui dit-il, quitte ta robe, va te prosterner aux pieds de ce pauvre. Accuse-toi de ce que tu viens de dire, implore son pardon ; et, de plus, recommande-toi à ses prières. »

Le frère obéit, fit au pauvre amende honorable et revint près du maître, qui lui dit : « Sache bien, frère, que quand tu vois un pauvre, tu as, devant les yeux, l'image du Seigneur et de sa mère pauvre. Considère aussi, dans les souffrances des infirmes, celles que le Seigneur a daigné endurer pour nous (1).

Saint François d'Assise avait une tendresse spéciale pour les lépreux, que, comme pour les identifier avec le Christ lui-même, il appelait les frères chrétiens (2).

On sait comment ce terrible mal de l'Orient qui s'appelle la lèpre (3) fit, avec les croisades, irruption en Europe, où

(1) Celano, *Vita secunda*, p. III. c. xxix.

(2) Beatus Franciscus vocabat leprosos fratres christianos (*Spec. perf. Redactio I*ª, edit. Lemmens, Quaracchi, 1901, p. 69)

(3) César Cantu a fait cette peinture saisissante des symptômes et de la marche de la lèpre : « Elle se manifestait par d'insupportables démangeaisons aux mains et par d'atroces douleurs d'entrailles. En même temps les téguments s'épaississaient, devenaient squameux et semés de taches livides, rouges, noires même ; la peau devenait ensuite insensible, rude et raboteuse, comme l'écorce d'un arbre. Bientôt le mal envahissait le tissu muqueux, les membranes, les glandes, les muscles, les cartilages, les os ; tout le corps se couvrait d'ulcères rougeâtres et de tumeurs cancéreuses ; les doigts, les mains les pieds se tuméfiaient énormément ; puis les chairs se détachaient par lambeaux au point de signaler la route sur laquelle avaient passé plusieurs de ces infortunés. Le visage décomposé se contractait en grimaçant d'une manière repoussante. Les cheveux et la barbe tombaient, la voie devenait

Digitized by Google

auparavant il ne sévissait que très exceptionnellement. Il se développa au point de faire des *ladres* ou lépreux un élément notable, et d'ailleurs tout à fait à part, de la population.

Les lépreux étaient donc bien nombreux du temps de saint François, en Italie spécialement. Ils formaient comme une sorte de classe dans la société. L'accès des villes leur était fermé, et, s'ils n'étaient pas absolument confinés dans leurs maladreries, on ne les rencontrait du moins qu'en rare campagne, où ils apitoyaient les passants sur leur misère en demandant l'aumône.

La tendre sympathie que notre saint leur témoigna ne date, comme il nous l'apprend lui-même, que de sa conversion (1). Précédemment, leur hideuse maladie, avec son effrayante contagion, lui inspirait une horreur invincible, « tellement, remarque Celano, que lorsqu'il apercevait leurs demeures à deux milles de distance environ, il se bouchait le nez avec les mains » (2).

Mais il lui fut alors révélé qu'il devait, à l'avenir, changer l'objet de ses affections, en détestant ce qui l'avait charmé et en trouvant doux ce qui précédemment lui semblait amer. Or comme, frappé de cette réconfortante pensée, il chevauchait dans la campagne d'Assise, un lépreux, tout à coup, se présenta à ses regards. Son premier mouvement fut un sentiment d'horreur ; mais se faisant aussitôt violence, il descendit de cheval, et lui remit un denier, en lui baisant la main. Puis, après avoir reçu le baiser de paix de ce malheureux, il reprit sa course interrompue (3).

L'affection héroïque, que François témoigna pour les lé-

rauque, et une sombre mélancolie s'emparait du malade, qui, sain quant aux fonctions internes, voyait s'avancer à pas lents le dernier terme de sa dégoûtante infirmité. » (*Histoire universelle*, traduct. d'Aroux et Léopardi, t. X, p. 285.)

(1) Edit. du *Specul. Perf.* de M. Sabatier, p. 309.

(2) *Vita prima*, p. I, c. VII.

(3) *Tres Socii*. c. IV — Celano (*loc. cit*). signale aussi cette grande victoire remportée par notre saint sur lui-même quand il aborda pour la première fois un lépreux et lui donna par un baiser la marque d'une suprême affection : « Sed cum jam, gratia et virtute Altissimi, sancta et virilia inciperet cogitare, in seculari adhuc habitu constitutus, leprosum obvium habuit die quadam, et, semetipso fortior effectus, accessit et osculatus est eum.

Digitized by Google

preux dès le début de sa conversion, fut une affection fidèle, comme toutes ses autres affections.

Le *Speculum perfectionis* relate une scène d'un réalisme effrayant, qui déconcerte toutes nos notions d'hygiène.

Celui qui l'a décrite affirme, cependant, y avoir assisté lui-même. Voici le fait dont dépose ce témoin oculaire :

Un bon frère Jacques, quelque peu médecin, et que François avait, à cause de ses aptitudes spéciales, chargé du soin des lépreux, avec lesquels les frères mineurs faisaient alors volontiers ménage commun, s'était avisé d'amener l'un de ces malheureux, tout couvert de plaies, à la Portioncule.

François, malgré tout le dévouement qu'il aimait à prodiguer à ces malheureux, ne voulait pas cependant qu'on les fît sortir en cet état de leur léproserie, à cause de l'horreur et de l'effroi qu'ils inspiraient à la population. Il crut donc devoir adresser ce reproche à frère Jacques : « Tu ne devrais pas nous amener ainsi des frères chrétiens ; cela ne convient ni pour toi, ni pour eux-mêmes ». La leçon était méritée. Mais n'avait-elle pas, tout en visant le Frère, blessé le lépreux qui l'accompagnait ? François le crut. Il s'accusa aussitôt de cette faute. Pierre de Catane était présent. François, — qui lui avait humblement laissé la direction suprême des Frères Mineurs, — lui dit : « Veuillez ratifier la pénitence que je désire m'imposer, et me laisser toute liberté de l'accomplir ». — « Faites comme bon vous semble », répondit Frère Pierre, qui respectait profondément saint François, et entendait bien ne pas intervertir les rôles, « mais continuez toujours à lui obéir. — Eh bien ! reprit le Saint, je me donne comme pénitence de manger dans le même plat que le frère chrétien ».

François et les autres frères mineurs s'étant mis à table avec le lépreux, une écuelle fut servie entre les deux. Or le corps du lépreux n'était qu'une plaie, surtout les doigts, avec lesquels il mangeait, et d'où le sang coulait, quand il s'en servait.

Pierre de Catane et les autres Frères étaient atterrés ; mais ils n'osaient rien dire à l'encontre de leur père vénéré (1).

(1) *Specul. perf. Redact. I, loc. cit.*

Digitized by Google

La tendre pitié de saint François pour les âmes déchues, en proie aux misères morales, était plus admirable encore. Selon un vieux document précité, il redoublait de bonté et de patience pour celles qu'il voyait ballottées par les tentations et à bout de forces, comme de petits enfants. Evitant de les heurter par de durs reproches, il épargnait la verge, pour les épargner elles-mêmes (1).

« Personne après le Christ, dit admirablement M. Théodore de la Rive (2), n'a mieux que le petit pauvre d'Assise démontré que le grand moyen d'agir sur les âmes est avant tout de les aimer. »

Il ne rebutait personne.

Pressés par le besoin, des brigands venaient, de temps en temps, des forêts qui leur servaient de repaire, à un ermitage, près de Borgo San-Sepolcro, pour demander l'aumône aux Frères Mineurs. Ceux-ci ne s'entendaient pas à leur sujet. Les uns disaient : « Il ne convient pas de faire l'aumône à ces voleurs qui commettent de si grands forfaits. » Les autres, considérant leur humble demande et leur extrême misère, ne croyaient pas devoir les rebuter, tout en leur recommandant bien toujours de se convertir.

Sur ces entrefaites, François vint à passer par là. Les Frères lui demandèrent si décidément ils devaient, ou non, donner du pain à ces gens-là. Le saint leur répondit : « Faites ce que je vais vous dire, et, Dieu aidant, j'en ai toute confiance, vous gagnerez leurs âmes » ; et il ajouta : « Allez acheter de bon pain et de bon vin, et apportez-leur ces provisions dans les forêts où vous savez qu'ils habitent. Vous les appellerez en criant : « Frères brigands ! venez à nous ! car nous sommes vos frères, et nous vous apportons de bon pain et de bon vin. » Ils accourront aussitôt. Vous dresserez alors une table, vous y poserez le pain et le vin, et vous les servirez avec humilité et cordialité. Quand ils auront fini de manger, vous leur ferez entendre la parole de Dieu ; et en terminant, vous leur demanderez seulement d'abord de prendre l'engagement de ne plus attaquer ni voler personne ; car, en ré-

(1) *Vita S. P. Francisci ab auctore ignoto sæculo XIII composita.*

(2) *Saint François d'Assise.*

Digitized by Google

clamant tout à la fois, vous n'obtiendriez rien. Touchés de votre humilité et de votre charité, ils vous le promettront aussitôt.

« Vous retournerez près d'eux, le lendemain ; et, pour les récompenser de leur bonne promesse de la veille, vous ajouterez au pain et au vin des œufs et du fromage, que vous leur apporterez et servirez de la même manière. Le repas terminé, vous leur direz : « Pourquoi donc restez-vous ici, mourant de faim, endurant toute sorte de maux, commettant tant de crimes qui perdront vos âmes, si vous ne vous convertissez pas ? Mieux vaut pour vous servir le Seigneur : lui-même pourvoira en ce monde à tous vos besoins, et de plus, sauvera vos âmes. Le Seigneur, en effet, dans sa miséricorde, conclut François, se servira de l'humilité et de la charité que vous leur témoignerez pour les ramener au bien. »

Les Frères firent tout ce que le bienheureux François leur avait prescrit, et les choses se passèrent de point en point, comme il l'avait annoncé. Les brigands se convertirent ; plusieurs même se firent frères mineurs. Les autres, du moins acceptèrent la pénitence qui leur fut imposée, et promirent de ne plus commettre de méfaits, à l'avenir, mais de vivre du travail de leurs mains.

Grand fut l'étonnement de tous, de voir comment le bienheureux François avait prédit la conversion de ces criminels, et combien fut rapide leur retour à Dieu (1).

En pratiquant ainsi, à l'égard de tous, la grande loi de l'amour, saint François professait cette consolante doctrine qu'il y a au fond de toute âme humaine, — si bas qu'elle semble descendue, — une corde généreuse à faire vibrer, avec l'aide de Dieu.

« Il reste toujours, remarque judicieusement M. l'abbé Le Monnier (2), quelque terrain commun entre un homme et un homme. François était habile à découvrir ce terrain, il y déployait d'admirables ressources. »

Ce relèvement des âmes déchues est la gloire incomparable du christianisme, dès son origine même. La conversion

(1) *Specul. perf. Redact.* I, édit. Lemmens, p. 81 et suiv.
(2) *Op. cit.*, t. II, p. 239.

Digitized by Google

par notre saint de ses « frères les brigands » ne rappelle-t-elle pas celle du bon larron par le Christ sur la Croix ?

Un ancien magistrat nous racontait naguère que se trouvant un jour, comme substitut du procureur de la République, près d'un condamné à mort, le matin même de l'exécution, il pressait ce malheureux qui n'avait plus rien à espérer en ce monde, de mettre du moins à profit les quelques instants qui le séparaient de la guillotine, en se réconciliant avec Dieu. Le temps pressait terriblement. Il ne pouvait rien obtenir et commençait à se désespérer, quand il eut enfin l'heureuse inspiration de rappeler au cœur de cet endurci le souvenir de sa mère. Cette évocation de l'affection la plus pure, la plus désintéressée, et partant aussi la plus vraie, fit aussitôt briller une larme dans les yeux du condamné. Le magistrat comprit que désormais sa cause était gagnée. L'âme attendrie de l'infortuné, dans laquelle avait subsisté cette dernière étincelle de l'amour filial, se rouvrit en effet bientôt au repentir et à l'espérance.

Le zèle, tel que l'entendait saint François, était bien autrement efficace que les indignations faciles, les objurgations irritantes ; il n'avait rien de commun avec celui qui se traduit par la haine des personnes, et dans lequel entre trop souvent cette passion que réprouve une célèbre maxime de l'*Imitation* (1).

Les *Actus Beati Francisci* nous montrent successivement à l'œuvre ces deux zèles dans leur saisissant récit de la conversion des brigands de Borgo-San-Sepolcro (2). On nous permettra de faire cet emprunt au livre des *Fioretti* (3), non, sans doute, pour l'opposer au *Speculum* dont nous avons fait une de nos sources, mais, pour nous en servir, du moins, comme d'un suggestif apologue, tout empreint de l'esprit de notre saint.

Selon ce vieux document, Frère Ange, gardien du couvent où se présentèrent ces mendiants, leur fit un rude accueil, les traitant, — comme ils le méritaient, — de voleurs, d'ho-

(1) Ex passione interdum movemur, et zelum putamus (L. II, c. v).

(2) XXIX, édition de M. Paul Sabatier, p. 98 et suiv.

(3) Paul Sabatier, *op. cit.*, préface, p. I.

Digitized by Google

micides ; leur reprochant, après avoir ravi à d'autres le fruit de leur travail, d'oser prétendre maintenant dévorer les aumônes des serviteurs de Dieu ; leur déclarant qu'ils n'étaient même pas dignes de vivre, puisqu'ils ne respectaient personne et méprisaient Dieu ; les renvoyant enfin, avec injonction de ne plus jamais revenir.

« Or, porte le texte, vivement irrités, ils se retirèrent avec une grande colère (1). »

Mais ensuite, la scène change, l'impression de ces criminels devient tout autre, quand le même Frère Ange, sur l'ordre de saint François, se prosterne devant eux, s'accuse de dureté, et leur apporte, de sa part, le pain et le vin, produit de sa quête, avec sa promesse, s'ils se convertissent, de pourvoir à tous leurs besoins. Ils s'écrient : « Malheur à nous qui passons notre vie à commettre des vols, des violences, des meurtres même, et, après de tels crimes, n'éprouvons ni la crainte de Dieu ni le moindre remords, tandis que ce saint frère s'accuse humblement devant nous, de quelques paroles bien méritées par notre malice, nous transmet une si généreuse promesse et nous apporte le pain et le vin de la charité » (2).

Emus et touchés, ils vont trouver saint François et lui demandent s'ils peuvent encore compter sur la miséricorde divine. François les rassure bientôt, et, à force de charité et de tendresse, achève enfin la conquête de leurs âmes.

En parlant des affections de saint François d'Assise, nous ne saurions omettre son ardent amour de la paix.

La paix ! nom béni que l'Homme-Dieu aimait tant à prononcer, et qu'à son exemple l'Eglise répète si souvent dans sa liturgie. Sans la paix, il n'y a pas de vie possible, ni pour les individus, ni pour les familles, ni pour les nations elles-

(1) « Illi vero turbati valde cum indignatione maxima recesserunt. »

(2) ...Ad invicem conferre cœperunt et dicere : « Heu nos miseros et infelices... qui pergimus non solum prædando homines et vulnerando, sed etiam occidendo : et tamen de tam horrendis sceleribus et homicidiis nullo Dei timore et compunctione conscientiæ stimulamur. Et ecce iste sanctus frater qui venit modo ad nos propter aliqua verba valde justa propter nostram malitiam in nos irrogata, se coram nobis tam humiliter accusavit. Et insuper sancti patris tam liberale promissum retulit et panis et vini beneficium attulit caritatis.

Digitized by Google

mêmes : n'est-elle pas tombée des lèvres divines, cette parole que tout royaume divisé contre lui-même périra ?

Sans doute il est des cas où la lutte s'impose. Mais, ne pourrait-on pas l'engager sur un autre terrain que celui des personnalités et des injures, terrain singulièrement glissant vers la calomnie, que rien ne peut légitimer et qui révolte toutes les consciences honnêtes ?

Plusieurs croient que le succès est à ce prix. On nous permettra de demeurer sceptique à cet égard. Un seul résultat nous paraît certain : la lutte s'envenime ; l'injure provoque l'injure, et quel que soit le vainqueur, la victoire est toujours chèrement achetée, car elle laisse, après elle, des blessures qui ne se pardonnent pas, des haines qui creusent des abîmes entre les gens les mieux intentionnés.

Saint François qui fut, on l'a vu, l'homme de la miséricorde, fut aussi l'homme de la paix.

Comme il nous l'apprend lui-même dans son testament, son salut était un souhait de paix (1).

Et ce n'était pas là pour lui une vaine formule. « La paix que vous annoncez de bouche, disait-il à ses disciples, vous devez encore plus la posséder dans vos cœurs. Gardez-vous de provoquer qui que ce soit à la colère ou au scandale ; mais que votre douceur inspire à tous l'indulgence, la concorde et la paix. Car nous avons été appelés pour guérir les blessures, rétablir les membres brisés, redresser les erreurs ; et beaucoup qui nous semblent appartenir au démon, seront un jour les disciples du Christ » (2).

Un admirable trait, raconté par le *Speculum*, témoigne éloquemment de l'œuvre féconde de ce grand ami de la paix.

Ce fut l'un des derniers actes de sa vie si bienfaisante. Ses jours étaient désormais bien comptés. Cloué sur son lit par la longue et douloureuse maladie dont il ne devait pas se guérir, il semblait désormais condamné à l'impuissance.

Or, une grande querelle s'était élevée entre l'évêque d'Assise et le podestat. Le premier avait excommunié le second ; et, de son côté, le suprême magistrat de la cité avait fait pro-

(1) Salutationem mihi Dominus revelavit ut diceremus : Dominus det tibi pacem (Texte annexé par P. Sabatier au *Speculum*, op. cit, p. 309 et suiv.).

(2) *Tres Socii*, c. XIV.

Digitized by Google

clamer la défense de passer aucune vente, aucun achat ni aucun autre contrat quelconque avec le prélat.

François, ayant appris la chose, en fut profondément affecté. Il se désola surtout de ne voir personne s'entremettre pour rétablir la paix : « C'est une honte pour nous, serviteurs de Dieu, dit-il, que l'évêque et le podestat se haïssent ainsi sans qu'aucun de nous intervienne pour les réconcilier », et aussitôt, il ajouta cette strophe à son cantique du Soleil :

« Soyez loué, Seigneur, par ceux qui pardonnent pour votre amour et qui savent supporter les maladies et les tribulations. Bienheureux ceux qui auront su garder la paix ; par vous-même, ô Très-Haut, ils seront couronnés. »

Puis, appelant l'un de ses compagnons : « Va, lui dit-il, trouver le podestat et demande-lui de se rendre à l'évêché avec les notables de la cité et le plus du monde possible » ; et, pendant que ce frère s'acquittait de sa mission, il dit à deux autres frères : « Allez vous-mêmes devant l'évêque, le podestat et la foule assemblée, et chantez le cantique du frère Soleil; Dieu aussitôt, je l'espère, adoucira leurs cœurs, et ils renoueront leur ancienne amitié. »

Or, comme tous s'étaient massés sur le parvis de l'évêché, les deux frères se levèrent : « Le bienheureux François, fit l'un d'eux, a, pendant sa maladie, composé un cantique pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain. Il vous prie lui-même de l'entendre avec une grande piété » ; et ils entonnèrent le chant inspiré.

Le podestat, se levant aussitôt et joignant les mains, l'écouta très dévotement comme l'Evangile de Dieu lui-même, et versa même d'abondantes larmes, car il avait un grand culte pour saint François.

Le chant terminé, il s'écria devant toute l'assistance : « Je vous le déclare en vérité, je pardonne non seulement à l'évêque que je veux et que je dois tenir pour mon seigneur, mais encore à quiconque aurait tué mon père et même mon fils » ; et, se jetant aux pieds du prélat, il lui dit : « Je suis prêt à vous donner toutes les satisfactions qu'il vous plaira d'exiger, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son serviteur le bienheureux François. »

L'évêque, non moins ému, le saisissant des deux mains, le

Digitized by Google

releva, et, s'accusant lui-même : « Par devoir d'état, dit-il, je devrais être humble, et ma nature me porte à la colère. Il faut que vous me le pardonniez. » Enfin, mus l'un et l'autre par les mêmes sentiments de miséricorde et d'affection, ils s'embrassèrent tendrement (1).

L'amour de saint François ne s'arrêtait pas à l'homme lui-même. Il descendait jusqu'aux plus humbles créatures, auxquelles il prodiguait également le doux nom de frères.

Nous ne saurions omettre, dans notre esquisse du *Poverello*, ce trait original, qui lui appartient bien en propre, car il ne se rencontre que chez lui.

« Qui donc, s'écrie Celano, pourra rendre son extrême tendresse pour toutes les créatures de Dieu, et dire avec quel enthousiasme il contemplait en elles la sagesse, la puissance et la bonté du Créateur ? » (2).

On connaît le gracieux tableau de son sermon aux oiseaux dans la vallée de Spolète, quand heureux de ne pas les voir s'enfuir à son approche, il les conviait à louer le Seigneur qui leur a donné, disait-il, des plumes pour se couvrir, des ailes pour voler, l'air pur comme séjour ; et, sans qu'ils ne sèment ni ne récoltent, les décharge de tout souci, ne les laisse manquer de rien. L'auditoire ailé semblait lui prêter la plus grande attention et l'approchait au point de toucher sa robe et ne le quitta enfin qu'après avoir reçu, avec sa bénédiction, la permission de reprendre sa libre envolée. (3)

Grand ami des oiseaux, saint François avait une sympathie spéciale pour les alouettes :

« Nous-mêmes, qui avons vécu avec le bienheureux, affirment les auteurs du *Speculum*, nous rendons témoignage que nous l'avons souvent entendu dire : s'il m'était donné de parler à l'empereur, je le supplierais, pour l'amour de

(1) On attribue volontiers à l'influence bienfaisante de François la paix qui fut jurée sur la place publique d'Assise entre les *Majores* et les *Minores* le 9 novembre 1210, et dont la charte, extraite des archives communales d'Assise a été publiée par l'historien de cette ville, Christophani. (Voyez not. P. Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*, p. 134). Rien de plus plausible, en effet. *Speculum perfectionis*, éd. Sabatier, p. 199 et suiv

(2) *Vita prima*. p. I, c. XXIX.

(3) Celano, *Vita prima*, p. I, c. XXI.

Digitized by Google

Dieu et de moi-même, de faire une loi pour défendre à tout homme de prendre nos sœurs les alouettes, et de leur faire aucun mal » (1).

Il aimait le vol élevé de l'alouette, qui disait-il, « en volant, loue le Seigneur, comme les bons religieux qui, dédaignant les choses de la terre, ont leur conversation dans le ciel » (2). Il aimait jusqu'à son plumage sans éclat, qui la fait confondre avec le sol lui-même, et qu'il donnait encore comme modèle au religieux, pour l'humble costume dont ils doivent se revêtir (3).

Saint François affectionnait aussi vivement les agneaux, voyant en eux, avec les textes sacrés, l'image de l'humilité du Christ (4).

Un jour qu'il cheminait dans la Marche d'Ancône, avec un frère, tout joyeux de l'accompagner, il rencontra un homme se rendant au marché voisin, avec deux petits agneaux qu'il portait liés ensemble sur son épaule. Emu d'entendre les bêlements plaintifs de ces pauvres innocents, François s'en approcha et, comme le fait une mère pour son enfant qui pleure, leur prodigua ses meilleures caresses.

Puis s'adressant au paysan : « Pourquoi fais-tu ainsi souffrir mes frères les agneaux ? demanda-t-il.

— Je les porte au marché pour les vendre ; car j'ai besoin d'argent.

— Et qu'en fera-t-on ensuite ?

— Les acheteurs les tueront et les mangeront.

— Qu'il n'en soit pas ainsi, reprit François, prends mon manteau et donne-moi les agneaux en échange. »

Le paysan s'empressa d'accepter le marché, car le manteau valait beaucoup plus que les agneaux.

Cependant, à peine notre saint fut-il nanti de son acquisition, qu'il se demanda ce qu'il allait en faire. Fort embarrassé, il tint conseil avec son compagnon, et se décida enfin à confier les agneaux à leur ancien maître, en stipulant que

(1) *Speculum*, Redactio I, edit. Lemmens, p. 48.

(2) *Op. cit.*, p. 49.

(3) *Op. et loc. cit.*

(4) Celano, *Vita prima*, p. I, c. XXVIII.

Digitized by Google

celui-ci ne les vendrait jamais et qu'il ne leur ferait aucun mal, mais les garderait et nourrirait avec soin.

Tel est le récit de Celano, qui n'en ternit la touchante simplicité par aucun commentaire, pas même pour s'étonner de cette confiance que plusieurs trouveront peut-être excessive, mais qui est le propre des âmes bonnes et loyales, invinciblement portées à voir les autres à l'image d'elles-mêmes (1).

L'affection de François d'Assise pour les animaux, était parfois payée de retour, témoin l'histoire de ce faisan qu'un gentilhomme du comté de Sienne lui donna pendant sa maladie et qui ne voulut plus jamais le quitter.

Notre saint le reçut avec joie, non comme un mets délicat, dont il n'avait nulle envie, mais comme une créature à chérir fraternellement pour l'amour de Dieu ; il l'accueillit par ces mots : « loué soit notre Créateur, frère faisan. »

Il voulut cependant lui laisser toute sa liberté : « Voyons, dit-il à ses compagnons, si le frère faisan veut bien rester avec nous, ou s'il préfère regagner les lieux qu'il a l'habitude de fréquenter. »

Sur l'ordre de François, un Frère alla le déposer au loin dans une vigne. Mais, aussitôt, d'un vol rapide, le gracieux oiseau regagna la cellule du saint.

François le fit alors transporter plus loin ; mais il fut encore bien vite de retour, et, comme pour forcer la porte, se dissimula sous la robe des Frères et pénétra dans le pieux asile.

Cette fois enfin, il fut reçu comme l'enfant de la maison. Le saint le pressa dans ses bras, en le choyant de douces paroles, et recommanda de bien le soigner.

Les frères cependant le confièrent à un médecin qui désirait le garder et le nourrir par amour pour le saint, auquel il avait voué une grande dévotion. Mais, chez son nouveau maître, le pauvre animal ne voulut prendre aucune nourriture. Le médecin, tout déconcerté, le reporta au couvent et raconta ce qui s'était passé. Le mystère fut bientôt éclairci. Posé à terre devant saint François, le faisan le regarda, et

(1) Celano, *loc. cit.*

Digitized by Google

retrouvant, du même coup, la joie et l'appétit, se mit aussitôt à manger avidement (1).

Toutes les affections de saint François se confondaient dans un suprême amour pour ce Dieu principe de toute bonté et de toute miséricorde, tel que sa foi le lui révélait.

Son credo embrassait le dogme catholique tout entier (2). Signalons spécialement son indicible tendresse pour la Mère de Jésus, qui nous donna le Christ pour Père (3); son culte pour les anges (4) et pour les saints (5); la fervente admiration dont vibraient toutes les fibres de son cœur pour la présence réelle de Jésus dans l'Eucharistie (6).

François d'Assise ne posséda pas, sans doute, la science théologique de Dominique de Gusman; mais il n'avait pas besoin de cette science, pour accomplir sa mission, qui, selon la magistrale parole de Léon XIII, fut « d'exciter les chrétiens à pratiquer la vertu, et à ramener à l'imitation du Christ ceux qui, depuis longtemps, s'étaient égarés dans d'autres voies » (7).

Aussi bien, il avait au besoin, pour l'intelligence des textes sacrés, des traits de lumière que les docteurs cherchaient parfois vainement dans leurs gros livres.

Pendant le séjour du *Poverello* à Sienne, un frère prêcheur, grand théologien, vint aussi dans cette ville, et lui rendit visite. Ce savant religieux était lui-même un saint. Les deux hommes de Dieu furent charmés du long entretien qu'ils eurent ensemble.

Or le fils de saint Dominique demanda à saint François comment il entendait cette parole d'Ezéchiel : Si vous ne reprochez pas à l'impie son iniquité, je vous demanderai compte de son âme. « Pour ma part, dit-il, j'en connais beaucoup qui vivent dans le péché mortel, et je suis loin de leur reprocher toujours leur impiété. Répondrai-je donc de leur

(1) Celano, *Vita secunda*, p. III, c. CVI.
(2) *Vita prima*, p. III, c. XXII.
(3) *Vita secunda*, p. III, c. CXXVII.
(4) Celano, *loc. cit.*, c. CXXVI.
(5) Voy. Celano, *loc. cit.*, c. CXXX.
(6) Celano, *Vita secunda*, p. III, c. CXXIX.
(7) Lettre encyclique du 17 septembre 1882.

Digitized by Google

âme ? » François objecta humblement sa prétendue ignorance, qui, selon lui, le rendait plus propre à recevoir l'enseignement d'autrui qu'à émettre lui-même son avis.

Le dominicain, humble aussi, malgré sa science, insista : « Frère, dit-il, quoique plusieurs savants, m'aient déjà donné leur réponse, je serais bien aise, cependant, de connaître votre sentiment. »

François dit alors : « Cette parole, dans son sens général, me paraît devoir être ainsi comprise : le serviteur de Dieu doit agir de telle sorte que ses exemples mêmes, et la leçon qui se dégage de sa manière de vivre parlent suffisamment contre les impies, et fassent clairement éclater leur iniquité aux yeux de tous. »

Grandement édifié de cette réponse, le frère prêcheur dit, en se retirant, aux compagnons de saint François : « La théologie de cet homme inspiré a le vol de l'aigle, tandis que la nôtre se traîne péniblement à terre (1). »

Paul HENRY.
T. O.

(1) Celano, *Vita secunda*, p. III, c. XLVI.

Digitized by Google

DE LA CONNAISSANCE SENSIBLE

D'APRÈS LES SCOLASTIQUES

Deux genres opposés se partagent les actes de la connaissance humaine : les opérations sensitives et les opérations intellectuelles. Par les premières, nous prenons connaissance d'objets purement *individuels* et *particuliers* ; par les secondes nous faisons abstraction des objets individuels, pour ne considérer que l'universel. Bien que cette dernière connaissance soit toujours fondée sur la considération de quelques objets particuliers, elle s'oppose de soi à la connaissance particulière.

Sans rien conclure encore sur la nature intrinsèque des sens et de l'intelligence, mais à s'en tenir à la pure observation de leurs actes, il faut les regarder comme deux genres extrêmes de la connaissance. L'acte de l'intelligence exclut de soi l'arrêt de l'esprit à l'élément individuel, concret, variable, multiforme, bien qu'elle le présuppose (1). L'acte de la connaissance sensible consiste, au contraire, dans cet arrêt ; et, sous ce rapport, il est le plus simple des deux, et demande par conséquent à être toujours étudié le premier.

Mais, à leur tour, nos connaissances purement sensibles renferment des espèces différentes. Voir un paysage, en évoquer le souvenir ou en composer un à son gré, c'est toujours rester dans les bornes de la connaissance sensible, car, c'est toujours s'arrêter à quelque objet particulier ; toutefois, ces actes : voir, s'imaginer qu'on voit, se souvenir d'avoir vu, ne sont pas en tous points identiques, et ce sont leurs différences manifestes qui nous obligent à distinguer les sens *internes* des sens *externes*.

(1) « Singulare in rebus materialibus intellectus noster directe cognoscere non potest. » (S. Thom., Ia p. q. LXXXV. a. I.)

Digitized by Google

Tous nos sens sont une partie de nous-mêmes; toutes nos connaissances sensibles sont une modification de nous-mêmes. Ce n'est donc pas à ce point de vue qu'on peut distinguer une connaissance sensible *externe* d'une connaissance sensible *interne*. Mais, certaines de nos connaissances sensibles ont pour condition immédiate de leur exercice une modification *périphérique* de notre corps dans un organe spécial : œil, oreille, épiderme. Les autres ont pour condition immédiate un mouvement de l'écorce interne cérébrale et n'importent des modifications organiques externes qu'à titre d'excitants antérieurs virtuels. Ainsi, la vision du paysage requiert la présence d'une certaine image sur la rétine, tandis que son souvenir ou sa composition imaginaire exige l'exercice d'une fonction cérébrale et antérieurement la vue d'objets semblables. Nous avons donc deux sortes de connaissances sensibles : les *sensations* et les *images*, et par là nous distinguons les sens externes qui ont les sensations, des sens internes qui ont les images.

Provisoirement toutefois, cette division n'est admise qu'à titre de probabilité et comme procédé méthodique. Elle ne peut être admise comme certaine qu'après l'analyse des genres qu'elle oppose. Mais dès à présent, elle a l'avantage de s'appuyer sur des caractères faciles à reconnaître et de séparer le plus connu du moins connu. L'imagination d'une couleur ou d'un son présuppose la sensation de la vue ou de l'ouïe, puis y ajoute quelque chose de soi. C'est donc par l'étude de la sensation que nous devons commencer. Tel est du reste le seul but de ce travail ; il nous paraît aussi le plus important: « C'est, en effet, l'existence du monde extérieur et la possibilité de le connaître qui sont en jeu dans ce redoutable problème, et par conséquent l'existence même et le fondement de toute science expérimentale. » (1).

(1) Abbé Farges, *L'Objectivité de la perception des sens externes*, p. 13.

Digitized by Google

I

DES PARTIES ESSENTIELLES DE LA SENSATION.

Aristote classe la sensation dans le genre *mouvement* et *passion*, soit qu'il la considère par rapport au sujet qui l'éprouve, soit qu'il l'envisage par rapport à l'objet qu'elle représente (1). Il la définit : un état passif de celui qui sent.

Par rapport à son sujet, toute sensation est un acte ou un état déterminé, qui apparaît à nouveau dans l'un de nos organes : la vue d'un objet se fait par une image colorée sur la rétine. La sensation rentre, sous ce rapport, dans le genre commun des mouvements matériels, et, par conséquent, tout animal qui éprouve une sensation commence par être passif, car nul ne se donne à lui-même l'acte du mouvement qu'il n'a pas. Par cette observation, Aristote inaugure un procédé capital dans son étude de la connaissance humaine ; il l'applique à chacune de ses espèces, suivant la mesure où l'analyse de chacune le demande, les lois universelles qui expriment, comme il le dit, « les raisons premières de l'*agir* et du *patir* ».

Par rapport à son objet — par objet, il suffit d'entendre ici ce que chaque sensation contient et présente spécialement à l'esprit, sans rien préjuger de ce que cet objet est en soi, — la sensation apparaît encore comme un état passif de nos organes. Aucun de nos sens externes ne se sent soi-même, mais il connaît le sensible qui est actuellement en lui. Si nous voyons un objet rouge ou vert, ce n'est pas notre rétine que nous voyons, mais du rouge ou du vert qui fait tache sur notre rétine. De même l'oreille n'entend pas le tympan lui-même, mais les vibrations du tympan. Le sens, comme le dit Aristote, ne se connaît pas, mais connaît autre chose que soi, c'est-à-dire ses diverses modifications. Or,

(1) Sentire consistit in *moveri* et *pati*. Est enim sensus in actu quædam alteratio. Quod autem alteratur, patitur et movetur. *De anima*, (lect. X.)

Digitized by Google

cette incapacité de se connaître soi-même est contradictoirement opposée à l'hypothèse d'un sens *en acte en soi*. Si tout sens possède actuellement son objet par le fait même qu'il existe, s'il y a simultanément dans la rétine et dans le tympan, antérieurement à toute action du dehors, l'objet de la sensation et le pouvoir de sentir, exister pour le sens, c'est connaître, et c'est se connaître nécessairement soi-même. Le sens externe qui n'arrive pas à se percevoir est donc passif.

D'ailleurs, l'idée d'un sens en acte enchaîne invinciblement l'esprit dans un subjectivisme absolu, puisqu'alors la sensation se produit en dehors de toute excitation extérieure. C'est pourquoi, nombre de subjectivistes se gardent si bien dans leurs fines analyses de remarquer ce caractère passif de la sensation.

Sentir, c'est d'abord patir, c'est ensuite *réagir*. Tout être qui reçoit un mouvement ou une forme, s'il n'est pas l'inertie absolue de la pure puissance, réagit sur ce qu'il reçoit. Il reçoit dans une certaine mesure le mouvement qu'on lui imprime, et cette étendue de sa réceptivité, ce rendement de ce qu'on dépose en lui, constitue comme une sorte de *réaction*, puisque c'est la mise en œuvre de sa propre capacité. Supposons deux corps à la température de 0° centigr. On les soumet tous les deux à la même source de chaleur, et pendant que l'un monte à 1°, l'autre monte à 10°. Nous surprenons là sur le fait la réaction propre des corps sur les mouvements qu'ils reçoivent (1).

Donc, tout être qui reçoit du mouvement, le reçoit dans une mesure qui lui est propre ; c'est une sorte d'effet immanent de sa forme et de ses dispositions. Le sens aura donc lui aussi une façon originale de recevoir les impressions du dehors. Or, la disposition, la forme essentielle du sens, c'est de recevoir ces impressions à titre de *manifestation*, ou, comme dit Aristote, « d'apparences qui existent en lui » (2). L'action propre du sens, c'est de connaître et connaître c'est

(1) « Anima hoc ipso quod aliquid patitur, aliquid etiam ipsa agit. » (Sanseverino, *Dynamilogia*, p. 223.)

(2) III, *De Anima*, c. I, l. 7.

Digitized by Google

avoir en soi l'apparence de quelque chose, quels que soient l'objet et la cause de cette apparence, qu'elle soit vraie ou illusoire. Qu'elle se vérifie en tout ou en partie, c'est un fait indéniable qu'elle ne se produit que dans les êtres doués de connaissance ; elle est le trait original de leur action et par conséquent l'essence même de la sensation en tant que connaissance. Les efforts du subjectivisme pour nous prouver qu'elle est une illusion prouvent son existence.

En un mot, agir, c'est donner de l'être sous une forme, ou sous une autre. Le sens donne une forme nouvelle de l'être aux impressions qu'il reçoit, il leur communique l'être *représentatif*. Donc le sens agit ou, pour parler plus exactement, il *opère*. Car saint Thomas a coutume d'employer le terme *agir* pour signifier l'action transitive qui a sa cause dans un individu et son sujet dans un autre, comme l'action d'échauffer qui est causée par *A* et reçue par *B*. Il réserve ainsi le terme d'*opérer*, aux actions qui se passent tout entières dans le sujet qui les cause, comme connaître et vouloir.

Toutefois, cette succession d'activité et de passivité donne à la passion du sens un caractère à part. Elle n'est pas, remarque Aristote, une passion proprement dite, comme celles que nous observons dans les corps inorganiques. Celles-ci, en effet, sont essentiellement des *altérations*, c'est-à-dire des mouvements qui tendent de soi à ce que le philosophe appelle des *générations substantielles*, aux transformations chimiques des corps. Tel est, par exemple, le caractère de la chaleur, même la plus faible, qu'on fait passer d'un corps dans un autre, parce que sans changer de nature, mais portée seulement à un certain degré, elle fera disparaître les formes individuelles du corps, et fera résulter de nouveaux composés On peut dire, en somme, que toute passion d'un corps inorganique est aux dépens de sa propre forme, sinon en fait, au moins en tendance. Cest pourquoi Aristote appelle ces sortes de changements des *altérations*.

La passion propre du sens, au contraire, ne tend pas de soi à le détruire, parce que le sens lui oppose une forme et une réaction supérieure. Sans doute, toute sensation a ses concomitants organiques qui consistent en une réelle altération de l'organe : l'œil qui voit dépense de la force ner-

Digitized by Google

veuse musculaire, et pour suffire à cette dépense, sest issus se désoxydent et se déphosphatent; mais, cette altération n'est pas en raison de l'acte formel de connaissance, mais en raison de ses excitants matériels et de ses conditions de même ordre.

L'acte formel de connaissance est ce qui donne à l'impression organique l'être représentatif; et, sous ce rapport, plus une perception est répétée, plus son exercice devient facile et son acuïté considérable : c'est en ce sens qu'on parle d'un œil ou d'une oreille exercés. A ce point de vue, le sens n'est pas un réactif qui se consume, comme un corps qui s'oxyde en attaquant l'oxygène. C'est une unité permanente qui attire à soi et qui s'assimile des unités d'ordre inférieur; c'est une unité qui transforme en soi tout ce qui la touche, mais toujours au profit de sa propre forme. Alors, comme dans la nature, tout organe s'adapte aux fonctions qu'il doit exécuter et aux forces qui le meuvent, l'organe sensible, l'œil par exemple, instrument d'une unité et d'une force assimilatrice supérieure et permanente, prendra quelque chose d'inaltérable, sans toutefois sortir des bornes et des lois de sa nature corporelle; mais, au contraire, il respectera les unes et appliquera les autres avec une vigueur et une subtilité de moyens, où l'on reconnaît à son acte l'intelligence qui adapte les choses. L'organe se maintiendra inaltérable; par compensation, il prendra d'un côté dans le sang ce qu'il perd de l'autre dans les mouvements qu'il exécute; et ce procédé s'opérera par les seules forces naturelles d'action et de réaction chimiques qui sont dans tous les corps.

Cependant, cette force de compensation a ses limites, comme tout ce qui résulte d'un équilibre de forces et d'action contraires. Le sens est, comme dit Aristote, une *proportion*; son existence se continue et ses fonctions sont assurées par un rapport déterminé entre ses dépenses et ses recettes organiques, en sorte qu'une impression assez vive pour arrêter sa réaction réparatrice et nutritive altérera ses tissus. C'est ainsi que des efforts trop prolongés ou trop intenses amènent une perte momentanée de la perception et des désordres hallucinatoires. De là cette formule d'Aristote :

Digitized by Google

« l'excellence du sensible produit la corruption du sens. »

Il y a donc deux éléments dans la sensation : d'abord une impression organique *reçue* par manière de passion, puis, une opération qui constitue l'acte formel de connaissance et qui s'appelle encore *perception*. On voit ainsi que l'activité du sens n'est qu'une activité provoquée, en sorte qu'à l'égard de toute sensation il y a deux agents partiels et subordonnés : l'agent extérieur qui fait l'impression du sens, l'agent intérieur qui fait la connaissance. Toutefois, il est plus exact, croyons-nous, de classer le sens parmi les puissances passives, parce que son objet est d'abord actif à son égard et que sa propre activité ne s'exerce que provoquée par cet objet.

Les physiologistes contemporains entendent par *sensibilité* toute excitation organique suivie de mouvements vitaux. Ils parlent de la sensibilité d'une plante à la lumière, de la sensibilité des tissus organiques. Cette expression vague sert facilement d'enveloppe et de preuve à cette hypothèse toute gratuite qui consiste à faire de la sensibilité animale et consciente une force plus relevée du mouvement purement corporel. Nous autres, nous appelons *sens* ce qui nous fait connaître les objets particuliers, et *sensibilité* la propriété caractéristique du sens, c'est-à-dire, le pouvoir d'avoir en soi l'apparence d'un objet particulier. Nous attribuons la sensation aux hommes et aux animaux en vertu de signes extérieurs qui la manifestent chez eux comme chez nous. Les plantes donnent bien des signes de mouvement, mais ne donnent aucun signe de connaissance et n'en possèdent aucun organe ; leurs mouvements s'expliquent suffisamment par le jeu des affinités chimiques et des lois physiques. On ne saurait donc leur attribuer la sensation que par métaphore.

La sensation, c'est-à-dire, la perception jointe à l'impression sensible, est un acte de connaissance. Mais tout acte de connaissance renferme un certain contenu, il a un objet. Donc, pour savoir tous les éléments de la sensation, il faut déterminer son contenu et son objet. La vision apporte des couleurs, l'audition manifeste des sons... toujours la connaissance sensible extérieure s'exerce sur un objet. Que doit-on entendre par cet objet ?

La sensation, dit saint Thomas, n'est pas un mouvement

Digitized by Google

de l'esprit qui va chercher les choses en soi et au-dehors de nous, comme la chaleur qui passe d'un corps dans un autre ; elle est une de ces actions qui se passent entièrement dans l'agent, et qui portent le nom d'*opération*. La sensation est donc une opération *immanente*. De là, il résulte nécessairement que les sensibles manifestés à l'esprit par les sensations, le bleu, le jaune, le vert, les sons, la chaleur etc. ne sont pas en dehors de nous, mais en nous-mêmes. En sorte que le sensible en acte et le sens en acte sont une même chose (1).

Saint Thomas, comme Aristote, ne craint aucunement de faire cette concession au subjectivisme ; et il le craint d'autant moins qu'elle lui permet de trouver une part de vérité dans la thèse qu'il attaque, et de dégager la sienne de cette objection équivoque et tant de fois ressassée : « Comment pouvez-vous dire que les qualités sensibles, de pures modifications de nos organes, des états tout subjectifs de votre œil, de votre oreille... sont dans les objets ? »

« Il peut être vrai, répond saint Thomas, que les sensibles en tant que sensibles, ne sont rien, si l'on entend parler des sensibles en acte, qui ne sont rien en dehors de la sensation. Le sensible en acte, c'est ce qui est contenu dans la sensation, et, sous ce rapport, tout sensible en acte n'est qu'une modification des sens, et il serait impossible qu'il existât s'il n'y avait pas de sens. » (2)

On croira peut-être que l'école thomiste n'a pas saisi toute la portée de cette théorie, ou qu'elle a tenté de l'atténuer. Voici à ce sujet ce que pense le cardinal Cajetan : « De ce fait que la passion du sens et l'action du sensible s'identifient, et que la passion du sens n'est autre chose que la sensation, et que l'action du sensible est évidemment ce que l'on sent, il résulte que c'est la sensation elle-même qui est sentie. Si, en effet, quelqu'un entend, il entend évidemment le son qui frappe son oreille, autrement il n'entendrait pas ; or, entendre le son qui nous frappe, c'est sentir notre propre impression, c'est entendre notre audition. » (3)

(1) *De Anima*, lib. II.
(2) *Métaph.*, lib. IV.
(3) *De Anima*, lib. II.

Digitized by Google

Que l'on ne conclue pas cependant de ces paroles que les qualités sensibles étant dans les sens, elles ne sont pas dans les choses. Ce serait commettre le sophisme du relatif à l'absolu, du *secundum quid ad simpliciter*. « Sache donc, pauvre philosophe, continue Cajetan, qu'en disant que les sens sentent leurs propres sensations, ou l'action des objets sur eux, nous ne parlons que du fait : toute notre intention est de dire que nous éprouvons en nous telle modification qui est du son, et telle autre qui est de la lumière. »

Quant à la cause de ce fait, elle est nécessairement un antécédent objectif de la sensation : « Qu'en soi, dit saint Thomas, à la suite du passage cité plus haut, qu'en soi les sensibles qui agissent sur nos sens ne soient rien, c'est manifestement impossible. Car, si on supprime le conséquent, on ne supprime pas de ce chef l'antécédent. Or, ce qui impressionne le sens, ce n'est pas le sens qui ne se sent pas, mais qui sent quelque chose du dehors, ce qui constitue un antécédent naturel de la sensation, semblable au moteur qui est l'antécédent naturel du mouvement. »

Où est l'action des corps, l'action d'échauffer, par exemple se demande Aristote, en étudiant les lois générales du mouvement? Et il répond : dans l'agent comme dans sa cause, dans le patient comme dans son sujet. Mettez un corps chaud dans un vide absolu, il sera chaud, mais il n'échauffera pas. Son action n'aura lieu que si quelque corps ambiant s'échauffe à son contact, et cette chaleur excitée en dehors de lui, sera précisément son action. Où est le sensible, se demande le philosophe dans le *Traité de l'Ame*? Dans les choses comme dans sa cause, en nous comme dans le sujet où il est en acte, c'est-à-dire, des impressions actuelles faites par les choses sur nos organes extérieurs.

Digitized by Google

II

DU PRINCIPE FORMEL DE LA SENSATION, OU DE L'ESPÈCE IMPRESSE.

La sensation, comme on vient de le voir, comporte une altération organique et une opération cognoscitive ou perception. De quelle façon les comporte-t-elle ? Est-ce, comme l'ont pensé Platon, Descartes, Malebranche, que l'impression organique ne serait qu'un antécédent, une occasion tout à fait extrinsèque de la perception, et celle-ci un acte tout spirituel de l'âme ? Est-ce, au contraire, comme l'ont enseigné Aristote et saint Thomas, que l'impression organique et la perception seraient entre elles, comme les éléments d'un seul et même acte, comme matière et forme, comme l'opération qui s'exerce et l'objet qui la spécifie ?

L'opinion de Platon a pour avantage principal de nous rendre la connaissance sensible impossible. Les corps, selon ce philosophe, ne peuvent agir sur l'âme, qui est substance spirituelle. C'est donc l'âme seule qui se détermine à percevoir ; par conséquent, à proprement parler, il n'y a pas de connaissance qui mérite le nom de sensation. Il y a seulement des impressions qui modifient nos organes, et, à leur occasion, l'âme se tourne vers l'idée générale qui leur correspond.

Malheureusement, toute cette théorie repose sur un principe faux que l'expérience dément sans cesse. Nous expérimentons chaque jour l'action des substances corporelles sur notre âme. La sensation d'un poids de 10 kilos n'est pas l'idée de pesanteur quelconque à laquelle on peut s'arrêter à ce propos, mais bien une certaine impression tactile, nerveuse, musculaire formellement présentée à notre connaissance. Oublier ce fait, c'est creuser un vide entre notre âme et le monde corporel, que seules des hypothèses invérifiables, comme l'harmonie préétablie, peuvent combler.

Digitized by Google

L'expérience directe ne réfute pas seulement l'hypothèse de Platon, elle établit la théorie des scolastiques. Recevoir l'impression organique et la percevoir ne sont pas deux actes distincts, comme être chauffé et puis chauffer à son tour. Etre chauffé et chauffer se distinguent réellement, parce que ce sont deux actions qui se passent en des sujets opposés : être chauffé est causé par *A* et se termine en *A*, et chauffer ensuite a pour cause *B* et pour terme *C*. Percevoir l'impression de rouge et en recevoir l'impression ont, à la vérité, des causes opposées : la cause de la perception est en nous, et la cause de l'impression est dans les choses. Mais ces deux modifications se passent également dans celui qui perçoit ; elles sont dans un même sujet. Dans ce sujet, elles ne se succèdent pas seulement, elles concourent de soi à former ce tout indivisible qu'on appelle la sensation. Un homme dont l'œil mal conformé n'a jamais eu la vibration du rouge est aveugle pour tous les objets rouges ; il n'en a pas la perception, tandis qu'il exerce celle-ci sur des objets blancs. Celui qui possède cette perception, au contraire, possède une perception *spécialisée* par l'impression particulière du rouge sur la rétine. L'impression organique est, ainsi que le disent les scolastiques, l'*espèce* même de la perception, et la perception est l'acte qui donne à cette espèce l'être intentionnel de la connaissance.

Les espèces impresses sont aujourd'hui traitées de fictions absurdes : « Les philosophes prétendent que les objets de dehors envoient des espèces qui leur ressemblent, et que ces espèces sont portées par les sens extérieurs jusqu'au sens commun ; ils appellent ces espèces-là *impresses*, parce que les objets les impriment dans les sens extérieurs.... C'est pourquoi les philosophes disent ordinairement que ces espèces sont grossières et matérielles... ce sont donc de petits corps. » (1) De nos jours, en France, c'est encore aux arguments de Malebranche qu'on demande la réfutation de la doctrine scolastique. C'est à peine si on accorde aux scolastiques d'avoir un peu modifié la théorie de Démocrite, en substituant l'émission d'images à celle de simples atomes.

(1) MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, livre IIIe, IIe partie, ch. II.

Digitized by Google

Quand la mode sera venue d'étudier les scolastiques dans les scolastiques, on pourra lire dans saint Thomas : « Aristote s'accorde avec Démocrite en ce qu'il reconnaît que la sensation a pour cause l'impression du sensible sur le sens, mais il rejette l'émission des atomes et admet que les sens ont une certaine opération. » (1)

Et, si l'on veut expliquer d'une façon plus positive ce que saint Thomas et les scolastiques ont compris par cette impression des sensibles sur les sens, voici ce qu'on pourra lire à la leçon XVIe *de Sensu et Sensato :* « Certains philosophes supposèrent que les sensibles agissent dans les sens par une sorte d'émission, comme si des courants de sensibles se fussent détachés des objets pour arriver aux sens. Mais Aristote établit que les objets altéraient le milieu, et que celui-ci communiquait son mouvement aux sens... Ces espèces qui arrivent aux différents sens ne sont pas des corpuscules qui se détachent du corps, comme on l'a prétendu, mais chacune d'elles est un mouvement et une passion du milieu altéré par l'action de l'objet. »

Saint Bonaventure, dans son *Itinerarium mentis ad Deum*, résume, en ces termes, toute la théorie de l'Ecole sur cette matière : « Tout le monde sensible, dit-il, entre dans notre âme par l'appréhension. Cependant, tous ces objets qui sont extérieurs y pénètrent, non *en leur propre nature*, mais en leurs images. Ces images se forment d'abord dans un lieu intermédiaire et distinct ; de là, elles passent en nos organes extérieurs, qui les transmettent au sens intérieur, et celui-ci les conduit jusqu'à la puissance qui les saisit. Ainsi, les images de tout ce qui nous arrive du dehors, ayant d'abord pris naissance dans ce lieu intermédiaire, et étant transportées dans nos organes, la faculté compréhensive de notre âme se retourne sur elle et les embrasse sans exception. » (2)

Les espèces sont donc un mouvement causé par les corps dans nos organes, ou comme disaient les scolastiques, une qualité de nos organes. Ils ont appelé ces qualités des espèces

(1) *Quæst.* LXXXIV. a. VI.

(2 Cap. II.

Digitized by Google

species, parce que ce mot traduisait exactement celui d'Aristote, *ridos* ; et le mot latin, comme le mot grec semble bien convenir pour signifier les apparences ou les formes que revêtent les choses dans nos sens. Même du temps de Malebranche, les scolastiques n'avaient pas une autre opinion sur les espèces.

III

DE L'AME EN TANT QUE PRINCIPE DE LA PERCEPTION

Puisque la sensation n'est pas seulement une impression organique, et que l'espèce constituée par cette impression reçoit une modalité nouvelle dans l'acte de la perception, il faut reconnaître dans l'être sensitif un agent spécial qui possède en lui la raison efficiente de cette modalité nouvelle, qu'on appelle *l'être représentatif*.

Sur ce point, les physiologistes et les philosophes s'accordent complètement. « Il faut, dit M. Luys en parlant du réseau sensoriel constitué par l'organe externe, le centre et le nerf qui les unit, il faut qu'il soit actif, qu'il s'érige en quelque sorte, et que, par une sorte d'assimilation vitale, il convertisse l'incitation purement physique en incitation physiologique, la vibration lumineuse, par exemple en vibration nerveuse. » (1) Ce n'est pas, en effet, l'image rétinienne toute seule qui constitue la vision car, elle peut exister sans que la vision s'ensuive comme on le voit chez les hallucinés de la vue, et dans le cas simple de distraction : au lieu d'un mur blanc, l'halluciné voit un fantôme.

L'homme qui fait l'acte de vision a en lui telle vibration caractéristique, celle du blanc ou du jaune, présente à titre de représentation et d'apparence perçue. C'est là ce que les scolastiques ont appelé communément la *présence formelle*, ou *présence intentionnelle* des espèces dans le sens, par opposition à leur présence non perçue, qui se borne alors à une

(1) *Le Cerveau*, 2 partie, liv. I, ch. 2.

Digitized by Google

simple inhérence dans l'organe et qu'ils appellent présence matérielle (1).

Mais d'où vient cette présence formelle des objets au sens? Est-elle le résultat de ce mouvement moléculaire que l'impression de l'organe externe communique aux centres: vibration nerveuse de nature spéciale, en tant qu'elle ne s'exerce que dans le système nerveux, mais, en somme, purement dérivée du mouvement local, comme la chaleur, la lumière; ou bien, est-ce l'effet propre d'un agent en soi immatériel, qui toutefois n'existe et n'opère que dans la matière, c'est-à-dire de l'âme ?

Il n'est pas rare aujourd'hui d'entendre reprocher à cette dernière solution, de jeter l'esprit humain dans la région mystérieuse et hypothétique du *surnaturel* — ce qui est grave ! — D'après ces philosophes, les spiritualistes, au lieu de chercher à faire l'unité — ce qui est le but de la science — entre les faits physiologistes de l'impression organico-nerveuse et le fait psychologique de la perception, invoquent arbitrairement, pour expliquer celle-ci, la présence d'une substance immatérielle ; ce qui est faillir à toute explication, en expliquant par l'inconnu. « Rien de moins conforme, dit-on, aux méthodes de l'induction scientifique, car elles excluent toute hypothèse qui n'explique pas. » (2)

Il y a spiritualisme et spiritualisme. Il y a un spiritualisme qui met un abîme entre l'âme et le corps, entre la perception et la sensation (Malebranche) ; et j'accorde volontiers que ce spiritualisme ressemble fort à une hypothèse qui n'explique pas. Mais, il y a le spiritualisme expérimental autant que rationnel de saint Thomas, qui n'entend pas voir dans les faits sensibles plus qu'ils ne contiennent, mais qui en dégage, sans parti pris, tout ce qu'ils renferment, et de la sorte n'admet rien sur l'âme, ni même sur Dieu qu'une rigoureuse expérience n'ait confirmé. (3) Malheureusement, des deux

(1) . . respondetur speciem informare dupliciter potentiam, scilicet entitative seu *inhærendo*, *intentionaliter* autem et vice objecti perficiendo, seu potius transformando potentiam in objectum. Cf. Joan a S. Thoma, *Phil. natur.* III part, q. VI. art. III.

(2) Taine, *Intelligence*, I liv. II ch. 2.

(3) *Ia pars.* q. LXXXV, a. 1.

Digitized by Google

spiritualismes, c'est le moins connu, et il porte depuis longtemps les torts de l'autre. Or, dans la question qui nous occupe, saint Thomas ne se contente pas d'assigner à l'espèce représentative un certain être immatériel, il dit positivement et avec insistance qu'elle possède de ce chef un *être spirituel*. « Pour la perception des sens, dit M. Gardair, opération propre à la vie animale, il faut, dans l'organe corporel, une modification d'un ordre supérieur à l'ordre physico-chimique. Saint Thomas appelle *spirituelle* cette modification, parce qu'elle ne produit pas une qualité physique, telle que la couleur ou la chaleur. Il n'en enseigne pas moins que cette modification dite *spirituelle* est faite dans l'organe corporel. La puissance de sentir est une faculté organique, mais dont la nature et la portée dépassent celles des forces physico-chimiques à tel point que ses actes ne s'accomplissent pas par la vertu de ces forces. » (1)

Au lieu de se résoudre, la difficulté paraît se compliquer, et saint Thomas ne s'entend plus lui-même, puisqu'il a prouvé contre Platon que la perception n'est pas un acte spirituel de l'âme.

Saint Thomas emploie ce mot dans un sens large : il trouve du spirituel non seulement dans l'âme et les intelligences séparées, mais dans le milieu corporel : c'est quelque chose d'impondérable, d'impalpable, le fluide, par exemple. Même dans le sens, il reconnaît un esprit, l'esprit vital ou animal. Esprit, *spiritus*, est en effet, à proprement parler, un *souffle*, et caractérise par là l'action de la vie. De là son emploi pour signifier tout ce qui est l'opposé de la passivité, de l'altération et de la matière, et de là son usage légitime pour désigner toute action ou toute forme qui ne résulte pas des forces de la matière.

Or, l'être intentionnel et représentatif des espèces n'a rien en soi des propriétés caractéristiques des mouvements matériels. Car, tout mouvement matériel, comme la chaleur, altère le sujet qui le reçoit et le dispose *ad non esse* ; il procède d'un agent altérable et modifie un sujet altérable. L'acte de perception est, en vérité, provoqué par des mouvements

(1) *Corps et âme*, p. 100.

Digitized by Google

semblables : altération de l'œil, etc. mais ces altérations *ne le constituent pas*. Il consiste en une opération qui, loin d'altérer le sens, le fortifie et lui donne de l'acuité. Invisible de soi, mystérieuse pour l'organe, cette forme spirituelle est visible et tangible dans les phénomènes de notre propre vie sensitive. Nous ne voyons pas notre âme sensitive *in se*, mais nous la voyons opérer dans nos sensations ; et, sous peine de diminuer arbitrairement l'expérience, nous devons la tenir pour aussi réelle que la sensation qui la contient.

Et l'unité de la science, dira-t-on ? L'unité de nos explications vient après la vérité des faits, et, quand elle la contredit, on n'est pas trop sévère en l'appelant à son tour « une hypothèse qui n'explique pas ».

D'ailleurs, la théorie de saint Thomas traduit admirablement la gradation de l'esprit qui se dégage peu à peu de la matière, jusqu'au point de s'en séparer totalement. L'immatériel se retrouve dans tous les phénomènes de la matière brute. Tout patient qui se modifie par l'impulsion d'un agent, sans se combiner chimiquement avec lui, comme l'air agité par les vibrations, prend un mouvement et une forme semblable à celle de l'agent, mais c'est tout ce qu'il prend de lui. Ils ne se communiquent pas leur matière, comme le font le fer et l'oxygène qui se combinent, ils se communiquent une *pure forme sans matière*. Et, à ce point de vue, saint Thomas s'objecte et se concède que la réception d'une forme sans matière, n'est pas un fait caractéristique de la connaissance sensible, mais un fait général de mouvement.

Cependant, bien que cette forme n'apporte avec elle aucune matière altérable et altérante dans le corps qui la reçoit, elle trouve en celui-ci une matière altérable : l'air au contact de certains corps cède de son oxygène. Si donc l'agent et le patient sont deux corps altérables, les formes qu'ils se communiquent amènent une altération réciproque ; et telle est, nous dit saint Thomas, la loi générale des altérations naturelles : « l'agent et le patient s'altèrent réciproquement, en sorte que l'être immatériel n'y apparaît que *transitoirement* dans le fait de l'action et du mouvement. »

Dans le sens, l'immatériel apparaît d'une façon *permanente* et *substantielle*, mais non encore dégagé de la matière ; l'âme

Digitized by Google

sensitive n'opère que dans l'organe et par lui, et, si elle ne se joint pas à une âme de nature plus haute, n'existe qu'en lui. Puisqu'en effet, la sensation est une impression organique élevée à la hauteur de l'être intentionnel, — car, elle spécifie la perception et constitue avec elle un seul et même acte, — il faut un organe corporel pour que la sensation existe et que la perception s'exerce. Donc, l'âme sensitive est dans l'organe et opère par lui.

C'est en ce sens que les excitations matérielles de l'organe et ses combustions actives se transforment en sensation ; non qu'elles se transforment par l'évolution d'un être unique, la matière, mais parce que l'âme leur communique quelque chose de sa forme immatérielle.

Pour bien faire entendre cette union intime et inséparable de l'âme sensitive et de l'organe, la plupart des scolastiques s'attachent à déterminer exactement comment l'impression organique de l'espèce provoque la perception. Selon eux, elle ne la spécifie pas seulement, elle la cause par manière *d'efficience* (1) L'impression rétinienne du rouge ne détermine pas seulement, par manière d'*objet*, l'âme à percevoir le rouge ; mais, puisque l'âme opère par l'organe, il est naturel que l'organe excité par l'impression *fasse* opérer l'âme : « Toute action, comme dit saint Thomas, prend la condition que lui fait la forme de l'agent, c'est-à-dire, qu'un corps tend à en échauffer un autre dans la mesure où lui-même est chaud. Ainsi, l'image de l'objet qui informe la puissance cognoscitive, est le principe de l'acte de connaissance, de de même que la chaleur est le principe de l'action calorique. » (2) L'âme sensitive est donc une forme et une force immatérielle en soi, mais force unie à la matière dans son existence et dans ses opérations. Seule l'âme raisonnable possède une opération et une existence purement immatérielles, sans toutefois les posséder séparément, comme les purs esprits.

Ainsi se développe, dans une synthèse autrement complète que tant de synthèses étroites et tronquées, la gradation du

(1) Joa. a saint Thoma, *Phil. nat.* q. VI. a. 3.

(2) *De Veritate*, q. II. a. VI.

Digitized by Google

mouvement et de l'être entre les deux termes extrêmes de tout ce qui est : la pure puissance et l'acte pur.

Cette comparaison entre les antécédents organiques de la perception et la perception elle-même, constitue la preuve *ex propriis* de leur différence absolue en nature. La physiologie nous en fournit la contre-épreuve en nous démontrant matériellement, d'après ses données propres, que tout le circuit du mouvement nerveux commencé dans les organes extérieurs, continué dans les nerfs afférents, transmis aux centres de la moelle allongée et reporté de là à l'écorce interne du cerveau, peut également s'altérer et se développer en dehors de la perception. Nous répondrons ainsi d'une façon directe à une objection répétée par certains physiologistes, et qui dit en substance qu'on n'a pas encore déterminé la nature exacte des mouvements cérébraux, excités par l'impression externe, et qu'alors il se peut bien que la sensation ne soit que l'un de ces mouvements encore inconnus.

D'illustres savants, comme Ferrier, déclarent que ce sont là des problèmes que jamais la science ne pourra résoudre. « Nous pouvons réussir à déterminer exactement les changements moléculaires, mais ceci ne nous rapprochera pas d'un pouce de l'explication de la nature fondamentale de ce qui constitue la sensation. Le mouvement moléculaire est objectif, l'acte de sentir est subjectif, et aucun d'eux ne peut s'exprimer comme fonction de l'autre. » (1)

D'ailleurs, si la perception est la suite des mouvements des centres, plus ces mouvements seront parfaits, plus la perception sera parfaite. Or, il n'en est rien. « Le cerveau en tant qu'organe de mouvement et de sensation est un seul organe composé de deux moitiés. Lorsqu'un hémisphère du cerveau s'atrophie il y a paralysie de tout un côté du corps, de plus il y a lenteur et difficulté de perception, mais la perception subsiste aussi claire, aussi exacte, aussi coordonnée, aussi sûrement interprétée par l'intelligence que dans le cerveau complet. » Donc, la perception, en tant que présentation formelle des choses à l'esprit n'est pas un acte propre à l'organe, mais suppose dans l'organe une force qui garde

(1) *Les Fonctions du cerveau*, chap. XI.

Digitized by Google

son intégrité, puisque, l'organe perdant la sienne, la perception reste entière. La physiologie a donc le droit de dire : ce n'est pas à moi de définir cette force, mais en revanche ce n'est pas à moi non plus de la nier, parce qu'elle échappe à nos méthodes.

Ce fait est la contre-épreuve *positive* de l'immatérialité de la perception, puisqu'elle montre la perception parfaite, lors même que le courant nerveux est imparfait. Mais il y a aussi la contre-épreuve *négative* qui nous montre la perception absente ou imparfaite, lorsque le courant nerveux est parfait. C'est un fait tout aussi commun que le précédent. Que d'hommes absorbés par une idée ou par une forte impression ne perçoivent pas des impressions simultanées ! On dira : c'est qu'un mouvement prime l'autre. Eh bien, soit ! Supposons un mouvement comme 100.000 et un autre comme 1. Si perception est synonyme de mouvement, et si le mouvement comme 1 a réellement existé pendant le mouvement comme 100.000, on a dû le percevoir, autrement, il peut y avoir mouvement sans perception ; et alors ils ne sont plus synonymes, mais la perception est autre chose.

(A suivre.)

P. René de Nantes.
O. M. C.

Digitized by Google

LE ROLE SOCIAL DE LA CHARITÉ

(Fin) (1)

II. Les formes nouvelles.

I

Toutes les manifestations de la charité sont bonnes : il en est cependant quelques-unes qui profitent davantage à l'indigent et servent mieux les intérêts généraux de la société. Des œuvres, fécondes dans un état social déterminé, peuvent devenir plus ou moins stériles lorsque changent les circonstances. Sans condamner les unes, il est donc permis d'exalter les autres.

Ainsi l'aumône directe et immédiate fut pendant longtemps le type traditionnel de la charité. Aujourd'hui comme autrefois, il n'est pas mauvais que le riche donne l'aumône au pauvre qui lui tend la main sous le porche de l'église, au coin de la rue, sur le seuil de sa maison. A la campagne, la charité gardera même probablement toujours cette forme, seule réalisable. Mais dans les villes, l'aumône directe entraîne souvent de nombreux abus. On les a tant de fois racontés qu'il est inutile de les rapporter. On sait qu'il existe un syndicat de pauvres qui loue au plus offrant la porte de telle église en renom, l'entrée de tel pont bien fréquenté. On connaît, autrement que par la gracieuse opérette d'Offenbach les professionnels aveugles, manchots, boiteux, culs-de-jattes. On a découvert des bureaux de location d'enfants, qui fournissent aux mendiants de métier, une intéressante et lucrative petite famille en pleurs. Sans descendre à ces « trucs de la mendicité » et pour parler d'une chose plus commune, on ne peut ignorer quel usage les pauvres font

(1) Voir le fascicule de juillet 1902.

Digitized by Google

assez souvent des aumônes directes qu'ils reçoivent à la porte des particuliers et aux distributions générales des œuvres de bienfaisance : l'argent se transforme vite en alcool, et le pain se vend aux réceleurs pour la nourriture des chiens et des volailles. L'aumône directe manque son but et presque jamais elle ne moralise le pauvre.

Avec la visite des pauvres et les distributions de secours à domicile la plupart de ces inconvénients disparaissent. Ce sera l'éternel honneur des Sociétés de Saint-Vincent de Paul d'avoir développé dans nos villes cette forme touchante de la charité qui rapproche le riche du pauvre, établit des liens de vraie fraternité entre ceux que séparent les positions sociales, qui sanctifie le riche et console le pauvre plus encore par le don de l'affection du cœur que par l'offrande des secours matériels. Les œuvres de Saint-Vincent de Paul sont donc des œuvres admirables et ne méritent certes point les critiques qu'on leur adresse parfois. Elles rendent des services précieux aux indigents : les chrétiens les doivent aider et propager.

Une pensée cependant traverse naturellement l'esprit à ce sujet. Au lieu de soulager uniquement la misère présente, comme le font les sociétés de Saint-Vincent de Paul et les œuvres similaires (Sainte-Famille, œuvres de Vieillards), ne serait-il point préférable encore de prévenir la pauvreté ? On ne saurait la supprimer entièrement : selon la parole du Sauveur, il y aura toujours des pauvres sur la terre ; mais c'est un désir légitime que d'en vouloir réduire le nombre et de diminuer l'acuïté de leur indigence. Et il aurait là un avantage inappréciable. La misère comme la faim est souvent mauvaise conseillère : elle aigrit le cœur du pauvre, le pousse à la révolte contre l'ordre social et l'excite au désordre. Le riche de son côté se lasse de faire la charité lorsqu'il voit la misère sans cesse augmenter, surtout lorsqu'il en voit la cause certaine dans l'imprévoyance de la classe pauvre et les institutions défectueuses de l'ordre social. C'est à cette double source en effet que s'alimente le torrent toujours grandissant de la misère. Au lieu de chercher à sauver du naufrage les pauvres à moitié engloutis, ne serait-il pas plus sage d'endiguer le courant par des œuvres moralisatrices et

Digitized by Google

économiques, de consacrer à cette restauration une partie des ressources de la charité et surtout d'en susciter de nouvelles ?

Cela serait sage, en effet, et profitable au pauvre et à la société entière. Les classes élevées font bien, quand elles descendent vers le pauvre en détresse ; elles feraient mieux encore si elles lui offraient l'appui de leurs conseils et de leurs libéralités lorsqu'il commence à gravir le dur sentier de la vie, pour le préserver des dangers et lui porter secours aux tournants dangereux. Voilà l'œuvre sociale par excellence. A notre avis, l'autorité et l'intervention directe de l'Etat, en nos temps troublés particulièrement, sont condamnés à l'impuissance ; la charité antique n'offre que des soulagements trop partiels et trop tardifs pour être efficaces. A l'initiative privée aidée par la charité il faut demander la préservation morale de l'enfant, l'éducation sociale et économique de l'adolescent, le développement de la prévoyance économique chez l'adulte. Ces réformes supposent des institutions nouvelles et, comme la charité les inspire et les anime, nous avons le droit de parler des formes nouvelles de la charité, et de les recommander avec instance. Elles sont nombreuses.

II

Au premier rang plaçons les *patronages*.

Personne n'ignore la situation périlleuse des enfants et des jeunes gens dans les villes populeuses. De 6 à 12 ans, l'école est une sauvegarde pour l'enfant : il passe la plus grande partie du jour sous la surveillance du maître, occupé à ses études et à l'abri des mauvais exemples. Mais chaque soir, il échappe à cet œil vigilant, il se retrouve sur le pavé de la rue, loin du regard de sa mère qui souvent travaille à l'atelier, seul avec une liberté complète d'allures, exposé aux dangereuses rencontres de camarades plus âgés et déjà corrompus qui lui prêchent la dépravation morale. Le jeudi et le dimanche, les dangers se multiplient avec la longueur du temps inoccupé. A 12 ans l'enfant du peuple a l'intelli-

Digitized by Google

gence précoce du vice, il en porte le germe dans son cœur ; il veut la jouissance sur terre et c'est au plaisir qu'il consacre les ressources de son travail ; la prévoyance lui est inconnue : apprenti et ouvrier il fait cause commune avec les révoltés et bientôt l'armée socialiste compte un soldat de plus. Qu'a-t-il manqué à cet enfant pour rester honnête ? Un moyen de préservation : et il l'aurait trouvé dans un patronage.

Les œuvres de jeunesse sont donc d'une importance capitale. Si l'on veut faire œuvre solide et réformer la société, il faut sauvegarder l'enfant et guider l'adolescent, et pour attirer l'un et l'autre, ouvrir des patronages dans tous les quartiers de nos villes ouvrières. L'œuvre des patronages a déjà une glorieuse histoire, riche des noms illustres de tous les chrétiens généreux du siècle dernier : M. l'abbé Allemand, Ozanam, Le Prévôt, M. Maignen, M. de Melun et tant d'autres. L'amour des âmes plus encore que l'amour de la patrie, mais ici les deux amours n'en font qu'un, a guidé ces hommes de cœur. Leur initiative fut féconde. Dans presque toutes les villes de France, on fonda des patronages ; le mouvement s'accentua après les lois scolaires de 1882. Le clergé comprit mieux alors la nécessité de patroner les enfants de « la laïque » ; de là les œuvres paroissiales : il y eut des patronages pour les jeunes garçons, il y en eut pour les jeunes filles. Germination magnifique ! On n'en saurait compter les épis, car les statistiques en actes font défaut. Citons cependant quelques chiffres.

Au mois de décembre 1899 les œuvres de jeunesse des *Frères des Ecoles chrétiennes* comptaient 34.903 membres (1), 25.000 jeunes filles fréquentaient les patronages de Paris ; les *Frères de Saint-Vincent de Paul* reçoivent dans leurs 21 patronages 7.800 jeunes gens ; les patronages dirigés par les *Sociétés de Saint-Vincent de Paul* réunissent 5000 écoliers et apprentis ; les patronages paroissiaux progressent un peu partout : Paris en comptait une vingtaine en 1899, Bordeaux 10, Angers 9, etc. D'après les statistiques de 1900, (2) les catholiques dirigeaient en France 4.168 patronages dont 2.351 destinés aux garçons et 1817 aux filles.

(1) Max Turman, L'*Education populaire*, p. 64.
(2) *Le Patronage*, n° de juillet-août 1900.

Digitized by Google

Tous ces patronages sont franchement chrétiens, inspirés par la foi et soutenus par la charité. Mais déjà les adversaires de la religion commencent à nous imiter. Autour de l'école qu'ils ont laïcisée, ils établissent tout un réseau d'œuvres « post-scolaires » : cours d'adolescents, conférences populaires, mutualités, sociétés récréatives, associations d'anciennes et d'anciens élèves. Malgré l'apparente neutralité qu'elles affichent, malgré le prétexte mis en avant de moraliser la jeunesse, ces œuvres « post-scolaires » ont réellement pour but de soustraire les enfants de l'école laïque à toute influence catholique. Elles constituent donc une arme nouvelle contre l'Église : pour s'en convaincre, d'ailleurs, il suffit de se rappeler que les initiateurs du mouvement appartiennent à la *Ligue de l'Enseignement*, annexe puissante de la Franc-Maçonnerie. Ainsi l'heure n'est pas venue de se reposer.

Si consolants que soient les résultats obtenus, ils ne suffisent pas à enrayer le mal. Combien de paroisses, de quartiers populeux où l'on cherche en vain le patronage sauveur! ailleurs il existe, mais en quel état précaire ! Le premier devoir des catholiques, l'un des plus fructeux emplois de la charité, c'est donc la création et le développement des patronages. On commence petitement, à l'école ou au presbytère avec quelques enfants : puis peu à peu le moyen primitif se développe, et le *patronage scolaire* s'organise. Le jeudi et le dimanche, il ouvre ses portes aux enfants qui dès lors échappent aux dangers de la rue. Au sortir de l'école ces enfants deviennent naturellement les membres assidus des *patronages d'ouvriers et d'apprentis*, qui ont une importance peut-être encore plus considérable.

Car si la rue offre des dangers à l'enfant, l'atelier n'est pas moins funeste au jeune ouvrier. Les mauvais exemples le sollicitent, les fausses doctrines le troublent ; il est tenté de ne plus vivre chrétiennement, et il est fasciné par les théories anti-sociales, dont il ne voit pas les sophismes. Seul le patronage peut le sauver : c'est là en effet que l'apprenti trouve les secours nécessaires à son état d'âme : d'une part la lumière, qui chasse ses doutes, lui montre son chemin et les conseils paternels qui le prémunissent contre les

Digitized by Google

occasions mauvaises ; d'autre part la formation intellectuelle, le développement professionnel, l'éducation économique et sociale, les saines et agréables distractions. Beaucoup de patronages ont des bibliothèques, donnent des conférences, établissent des cours professionnels ; il en est qui possèdent des institutions économiques, caisses d'épargne, de secours mutuels, de décès. Dans les cercles d'études, on apprend aux jeunes gens à penser par eux-mêmes, on leur fait entrevoir la complexité des questions économiques, pour les mettre en garde contre les solutions simplistes et fausses des socialistes ; on leur enseigne la prévoyance, que l'on facilite et rend plus fructueuse par l'admission de membres honoraires ; on les excite à songer un peu à l'avenir et à s'unir pour le bien. Il y a dans chaque *patronage d'apprentis*, sagement organisé une source féconde d'harmonie et de paix sociale (1).

Mais ces œuvres ne se forment pas sans peine. Deux éléments essentiels les font naître, grandir et vivre : le zèle d'un directeur dévoué, la charité persévérante des riches. On comprend que les budgets des patronages sont très variables avec l'importance de l'œuvre et les circonstances où elle vit. Il est absolument impossible de donner une moyenne commune et d'indiquer la provenance des ressources : ici on a recours aux souscriptions, ailleurs à un comité de dames patronesses, plus loin aux billets des séances récréatives, plus loin encore aux tombolas... La charité est ingénieuse.

III

Ces *patronages d'apprentis* devraient préparer l'enfant d'hier et l'ouvrier d'aujourd'hui aux luttes de la vie et, pour l'aider efficacement, lui ouvrir les portes d'un *syndicat professionnel*, couronnement nécessaire d'un bon patronage.

(1) Sur la question des patronages, on lira avec intérêt et avec fruit les deux volumes de Max Turman, *Au sortir de l'Ecole : Les Patronages : L'Education populaire*, 2 vol. in-12, Lecoffre. — « La Commission des Patronages », 7, rue Coëtlogon, Paris, offre son concours à tous ceux qui veulent créer une œuvre de Patronage. Elle fournit tous les renseignements nécessaires et procure le matériel à bon marché.

Digitized by Google

Citons à ce propos une tentative qui a pleinement réussi. En 1884, presque au lendemain du vote de la loi sur les syndicats, les Frères de la Doctrine chrétienne de Paris formaient parmi leurs patronés le « *Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie* » résolument chrétien et composé uniquement de membres salariés. « Le syndicat procure du « travail à ses membres par le placement, leur permet de « faire des économies grâce à la coopération, les garantit « contre les suites de la maladie, à l'aide d'une société de « secours mutuels, et les met à même d'améliorer leur posi- « tion en augmentant leur valeur personnelle par un ensei- « gnement professionnel et social (1). » Au 31 mars 1898 les adhérents de ce syndicat étaient 1554 ; le bureau de placement avait procuré des places à 604 syndiqués pendant l'année précédente ; on venait d'installer un restaurant à bon marché pour les membres, au siège social, situé dans un milieu commerçant.

Cet exemple mérite au plus haut degré l'attention des directeurs d'œuvres de jeunesse. Retenus par les liens d'une association syndicale, à laquelle ils sont affiliés dès l'âge de 17 à 18 ans, les ouvriers reviendront généralement après leur service militaire vers les amis de leur jeunesse. On leur enlève donc la tentation de s'enrôler dans les syndicats collectivistes : ils resteront sobres et honnêtes. Ces syndicats, établis dans le local même du patronage, ne demandent d'ailleurs presque rien à la charité : tout dépend de l'initiative et du zèle du directeur.

Malheureusement la plupart des patronages n'ont pas imité cet exemple. Dans le désarroi social où nous vivons, il est nécessaire de venir en aide aux adultes et même à la jeunesse ouvrière par des institutions nouvelles, variables avec les circonstances et les besoins particuliers des différents lieux. Parmi ces institutions, les unes sont *plus spécialement moralisatrices*, les autres prennent un caractère *plutôt économique*. Parlons des premières.

Au premier plan nous mettons les *Œuvres de Femmes et de Jeunes Filles*. La grande cité est pleine de dangers pour la

(1) Rapport présenté au Congrès de Reims (25 mai 1896).

Digitized by Google

femme seule et la jeune fille qui ne peut habiter avec ses parents. On a dit que la jeune fille isolée est une anomalie économique : je n'y contredis point ; mais cette anomalie existe assez fréquemment et d'ailleurs, elle s'explique. La jeune ouvrière est orpheline ; peut-être ses parents vivent-ils dans le désordre ; ou bien elle est venue à la ville attirée par des salaires élevés. Que va-t-elle devenir ? De toute nécessité, il lui faut un logement. Or rien n'est plus difficile à trouver. Les garnis bien tenus refusent presque toujours de recevoir les femmes seules. « Nous recevons des ménages « et des célibataires hommes, disait une loueuse de garnis, « jamais nous ne consentons à recevoir des femmes seules.. « il faut à Paris que la femme ait quelqu'un pour la protéger, « il n'est pas prudent pour elle qu'elle soit sans défenseur.» (1) Le mariage étant souvent impossible, on se trouve arrêté par cet effrayant dilemme : ou le garni infâme, ou l'union concubinaire. Pour éviter l'une et l'autre conclusion, les âmes généreuses propagent les « *Maisons de Famille* » destinées aux femmes et jeunes filles. Ce sont des œuvres toutes jeunes : elles ont germé au souffle de la charité chrétienne. A Paris, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul offrent aux ouvrières 600 lits et les Sœurs de Marie-Auxiliatrice, une soixantaine ; le Syndicat de l'Aiguille a établi 2 maisons semblables. Aujourd'hui un grand mouvement se dessine en faveur de ces institutions. Il est inspiré par l'*Œuvre Catholique de Protection de la jeune fille* établie à Fribourg et qui déjà rayonne sur toute l'Europe. On annonce des créations de *Maisons de Famille* dans plusieurs villes. Ici on établit de simples *Hôtels meublés féminins* qui ne diffèrent en rien du garni ordinaire, si ce n'est par la bonne tenue et l'exclusion de l'élément masculin : la Société de Philanthropie vient de réaliser, entre les Batignoles et Montmartre, un hôtel de ce genre. Ailleurs ce sont de vraies *maisons de famille* : les ouvrières y trouvent pour une pension modique la nourriture, le logement, le blanchissage.

A l'instar de ces *Maisons de Famille*, pour femmes et jeunes filles, on a fondé des *Hôtelleries ouvrières* pour les jeunes

(1) Cf. *Réf. sociale*, 16 juillet 1901 : l'habitation de la jeune fille dans les grandes villes.

Digitized by Google

gens et les adultes sans famille. En Belgique surtout ces essais ont été nombreux et couronnés de succès. On cite particulièrement comme un modèle, l'hôtellerie ouvrière de Charleroi, confiée aux Frères de la Charité et inaugurée en 1898. Ces hôtelleries consistent en un vaste hôtel restaurant où, pour une rétribution modérée, les ouvriers célibataires sont logés et nourris. Ils sont ainsi soustraits aux tentations de l'alcoolisme et du vice qui les attendent dans les garnis ordinaires. L'hôtellerie de Charleroi dispose de 170 chambrettes. La pension est de 20 francs par quinzaine : les pensionnaires recoivent une nourriture très convenable, ils sont agréablement logés ; l'œuvre fait laver et raccommoder les vêtements et offre à ses clients les distractions honnêtes qui font passer une lueur de joie sur le front de l'ouvrier. Plusieurs villes de France posèdent depuis longtemps des œuvres semblables mais qui paraissent beaucoup moins prospères. Il est grandement à souhaiter que les Français, à l'exemple de leurs voisins, prennent enfin la libre initiative des intérêts vitaux de la société sans attendre tout de l'autorité plus ou moins tyranique de l'Etat.

Les villes maritimes ont imité les villes ouvrières : elles commencent à créer des « *Maisons du Marin* », précieux refuges où les matelots trouvent un asile économique et honnête, grâce auquel ils échappent à l'exploitation des restaurants et garnis interlopes, pendant leur séjour à terre. Les *Cercles Militaires* offrent des avantages semblables aux soldats. Au cercle, le petit soldat va chercher, chaque soir, une sauvegarde contre la séduction de la rue et de l'atmosphère immorale de la caserne. Et déjà les cercles militaires s'élèvent dans toutes nos villes de garnison.

Toutes ces œuvres font appel à la charité. Son rôle pourtant est variable. Généralement il se borne à fournir les ressources nécessaires pour la fondation de l'œuvre. Une fois établies, ces institutions vivent de leurs propres ressources. Ainsi les *Maisons de Famille*, les *Hôtelleries d'Ouvriers* équilibrent leurs budgets avec les rétributions des pensionnaires ; les *Maisons du Marin*, par contre, ne se suffisent pas : elles font appel aux souscriptions des particuliers et aux subventions des Ministères de la Marine et du

Digitized by Google

Commerce. Mais quand on pense aux grands avantages de ces œuvres moralisatrices (le côté économique est ici secondaire), quand on a l'intime conviction que, sans la moralité des citoyens, toute réforme sociale décrétée par les lois est inutile et impuissante, quand on aime les âmes et qu'on cherche à les ramener à la vérité et à la religion, de quels efforts ne peut-on pas se sentir capable ? L'apôtre d'une idée saura toujours susciter les bonnes volontés : au besoin, il se fera quêteur et trouvera les secours nécessaires.

A côté de ces œuvres moralisatrices, destinées aux ouvrières et ouvriers sans famille, en voici quelques autres qui s'adressent à tous les adultes, sans distinction. Le peuple est un grand enfant, simple et facile à tromper. On peut l'affirmer sans crainte d'erreur, la force des socialistes vient d'une exploitation intellectuelle des classes ouvrières. Ils ont semé « l'idée », et elle a germé dans les cerveaux simplistes et travailleurs. Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son, dit le proverbe ; et le proverbe a raison : on ne saurait dire le nombre d'ouvriers honnêtes devenus socialistes pour n'avoir pas entendu la bonne parole anti-collectiviste.

C'est pour cela que l'éducation et l'instruction populaires préoccupent tant les hommes d'œuvres. L'instruction sociale de la jeunesse devrait commencer au patronage et se continuer dans les syndicats indépendants. Avec le manque d'organisation dont souffre notre société, cette éducation populaire n'existe pas : d'où suit la nécessité d'atteindre les ouvriers par des œuvres séparées.

L'une des plus répandues paraît être la *Conférence Populaire*. Partout les conférences sont suivies avec intérêt. Elles constituent l'un des meilleurs moyens de propagande des *œuvres post-scolaires* laïques. En la seule année 1896-1897, 117.152 conférences ont été données par les soins et sous l'inspiration de ces organisations non confessionnelles. Vraiment les catholiques sont dévancés sur ce point par les « neutres » et les « anti-cléricaux ». On fait des conférences dans nos patronages (1), sans doute, mais trop souvent, elles

(1) On trouve des renseignements précieux et des conférences toutes faites dans *Le Conférencier français*, rev. mensuelle ; Rondelet, éditeur, Paris, abonnement, 5 francs par an.

Digitized by Google

ont un caractère privé. Cependant elles ne peuvent atteindre l'ouvrier étranger au patronage que par leur publicité. Signalons pourtant les louables efforts des « Unions de la Paix sociale » fondées par Le Play et dont les membres propagent avec ardeur, par la conférence populaire et publique, les vérités sociales. Il y aurait là un exemple à proposer aux membres de l'Association Catholique des Jeunes Gens et aux Groupes d'Etudes sociales.

Après les bienfaits de la parole parlée, les bienfaits de la parole écrite. Aujourd'hui l'imprimerie est un arsenal puissant : le journal, le tract, la brochure, le livre sont des projectiles qui portent « l'idée » jusqu'aux derniers rangs de la société. On se sert de ces armes pour le mal, il est juste de s'en servir pour le bien. Des hommes ardents entreprennent par l'imprimé l'éducation du peuple. Au journal mauvais, socialiste et immoral, ils opposent le *journal populaire*. Mais a-t-on, parmi les amis de l'ordre social, créé le journal vraiment populaire ? Un journal populaire, disait un jour, avec sagesse, un membre du Syndicat Jaune de Montceau-les-Mines, un journal populaire « devrait découper en petites tranches les articles des revues et les servir, illustrés, accompagnés de choses amusantes, d'histoires, de feuilletons, de bons mots, à ses lecteurs ». Propagé toujours pour une somme modique et parfois gratis, un pareil journal serait un instrument puissant de régénération sociale.

Disons la même chose des *tracts*, des *brochures* dont le prix est insignifiant, grâce au tirage énorme qu'ils peuvent atteindre. Toutes ces publications doivent être *populaires* : brèves, simples, vives, pleines d'esprit et d'intérêt. Les brochures éditées par les « Unions de la Paix sociale », intéressantes pour les esprits réfléchis, sont de l'avis de plusieurs, trop scientifiques et trop dignes pour plaire à la majorité des travailleurs et produire une influence profonde. Il y a donc là un nouveau terrain à explorer et qui mérite d'occuper un esprit sérieux, sémillant de verve parisienne.

En quelques villes, et toujours dans la même pensée, on a créé des *Bibliothèques populaires* bien différentes des bibliothèques paroissiales, depuis longtemps connues. A la réunion annuelle des correspondants de « l'École de la Paix

Digitized by Google

sociale », le 4 juin 1899, M. Béchaux exposait le caractère de cette fondation qui venait d'être établie à Lille et comptait alors 13 locaux. « Les quelques livres que contiennent ces « bibliothèques, disait-il, peuvent se classer sur trois rayons : « le premier, consacré aux questions sociales, possède, à « côté des réfutations du socialisme, des romans tels que « ceux de Georges Eliott et de René Bazin qui donnent une « peinture si saine de la vie moderne ; un second rayon con- « tient des ouvrages de vulgarisation scientifique ; sur le « troisième enfin viennent des œuvres patriotiques et mi- « litaires. » Mais voici qui est plus étonnant, ces bibliothèques sont placées dans des estaminets. Peut-être trouvera-t-on que le livre servira d'appât au cabaret. La critique a été faite. On a répondu qu'il fallait prendre les gens où ils sont. Et ceci ne manque pas de justesse. L'objection demeure cependant : elle sera résolue lorsque les bibliothèques populaires seront annexées à des restaurants de tempérance.

Depuis quelques années on parle beaucoup d'un nouveau-né de l'apostolat social populaire et qui a fait grand bruit dès le jour de sa naissance : il s'agit de l'*Université populaire*. Le mot peut paraître prétentieux ; il nous vient d'Angleterre ainsi que l'institution elle-même. Elle est, en effet, connue par delà la Manche sous le nom d' « University's *settlements* » : ses plus célèbres établissements sont « Toynbee Hall » et « Oxford house ». Les Universités populaires n'ont pas seulement pour objet de compléter l'instruction des ouvriers, en leur ouvrant des bibliothèques, des cours, des salles de conférences, mais surtout elles veulent établir un contact permanent entre les ouvriers et les classes supérieures, particulièrement avec les étudiants de nos universités. « Nos camarades d'Oxford et de Cambrige », disait le fondateur de l'Université de Belleville, M. Bardoux, « ont compris que les conférences, quelque grande que fût l'ha- « bileté de l'orateur, quelque méthodique que fût l'ordre « des sujets enseignés, n'avait sur le public ouvrier qu'une « influence superficielle et passagère. Pour pouvoir combler « les lacunes de l'intelligence, effacer les préjugés des « haines, il faut procéder différemment : réunir sous un

Digitized by Google

« même toit tous ces membres épars de la famille humaine, « les grouper dans les mêmes associations, les initier aux « mêmes travaux. Organiser le contact entre ouvriers et étu- « diants, tel est le caractère distinctif des œuvres sociales « anglaises. » (1) Nos *Universités populaires* s'inspirent de cet esprit et de cette méthode, sans copier servilement toutefois.

L'éducation populaire qu'elles propagent repose avant tout sur l'amitié, sur la confiance réciproque. Les étudiants sont conseillers plutôt que professeurs. Le programme du *Sillon* l'affirmait bien haut : « nous n'avons pas l'intention de vous « imposer des idées toutes faites. Vous trouverez en nous, « non des maîtres, mais des amis, et nous nous souvien- « drons de ce que disait Michelet : « l'enseignement, c'est « une amitié »..... Nous n'avons qu'une arme, la vérité ; et « qu'une force, l'amour. »

A ces groupes appartiennent l'*Université populaire du faubourg Saint-Antoine*, fondée par M. Deherme en octobre 1899, la *Fondation universitaire de Belleville* due à l'initiative de M. J. Bardoux (novembre 1899), l'*Œuvre d'éducation populaire du Sillon*, boulevard Raspail, créée par le sympathique Marc Sangnier-Lachaud, l'*Institut populaire* du Ve arrondissement, rue Cochin, inauguré le 3 février 1901 et dont l'âme est encore le groupe des jeunes catholiques du *Sillon*.

On espère les meilleurs résultats de ces œuvres éducatrices et sociales. L'esprit de neutralité qui anime l'Université du faubourg Saint-Antoine et la Fondation de Belleville n'est pas cependant sans donner quelque crainte. Il est en fait impossible d'être neutre au point de vue religieux, politique et social. L'*Institut populaire* de la rue Cochin fait preuve d'une plus grande sagesse : « Nous ne nous consi- « dérons pas comme obligés, disent ses fondateurs, à ne « présenter qu'une vérité incomplète ou diminuée. Respec- « tueux de la pensée libre, nous entendons ne pas limiter « la franchise de la nôtre par les scrupules de je ne sais « quelle impossible neutralité, et nous craindrions de man- « quer au respect de nos auditeurs en ne leur révélant pas

(1) Cf. *Réf. sociale* : *La Fondation universitaire de Belleville*, n° du 1er janvier 1900.

Digitized by Google

« jusqu'où le travail intérieur de notre esprit a pu nous « conduire, en leur cachant ce que nous croyons. » L'action des Universités populaires ne sera en effet vraiment vivifiante et salutaire que si elle est en harmonie avec les lois chrétiennes, bases nécessaires de toute société humaine. Cette condition réalisée, les catholiques doivent favoriser ces sortes d'institutions. L'avenir dira leurs fruits de paix, mais dès aujourd'hui elles portent des fleurs pleines d'espérance.

Voilà donc encore le rôle de la charité qui se revèle en ces œuvres de propagande intellectuelle et d'éducation sociale. C'est à la seule bienfaisance qu'il faut presque toujours demander les frais occasionnés par les conférences populaires, (location de salles, d'appareils à projection). Pour la propagande par le journal, le tract, le livre, la bibliothèque, la charité doit entièrement couvrir les dépenses. Les Universités demandent aux membres honoraires d'équilibrer, par des cotisations annuelles, le budget laissé boiteux par les versements des membres actifs, surtout lorsque les locaux n'appartiennent pas à l'œuvre. Mais le courage de ces « jeunes », de ces apôtres de la paix sociale, ne saurait-il donc pas commander aux riches un peu de générosité et d'esprit de sacrifice ?

Si les fausses doctrines corrompent l'esprit, l'usage des boissons alcooliques exténue le corps, détruit la santé, sème la discorde au foyer de la famille et engendre la misère noire. En certaines contrées, l'ouvrier laisse au cabaret le tiers, parfois la moitié de son salaire. A Rouen, le Dr Troudot a fait des constatations étonnantes. Il a examiné de près les ouvriers du port. Il a découvert qu'une catégorie d'ouvriers « les soleils », gagnant 3 francs en moyenne par jour, dépensent 8 à 10 sous seulement pour la nourriture, tout le reste passe en liqueurs infernales. Dans le même port, « les charbonniers » dont le salaire quotidien varie de 10 à 15 francs, s'enivrent chaque soir, mènent une vie malheureuse et à 40 ans ne sont plus que « des vieillards rabougris, aux poitrines creusées, à la voix caverneuse et aux jambes flageolantes ». On a tout dit sur l'alcoolisme et ses suites. Parlons seulement des remèdes employés pour la guérison d'un mal si funeste.

Digitized by Google

Avant tout, il est nécessaire d'éclairer l'ouvrier. Généralement il ignore les effets désastreux de l'alcool : il pèche par ignorance autant que par sensualité. Au moyen de causeries, de conférences, de journaux, on fera peu à peu la lumière dans l'esprit du peuple : c'est la tâche que se sont assignée tous les *Comités de tempérance*. Ils commencent leur apostolat dès l'école primaire. Ils éditent des tracts spéciaux pour les enfants et propagent même l'idée anti-alcoolique par les couvertures des cahiers de l'élève. Cependant l'atelier est le champ de bataille où la lutte doit devenir plus ardente, car les puissances de l'ennemi y sont plus fortes. Mais qui fournira les armes, c'est-à-dire les tracts, les journaux, les brochures, sinon la charité, la bienfaisance ?

La propagande par l'idée doit conduire à l'action ; l'action ne saurait elle-même être féconde, sans le groupement, l'association, sans la *ligue anti-alcoolique*. Ainsi l'avait compris l'illustre Père Mathew, le vaillant apôtre de la tempérance en Angleterre et en Irlande. Sa pensée était une inspiration de génie. Les sociétés modernes de tempérance sont nées du mouvement inspiré par l'humble capucin. On ne saurait leur souhaiter une trop grande extension. Les progrès de ces ligues dépendent surtout du personnel des membres qu'elles enrôlent.

En dehors de France, on est allé plus loin dans l'action anti-alcoolique, on a fondé des *restaurants et des cabarets de tempérance*. Chez nous cependant il y a eu quelques essais. Le Dr Legrain, zélé promoteur des sociétés anti-alcooliques, a établi un restaurant de ce genre au faubourg Saint-Antoine à Paris. Le caractère particulier de ces établissements est de n'offrir à leurs clients ni alcool, ni liqueur distillée. Jadis le nom seul de cabaret de tempérance faisait sourire ; aujourd'hui on admire leur vitalité. Citons un fait qui peut servir d'exemple : il s'est passé au Havre en 1898. « Les ouvriers des docks avaient l'habitude fort peu hygié-« nique de boire en guise de premier déjeuner un grand « verre d'absinthe pure en grignotant un croûton de pain. « Les dames havraises ont voulu lutter contre cette funeste « coutume. Elles ont monté des roulottes hygiéniques qui « débitent aux ouvriers du vin chaud, du café, du chocolat,

Digitized by Google

« du pain. En très peu de jours, elles ont eu plein succès : « le chocolat surtout a plu à ces braves gens ; et, depuis « trois mois qu'elles existent, les petites roulottes du Havre « donnent à la Société qui les a organisées 200 francs de « bénéfices par mois, et 12 cabarets ont fermé (1). » Sur les côtes de Bretagne, les sociétés de tempérance construisent pour les pêcheurs des *Abris du marin* qui ont pour but de soustraire le matelot au séjour néfaste des cabarets. Or que faut-il pour ces créations ? l'avance de quelques ressources ; quelques centaines de francs et qui rapportent presque immédiatement des bénéfices. Ces formes de la charité sont à la fois de « bonnes œuvres » et de « bonnes affaires ».

On trouvera peut-être cette nomenclature d'œuvres sociales sèche et fastidieuse. Elle était pourtant nécessaire. Les exemples qu'on vient de lire ne manquent pas d'éloquence et peuvent aisément susciter le zèle des uns et provoquer la générosité des autres. Par ailleurs nous avons cherché à fixer, dans ce tableau d'ensemble, les directions essentielles du mouvement social destiné à rendre les hommes meilleurs. Sans doute, toute la question sociale, aujourd'hui plus que jamais troublante, n'est pas uniquement une question morale, mais on ne saurait nier qu'elle ne soit principalement cela. « Enlevez aux âmes les sentiments qu'y fait « germer et qu'y cultive la sagesse chrétienne ; enlevez- « leur la prévoyance, la tempérance, l'économie, la patience « et les autres bonnes habitudes naturelles, c'est en vain, « quels que soient vos efforts, que vous rechercheriez en- « suite la prospérité. » (2) Suivant cette parole de Léon XIII, nous croyons qu'avant tout il faut chercher à moraliser le travailleur. Or tel est le but premier et principal des *patronages*, des *Maisons de Famille* pour ouvriers et ouvrières, des *Maisons du marin*, des œuvres d'*Éducation populaire* et d'*Action anti-alcoolique*.

Mais dans les réformes sociales toujours si complexes, il importe de se souvenir de la parole : *oportet hæc facere et illa non omittere*. Après les œuvres moralisatrices, parlons donc des œuvres plus spécialement économiques.

(1) *Réforme sociale*, n° du 1er juin 1898.
(2) Encyclique *Graves de communi*.

Digitized by Google

IV

Le développement de l'esprit d'association constitue l'un des faits les plus importants de l'ordre économique au XIXe siècle. Ainsi qu'il arrive ordinairement les essais pratiques ont précédé la législation, au mépris de la législation même. Sous la poussée de l'idée nous avons eu successivement la loi de 1867 sur les sociétés commerciales, la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, la loi de 1894 sur les habitations à bon marché, la loi de 1898 sur les sociétés de secours mutels, la loi de juillet 1901, qui, malgré ses vexations tyranniques à l'égard des congrégations, contient par ailleurs quelques clauses libérales. Les sociétés de capitalistes, les réunions d'ouvriers et les associations sans but lucratif ont donc maintenant le droit de vivre et d'agir.

Pour les petits et les humbles surtout, l'association est une arme puissante, un instrument merveilleux, car, selon le mot de Platon, elle fait de l'impuissance de chacun, la puissance de tous. Les travailleurs le comprirent. Ils cherchèrent d'abord à supprimer le salariat par les *coopératives de production*. Généralement ces tentatives furent vaines : ici les ouvriers n'avaient pas les fonds nécessaires pour lancer leurs entreprises ; ailleurs la direction, soumise aux caprices de la majorité, manquait d'unité et d'autorité. Lorsqu'elles réussissent, ces sociétés deviennent anonymes et perdent leur caractère de *coopératives*. Quelques ouvriers sont actionnaires, les autres salariés. On compte aujourd'hui en France 195 à 200 coopératives de production. Quoi qu'on fasse, le salariat s'impose encore. L'esprit d'association doit donc surtout se porter sur un autre terrain : celui de la consommation.

Les *coopératives de consommation* sont en effet plus faciles à établir et plus prospères. Chaque année leur nombre augmente. D'après les statistiques les plus récentes, il y en aurait actuellement en France 1690 ; quelques-unes sont remarquables, par exemple la *Moissonneuse* de Paris (16.000 membres) la *Société de la Charente* qui compte 12.500 adhérents. On connaît le caractère essentiel de ces sociétés. Elles

Digitized by Google

fournissent à leurs membres participants, à bon marché, les produits de consommation immédiate. Pour cela, elles suppriment les intermédiaires entre le producteur et le consommateur. La boulangerie, l'épicerie, la mercerie, l'habillement, la chaussure, les comestibles forment les seuls rayons de leurs comptoirs. Bien que l'organisation intime soit variable, partout se retrouvent les mêmes éléments : sous une forme ou sous une autre, les bonis de l'entreprise reviennent aux membres de la Société qui en sont d'ailleurs les seuls clients. Au point de vue économique, les bons résultats des coopératives de consommation sont incontestables: elles assurent la parfaite qualité des produits et elles donnent une plus grande puissance d'achat aux salaires. Au point de vue social, suivant la constitution de la Société, elles habituent les membres ouvriers à gérer des capitaux importants, à compter sur leur initiative personnelle et à les éloigner des utopies socialistes. Il faut pourtant avouer qu'elles sont parfois funestes au petit commerce local. Avant d'établir ces coopératives, on fera donc bien d'ajouter à la science économique un peu de tact et d'art social.

En quelques endroits les prétendues coopératives de consommation ne sont que de *simples économats*. Les économats sont plutôt des magasins généraux, fondés par les sociétés industrielles ou les grands patrons dans le but de fournir des produits de consommation à leurs employés, au prix d'achat. Economats et coopératives donnent les mêmes résultats. La Compagnie d'Orléans démontrait jadis que, grâce à ses premiers économats, « ses employés avaient bénéficié de 43 °/₀ sur les charbons de bois, de 75 °/₀ sur les fagots, de 33 °/₀ sur le vin, de 56 °/₀ sur les pommes de terre, de 30 à 55 °/₀ sur les vêtements (1). On comprend facilement les avantages économiques de ces institutions.

Voici maintenant une œuvre nouvelle, très répandue en Allemagne et qui commence à s'acclimater en France : c'est l'œuvre des *Fourneaux Economiques* et des *Restaurants à bon marché*. Les conditions actuelles de l'industrie ont rendu ces institutions presque nécessaires. Souvent l'ouvrier tra-

(1) Cf. Hubert Valleroux, *Les Associations ouvrières et patronales*, p. 176.

Digitized by Google

vaille loin de son domicile et ne peut rejoindre sa famille à l'heure du repas. Il ne lui reste plus que l'auberge interlope, ruineuse pour la santé, le cœur et la bourse. Afin de l'arracher à ce milieu delétère, pour lui offrir une nourriture saine et peu coûteuse, on a créé déjà des restaurants à bon marché dans le voisinage de l'atelier et de l'usine. Partout les essais, peu nombreux encore, ont pleinement réussi, pour le plus grand bien des travailleurs.

Tout cela est fort beau. On se plaît à rêver d'une germination générale de ces œuvres sur tous les points de la France, dans tous les faubourgs et dans toutes les cités ouvrières. Mais, voici le point délicat, — qui fournira les ressources nécessaires à de semblables fondations ? Nous répondons encore : la charité, la bienfaisance. Et la charité n'est pas impuissante, quoi qu'on dise. — D'où vient que nous sommes timides, défiants, épouvantés par les obstacles réels ou imaginaires ? Uniquement de ce que nous voulons copier et réaliser du premier coup des œuvres qui existent depuis de longues années, ont fait des progrès et marchent grand train. Et cela nous effraie et nous condamne à l'inaction. Mais toutes ces œuvres, à l'exception de celles qui sont fondées par les patrons et les sociétés patronales, ont commencé petitement. Avec les années elles ont grandi. La charité s'est contentée de fournir les premières ressources, et encore son rôle s'est-il borné le plus souvent à faire quelques avances qu'amortissent bientôt des bénéfices assurés. Aux riches de bonne volonté, on ne demande en somme que d'oublier un instant la poursuite exagérée de la richesse et de consacrer à des œuvres sociales un capital dont ils restent eux-mêmes créanciers. Est-ce donc exiger un sacrifice trop pesant ?

A la suite des œuvres destinées à diminuer les charges de la vie quotidienne de l'ouvrier, il est tout naturel de parler de son logement et des moyens de le rendre plus économique et plus salubre. La question de l'habitation préoccupe beaucoup l'ouvrier et ceux qui s'intéressent à son sort. Dans les cités industrielles, les *logements ouvriers* sont en général contraires à toutes les règles de l'hygiène : humides, sans air et sans lumière. La moralité des enfants y est expo-

Digitized by Google

sée à de grands dangers, à cause de l'exiguité des chambres. On ne saurait lire sans émotion les découvertes stupéfiantes que révèlent les enquêtes sur les logements ouvriers. Et encore ces bouges sont-ils loués à des prix exorbitants ! on abuse absolument des nécessités de l'ouvrier sur ce point.

Ce triste spectacle a éveillé l'attention des hommes de bien. Un mouvement s'est dessiné peu à peu pendant les quarante dernières années du XIXe siècle. Des patrons et quelques sociétés industrielles ont montré un véritable zèle à ce sujet. Ainsi la Compagnie Blanzy a fait construire à Montceau-les-Mines 1200 habitations qu'elle loue à ses ouvriers, 54 francs par an. De plus, grâce à d'ingénieuses combinaisons, 2000 ouvriers sont devenus les propriétaires de leurs logements ; les avances d'argent, concédées par la Compagnie, dans ce but lui causent annuellement une perte d'intérêt de plus de 10.000 francs : il y a lieu de la remercier de sa générosité. Citons encore l'exemple de la Compagnie d'Anzin : elle met à la disposition de ses ouvriers 2.884 maisons salubres, pour la plupart construites en groupes isolés et louées 69 francs par an. Par des avances de fonds elle a en outre permis à 741 pères de famille d'acquérir ou de faire bâtir eux-mêmes leurs propres demeures.

En dehors de l'initiative patronale, des sociétés se sont fondées pour venir en aide à l'ouvrier. La plus célèbre est connue sous la raison sociale de *Société française des habitations à bon marché*. Notre Parlement, qui s'oublie parfois à faire des lois utiles, a secondé le mouvement commencé sans lui. La loi du 30 novembre 1894 concède quelques privilèges fiscaux aux maisons construites par les « Sociétés », dans les conditions déterminées ; elle fait plus, elle en a favorisé la vente aux ouvriers, et, par une dérogation frappante au code civil, maintient l'indivision de ces maisons à la mort du père de famille, en faveur de sa femme et de ses enfants. Une seconde loi, en 1895, accordait aux caisses d'épargne le droit d'employer leur revenu ou le cinquième de leur patrimoine en prêts aux Sociétés de construction. Malheureusement les Caisses d'épargne ont jusqu'ici peu usé de leur droit : elle se montrent défiantes, sans raison sérieuse. Aussi les progrès sont-ils lents. Pendant que l'An-

Digitized by Google

gleterre, pays de libre initiative, se glorifie de ses 2000 sociétés (*Building associations*), la France présentait modestement en 1899 ses 46 sociétés d'*Habitations à bon marché.*

Les bienfaits de ces institutions les recommandent cependant à tous les hommes d'œuvres. Que faut-il donc pour provoquer les progrès désirables ? Un peu d'abnégation, renoncer à des bénéfices élevés ; un peu de charité, se contenter d'un intérêt médiocre, 2 à 2,50 par exemple et fournir à ces conditions des capitaux aux Sociétés de construction. Le rôle de la charité, on le voit, est ici très modeste, mais il n'en est pas moins réel et indispensable.

Toutes ces institutions offrent des avantages précieux aux humbles et aux travailleurs. Et pourtant elles ne suffiraient pas à soulager toute misère. Certaines situations particulières réclamaient encore des œuvres nouvelles. Les œuvres sont nées. Voici d'abord la plus intéressante : l'*Œuvre des Jardins ouvriers*. C'est une forme nouvelle de *l'assistance par le travail*, destinée à rendre les plus grands services aux familles ouvrières, qui ont l'honneur et la charge de compter beaucoup d'enfants.

L'œuvre est née à Sedan, sans éclat, presque fortuitement. Une femme de bien, Mme Hervieu, assistait une famille pauvre composée de 10 personnes. Un jour elle dit au père : « au lieu de vous donner des secours aussitôt consommés, je m'engage à verser à votre nom chaque mois 6 francs à la Caisse d'épargne si de votre côté vous réussissez à m'apporter 3 francs. »... A la fin de l'année, le livret atteignit à 108 francs. « Il faut maintenant faire fructifier cette somme, re-« prit la dame avec énergie, vous allez louer un jardin et à « vos moments libres, avec vos grands enfants, vous culti-« verez des légumes qui vous aideront à vous nourrir tous. » — Et ainsi fut fait. On travailla avec peu de goût d'abord, puis bientôt avec joie car on s'aperçut que les légumes récoltés suffisaient à la nourriture de la famille entière.

Les succès de ce premier essai suscitèrent des initiatives fécondes. En 1891 une Société loua près de Sedan 1400 mètres de terrain qu'elle divisa entre 21 ménages. Depuis lors l'œuvre progresse. Les cités industrielles du Nord l'accueillent avec cette activité généreuse que chacun connaît.

Digitized by Google

Les villes de France suivent cet exemple : aujourd'hui on rencontre un peu partout les « *Jardins ouvriers* ». Les faits ont résolu les objections faites par les esprits chagrins dont le monde ne sera pas de si tôt débarrassé. De l'aveu de tous l'œuvre est précieuse : elle apporte un appoint sérieux au budget de la famille, et atteint son but économique. Au point de vue social, elle donne à l'ouvrier l'instinct et le respect de la propriété, elle l'arrache aux mauvaises influences du cabaret et développe des habitudes d'épargne et de prévoyance.

A tous ces titres, l'œuvre des *Jardins ouvriers* mérite l'estime de tous les amis du peuple. La part faite à la charité dans l'organisation est d'ailleurs très variable. Ici elle est presque nulle : un comité se forme, acquiert un champ aux abords de la ville, le divise en parcelles et le confie ainsi divisé à des familles pauvres qui paient un taux raisonnable de location. Plus loin, des subventions charitables permettent de louer le terrain à un prix insignifiant et rendent ainsi plus fructueux le travail de l'ouvrier. Les conférences de Saint-Vincent de Paul adoptent déjà ce mode d'assistance à l'égard de quelques-uns de leurs protégés ; les bureaux de bienfaisance les imitent. Que les âmes généreuses se mettent donc à l'œuvre et l'on verra ainsi cesser ce que Le Play appelait « un honteux désordre » c'est-à-dire « l'existence d'une « classe nombreuse privée de toute propriété. »

Si la situation d'un père de famille chargé d'enfants est intéressante, non moins intéressante est la situation de la jeune ouvrière sans famille ou de la femme sans soutien. Les salaires de femmes sont en général au-dessous du minimum suffisant : plusieurs doivent se contenter de véritables salaires de famine. C'est un fait mis en lumière par les enquêtes les plus impartiales comme celle de M. Charles Benoît (1) et M. d'Haussonville (2). Et encore le travail manque-t-il parfois !

Il n'est donc pas étonnant que le problème du salaire féminin ait tenté le zèle des âmes généreuses. Parmi les solu-

(1) *Les Ouvrières de l'aiguille à Paris.*
(2) *Revue des Deux-Mondes*, t. CXII, 1892.

Digitized by Google

tions données, les unes appartiennent à l'organisation professionnelle, les autres sont du domaine de la charité. Si la rémunération des travaux de femmes, notamment des travaux d'aiguille sont si peu rémunérés, cela tient surtout à l'intermédiaire entre le magasin et l'ouvrière, intermédiaire qui s'attribue une partie des bénéfices. Les syndicats professionnels de femmes commencent à traiter directement avec les magasins et, de ce chef, le salaire des ouvrières s'élevera assez notablement.

Mais la charité, là encore, serait d'un puissant secours. Son rôle consisterait à fournir les locaux nécessaires à l'installation des bureaux du syndicat, à subvenir par des cotisations aux dépenses de fondation, par exemple à l'achat de machines à coudre. Bien plus, en dehors de toute organisation syndicale, un comité charitable peut prendre l'initiative d'une œuvre similaire destinée à fournir du travail aux femmes à domicile. Nous trouvons ainsi un nouveau mode d'assistance par le travail. Pour le faire connaître, donnons un exemple.

Certaines dames charitables de Lille furent frappées dans leurs visites de la dure condition des mères de famille, retenues loin de leur atelier par le soin de leurs enfants et manquant des ressources convenables alors qu'elles auraient encore pu travailler. Pour les assister et utiliser leurs loisirs, on pensa au travail de la couture et on leur fit confectionner des vêtements pour enfants. Mais les demandes des mères de famille affluèrent ; il fallut penser à la vente et le zèle des dames trouva des débouchés. L'œuvre est pleinement florissante et mérite d'être imitée. « *Au point de vue social*, l'assistance lilloise par le travail fournit du travail à la tâche, assure un salaire rémunérateur et, en faisant travailler à domicile, elle maintient au foyer domestique la femme et la jeune fille ; mais elle évite le surmenage des ouvrières en fournissant une tâche qui ne dépasse pas huit heures de travail quotidien. Au point de vue *charitable*, elle intéresse les femmes du monde au sort des pauvres familles : elle suscite chez les premières un zèle intelligent et actif. Au point de vue *commercial* l'œuvre achète pour revendre. Elle achète en gros chez le fabriquant les matières destinées à être tra-

Digitized by Google

vaillées au domicile de l'ouvrière et elle les revend aux petits magasins aux prix du demi-gros. » (1)

Pourquoi les femmes charitables n'imiteraient-elles pas ces nobles exemples des dames de Lille ? Une bonne pensée, le désir de faire du bien, un peu de générosité, quelques démarches personnelles, cela suffit et l'œuvre est fondée.

V

Bien que ces pages n'aient point la prétention d'être complètes et d'énumérer toutes les formes nouvelles de la charité, nous devons cependant mentionner encore le rôle qui échoit à la charité dans les *œuvres d'épargne et de prévoyance*.

Suivant quelques théoriciens, l'épargne et la prévoyance sont affaires individuelles. Nous n'y contredisons point : cependant, en pratique, il est parfois nécessaire que la charité seconde les efforts personnels. L'épargne en effet impose toujours un sacrifice : mais le sacrifice est pénible, il coûte. Si les âmes généreuses l'acceptent avec joie, les âmes vulgaires le redoutent. A quoi bon se priver aujourd'hui pour un lendemain incertain, inconnu ? Souvent même, on ne raisonne point : l'habitude entraîne, on suit le courant sans y prendre garde. On ne fait aucune épargne. Aussi, au moindre accident, à la plus petite maladie, au premier chômage, l'ouvrier est-il sans ressource : l'assistance publique et un jour l'hôpital, voilà les dernières espérances de sa vie mortelle.

Le travailleur n'a donc pas en général le souci du lendemain ; il ne sait pas épargner, même lorsqu'il le peut largement. Puisque cette science si utile lui manque, ne doit-on pas chercher à la lui donner ? On le fait avec zèle par la prédication sociale de la prévoyance et de la mutualité, et des nouveaux apôtres n'ont certes pas prêché dans le désert. La mutualité a fait des progrès admirables, surtout depuis la loi du 1er avril 1898, qui a sur plus d'un point très heureusement modifié la législation existante. On compte en France plus de 2 millions de mutualistes adultes et environ 600,000 enfants affiliés aux mutualités scolaires. La propagande serait plus efficace toutefois, si en certains cas elle était soutenue par la charité.

(1) *Réforme sociale*, 1er mars 1899

Digitized by Google

C'est en effet dès le jeune âge que les enfants devraient commencer l'apprentissage de la mutualité, afin de pouvoir jouir complètement des nombreux bienfaits dont elle est la source. Depuis trois ou quatre ans, les hommes d'œuvre ont mieux compris cette pensée et ils ont donné un essor vigoureux aux *mutualités scolaires*, *aux petites cavé* et aux *mutualités de patronages*. On sait quelle est l'organisation générale de ces *mutualités scolaires*. Elles demandent à leurs sociétaires une petite cotisation chaque semaine, 10 centimes par exemple. De ces 10 centimes cinq sont attribués à la Caisse de la société et forment le fond *commun* ; les cinq autres sont affectés à la constitution d'un livret *personnel* de retraite qui reste la propriété de chaque sociétaire. Le fonds commun permet de venir en aide aux familles en cas de maladie de l'enfant par une indemnité quotidienne de 0 fr. 50 : l'excédent est versé à la Caisse des Dépôts et Consignations et constitue un capital de retraite inaliénable.

Ces combinaisons paraissent et sont en fait très ingénieuses. Mais, pour qu'elles réussissent entièrement, il est presque indispensable de trouver des membres honoraires. Les enfants peuvent, pendant quelques semaines pour des raisons diverses et très excusables, ne pouvoir obtenir de leurs parents leurs cotisations hebdomadaires. Il serait désastreux de les exclure de la Société. On fait donc appel aux cotisations des membres honoraires pour remplacer les versements négligés ou impossibles : voilà le rôle propre de la charité. Et il faut le dire bien haut, les dons de la charité ne peuvent pas être mieux placés, car ils donnent à l'enfant l'habitude de l'économie et de l'épargne.

Parmi les adultes, on rencontre aussi de grands enfants. Certaines familles ouvrières ont si peu la pensée d'économiser qu'elles sont ordinairement dans l'impossibilité de payer le terme mensuel ou trimestriel de leur loyer. La charité est encore venue à leur secours et s'est faite l'éducatrice de la prévoyance, par la *caisse des loyers*. Rien n'est plus simple. Afin d'habituer les ouvriers à épargner en vue du loyer, on bonifie les versements hebdomadaires des membres de la Caisse par quelques cotisations charitables, on y ajoute encore les intérêts payés par la Caisse d'épargne à laquelle

Digitized by Google

on confie les sommes reçues. Grâce à ces avantages réunis, les Caisses de loyer développent chez les adhérents l'esprit d'économie et de prévoyance.

Conclusion. — C'est donc un vaste domaine que celui de la charité en nos temps modernes. Et cependant que de traits manquent au tableau ! Afin de ne parler que des *formes nouvelles*, nous avons laissé de côté les institutions charitables destinées à la première enfance : maternités, crèches, œuvres de layette et de berceaux, asiles, garderies d'enfants, dispensaires, orphelinats, sanatoria ; nous ne disons rien non plus des œuvres qui secourent les indigents et les vaincus de la vie : visite des pauvres à domicile, vestiaires des pauvres, œuvre du pain de Saint-Antoine, hôpitaux, dispensaires, hospitalités de nuit, cliniques, maisons de vieillards, etc. etc. etc. Il n'y a dans cette omission ni mépris, ni dédain, mais en tout il faut savoir se borner. Or il nous a paru bon d'appeler l'attention des lecteurs des *Études Franciscaines*, tous chrétiens zélés et dévoués aux petits à l'exemple du Poverello d'Assise, sur des œuvres urgentes qui sont de puissants facteurs de la paix et de l'harmonie sociale.

Sans doute l'initiative personnelle et la charité ne sont pas les seuls agents de la régénération sociale. L'Etat a le devoir et le droit d'intervenir, de promouvoir la prospérité commune par des lois sages, de consacrer par son autorité les justes revendications de la liberté individuelle et collective. Mais la sagesse même assigne des bornes à son action : il ne les peut transgresser sans produire un plus grand malaise ou se condamner à l'impuissance. Bien que la justice dont il est le gardien soit le fondement de la vie des nations, on ne saurait oublier cependant le rôle de la charité. « La charité autant que la justice est la loi du monde. « La justice contient l'homme, la charité lui communi- « que l'ardeur et la fécondité de la vie. C'est grâce à l'é- « lan que la charité inspire aux sociétés que la vie humaine « se transforme, et qu'elle répond mieux à l'idéal de justice « dont la loi divine est la suprême expression (1). »

FR. RAYMOND. *O. M. C.*

(1) Ch. Périn, *Les Lois de la société chrétienne*, liv. I. ch. 3. p. 39.

Digitized by Google

LA

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉTUDES FRANCISCAINES ÉTABLIE A ASSISE

« Jérusalem, Rome et Assise. Noms sacrés de trois tombeaux... noms de villes sépulcrales.. »

P. Exupère, *Pèlerinages aux sanctuaires franciscains.*

Jadis le Dante en parlant d'Assise l'avait appelée *Orient !* ce fut vrai. Un auteur moderne l'a définie *ville sépulcrale ;* c'est vrai !

Assise est une ville morte, ou peu s'en faut ; le peu de vie qui lui reste lui vient d'un mort, dont seuls le tombeau et les souvenirs attirent les pèlerins et les touristes.

Un jour, l'antique cité sembla vouloir secouer la poussière sépulcrale sous laquelle elle dormait depuis des siècles. La mode était aux centenaires ; pouvait-on laisser passer inaperçu celui de la naissance du fils de Pierre Bernadone, qui portant dans l'histoire le nom de sa ville natale, ajouté à celui que lui donna son père, l'a ainsi rendue célèbre dans le monde entier ? — Le Chapitre de la cathédrale ne le pensa point, et, après de longues délibérations, il se mit à l'œuvre avec une ardeur que les crédules lecteurs de Boileau n'auraient jamais pensé trouver chez de vénérables chanoines. On établit un comité, on fonda un bulletin pour la préparation des fêtes ; les adhésions et les offrandes arrivèrent en abondance. Le centenaire fut célébré avec magnificence.

Cette belle ardeur s'éteignit avec la flamme du dernier cierge et se dissipa avec les nuages d'encens. Il restait comme souvenir sur la place du Dôme la statue de Saint François ; mais sa pose modeste et recueillie ne pouvait susciter aucun entraînement chez ses modernes concitoyens ! Comme fatigués par cet effort ils se replongèrent dans leur tranquille somnolence.

Voilà deux ans, le cinquantenaire de l'invention du corps de sainte Claire donna aux Assisiates une occasion de sortir un peu de leur habituelle léthargie. Nouveau comité, nou-

Digitized by Google

veau bulletin, et cette publication démontre ce que savent faire les habitants des pentes du Soubase sans un concours étranger. Les fêtes se terminèrent par un feu d'artifice et la ville retomba dans le silence.

Ce n'est pas, certes, la bonne volonté qui manque dans la vieille enceinte, mais les bons désirs ne suffisent pas ; il faut quelqu'un pour les organiser, les mettre en œuvre. Cet organisateur, les bonnes gens d'Assise, très fiers, et à bon droit, de leurs saints compatriotes, l'attendraient encore, si depuis quelques années un docte étranger, séduit par le charme irrésistible qui émane de saint François, n'avait été se fixer pour une bonne partie de l'année dans la ville natale du *Poverello*, afin d'étudier plus à son aise, sur le théâtre principal de sa vie, le grand saint du moyen âge. Il avait publié une vie de saint François qui avait scandalisé les catholiques et que l'Eglise avait justement condamnée. Comme réveillée en sursaut par le bruit fait autour de cette publication, sur le frontispice de laquelle on lit son nom, la ville d'Assise, la ville séraphique, donnait à l'auteur ses lettres de citoyen, elle faisait un protestant compatriote de François, le *Vir Catholicus* par excellence !

Je n'ai aucune animosité contre M. Sabatier ; je lui pardonne, en raison de son protestantisme, tout ce qu'il a pu dire de faux sur celui que je suis heureux et fier de pouvoir appeler « Mon Père saint François » ; j'espère que, s'il cherche simplement la vérité, le bon saint la lui fera trouver ; néanmoins je regrette pour Assise que ce soit un frère égaré qui l'ait, semble-t-il, réveillée pour tout de bon de son engourdissement séculaire, et lui ait rappelé que, si elle est aujourd'hui connue du monde entier, elle le doit uniquement à saint François, qui porte son nom uni au sien (1).

Ces réflexions et bien d'autres me passaient par l'esprit tous ces mois derniers, quand je pensais au projet de fonder à Assise une *Société internationale d'études franciscaines*, dont la poste m'avait un jour apporté le programme. Bien que placé un des derniers, suivant son rang alphabétique, le nom de M. Sabatier, qui se lisait parmi ceux des promo-

(1) Voilà peu d'années vous auriez inutilement cherché dans Assise où acheter une Vie de saint François.

Digitized by Google

teurs, indiquait clairement que ce projet était son œuvre, qu'il en était l'âme.

Si cela me rassurait sur la vitalité de cette Société internationale, ce n'était pas suffisant pour garantir quel en serait l'esprit ; non plus que la présence, parmi les promoteurs, d'un religieux, d'un chanoine et de laïques d'une parfaite orthodoxie. Le programme, il est vrai, était d'une neutralité complète ; il s'agissait uniquement de fonder une bibliothèque, de rédiger un catalogue de manuscrits franciscains et de faciliter les relations et les travaux des franciscanisants du monde entier. C'était fort louable, en même temps que très anodin au point de vue religieux.

Cependant ce programme, tout neutre qu'il fut, ne rassurait pas les véritables amis de saint François, je veux dire ceux qui aiment et étudient le vrai saint François et non un saint François transformé, un saint François idéal tel que se le forgent certains esprits. Cette neutralité même les effrayait, car, pour ne pas sortir de ce terrain, la Société ne voudrait-elle pas faire prévaloir un saint François neutre comme elle, un saint François poète et philanthrope, ami des petits et des pauvres, fraternisant avec les loups et les oiseaux, mais sans remonter à la source de cet amour des créatures ? Un saint François neutre au point de vue catholique, mais confisqué par Rome qui déforma son œuvre et le fit mourir de douleur ?

Le nom du promoteur principal autorisait ces craintes, et, tout en rendant justice à son érudition et à son incontestable talent, beaucoup ne croyaient pas devoir le suivre sur ce terrain neutre, qui n'est pas celui où vécut saint François.

Les Supérieurs généraux des différentes branches de l'ordre étaient dans ces sentiments. Il semblerait qu'on aurait dû les informer de ce projet, leur demander leur concours. A-t-on craint en le faisant sortir de la neutralité ? On le croirait ; ils ne reçurent même pas le programme du comité promoteur. Aussi à tous ceux qui les consultèrent ils conseillèrent l'abstention.

L'Ombrie compte parmi ses enfants un des franciscanisants les plus distingués, qui dans le désir de faciliter à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire franciscaine la connaissance des

Digitized by Google

travaux parus sur la question, dans le but de leur offrir un moyen de publier leurs découvertes, les documents intéressants qu'ils connaîtraient, ou pourraient découvrir, avait fondé une revue avec ce programme. J'ai nommé Monseigneur Faloci Puligani, directeur de la *Miscellanea Francescana* de Foligno. Depuis quinze ans, avec un zèle persévérant que n'a jamais découragé l'indifférence, et, il faut le dire, quelquefois aussi l'hostilité, de ceux qui auraient dû lui prêter leur concours, il n'a cessé de travailler au but que se donne aujourd'hui la nouvelle Société internationale. Les promoteurs de celle-ci désiraient donc ardemment l'avoir avec eux. Ils le lui demandèrent à plusieurs reprises, mais Mgr Faloci repoussa toutes les avances.

Cependant les adhésions arrivèrent de tous les points du monde ; la liste des membres porte cent cinquante noms, dont un tiers pour la seule ville d'Assise. Comme il avait été annoncé, la première réunion eut lieu le premier juin, pour élire le comité de direction et arrêter les statuts. La présidence d'honneur avait été offerte à l'Evèque d'Assise. Désireux de ne point entraver sa liberté, Monseigneur Louis de Persiis déclina cette offre. La place fut donnée à M. Paul Sabatier ; la logique le demandait, ainsi que la justice, puisque, n'ayant pas son domicile fixe à Assise, il ne pouvait autrement faire partie du comité. La Reine-Mère, Marguerite de Savoie, accepta le patronage de la *Société internationale d'Etudes Franciscaines*, définitivement constituée le 2 juin dernier.

Les journaux rapportèrent cette institution, quelques-uns, paraît-il, le firent d'une façon inexacte et pouvant donner le change sur la nature et les intentions de la Société. Alors, au nom du comité, le Président lança une circulaire dans laquelle il proclamait la *complète neutralité* de la Société internationale.

Toutefois l'abstention de Mgr Faloci pesait aux membres de ce comité, et ils résolurent de tenter un nouvel effort pour l'attirer à eux. Dans ce but, le Vice-Président adressait, le 22 juin, une longue lettre au savant directeur de la *Miscellanea*, dans laquelle il insistait principalement sur la neutralité absolue de la Société et sur la parfaite orthodoxie

Digitized by Google

des membres du Comité, tous catholiques. A cette lettre Mgr Faloci fit une réponse que l'on trouvera ici, il y explique nettement les motifs de son abstention ; ce sont les mêmes motifs qui ont déterminé l'attitude de beaucoup de catholiques dans la circonstance.

Parmi les adhérents au programme de la Société internationale se trouvent des prélats, des religieux, des prêtres et des laïques, dont nous ne suspectons pas les sentiments. Loin de songer à les blâmer, ce qui serait fort déplacé de notre part, nous nous réjouissons au contraire de leur présence dans la Société et dans le comité directif. C'est une garantie de la fidélité à cette neutralité promise et aussi un espoir de voir dans un avenir prochain la Société d'études franciscaines faire une profession de foi catholique, conforme aux sentiments du héros qu'elle veut étudier, de François qui ne recherchait les brigands et les loups que pour les convertir.

Voici la lettre de Mgr Faloci, publiée, comme celle à laquelle elle répond, dans la *Gazette de Foligno*, du samedi 5 juillet.

Foligno, 28 juin 1902.

« Très illustre Monsieur,

« La lettre très courtoise que vous avez eu la bonté de m'écrire sera bonne, peut-être plus que pour moi, pour tous ceux qui ont partagé mes craintes de voir la nouvelle Société Franciscaine tendre à un but qui ne saurait être le nôtre. Je ne saurais m'expliquer autrement un si aimable empressement pour obtenir la faveur d'une personne qui vaut si peu, ou qui, si elle a quelque valeur, n'a que celle qu'on veut bien accorder.

« Malgré toutes les raisons que vous apportez, vous ne sauriez nier que dans une foule de cas il ne suffit pas d'être catholique de cœur si on ne fait profession de l'être : or les informations venues d'Assise pouvaient faire croire que le but de la nouvelle Société pouvait ne pas être orthodoxe. Toutes, en effet, la représentaient comme une émanation de la pensée de Paul Sabatier. Lui en était l'inspirateur, lui l'organisateur, lui le promoteur, lui le tout. Remarquez-le bien : je ne dis

Digitized by Google

pas qu'il en était ainsi, mais je rapporte ce que l'on disait. Et alors? Qui ne sait que Paul Sabatier fait aimer saint François comme Renan faisait aimer Jésus-Christ ? Tous les deux très instruits, tous les deux très courtois, tous les deux très aimables. Mais...

« Vous souvenez-vous que ce Monsieur, qui me veut bien honorer de sa courtoise bienveillance, présenta et fit applaudir au théâtre Métastase le professeur Bertolini qui fit une conférence sur saint François ? Cela suffisait pour justifier mes préoccupations et celles de tant de mes amis.

« Une Société Franciscaine n'est pas comme une Société d'histoire locale qui a un champ neutre (1). Une Société Franciscaine a pour objet saint François dans son ensemble, dans sa radieuse personnalité de catholique, apostolique et romain, d'ami de Grégoire IX, de soutien de l'Eglise romaine, d'enfant chéri de l'Eglise romaine, toutes choses que celui que vous chercheriez en vain dans les œuvres de Paul Sabatier et de ses amis, dont l'inspiration est celle-ci : « mettre saint François en opposition avec la Papauté ». Il n'en est pas autrement.

« Vous me dites que la Société ne fera pas ainsi. J'applaudis. Vous me dites qu'elle se maintiendra sur un terrain tranquille. Je ne blâme, ni je n'approuve : je m'asbtiens.

« Je regrette de devoir ajouter autre chose. J'ai reçu par la poste une circulaire du comte Antoine Fiuni Roncalli, président du comité, en date du 18 juin, dans laquelle on lit que la Société veut garder une *complète neutralité*. Il me semble rêver, car il n'est pas possible d'équiparer une société qui a pour but d'étudier saint François, à une Société de chimistes, à une Académie d'électriciens, à un Congrès de mécaniciens. Ceux-ci doivent se maintenir entièrement neutres, parce que la chimie, l'électricité et la mécanique ne sont ni catholiques ni hérétiques. Mais, pour une Société qui a comme but l'étude de saint François, il faut qu'elle soit ou catholique, ou non catholique. La neutralité en ces circonstances est tout en faveur des non catholiques. Et pour-

(1) Dans sa lettre le Vice-Président voulait assimiler la nouvelle institution aux Sociétés historiques et archéologiques qui existent dans presque toutes les provinces d'Italie sous le nom de *Società di Storia patria*.

Digitized by Google

quoi nous, ou notre Société, par égard pour ces Messieurs, devrions-nous comprimer et cacher dans le secret de nos cœurs nos sentiments, pendant qu'eux font si volontiers parade des leurs ?

« Si la Société sortait de cette neutralité et se déclarait officiellement catholique, elle ne sortirait pas pour cela du domaine scientifique pour entrer sur le terrain polémique, théologique ou mystique. Tout savant qu'il est, M. Sabatier ne croit pas sortir de son terrain en remplissant ses livres de propositions anticatholiques, qui font tant de mal à ceux qui les lisent ! Pourquoi serait-il interdit à une Société de savants catholiques de se déclarer telle, au moins en ne faisant pas profession de neutralité ? Un Sabatier, un Thode, un Lemmp, un Tocco mettent toutes leurs études critiques au service de leurs idées théologiques. L'autorité du Pape, l'existence des miracles, la valeur des prophéties, le culte extérieur, les sacrements et même l'existence personnelle de Dieu, tout cela est nié, ou mis en ridicule, par ces Messieurs. N'avez-vous pas lu comme ils fustigent Grégoire IX, Innocent III, saint Bonaventure, saint Antoine ? Et ceux qui écrivent toutes ces choses sont des savants et sont estimés tels. Alors, « *mutemus clypeos, Danaumque insignia nobis aptemus.* »

« Etudions saint François, soyons critiques, rigoureusement critiques, critiques sans pitié, chercheurs incorrigibles de la vérité, mais, et comme individus et comme Société, ayons le courage de nous dire catholiques et d'en porter les conséquences. Nous ne sommes pas une confession religieuse. Nous ne sommes pas une religion ; nous catholiques, nous sommes *la Religion*. Donc pour nous la neutralité est logiquement une faute. Pour les autres toutes les religions sont bonnes ; ils doivent nécessairement être neutres. Pour nous toutes les religions, sauf la catholique, sont fausses ; donc nous ne devons pas être neutres.

« Voyez : je ne crois pas que la Société doive s'affirmer explicitement catholique, ni se composer exclusivement de catholiques. Il suffit qu'elle ne fasse pas profession de neutralité ; il suffit qu'elle dise que son but est d'étudier saint François et que le Conseil directif se compose de catholiques.

Digitized by Google

Le reste vient de lui-même. Comment, en effet, est-il possible qu'à Assise une Société qui aime saint François, composée de bons catholiques, ne soit pas catholique ? Elle l'est sans le dire. Mais, s'il était vrai que cette Société est une création de Paul Sabatier, ou que réellement elle voulût persuader à tous qu'elle n'a pas un but catholique mais neutre, alors, permettez-moi de le dire, jamais elle ne recevra les adhésions que je lui souhaite de tous mes vœux.

« Mon idéal serait une Société ayant des statuts tels que les auraient pu composer les princes de la critique, comme Mabillon, Muratori, Tiraboschi etc. Ils n'auraient certes rien laissé à désirer au point de vue scientifique ; si on leur avait demandé une déclaration de catholicisme, ils l'auraient trouvée superflue ; mais si on leur avait démandé une déclaration de neutralité, ils l'auraient trouvée digne de blâme. S'il s'était agi de fonder une Société Franciscaine, avant tout ils se seraient adressés à un Pape, à un Benoît XIV, par exemple. Et ces hommes qui par la sûreté de leur méthode, par le sérieux de leurs intentions, par la pénétration de leurs recherches, pourraient rendre des points à tant de *dilettanti* de nos jours, n'auraient pas plus regardé comme un malheur pour leur société d'en ouvrir les portes à Voltaire, s'il l'avait demandé, qu'il n'est regrettable aujourd'hui d'y admettre M. Sabatier ; mais si Voltaire se fut mis en tête de fonder une Société de ce genre, pour le coup ils fuiraient encore ! Du moins je le pense ainsi.

« Il ne me reste plus qu'à vous prier de faire en sorte que moi et tant d'autres, qui regardons la Société avec défiance, nous puissions y entrer avec un esprit libre de toute crainte. Aujourd'hui plus que jamais, vous le comprenez bien, les ecclésiastiques sont tenus à une grande réserve, et ce n'est point poser un acte politiquement utile à la société que de se livrer à certaines manifestations, innocentes si l'on veut, mais inopportunes et encore moins nécessaires. Cherchez donc, vous et vos excellents collègues, à ouvrir à tous les portes de la Société, non pas que je croie qu'elle les ferme devant qui que ce soit, mais en agissant de telle manière que tous puissent s'y trouver à leur place.

« La Société Franciscaine ne doit être ni une société reli-

Digitized by Google

gieuse, ni une assemblée mystique ou ascétique, ni une réunion de prosélytisme catholique ; mais au moins elle doit dire qu'elle étudie saint François, pour le faire connaître, pour faire triompher son idéal, non une partie de son idéal comme la charité, l'amour, la paix, mais tout son idéal, la foi chrétienne, la vertu chrétienne, la vie chrétienne, le culte de Jésus-Christ, etc. Je suis persuadé que la Société qui est confiée à votre sage direction et à celle de vos généreux et distingués collègues y arrivera.

« Vous souvenez-vous que sur le premier programme de la Société on ne lisait même pas une seule fois le nom de de saint François ? — Aujourd'hui ce nom glorieux a été inséré dans les statuts : c'est déjà un pas de fait. Avec le temps on fera disparaître cet odieux qualificatif de *neutre*. Alors la Société Franciscaine internationale sera dans son élément. Les adhésions arriveront par centaines ; et, après avoir, dans ses réunions, étudié critiquement la vie du Séraphin d'Assise, on pourra se rendre sous les voûtes peintes par Giotto et y chanter le *Franciscus vir Catholicus et totus Apostolicus*.

« Je ne puis terminer etc.

« Votre très dévoué serviteur,

M. Faloci Pulignani,

prêtre.

A cette lettre vibrante de Mgr Faloci je dois ajouter une remarque, dictée par l'impartialité. Il y est fait mention de la Conférence donnée à Assise par le professeur Bertolini, en février 1898. Comme je n'avais pu cacher à M. Sabatier la mauvaise impression que m'avait causée la part qu'on lui attribuait dans l'organisation de cette conférence, il me répondit n'avoir été *pour rien, absolument rien*, dans la venue du professeur de Bologne et dans l'organisation de la conférence. Le promoteur de cette affaire avait même donné les assurances les plus expresses que la dite conférence ne contiendrait aucune attaque contre la religion. Les faits démentirent les promesses... cependant, il est triste de le constater, aucun des assistants ne protesta.

Par respect de la neutralité, sans doute ?!

P. EDOUARD d'Alençon.

Archiv. des min. Capucins.

Digitized by Google

LES TERTIAIRES

ET LES

NOUVELLES FAVEURS DU SAINT-SIÈGE

(Fin) (1).

II

Quand il arrive que dans les églises franciscaines, tous les fidèles peuvent gagner une indulgence plénière, et que au même jour une indulgence plénière est accordée directement aux Tertiaires, comme il arrive au 16 janvier, fête des saints Bérard et compagnons martyrs, les membres du Tiers-Ordre séculier peuvent-ils alors gagner deux indulgences plénières ?

Oui, pourvu qu'ils remplissent autant que possible les conditions prescrites. Et en effet, ce sont là deux faveurs différentes qui ne s'excluent pas mutuellement ; pour les gagner, il faut remplir les conditions de l'une et de l'autre. Outre la confession et la communion qui leur sont communes, l'indulgence générale pour tous les fidèles requiert la visite d'une église franciscaine, tandis que pour l'indulgence spéciale aux Tertiaires il faut visiter une église, siège de la Congrégation du Tiers-Ordre. Ce sont donc bien deux indulgences différentes.

Sans doute, le décret du Pape Innocent XI « *Delatæ sæ-* « *pius* » du 7 mars 1678 (v. Decr. authent., n. 18 à la fin), dit : « *Qu'une indulgence plénière accordée à ceux qui, à un jour déterminé visitent une église, ou font une autre bonne œuvre, ne peut être gagnée qu'une seule fois par jour* » ; mais il

(1) Voir la livraison de juillet 1902.

Digitized by Google

n'a pas d'application dans le cas qui nous occupe, puisque d'après la remarque de la *Raccolta* elle-même (page XXIV, édit. 1877) ce décret ne concerne *qu'une seule et même indulgence plénière à gagner plusieurs fois par jour par l'observance réitérée des mêmes conditions*, et qu'il n'y a pas de doute qu'on puisse gagner le même jour plusieurs indulgences plénières diverses, accordées à des œuvres pies différentes (1).

Il peut être utile cependant de faire cette remarque : quoique différentes indulgences plénières puissent être gagnées le même jour, nul ne peut gagner *à son propre bénéfice* une seconde indulgence plénière, à moins que, après avoir gagné la première, il n'ait commis une faute qui lui a été pardonnée ou qu'il n'ait pas gagné l'indulgence dans toute sa plénitude par manque de dispositions, empêchement qui a disparu depuis (2). C'est pourquoi, les auteurs conseillent communément, après avoir tâché de gagner pour soi-même une indulgence plénière, d'appliquer les autres aux âmes du purgatoire, si toutefois cela est permis (3).

Ajoutons encore que, à l'exception de l'indulgence du Jubilé, la même confession et la même communion suffisent pour gagner les différentes indulgences plénières accordées à ce jour ou au lendemain, pourvu qu'on remplisse fidèlement les autres conditions prescrites (4). On a demandé à la

(1) C'est aussi la doctrine de Pierre de Monsano (nos 218 et 219), de Beringer, (tome I, p. 97) et de Mgr Lauwereys (*Tract. de Indulg.*, n. 8, q. 4).

Voir dans les *Collationes Brugenses* (an. 1899, p. 299 et suivantes), comment il faut entendre ce Décret quand il s'agit de la *même* indulgence plénière.

(2) Voir le Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 17 août 1892, dans Beringer (Supplément, page 68).

(3) V. Beringer (tome I. p. 97 et Supplément, p. 68), Mgr Lauwereys (*loc. cit., nota*) et d'autres.

(4) La Confession hebdomadaire suffit pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent dans cet intervalle. (S. Congr. des Indulg., 9 décembre 1763, Décr. auth. n. 231 ; 12 mars 1855, ibid. n. 364 ad 1, et 5 décembre 1893, v. *Acta Ord. Minor.* an XIII, p. 45). — La confession est hebdomadaire, si elle se fait dans la période de sept jours (S. C. des Ind. 23 novembre 1878, v. secr. auth. n. 439 ad 1, et 25 février 1886. V. P. de Monsano, n. 155). — Il y a des Diocèses où il suffit de se confesser toutes les deux semaines. — Pour l'indulgence du Jubilé ordinaire ou extraordinaire, une confession et une communion spéciales sont ordinairement requises. (S. C. des Indul., 9 décembre 1763 et 10 mai 1844).

Digitized by Google

Sacrée Congrégation des Indulgences si au même jour on pouvait gagner deux indulgences plénières exigeant chacune la communion ? La Sacrée Congrégation a répondu : *Oui, pourvu qu'on remplisse les autres conditions relatives qui sont prescrites.* (29 mai 1841 ad 1, Decr. auth. n. 291). — C'est pourquoi on a proposé à la même Congrégation le doute suivant : « Si ce Décret (précédent) devait s'entendre, non seulement des indulgences à gagner un même jour à l'occasion d'une fête, mais aussi de celles que chacun, d'après sa dévotion se propose de gagner à un jour déterminé de la semaine ou du mois ? » Et la Sacrée Congrégation a répondu également : *Oui* (29 février 1864. Decr. auth. n. 399 ad. 1 (1).

Enfin, Beringer (tome I, p. 73) et Pierre de Monsano (nn. 162 et 153) remarquent encore que, lorsque la visite d'une église déterminée est requise pour gagner une indulgence *locale* ou *personnelle*, il n'est pas nécessaire de communier dans cette église, à moins que cela ne soit expressément exigé dans la formule de concession (Voir la *Raccolta*, page XIX, édit. 1877). Il suffit donc de visiter cette église dans le courant de la journée et d'y prier à l'intention du Souverain Pontife. Si l'on communiait dans cette église au jour fixé pour gagner l'indulgence et si on y priait à l'intention du Souverain Pontife, il ne faudrait pas réitérer la visite, puisque déjà il a été satisfait à cette condition (Voir la *Raccolta* page XXIII, édit. 1877 (2).

Dès lors, quand un jour déterminé, une indulgence plénière peut être gagnée dans une église franciscaine par tous les

(1) Dans ce Décret on demande en outre à la S. Congr. : « Si celui qui veut suivre le Décret (du 29 mai 1841) doit visiter les églises (si cette visite est prescrite) autant de fois qu'il y a d'indulgences à gagner ? » — Et la réponse fut : « *Oui* » (Ibid. ad 2).

(2) Les malades empêchés par des infirmités habituelles, par une maladie chronique ou par quelque cause physique permanente de faire la communion à l'église, pourront gagner les indulgences plénières, déjà accordées ou à accorder dans l'avenir, si, après s'être confessés et avoir rempli les autres conditions, ils remplacent la communion (et la visite de l'église) par une autre œuvre pie enjointe par le confesseur. (Pie IX, 18 septembre 1862, Décr. auth., n. 393). — La même concession est faite aux malades et aux personnes affaiblies par l'âge, vivant en communauté religieuse et incapables

Digitized by Google

fidèles, et qu'au même jour les Tertiaires peuvent en gagner une autre qui leur est spécialement concédée (par exemple au 16 janvier); alors ces derniers peuvent gagner les deux indulgences plénières, pourvu que s'étant confessés et ayant communié, ils visitent *et* une église franciscaine, *et* une église, siège de la Congrégation du Tiers-Ordre, et qu'ils y prient à l'intention de Sa Sainteté.

Ils satisfont aussi à ces conditions, s'ils visitent deux fois durant le jour une même église franciscaine, siège de la Congrégation et y prient aux intentions ordinaires du Souverain Pontife.

Bien plus, d'après le Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, du 31 janvier 1893 (V. *Summarium Indulgent. etc. 3 Ord. sæcularis*, du 11 sept. 1901, cap. V, n. 6), *les Tertiaires peuvent gagner aussi bien les indulgences accordées aux fidèles qui visitent une église franciscaine, que celles qui sont propres au Tiers-Ordre séculier, à condition de visiter l'église paroissiale dans les endroits où il n'y a pas d'église franciscaine, ni une autre église où la Congrégation est canoniquement érigée.* (1).

En conséquence, il suffit que les Tertiaires visitent alors deux fois l'église paroissiale et y prient aux intentions du Pape.

III

Il arrive parfois que les Tertiaires, pour gagner une indulgence plénière, doivent visiter *une Eglise siège de la Congrégation* (du Tiers-Ordre). Que faire, si la Congrégation est

de visiter l'église ou la chapelle, ou d'accomplir les autres œuvres prescrites. Le confesseur peut donc commuer en d'autres exercices pieux toutes ces différentes œuvres, sans en excepter la S. Communion. (Léon XIII, 16 janvier 1886, dans les *Acta S. Sedis*, vol. XVIII, page 462).

(1) Aux Tertiaires séculiers de Saint-François est encore concédé l'Adult suivant : « Les Tertiaires malades ou convalescents, qui ne peuvent commodément sortir de chez eux, gagnent les mêmes indulgences que s'ils visitaient personnellement une église de l'Ordre ou de la Fraternité, pourvu qu'ils récitent cinq *Pater* et *Ave* et qu'ils prient aux intentions du Souverain Pontife. (Breve 7 sept. 1901) » — Voir *Summar. Indulg. etc. 3 Ord. sæcul.*, cap., V, n. 4.

Digitized by Google

érigée, non dans une église mais dans un oratoire public ou semi-public ? — Et suffit-il à cette visite qu'ils prient dans une église ou chapelle publique où une Congrégation du Tiers-Ordre est en effet érigée, *mais non pas la leur* ?

Pour ce qui regarde *la première partie de la question*, je réponds : à moins que la formule de concession ne détermine l'église, un oratoire public suffit, ainsi qu'il ressort des exemples allégués dans les *Rescripta authentica* de la S. Congr. des Indulgences, n. 176 et 183.

Cependant que faut-il entendre par Oratoire public pour gagner des indulgences ? La réponse découle clairement du décret donné par la Sacrée Congrégation des Indulgences le 22 Août 1842 (v. Decr. auth., n. 310). Il dit en effet que les chapelles des couvents, séminaires et autres communautés religieuses, *où les fidèles n'ont pas un accès libre et public*, ne peuvent être considérées comme oratoires public (*Oratoria publica*), où l'on puisse gagner des indulgences (1).

C'est pourquoi plusieurs diocèses ont demandé à Rome un indult spécial en faveur de ces chapelles. Voici l'indult que l'Archidiocèse de Malines a reçu le 22 décembre 1896, et le diocèse de Bruges le 13 juillet 1897 : « Les religieuses dans leurs couvents déjà construits ou à construire, les élèves des séminaires ou collèges, ainsi que les garçons et les filles qui pour cause d'éducation habitent les Instituts de chaque sexe, en même temps que leurs maîtres respectifs, aussi souvent qu'il est prescrit en général, soit pour des indulgences plénières, soit pour des indulgences partielles de visiter une église, peuvent visiter la chapelle privée de leurs maisons respectives, pourvu qu'ils accomplissent fidèlement les autres œuvres pies déterminées pour gagner ces indulgences. »

Par conséquent, les Tertiaires qui, pour gagner certaines indulgences plénières visitent à jours déterminés, d'après qu'il leur est prescrit, une chapelle ou oratoire *public* siège de leur Congrégation, satisfont aux conditions requises pour gagner les indulgences. Mais si la Congrégation est établie

(1) Voir aussi Pierre de Monsano (n. 173-176). Beringer (tome I, p. 74) et Mgr Lauwereys, *Tract. de Indulg.* p. 44, édit. 2e.

Digitized by Google

dans une chapelle de couvent, de séminaire, de collège ou d'autres communautés religieuses, *où les fidèles n'ont pas d'accès libre et public*, si ce diocèse ou cette chapelle n'a pas d'indult spécial, ces Tertiaires ne gagnent pas les indulgences en visitant une chapelle de ce genre. Cependant, dans ce cas, il pourrait se faire que l'indult du 31 janvier 1893 (cité plus haut) leur soit applicable.

La réponse au 2e membre de la question ne souffre pas de difficultés, puisque dans le sommaire cité, il n'est nullement requis que les Tertiaires visitent *l'église, siège de leur propre Congrégation*, mais *une église où est établi le siège de la Congrégation* (du Tiers-Ordre). Or, les Tertiaires ne satisfont-ils pas à leurs obligations en visitant une église où est érigée une Congrégation du Tiers-Ordre qui leur est étrangère ? Je crois qu'on ne pourrait le nier sans aller à l'encontre de l'axiome juridique, applicable ici : « *Il convient d'amplifier les faveurs, et de restreindre les choses odieuses.* »

D'ailleurs ceci paraît confirmé d'une manière indirecte par un décret de la S. Congrégation des Indulgences, en date du 30 janvier 1896 au 3e doute : « Les Tertiaires jouissent-ils du bienfait de la Bénédiction papale et de la Bénédiction avec Indulgence plénière (ou de l'Absolution générale), quand ils la reçoivent en public, non pas du Directeur de leur Congrégation propre, mais de celui d'une Congrégation du Tiers-Ordre étrangère, soumise à l'obédience d'une autre branche des Franciscains ? » — La réponse fut *affirmative* — Si donc, pour recevoir la bénédiction papale ou l'Absolution générale, il n'est pas requis de la recevoir de son propre Directeur, s'il est même permis de la recevoir du Directeur d'une Congrégation soumise à une autre obédience franciscaine ; ne pourrait-on pas dire la même chose quant à la visite d'une église, et soutenir qu'il importe peu dans quelle église la visite doive se faire, pourvu qu'il y ait une Congrégation du Tiers-Ordre canoniquement érigée dans cette église ?

Digitized by Google

IV

On lit au chapitre V, n° 1 du *Sommaire des Indulgences* etc. du Tiers-Ordre séculier, émané de la S. Congrégation des Rites le 11 septembre 1901, que les Tertiaires qui sont empêchés d'aller à l'église « *in die profesto* », c'est-à-dire un jour ouvrable, où il y a Absolution générale, peuvent la recevoir le dimanche suivant ou un jour de fête d'obligation s'il s'en présente dans la huitaine. Sans aucun doute, il est question ici de l'Absolution générale qui se donne *en public*. Mais les Tertiaires peuvent-ils à ce dimanche ou à ce jour de fête recevoir *en particulier* cette Absolution remise ? — Et peut-on étendre cette permission *au jour précédent* ?

Disons tout d'abord que la réponse à la première question contient la réponse à la deuxième, ou plutôt que les deux réponses sont incluses dans l'interprétation rationnelle du Rescrit du 16 janvier 1886.

Quant à ce qui regarde la première question, je crois qu'il ne serait pas raisonnable de soutenir que l'Absolution générale remise à ce dimanche ou à cette fête *puisse être donnée en public seulement et non pas en privé.*

Car, 1° « *Plus semper in se continet quod est minus* » ou « *cui licet quod est plus, licet utique quod est minus* ». (Reg. Juris in 6°). Cela veut dire : le moindre est toujours compris dans le plus grand, ou, celui qui a la faculté de faire plus, a aussi celle de faire moins. Or, cette règle canonique est en tout point applicable ici ; car la faculté de donner *en public* un dimanche ou un jour de fête de précepte qui tombe dans la huitaine, une Absolution générale, ainsi remise, est une faveur plus grande que la faculté de la donner *en particulier*. Cela ressort clairement du Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, du 21 juillet 1888, où la Congrégation décide que l'Absolution générale peut être donnée *la veille* du jour auquel elle est attachée, mais *en privé*, c'est-à-dire après la confession sacramentelle, « *pridie festi, post expletam sacramentalem confessionem* » (1). Donc, elle ne peut se donner en public.

(1) Remarquons ici que la même Congrégation, le 30 janvier 1896, a déclaré à ce sujet que l'Absolution générale ne peut pas être donnée la veille

Digitized by Google

2° Une autre règle canonique déjà citée dit qu'il convient d'étendre les faveurs et de restreindre les choses odieuses ou défavorables : « *Odia restringi, et favores convenit ampliari* ». Or, disent les Canonistes, par faveurs on entend des grâces ou concessions bienveillantes, qui ne lèsent personne, hormis celui qui les accorde.

Ensuite tous admettent qu'une Absolution générale attachée à des fêtes déterminées, peut être donnée ces jours-là *tant en public qu'en privé*. Mais, par un Rescrit du 16 janvier 1886 (v. les *Analecta Ord. Capuc.*, an. 1886, page 100) la Sacrée Congrégation des Indulgences permet à ceux qui ne peuvent recevoir l'Absolution générale aux jours de fête qui tombent dans la semaine et ne sont pas obligatoires, de recevoir cette Absolution générale le dimanche suivant ou à une fête de précepte tombant dans la huitaine. Or, cela peut-il raisonnablement signifier autre chose, sinon que ceux qui sont empêchés de remplir à un jour férié (ou à une fête non obligatoire) les conditions requises à une Absolution générale, peuvent les remplir au dimanche suivant ou à une fête de précepte dans la huitaine ? A lire le postulatum, tel paraît bien être le sens du Rescrit (voir les *Analecta Capuc.*, *loc. cit.*)

Quelles sont donc les conditions à remplir pour recevoir une absolution générale ? La confession, la communion, la prière à l'intention du Souverain Pontife, et l'Absolution générale donnée selon la formule prescrite par un prêtre autorisé à cet effet. Cela signifie-t-il que, pour ceux qui ne se confessent pas toutes les semaines, la confession ne peut se faire et la communion ne peut être reçue la veille de ce dimanche ou de cette fête de précepte ? Ne serait-ce pas restreindre le Rescrit plutôt que de l'étendre raisonnablement ? N'est-ce pas ce que font ceux qui prétendent que l'Absolution générale, transférée pour quelques Tertiaires au dimanche suivant ou à une fête de précepte dans la huitaine, ne peut être donnée qu'en public seulement, et non pas en particulier, surtout si l'on se rappelle que la faculté de don-

sinon là où l'on entend la confession sacramentelle, et que cela se rapporte aussi à ceux qui se confessent toutes les semaines et n'ont pas besoin de se confesser pour gagner l'indulgence plénière. (Voir Pierre de Monsano, n. 1586.)

Digitized by Google

ner une Absolution générale *en public* doit être considérée comme une faveur plus grande que celle de la donner *en privé*?

3° Enfin, il nous est encore permis d'appliquer ici le principe incontesté : « *Ubi legislator seu lex non distinguit, nec nos distinguere debemus* » ; là où le législateur ou la loi ne distinguent pas, nous ne devons pas non plus le faire. Or, le Rescrit du 16 janvier 1886 transporte au dimanche suivant ou à une fête de précepte dans la huitaine, toutes les conditions requises pour recevoir l'Absolution générale un jour ouvrable, conditions que certains ne pouvaient pas remplir alors, ou qui ne pouvaient être observées sans difficultés. Dira-t-on, par exemple : « oui, la confession, la communion et la prière à l'intention du Souverain Pontife peuvent se faire à ce dimanche, ou à cette fête de précepte, de la même manière qu'au jour auquel est attachée cette Absolution générale; mais on ne peut donner l'Absolution générale comme à ce jour de la semaine; car au dimanche ou au jour de fête elle ne peut être donnée qu'en public, et non en privé, tandis qu'au jour ouvrable elle peut se donner des deux manières?... » Serait-ce là expliquer rationnellement le Rescrit ?

Il paraît désormais assez clairement que la *seconde partie de la question* exige une réponse affirmative, si l'on veut interpréter légitimement le Rescrit de 1886.

De plus, le Décret du 21 juillet 1888 doit être considéré, non pas précisément comme une faveur particulière, mais plutôt comme la déclaration d'un doute, décidant que, puisqu'on peut s'approcher des Sacrements la veille du jour où l'on peut gagner une indulgence plénière, les Tertiaires peuvent aussi recevoir de tout confesseur l'Absolution générale, *la veille de la fête, et après la confession sacramentelle*. (Voir les *Analect. Ord. Capuc.*, an. 1888, page 355.)

Fr. VICTORIUS d'Appeltern,
Capucin Belge.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

LE P. PHILIPPE DE MEAUX, par le P. Rémi de Boulzicourt, Paris. Œuvre de Saint-François d'Assise, 5, rue de la Santé.

Il eut été dommage de ne pas révéler au public pieux de nos chapelles capucines la physionomie si originale de cet infatigable directeur d'âmes.

En formant un bouquet, aux couleurs bien franciscaines, d'anecdotes piquantes, de mots pittoresques, de réflexions éclatantes de bon sens, l'auteur a su mêler, avec un rare bonheur, au charme constant du récit, le profit d'une réelle édification. Le Père Philippe raconté par le Père Rémi, n'est-ce pas un peu saint François de Sales historiographé par Mgr Le Camus ?

N'a pas qui veut cette critique alerte où la synthèse éclaire d'une phrase ou d'un mot, à l'instantané, le va-et-vient indiscontinu des faits ; le rallie-paper, à perdre haleine, des aventures et des histoires.

N'a pas qui veut ce style bon-enfant où, s'évoquent comme au dévaler d'un chemin d'école buissonnière, tant de choses de toute couleur et de toute saveur. Les cerises rouges et le bréviaire de M. Prumeau. — la pêche aux pommes, — les coquelicots et les gâteaux du Moulin de la Galette, — la cantine du couvent de Crest, — les curés en redingote de Meaux et les commis-voyageurs de Seine-et-Oise, — le passage de la Mer Rouge à Piscop, — le lever nocturne du soleil, — les lapins suicidés de Châlons : quelle verve intarissable ! Prompt à la riposte, l'esprit part, à chaque instant, en fusées ; les mots pétillent, comme le sel dans la flamme ; la conversation sonne, comme un grelot d'inlassable gaîté.

Comment oublier ces types, d'un crayon si fin : le petit Bombard, maître Fagot, le curé de Perdreauville, ou ces eaux-fortes, d'impression

Digitized by Google

si différente : Mgr Meignan, Mère Scholastique, le P. Ventura ? Qu'il nous conduise sur le terrain de la liturgie gallicane ou sur celui de l'infaillibilité pontificale, parmi le maquis de la politique contemporaine ou sous les arceaux de la vie religieuse, en pleine mêlée de mission diocésaine ou dans le silence de la direction au confessionnal : partout le P. Rémi nous fait respirer, en la compagnie, j'allais dire : à l'école du P. Philippe, cette pointe de menthe et d'anis qu'ajoutent, ce semble, au pur encens de la vie franciscaine le tour d'esprit humoristique, la piété sérieuse et le franc bon sens, tout de terroir, de l'original Capucin.

Missionnaire ardent, religieux fidèle à la vie conventuelle, le P. Philippe est un moraliste éclairé, volontiers au service des petites gens.

Peut-être apparaît-il trop sévère dans ses appréciations sur les fautes de certains prêtres.

Le « *in sacerdotio peccasti, ergo periisti* » aurait besoin d'un commentaire.

En tous cas, aphorisme redoutable d'une doctrine plus que rigide, ce mot nous surprend sur les lèvres du P. Philippe, toujours si large et si bon pour les âmes sacerdotales.

Cette plaquette s'ouvre par une photogravure très ressemblante.

Ce front creusé au travail de la méditation, plus qu'il n'est irradié de ses joies ; ce regard scrutateur et en même temps bienveillant ; ces lèvres fines, promptes aux malicieuses saillies : voilà bien le Père Philippe, du couvent de Paris, voilà bien le missionnaire dont le caractère tout en relief nous est si pittoresquement montré. Sans être prophète, on peut à coup sûr annoncer la seconde édition de cette biographie.

P. Léon.
O. M. C.

* * *

Les Galla ou Oromo par le P. Martial de Salviac, Paris. Œuvre de Saint-François. (1)

Tous nos lecteurs se souviennent des belles pages sur les Galla, parues aux *Etudes Franciscaines* en l'année 1900. Ecrites d'un style

(1) Ce livre enrichi de nouvelles et nombreuses gravures vient d'avoir sa seconde édition revue et augmentée chez Oudin, rue Mézières, Paris.

Digitized by Google

alerte, plein de vie, et de relief, riche en brillantes images, en tableaux vigoureusement tracés, puisé aux sources d'une érudition inépuisable et de bon aloi, elles avaient fait connaître et aimer ce peuple, frère de notre sang, auquel se consacre le zèle de nos missionnaires.

Ce travail méritait plus qu'une simple insertion dans une revue. L'auteur, le R. P. Martial de Salviac, en fit un tirage à part, avec carte et gravures, enrichi d'une étude complémentaire sur la parenté qui unit ce peuple à la race gauloise. Il suit cette tribu partie de la Gaule, à travers les Espagnes, le Maroc, les déserts du noir Continent, jusqu'aux lieux où aujourd'hui encore elle parle notre langue et fait respecter le nom de nos aïeux Une longue liste de mots, choisis dans le vocabulaire Oromo, montre en effet que là-bas le Galla parle la langue de nos paysans de l'Auvergne et du centre de la France.

Ce livre, qui révélait une gloire ignorée de notre pays, ne devait pas rester inaperçu. Il fut signalé à l'attention de l'Académie Française. Cette docte assemblée a rendu justice à l'œuvre de notre brillant collaborateur, et lui a décerné un prix de 500 francs. Nous sommes heureux de signaler ce fait à nos lecteurs et d'envoyer au R. P. Martial l'expression de toutes nos félicitations.

F. Hilaire de B.

*
* *

Des Graces d'Oraison. — Traité de théologie mystique, troisième édition par le R. P. Aug. Poulain, S. J. 3 fr. 50 • V. Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris (VIe).

Il semblait que la haute science de la mystique ne fût pas susceptible d'une exposition précise, nette, simple, claire, nerveuse et, pour tout dire en un mot, catéchétique. C'est pourtant ce que vient de réaliser le R. P. A. Poulain dans son livre *Des Grâces d'Oraison*. Tous les secrets de cette science cachée et abstraite sont présentés soit sous la forme de demandes et de réponses pleines et vigoureuses, soit distribués en de petits alinéas consacrés à une seule idée maîtresse qu'un heureux artifice typographique vient mettre en relief, comme il se pratique dans les manuels que l'on met entre les mains des petits enfants.

Assurément ce livre n'est point fait pour ces petits d'un âge trop tendre, mais il est écrit pour la foule des âmes qui resteront toujours des enfants par rapport aux mystères de la grâce et de l'action divine. A

Digitized by Google

celles-ci, comme à la plupart des directeurs de conscience, l'accès des grands auteurs est impossible. D'ailleurs les meilleurs ne sont-ils pas diffus sur beaucoup de points et incomplets sur un grand nombre d'autres ? L'avantage du nouveau manuel est de présenter le plan de toute la doctrine mystique avec tous ses éléments disposés selon leur enchaînement naturel. Donnons un court aperçu de l'ensemble du livre.

La première partie décrit les abords de la mystique c'est-à-dire la prière et l'oraison ordinaire sous ses quatre degrés : l'oraison vocale, la méditation, l'oraison affective et l'oraison de simple regard.

La deuxième partie donne les deux caractères fondamentaux de l'union mystique : présence de Dieu sentie, toucher intérieur ; et les dix caractères secondaires de cette même union : impuissance de la volonté, ténèbres divines, communication à demi incompréhensible, silence des facultés naturelles, fluctuations continuelles, mélange de plaisir et de souffrance, impulsion aux vertus, extases, ligature des facultés.

Dans la troisième partie l'auteur suit, d'après sainte Thérèse les quatre étapes de l'union mystique : la quiétude, l'union pleine, l'extase, le mariage spirituel.

Enfin, dans les deux dernières, il traite des visions et révélations et donne des conseils pratiques aux aspirants à la vie mystique ainsi qu'aux directeurs d'âmes.

Dans tout ce livre on entend la parole expérimentée d'un directeur qui a connu dans les âmes, qu'il guide vers Dieu, les divers états surnaturels dont il donne l'analyse, et d'un théologien habitué à l'étude des grands maîtres.

Il est un point dans tout son livre sur lequel nous aimons à solliciter l'attention de ceux qu'intéressent ces questions, c'est la distinction fondamentale posée entre l'ascétisme et la mystique proprement dite. « On appelle mystiques, est-il dit à la première page du livre, des états ou actes surnaturels dont Dieu ne laisse pas *généralement* la disposition à l'homme. Ils sont de telle nature que, *si on veut les produire*, on n'y réussit pas, même faiblement, même un instant. »

Cette définition est donnée par opposition aux « autres actes surnaturels que Dieu a laissés à la disposition de tous les hommes » ; elle donne la clef pour entrer dans la science de la mystique et pour comprendre la conduite à tenir en face des états vraiment mystiques. Aussi dans la 3e partie, l'auteur, faisant l'application de cette doctrine, n'éprouve aucune difficulté à déterminer le vrai sens des trois nuits de

Digitized by Google

l'âme décrites par saint Jean de la Croix, et à montrer comment le P. Berthier n'a rien compris à l'enseignement de ce maître du Carmel ; il a vu en effet dans ces trois nuits trois formes particulières de l'ascétisme alors que saint Jean de la Croix décrit trois états mystiques.

Beaucoup en lisant le livre du R. P. Poulain pourront corriger eux-mêmes plusieurs de leurs ignorances ; ils comprendront combien sont innombrables les voies spirituelles par lesquelles Dieu entend conduire les âmes ; et peut-être s'apercevront-ils plus d'une fois avec regret qu'ils ont mis obstacle, sans le savoir, aux desseins de sa miséricorde sur eux ou sur les âmes confiées à leurs soins.

Les dernières pages du livre offrent une longue nomenclature d'ouvrages ascétiques rangés par ordre de date. En la parcourant on voit que les prédilections du révérend Père vont à peu près exclusivement aux mystiques de l'école du Carmel ou de la Compagnie de Jésus ; ses maîtres sont sainte Thérèse et saint Jean de la Croix ; saint Bonaventure lui-même, le docteur mystique par excellence, n'est cité que pour deux de ses ouvrages apocryphes. Ce n'est pas un reproche que nous faisons. Comme il y a diverses sortes d'esprit, il doit y avoir diverses méthodes pour exposer et peindre les voies de la mystique et dès lors diverses écoles. Un auteur ne peut les adopter toutes à la fois, il doit choisir l'une et négliger les autres. Mais, si nous faisons cette remarque, c'est pour exprimer le désir de voir un autre directeur d'âmes, exercé, lui aussi, dans la connaissance des secrets divins, faire pour la mystique franciscaine, ce que le R. P. Poulain vient de réaliser d'une manière si brillante pour la mystique du Carmel. Il prendra pour guides saint Bonaventure et ses disciples : Harphius, Brancat et les autres ; et en face des obscurités quelque peu troublantes où se plaisent les fortes âmes que ne décourage pas la dure montée du Carmel, il peindra les douces attirances de l'amour divin, qui à travers le voile des créatures, sous les mystères de la foi et la parole des Ecritures, dans l'avant-goût des gloires futures, sait se faire *sentir et goûter par ces touches amoureuses* inconnues aux profanes, mais largement octroyées aux hommes de désir, à ceux qui veulent aimer.

Fr. Hilaire de Barenton.

Digitized by Google

*
* *

Souvenirs d'un exilé par P. Pierre-Baptiste de Signac. Ouvrage illustré de simili-gravures. Carcassonne, Impr. Victor Bonnafous-Thomas, 1902, in-8° de XV-199 pages. Prix 2 fr.

En refermant ce beau livre que je viens de lire tout d'un trait, je me sens l'âme envahie de tristesse et de peine, mais aussi de consolation et d'espérances.

Les Souvenirs d'un exilé sont la narration, écrite par un témoin oculaire, de l'exode, du séjour en Espagne et du retour en France d'un essaim de religieux expulsés à la fin de la néfaste période de 1880.

On éprouve une douceur infinie à suivre l'auteur qui vous conduit par la main comme dans un musée rempli de chefs-d'œuvre. Chaque chapitre du livre est un tableau plein de fraîcheur, plein de vie, où les nuances les plus délicates charment le regard et le captivent. Ces vues de la vie des cloîtres, ces croquis de la vie espagnole, ces paysages ensoleillés de Murcie ont un ton très chaud, et le crayon qui les a dessinés, c'est un romantique qui l'a tenu ; tel récit des *Souvenirs* fait songer au *Génie du Christianisme* : il y a la même poésie, la même émotion, la même mélancolie, et l'on se prend à murmurer avec un autre poète :

Oh ! n'exilez personne ! Oh ! l'exil est impie !

F. Ubald d'Alençon.

*
* *

Nécrologe et Annales biographiques des Frères Mineurs Capucins de la province de Savoie (1611-1092) par le P. Eugène de Bellevaux, des Frères Mineurs Capucins de la même Province. Chambéry, Pavy et Paris. Œuvre S. François. 1902, grand in-8° de XXXXV-407 et 10 pages. Prix : 7 fr. 50.

L'ouvrage du T. R. P. Eugène de Bellevaux est un livre très remarquable et très précieux. Quelle mine de renseignements ! Et quelles recherches n'a-t-il pas fallu faire pour arriver à dresser ce monument ! Et comme une grande partie des sources n'est pas accessible à tout le monde, il faut doublement bénir l'auteur du service qu'il rend à notre

Digitized by Google

histoire religieuse, en mettant à la portée de tous ce trésor de richesses cachées.

Le nécrologe, maîtresse pièce du livre, est précédé d'un aperçu historique sur les Frères Mineurs Capucins de France et de Savoie, et de la nomenclature détaillée des couvents savoyards avant et après la grande Révolution. A la suite du nécrologe sont ajoutées la table alphabétique des noms contenus dans ce nécrologe, et de très intéressantes notices biographiques, environ deux cents.

C'est en forme de calendrier que le nécrologe lui-même est dressé. Une colonne spéciale est réservée au nom de religion, au nom de famille, aux dates de profession, de décès, aux mentions du lieu de sépulture, et des années d'âge et de religion ; suivent quelques observations relatives à la biographie des défunts.

Evidemment les travaux dans le genre du *nécrologe* ne sont faits pour plaire qu'à une certaine catégorie de lecteurs ; mais pour ceux-là la joie est grande d'avoir sous la main une œuvre consciencieuse, fondamentale.

J'ai pris la peine de contrôler un certain nombre de détails avancés par le R. Père Eugène, et je l'ai toujours trouvé exact dans ses affirmations. Voici les seules remarques que j'ai pu faire :

P. VII. On fixe l'établissement des Capucins non 1573 mais en 1572. Au mois d'avril, le 16, et au mois d'août, le 20, de cette année, Charles IX donna les permissions nécessaires pour habiter la maison de Picpus à Paris, sur la paroisse Saint-Paul.

P. 301. Il existe un P. Jacques d'Autun qui s'appelait *de Chevanes* ; vêtu le 5 novembre 1623, il fit profession à Grenoble le 5 novembre suivant, mourut à Dijon en 1678 ; Denys de Gênes parle de lui, il le cite comme appartenant à la province de Lyon, à juste titre, puisque le couvent de Grenoble, fondé en 1610, relevait de cette province.

J'aurais voulu pareillement que l'on précisât davantage certains noms de lieux : par exemple Laval, Beaufort. Enfin à la table qui occupe les pages 252 à 276, j'aurais préféré une table finale, alphabétique et non systématique, embrassant tout le volume, le nécrologe, les biographies, les additions et les corrections. C'aurait été le digne complément de l'œuvre, la vraie clef pour y pénétrer.

Sans doute, ma critique est exigeante, je cherche une épingle dans une meule de foin. Mais je dois dire aussi que j'ai eu toutes les peines du monde à découvrir un point faible dans cet excellent livre d'histoire documentaire.

Fr. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

*
* *

SCIENCE ET RELIGION. Etudes pour le temps présent. Collection Bloud et Barral. — I. LES MOTIFS D'ESPÉRER, discours prononcé à Lyon le 24 novembre 1901, par Ferdinand Brunetière, de l'Académie française, 2e édit. — II. LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DU CLERGÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME ET LA VENTE DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES PENDANT LA RÉVOLUTION, par C. Lecarpentier, licencié ès-lettres. — III. SUPÉRIORITÉ DU CHRISTIANISME, COUP D'ŒIL SUR LES RELIGIONS COMPARÉES, par P. Courbet. — IV. LES RELATIONS ENTRE LA FOI ET LA RAISON, exposé historique, par M. l'abbé de Broglie, avec préface par le R. P. Augustin Largent, de l'Oratoire, 2 vol.

I. On sait le grand retentissement qu'a eu ce discours. Le nom de l'auteur, son talent, le sujet qu'il traitait, les anxiétés du moment présent expliquent ce retentissement. M. Brunetière ne nous donne pourtant pas tous les motifs que nous pouvons avoir d'espérer. Il s'est attaché de préférence à ce qu'il appelle les motifs intellectuels. Aussi après avoir salué plutôt qu'exposé l'intérêt qu'on prend aux questions religieuses et le progrès du catholicisme libéral et de la démocratie chrétienne, en vient-il immédiatement à l'influence qu'ont exercée et qu'exercent encore le positivisme et l'évolutionisme. On a dit que Platon a été une préparation de l'Evangile. M. Brunetière croit que le positivisme et l'évolutionnisme ont du bon, qu'ils préparent l'avenir intellectuel du Christianisme. Que Dieu lui donne d'être prophète !

II. Origine des biens ecclésiastiques, leurs privilèges et leurs charges, leur vente pendant la révolution, telles sont les questions qu'aborde cette brochure. M. Lecarpentier embrasse l'opinion qui fait des établissements particuliers les vrais propriétaires des biens ecclésiastiques. C'est l'opinion la plus générale. Il croit que l'évaluation la plus exacte de la propriété ecclésiastique est celle qui en porte l'étendue à 20 0/0 ou 1/5 du territoire. Il ne croit pas à l'existence des *bandes noires* autrement dit de ces associations d'accapareurs sans scrupules qui achetèrent à des prix dérisoires, et réalisèrent ainsi des fortunes considérables. Il n'hésite pas à dire que la vente des biens ecclésiastiques fut une *opération manquée*, qu'elle ne fournit à l'Etat que de

Digitized by Google

faibles ressources financières. Retenons enfin ce passage : « Les adversaires de la propriété du clergé n'auraient sans doute pas par leurs seuls arguments politiques, financiers et économiques, obtenu le vote de la loi du 2 novembre à une majorité aussi forte que celle qui la vota (200 voix). Les abus scandaleux qui s'étaient introduits depuis 1516 dans la distribution des bénéfices et la répartition inéquitable des revenus ecclésiastiques entre les membres du clergé, firent plus que tous les raisonnements pour décider du vote de la loi. »

III. — Courte et intéressante apologie du christianisme. Dans une première partie l'auteur envisage le Christianisme en lui-même. Plusieurs faits démontrent invinciblement son origine divine. Jésus est le type le plus accompli de vertu et de sainteté que le monde ait jamais vu. Or il s'est donné pour Dieu ; il ne peut pas avoir menti ; sa doctrine est donc divine, son église infaillible. La manière miraculeuse dont la religion chrétienne s'est établie, le renouvellement qu'elle a opéré dans le monde, sa résistance infatigable aux épreuves, son étonnante adaptation à toutes les races, à tous les climats, en un mot sa transcendance, disent hautement à leur tour qu'elle est divine.

Dans une seconde partie l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les diverses religions qui occupent la terre. Il n'en est pas une sans doute qui ne contienne des préceptes de morale justes et même élevés. La religion naturelle, la droite raison n'ont été nulle part complètement étouffées. Mais il n'en est pas une qui offre une doctrine morale complète, pas une qui ne pèche par quelque côté, pas une qui ne montre une trop grande indulgence pour la faiblesse la plus chère à l'homme. Comparées au christianisme, qu'elles lui sont inférieures !

IV. — La question des relations de la foi et de la raison n'a pas cessé de préoccuper l'abbé de Broglie ; il avait fait de cette question le sujet de son cours de 1894 à l'Institut catholique. Il l'envisageait surtout au point de vue historique, le point de vue du reste auquel il s'attachait de préférence dans les questions qu'il traitait. Partant presque de l'origine du monde et cheminant à travers les peuples et les siècles, il cherchait quels ont été dans les diverses religions les rapports de la raison et de la foi, quels ils devaient être. Et, conclusion qui réjouissait et confirmait sa foi comme elle réjouit et confirme la nôtre, il montrait que seule l'Église catholique a résolu cette question si délicate des rapports de la raison et de la foi, qu'on ne rencontre que dans son sein l'harmonie qui doit régner entre ces deux puis-

Digitized by Google

sances. Le P. Largent a cru qu'une réédition de ce cours pouvait rendre encore d'utiles services. Il a eu raison.

Fr. Timothée.

*
* *

Retraite du mois, par le R. P. Fidèle d'Alcira : Orihuela, 1901, in-32 de 365 pages. Texte espagnol.

Nous nous empressons de signaler cet ouvrage à ceux qui connaissent l'espagnol. Peut-être sera-t-il traduit plus tard... En attendant, donnons un aperçu de ce qu'il contient.

Il nous offre deux méditations par mois, quelques prières, et se termine par le chemin de la croix. Il se distingue des opuscules du même genre, en ce qu'on y trouve un véritable cours d'ascétisme mis à la portée des fidèles et exempt de ces mièvreries qui déparent trop souvent les petits livres de piété. A mesure que le lecteur parcourt les différentes phases de la lutte contre le mal, *le prix de la vie, les obstacles, les secours, la préparation au dernier sacrifice*, il se prend à savourer ces pensées sérieuses qui le fortifient contre la fascination des choses de la terre.

La doctrine est sûre, la pensée vigoureuse, le style noble, sans recherche ni prétentions ; et nous ne saurions trop féliciter l'auteur d'avoir traité avec tant d'onction et de talent à la fois les graves sujets qui constituent le fond de la vie chrétienne.

F. Léopold de Chérancé.

*
* *

Le Cœur vaillant ou le Courage chrétien. *Retraite prêchée aux Dames* par l'abbé Lenfant, missionnaire diocésain de Paris. — Paris, Poussielgue.

Dans la vie des âmes comme dans celle des peuples il y des heures de découragement. Louis Veuillot écrivait de son temps : « Le grand mal de notre époque, c'est la lâcheté : » et bien avant lui sainte Thérèse avait dit : « Ce qui perd les âmes et les jette en enfer, ce n'est ni l'ambition ni l'orgueil, mais la lâcheté. » Et de nos jours l'abattement qui s'est emparé des âmes et les a stérilisées ne serait-il pas le même mal sous une autre forme ?

Digitized by Google

Dans cet état de découragement le devoir du prêtre est, non seulement de relever les individus en particulier, mais encore les sociétés.

Dans sa retraite aux dames, M. l'abbé Lenfant a fort bien compris ce devoir et l'a généreusement accompli.

Il l'a d'abord fort bien compris.

« Il semble, a écrit Ozanam, que rien de grand ne puisse paraître dans l'Eglise sans qu'une femme y ait part. » Témoin sainte Clotilde, Blanche de Castille, Jeanne d'Arc, et tant d'autres.

Et de nos jours la femme chrétienne n'est-elle pas le rempart de la foi dans la famille ? Ne peut-elle pas, si elle le veut, contribuer dans une large part au salut d'une paroisse, d'une ville, d'une nation même ? Témoin encore toutes les mères chrétiennes qui conservent la foi en France par le seul accomplissement de leurs devoirs maternels, par la décisive influence qu'elles exercent sur leurs époux et leurs enfants.

Comment M. l'abbé Lenfant a-t-il rempli sa tâche ?

Après avoir, dans une première instruction, démontré aux âmes découragées ce qu'est le courage chrétien et leur avoir rappelé les causes pour lesquelles Dieu, à l'heure présente, le réclame d'elles, il leur indique dans une série d'entretiens les sources du vrai courage et les moyens à prendre pour l'acquérir : la foi et la pensée de la gloire de Dieu, voilà les deux principales sources de la vaillance chrétienne. « Les grandes idées, dit-il, font les grands cœurs ; comme aucune n'égale celles que suggère notre immortel *Credo*, on peut le dire, c'est la foi qui crée le courage chrétien. »

Ensuite nous voyons à l'œuvre le cœur vaillant, dans la lutte qu'il doit livrer chaque jour, d'abord à lui-même, puis dans la famille et enfin dans le monde, c'est-à-dire nous considérons dans la femme la chrétienne, la mère et l'épouse, acceptant les devoirs de ces trois conditions. Reste-t-il quelque chose à vaincre, ou l'acceptation de ces devoirs manque-t-elle de générosité ? L'auteur lui rappelle avec saisissement la pensée de l'enfer, déroule devant ses yeux le tableau des persécutions endurées par les martyrs et, montant de l'amphithéâtre au Calvaire, lui montre, dans la dévotion au Crucifix, « le moyen le plus facile, le plus efficace, le plus doux d'avoir toujours du courage ».

La dernière allocution : *Alleluia !* est le cri du triomphe ; le Christ est ressuscité des morts et sa résurrection est le gage de la nôtre.

Après cette courte analyse, disons que la doctrine de cette *Retraite* est le pur Évangile présenté sous un jour saisissant, agréable, délicat.

Nous ne doutons pas que M. l'abbé Lenfant, dans sa *Retraite*, n'ait

Digitized by Google

fait beaucoup de bien à son auditoire ; et persuadé que son livre continuera l'œuvre commencée, nous n'hésitons pas à le recommander.

Fr. E.

*
* *

Un Martyr abyssin. — Ghebra-Michaël de la Congrégation de la Mission (Lazariste), par M. Coulbeaux, de la même Congrégation. In-12, 2 fr. Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

Voici un livre d'un grand intérêt. Il est écrit par M. Coulbeaux, missionnaire en Abyssinie durant trente ans, qui nous raconte sur des témoignages authentiques et avec une parfaite connaissance du pays, la vie et le martyre d'un savant moine abyssin, Ghebra-Michaël, devenu prêtre et membre de la Congrégation de la Mission fondée par saint Vincent de Paul.

La vie de Ghebra-Michaël, « le serviteur ou l'esclave de saint Michel », n'est certes pas banale. Né en 1788, dans le Goggiam, province renommée par ses écoles ecclésiastiques, Ghebra-Michaël se livra à l'étude pendant de longues années et devint un des maîtres les plus connus de toute l'Abyssinie. En 1840 il fit partie de la députation envoyée au Caire par le prince Oubié pour demander un évêque. Le personnage choisi fut Salama, le célèbre évêque-bandit qui plus tard devait être le bourreau de notre martyr. Avec quelques-uns de ses compagnons et guidé par M. de Jacobis, Ghebra-Michaël alla à Rome et à Jérusalem, puis rentra en Abyssinie. Il se convertit au catholicisme en 1844. Cinq ans après il fut l'objet d'une première persécution. Enfin il faut lire la longue et dure passion que subit du 15 juillet 1854 au 28 juillet 1855 l'héroïque confesseur de la foi : son emprisonnement, ses nombreuses flagellations, sa mort. C'est une des plus belles pages du martyrologe si long de l'Église d'Abyssinie.

F. P.

*
* *

Au sortir de l'école. *Les Patronages* par Max Turmann, Paris. Lecoffre.

Bien des livres et des brochures s'impriment en ces derniers temps pour signaler au public un système de formation de la jeunesse, qui nous donne des intelligences à idées fausses, à préjugés ; des volontés

Digitized by Google

égoïstes soumettant au *moi* toutes les grandes choses : Dieu, la religion et la patrie. D'aucuns, même parmi les écrivains catholiques, sont loin d'en excepter les jeunes gens des écoles libres.

M. Max Turmann, laissant de côté ces lamentations stériles et décourageantes, fait, croyons-nous, œuvre plus utile en racontant, dans son historique des Patronages, les efforts et les succès dûs au zèle sacerdotal ou simplement chrétien, dans le but de faire ou de parachever l'éducation première, insuffisante lors même qu'elle est bonne. C'est un excellent moyen de raviver quelque peu nos espérances.

L'auteur nous présente d'abord les origines des Patronages, puis leur développement successif jusqu'à nos jours.

Mais il y a dans ce travail autre chose qu'une froide série de chiffres, de dates, de documents. L'écrivain trahit son expérience personnelle en nous donnant ses idées, ses plans de réforme et de fondation, basés toujours sur des faits vus et étudiés.

Il considère les Patronages sous leurs formes multiples exigées par la diversité des membres qui les composent : *Patronages catholiques des écoles laïques ; Patronages des écoles chrétiennes ; Patronages des jeunes filles.*

Mais, sur ce terrain nouveau de la charité, nous catholiques, nous avons des rivaux ou plus justement des adversaires. En constatant leur bonne fortune apparente, M. Max Turmann nous découvre les vices de leur œuvre dont les idées directrices et l'organisation doivent « former en tout jeune homme, moins le citoyen d'une libre démocratie que le négateur des dogmes chrétiens ».

Après ces questions de principes, viennent les détails pratiques qu'il serait trop long de résumer ici.

Ce livre, d'un écrivain justement connu et foncièrement catholique, mérite beaucoup d'éloges pour la justesse de ses idées et l'esprit de bon prosélytisme qui ressort de chaque page. Il s'ouvre par une *Lettre-Préface* de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, lui donnant sa « complète approbation ».

Ajoutons que le style est simple et clair, c'est-à-dire éminemment français.

Fr. F. de M.

Digitized by Google

*
* *

LE CLERGÉ FRANÇAIS AU XXe SIÈCLE par M. l'abbé Dessaine, ancien vicaire général, du clergé de Laval. — Paris, Bloud et Barral.

De toutes les questions qui préoccupent aujourd'hui les esprits, surtout ceux qui travaillent avec intelligence et à la lumière de la foi au relèvement chrétien de la France, la question de la direction à donner au clergé dans cette tâche et dès moyens qu'il doit y employer, est une des plus importantes et, on peut le dire, des plus étudiées.

Voici un livre du plus sur ce sujet. Il a certainement la valeur de beaucoup d'autres, et on reconnaît aisément chez l'auteur une longue expérience et une grande compétence dans l'étude de ces questions.

D'ailleurs, comme le dit fort bien M. l'abbé Garnier dans la *Lettre-Préface* du livre, « le grand mérite des œuvres que recommande l'auteur est de s'appuyer toujours sur les grands moyens, ceux qui découlent de la nature même des choses et que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne cesse de nous recommander. »

La prédication de l'Evangile, — et c'est à bien juste titre, — a les préférences de l'auteur. N'est-ce pas elle, en effet, qui a reçu la mission il y a dix-neuf siècles, de convertir le monde et de le relever, dans la suite des temps, lorsque les passions des hommes et les ruses de l'enfer l'auraient fait retomber dans ses anciens désordres ou l'auraient fasciné par de nouvelles erreurs ? N'est-ce pas par la prédication de l'Evangile que les saints, aux époques troublées comme la nôtre, ont arraché les vices du cœur des peuples et rendu à leur foi mourante la lumière et la chaleur sans lesquelles elle ne peut produire des œuvres vraiment chrétiennes ?

Un autre moyen de ramener le peuple à la pratique de la vie chrétienne, ce sont les œuvres, qu'elles s'adressent au corps ou bien à l'âme. A notre époque, où tous ne parlent que de soulagements à apporter aux malheureux et d'œuvres de bienfaisance de toute sorte, l'Eglise ne doit pas être la dernière à s'émouvoir, ni se laisser devancer par ses ennemis. Il est vrai que ceux-ci ont bien à faire pour l'atteindre dans cette voie et il est même fort douteux qu'ils y arrivent jamais. Mais le travail déjà fait ne dispense point de celui qui est à faire et, dans l'exercice de la charité, on ne saurait aller trop loin.

Digitized by Google

Ici surtout le livre de M. l'abbé Dessaine sera d'une très grande utilité à tous les prêtres qui désirent travailler efficacement à la conversion de la France. Dans une douzaine de chapitres nous suivons le prêtre dans les diverses œuvres où il peut exercer son apostolat : œuvres d'éducation, de conversion, de polémique même.

L'esprit ne se fatigue point à lire ces pages, tellement le style en est clair et les idées d'une logique impeccable ; et il semble qu'on assiste déjà à ce renouveau d'esprit chrétien que l'auteur veut rendre à notre pays.

Fr. F. de M.

*
* *

Manuel du Chrétien contenant les Psaumes, le Nouveau Testament et l'Imitation de Jésus-Christ, précédés des Exercices du Chrétien. — Tournai (Belgique), Société de Saint-Jean l'Évangéliste, Desclée, Lefebvre et Cie, Editeurs. Prix, 4 fr. 75.

Ce livre vient à son heure et comble une lacune bien regrettable ; il sort de la banalité et de la routine, et réalise le type idéal désiré par tous : c'est un élégant volume in-18 de 1234 pages, en deux colonnes avec notes, en caractère gras et très lisibles. La traduction est fidèle, conservant avec scrupule les tours, le mouvement, les images, la couleur de l'original. Les notes sont nombreuses et subtantielles. La partie concernant les devoirs du Chrétien est très soignée. Elle contient même les Oraisons de tous les Dimanches et fêtes de l'année, ainsi que l'indication des Epîtres et Evangiles avec renvois dans l'ouvrage.

*
* *

De Imitatione Christi libri quatuor Sacræ Scripturæ concordantia illustrati et parvulo commentario aucti. Auctore G. A. O. presbytero, in-32 Jésus de 425 pages. Prix : broché, 2 fr. 50. Paris, Desclée.

Cette nouvelle édition en latin du livre de l'Imitation de Jésus-Christ est enrichie d'un petit commentaire destiné à guider l'esprit pendant la lecture de l'ouvrage.

Dans un avant-propos, l'auteur indique la raison de la division de l'Imitation en quatre livres.

Digitized by Google

Au commencement de chaque livre il donne la division du livre lui-même. A chaque subdivision il montre comment viennent s'y rattacher les différents chapitres. En tête de chaque chapitre un court sommaire en résume la substance.

Ces divers sommaires forment comme la moëlle du précieux ouvrage et en rendent l'usage plus facile et plus fructueux.

*
* *

CONFÉRENCES ET DISCOURS CHOISIS, par le chanoine Penin, curé de la cathédrale de Grenoble, membre de l'Académie Delphinale, publiés après sa mort par les soins de son frère.

Cet important volume est un recueil de spécimens heureux de tous les genres de discours qu'un prêtre peut être appelé à prononcer. Il se divise en cinq parties.

1° *Conférences* prêchées aux hommes au nombre de dix-neuf. C'est la partie la plus importante de l'ouvrage. Nous ne pouvons en faire un meilleur éloge qu'en répétant ce qu'en a dit, avec son autorité éminente, le *Bulletin trimestriel de Saint-Sulpice*, à la date du 12 février 1902. « Les conférences de M. le chanoine Penin sont pour la netteté de l'ex-« position, la clarté et la solidité de la doctrine, le choix judicieux des « citations, un vrai modèle de ce qu'on peut donner à des audi-« toires d'hommes. La nature même des sujets traités : *préliminaires « de la foi, bienfaits de la foi pour l'esprit, pour le cœur, pour l'individu « et pour la société... Causes et remèdes de l'incrédulité..* achève de « rendre ces conférences tout à fait actuelles. »

2° *Discours choisis*. Ces discours ont été pris à dessein dans tout le cours de sa vie sacerdotale. Ils commencent par une exquise allocution intitulée *mystique d'adieux*, qu'il prononça au nom de ses condisciples au moment de quitter le grand séminaire, après avoir mérité d'être appelé au sacerdoce. C'était en 1868. Nous citons ensuite à la date de 1872 un discours où il expose avec une science patrologique parfaitement assimilée la double maternité de Marie, Mère de Dieu et mère des hommes. En 1874, important discours sur le culte des morts ; en 1875, sermon sur la Passion, etc.

3° *Allocutions de mariage*. Savoir allier les hauts enseignements de l'Eglise sur la sainteté du mariage et les devoirs rigoureux du joug conjugal, avec les éloges personnels que les mœurs d'aujourd'hui exigent dans ces sortes de discours, est une tâche ardue qui déconcerte

Digitized by Google

la plupart de ceux qui veulent sortir de la banalité. On peut dire que dans ce genre, le chanoine Penin s'élève au-dessus de tout ce qui s'est imprimé, témoin cette première allocution où il enseigne le sacrifice dans tout ce qu'il a de plus âpre et en même temps fait l'éloge le plus délicat des jeunes époux et de leurs familles.

4° Les *discours académiques* sont des discours prononcés aux distributions de prix de fin d'année au petit séminaire, où, avant d'être curé de la cathédrale de Grenoble, il fut professeur de rhétorique et directeur. Dans ces discours c'est le professeur de rhétorique qui parle Mais si la forme est parfaite, le fond ne l'est pas moins. Le professeur est prêtre, le littérateur est éducateur. Il a fait sienne la parole de Mgr Dupanloup : « Qui que vous soyez, vous ne fonderez rien sans « relever les âmes et les caractères ; et vous ne les relèverez pas sans « les attacher à Dieu. » *La fidélité au devoir*, la *Religion dans l'éducation*, les *Devoirs de l'homme envers la vérité*, etc., indiquent par leur simple énoncé jusqu'où savait s'élever l'orateur.

5° *Oraisons funèbres*. On retrouve dans ces discours, prononcés devant un cercueil, les mêmes qualités que dans les allocutions joyeuses qu'il adressait aux jeunes fiancés. Nul mieux que lui n'a fait parler la douleur ; nul mieux que lui ne l'a consolée par l'exposition des espérances chrétiennes, nul mieux que lui n'en a montré les austères mais sublimes enseignements.

En somme, c'est un livre digne d'attirer l'attention ; à la fois modèle de littérature et de prédication, nous croyons rendre un service réel à tous les prêtres en le leur signalant.

L'abbé S. Curé, T. O.

*
* *

La Magie moderne ou l'*Hypnotisme de nos jours* par le R. P. Pie-Michel Rolfi, O. F. M., traduit de l'italien par M. l'abbé Dorangeon, avec une introduction de Mgr Méric, vol. in-12 de 368 pages, 3 fr. 50. Téqui, 29, rue de Tournon, Paris.

On parle encore beaucoup d'hypnotisme. Les médecins, les philosophes, les théologiens en étudient avec intérêt les phénomènes étranges qui confinent au mystère et introduisent sur le domaine du merveilleux. Parmi les nombreuses publications, dues à ce mouvement plus ou moins scientifique, le livre du R. P. Pie-Michel Rolfi tient une place honorable.

Digitized by Google

C'est une étude très claire et très précise sur la nature et les effets de l'hypnotisme. Elle se divise en trois parties : *la théorie :* définition, histoire et effets de l'hypnotisme ; *la physique* : explication des phénomènes, naturels et préternaturels ; *la morale* ou examen de la licéité de l'hypnotisme devant la conscience.

Écrit surtout dans un but de vulgarisation, l'ouvrage contient peu de ces faits d'expérimentation qu'on aime à lire dans le volume du P. Coconnier, l'*Hypnotisme franc*. Mais par contre le P. Michel Rolfi traite, plus explicitement que ne l'avait fait le savant dominicain, des phénomènes préternaturels et spirites, afin de les mieux distinguer des phénomènes hypnotiques purs et de mettre le public en garde contre les charlatans. Ainsi il consacre un long appendice (38 pages) aux tables parlantes, et un plus long encore (61 pages) aux phénomènes de télépathie. Peut-être l'auteur range-t-il parfois sous le catalogue du préternaturel des faits dont le caractère n'est pas encore bien déterminé ! mais ne lui tenons pas rigueur de cette audace, et laissons au temps et à la science le soin de rectifier, si besoin est.

Dans l'explication des phénomènes naturels de l'hypnose le P. Michel Rolfi invoque l'autorité et la doctrine du célèbre docteur franciscain Richard de Middletown, de même que le P. Coconnier avait invoqué jadis le nom et les théories de saint Thomas. N'est-ce pas chose curieuse que de voir les théologiens du moyen âge donner à la science moderne ses explications les plus claires et les plus profondes ! On gagnerait assurément beaucoup à fréquenter davantage ces philosophes trop méconnus. Le P. Rolfi se sépare sans hésiter de l'école qui condamne absolument l'hypnotisme, de l'école de la *Civilta*, du P. *Franco*, du Dr *Imbert-Goubeyre*. Il se range du côté du P. *Coconnier*, de Mgr *Méric*, du chanoine *Lelong*, du P. *Lehmkuhl*. Dans l'hypnotisme, il n'y a de condamnable que les abus, et les abus ne sont pas essentiels, inhérents à l'hypnotisme lui-même. Il est donc permis, en certain cas, de l'employer comme moyen thérapeutique. Telle est la conclusion du P. Rolfi. Elle se réclame de la haute autorité de la Congrégation du Saint-Office qui a donné une réponse dans ce sens, le 27 juillet 1899.

Le livre du R. P. Rolfi a eu grand succès en Italie. Deux éditions furent épuisées en quelques mois. Nous souhaitons que la traduction de M. l'abbé Dorangeon trouve, en France, un public aussi sympathique et aussi nombreux.

Fr. Raymond.

Digitized by Google

*
* *

LES VERTUS DU CŒUR DE JÉSUS, par L. Boussac. Septième série, vol. in-18 de 156 pages. Téqui, Paris.

La septième série des *Vertus du Cœur de Jésus* se recommande ainsi que les précédentes, par l'élévation de la doctrine, la limpidité et l'élégance de la forme, la piété et la chaleur des sentiments.

Ce nouveau recueil contient 9 méditations. Elles ont pour objet l'esprit d'enfance, l'innocence, la vocation, la bonté, la force, la persévérance finale, les vierges, les prêtres, les vieillards. Partout le Sacré-Cœur apparaît comme un idéal et un modèle c'est vraiment lui qui illumine ces pages de lumière et les embaume du parfum céleste de la vertu.

FR. R.

CUM LICENTIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Robertus a Valle Guidonis,
Vic. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2 place des Lices.

Digitized by Google

L'INFLUENCE
DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
SUR LES LETTRES ET LES ARTS

Ier Article.

L'apôtre en François n'était pas peu servi par le poète. Et quoique l'on ne puisse lui attribuer que le *Cantique du Soleil* et l'*Amor in foco mi mise*, il n'est pas exagéré de prétendre qu'il fut le plus artiste des saints. Une œuvre suffit, en effet, pour révéler des dons d'artiste suprême ; encore le sentiment des harmonies peut-il tenir lieu d'œuvre s'il se développe en un *moi* au point de compénétrer la vie morale, de se refléter dans les actes, d'embellir la spiritualité. C'est par la culture de ce sentiment que l'on affine en soi la perception des beautés extérieures, la vision du beau. Or, ce sentiment était devenu d'une délicatesse extrême en le *Poverello*, sa formation littéraire ayant été toute provençale, comme celle de ses contemporains les plus cultivés (1). Nul ne connaissait mieux que lui, dans l'Ombrie, les romans de chevalerie, les fabliaux du pays de France et les sirventes des troubadours provençaux. Une fois égal à ces derniers dans la connaissance de la poétique, dans l'art littéraire, il leur fut aussitôt supérieur par sa vision de la nature. Chanteurs sensuels, virtuoses tout à la forme, les troubadours ne la voyaient point cette nature ; notre François en sentait la poésie jusqu'à en pleurer. Et c'était une supériorité ; car

(1) L'influence des troubadours provençaux dominait en Italie à la fin du XIIe siècle. Cf. Fauriel, *Hist. de la Poésie provenç.*, t. II. Cette formation, assurément bien incomplète, suffisait pour épurer le goût et rendre sensible à la beauté.

Digitized by Google

l'artiste est fâcheusement incomplet s'il reste fermé aux spectacles et aux voix de la création.

« L'intelligence reconnaît toujours l'intelligence dans ce monde créé, et, seule, la médiocrité de l'esprit n'aperçoit pas Dieu dans sa création. David trouvait trop faibles, pour la gloire du Créateur, les accords de sa harpe et il voulait pour chanter Dieu cette grande voix de la nature qui ne rejette, pour les partitions de ses harmonies, ni les bêtes, ni les oiseaux, ni les reptiles, ni les monstres et leurs abîmes (1). »

François appartenait à cette catégorie d'imaginatifs, dont le cœur dirige l'imagination. D'autre part, il était, nous l'avons vu, remarquablement intuitif et sensitif. Aussitôt après son retour à Dieu, dès que la piété eut commencé de fleurir dans son âme, de nouvelles grâces rendirent sa vision d'artiste plus pénétrante et mystique au vrai sens du mot. Devenu méditatif, il découvrit mieux que jamais l'invisible à travers le visible, le reflet des délices célestes dans les grâces de *nostra madre terra*. Cet équilibre qui caractérise les œuvres du Tout-Puissant, ces harmonies ineffables qu'elles manifestent ou laissent deviner lui disaient l'enrythmie du Père qui est aux Cieux. Bien plus, il lisait l'amour du Créateur pour sa créature dans ces merveilles de structure que présentent toutes choses créées et qui leur assure un rôle utile tout en les revêtant de beauté. La nature l'enchantait comme une symphonie perpétuelle en l'honneur du Très-Haut; « et il demeurait au centre de ce concert comme un musicien inspiré (2) », transformant tout en adorations brûlantes.

Le *Cantique du Soleil* et le *Cantique de l'Amour* sont considérés par la tradition franciscaine comme l'œuvre de François. Ces poèmes ayant été improvisés, puis dictés, F. Pacifique, sur l'ordre même du saint, modifia quelque peu le premier pour en assurer le rythme, et il paraît très probable que le second fut également retouché de cette sorte. L'humi-

(1) Le biblioph. Granger de D..., *S. Franc. Providence du moyen-âge par l'amour*, p. 129. Ozanam montre qu'il n'est ni commun, ni facile d'aimer la nature, d'y chercher des leçons, et que seul le christianisme apprend à la respecter. (*Loc. cit.*, p. 73.)

(2) T. de Celano, *Vita prim.*, p. I, c. XXIX.

Digitized by Google

lité du poverello devait le pousser à demander une collaboration de ce genre à ceux de ses fils enrichis du don poétique. Mais quel disciple ne se serait appliqué, en obéissant, à respecter la pensée et le verbe du père, du maître ? Ces deux poèmes nous livrent donc bien l'art, le génie et le mysticisme du chantre d'Assise (1). L'amour le plus pur, le plus dévorant, y brûle comme un encens d'oblation en des vers à parfums de prière. L'esprit de foi candide et de joie juvénile qui vivifie le *Cantique des Trois Enfants* (Daniel, III), anime aussi l'*Hymne du Soleil* dans sa partie jaillie d'une première inspiration. Ses images rappellent, par leur beauté virginale, leur simplicité merveilleusement expressive, leur majesté qui s'ignore, celles du *Cantique des Cantiques*, des ch. XXXVIII et XXXIX de Job et des Psaumes CIII et CXLVIII. Les deux derniers versets sont plus particulièrement emplis du souffle évangélique. Ici, la piété se virilise, la parole même de Jésus retentit dans cet épilogue où les exhortations touchant la vie éternelle remplacent les louanges évocatrices.

Quant au *Cantique de l'Amour*, tout embrasé d'ardentes flammes parties du cœur même de notre divin Maître, c'est l'un des plus précieux joyaux de la poésie mystique.

En dépit de sa forme allégorique très médiévale, il émeut intensément tant les effusions d'amour y vibrent de sincérité.

« Il m'a fendu le cœur, et mon corps est tombé à terre. Ces flèches que décoche l'arbalète de l'amour m'ont frappé en m'embrasant. De la paix, il a fait la guerre ; je me meurs de douleur.

« Je me meurs de douleur. Ne vous en étonnez pas. Ces coups me sont portés par une lance amoureuse. Le fer est long et large de cent brasses, sachez-le ; il m'a traversé de part en part... »

On comprend que saint Bonaventure, tout frémissant d'admiration, ait pu comparer le Père de son ordre à « cet Ange de l'Apocalypse qui montait d'où le soleil se lève et qui te-

(1) Ces deux cantiques se trouvant dans plusieurs ouvrages, nous croyons inutile de les reproduire ici.

Digitized by Google

nait à la main la marque du Dieu vivant (1). » Sainte Gertrude n'aura pas de plus saints enthousiasmes ; saint Jean de la Croix, sainte Thérèse ne trouveront pas des accents plus lyriques (2). Toute la grâce ingénue, toute la fraîcheur printanière, tout l'arome floral d'une langue à sa phase d'essai se reconnaissent dans ces deux poèmes et achèvent de les rendre touchants. L'alliance de mysticisme et de naturisme que présente l'*Hymne du Soleil*, le mélange de spiritualité et d'humanité que l'on relève dans le *Cantique de l'Amour*, constituent l'originalité de l'artiste qu'était notre saint, et ce seront, à un degré plus ou moins sensible, les caractères de la poésie franciscaine. Des chants du saint, il faut dire ce que saint Bernard disait du *Cantique des Cantiques*. « En vain celui qui n'aime pas écoutera ce cantique d'amour : ces discours enflammés ne peuvent être compris par une âme froide, cette langue est étrangère et barbare pour ceux qui n'aiment pas et frappe leurs oreilles d'un son vain et stérile (3). »

Quelques auteurs doutent que saint François ait composé le *Cantique de l'Amour*; rien n'a confirmé leur opinion, mais quand elle se trouverait justifiée un jour, qu'importerait en somme ? Bien plus, quand même il serait prouvé que saint François n'est pas l'auteur du *Cantique du Soleil*, il n'en resterait pas moins poète, et pour avoir inspiré ces hymnes et pour avoir *inventé* cette inestimable prière en faveur de Madame la Pauvreté : « Elle était dans la crèche, et, comme un écuyer fidèle, elle s'est tenue tout armée dans le grand combat que vous avez soutenu pour notre rédemption. Dans votre Passion, elle a été la seule à ne pas vous

(1) *S. Bonav.*, cap. XIII. Dante usera d'une image analogue en parlant de la patrie du *Santo*. « Or, que celui qui veut parler de ce lieu ne l'appelle point Assise, car ce nom ne dirait pas assez; mais qu'il l'appelle Orient, s'il veut s'exprimer juste. » Notons qu'*Ascesi*, parfait du verbe *ascendere* (monter), réalise une heureuse image en italien.

(2) Ozanam pense que saint François composa ce poème après avoir reçu les stigmates sacrés sur le mont Alverne, alors qu'il était encore inondé d'effluves divins. On peut certes l'admettre et répéter avec l'auteur des *Poètes franciscains* que ce cantique « semble écrit dans le feu des ravissements divins ». (*Loc. cit.*, p. 87).

(3) S. Bern. *In Cant.*, serm. 79.

Digitized by Google

abandonner. Marie votre mère s'est arrêtée au pied de la croix, mais la Pauvreté, y montant avec vous, vous a enserré de son étreinte jusqu'à la fin. C'est elle qui a préparé avec amour les rudes clous qui ont percé vos pieds et vos mains, et, lorsque vous mouriez de soif, épouse attentive, elle vous faisait préparer du fiel. Vous avez expiré dans l'ardeur de ses embrassements; mort, elle ne vous a point quitté, ô Seigneur Jésus, et elle n'a point permis à votre corps de reposer ailleurs que dans un sépulcre d'emprunt. C'est elle enfin qui vous a réchauffé au fond du tombeau. O très pauvre Jésus, la grâce que je vous demande, c'est de m'accorder le trésor de la très haute Pauvreté : faites que le signe distinctif de notre Ordre soit de ne jamais posséder rien en propre sous le soleil, pour la gloire de votre nom, et de n'avoir d'autre patrimoine que la mendicité (1) ! »

En lançant de tels cris, François fit renaître la poésie sacrée qui, confinée dans le latin, avait perdu de sa popularité. Enfin, en choisissant l'idiome vulgaire comme mode d'expression, il rendit un insigne service à l'art autant qu'à l'Italie; en élevant à la dignité de langue la parleure de ses contemporains, non seulement il indiquait à Dante ce qu'il y avait à faire, mais encore il lui préparait les voies. Et, par la poésie dont il était la source, ses fils allaient corroborer leur prédication et leur action sociale.

L'art, en effet, n'est une vanité qu'entre des mains vaines. Aussi l'Eglise l'a-t-elle adopté sans hésiter, concédant aux manifestations plastiques une belle place dans ses temples, liant à la liturgie et à ses cérémonies la poésie et la musique. La double action spiritualisatrice et civilisatrice de l'art quand, tout pénétré de la doctrine, il manifeste le divin, l'histoire la proclame par des milliers de chefs-d'œuvre. A moins de nier l'évidence, il faut bien reconnaître qu'avec le secours de la grâce l'art peut devenir une forme d'apostolat, et non la moins impressionnante. Très souvent, ceux qu'effrayent les idées sont sensibles aux images, ceux qui restent fermés aux arguments spéculatifs s'ouvrent à la vérité sous l'action d'un poème. Où l'apologétique sévère, où l'ouvrage

(1) Aux *Acta Sanct.*, *Vie des Trois Compagnons*.

Digitized by Google

d'aride discussion ne pénètre pas, l'œuvre d'art est accueillie et rayonne. Or, aussi bien que le travail philosophique, elle peut disputer les esprits à l'erreur ; car les hommes se lassent moins du vrai que des formes de son exégèse ; et ils écouteront toujours plus volontiers celui qui leur présentera l'immanent d'une manière originale, ce à quoi la poésie se prête admirablement. Enfin, aussi bien que l'œuvre de mystique pure, l'œuvre d'art peut inspirer l'amour du Dieu d'amour et propager la charité fraternelle. Elle le peut d'autant mieux que l'art et le mysticisme se concilient fort bien, les cantiques de l'Assisiate en donnent une preuve péremptoire. Et qui donc s'en étonnerait ? Le Christianisme, M. Louis Aguettant l'a fort bien indiqué, « traite la faculté poétique comme les autres dons naturels ; il la dirige, l'accroît et la consacre ». L'aspiration, il la conduit, la porte, en vérité « vers le seul objet en qui elle puisse se reposer sans déchoir ». Vient-elle à défaillir, il a tout ce qu'il faut pour la renouveler et l'élever toujours plus haut. « On objecterait en vain que l'élan de l'âme n'est pas l'essor de l'imagination, et que la vie intérieure n'a rien de commun avec la littérature. Avec les yeux de la rhétorique, soit ; mais cette dualité intellectuelle, à mesure que l'homme s'élève, tend à se résoudre dans l'unité. Il s'agit ici des formes les plus nobles de la parole humaine et nous avons remarqué déjà que toute grande poésie jaillit des profondeurs de l'être. Assurément, la ferveur, la sainteté même, n'impliquent pas le don de l'expression, sans lequel la poésie reste à l'état de virtualité. Mais, là où il existe, elles le gardent de se perdre par l'abus de lui-même ; elles le sauvent en le faisant glorieusement servir ; de cet or profane, elles cisèlent des vases sacrés (1). »

Il y avait, on l'a vu, au moins un poète avéré parmi les premiers compagnons du poverello. Une fois sous la bure franciscaine, Pacifique, l'ex-troubadour, ne cessa point de cultiver l'art qui l'avait rendu célèbre dans le monde ; mais, probablement par humilité, il garda l'anonyme ; on ne connaît de lui aucune œuvre postérieure à son entrée au cloître.

(1) L. Aguettant. *Poésie et Religion.* (Bull. trim. de la conf. Hello, avril 1901.)

Digitized by Google

A ce « roi des vers », lauréat de Frédéric II, succède saint Bonaventure, car l'éminent docteur possédait de sérieux dons de poète. De là, ces pièces d'une spiritualité harmonieusement traduite : la *Philomena*, thème de méditations sur la vie de Notre-Seigneur, le *Laudismus de S. Cruce*, exaltation de l'arbre de beauté « *Christi sanguine sacrata* », les *Laudes* de la sainte Vierge, anagramme suave de l'*Ave Maria* (1), le *Psalterium Beatæ Virginis Mariæ*, suite de délicieux poèmes en prose inspirés par le *Psautier* de David, dont l'antiphone *Sub tuum præsidium*. Et les *Six ailes des Séraphins*, *Les Sept Chemins de l'Eternité*, l'*Itinéraire de l'âme à Dieu*, où toute image est symbole, et la *Légende de saint François*, dont chaque page sertit d'évangéliques beautés ; oui, certes, de tels ouvrages valent des poèmes (2).

A peu près au même temps où saint Bonaventure rimait en l'honneur de la très sainte Vierge, un franciscain de Vérone, F. Jacomino, ébauchait un diptyque en vers à saveur de chanson de geste : l'*Enfer* et le *Paradis*, compositions allégoriques en dialecte local.

Mais les poèmes ingénus de Jacomino, très anagogiques en leur symbolisme, manquent de cette flamme qui rend irrésistibles les cantiques du Patriarche d'Assise. C'est avec le B. Jacopone de Todi que la poésie franciscaine retrouve le lyrisme de son initiateur, lyrisme d'une belle vie et vigoureusement affectif. Surgi du cœur d'un homme passionné et sensitif entre tous, l'art de Jacopone a sa place parmi les plus humains. Né dans les épreuves, il se fortifia dans les douleurs et s'épanouit sous le souffle de l'amour divin. « Ah ! je pleure de ce que l'amour n'est pas aimé », répondait-il à

(1) Corneille en a fait une traduction en vers, dont plusieurs heureusement frappés. Rappelons que c'est à saint Bonaventure, dévot de Marie en bon fils de saint François, que l'on doit la pieuse coutume de sonner l'*Angelus*. L'hyperdulie est un des caractères de la poésie franciscaine. Le père de l'Ordre croyait fermement à l'Immaculée-Conception et il avait transmis à ses fils la mission de propager ce mystère, que Duns Scot devait faire honorer.

(2) S'il faut en croire M. B. de Gourmont, saint Bonaventure serait l'auteur d'un *Planctus de Christo* aux images curieuses. (*Latin myst.*, p. 263.) Par ailleurs la critique moderne déclare apocryphes certaines œuvres que l'on attribuait communément au séraphique docteur.

Digitized by Google

ceux qui le surprenaient tout en larmes, étreignant des arbres dans la campagne, où, comme l'Assisiate, il se plaisait à méditer et à célébrer la gloire de Dieu, soit en chantant des psaumes, soit en forgeant des vers. Comme François, il pratiquait le renoncement jusqu'à l'héroïsme et faisait aimer la vie tout en enseignant le mépris de soi-même et la répression des sens. Il recommandait de ne point tomber dans le vice pour sauver la nature et de ne point détruire celle-ci pour déraciner le vice (1). « Pour s'être dégagé du commerce du monde, il ne s'en trouvait que plus près de la nature ; il n'aimait que d'un amour plus désintéressé, plus clairvoyant, la beauté idéale, présente, quoique voilée, dans tous les ouvrages de la création. Au plus fort des ravissements, et quand Dieu seul semblait le posséder, il s'écriait : « Je veux aller à l'aventure, je veux visiter les vallées, les montagnes et les plaines ; je veux voir si ma bonne étoile m'y fera rencontrer mon amour si doux. — Tout ce que l'univers contient me presse d'aimer : bêtes des champs, oiseaux, poissons des mers, tout ce qui plane dans l'air, toutes les créatures chantent devant mon amour (2). » Il aimait comme seuls les ascètes savent et peuvent aimer. On croit entendre saint François lui-même quand on lit cet ardent poème, fruit de sa vieillesse atrocement mortifiée : « O amour, divin amour ! pourquoi m'avoir assiégé ! » (*Poesie spirituali*, lib. VI, XI.)

Le XIIIe siècle se délectait à l'audition des séquences latines en vers syllabiques rimés, mode alors en plein épanouissement. Jacopone en œuvra plusieurs, et deux d'entre elles brillent d'un éclat incomparable : le *Stabat Mater dolorosa*, que nul catholique n'ignore, et ce *Stabat Mater speciosa* que l'Eglise devrait bien reprendre dans sa liturgie. On citerait difficilement de plus beaux exemples de simplesse expressive. Mais Jacopone ne s'attarda pas au latin populaire ; dans son désir de toucher les humbles jusqu'au tréfond d'eux-mêmes, de captiver malgré tout leur attention, il employa très tôt le dialecte des montagnes de l'Ombrie. Et comme un assez grand nombre de ses poèmes constitue une

(1) *Conformit*, f. 53.
(2) Ozanam, (*loc. cit.*, *p.* 194.)

Digitized by Google

quintessence de théologie mystique, le dernier des paysans avait ainsi, sous une forme attachante, un excellent abrégé de doctrine spirituelle (1). Et c'est encore pour le peuple qu'il versifia un spicilège de proverbes et rima cette chanson consolatrice dont la naïveté cèle plus de philosophie que maints graves traités :

Doux amour de Pauvreté
Combien nous devons t'aimer !

. . . . . .

Pauvreté ! haute perfection,
D'autant plus croît ta raison
Que déjà tu as en possession
Le gage de la vie éternelle.

Pauvreté gracieuse
Toujours abondante et joyeuse,
Qui peut dire que ce soit chose indigne
D'aimer toujours la Pauvreté ? (2)

Génie puissant, emporté, sublime comme Michel-Ange, mais rugueux comme Donatello, imaginatif prodigieux et observateur implacable des réalités sensibles, dénué de goût non de grâce, de style et parfois d'équilibre, jamais du sens

(1) Quelques-uns de ces poèmes contiennent des expressions où l'on pourrait voir des tendances quiétistes, mais elles ne sauraient frapper un lecteur ignorant, une âme à vie intérieure embryonnaire. Jacopone eut plutôt des excès de langage que des écarts de doctrine. Il ne tomba jamais dans les erreurs des Fraticelles. Bien au contraire, il les réprouva, traitant ceux qui les acceptaient d' « adeptes de l'amour contrefait ».

(2) Dolce amor di povertade
Quanto ti degiamo amare.

. . . . . .

Povertà alta perfettione
Tanto aresce tuo ragione,
C'hai già in possessione
Somma vita eternale.

Povertade graziosa,
Sempre allegra e abandosa,
Chi puo dir gia indegna cosa
Amar sempre povertade ?

(*Libro II, cant. IV*).

Digitized by Google

du rythme, Jacopone créa force poèmes émouvants comme des tragédies vécues, réconfortant comme les oraisons, tels le *Christ en quête de l'âme errante*, le *Combat de l'Antechrist* (IV, 6 et 14), la *Réparation de la nature humaine* (II, 2), qui tient du drame et de l'épopée (1). Il y a maintes rudesses dans ces vers, mais que d'austères beautés! Quels accents d'un vivant mysticisme quand il exalte saint François recevant les sacrés stigmates, quand il adresse des conseils à Célestin V (I, st. 15), quand il dit la vertu des larmes (V, 15, 23, st. 11), ou pleure avec l'Eglise sur la tiédeur ambiante : « Dans tous les cœurs, mon Dieu, je te vois étouffé ! » Sans doute, sied-il d'ajouter aux œuvres du chantre de Todi (I, VI) cet *Amor di caritate* que saint Bernardin de Sienne attribuait à saint François. On ne remarque plus, dans ce cantique à dialogue, la brièveté et la simplicité qui caractérisent les hymnes du chantre d'Assise, Ozanam le relève judicieusement. Et rien n'empêche d'admettre avec le très compétent écrivain, pour concilier toutes les traditions, que Jacopone prit dans quelque poème du saint une pensée qu'il paraphrasa :

Amour de charité, pourquoi m'as-tu ainsi blessé ? Mon cœur est tout divisé et tout brûlant d'amour. Il brûle et se consume et ne trouve point d'asile ; il ne peut fuir parce qu'il est enchaîné ; il se consume comme la cire dans le feu ; il meurt tout vivant, il languit sans relâche; il voudrait bien s'échapper un instant, mais il se voit enfermé dans une fournaise.

. . . . . .

Amour! amour! crie le monde entier; amour! amour! crient toutes choses! Amour, amour, telle est ta profondeur, que, plus on t'embrasse, plus on te désire. Amour, amour; tu es un cercle : celui qui pénètre en toi t'aime toujours de tout son cœur.

. . . . . .

Amour, amour, que tu me fais souffrir ! Amour, amour, je succombe sous ta violence ! Amour, amour, tu m'inondes tellement, amour, ô

(1) Ozanam voit dans cette dernière pièce, comme dans celles consacrées aux principales fêtes de l'année, les premiers essais du drame populaire en langue italienne. (*Loc. cit.*, p. 233). La complainte dialoguée pour la *Compassion de la sainte Vierge* est un drame tout palpitant de sainte émotion, la *Plainte de la Madonna* touche droit au cœur comme les œuvres fortes.

Digitized by Google

amour, que je pense en mourir; amour, je ne puis résister à tes rigueurs; amour, amour, fais-moi passer en toi! Amour, douce langueur! Amour, objet de mes désirs! Amour si plein de charmes, que je sois noyé dans l'amour!

. . . . . .

Amour, amour, doux Jésus, mon Epoux; amour, amour, je t'en prie, donne-moi la mort! Amour, amour, ô Jésus, aie pitié de moi! Ah! tu t'empares de moi pour me transformer! Vois donc que je tombe en défaillance! Je ne sais plus où je suis; Jésus, mon espérance, plonge-moi dans l'amour!

Enfin notre terrible ascète brossa d'énergiques peintures de mœurs et burina quelques satires violentes jusqu'à la grossièreté. Il eut des impétuosités, des hardiesses et des métaphores d'une force expressive qui rappellent tantôt saint Bernard, tantôt saint Antoine de Padoue, et que Shakespeare ne devait pas dépasser. Mieux encore, il eut des rugissements à lui, des apostrophes à nulles autres pareilles et, comme tous les violents à belles âmes, des accès de tendresse exquise. Rien n'égale le charme des images, dont il s'est servi pour doter d'ailes l'âme symbolique, pour la fiancer à l'amour divin et l'adorner d'une parure digne des fêtes du paradis (II, 14; IV, 33; V, 23). Et comment traduire les caresses dévotieuses de ses *Laudes* à la sainte Mère de Dieu? « ... Que ressentais-tu, Marie, dame de courtoisie, quand le Dieu ton fils suçait ton lait? Oh! comment ne mourais-tu point de joie en l'embrassant? » Avec ce maître artiste inouï jusqu'en ses invectives, la poésie franciscaine s'impose par des chefs-d'œuvre pénétrés de théologie autant que d'humanité, et la poésie italienne, débarrassée de ses langes, devient vraiment originale (1). L'œuvre de Jacopone terminé, Dante pourra construire sa *Divine Comédie*; le terrain est préparé, les matériaux l'attendent et il trouvera plus d'une inspiration dans les vers de ce précurseur

(1) Les œuvres de Jacopone avaient été déplorablement altérées et plusieurs leur avaient imposé le voisinage de pièces parasites. Mortara, en 1819, expurgea très heureusement quelques-unes des poésies du maître et ramena le texte à sa forme primitive. (Cf. sur Jacopone la très remarquable étude d'Ozanam, *loc. cit.*, p. 151-251.)

Digitized by Google

génial qu'il connut et, mieux que personne, apprécia (1).

L'esprit poétique de saint François inspire encore au XIIIe siècle F. Tommaso da Celano dans son *Dies iræ*, tout frémissant de crainte et de ferveur religieuses ; les B. F. Léon, Ange et Ruffin dans leur *Légende des Compagnons*, ravissant assemblage de fresques littéraires, et saint Antoine de Padoue dans ses sermons, où la nature, tout imprégnée de mysticisme, et merveilleusement historiée, apparaît en mille évocations aux tonalités opulentes et aux lumineuses nuances (2).

A peine efflorescente, la poésie franciscaine avait été adoptée avec enthousiasme du nord au sud de l'Italie. L'un de ses premiers effets fut d'arrêter la marche envahissante de cette poésie populaire des Deux-Siciles si fâcheusement contaminée par le scepticisme et le sensualisme des Hohenstaufen.

Les œuvres de Jacopone exercèrent une influence considérable ; on les chantait dans les champs comme dans les églises, aux pèlerinages et partout. Les parias qu'elles ne saturaient pas de spiritualité, elles les protégeaient du moins contre les attaques impies. Mais, par poésie franciscaine, il ne faut pas entendre seulement celle que l'on doit aux Frères Mineurs, il convient de ranger encore sous ce titre les poèmes et les écrits poétiques d'origine diverse qui portent les traces de l'influence du poverello et ils sont innombrables. Cette influence, il semble bien qu'elle anime la prose qu'Innocent III œuvra précieusement en l'honneur de l'Assomption (3), l'hymne « *Proles de cœlo prodiit* » attribuée à Grégoire IX, et cette couronne de récits édifiants tressée d'une main pieuse par Jacques de Varaggio, cet embryon d'apologétique pour les simples, la délectable *Légende dorée* et ces *Méditations sur la vie du Sauveur*, si suavement doctrinales qu'elles passèrent jadis pour émaner de saint Bonaventure.

Au delà des frontières italiennes, la poésie franciscaine

(1) Dante fit aussi à Jacomino l'honneur de lui prendre des matériaux.

(2) Cf. Migne, *Patrol.*, t. VI, p. 1206.

(3) Le pieux pape qui nourrissait huit mille pauvres par jour et cultivait la poésie pour la gloire de Dieu devait tout naturellement, presque sans s'en douter, s'ouvrir au rayonnement du chantre d'Assise.

Digitized by Google

se répand très vite à grands flots et, comme au lieu de son berceau, elle christianise les âmes. C'est en France, alors que notre Thibaut IV, le dernier des troubadours, était dans toute sa gloire, certaine *Vie de saint François* rimée par un Frère Mineur en parleure nationale d'après l'ouvrage de Tommaso. Et les pages de cette traduction originale sont naïves et fraîches comme des enluminures d'alors.

FÊTE DE NOEL DANS LA FORÊT

Li bon François de vie nete
Par la vallée d'Epoleite
Od ses frères y jor ala
Ou chemin devant soi garda ;
D'oisiaux vit une grant volée
Qui estoit illeuc assemblée,
Et près dou chastel descendue.
. . . . . .
Por l'armor de Nostre Seignor,
De totes choses créator,
Totes créatures amoit.
La corut plustôt qu'il pooit ;
Si n'estoit-il pas moult isniax.
Diverses menières d'oisiax.
J'avoit ; il les salua
Bonemant, et araisonna
Autresin comme s'il aussent
Raison, et entendre saussent
Les paroles qu'il disoit.
. . . . . .
Lors commança à sarmoner
Aux oisiaux, et de Deu parler.
Entre autres chose que il dit
Tele annoncion lor i fist :
« Frères oisiaus, vos devez bien
« Nostre-Seignor sor tote rien
« Amer, et servir, et loer,
« Eles don vos poez voler
« Là où vos volez vos dona
« A cele ore qu'il vos forma.
. . . . . .

Digitized by Google

« Vos ne soiez, ne ne semez,
« Ne grainges ne greniers n'avez ;
« Bien devez amer ce Seignor
« Qui vos porvut sans labor. »

. . . . . .

« Bêles sœurs arondes, assez
« Avez parlé, or me sofrez
« Que j'aie parlé une pose ;
« A tant chascune se repose.
« Escotez la parole de Deu
« Et ne vos movez de ce leu (1). »

C'est en Portugal, vers la fin du XIIIe siècle, la *Vision de la femme de Torrès-Novas*, romance fleurant l'apologue évangélique, dont on ignore l'auteur et dont le texte primitif a disparu ; le *Miracle des Poissons*, poème agréablement archaïque d'un disciple anonyme de saint Antoine (2) ; et, dans les Espagnes, une importante partie de l'œuvre du B. Raymond Lulle. Ce frère intellectuel de l'Assisiate avait, comme le séraphique ami de Jésus, une dilection particulière pour la nature et les animaux. Dans le verger allégorique de l'*Ami et l'Aimé* (26), où tout lui parle du Maître adorable : « Chantez, dit-il, aux oiseaux, si nous ne comprenons point par le langage, comprenons-nous par l'amour, car votre chant évoque mon Aimé à mes yeux. » Les ouvrages artistiques du B. R. Lulle, un écrivain qui les possède tout-à-fait, M. Marius André, les considère comme « la fleur suprême de la littérature catalano-provençale (3) ».

Au XIVe siècle, l'art franciscain, en pleine floraison, produit sur la terre italienne un chef-d'œuvre humble, candide, exquis entre tous, les *Fioretti*, cette gerbe de fleurs doux-odorantes, comme des pétales d'avril et belles de la beauté qui s'ignore, dont l'auteur, vrai Fra Giovanni de la prose

(1) Cité par Chavin de Malan, *Saint François*.

(2) On en peut lire une heureuse traduction dans les *Poètes myst. du Portugal* de M. Emile Eude.

(3) M. André, le *B. Raym. Lulle*, p. 166. Avec l'*Ami et l'Aimé*, les œuvres du B. les plus imprégnées d'art sont : *L'arbre de la phil. d'Amour*, qui relève de la mystique ; *Blanquerna*, roman ; les *Cent noms de Dieu* et la *Désolation*, poèmes ; le *Livre de Félix*, récits allégoriques.

Digitized by Google

poétique, resta si longtemps ignoré. On sait à présent, grâce aux patientes et consciencieuses recherches de M. Sabatier, renouvelant l'opinion de Wadding, que l'honneur de cette réalisation revient au frère Hugolin, l'un des rédacteurs de curieux *Actus Beati Francisci et Sociorum ejus* (1).

L'esprit du chantre d'Assise rayonne dans le canto XI de l'immortel *Paradiso*, tout flamboyant de séraphisme, et aussi dans le canto XXIV, qu'illumine l'ardente lumière de charité, la substance éblouissante du *Saint Aspect*. On en trouve des lueurs dans les mélodieux cantiques, voire dans les traités ascétiques du B. Ugo della Panciera (2) ; dans le charmant *Opus conformitatum* de F. Barthélemy de Pise ; dans les *Regole della vita spirituale* et *della vita matrimoniale*, ces écrins de belles pensées orfévries par le B. Chérubin de Sienne en une langue pure, limpide, gracieusement simple ; jusque dans la chanson imaginée par Giotto pour rendre hommage à la Pauvreté (3). Et l'on peut reconnaître encore l'influence de cet esprit tant dans les *Contes moralisés* de Nicole Bozon, Frère Mineur d'Angleterre (4), que dans l'*Hortulus conclusus*, poème symbolique et luxuriant de métaphores hardies élevé par Conrad de Haimbourg à la gloire de Marie.

(1) L'anonymat de l'autre reste à percer. Ces *Actus*, M. Sabatier les considère comme constituant l'original des *Fioretti*. Toutefois, ajoute-t-il, Hugolin a dû avoir sous les yeux une compilation plus longue. Le texte latin des *Actus* a été édité chez Fischbacher, par les soins de M. Sabatier.

(2) Le Frère Mineur Ugo de Prato, surnommé della Panciera, partit pour les missions de Tartarie vers 1307 et mourut vingt ans plus tard environ.

(3) Publiée d'après un manuscrit de Florence, par Rumohr, *Recherches italiennes*, t. II, Berlin, 1827. Cf. Chavin de Malan, *S. Franç.*, p. 476.

Di quella povertà, che contro a voglia
Non e da dubitar, che tuta via
Che di pecchare è via
Facendo spesso e giudici far fallo
E d'onor donna, e Damigella spoglia,
E fa far furto, forza è villania
E spesso usar bugia
E ci ascum priva d'onorato stallo.

(4) Recueil publié en 1889 par la Société des Anciens Textes français.

(5) Dans son *Histoire de la littérature italienne*, Cesare Cantù déclare que les écrits du Patriarche d'Assise sont tout-à-fait italiens.

Digitized by Google

La dévotion à la Sainte Mère de Dieu manifestée par Pétrarque dans la huitième de ses *Canzones* devait peut-être aussi au franciscanisme un peu de sa suavité. En tout cas, la conjecture n'a rien de téméraire. On sait le pieux amour du poverello pour la Reine du ciel ; en propageant son culte, il l'avait embelli d'une ineffable tendresse (1). Pétrarque semble la refléter dans ces vers qui sont une prière :

Vierge, unique beauté, d'étoiles couronnée
Et de soleil vêtue, ô toi qui tant ornée
Plus tellement à Dieu qu'en ton sein il prit jour,
A parler de ton nom me presse ton amour ;
Mais sans toi je ne peux, et sans ton assistance,
Et sans celui qui mit en toi sa complaisance.

. . . . . .

Vierge, d'une sainte veine
De larmes, remplis donc mon cœur triste et lassé ;
Qu'au moins mon dernier pleur soit un pleur de sagesse,
Sevré de toute bassesse,
Tout aussi bien que fut mon premier insensé.
Vierge humaine, qui fus de l'orgueil ennemie,
Par amour du commun principe de nos jours
Prends pitié de mon cœur contrit qui s'humilie (2)...

Au XVe siècle, le grand artiste franciscain, c'est saint Bernardin de Sienne. Les sermons de cet apôtre sont, comme ceux de saint Antoine de Padoue, des poèmes en prose d'une éloquence à la fois fougueuse et stylisée, d'une envergure majestueuse. Comme les poésies de Jacopone et les cantiques de saint François, ils enrichissent la langue et la littérature que Dante venait d'immortaliser. « En Italie, dit M. Thureau-Dangin, de bons juges ont déclaré que ces *prediche volgari* étaient « des trésors de belle et pure langue familière siennoise, des modèles d'excellente prose narrative, descriptive, discursive et oratoire » ; ils ne tarissent pas sur la richesse, la fraîcheur, la variété merveilleuse de ce

(1) « Son âme s'embellissait des rayons de Marie, dit le Chantre de la *Divine Comédie*, comme l'étoile du matin s'embellit des rayons du soleil. »

(2) *Rimes*, Canzone VIII. Traduction en vers par M. Joseph Poulenc.

Digitized by Google

style, et n'hésitent pas à classer l'auteur au premier rang des prosateurs du *Quattrocento* (1). »

En France, la prose pascale *O filii et filiæ* du Frère mineur Jean Tisserand ; dans le Portugal, les strophes « *O feu saint, vie et lumière!* » de dona Felippa, petite-fille de roi, devenue religieuse au monastère d'Odivellas, témoignent de l'influence du patriarche d'Assise. En Allemagne, cette influence se mêle peut-être à celle de saint Bernard dans certaines proses de Thomas A. Kempis, surtout dans l'*Hortulus rosarum* (cap. XIII), et à celle de saint Thomas d'Aquin dans les *Rosaires* du moine Ulrich Stôcklins de Rottach où, sous le pressoir de la Croix, le précieux sang du Sauveur ruisselle en vin mystique (2).

Un livre, qu'il sied de classer en tête des œuvres imprégnées de *franciscanisme*, resplendit dans ce même siècle comme un soleil. Ce livre, d'origine mystérieuse et d'inspiration céleste, c'est la très évangélique, la très ineffable, l'inimitable *Imitation*. Assurément, on n'y peut voir, au sens rigoureux du mot, un ouvrage franciscain ; toutefois, oserait-on affirmer que son auteur eut écrit des pages comme celles des chapitres V et L du livre III, pour ne citer que les plus enchanteresses, si le Père séraphique n'avait existé ? Et qui donc s'aviserait de nier les affinités que présente le chapitre IV du livre II avec le cantique 35 du V des *Poesie* de Jacopone ?

L'esprit de l'Assisiate, nous le trouvons, au XVIe siècle, toujours vivace et charmeur, dans quelques douces et pieuses *Canzone* du Tasse; dans les œuvres de l'apostolique saint François de Sales (3), dont la mâle énergie ne se montrait qu'enveloppée d'amour et d'onction ; et, au Portugal, dans *le*

(1) S. Bernardin prêchait en italien, mais, selon l'usage, il notait en latin les parties doctrinales de ses sermons. Ce n'est pas sous cette forme qu'il faut en prendre connaissance si l'on tient à les savourer. Plusieurs de ces discours ont été recueillis pendant que le saint parlait et notés en langue vulgaire. V. à ce sujet le livre déjà cité de M. Thureau-Dangin, p. 189-190.

(2) Cette même idée a été traduite au XVIe siècle dans un vitrail par notre admirable Pinaigrier. Exécuté pour Saint-Hilaire de Chartres, ce vitrail est malheureusement disparu.

(3) Particulièrement, dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, liv. VI, ch. XV.

Digitized by Google

Tremblement de terre des Açores, romance très hyperdulien du franciscain Affonzo, missionnaire à San-Miguel, les *Actes pastoureaux* de Gil Vicente, délicat rénovateur de *villanciques* (chants de Noël), les *Souffrances de Jésus*, de l'augustin Thomé, méditations poétiques où se lit une belle prière relative à la pauvreté. Et n'est-ce pas l'enthousiasme éperdu de François qui revit dans les vers de saint Jean de la Croix et les embrase ? N'est-ce pas la même piété incandescente, la même tendresse passionnée, la même joie du sacrifice consenti qui caractérisent les chants d'adoration de ces deux grands énamourés du Sauveur ? Et ne paraît-il pas très probable que sainte Thérèse et saint Jean de Dieu furent aussi quelque peu les tributaires de l'aède de la Jérusalem séraphique ? Car l'exquis serviteur des malades avait reçu, comme la réformatrice du Carmel, d'admirables dons de poète et il témoignait aux oiseaux une vive amitié. Par malheur, aucune de ses œuvres ne lui a survécu (1).

La poésie franciscaine s'était développée de bonne heure sur la terre lusitane, très impressionnée par son fils saint Antoine ; au XVIIe siècle, elle se manifeste par les *Elégies* d'un Frère Mineur très apôtre, Antonio das Chagas, et par les *redondillas* sur saint Antoine et sur les martyrs du Maroc de Francisco Lopes. Sur la terre ibérique, cette poésie se propagea surtout quand les œuvres de Jacopone eurent été traduites en castillan, soit après 1576. Lope de Vega, le fécond dramaturge, consacra des sonnets et un romance d'une dévotion embrasée au *Seraphico Padre* ; le Frère Mineur Gabriel de Mata construisit à sa louange un vaste poème du genre épique : *El cavallero Assisio*, d'une spiritualité très chevaleresque (2) ; Cayrasco de Figueroa célébra ses vertus dans son *Templo militante* et Francisco de Boya ses stigmates dans un

(1) Toutefois, on peut s'en faire une idée d'après les poèmes de ses compagnons. M. Eude, (*loc. cit.*, p. 20-21), en donne deux fort intéressants.

(2) On doit aussi à Gabriel de Mata quelques autres vies de Saints : celles de Claire, d'Antoine de Padoue, de Bonaventure, de Bernardin de Sienne et de Louis d'Anjou. Elles accompagnent la vie de l'Assisiate. Tous ces poèmes, plus pieux qu'artistiques, sont en stances de huit vers. La pièce la plus intéressante au point de vue littéraire est le sermon de saint Antoine aux poissons (ch. XVII).

Digitized by Google

sonnet des *Las obras en verso*. Dictés par une profonde dilection, les vers de Lope sont d'un art magnifique. Quelques images d'une beauté grandiose en font d'inestimables joyaux. Que l'on en juge par cet extrait de « A las Llagas ».

A l'heure où l'aube pleure sur les muguets et les lis, où elle écrit en lettres de diamant sur les feuilles de l'hyacinthe ; dans les monts que l'Alvernia couronne d'âpres rochers, formant pour arriver jusqu'au ciel des obélisques de neige ;

Sur les rameaux et dans leurs nids, les oiseaux faisant silence... et les fontaines faisant taire leur bruissement sonore... François, brûlant d'amour pour le Christ, demandait au Christ, comme c'est l'office de celui qui aime, de lui donner des peines.....

Alors, rompant les airs, un séraphin crucifié, percé de cinq plaies et voilé de six ailes, s'approcha de sa poitrine...

Votre cordon, ô François ! est l'échelle de Jacob ; ses nœuds sont des degrés par lesquels nous avons vu monter jusqu'au ciel empyrée,

Non les géants, mais les humbles ; car le divin bras élève les cœurs abaissés et humilie les poitrines superbes.

Un autre poème de Lope de Vega, cantique enchâssé dans les *Pastores de Belen (les bergers de Bethléem)*, dégage une grâce toute franciscaine. La sainte Vierge se repose avec le divin Enfant dans un bois de palmiers et s'adresse aux Anges :

Puisque vous marchez dans les palmiers, — Anges saints, — pour que mon enfant s'endorme ; retenez les branches..... Le divin Enfant, — qui est fatigué de pleurer sur la terre, — pour son repos, — veut cesser un peu — ses tendres pleurs ; — pour que mon enfant s'endorme, — retenez les branches..... (1).

En Italie, l'admiration pour le poverello ne se traduit plus guère que par des chroniques (2) : on ne voit à signaler qu'un poème en langue nationale, l'*Arbor Sancti Francisci* d'Angelo Bardi. En France, notre Tristan L'Hermite, ce précur-

(1) Cette pastorale parut en 1512, l'ensemble des poésies sacrées du maître fut publié deux ans plus tard.

(2) Telles la *Chronica Seraphici montis Alvernae*, par le P. Salvatore Vitale et le *Floretum Alverninum*, où sont encastrées les citations d'un poème épique latin : *Franciscus*, œuvre de Mauro Spinelli.

Digitized by Google

seur trop peu connu de Corneille et de Racine, qui savait regarder la nature, ne fut pas sans ressentir vers la fin de sa vie les effets du franciscanisme. On doit à la conversion de ce lyrique original quelques-uns des vers les plus pieux de ce siècle dont les artistes ignorèrent, semble-t-il, l'émotion religieuse.

Souverain médecin des âmes et des corps,
. . . . . .
Rendez-moi votre grâce et ma santé ravie,
Vous qui pouvez d'un mot ressusciter les morts.
Mais un si grand pécheur a-t-il bien eu l'audace
D'oser vous demander une si grande grâce,
Et doit-il obtenir tant d'effets de pitié ?
Seigneur, qu'en mes ennuis humblement je réclame,
Exaucez pour le moins ma prière à moitié :
Laissez languir mon corps et guérissez mon âme (1).

Ailleurs, le repenti chante ses sentiments d'amour pour le divin Maître en une strophe qui ne manque pas d'ampleur.

Vous êtes d'éternelle essence ;
Rien ne se dérobe à vos yeux,
Et votre divine puissance
A formé la terre et les cieux.
Votre sagesse est épandue
En tous leurs ornements divers,
Et mon âme est comme éperdue,
Vous trouvant par tout l'univers (2).

Peu après le moment où le maître de *Polyeucte* traduisait les *Laudes* de saint Bonaventure, l'esprit franciscain apparaissait pour la première fois en Dalmatie dans un poème essentiellement ethnique par son âme et sa forme comme par son sujet : *Le discours favori du peuple Jougoslave.* Le frère mineur Andrija Kacić Miósić y chante, en des strophes plus discursives que lyriques, les combats des Jougoslaves contre les Turcs.

(1) *L'Office de la Vierge*, p. 425.

(2) *Id.*, p. 108. Cf. sur Tristan l'Hermite le livre très remarquable de M. Bernardin.

Digitized by Google

Mais ce poème reflète si bien l'âme dalmato-croate qu'il est encore aujourd'hui la lecture favorite des populations de cette race (1).

Au XVIIIe siècle, quelques frères de Kačić Miósić s'appliquent à enrichir d'un foyer d'art franciscain la Bosnie et l'Herzégovine. Mais c'est au Portugal que cet art jette ses plus vives lueurs dans les poésies du P. Caldas, lyrique insigne que Pie IV honorait d'une haute estime. Quant aux œuvres réalisées depuis le *Génie du Christianisme* jusqu'au *Pauvre pécheur* (2), en dehors de celles des fils même du mendiant de l'Ombrie, — telle l'Hymne du P. Previti (3), — deux seulement, pensons-nous, *Bethléem* du P. Faber, et *Sagesse* de Verlaine, portent l'empreinte du franciscanisme.

« Le bonheur est le caractère de la sainteté, dit le P. Faber, et si la voix de la souffrance patiente est une louange pour Dieu, la voix limpide du bonheur l'est bien plus encore, du bonheur toutefois qui ne repose pas sur les choses créées mais trouve son centre en lui seul. Il sont à peine parvenus à Dieu, ceux qui ne jouissent pas d'un bonheur suprême au milieu même des calamités inférieures et sensibles. Ceux dont la joie procède de celui qui est en eux adorent Dieu avec allégresse, grâce à une félicité que le monde ne peut atteindre, parce qu'elle jaillit d'un sanctuaire trop profond pour qu'il puisse y parvenir. La tristesse est une sorte d'incapacité spirituelle. Un homme mélancolique ne pourra jamais être autre chose qu'un convalescent dans la maison de Dieu..... Il n'y a pas de faiblesse morale aussi grande que celle de la sentimentalité ou de l'habitude de se plaindre. La joie est l'aurore perpétuelle de l'âme, le rayon habituel du soleil dont émanent l'adoration et les vertus héroïques (4). »

Ne reconnaît-on pas les idées de François dans ce mor-

(1) Né à Madiarsha (Dalmatie), Kačić Miósić mourut en 1702. La poésie mystique avait eu déjà, en Dalmatie, au XVe siècle, un représentant très artiste, le P. Mavro Vetranić, bénédictin de Raguse. Il a œuvré plusieurs poèmes d'une belle spiritualité et d'un charme attendrissant, des strophes suaves à la sainte Vierge et quatre drames inspirés par les Saintes Ecritures.

(2) Poème mystique très impressionnant d'Adrien Mithouard.

(3) Composée par le VIIe centenaire du saint.

(4) *Bethléem, les premiers adorateurs*, p. 279-280.

Digitized by Google

ceau dont malheureusement la traduction ne rend pas le lyrisme? Et sa simplicité, son humilité, son immense dilection pour le Sauveur n'apparaissent-elles pas dans cette touchante confession du chantre de *Sagesse?*

O mon Dieu, vous m'avez blessé d'amour
Et la blessure est encore vibrante,
O mon Dieu, vous m'avez blessé d'amour.

O mon Dieu, votre crainte m'a frappé
Et la brûlure est encore là qui tonne,
O mon Dieu, votre crainte m'a frappé.

O mon Dieu, j'ai connu que tout est vil
Et votre gloire en moi s'est installée,
O mon Dieu, j'ai connu que tout est vil.

. . . . . .

Voici mon sang que je n'ai pas versé,
Voici ma chair indigne de souffrance,
Voici mon sang que je n'ai pas versé.

Voici mon front qui n'a pu que rougir,
Pour l'escabeau de vos pieds adorables,
Voici mon front qui n'a pu que rougir.

Voici mes mains qui n'ont pas travaillé,
Pour les charbons ardents et l'encens rare,
Voici mes mains qui n'ont pas travaillé.

Voici mon cœur qui n'a battu qu'en vain,
Pour palpiter aux ronces du Calvaire,
Voici mon cœur qui n'a battu qu'en vain.

. . . . . .

Vous connaissez tout cela, tout cela,
Et que je suis plus pauvre que personne,
Vous connaissez tout cela, tout cela.
Mais ce que j'ai, mon Dieu, je vous le donne (1).

De nos jours, le franciscanisme renaît, sous une forme

(1) *Sagesse*, liv. II, p. 65 et s. Voir encore particulièrement l'admirable poème IV du même livre, trop long pour être cité, et la pièce finale : *C'est la fête du blé...*

Digitized by Google

subtile, dans l'art du délicat et très mystique Louis Mercier. Que l'on en juge par cette *louange des herbes* :

Bénissons l'Herbe, fille aimante de la Terre,
Qui jette son manteau sur le corps de sa mère,
Qui, pour que le Printemps soit salubre et joyeux,
Souffre, pendant l'hiver, des maux mystérieux.
Bénissons-là d'aimer l'Homme qui la dédaigne
Et sous les pieds de qui son cœur fragile saigne.
. . . . . .
Glorifions le riche arome qu'elle épanche
Sous le fer de la faux méchante qui la tranche.
Bénissons l'Herbe dans ses bienfaits. Bénissons
Ses sucs où se nourrit la laine des toisons.
Bénissons-la dans la richesse des mamelles
Qui font d'un pas plus lent cheminer les agnelles.
Bénissons-la dans la douceur du lait meilleur
Que les vins de la vigne et les miels de la fleur.
Louons-la dans les bœufs, patients et superbes,
Qui creusent les sillons pères des nobles gerbes.
Bénissons l'Herbe dans les nids et les berceaux,
Dans le ramage des enfants et des oiseaux.
Vivants, bénissons-la de sa fraîcheur qui tombe
Sur le sommeil de ceux que possède la tombe...
Et gloire à Dieu qui, pour les bons et les méchants,
Fait, sous le pur soleil, croître l'herbe des champs (1).

Et, parmi les autres poèmes publiés récemment à l'étranger, il en est au moins un qui célèbre François avec autant de spiritualité que de poésie, et avec cette candeur particulière aux œuvres réellement *inspirées* par l'Assisiate, c'est celui d'une tertiaire irlandaise, Katharine Tynan : *Saint François et l'âne* (2).

Ainsi, par les admirateurs que le Père de la Pauvreté eut toujours dans les différentes classes de la société comme par

(1) Ce poème a paru dans l'*Ermitage* de sept. 1897. Voir aussi *Rura* dans l'*Enchantée*, 1 vol. chez Ollendorff.

(2) Publié dans l'*Irish Franciscan Tertiary*, nº de novembre 1890, p. 208-209.

Digitized by Google

ses propres fils, le séraphisme poétique, né des baisers même de Jésus, ne cesse de luire et d'agir sur le monde chrétien. Remercions-en Dieu. Car on peut dire de la poésie franciscaine ce que le Père Faber dit des poèmes peints par le B. Fra Giovanni sur les parois de San Marco : « c'est un moyen de grâce qui nous sanctifie lorsque nous le considérons et qui amène notre cœur à se fondre en prière. L'art est véritablement une révélation du ciel et une puissante ressource pour nous faire connaître Dieu (1). » De la sorte, ce qu'il a pris à la théologie et à la dévotion, l'art le leur rend, et de la meilleure manière.

(A suivre.)

Alphonse GERMAIN.

(1) *Beth.*, L. I, p.308.

Digitized by Google

POSSIBILITÉ

ou

IMPOSSIBILITÉ DU MONDE ÉTERNEL

D'aucuns s'étonnent peut-être de ce que les grands docteurs scolastiques du moyen âge ont été impuissants à résoudre adéquatement plusieurs questions qu'ils ont traitées, exposées et défendues avec un talent si admirable et une science si vaste.

L'homme, esprit et corps, esprit capable de vrai et de vrai surnaturel, est un être fini et un être déchu. Quelle que soit sa puissance, quelque haut que puisse être le vol de son âme, jamais il ne peut se prévaloir d'un essor illimité, mais toujours et partout il rencontrera quelque insurmontable obstacle qui lui dit : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Cependant, ne croyons pas notre tâche à nous finie, quand d'un œil terne et d'un cœur froid nous nous contentons d'évoquer les glorieux souvenirs des joutes intellectuelles de nos pères. Ils nous ont légué le doux mais laborieux devoir d'apporter l'appoint de nos forces et de nos armes à la conquête de la vérité. Il nous y faut dépenser toute notre âme, toute notre passion du vrai, mais notre âme et notre passion éclairées par une intelligence vierge de toute erreur, guidées par une volonté ferme et sûre.

C'est pourquoi, nous avons cru faire œuvre utile en reprenant, à l'intention de nos lecteurs, la question si débattue dans les écoles (1) : est-il possible que le monde soit éternel ?

(1) A la bibliothèque Laurentienne de Florence, il existe un manuscrit du Fr. Roger Marston (Merston) de l'Ordre de Saint-François d'Assise. Anglais de naissance, on l'a parfois confondu avec Roger Bacon. Ce Codex (signé n° 123) contient bon nombre de questions intéressantes touchant nos connaissances intellectuelles, etc. Suivent deux « Quodlibeta » du même auteur, dont le premier, parmi les 33 questions spéciales ayant trait à la philoso-

Digitized by Google

Nous rencontrerons dans le cours de notre exposé des avis contraires aux nôtres. Nous montrerons leur côté faible ou vicieux, mais nous voudrions ne jamais nous départir de l'adage chrétien adopté par les scolastiques : *in certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas!* Bien plus, parmi nos adversaires, il en est dont le talent et la conviction sincère réclament le respect et l'estime. Et en particulier, nommons l'éminent Directeur de l'Institut Léon XIII à Louvain, dont il nous a été donné de goûter les savantes et précieuses leçons. Que le sympathique professeur reçoive ici l'expression de notre gratitude ; si quelque terme trop dur ou peu charitable nous était échappé, ce serait à l'encontre de notre intention, et nous le désavouons de grand cœur.

Pour prévenir autant que possible toute équivoque, et éviter tout mal entendu, il importe ici, comme dans toute discussion sérieuse, de bien définir l'état de la question.

Afin de placer dans tout son jour la matière que nous aurons à traiter, et pour éloigner les ombres qui pourraient en obscurcir la pleine vue, éliminons d'abord ce qui lui est étranger, ce qui ne ferait qu'entraver notre marche.

Il ne s'agit nullement, pour nous, de prouver que le monde, tel qu'il existe actuellement et tel qu'il existera jusqu'à

phie, la dogmatique et la morale ou casuistique, renferme un article intitulé : « Utrum Deus potest facere creaturam aliam sibi coæternam ? » — Le Dr Nys, professeur à l'Université catholique de Louvain, a traité assez au long la matière qui nous occupe dans son étude : *La notion du temps d'après les principes de saint Thomas d'Aquin.* (1898). Nous aurons l'occasion de prendre connaissance de l'opinion du savant auteur. — Voir aussi : P. Esser O. P. *Die Lehre des Heil. Thomas v. Aq. über die möglichkeit einer anfanglose Schöpfung.* — Dr Rolfes : *La controverse touchant la possibilité d'une création sans commencement.* Le R. P. Sertillanges, O. P., a traité la question dans la *Revue Thomiste* ; — voir les numéros 5, 6, 7 de l'année 1897-1898 (septembre, novembre 1897, janvier 1898) : « *La Preuve de l'Existence de Dieu, et l'éternité du monde.* » Cette étude a fait l'objet d'une communication au Congrès scientifique international tenu à Fribourg, le 20 août 1897. — Dans les *Annales de Philosophie Chrétienne* M. le comte Domet de Vorges a porté son jugement sur cet article, ce qui lui a attiré du R. P. Sertillanges une *Note sur la preuve de l'existence de Dieu et l'éternité du monde.* (*Revue Thomiste*, juillet 1898.)

Digitized by Google

la fin des temps, ait eu un commencement comme toute chose temporelle et finie. Non, l'Ecriture et la Tradition sont explicites sur ce point ; le dogme de foi est clair et précis (1). En d'autres termes, la question qui nous occupe n'est pas une question de *fait*, ce n'est pas une question *d'ordre historique*.

Notre problème à nous peut se formuler de la sorte :

Le monde, tel qu'il est, peut-il outre les notes qu'il possède en propre, recevoir en plus la note « d'être *ab æterno* » ?

Nous prenons la question de la possibilité du monde, *en premier lieu* dans son *sens passif* ; en d'autres termes, y a-t-il un rapport possible entre les constitutifs du monde, tel qu'il existe, et les constitutifs de l'éternité.

Quant au sens actif de la question, sens que l'on exprimerait ainsi : Dieu aurait-il pu créer le monde de toute éternité, nous n'y toucherons qu'indirectement et par voie de conséquence. En effet, supposé que la réponse à la première question soit affirmative, il nous sera facile de répondre de même à la seconde. Si la première supposition doit être niée, nous devons dire de même que Dieu ne pouvait pas créer le monde de toute éternité, parce que le contradictoire et partant le néant ne peut être un produit de la Toute-Puissance.

Ceci posé, nous nous demandons : Que faut-il penser de

(1) Concil. Lateran. IV cap. *Firmiter* — Gen. C. I ; Ps. LXXXIX ; Joann. cap. XXXVII. — Saint Bonav. II sent. dist. I, p. 1ª, art. 1, q. 1. Remarquons que cette déclaration dogmatique du concile ne touche en rien à l'utilité ou à l'opportunité d'étudier la question qui nous occupe. Et en effet, si la simple croyance suffisait toujours, combien de questions philosophiques et théologiques, dignes en tous points de tenter les penseurs devraient être reléguées parmi les doctrines encombrantes et oiseuses. Tous les savants, tant anciens que modernes, suivant en cela le Docteur Angélique, en jugent de même. C'est pourquoi, nous ne pouvons nous rallier au jugement du R. P. Sertillanges, quand il écrit : « nous l'avons reçu par révélation, l'Ecriture et la tradition des Apôtres nous l'enseignent, cela doit suffire ! »... (*Revue Thomiste*, septembre 1897.)

Aristote, en plusieurs endroits de ses écrits (*Lib. 8 Phys.* ; lib. 1 de cœlo, cap. 19 ; lib. 2 de gener. ; lib. 12 metaph. et aliis locis plurimus, a nié que le monde eût été créé dans le temps, ou plutôt avec le temps. La même erreur se trouve chez quelques Platoniciens et Péripatéticiens païens, entre autres, chez Proclus (in libr. *De æternitate mundi*) et Averrhoës.

Digitized by Google

l'opinion qui nie la possibilité de l'existence du monde, *ab æterno* ? (1)

Pour nous, la réponse à cette question ne peut être douteuse. La sentence qui nie la possibilité de l'existence du monde *ab æterno*, est la plus commune, en même temps que la plus probable.

Double affirmation que nous voudrions justifier dans ces pages.

I

La sentence qui admet l'impossibilité de la création éternelle du monde est la plus commune.

A considérer l'argument d'autorité, l'opinion adverse pourrait paraître solidement établie. Elle peut, en effet, se prévaloir de noms illustres, tels que : saint Thomas (2), Cajetan, Suarez, Ferraris, Biel, Guérinois, Durand et autres. Ajou-

(1) On compte en général six opinions différentes par rapport à cette question : « Quarum prima est, Deum potuisse totum hoc universum, et « quamlibet ejus partem ab æterno producere in ea dispositione ac mutabi- « litate quam modo habet. Secunda docet idem cum exceptione unius speciei « humanæ, propterea quod hujus æternitate posita, sequeretur animas esse « numero infinitas... Tertia opinio tradit, res successivas et quæcumque per « motum vel successionem incipiunt, non potuisse produci ab æterno; sed « solas et omnes res permanentes, tam corruptibiles quam incorruptibiles, « etiam si suæ naturæ relinquantur... Quarta opinio ponit solam creaturam « incorruptibilem etiam naturæ suæ relictam, ut sunt angelus, anima ra- « tionalis, cœlum esse potuisse ab æterno. » (Sic Dominicus Soto, Q., 2, sup. 8 physic.). Quinta opinio ponit potuisse Deum ab æterno producere hoc universum complectens omnia tam corruptibilia quam incorruptibilia, tam successiva quam permanentia, non aliter tamen quam immutando earum rerum naturas et ordinem quem modo habent : non quidem in essentialibus, sed in proprietatibus quibusdam accidentariis, ita ut nullam subirent variationem aut successionem. (Cfr. de his omnibus Estius, *libr. sent. dist.* 1.) Enfin la sixième sentence nie toute possibilité, et ne pose aucune distinction entre créatures successives et permanentes. Voir le P. Evangéliste de Saint-Béat : *De necessaria temporaneitate creaturæ.*

(2) Quant au docteur Angélique, voici ce qu'en dit le cardinal Zigliara : (*Summa Phil.* Cosmol, l. 1, cap. III, art. 2) « miror a quibusdam sine ulla distinctione Ipsum (S. Thomam) citari inter adversarios repugnantiæ mundi, seu melius alicujus creaturæ ab æterno : utique est adversarius demonstrationis hujus repugnantiæ, non vero probabilitatis. » — M. Van

Digitized by Google

tez-y la plupart des Thomistes et des Nominaux (1). Mais, hâtons-nous de le dire, l'opinion à laquelle nous nous ral-

Hoonacker, dans sa dissertation intitulée : « De creatione mundi ex nihilo » p. 55 n° 1, remarque : « Immerito scribit Zigliara (*Summa Philos.* vol. II, p. 46) ex resp. ad. 8, loco hic allegato (*Summa Theol.* part. I, q. 46, art. 2) apparere S. Thomam non esse contrarium sententiæ juxta quam evidenter repugnat creatio ab æterno mundi uti nunc est, scilicet successive durantis. Ibi enim Doctor Angelicus solum advertit assertorem mundi creati æterni posse absque contradictione fateri hominem in particulari non fuisse ab æterno creatum, ut sic difficultatem effugiat ex animorum actu existentium multitudine infinita desumptam. Manifestissime autem hoc ipso articulo S. Thomas intendit mundi uti nunc est initium demonstrative probari non posse uti patet tum ex conclusione ejus in corpore : mundum incepisse est credibile, non autem demonstrabile vel scibile, etc. ; tum ex resp. ad. 4, 5, 6 et 7. » — On peut consulter en outre l'étude du P. Sertillanges (*Revue Thom.* septembre 1897) au sujet de l'opinion de S. Thomas. — Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'exégèse de la doctrine du docteur Angélique ; qu'il nous soit cependant permis de citer, ce que dit M. le comte Domet de Vorges dans son article au sujet du travail du P. Sertillanges. (*Annales de Philosophie Chrétienne*, février-mars 1898) : « Que saint Thomas, par modestie et par déférence, n'ait pas cru devoir combattre Aristote sur un point qui n'était pas essentiel, nous le comprenons. Encore s'il dit que l'on ne peut démontrer rigoureusement que le monde a dû commencer, il a bien soin de montrer qu'on ne peut démontrer le contraire. Il réfute très péremptoirement les raisons par lesquelles on voudrait prouver que le monde a toujours existé. (*S. Theol.* 1ª q. 46). Nous ne croyons pas hasarder beaucoup en disant que la thèse de la non-éternité du monde, lui semblait même rationnellement, la plus vraisemblable. » (C. G. II, 38).

(1) D'autres savants (Billuart, Goudin, Gonzalez, etc.), distinguant entre les choses permanentes et les êtres successifs, croient qu'il y a possibilité que les premiers eussent été créés de toute éternité, mais ils refusent cette note d'éternité possible, aux seconds. Le cardinal Zigliara est d'avis que le monde, tel quel, n'aurait pu être créé « ab æterno » ; mais envisageant la question comme ne se rapportant qu'à la généralité des êtres, il se range du côté de saint Thomas, disant que les deux sentences ont leur probabilité (loc. cit.). — M. Farges dans son ouvrage : *L'idée de Dieu*, se rallie à l'opinion de Zigliara, et regarde la question comme étant philosophiquement insoluble ; sans souscrire à sa conclusion que nous estimons trop prudente, il nous faut toutefois louer sa façon d'argumenter. — Quant au R. P. Sertillanges, il est convaincu, dit-il, qu'aucune démonstration rationelle ne saurait être donnée du fait d'un commencement du monde dans le temps. (*Rev. Thom.*, septembre 1897). Il pense même que l'éternité du monde est certainement possible (*Rev. Thom.* janvier 1898). — Aristote, Platon, saint Augustin, Albert Le Grand, saint Thomas d'Aquin, sont d'après le P. Sertillanges, (*Rev. Thom.* novembre 1897) les autorités les plus hautes qu'on

Digitized by Google

lions, n'a de ce fait rien à envier. En effet, ne comptons-nous pas dans nos rangs le B. Albert-le-Grand (II. Sent. dist. I, a. 10) (1) ; Alexandre de Halès (I. Sent. q. 12, II. Sent. q. 14 et q. 9) ; le docteur séraphique saint Bonaventure (II Sent. Dist. I, p. I. a. 1, q. 2); Pierre de Tarantaise (II. Sent. dist. 1, q. 2, a. 3) ; Ulric d'Argentora (I. Sent. dist. I. a. 3, q. 4) ; Richard de Middletown (II. Sent. dist. art. 3, q. 4) ; Henri de Gand (Quodl. I, q. 7); Tolet (in VIII Phys, c. 2) ; Pétau, Gerdil, Ptolémée (Phil. Theol. nat. diss. 5) ; Richard de St-Victor (de Trinitate, lib. II, c. 9) ; Grégoire de Valence (p. I, disp. 3, q. 3, puncto 3), et presque tous les théologiens et philosophes modernes ? (2)

puisse fournir en cette matière. Tout en remarquant que grand nombre de savants contestent, et à juste titre, ce nous semble, que l'on puisse en cette question se couvrir de l'autorité de saint Augustin et d'Albert le Grand (voir plus loin), nous nous demandons de quel droit les noms cités se revendiquent *la plus haute* autorité ?... — « Aristote croyait le monde éternel : aussi il ne croyait pas la matière créée, mais existant par elle-même. Du moment qu'une philosophie plus profonde a reconnu que le monde est contingent, la question a changé de face. Aristote ne dit-il pas quelque part : « quod potest non esse, aliquando non est. » Si donc Aristote eût cru le monde contingent, c'est-à-dire pouvant ne pas être, il est bien vraisemblable qu'il eût admis qu'il n'a pas toujours existé. » Domet de Vorges, *Annales de Philosophie chrétienne*, février-mars 1898.

(1) Alb. M. (II sent. tr. I, q. 4, art. 5) : « Constat quod creatura sit ex nihilo hoc est, post nihil, ut dicunt sancti, ita quod negatio quæ est in nihil, neget totum quod de creatura potest esse, antequam fiat. Sed constat quod duratio aliquid est de esse creaturæ. Ergo duratio non potest intelligi extendi in præteritum nec ultra nunc incœptionis creaturæ ; creatura enim sic fieret ex aliquo, non ex nihilo. Constat enim quod præpositio *ex*, quum dicitur : creatura fit ex nihilo, non notat aliquod principium materiale essentiale, quod materiale fit seu formale, sed simplicem ordinem tantum, hoc est post nihil. Et licet hæc certissime probata sint, tamen sunt qui dicunt, quum dicitur : « creatura fit ex nihilo » nihil præcedit creaturam natura, non ordine durationis, quia scilicet creator in creando non indiget aliquo, quum ipse sit principium universi esse.... sed hoc dictum mirabile est. Illud enim præcedit naturâ, quod aliquid est de principiis naturalibus rei et quod in sequenti est actu et intellectu et est in primo modo dicendi per se, quando prædicatur de ipso, secundum doctrinam Aristotelis. Cujus autem natura vel naturale principium nihil sit, nullus unquam intelligere potuit. Unde constat quod cum dicitur « creatura fit ex nihilo » quod præpositio *ex* notat ordinem durationis ejus, quod est nihil ad creaturam, ita quod nihil fuerit privatum omnis esse creaturæ et durationis ejus. »

(2) « Mais où nous cessons de partager l'opinion du savant religieux (le

Digitized by Google

Il serait fastidieux de citer tous les noms;en voici quelques-uns à titre documentaire : Tongiorgi (Cosmol. l. 2, cap. 2, art. 4); Pesch, (Instit. Phil. nat. lib. 3, dis. 1, sect. 1, n° 533); Palmieri (Cosmol, 14. 3); Lahousse (Cosmol. th. 35); P. Gervais de Brisach, P. Evangéliste de St-Béat, P. Stanislas Kampmann (Cosmol. cap. 2) ; Stöckl (Cosmol. § 90 ss.), Stentrup (Prœlect. Dogm. de Deo uno, th. 49); Heinrich (Dogm. Theol. t. V, § 264, n. IV), Dupont, etc (1).

Nous croirions faire œuvre incomplète, si en pareille matière, nous négligions de savoir ce qu'en ont pensé nos Pères dans la Foi.

Sans doute, ils n'ont pas traité la question au point de vue rationnel et *ex professo*, comme l'ont fait les scolastiques, mais

P. Sertillanges) c'est quand il prétend qu'on ne peut démontrer l'impossibilité d'un monde éternel ; — il y a longtemps qu'une grande partie de l'école a abandonné cette thèse, nous sommes donc en bonne compagnie. Il nous paraît... qu'il serait prudent de ne point plaider la possibilité d'un monde éternel, lorsque tant de raisons très solides militent pour l'opinion opposée, bien plus d'accord avec nos croyances. C'est le sentiment qui a été exprimé à Fribourg. » M. le comte Domet de Vorges. (*Annales de Philosophie chrétienne*, février-mars 1898.)

Jugeant l'ouvrage du P. Evangéliste de Saint-Béat : *de Necessaria temporaneitate*, etc.... le Père Sébastien Soldati, dit : « .... de reliquo non dubito quod sententia ab ipso rev. arguente defensa, quæ æternæ creationis possibilitatem negat, paucis nequicquam contradicentibus aut nonnihil hæsitantibus, longe communior, nostra præsertim hac ætate sit, imo et communissima, et valde probo ejus observationem : « ut aliqua doctrina possit dici certa et inconcussa, non obstat quominus aliqui philosophi, etiam magni nominis, contrarium asseruerint ; sufficit ut potior pars philosophorum eam teneat constanter, invictisque argumentis comprobet... quinimmo contradictio istorum philosophorum optime inservit ad prælaudatam doctrinam magis ac magis confirmandam quia licet a magnis impugnata, nihilominus communissima remanet, quasi unanimiter traditur, semperque propugnatur. »

(1) Scot paraît indécis. Il se borne à vouloir résoudre les arguments apportés de part et d'autre, et semble pencher vers l'opinion thomiste pour ce qui regarde les êtres permanents. Voici ses paroles : « Tenentes autem primam opinionem (celle qui défend la possibilité), potissime propter hoc quod non invenitur contradictio in istis terminis : aliud a Deo esse sempiternum ; et secundo propter hoc quod rationes quæ videntur probare contradictionem, sunt speciales et ideo si de aliquo speciali probent contradictionem, non tamen probant hoc de omni alio a se fieri de futuro sine fine ; aut possent fieri de successione sicut de permanentia. » (II sent. dist. I, q. 3, n° 15).

Digitized by Google

nous ne croyons pas avancer une affirmation gratuite en disant qu'ils confirment notre manière de voir, sinon explicitement au moins implicitement dans beaucoup de leurs écrits. Tous, ils tiennent que la note : existence éternelle, est incompatible et contradictoire avec la note de créature. Ils ne le prouvent pas, nous le voulons bien, mais si nous faisons ici de la patristique, ce n'est pas pour trouver dans les Pères des preuves qu'ils ne devaient pas fournir, mais uniquement pour connaître leur appréciation. Or, l'opinion que nous défendons, qualifiée par plusieurs de plus ou moins probable, certains Pères la regardaient comme si solidement établie et si inattaquable, qu'ils n'hésitent pas à fonder sur elle un argument théologique. Ayant à prouver contre les Ariens la divinité de Jésus-Christ, à maintes reprises, ils formulent ainsi leur preuve : Jésus-Christ est éternel, *donc* Jésus-Christ est Dieu (1). Dans leur exposé, les Pères ne s'occupaient guère de la mineure, tant ils étaient convaincus de sa certitude comme d'un axiome.

Remarquons en outre que ces Pères envisageaient *nécessairement l'ordre de la possibilité*, et non pas seulement l'ordre actuel et historique. Car, quelle aurait bien pu être la solidité de leur preuve, s'il eût été loisible aux adversaires de riposter : mais, il peut se faire qu'une créature soit éternelle, tout en n'étant pas Dieu, et partant que devient votre preuve de la divinité du Christ? Peut-on croire de bonne foi, que les Ariens n'auraient pas profité de cette échappatoire pour sortir de l'étau, où l'argument des Pères les étreignait ?

Peut-on dire que les Ariens ne comptaient dans leurs rangs aucune intelligence cultivée ? Si oui, comment expliquer ces machinations subtiles, ces faux-fuyants imperceptibles, que seuls les génies de l'Eglise pouvaient éluder ? Peut-on croire légitimement que les disciples d'Arius eussent

(1) Que l'on veuille bien remarquer cette façon d'argumenter des Pères. Leur principe de démonstration n'est pas le monde créé, ce n'est pas non plus une créature considérée à part dans son individualité, mais c'est la créature prise dans toute sa généralité, sans spécification, sans détermination aucune : la créature, par cela seul qu'elle est créature, *creatura qua talis*, exclut la note d'existence éternelle.

Digitized by Google

négligé de chercher parmi les grands philosophes païens les armes défensives dont leur cause avait tant besoin ? C'est bien, ce nous semble, le cas de dire : Poser la question, c'est la résoudre.

Mais, afin qu'on ne dise pas que nos affirmations sont gratuites, glanons ci et là dans les écrits des Pères, quelques textes qui en diront plus que toutes nos preuves.

Inutile de présenter à des lecteurs français l'homme admirable que fut saint Irénée. Voici ce qu'il dit touchant notre question (l. IV, c. 24). « Dieu diffère de l'homme en ce que Dieu crée et que l'homme est créé. Or, le Créateur est toujours également immuable, tandis que la créature requiert et un commencement et une maturité et une perfection surajoutée (1). » Tertullien est plus explicite encore (c. Hermog. c. 16) : « ... *quia omnia post illum* (Deum), sic omnia post illum, *quia omnia ab illo* ; sic ab illo, *quia ex nihilo.* » « Que si l'on nous demande, dit saint Athanase (c. Arianos, I, 29), pourquoi Dieu illimité en puissance, ne crée pas toujours, nous répondrons à cette audace en disant que, quoique Dieu puisse créer toujours, il répugne à la créature d'être éternelle.... Comment, en effet, ce qui n'était pas avant sa naissance, pourrait-il être coexistant à Dieu, dont l'être n'a pas de fin ?... » Saint Cyrille d'Alexandrie dit à peu près la même chose (l. 32) : « Ce qui reçoit l'être par la création, ne peut se concevoir existant de toute éternité. » Saint Jean Damascène (l. I c. 8) : « La création, étant l'œuvre de la volonté divine, n'est pas coéternelle avec Dieu. En effet la nature ne souffre pas que ce qui passe du néant à l'être, soit coéternel avec Celui qui, sans principe aucun, existe de toute éternité. »

Terminons en citant l'incomparable Augustin, qui dans ses Confessions (l. XII, c. 15) s'adresse à Dieu en ces termes : « ... Tu Deus creaturæ diligenti te, quantum præcipis, ostendis ei te, et sufficis ei ; et ideo non declinat a te, nec ad se. Hæc est domus Dei non terrena, neque ulla cœlesti mole

(1) La traduction intégrale de ce texte cause un vrai tourment au traducteur français : « Hoc Deus ab homine differt, quoniam Deus quidem facit ; homo autem fit : et quidem qui facit semper idem est ; *quod autem fit, et initium et medietatem et adjectionem et augmentum accipere debet.* »

Digitized by Google

corporea; sed spiritualis et particeps æternitatis tuæ, quia sine labe in æternum. Statuisti enim eam in sæculum et in sæculum sæculi ; præceptum posuisti et non præteribit. *Nec tamen tibi Deo coæterna, quoniam non sine initio, facta est enim.* » (1).

Puisse cette légère teinte d'érudition ne choquer personne, sous prétexte que : « Testes ponderandi sunt, non numerandi. » Exagérons-nous en disant que les noms que nous venons de citer font incliner la balance en notre faveur ? Et notre désaccord avec le Docteur angélique, l'ange de l'école ?... Faut-il le justifier, si toutefois il est réel ? Quand les Souverains Pontifes ont exalté le docteur dominicain,

(1) Voir en outre : D. Chrysost. (in Joan. c. I hom. I). — Cyrill. Alex. in Joan. l. I, c. 6). — Greg. M. (Exp. in Job, l. XII). — August. (Conf. l. VI, c. X; Civ. Dei, l. XII, c, XVII.) — Saint Anselme dit dans son monologue (C. XVII) : « Vel hoc solum æternitatem soli in esse substantiæ, quæ sola non facta, sed factrix est inventa, aperte percipitur; quoniam vero æternitas principii finisque meta carere intelligitur, quod nulli rerum creatarum convenire, ex ipso quod de nihilo factæ sunt convincitur. » — Cfr. Greg. Nyss. l. II Bas.; l. II. c. Eunom,Athan. II, 1. c. Arianos; Iren. l. II, c. 64. — Methodius, dans sa discussion contre Origène, affirme :« *Coæternum, cum nullum ortus principium admittat*, necesse est ut sit etiam ingenitum, et ejusdem potentiæ cum Deo. Quod autem ingenitum est, in manifeste etiam per se perfectum et immutabile erit.» — Maxime Mar. l. *de la Charité*, ch. 6 : « Quidam asserunt ex æterno cum Deo creaturas existere ; quod fieri non potest. Quomodo enim cum eo quod est omnino infinitum, simul existere possunt ex æterno quæ omnino definita sunt ? Aut quænam proprie opera sunt, si opifici coæterna ?... quod si ita est, non ab æterno simul existunt cum Deo creaturæ. » — S. Fulgence : *De Fide ad Petrum*, c. III. — S. Aug. de Genesi ad litt. c. 23, etc.

Pour éviter l'accusation de contredire la doctrine des Pères de l'Eglise, les adversaires de notre opinion prétendent que ces saints Docteurs ne visent nullement l'éternité essentielle ou proprement dite qui exclut tout principe de causalité et toute succession, mais que leur intention vise uniquement l'éternité participée, qui, elle, admet un principe de causalité et une succession. Hypothèse ingénieuse, sans doute, mais malgré tout hypothèse, et hypothèse gratuite. C'est pourquoi, nous tenons avec San-Severino (*Cosmol.* c. VII, a. 4) comme plus probable « que les Saints Pères, en disant que les choses créées ne peuvent être éternelles, écartent souvent des créatures toute éternité, tant essentielle que participée. » Plusieurs expressions ayant un sens général évident, il faut en conséquence, leur reconnaître aussi une portée générale.— Notre but, à nous, n'est pas d'examiner dans cette étude si la distinction entre éternité essentielle et éternité participée est fondée ou non.

Digitized by Google

jamais ils ne lui ont attribué une supériorité unique et illimitée. En général ils ont placé le nom de Bonaventure à côté de Thomas, image et souvenir du lien intime qui les unissait de leur vivant dans une sainte amitié. Qui a plus aimé la vérité que ces deux génies qui lui ont consacré leur existence? Puisqu'en cette occurrence, la doctrine de saint Bonaventure nous paraît plus vraie, le Docteur angélique ne peut que louer notre façon d'agir, si à son « autorité extrinsèque, nous opposons l'autorité extrinsèque de S. Bonaventure (1). »

Nous ne nous arrêterons pas davantage à la question d'autorité ; d'ailleurs nous croyons avoir prouvé suffisamment

(1) Saint Bonaventure est sans contredit un maître de tout premier ordre en science théologique et philosophique. De nos jours cependant on ne paraît guère s'en douter. On l'a bien dit : « Ignoti nulla cupido. » C'est l'ignorance qui a fait tomber dans l'oubli le Docteur séraphique et ses écrits admirables Lorsqu'on entend parler de saint Bonaventure, on est tout disposé à se représenter quelque pieux mystique du moyen âge, plus important que d'autres, peut-être, mais en tout cas quantité négligeable, car nos temps et nos goûts favorisent peu la mystique. Que saint Bonaventure soit le maître des maîtres pour ce qui concerne la Vie intérieure, qui le niera? Mais de ce qu'un homme soit saint, de ce qu'il possède un talent admirable pour proposer aux autres les fruits de sa propre expérience et de sa science approfondie des voies de Dieu, peut-on logiquement conclure que de ce chef, cet homme soit incapable de régner sur les intelligences par ses connaissances et son savoir? Pourquoi saint Bonaventure n'aurait-il pas droit aux honneurs et au respect dont on a coutume de favoriser les princes de la pensée? Oui, et quiconque voudra bien lire avec une attention soutenue les œuvres de notre séraphique Docteur en portera le même jugement que nous. D'ailleurs qu'on interroge l'histoire impartiale, elle répondra que Bonaventure a été durant bien des siècles la lumière des générations ; elle témoignera qu'un Ordre florissant s'est nourri de sa doctrine, s'est embrasé de ses séraphiques ardeurs ; que les Pontifes suprêmes, les princes de l'Eglise, les solennelles assemblées conciliaire sont proclamé la pureté de son enseignement et sont allés chercher dans cet arsenal les armes les plus aptes à combattre l'erreur. L'histoire encore redira les louanges dont les esprits éminents ont comblé le fils des Fidenza. Elle montrera Thomas d'Aquin, dont l'âme, pour me servir d'une expression sainte, était « collée » à celle de Bonaventure, lui décerner le titre de saint; Gerson, ne trouvant assez de paroles pour exprimer son admiration ; Sixte-Quint, l'assimilant, avec saint Thomas aux Pères de l'Eglise, et enfin Léon XIII glorieusement régnant, proclamant que tous les jours, il va puiser chez le Docteur séraphique les lumières requises pour enseigner les nations, la force pour les guider dans la voie du salut, les

Digitized by Google

par nos citations multiples, qu'en revendiquant pour la doctrine Bonaventuriste la majorité des célébrités scientifiques, nous n'avons rien émis qui ne soit conforme à la vérité.

Nous pensons avec saint Thomas, qu'en matière philosophique, l'argument extrinsèque d'autorité ne vient qu'en dernier lieu et cède la place aux preuves de raison. C'est pourquoi nous nous arrêterons plus longuement à celles-ci et à leur exposé, afin d'étayer notre seconde affirmation.

Mais il est nécessaire de faire au préalable un peu de métaphysique. Les sentiers qui gravissent les montagnes sont âpres et difficiles, et nous faisons l'ascension d'une montagne. Point de fleurs pour reposer le regard ; point de sons harmonieux pour charmer l'oreille ; point de sources limpides pour calmer les ardeurs, mais la route creusée dans le roc, où l'on côtoie des abîmes, où l'on avance à pas lents. Et pourtant, si le sentier effraie, il est le seul qui nous permet l'accès de la montagne, où devant les horizons et les espaces sans bornes, plus près de Dieu, parce que nous touchons à la vérité, l'âme dilatera ses facultés à loisir, et goûtera cette joie que toute victoire procure. Faisons donc un peu de métaphysique.

Et d'abord : *qu'est-ce que le temps ?* (1)

Question grosse de difficultés et qui tourmentait déjà le

ardeurs pour les aimer en Père. Non, non, nous ne comprenons guère ceux qui pour excuser l'injuste oubli qui couvre notre illustre Frère, en rejettent la cause sur l'ignorance où ils étaient de sa valeur. Nous croyons avoir indiqué suffisamment les titres qui réclament pour saint Bonaventure une place à part parmi les princes de la Théologie. Aussi à tous dirons-nous : « Tolle et lege », prenez ses œuvres, lisez-les avec un grand amour de la vérité et de la vertu, et ce vous sera une peine que de les quitter. — Cfr. Prosper de Martigné : *La scolastique et les traditions franciscaines* et les articles du P. Evangéliste de St-Béat. (*Etudes francisc.*, nos de mars, etc., 1899).

(1) Cfr. *La notion de temps, d'après les principes de saint Thomas d'Aquin*, par D. Nys, professeur à l'univ. cath. de Louvain. (Louvain, 1898); p. 6, l'auteur indique la bibliographie suivante : Bosanquet. *Time and the absolute.* — Guyau. *La Genèse de l'idée du temps*, 1890. — Jeannin : *Commencement et fin.* (*Ann. Phil. chrét.*, février 1896). — Dr Haller : *Le Temps et la durée.* (*Rev. Néo. Scol.*, février 1896). — G. Lechalas : *Etude sur l'Espace et le Temps.* Paris, 1896. — Boirac : *Idée du Phénomène.*

Digitized by Google

pénétrant génie de saint Augustin (1). Aristote expérimentait aussi pour sa part, que le temps est une chose difficile à connaître et plus difficile encore à expliquer. Et la raison de cette difficulté, dit saint Thomas, c'est que le temps a une entité minime; successif, il fuit rapidement et semble narguer la pensée humaine (2). Aristote l'a défini : « Numerus et mensura motus secundum prius et posterius (3)... » Dès lors, qui dit temps, dit succession. (Cfr. P. Alvarez, O. S. Aug., *Ontol.*, sectio 5, disp. 21). Et comment donc pourrait-on concevoir le temps, sans se représenter quelque chose qui passe, quelque chose de successif. Or, tout être soumis à la succession l'être mobile, est *ici et là* (4). Qu'est-ce à dire? Sinon que l'être affecté de succession quitte son état premier, pour entrer dans le passé, « desinit esse prius, disaient les scolastiques, ut sit posterius. » Par conséquent, il faut que cet être soit et futur et passé par rapport à d'autres objets, d'où il suit que la notion du temps dans son acception courante implique un instant passé et un instant futur.

Mais il importe d'éclairer davantage ces notions abstraites. « Imaginez le temps, dit M. Farges (5), comme une durée sans alternance d'être et de non-être, qui se prolongerait dans le passé et dans le futur, sans changement, comme une ligne droite se prolonge à l'infini dans les deux directions opposées, c'est vouloir imaginer un mouvement sans changement, sans passage de la puissance à l'acte, c'est-à-dire une conception contradictoire. Le temps suppose donc un changement perpétuel au sein de l'être, qui n'existe que peu à peu, successivement, en s'actualisant progressivement. »

Paris, 1894. — Weber : *La Répétition et le Temps.* (*Rev. Philos.* 1893). — Döring : *l'Espace et le Temps*, 1895. — R. P. de San. *Instit. metaph. spec.*, *1881*. — Tiberghien : *Le Temps*, dissertation philosophique, 1883. — Bauman : *Die Lehre von Raum, Zeit und mathematik*, 1869, etc.

(1) Confess. l. II, c. 14, n° 17.

(2) Cfr. Pesch : « *Institutiones philosophiæ naturalis* », l. II, disput. 7, n° 481, etc. — Zigliara : « *Summa philosophica* » Ontol. l. III, c. IV.

(3) Lib. Phys. c. 11. On connaît la définition que Platon donnait du temps : c'est la mobile image de l'immobile éternité. V. Scot, disp. 48, q. 2, n° 12.

(4) S. T. p. I, q. X, art. IV, ad 2.

(5) Farges, l'*Idée de Dieu*, 2e partie, II.

Digitized by Google

Mais la notion de temps exige davantage encore. Et en effet, Dieu dans sa sagesse infinie n'a pas permis que les lois de la nature procédassent par bonds : « natura non facit saltum » ; mais au contraire, toutes se suivent et se répondent dans une gradation admirablement continue. Or, entre le futur et le passé n'y a-t-il pas de milieu possible qui serve de lien entre eux deux ? Sans doute, et ce « trait d'union », cette jointure à peine perceptible, les scolastiques l'ont nommé le « nunc », correspondant à notre terme français : « *le Présent.* »

Désormais, il nous est permis de conclure, que le temps réel, puisque le passé n'est plus et que le futur n'est pas encore, consiste proprement dans le « nunc », l'instant indivisible (1), que nous appelons « Présent ». Sénèque a excellemment exprimé cette vérité : « Fugit tempus, dit-il, et avidissimos sui deserit, nec quod futurum est, meum est, neque quod fuit : *in puncto fugientis temporis pendeo* (2). »

Puisque le temps est une sorte de durée, pour bien saisir quelle est sa nature, il importe de savoir ce que l'on entend par *Durée*, *Duratio*. En général on la définit : « permansio rei in suo esse » ; et encore : « perseverans rei existentia ». Et en effet, ne dit-on pas qu'une chose dure, tant qu'elle

(1) Telle est au moins l'opinion la plus probable. V. Pesch. *Instit. Phil. Nat.* l. II, disp. VII, sect. I, nº 491.

(2) Lib. 6, quæst. natur. — Voir saint Thomas : *Sum. Theol.* I, q. 46, art. 3, ad. 3 et lect. XVII in IV Physic. — Quant à saint Bonaventure, voici ce qu'il dit (*Exp. in Eccl.* c. III, v. I) : « tempus dicitur tripliciter, communiter et proprie et magis proprie. Communiter secundum quod dicit mensuram de non esse ad esse ; et hoc modo est in omnibus, quia omnia initium habuerunt... Alio modo proprie, prout importat variationem, sive in substantia, sive in affectione, et sic adhuc substantia spiritualis habet tempus quantum ad mutationes affectuum. Tertio modo magis proprie, prout est mensura excedens, et sic est corruptibilium et non omnium ». (V. S. Bon. Brevil. op. et stud. P. Ant. Mariæ a Vicetia, p. II, I. 1, nº 10). — « Scito, cum tempus sit passio motus — est enim ipsius successio secundum prius et posterius, — quod tot sunt tempora, quot motus ; passio enim sequitur rei naturam, ubicumque sit. Sicut igitur tot sunt magnitudines quot corpora, ita tot tempora, quot motus. Est enim tempus mensura formalis motus, et extensio ipsius seu forma, per quam motus mensurabilis est, et partes priores et posteriores habet. Et oppositum dicere est ignorantia magna in philosophia. » (Toletus in p. I, q. 12, a. 4). Voir *La notion du temps*, par D. Nys.

Digitized by Google

persiste dans son être ? Mais ici, il nous faut éviter une erreur, l'identification de la durée d'une chose avec son existence (1).

On admet communément trois espèces de durée : l'éternité, l'éviternité et le temps (2). Cette division est bien fondée, car, étant admis que la durée est la permanence d'une chose dans son être, il s'en suit qu'il y aura autant d'espèces de durée qu'il y a de modes dont une chose peut persister dans son être. Il nous reste donc à dire quelques mots de l'éternité et de l'éviternité.

Qu'est-ce que l'Eternité ? — C'est l'opposé du temps. Il nous sera donc facile d'arriver à sa notion exacte, par voie d'élimination. On connaît la définition que Boëce en a donnée (de Consol., lib. V) : « est interminabilis vitæ tota simul et perfecta possessio. » Un être, dès lors qu'il est éternel, n'a donc ni commencement, ni fin ; il est inaccessible à toute succession ou vicissitude interne ; il jouit de toute la plénitude d'une existence parfaite ; l'éternité, ainsi entendue, ne convient qu'à Dieu seul. En elle, il n'y a ni *avant* ni *après* ; mais elle est « le maintenant » immuable, le *nunc stans* dont parle Boëce. Les anciens la représentaient par un grand cercle, encadrant une circonférence plus petite qui figurait

(1) Quant à la manière dont la durée se distingue, *et* de la chose qu'elle affecte *et* de l'existence de cet être, les savants ne s'accordent pas ; les opinions se partagent à peu près en deux camps, dont le premier nie la distinction a parte rei entre la durée d'une chose et son existence, (tels sont les Nominaux ; Suarez, Métaph. d 50. s. 2, et bien d'autres) ; tandis que le second considérant la durée comme une détermination actuelle en vertu de laquelle une chose existe formellement *hic* et *nunc* plutôt qu'en tout autre temps, admet une distinction modale entre la durée et la chose qui dure ; Cfr. Conimbr. in l. 4 *Phys.* cap. 14, q. 3 et 7. — De Lugo, *De Incarn.* q. 29, s. l. — Sylv. Maur. *Quæst. philos.* l. 2, c. 32. (V. Pesch. *Op. cit*, lib. II, disp. 6, sect. 2 § 8).

(2) « Mensura durationis est rei existentis, ut existentis prout concernit existentiam. Unde est mensura rei in permanentia actuali et in quantum durat. Et est triplex, una increata, quæ est æternitas, qua mensuratur Deus, et duæ creatæ, videlicet ævum et tempus. » Ita Scotus (Rep. Paris, l. II, dist. 2, S. Theol. q. 1, n° 2). — S. Thom. *S. Theol.* p. I, q. 10, a. 5. — Rich. a Mediav. II. sent. dist. II p. 1, a. 2, q. 1.

Digitized by Google

le temps, de sorte que celle-ci ne pouvait se mouvoir, sans être en présence de l'éternité (1).

A l'idée d'éternité se lie par une connexion étroite *l'éviternité*, laquelle a fourni aux savants ample matière à discussion (2). Nous n'en parlerons pas longuement. Il suffira de remarquer qu'elle est un terme intermédiaire entre l'éternité et le temps, avec qui elle possède plusieurs points de ressemblance, mais dont elle diffère cependant en un point essentiel.

(1) Nous n'admettons donc pas la distinction introduite par quelques auteurs, entre l'éternité absolue et l'éternité relative, hypothétique ou participée. V. Zigliara, *Summa Phil.* Ontol. l. III, c. IV et V. — P. Gabriel Casanova, *Cursus Philosophicus...* Vol. I, Ontol. c. III, a. VII, n. 238. — « On voit.... combien serait inexacte l'image qui nous représenterait l'éternité comme une durée successive sans commencement et sans fin... ; l'éternité est donc une durée sans succession et sans changement, qui peut coexister avec le temps, mais qui ne peut être dans le temps, ni mesurée par le temps, puisque le temps n'est que la mesure du mouvement et du changement. Etre dans le temps, dit Aristote (*Phys.* l. IV, c. 12, § 9), ce n'est pas seulement être quand le temps est ; de même que ce n'est pas être en mouvement ou bien dans un lieu que d'être quand le mouvement est, ou quand le lieu est... » Farges, *L'idée de Dieu*, 2e partie, II. — « Essentia divina... est æterna, id est, non incœpit, nec desinit, simul et semel omnes perfectiones indivisibiliter continet. » (Saint Bonav. I sent. dist. 37, p. 1, a. 2. q 2). « Æternum est, quod principio caret. Et licet de suo nomine, non dicat nisi privationem initii durationis, per appropriationem tamen dicit privationem omnis principii. » (Id. ibid. dist. 31, p. 2, a. 1, q. 3).

(2) On s'est demandé, si l'éviternité est une ou multiple. Saint Bonaventure, embrasse la pluralité : « unitas accidentis venit ab unitate subjecti ; sed non est ponere unum subjectum omnium æviternorum, cum quædam spiritualia non habent aliquod commune, ad cujus aspectum mensurentur : ergo non est ponere ævum esse unum..... ævum est mensura rei perfectæ et multum habentis de specie sive de forma : si ergo ævum maxime consequitur esse completum, cum illud non sit unum numero sed tantum specie, videtur « quod ævum sit unum tantum secundum speciem. » (Sent II, dist. 2, p. 1, a. 1, q. 2). — Æg. Rom. (hic q. 1, a. 1) ; — Scot. (hic q. 3, n. 4, q. 2, n. 10 ; Rep. Par. hic q. 1, n. 2). Voir encore : Pierre de Tarant, (hic q. 2, art. 2), Alex. Hal. (s. p. 1, q. 12, m. 9, art. 2), Alb. M. (S. p. 1, tr. 5, q. 23, m. 2, a. 2), Durand (hic q. 5). Dyonis. Carth. (hic q. 2). Richard de Middletown distingue une triple mesure d'éviternité : « una intrinseca, scilicet propria duratio cujuslibet æviterni existens in suo esse sicut in subjecto, quæ extenso nomine ævi posset vocari ævum, quamvis non proprie, et sic tot sunt æva quot æviterna. Alia est extrinseca et in genere et illa est duratio nobilissimi æviterni existens in esse illius sicut in subjecto ;

Digitized by Google

Elle tient de l'éternité, en ce qu'elle n'a pas de fin, mais lui est irréductible par son commencement; or ce dernier point est celui qu'elle a de commun avec le temps, tandis que la fin que le temps implique, lui est étrangère.

Nous croyons que ces notions suffisent au but que nous nous proposons. Cependant, dans l'intérêt même de ce but, il importe encore que nous nous fassions une idée exacte de ce qu'est l'*Infini*.

Examinons-le au moyen de son contraire : le fini. Qu'est-il ? Ainsi que le mot lui-même l'indique, le fini exige une fin, une limite; dès lors on peut le définir : « ce qui représente une réalité positive bornée. » L'infini au contraire est ce qui n'est limité en aucune façon, ce qui possède par conséquent toute perfection possible, selon la définition qu'en a donnée saint Bonaventure... « Infinitum dicitur quod non habet terminum. » (S. I, d. 43 a. unic. q. 1) (1).

Sous différents aspects, l'infini présente des divisions mul-

ad esse autem aliorum æviternorum, non comparatur sicut accidens ad subjectum, sed sicut mensura ad mensuratum... Tertia est extrinseca et extra genus ; et illa est ipse Deus sub ratione qua æternitas. » V. PP. Editores Opp. S. Bonav. (l. c. schol. ad q. 1). — L'éviternité implique-t-elle une succession ? Non. répondent saint Thomas (II, sent, dist. 2, q. 1, art. 1 ; S. Theol. I. q. 10. a 5), Alex. de Halès (s. p. 1. q. 12, nr 9, a. 3), Pierre de Tar. (ibid. q. 2, a. 1), Henri de Gand (quodl. 5. q. 13), Durand (ibid. q. 3), Denis le Chartreux (ibid. q. 2), Suarez (métaph. d. 50, s. 5), et autres scolastiques à l'encontre de saint Bonaventure (II, sent. d. 2, a. 1, q. 3) de Sylv. Maur. (quæst phil. l. 2, q. 32), Conimbric. (in 4 phys. c. 14, p. 2), card. Pallavic. (de Deo c. 34), II. Richard de Middletown, (ibid. a. 1. q. 3) exposant et résolvant les arguments des deux sentences, incline vers la sentence thomiste, tandis que Gilles de Rome s'éloigne à peine de saint Bonaventure ; Scot (ibid q. 1), discute les deux opinions et hésite à se prononcer ; néanmoins, au témoignage de François Lichet et de beaucoup d'autres scotistes, il incline davantage vers l'opinion de saint Bonaventure. Parmi les modernes, il ne manque pas de savants qui tiennent l'opinion Bonaventuriste ou comme la vraie, ou au moins comme très probable, p. e. le P. Kleutgen S. J. (*Philosophie der Vorzeit*, t. I, Abhandl. 4, c. 4 § 2).

(1) Quod finitum est, habet extremum ; quod non habet extremum, infinitum sit necesse est. Ita Tullius, lib. II, *de Divin*, c. 50. — V. Aristote, l. I *de Cœlo*. cap. 5. — Infinitum est. quod aliquod finitum datum secundum nullam habitudinem finitam præcise excedit, sed ultra omnem habitudinem assignabilem excedit adhuc. » Scotus : I, *sent. dist.* 2, q. 2, n. 32).

Digitized by Google

tiples (1). Mais il est une distinction célèbre qui nous intéresse spécialement : c'est celle que les philosophes ont établie entre l'infini en acte ou catégorématique, et l'infini en puissance ou syncatégorématique. Par infini *in actu*, on entend ce qui exclut toute limite, toute négation, toute imperfection ou non-être qui possède en réalité toutes les perfections possibles, en un mot ce qui a la plénitude de l'être. C'est l'infini positif, l'infini proprement dit. L'infini en puissance ne mérite ce nom que dans un sens impropre, car, à parler juste, il est fini, il possède des limites actuelles ; toutefois, il peut les éloigner, les distancer indéfiniment : et c'est là l'infini négatif, ou plus communément l'indéfini. » Il suit de ces explications que, étant donné un nombre indéfini, on pourra toujours en imaginer un plus grand encore, tandis que l'infini pris dans son sens positif exclut toute conception plus vaste, plus étendue que lui-même (2).

Il nous reste, avant de prouver notre thèse, à fournir quelques données au sujet de la *notion de principe, de cause et d'effet*.

Quand on dit que Dieu est le principe de toutes choses, que veut-on exprimer par là si ce n'est le double rapport qui relie les êtres à Dieu, le rapport de priorité du Créateur sur les créatures, et un rapport de connexion qui rattache les choses créées à leur principe créateur. Or, ce sont précisément ces deux rapports réunis qui constituent un principe, car celui-ci comme disent les Scolastiques : « est id a quo aliquid quocumque modo consequitur seu procedit. » Le principié « est id *quod* quocumque modo ab alio consequitur ».

Ajoutons que le rapport de priorité présente des faces multiples : la priorité de lieu, d'ordre, de dignité, de raison, de connaissance, de temps, de nature, d'origine.

Nous nous bornerons à expliquer brièvement la priorité de temps, de nature et d'origine (3).

(1) V. Alex. Hal. *Summa*, p. I, q. 6, membrum I.

(2) Dupont : *Thèses de métaphysique générale*, th. 6. — Zigliara, *Op. cit.* Ont. l. II, c. 3, art. 4 ; — Gabriel Casanova, *Cursus Philosophicus*... n. 169, etc.

(3) Zigliara : (*Ontol.* l. IV, c. I, a. I) « ad rationem principii ut principium est, non requiritur quod præcedat principiatum prioritate naturæ ; sed sufficit

Digitized by Google

Prenons deux êtres produits à des époques différentes ; l'être qui existait déjà, alors que le second n'était pas encore arrivé à l'existence, possèdera sur l'autre une priorité de temps. Mais supposons que l'un de ces êtres soit tel que son existence est une condition indispensable pour la production du second, comme lorsqu'on dit que le soleil est antérieur à la lumière, il y aura priorité de nature. Enfin la Foi, en nous montrant dans la Sainte Trinité, mais là seulement, le Fils engendré du Père, éternel, tout puissant, infini comme Lui, et l'Esprit qui procède et du Père et du Fils, Dieu et partant infini comme Eux, nous a révélé une priorité, ou plus exactement, d'après Cajetan suivi par Zigliara, un *ordre* d'origine, rejetant toute infériorité et d'existence et de nature.

La notion de principe s'éclaircira davantage, si nous l'opposons à la notion de cause et d'effet. Le principe est à la cause ce que le genre est à l'espèce : toute cause est un véritable principe, mais il ne s'en suit nullement que tout principe soit cause, car à proprement parler, la cause c'est *ce qui donne l'être* (2).

« Deux conditions sont nécessaires d'après saint Thomas (I Phys. l. V, opusc. XXXI) pour qu'un être soit cause : il doit se distinguer de l'effet, auquel il donne l'être. On dit par conséquent que la cause est ce qui amène l'être en un

origo unius ab alio. Est contra Storchenau, *Ontol.* S. III, c. IV, § 140, qui absolute pronuntiat, immemor theologiæ, principium naturâ esse prius principiato... Fateor in rebus creatis sic revera esse, sicut Storchenau asserit... Consulto dixi originem, non vero prioritatem originis, quia hæc prioritas non semper existit, et Patribus Ecclesiæ ac antiquioribus Scholaticis non fuit accepta ; et quoties de divinis sermo est, a S. Thomâ non prioritas, sed ordo originis appellatur. « Tacuit, notat Suarez loquens de angelico, numquamque usus est illa locutione, sed ordinem originis appellavit, non prioritatem. Et sane non sine causa... quia in rebus divinis modus loquendi Patrum imitandus est ... tum quia prioritas originis non est absoluta prioritas prout in divinis personis reperitur..... » Hæc Suarez, dispp. metaph. disp. XII, sectio I, § X. — Cfr. etiam Cajet in P. I, q. XLII, art. 3. »

(2) Gabriel Casanova, *Op. cit.* Ontol. c. IV, a. 1, n. 245 : « ... nullum esse in creatis principium quod simul non sit causa sui principiati, nec dari principiatum quod rationem effectus non inducat. Etenim creatura, quæ alteri propriam naturam communicat, ei tribuit non ipsam naturam numericam, quam possidet, sed aliam numero distinctam, licet semper ejusdem

Digitized by Google

autre, ce qui contribue et concourt à amener une chose à l'être, ou le principe déterminant par son influence l'existence d'un être. Le concept de cause ajoute une double note à l'idée générale de principe : d'abord il faut un lien intrinsèque entre les deux choses distinctes, ensuite l'une incapable, ou au moins trop indéterminée pour exister, doit recevoir de l'autre l'existence, ou un de ses éléments partiels (1) ». Il s'en suit que l'effet est ce qui commence à exister en vertu de l'action d'une cause. La différence entre la cause et l'effet d'une part, et le principe avec son principié de l'autre, paraît suffisamment claire : elle consiste en ce que la cause exige nécessairement la dépendance de son effet, et qu'elle ait sur lui une priorité, soit de temps, soit de nature.

Nous devions exposer ces notions préliminaires ; elles sont ardues, mais nécessaires à l'intelligence de nos preuves et de notre thèse.

P. CHRYSOSTOME de Calmptout, S. T. L.
Lecteur de théologie, min. cap. prov. Belg.

(A suivre.)

speciei. Sic pater impertit filio naturam humanam, sed numerice diversam ab ea quam ille habet. Ea propter pater est causa filii. Apposite S. Bonaventura : « in creatis idem est principium et causa, et hoc est quia productum differt a producente, et ideo potest dici effectus ejus, et istud potest dici causa, et in idem concurrit intentio causæ et principii, et similiter nomen. » (Sent. I, d. 29, art. 1, q. 1, ad. 3). Exemplum principii existentiæ quod non sit simul causa, solum habetur in profundissimo sanctissimæ Trinitatis mysterio, in quo juxta doctrinam catholicam Pater æternus eamdem numero naturam communicat Verbo divino, quin ullo modo unum ab alio dependeat; siquidem ibi eadem substantia numerica est in generante ac in genito. »

(1) Dupont, *Op. cit.* th. LXVI, n° 2. — Cfr. S. Thomas, summa Theol. I, q. 33, a. 1, ad. 1.

Digitized by Google

LA

RENAISSANCE LITTÉRAIRE EN FRANCE

CALVIN ET SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Suite) (1).

A cet énergumène opposons un saint. Tandis que Malherbe et Balzac réforment surtout le mauvais goût de la Renaissance, il en réforme, à la fois, le goût par son naturel, le cœur par sa sainteté. Nous allons nous reposer des ignominies de Calvin dans l'âme et dans le visage gracieux de saint François de Sales.

C'est un type d'obéissance. Jeune homme, il apprendra même à danser, pour plaire à ses parents, et s'en tiendra là. Il est né en 1567, au château de Sales, au diocèse de Genève, trois années après la mort du sombre Calvin, fils désobéissant de l'Église qui l'a élevé, et le plus sinistre des tyrans.

François de Sales ne sera pas un saint, fatalement, par un caprice du ciel. Encore petit, il se rend coupable d'un larcin ; et le fouet paternel aide, en cette mémorable circonstance, la grâce du repentir. Sa faute ouvre la voie à sa liberté. Déjà il brûle d'apprendre et promet naïvement quelque récompense à ceux des serviteurs de la maison paternelle qui voudront bien l'aider à satisfaire son violent désir.

Il étudie aux collèges de la Roche et d'Annecy. Déjà versé dans le latin, le grec et l'hébreu, il prêche les enfants de son âge, avec un charme particulier, et mêle Virgile à Jésus-Christ. Dans un de ses naïfs sermons, il veut que ses jeunes camarades rendent grâces au ciel d'un congé qui leur a été donné ; car, leur dit-il, « *Deus nobis hæc otia fecit* ».

Il part pour la France, avec son précepteur M. d'Aage ; il

1) Voir la livraison de Juillet 1902.

Digitized by Google

fait sa seconde rhétorique, celle que l'on nommait naguère « des vétérans », au collège de Clermont, chez les Pères Jésuites. Un de ses professeurs c'est l'illustre Maldonat ; il suit encore les cours de la Sorbonne. Il est alors soumis à une plus rude épreuve que celle de tous les examens réunis ; il se croit *damné*. Le diable en voulait faire un Calvin pour la doctrine, ou, du moins, un disciple de Calvin pour l'enfer. Quel supplice ! il ne dura pas un jour seulement, mais le Ciel eut enfin pitié de la victime.

Emu comme il l'était de l'appréhension des peines éternelles, François n'avait pas cessé de prier. (1) « Il demeura un mois entier dans ces angoisses et amertumes de cœur, qu'il pouvait comparer aux douleurs de la mort et aux périls de l'enfer. Il passait ses jours dans des gémissements douloureux ; et les nuits il arrosait son lit de ses larmes.

Enfin étant, par une inspiration divine, entré dans une église, (celle de Saint-Etienne des Grès), pour invoquer la grâce de Dieu sur ses misères, et s'étant mis à genoux devant une image de la sainte Vierge, il récita le *Memorare*. Il ne l'eut pas plutôt achevé, nous dit son naïf biographe, qu'il ressentît l'effet des secours de la Mère de Dieu et le pouvoir de son assistance envers Dieu, car, en un instant, ce dragon, qui l'avait rempli de ses funestes illusions, le quitta ; et il demeura rempli d'une telle joie et consolation que la lumière surabonda où les ténèbres avaient abondé. » (1)

Il avait déjà fait vœu de virginité perpétuelle, un jour qu'il était prosterné devant une image de la sainte Vierge, toujours à Saint-Etienne des Grès ; et c'est là que la sainte Vierge lui rendit la tranquillité.

De Paris, il alla à Padoue continuer ses études, accompagné de son précepteur ; il y reçut, après de brillants examens, en 1591, l'anneau, la couronne et le bonnet de docteur; il fut reconduit jusqu'à sa maison en triomphe. (2)

En route pour Venise, un peu plus tard, il vit, sur mer, son chapeau s'envoler par un coup de vent et flotter sur les eaux. Il dut, sur l'ordre de M. d'Aage, continuer le voyage

(1) F. Le Camus, *Esprit de saint François de Sales*, partie 4e, ch. 27.

(2) *Vie de saint François de Sales*, par M. le curé de Saint-Sulpice L. 1, ch. 4.

Digitized by Google

et entrer dans le port d'arrivée la tête couverte de sa coiffure de nuit (1) et l'épée au côté, ce qui en fit rire plus d'un, et devint pour lui, malgré la sottise de son précepteur, une leçon d'humilité qu'il sut prendre avec une bonne grâce toute chrétienne.

Les petits traits peignent quelquefois les grands hommes.

A Padoue, François avait conservé la pureté parmi l'universelle corruption. C'est là qu'il saisit un jour un tison ardent pour repousser une courtisane ; mais il fallit mourir d'une maladie de langueur causée par les pénitences qu'il imposait à sa chair. Heureusement Dieu le conserva, et Notre-Dame de Lorette, dont il avait visité le sanctuaire.

Enfin guéri, François partit pour Rome, et revint ensuite en Savoie demander à son père la permission de s'engager dans le ministère de l'Eglise. A Padoue, le célèbre Jésuite Possevin avait découvert et encouragé sa vocation sacerdotale. Mais on... voulait marier le jeune docteur, Dieu sait de quelle brillante manière. Les parents néanmoins firent au ciel le sacrifice de leurs espérances ; ils eurent un saint qui en a engendré combien d'autres ! On ne le saura qu'au jugement dernier. Il n'y a pas qu'une paternité au monde.

François est prévôt de la cathédrale d'Annecy, sans être encore dans les ordres sacrés. A peine sous-diacre, il doit prêcher ; c'est avec des angoisses mortelles et un succès de persuasion et de larmes extraordinaire. Il est prêtre, en 1593. Son évêque, P. de Granier, l'envoie en mission, dans le Chablais ravagé depuis dix ans par l'hérésie. Les prêtres catholiques en avaient été chassés... C'était lamentable. Mais François, avec une éloquence que l'imprimerie heureusement nous a transmise (2), et qui est écrite pour l'éternité dans le cœur de tant d'âmes arrachées à l'erreur, vint à bout de sa difficile entreprise.

Accompagné de son parent, Louis de Sales, chanoine de Genève, le jeune saint emporta d'assaut Thonon, la capitale

(1) *Vie de saint François de Sales*, par M. le curé de Saint-Sulpice, L. 1, ch. 5.

(2) Saint François de Sales répandait à profusion dans tout le pays, surtout là où il ne pouvait prêcher, de petites feuilles volantes où il exposait la doctrine catholique. Ce sont les *Controverses*.

Digitized by Google

de la province, j'entends le cœur de ses habitants, et y fit réparer l'église paroissiale de Saint-Hippolyte ; il y célébra, pour la première fois, le Saint Sacrifice, dans la nuit de Noël, en 1597.

Mais que de luttes, de peines et d'injures ! Rien n'y fit. La persécution sans cesse renaissante força François à passer plus d'une nuit dans des fours de campagne, une fois, sur un arbre, dont il descendit le matin glacé mortellement. Des protestants le recueillirent (1) ; il les convertit. Il fut, un jour, rencontré par des brigands qui tombèrent à ses genoux quand ils surent son nom, tant sa douceur était déjà persuasive et sa sainteté irrésistible. Il y a plus d'une manière d'être éloquent.

Il rétablit les curés dans tous les lieux d'où ils avaient été chassés. On a calculé que tant au Chablais qu'en autres lieux saint François avait converti soixante-dix mille hérétiques.

« Longtemps il fut obligé d'aller tous les jours au château des Allinges (2) pour célébrer la messe ; et, comme il fallait passer la Drance pour y arriver, il ne faisait aucune difficulté, lors même que les glaçons flottaient sur cette rivière, de se mettre sur une pièce de bois, et, à l'aide de ses bras et de ses jambes dont il se servait comme d'avirons, il la passait et repassait le même jour, avec autant de tranquillité que s'il eût eu la commodité d'un pont ou celle d'un bateau. »

Il avait déjà le don des miracles. Bientôt le Chablais, naguère protestant, était tout à lui, c'est-à-dire tout à Dieu.

Il faut bien le dire, François échoua auprès de Th. de Bèze que le Saint-Père l'avait engagé, plus tard et par Bref, à ramener à la vérité. Il eut, dans Genève, plusieurs conférences avec lui, le convainquit, lui tira même des larmes (3). Ce fut tout. Le démon de l'impureté fut le plus fort, ce grand sophiste et patron de l'erreur.

Délégué, malgré lui, comme coadjuteur de l'évêque de

(1) *Vie de saint François de Sales*, par M. le curé de Saint-Sulpice, L. 2, ch. 2.

(2) *Abrégé de la vie de saint François de Sales* qui précède *L'Esprit de saint François de Sales*, par J. P. Camus.

(3) *Abrégé de la vie de saint François de Sales.*

Digitized by Google

Genève à trente-cinq ans, le saint revenu, après une grave maladie, des portes de la mort ou du ciel, allait à Rome, demander au Pape sa bénédiction : « Buvez des eaux de votre citerne, mon fils, lui disait le Pontife, et répandez-les par les places, afin que chacun en boive à souhait » (1), c'est-à-dire, désaltérez le peuple des flots de votre éloquence inspirée du ciel.

Il rétablissait, à son retour, trente-cinq paroisses dans le diocèse de Genève. Vers le même temps le bailliage de Gex passait au Roi. Le saint courait à Paris et obtenait tout de Henri pour les malheureux catholiques de ce pays opprimés par l'hérésie victorieuse.

C'est à Paris qu'il prêcha, suivi par un concours immense de peuple, « autant de fois que l'on compte de jours dans l'an ». Il y apprit, un jour, en montant en chaire, qu'on l'avait calomnié auprès du roi. Ce n'était qu'un conspirateur, avaient dit certains courtisans, un complice de Biron. Le saint ne s'émut pas autrement, prêcha de son mieux, avec douceur, et alla se justifier devant Henri IV. Le roi l'embrassa sans vouloir même l'entendre, et l'aima plus que jamais.

Pendant son voyage, François avait prononcé l'oraison funèbre de Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (avril 1602). Il prononça aussi celle du duc de Nemours ; il fit pleurer. Et pourtant, il n'aimait pas ce genre de parler, « où il faut de la mondanité » ; il ajoutait « à laquelle je n'ai pas d'inclination, Dieu merci ! »

« Dites peu et dites bien », répétait-il ; et Pascal : « Rien de trop, rien de manque. » Mais quelle différence de cœur ! Pascal est aride ; la douceur de François de Sales attirait tout à lui et à Dieu.

Il ne reverra plus Henri IV ; seulement, en quelques mots mouillés de larmes chrétiennes, il fera son oraison funèbre, sans flatterie :

« Voilà qu'une si grande suite de grandeurs aboutit en une mort qui n'a rien de grand que d'avoir été grandement funèbre, lamentable, misérable et déplorable, et celui que l'on eût jugé presque immortel, parce qu'il n'avait pu mourir parmi tant de hasards... le voilà mort d'un contemptible

(1) *Abrégé de la vie de saint François de Sales.*

Digitized by Google

coup de petit couteau, et par la main d'un jeune homme inconnu au milieu d'une rue (1). »

En route, pour rentrer à Annecy, François de Sales apprit la mort de son Évêque, P. de Granier; il se hâta de regagner sa ville épiscopale et son palais, où il occupait la chambre la plus humble et la plus dénuée, « la chambre de François ».

Son train de maison fut des plus simples, et sa table frugale ; on y faisait d'abord quelque lecture pieuse ; « le reste du temps se passait en conversation aisée, agréable et édifiante » (2), comme à la table de saint Louis.

Annecy devint le modèle des villes catholiques de la Savoie. En particulier, au carnaval, la sainte éloquence du jeune Evêque arracha beaucoup d'âmes aux scandales des plaisirs illégitimes.

En fait de prédication, « c'était son sentiment qu'il ne suffisait pas que le Prédicateur eût une intention générale d'enseigner la voie de Dieu (3) ; mais qu'il visât à quelque dessein particulier, la connaissance de quelque mystère, l'éclaircissement de quelque point de la foi, la destruction de quelque vice ou l'établissement de quelque vertu. »

... « Ayez grande joye, disait-il, quand, en montant en chaire, vous apercevrez peu de gens et que votre auditoire sera comme à claire-voie.

C'est une expérience de trente ans en cet exercice qui me fait parler ainsi ; et j'ai toujours vu de plus grands effets pour le service de Dieu dans les prédications que j'ai faites en de petites assemblées qu'en de grandes (4). »

Un dimanche, il avait prêché devant sept personnes ; et l'une des sept se convertit le jour même.

Il recommandait, en ces termes, la brièveté aux orateurs : « Quand la vigne, disait-il, produit beaucoup de bois (5), c'est lorsqu'elle porte moins de fruit.

Plus vous direz et moins on retiendra. »

C'est un précepte littéraire et moral à la fois. L'image

(1) A M. Deshayes, 27 mai 1610.
(2) *Abrégé de la vie de saint François de Sales*
(3) Partie 3e, ch. 1er.
(4) Partie 2e, ch. 27.
(5) Partie 2e, ch. 26.

Digitized by Google

dont s'est servi saint François peint déjà son génie riant et naturel, autant que son âme était surnaturalisée.

Il faisait trop de bien ; et les ministres du pays de Gex résolurent de l'empoisonner. Mais François guérit et « combla de caresses et de bienfaits » ses meurtriers (1) ; il les convertit. Quelle plus belle figure du Sauveur !

Puis il alla prêcher un carême à Dijon en 1604 ; il y connut la baronne de Chantal, il l'aima, comme aiment les anges ; il la dirigea, après l'avoir vue, sans la connaître, dans une céleste vision ; et bientôt, du double effort de leur sainteté, naquit la Visitation. Pourquoi le ciel permit-il que Mère Angélique de Port Royal, dirigée dans le même temps, par le même évêque de Genève, tombât, à l'heure où elle allait devenir une sœur de la future sainte Chantal, entre les mains arides de Saint-Cyran ? Et qui sait jusqu'où l'orgueil a emporté sa victime ?

Un peu plus tard, revenu à Annecy, François de Sales y fondait des écoles publiques, et encourageait la science en même temps qu'il relevait la discipline. Il fondait l'Académie Florimontane. La devise en était « un oranger odorant » avec ces mots : « fleurs et fruits ». On se réunissait chez le président Antoine Favre, l'ami de saint François de Sales. On y vit siéger Honoré d'Urfé et Vaugelas (2). Le premier fruit qu'elle porta, ce fut l'*Introduction à la Vie dévote*. Elle vaut bien tous les discours lus à l'Académie française.

C'est au retour d'une longue visite pastorale qui ne laissa pas cent hérétiques debout dans la partie de son diocèse, « du côté des Suisses », que François fut pressé d'écrire cette « *Introduction à la Vie dévote* pour les gens qui vivent parmi le monde et les cours ». Henri IV ne fut pas étranger lui-même à son apparition. Ce livre devait être, à son sentiment, « aussi éloigné du relâchement que du désespoir ». C'est une bonne note pour le Béarnais qui n'est plus, dès lors, le Gascon sceptique de la légende.

Du reste, il avait entendu François de Sales prêcher le Carême à la cour, et il le jugeait « un esprit solide, clair,

(1) *Abrégé de la vie de saint François de Sales.*

(2) Autrement dit Claude Favre, le fils du président.

Digitized by Google

résolutif, point violent, point impétueux, et lequel ne voulait enlever les choses de haute volée ».

« Il sait dire peu de choses utiles et choisies », pensait Ph.-Em. de Mercœur, dont il fit l'oraison funèbre. Ajoutons, que c'était l'esprit le plus français du monde, ce bon saint qui disait de l'un de ses frères né avec un caractère difficile : « Heureuse la femme qui ne vous aura pas ! » ; et, à une vieille qui le menaçait d'un soufflet, en lui demandant comment il y répondrait : « Je sais ce que je devrais faire, mais je ne sais pas ce que je ferais. »

Le succès de l'Introduction fut grand. Jacques Ier d'Angleterre aurait voulu que les ministres anglicans parlassent avec autant d'onction. Il fallut une seconde édition de ce « pauvre petit livret », fait « hâtivement (1) », et le saint y ajouta « beaucoup de petites chosettes », toujours charitables : « La charité est un lait, disait-il, la dévotion en est la crème. » En le lisant, on respire, comme à l'Académie Florimontane, le parfum des champs ; les comparaisons les plus gracieuses empruntées à la nature se succèdent en foule, non sans quelque trace de subtilité ; et l'on y apprend sans peine une physique fabuleuse dont se contente l'imagination. Ce qui est le plus satisfait, c'est le cœur. Ce qui domine dans l'ouvrage, c'est le désintéressement d'un saint ; c'est l'amour, c'est la douceur, c'est une foi naïve et qui embellit même la nature de traits nouveaux ; c'est une simplicité d'âme qui se reflète dans la simplicité du langage ; c'est l'ardeur de la charité, c'est une sévérité morale qui fortifie la bonté, et, n'enlevant rien à la confiance, rassure l'esprit sur la fermeté de la doctrine. On aime mieux, après coup, l'ami qui sait, au besoin, vous dire une vérité. Que nous sommes loin des prédicateurs fougueux de la Ligue et de la glace de l'injurieux Calvin !

Le fond, c'est que François dans la *Vie dévote* prouve combien la volonté humaine est faible par elle seule.

Il s'adresse à Philotée :

« Les danses et les bals sont des choses indifférentes de leur nature ; mais leur usage, tel qu'il est maintenant établi,

(1) Lettre à l'Archevêque de Vienne.

Digitized by Google

est si déterminé au mal par toutes ces circonstances, qu'il porte de grands dangers pour l'âme. »

Voici le moraliste :

Ces bals « on les fait... durant la nuit et dans les ténèbres qui ne peuvent être suffisamment éclairées par les illuminations ; et il est aisé, à la faveur de l'obscurité, de faire glisser beaucoup de choses dangereuses dans un divertissement qui est susceptible de mal (1). L'on y fait de grandes veillées qui font perdre le matin du jour suivant, et, par conséquent tout le service de Dieu. En un mot, c'est toujours une folie que de faire la nuit du jour et le jour de la nuit, et de laisser les œuvres de piété pour les folâtres plaisirs. L'on porte au bal de la vanité à l'envi, et par l'émulation les uns des autres ; et la vanité est une si grande disposition à toutes les mauvaises affections et aux amours dangereux et blâmables, que c'est la suite ordinaire de ces assemblées...

Je vous parle donc des bals, ô Philotée ! comme les médecins parlent des champignons. Les meilleurs, disent-ils, ne valent rien, et je vous dis que les meilleurs bals ne sont guère bons. »

Voici le naturaliste :

« Les champignons, étant contagieux et poreux, attirent aisément, selon la remarque de Pline, toute l'infection qui est autour d'eux et le venin des serpents qui peuvent s'y trouver. »

Une science plus exacte serait certes moins aimable, moins attirante, moins persuasive...

Et la conclusion est saisissante :

« Avez-vous été au bal par force ? Vous aurez recours à certaines considérations pour vous refroidir la raison, comme celle-ci :

En même temps que vous étiez au bal, plusieurs âmes brûlaient dans l'enfer, pour des péchés commis à la danse ou par une mauvaise suite de la danse, et ainsi de suite. »

Peut-on avoir plus de mesure, de pénétration morale, d'indulgence et de juste sévérité ?

Où avons-nous vu tirer de ce chapitre la conclusion :

(1) 3e partie, ch. 33e.— *Introduction à la Vie dévote.*

Digitized by Google

qu'on pouvait danser ? (1) Si le saint voit, dans la danse, s'éveiller plus d'un vice : « les jalousies, les bouffonneries, les querelles, les folles amours... si le serpent vient souffler aux oreilles une parole sensuelle ou une cajolerie » (2), d'autre part, dans la vertu rien ne lui paraît médiocre ou indifférent. Il admire Catherine de Sienne, « ravie en Dieu », et descendant « à tous les plus bas offices de la maison et de la cuisine (3) ».

Il y a, chez lui, « des fleurs et des fruits », pour tout et pour tous, pour les grands et les petits, pour la sainteté de la contemplation et celle de la vie la plus minutieusement occupée de détails, en un mot, pour Marthe et Marie, ou encore pour la maîtresse et la servante. C'est le livre de l'*Introduction* qu'un religieux brûla, après avoir prêché, et en pleine assemblée de fidèles. Le saint garda le silence, comme J.-C. dans sa passion « *Franciscus autem tacebat* ».

Bientôt il composait son *Traité de l'Amour de Dieu*. Sous le nom de Théotime, il y « fit voir, que l'amour-propre était éteint en lui (4) ».

Il écrivait, mais ses pieds d'apôtre avaient toujours leurs ailes.

Le Pape lui ordonne de réformer deux abbayes hors de son diocèse et de la Savoie ; il y vole. Un moine révolté « lui porte trois coups de pistolet » (5), mais en vain.

C'est, vers le même temps, en 1609, que Henri IV l'invita à rétablir les curés dans le pays de Gex. Le Rhône était débordé, il fallait passer par Genève, la ville du calvinisme. Le saint l'osa et son ange le couvrit de son ombre. Il traversa la ville sans être reconnu, comme il avait traversé les flots, le poison et les balles.

En 1610, il perdait sa mère qui expira dans ses bras après l'avoir « caressé », béni, étant bénie elle-même par ses mains sacerdotales. La même année, il établit, à Annecy, de

(1) Ailleurs, saint François de Sales nous représente la tristesse comme une punition « des vaines joies », c'est-à-dire de la danse et des autres. Ce chapitre (12e ch, 4e partie) est un des plus beaux.

(2) 3e partie, ch. 33.

(3) 3e partie, ch. 35. *Introduction à la Vie dévote.*

(4) *Abrégé de la vie saint François de Sales.*

(5) *Ibidem.*

Digitized by Google

concert avec Mme de Chantal, la Visitation de la sainte Vierge, le jour de la fête de la sainte Trinité. En 1665, cet ordre comptait trois cents maisons en Europe. C'est que le germe en était la sainteté, l'esprit de sacrifice, et l'humilité. Mais François croyait avoir fait peu de chose, comme saint Vincent-de-Paul. Et son amie, pour obéir à Dieu, Jeanne Frémyot avait passé sur le corps de son plus jeune fils âgé de quatorze ans, étendu le long du seuil de la porte, et qui voulait conserver sa mère.

Tant de soins n'empêchaient pas François de confesser à toute heure et de prêcher tous les jours.

On le demande à Grenoble en 1617, contre l'hérésie : il y court ; la calomnie le suit ; rien ne l'arrête ; il instruit, il persuade, il convertit de Lesdiguières, le gouverneur de la Province, le chef du parti calviniste. Deux ans après, il est à Paris où le roi Louis XIII l'a appelé ; il refuse d'être coadjuteur du cardinal de Retz, évêque de Paris. Il reste fidèle « à son épouse » ; c'est ainsi qu'il nommait son Eglise. Il retourne en Savoie et se rend à Avignon, sur l'ordre de Son Souverain qui doit s'y rencontrer avec le roi de France. Avant de partir, il fait des adieux touchants aux Filles de la Visitation ; toute la ville le reconduit jusqu'à une lieue ; il la bénit une dernière fois. Se sentant près de sa fin, il avait fait son testament.

D'Avignon, il suit le roi de France et le duc, son maître, à Lyon. Il y couche chez un jardinier des Visitandines.

La faiblesse empêche son départ ; il tombe dans une espèce de léthargie qui lui laisse la connaissance ; il se réveille toutes les fois qu'on lui parle de Dieu. Il meurt sur les huit heures du soir, le 28 décembre 1622, à cinquante-cinq ans, après vingt ans d'épiscopat. En l'ouvrant, on trouva son fiel condensé par parties, en autant de petites pierres (1). Etait-ce la preuve matérielle de la violence qu'il avait faite à ses impressions en s'étendant à terre, par exemple, les bras en croix, pour résister à la colère ? De nombreux miracles, prouvés, en partie, par les soins de Mme de Chantal, le font canoniser, en 1661. Son corps est à Annecy, dans l'église de la Visitation ; son cœur, chez les Visitandines de Venise qui, longtemps, furent toutes françaises. Enfermé dans un

(1) *Abrégé de la vie de saint François de Sales.*

Digitized by Google

reliquaire, il exhale un parfum délicieux. Que sont devenus les restes empestés de Calvin ? On s'était empressé de les cacher aux yeux ; saint François de Sales fut exposé plusieurs jours sur un lit de parade. On aurait voulu le voir toujours. Telle vie, telle fin. L'un peint dans ses œuvres la liberté d'un enfant de Dieu ; il aime, il persuade, c'est un saint. L'autre hait ; c'est le fils maudit d'un Dieu tyrannique, il tyrannise ; c'est un fléau.

Un mot encore de l'écrivain. Le Saint ne s'est « jamais détraqué de sa simplicité pour enfler son style de paroles pompeuses, son discours de conceptions mondaines, et ses conceptions d'une éloquence altière et bien empanachée (1) ». Il déteste « le blanc et le vermillon », en matière théologique, et se garde « bien plus d'altérer la parole de Dieu que la monnaie publique (2)... Il ne se prêche pas, car il n'étale pas sa science, mais il prêche pour convertir. Son père aurait voulu que le prévost (ainsi nommait-il son fils,) prêchât moins souvent et plus savamment, comme tant d'autres illustres orateurs farcis de grec et de latin qui ravissaient d'admiration leur naïf auditoire, mais le Prévost ne l'entendait pas ainsi ; et son éloquence était nourrie d'humilité et de simplicité. »

Dans un de ses principaux sermons, pour le jour de la Pentecôte, il « se présente avec l'esprit de soumission et d'obéissance, selon lequel il désire marcher toute sa vie. » Comme le dernier né d'une famille, il demande, « par droit de petitesse et de minorité, d'être chéri et qu'on prenne en bonne part ses affections ».

La simplicité de son cœur, la riante beauté de son imagination, sa charité se retrouvent dans tous ses sermons et dans ses autres ouvrages, avec cette pensée, que nous sommes *peu de chose par nous-mêmes.* Qu'il écrive ou qu'il parle, il la peint à tout moment, avec les plus heureuses images, nobles ou naïves. Prouvons-le par un passage de *L'Amour de Dieu :*

« Les aigles ont un grand cœur et beaucoup de force à voler ; elles ont néanmoins incomparablement plus de vue que de vol et étendent beaucoup plus vite et plus loin leurs

(1) Préf. du *Traité de l'Amour de Dieu.*

(2) *L'Esprit de saint François de Sales*, partie 2e, ch. 15e.

Digitized by Google

regards que leurs ailes. Ainsi nos esprits, animés d'une sainte inclination envers la divinité, ont bien plus de clarté en l'entendement, pour voir combien elle est aimable, que de force en la volonté pour l'aimer; car le péché a beaucoup plus débilité la volonté humaine qu'il n'a offusqué l'entendement (1). »

Néanmoins l'amour de Dieu est inné dans l'homme. Quelle délicieuse comparaison pour nous en assurer !

« Le perdreau qui aura été éclos et couvé sous les ailes d'une perdrix étrangère, au premier réclame qu'il ait de sa vraie mère,... il quitte la perdrix larronneuse.

Il en est de même, Théotime, de notre cœur ; car quoiqu'il soit couvé, nourri et élevé emmi les choses corporelles, basses et transitoires, et, par manière de dire, sous les ailes de la nature, néanmoins au premier regard qu'il jette en Dieu, à la première connaissance qu'il en reçoit, la naturelle et première inclination d'aimer Dieu qui était comme assoupie et imperceptible, se réveille en un instant, et à l'*imprévu* paraît comme une étincelle qui sort d'entre les cendres (2) ».

Tout ce qui n'est pas simple, dans la piété et l'amour de Dieu, pour saint François, c'est « musc et senteur, poudre et papiers dorés... mignardises trop menues et vaines. » (3)

Il l'écrit à une dame de ses amies. C'est toute sa rhétorique.

On le retrouve toujours le même, dans les moindres détails. A Mme de Chantal, sur la paix intérieure :

Je « considérais l'autre jour (4), ce que quelques auteurs disent des alcyons, petits oiselets qui pondent sur la rade de la mer. C'est qu'ils font des nids tout ronds, et si bien pressés que l'eau de la mer ne peut nullement les pénétrer; et seulement au-dessus, il y a un petit trou par lequel ils peuvent respirer et aspirer. Là dedans ils logent leurs petits, afin que, la mer les surprenant, ils puissent nager en assurance, et flotter sur les vagues sans se remplir ni submerger ; et l'air

(1) L. I, ch. 17e. *L'Amour de Dieu.*

(2) L. I, ch. 16e. *L'Amour de Dieu.*

(3) Lettre 836e. Ceci s'applique à la piété : mais rien n'empêche de l'appliquer au style. Les deux ne font qu'un dans saint François de Salles.

(4) 5 décembre 1608.

Digitized by Google

qui se prend par le petit trou sert de contrepoids, et balance tellement les petits pelotons et les petites barquettes, que jamais elles ne renversent. O ma fille, que je souhaite que nos cœurs soient, comme cela, bien pressés, bien calfeutrés, de toutes parts. »

Cet homme dont le style, pour employer son expression, n'avait pas plus d'artifice que le cœur, et dont le cœur est tout amour, a pourtant jugé Calvin avec une juste sévérité.

Il a écrit dans « la Défense de l'Etendard de la Croix : »

« Entre tous les novateurs et réformateurs, il n'en a pas été, à mon avis, de si âpre, si hargneux, si implacable que Jean Calvin. »

Il prétendait néanmoins à la douceur, « tout étonné que tant de paroles dures lui fussent échappées sans amertume ». Le saint homme ! Il aurait, sans doute, jugé François de Sales amer dans sa douceur.

Celui-ci n'a pas moins bien apprécié Rabelais et la Réforme, en ces termes :

« Gardez-vous des mauvais livres, et, pour tout au monde, ne laissez point emporter votre esprit après certains écrits que les cervelles faibles admirent, à cause de certaines vaines subtilités qu'ils y trouvent, comme cet infâme Rabelais et certains autres de notre âge qui font profession de révoquer tout en doute, de mépriser tout et de se moquer de toutes les maximes de l'antiquité (1), c'est-à-dire de l'Eglise. »

Montaigne est là, sans être nommé. Qu'aurait-il dit, le Saint, de Ronsard impur en tant d'endroits, et docte jusqu'au ridicule, un « grécaniseur », lui qui n'avait pas voulu prêcher savamment ! Tout cela, avec Rabelais et Calvin, c'est la Réforme, en toutes lettres ou dans son esprit. Et la Réforme, ne serait-ce pas l'œuf dont est sortie la Renaissance ?

C'est avec délices que nous avons étudié un saint tel que François de Sales et sa naturelle éloquence, après avoir senti la peste nous envahir en exhumant la science aride et en ranimant le cadavre de l'orgueilleux Calvin.

L'évêque de Genève eut un ami, F. Camus, évêque de Bellay, l'auteur de l'*Esprit de saint François de Sales*,

(1) Il s'agit des anciens, c'est-à-dire des ancêtres dans la foi. Lettre à un gentilhomme qui allait suivre la cour, 8 décembre 1610.

Digitized by Google

auquel nous avons emprunté plus d'une citation naïve. Un jour, tant il aimait son « père », il voulut prêcher comme lui. Ce père, c'était François. Il réussit aussi mal que possible.

« Je fis, dit le candide prélat, comme ces mouches qui, ne pouvant se prendre au poli de la glace d'un miroir, s'arrêtent sur la bordure. Je m'amusai, je m'abusai, en me voulant conformer à son action extérieure, à ses gestes, à sa prononciation ; tout cela était lent et posé (1). Je fis une métamorphose si étrange que je n'étais plus reconnaissable, ce n'était plus moi. »

Notre bienheureux fut averti de tout ce mystère :

« O Dieu, dit-il, entre autres choses à son ami, si les *naturels* pouvaient s'échanger, que ne donnerais-je pas de retour pour le vôtre? » F. Camus, persuadé, reprit sa nature et « son premier train ».

La finesse des Saints naît de la simplicité de leur regard ; et si saint François de Sales a parfaitement analysé l'amour-propre, c'est qu'il en était lui-même vainqueur. Aussi pouvait-il voir, en autrui, sans ombre :

« Cet amour-propre, écrit-il à une religieuse (2), fait que nous voudrions bien faire telle ou telle chose par notre élection, mais nous ne la voudrions pas faire par élection d'autrui ni par obéissance ; nous voudrions la faire comme venant de nous, mais non pas comme venant d'autrui... Au contraire, si nous avions la perfection ou l'amour de Dieu, nous aimerions mieux faire ce qui est commandé, parce qu'il vient plus de Dieu et moins de nous. Cet amour est toujours à nos côtés, il n'en bouge. Il dort quelquefois comme un renard, puis, tout à coup se jette sur l'épaule... Il faut veiller. »

Faisons une place à part au saint évêque de Genève. Il est de la Renaissance ; il aime la science, mais il est surtout de cette renaissance dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a toute la gloire. Bien avant nous, c'est l'ami du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, il en prépare même la dévotion ; il en est l'apôtre, et, par conséquent, l'ennemi du Jansénisme naissant et des Jansénistes : « Tenez bon, écrit-il, à la fréquente communion, et croyez-moi, vous ne sauriez rien faire qui

(1) *L'Esprit de saint François de Sales*, partie 1re, ch. 19e.
(2) Année 1615.

Digitized by Google

vous affermisse tant en la vertu (1). » Le saint croyait aussi à l'infaillibilité du Vicaire de Jésus-Christ, avec quelle certitude ! Le Pape, pour son âme avide de vérité sans ombre, « c'est cette pierre de touche avec laquelle on connaît toujours le faux or de l'hérésie (2) ». François a toute la plénitude de la vérité ; il en a le naturel. Il a dépouillé les vices de la nature, et retenu tout ce qu'elle a encore de bon et de beau.

Il ne lui a manqué pour entrouvrir le grand siècle littéraire avec Malherbe, Descartes, et Balzac, que la noblesse dite classique du langage. L'on se demande même si Dieu qui est l'arbitre suprême du beau, comme il en est l'essence, ne préfère pas à tout l'art de nos orateurs de génie, et à l'or de leur éloquence périodique, la naïveté des couleurs dont saint François de Sales pare, sans l'obscurcir, la simplicité de la vérité.

Pour achever de peindre son âme et son style, rien ne vaut sa dernière lettre écrite à une dame inconnue ; il y soupire tendrement après la mort, neuf jours avant de mourir ; et son génie, tout près de remonter à sa source porte comme une empreinte plus fidèle de la beauté de Dieu :

« Mon Dieu ! que bienheureux sont ceux qui, désengagés des cours et des compliments qui y règnent, vivent paisiblement dans la sainte solitude aux pieds du crucifix !... Ma très chère fille, plus je vais en avant dans la vue de cette mortalité, plus je la trouve méprisable, et toujours plus aimable la sainte éternité, à laquelle nous aspirons, et pour laquelle nous nous devons uniquement aimer. Vivons seulement pour cette vie, qui seule mérite le nom de vie, en comparaison de laquelle la vie des grands de ce monde est une très misérable mort. »

A. CHARAUX
Doyen de la Faculté Catholique des Lettres de Lille.
T. O.

(1) Lettre à un gentilhomme qui allait suivre la cour.

(2) *Panégyrique de saint Pierre.* Cette citation et la précédente sont empruntées au *Panégyrique de saint François de Sales*, par le R. P. Le Génissel (S. J.).

Digitized by Google

UN SANCTUAIRE IGNORÉ

LE « SACRO MONTE » D'ORTA

Un heureux hasard, auquel le bon et grand saint François a bien eu sa part, m'a permis de faire tout récemment un pèlerinage au Sacro Monte d'Orta. Comment dire la joie que j'en ai éprouvée, et surtout la faire partager ? Parti de Paris au milieu de mai, alors qu'une pluie froide et désespérante assombrissait tout, à Neuchâtel l'enchantement commençait déjà. Une lumière blonde, d'une merveilleuse finesse, enveloppe le lac ; les villas étincellent dans leur nid de verdure ; à l'hôtel, dans les escaliers, les antichambres, dans la salle à manger, partout, flotte une odeur fraîche, celle des narcisses, dont on célèbre la fête dans ce coin de Suisse ;... que nous sommes loin de Paris ! Puis c'est la traversée du lac, la vallée du Rhône, Sion, Brigue, demain le Simplon. Demain ? Peut-être ! Car rien n'est moins certain. Hier encore la route était obstruée par les neiges. Des centaines d'ouvriers travaillent à l'ouvrir, mais au fur et à mesure qu'ils déblaient, de nouvelles couches se reforment tombées du ciel. Passerons-nous ? Nous avons passé, mais non sans un peu d'anxiété.

A 5 heures du matin nous attendions, trois prêtres italiens, une jeune fille et moi, dans la cour de la poste, d'où part la diligence. Une pluie fine tombe sans discontinuer. Les vêtements de caoutchouc des postillons ruissellent ; avant d'être partis, les chevaux sont trempés. Le chef du bureau de poste, à qui nous demandons si nous pourrons passer, hausse les épaules et dit : « Il neige là-haut ! « Cependant nous partons au trot de nos cinq chevaux. Le paysage est grandiose, effrayant même. A 1300 mètres déjà nous trouvons la neige. Dans les refuges bâtis sur la route

Digitized by Google

par la prévoyance du gouvernement suisse notre conducteur réquisitionne tous les hommes valides pour nous suivre. Il faut, paraît-il, se fournir de gens du métier en prévision d'accidents. Bientôt notre immense voiture grimpe lentement entre un mur de neige haut de cinq mètres, et l'abîme. Il est défendu de parler ; les masses énormes de neige que nous côtoyons sont à l'état d'équilibre instable et le son de notre voix pourrait les ébranler. On craint une avalanche. Les neiges de l'an dernier sont tassées, celles de l'hiver le sont moins ; elles ont une densité différente qui les porte à glisser sur les premières ; et voilà que, pour comble de malheur, les neiges tardives de ce printemps glacial ont formé une troisième couche, plus légère encore, qui augmente le danger... Tout-à-coup, le lourd véhicule s'arrête. L'espace entre le mur de neige et l'abîme est trop étroit pour livrer passage aux trois chevaux attelés de front à notre flèche. Lentement, avec des précautions infinies, avec des mouvements aussi moelleux que la neige qui tombe sans trêve on en dételle un ; on lui donne un grand coup de fouet — silencieux — et il disparaît dans les neiges... Nous ne l'avons plus revu. Cinq minutes après nous étions à l'hospice, à 2000 mètres d'altitude, et tout danger était écarté.

De longtemps je n'oublierai la réception qui nous y attendait. Ce qui me saisit d'abord, c'est l'infinie tristesse des corridors, tout noirs d'humidité, tout glacés par l'hiver presque éternel qui règne sur ces hauteurs. Partout un silence de mort. Pas un bruit. Personne. — Vous ouvrez une porte et tout à coup c'est la joie, la gaieté, la chaleur, la vie ! Vous êtes à la cuisine. Mon Dieu, oui ! à la cuisine ; car c'est là qu'on vit, religieux, serviteurs, hôtes, et ces gros et admirables amis, les chiens du Saint-Bernard ! Tous se lèvent et se précipitent vers vous : les bons religieux avec des boissons chaudes et du pain, — la servante avec un potage au lait fumant, — les chiens avec leurs meilleures caresses. Ils sont là huit à se frotter à moi, comme si, au lieu d'être dans cette cuisine si tiède, j'étais là-bas sous le linceul de neige qui drape les montagnes et que leurs caresses dussent me ramener à la vie.

..... Mais me voilà pris de scrupule. Je devais parler

Digitized by Google

d'Orta, de saint François et de son pèlerinage et c'est du Simplon que je vous entretiens ! Et si je me laissais aller, que ne vous dirais-je pas ? Je vous conterais que la meute de l'Hospice est composée de 20 chiens et vaut plus de 30000 fr., soit plus de 1500 fr, pièce ; je vous promènerais avec moi parmi les 5500 ouvriers qui travaillent en ce moment à creuser sous la montagne un tunnel qui permettra de faire en 3/4 d'heure, sans danger, ce que le voyageur fait aujourd'hui en un jour, avec des craintes vagues d'avalanches et d'ensevelissement sous les neiges ; je vous conduirais sur les bords du lac Majeur, dans une lumière éblouissante, à l'heure où les montagnes qui l'entourent sont vertes, bleues, violettes, où l'eau est de saphir, où les palmiers et les cactus semblent d'or vert ; mais je dois vous parler d'Orta.

On part de Baveno, au lever du soleil ; la route suit le lac Majeur qui étend sur la droite ses eaux paisibles. Les brumes du matin y promènent leurs voiles légers ; voilà, devant nous, Feriolo, Suna en face de nous, puis Pallanza, et, en se retournant, le lac qui s'étale, avec les îles, l'Isola Madre, les Pescatori et l'Isola Bella, plus en arrière encore, Laveno. Petit à petit, au fur et à mesure que le soleil monte sur l'horizon, les brumes disparaissent, les teintes s'avivent, les lointains se dorent, l'enchantement des couleurs et des formes devient inexprimable. Un calme, un charme indéfinissables vous envahissent ; l'âme se fond pour ainsi dire dans cet air si doux, dans cette lumière si caressante, dans cette harmonie des lignes. On pense à cet autre paysage si calme, si tendre, si consolant, à l'Ombrie — et au grand Saint dont l'image le remplit, à celui qui a retrouvé, avec la pauvreté, l'humilité et l'amour des œuvres de Dieu. Et la pensée évoque, en face des eaux calmes du lac, la plaine paisible d'Assise et la paix de la Portioncule.

Un bruit sourd, suivi d'un grondement, interrompt ce silence : nous longeons les fameuses carrières dont on a tiré les granits du dôme de Milan et les colonnes de Saint-Paul-hors-les-Murs ; partout les flancs de la colline sont éventrés et des quartiers de rocs énormes roulent jusqu'au bord de la route. Puis on tourne à gauche pour s'engager

Digitized by Google

dans une vallée que remplit la fumée des fabriques. Adieu le calme du lac et les souvenirs d'Assise ! Nous sommes en pleine activité industrielle moderne. Sur un parcours de plusieurs kilomètres la route forme une seule et longue rue de village bordée de maisons d'ouvriers. Derrière elles les fabriques. Et comme je m'étonne de ce développement industriel formidable, dans ce vallon si calme, mon cocher m'explique tout d'un mot : Tedeschi. Ce sont des Allemands ! Ils ont trouvé ce lieu propice, l'ont envahi, y ont fait surgir comme par enchantement filatures, villages, églises, monuments publics et de ce coin de rêve inondent aujourd'hui l'Italie de leurs cotonnades !

Le lac ! Voici le lac d'Orta ; au milieu, son île, San Giuilio ; sur la gauche, la ville d'Orta. On regarde, et le désenchantement vous prend ; c'est petit, mesquin, sans variété, et on regrette les féeriques étalages de lumière et de couleur du lac Majeur. On entre à l'hôtel ; deux vieux Hollandais paisibles, un mari et sa femme, y déjeunent ; en attendant mon tour, je feuillette la liste des hôtes. Des voyageurs y ont écrit, dans toutes les langues du monde — sauf en français, car voilà quatre ans qu'aucun de nos compatriotes n'est venu ici — leurs impressions, et leur satisfaction ! Oui, leur satisfaction, je pourrais presque dire : leur enthousiasme. J'ai peine à en croire mes yeux : éprouver tant de plaisir dans ce lambeau quelconque de nature, lorsqu'on est à deux pas des merveilleux paysages des grands lacs italiens ?

On déjeune ; puis, par une pente raide et ensoleillée, on monte jusqu'au sommet de la colline, et tous les enthousiasmes des voyageurs cosmopolites s'expliquent : on est au Sacro Monte.

Orta est construite à l'extrémité d'une presqu'île formée d'une haute colline boisée qui s'avance au milieu du lac auquel elle a donné son nom. Cette colline, c'est le Sacro Monte. Elle est couronnée par un parc, auquel conduit le chemin que nous venons de suivre et dans lequel nous allons pénétrer.

Avant même d'y entrer, un sentiment de bien-être vous envahit. Au bout de la route la haute porte d'entrée découpe sa fine silhouette et derrière elle s'enfonce un chemin tout

Digitized by Google

vert, ombragé d'arbres magnifiques. Pour le pauvre voyageur qui vient de gravir péniblement la côte sous le soleil écrasant de Midi, c'est l'oasis inattendu qui s'ouvre, c'est la fraîcheur délicieuse, le calme et le repos. Du haut du portique saint François vous bénit. Derrière lui s'ouvrent des allées fraîches, des chemins, des sentiers, fantastiquement éclairés par la lumière flottante qui tombe des feuillages agités par le vent ; partout on devine, plutôt qu'on ne voit, des édifices de formes multiples, dont on ne s'explique pas bien la destination, mais qui captivent de suite par la grâce de leurs lignes. L'œil hésite au milieu de ces ombres, de ces jolis rayons que laisse pleuvoir le dôme ondoyant des grands arbres, au milieu de ces formes multiples et inexpliquées, et un bien-être fait de charme et de fraîcheur vous pénètre entièrement.

Les grands chemins obscurs longent la crête de la presqu'île, descendent dans les vallons minuscules qui se creusent à son centre, passent aux pieds de hêtres centenaires, conduisent de chapelle en chapelle, — car ce sont bien des chapelles, ces bâtiments multiples aperçus de l'entrée — de point de vue en point de vue et l'enchantement vous prend tout entier.

A la fin du XVIe siècle, ce parc appartenait à un pieux chanoine que le culte de saint François pénétrait. Il y fit construire un couvent, où il établit les fils spirituels de son saint préféré et vingt chapelles où il retraça la vie de leur père.

Entrons au hasard dans un de ces monuments. Voici une scène que je ne m'explique pas bien : une place publique, au XVIe siècle, et dans son milieu une colonne brisée en marbre blanc. Une foule agitée et diaprée court çà et là ; les mendiants se traînent sur leurs béquilles, les enfants s'accrochent aux robes de leur mère ou se sucent le pouce en vous regardant ; de riches marchands, en robes de soie et de velours, sourient d'un air narquois ; hautains passent des soldats à cheval — tandis que d'une rue latérale débouchent des Frères Mineurs et derrière eux, traîné par une corde, leur saint Patriarche, le Petit Pauvre de Jésus-Christ. La scène, sans être traitée avec une émotion particulière, est d'un pittoresque achevé. Chaque personnage a son indivi-

Digitized by Google

dualité, sa vie, sa couleur ; le mendiant est pris sur la place publique, le marchand à sa boutique, le soldat à sa caserne. Sur le visage des religieux flottent une compassion et une humilité indicibles et le pauvre saint François est visiblement ému, dans sa pâleur, de se trouver dans la situation où était, bien des siècles avant lui, Celui dont il avait si souvent médité la Passion dans les larmes.

Prenons, en sortant de cette chapelle, l'allée qui, comme un chemin de ronde, longe la crête de la colline. A notre gauche la partie nord du lac étend ses lignes pures et gracieuses ; une lumière féerique l'inonde ; ses bords sont d'émeraude et de lapis pâli ; des montagnes de plus en plus hautes les continuent, et là-bas, dans l'infini lointain, brille la crête du mont Rose. Et vous vous demandez si c'est bien le même coin de lac qui tout à l'heure vous paraissait si mesquin ? Tout heureux vous vous enfoncez dans le chemin sombre, vous passez sous des pins, sous des mélèzes, vous glissez sur les mousses humides ; vous voici devant une chapelle, entrez : c'est le matin ; des rochers nus, un sol aride ; dans la lumière blème un religieux prie, les bras étendus, tandis qu'un autre s'éveille, et du fond de l'horizon encore obscur, un séraphin tout enflammé accourt. Je reconnais les stigmates.

Que dire encore ? Elles sont vingt, ainsi, les chapelles. Toutes construites dans le style de la renaissance, aucune ne ressemble à l'autre. Tantôt c'est une rotonde entourée d'un portique circulaire, tantôt une basilique minuscule précédée de degrés comme la Madeleine à Paris. Ici le plan est en croix grecque, là c'est la maison carrée de Nîmes dans son élégante sveltesse. L'une d'elles a été dessinée par Michel-Ange ; sa forme ronde, ses larges arcades portant sur de petites colonnes font songer au temple peint par Raphaël dans son Sposalizio ; et l'on croit rêver de trouver la vision du peintre de la grâce réalisée dans ce coin de verdure, par l'artiste devant qui le marbre tremblait.

Mais, me direz-vous, comment sont représentées les scènes que vous nous avez décrites ? — Voici par exemple la mort de saint François. Il est couché à terre et ses frères l'entourent en pleurant. Le clergé d'Assise est là avec son évêque. Le peuple

Digitized by Google

est accouru en foule. Au milieu des nobles, des marchands, des humbles qui se pressent, une dame toute jeune vêtue de soie rouge brodée d'or, « frère » Jacqueline de Settesoli, a peine à retenir ses sanglots. Les fonds sont peints à fresque, les personnages de grandeur naturelle, sont en terre cuite. Certes ils ne sont pas des chefs-d'œuvre ; mais l'ensemble a une vitalité remarquable. Parfois l'artiste, quel qu'il soit, qui a modelé ces innombrables figures, s'est élevé à la hauteur d'un décorateur remarquable. La canonisation de saint François, avec ses évêques, ses cardinaux, le Saint-Père, plus de deux cents personnages dans un rutilement d'or, frappe par le déploiement d'or presque profane.

Combien cependant me semble plus émouvante la chapelle où est figurée l'approbation de la règle ! Ils sont là dans leurs frocs poudreux, venus humblement de l'ermitage de Rivo-Torto, les pauvres frères, et sur la route leur costume bizarre a soulevé la curiosité des peuples ; les enfants se sont pendus à leurs capuchons ou y ont déposé des pierres ; on a crié : au fou ! sur leur passage. Qu'importe, ils sont heureux ; et sous les lambris dorés du Latran leurs yeux de brebis un peu effrayés apportent quelque chose des clairs paysages de l'Ombrie. Ils sont douze et parmi eux instinctivement on cherche ceux que l'histoire a rendus familiers : frère Egide, frère Silvestre, le bon frère Léon à qui le Petit Pauvre devait léguer un jour sa bénédiction et la doctrine du bonheur parfait, frère Massée, d'autres encore. L'œil ne se lasse pas d'errer des beaux plis des frocs aux visages candides tandis que la pensée évoque de nouveau — comme sur les bords calmes du lac Majeur — le charme silencieux des environs d'Assise.

Je pourrais, de chapelle en chapelle, faire revivre toute l'histoire du Patriarche de la Pauvreté, de sa naissance accompagnée de prodiges, à sa canonisation. Nous verrions ainsi, pour parler le langage de Dante, ce soleil nouveau destiné à éclairer le monde se lever, parcourir sa carrière brillante, et se coucher dans sa gloire.

Mais il faut quitter ces chapelles, ces ombres mouvantes, ces échappées lumineuses sur le lac. A nos pieds, l'ombre l'envahit. Là-bas, dans le coin le plus retiré du parc, au bord

Digitized by Google

de l'anse la plus solitaire, un franciscain prie en regardant le soleil. Je fais comme lui, puis je descends.

Le soir, sur le livre de l'hôtel, je trouve toute fraîche cette inscription :

« Après vingt-sept ans nous sommes venus, ma femme et moi, revoir le Sacro Monte, et notre âme était aujourd'hui aussi joyeuse qu'alors.

Signé : X,
à Dordrecht (Pays-Bas).

C'est en ces termes que mes deux vieux Hollandais paisibles de ce matin ont payé leur tribut d'admiration au Sacro Monte.

La grande impression que celui-ci produit prend sa source dans l'accord parfait qu'il y a entre ce coin de nature solitaire et ce qui fût un des côtés de l'âme du bienheureux François. Et sans exagération on peut dire qu'il n'y a pas d'endroit plus propice pour y lire les *Fioretti* et les premiers chroniqueurs de l'Ordre. Le silence, la fraîcheur, le charme de ce beau parc, les vues admirables qu'il offre sur le lac, l'intimité et la simplicité des lignes de celui-ci, tout prédispose à comprendre l'âme du Grand Patriarche. Ainsi les fonds lumineux des tableaux ombriens éclairent l'âme des saints personnages qui y sont représentés. Ailleurs les scènes qu'abritent les chapelles d'Orta ne seraient qu'intéressantes ; ici elles vivent et émeuvent, elles prennent l'imagination et le cœur. Et qui les a vues ne les oublie plus.

Le pèlerinage est fait, il faut rentrer ; mais, avant de toucher à nouveau le sol de la France, prenons le chemin de fer, puis le tramway à vapeur qui nous conduiront à Ivrée et remontons la vallée. Elle se rétrécit bientôt jusqu'à devenir une gorge sauvage resserrée entre des rochers énormes, puis s'ouvre à nouveau large, lumineuse, profonde jusqu'au colossal mur de neige du mont Blanc qui la ferme à l'ouest. Aux temps lointains de la période glaciaire le sol où nous marchons était le fonds d'un glacier prodigieux de plus de cent kilomètres de long, deux ou trois de large, sur huit cents mètres — je dis bien, huit cents mètres d'épaisseur.

Digitized by Google

C'est lui qui, de son bras puissant, a transporté ces collines, élevé ces contreforts où s'étagent aujourd'hui ces coquets villages, broyé les roches pour en faire l'humus de ces pentes fertiles. Puis, quand la chaleur du Gulf-Stream est venue transformer en déluge ses masses immenses, elles formèrent les lacs fleuris d'où nous venons.

Une ville, qui avec la forme d'un camp romain a conservé ses postes, ses arènes, son arc de triomphe, c'est Aoste. Si nous y entrons nous éprouverons la patriotique émotion d'y entendre parler notre langue; car ce duché, la première en date des possessions des rois d'Italie sur le sol de la péninsule, parle français. C'est notre langue que balbutient les enfants, c'est dans notre langue qu'on vend et qu'on achète, dans notre langue que le prêtre prêche. Par quelle cause mystérieuse ces Italiens d'Italie, qui n'ont jamais été Français, parlent-ils la langue de Racine et de Bossuet ? Quatre journaux s'y publient dans notre langue : *l'Union Valdotaine*, *le Duché d'Aoste*, *le Mont-Blanc*, *Jacques Bonhomme*. Je les parcours des yeux : *l'Union Valdotaine* fait de l'opposition ; son premier article est intitulé : « le régime de la proscription et de la terreur ». — *Jacques Bonhomme* est l'organe des paysans — *le Duché d'Aoste*, celui du clergé. Quelles sont les opinions du *Mont-Blanc* ? je ne sais ; mais j'y cueille cette phrase d'allure passablement paradoxale : « On nous dit de marcher doucement dans le monde pour n'y pas éveiller la haine et l'envie; mais, hélas ! comment faire si elles ne dorment jamais ? » Si, entré chez le libraire, vous lui demandez ce qu'on lit : « Xavier de Maistre, vous dit-il, Lamartine et Bourget, l'auteur de l'Etape, celui de Jocelyn et celui qui n'est plus guère pour nous que le frère de Joseph ; c'est vers lui que va le cœur des Valdotains. »

Par des ruelles inégales, aux noms français, rue des Portes Prétoriennes, rue Croix-de-Ville, rue des Portes Décumanes on arrive à la rue du Lépreux. Voici le jardin et la Tour où il a tant souffert, tant prié, tant glorifié Dieu par sa patience dans l'adversité ; voici la place où il s'asseyait, celle où, près du lit de mort de sa sœur, s'éveillait en lui l'idée de suicide, celle où il voua pour toujours sa vie à la sainte résignation. C'est ici qu'à la demande du brillant officier

Digitized by Google

qu'était alors Xavier de Maistre : « Quel est votre nom, je vous prie ? » il répondait : « Ah ! mon nom est terrible ! je m'appelle le Lépreux ! » C'est à ce logis de souffrance qu'il appliquait la parole de l'*Imitation* : « celui qui chérit sa cellule y trouvera la paix. » C'est du pas de cette porte qu'il fit à son ami d'un jour cet adieu profond : « Etranger, lorsque le chagrin ou le découragement s'approcheront de vous, pensez au solitaire de la cité d'Aoste ; vous ne lui aurez pas fait une visite inutile. »

On lit tout cela dans la brochure achetée pour quelques sous, tout à l'heure, avec les cartes postales obligatoires, « *le Lépreux de la Cité d'Aoste*, par Xavier de Maistre. Edition Valdotaine avec notes et documents officiels sur le Lépreux ». Puis on tourne les yeux vers la vallée, où l'ombre s'amasse. Le calme l'emplit. A peine quelques bruits très doux y flottent, un murmure, le tintement lointain d'une clochette, un lambeau de chanson venu de la caserne des Alpini, là-bas ; le massif du Mont-Blanc s'allume, puis pâlit. Tout prie, et on rentre à l'hôtel en remerciant Dieu de se révéler avec tant de splendeur, du lac à la montagne, au pèlerin qui le cherche dans ses sanctuaires.

H. Matrod.

Digitized by Google

UN EMULE DE DOM PEROSI

ET UN SUCCESSEUR DE MARTINI

Un religieux de l'ordre des Frères Mineurs d'Autriche, le P. Hartmann de An der Tan-Hochbruun, est en train d'acquérir une célébrité musicale grâce à un oratorio de « saint François » que l'on a exécuté avec grand succès à Vienne le printemps dernier, et à Munich le 18 juin au concert de la VIIe fête de la Société *Caritas*, sous la direction personnelle de l'auteur. C'était un spectacle nouveau, dans une salle de concert moderne, que ce compositeur en robe de bure, à la tête de l'orchestre. Il conduisait les chœurs d'un geste ferme et majestueux et son action contrastait étonnamment avec son attitude modeste ; à la fin des morceaux et des différentes parties, le jeune moine tranquille, mains jointes dans les manches, se retournait vers le public, le remerciait de ses applaudissements, d'une unique inclination de tête. Disons-le tout de suite, l'accueil a été enthousiaste, et cependant il est à remarquer que nous autres catholiques, nous avons beau remplir une salle, être unis dans un même sentiment de joie et d'admiration, nous n'accordons par ordinairement aux nôtres ces ovations retentissantes qu'impose le succès. L'homme, sans doute, l'individu, le moine, puisque nous parlons d'un moine, l'homme n'en a pas besoin, mais l'œuvre catholique le mériterait, bien qu'elle soit trop religieuse pour être goûtée du grand nombre. La plupart des grands journaux de Vienne et de Munich n'ont voulu voir qu'inexpérience et pauvreté dans cette œuvre de religieux ; ils ne lui ont accordé qu'une vertu de sentiment sans valeur artistique.

Or, cette apparence de gaucherie et de pauvreté fait justement le surcroît de valeur d'art de l'oratorio du P. Hartmann, car si elle n'est pas à proprement parler un artifice de plus, elle est l'expression parfaite d'une inspiration pure-

Digitized by Google

ment monacale. Nous avons eu jusqu'ici des chefs-d'œuvre d'oratorio ; mais ces modèles classiques ont été légués par des maîtres protestants : Hœndel, Bach, Mendelssohn et ils se ressentent de la rigide interprétation du Vieux Testament dont ils sont tirés ; plus près de nous, il est vrai, Liszt, — l'abbé Liszt, s'il vous plaît — avec toute l'ardeur de son tempérament hongrois et romantique, a su trouver pour sa *sainte Elisabeth*, et surtout pour son *Christ* des accents d'une fraîcheur charmante et d'une gravité tout ecclésiastique ; et de nos jours Edgar Pinel, dont la piété égale le génie, a pour ainsi dire ressuscité le genre, avec *saint François* et *sainte Godelive*, en le parant de toutes les richesses de l'orchestration moderne, de la mélodie infinie et des trésors d'une inspiration angélique ; mais il était réservé à un fils de saint François de donner le ton juste, l'ambiance du cloître, à une œuvre dont le séraphique patriarche est lui-même le héros.

Avec un tact et une humilité remarquables, l'auteur du texte latin, S. G. Mgr Ghezzi, O. M., a presque évité de mettre ce héros en scène, de sorte que ce qui manque le plus à l'oratorio, c'est saint François en personne ! Chose étonnante, n'est-ce pas ! La critique en a été choquée : mais à bien considérer, cette retenue a peut-être son éloquence. L'ouvrage célèbre la personne du saint; pourquoi, à vouloir évoquer ses transports, encourir les risques d'une pauvre parodie?

L'oratorio est ainsi conçu dans une simplicité toute franciscaine. La voix de l'Histoire personnifiée expose les faits ; c'est le chœur de la tragédie grecque et à tour de rôle le Saint, les chœurs, et les rares solistes y ajoutent quelques paroles qui animent l'action et la font se dérouler sous nos yeux.

Le livret se compose de trois parties très courtes. La *fondation des trois ordres* : François se détourne du monde pour épouser la Pauvreté ; un chœur de Frères mineurs loue les victoires du jeune homme d'Assise sur lui-même et la puissance de son exemple ; sainte Claire, puis un chœur de Clarisses, célèbrent la virginité et viennent recevoir la règle ; enfin le B. Luchesius et Bonadonna sont heureux de former le Tiers-Ordre. La seconde partie est l'*impression des stigmates* et la troisième nous fait assister à la *mort* du Saint,

Digitized by Google

tandis que ses disciples entonnent le cantique à notre frère le soleil et à notre sœur la Mort. Partout la musique déborde, non point comme le fleuve symphonique de Wagner, non point comme un simple accompagnement à l'italienne mélancolique ou doux, mais comme une enveloppante atmosphère de cellule monacale. C'est là l'originalité du P. Hartmann, et cette originalité est incontestable, et un religieux seul pouvait en trouver en son âme le secret : c'est une musique calme et reposante et sans élans passionnés. Point de ces mouvements dramatiques qui gâtent les mérites certains de dom Perosi ; rien même de cette chaleur cependant si reculée de Pinel ; rien de ce à quoi nous a accoutumés l'ingérence constante du théâtre et de ses effets dans la musique actuelle : le P. Hartmann ne sort pas de son cloître, son inspiration jaillit de son cœur, paisible, pleine de poésie, d'un sentiment de la nature tout idyllique, avec des trouvailles aussi gracieuses que les *Fioretti* de son séraphique Père. La force ne lui manque pas en des chœurs bien rythmés ; une vivacité d'une observation très juste éclate au début dans l'apostrophe des compagnons de plaisirs de François, et la fugue termine avec vigueur et entrain la première partie ; les préludes, le troisième en particulier, d'une gravité rayonnante, sans rien de funèbre bien qu'il prépare à la mort du saint, sont des morceaux d'orchestre pleins de souffle, d'une sonorité fournie, d'une superbe venue.

Ce que je préfère surtout, ce qu'il a d'incomparable, c'est la pureté de diction de ses récitatifs, parfaitement personnels, qui ne sont ni le parler *recto tono* sur des accords tenus du récitatif classique, ni la déclamation accusée du récitatif wagnérien : c'est une manière de mélopée chantante soutenue par un orchestre continuellement mélodique. A la première audition néanmoins la sérénité invariable de cette musique déroute, malgré ses contrastes de force et de délicatesse ; nous n'avons pas coutume de participer à tant de quiétude. En revanche, c'est un repos que son inaltérable distinction.

C'est une œuvre enfin qui dénote assez de science et révèle une originalité assez grande pour que nous soyons en droit d'attendre de l'auteur de *saint François* d'autres ouvrages

Digitized by Google

d'un mérite croissant. L'oratorio hautement artistique, purement religieux et à la fois d'inspiration exclusivement monacale est un genre nouveau qui ne doit pas s'arrêter en si beau chemin. Une exécution devrait en être tentée à Paris ; mais ose-t-on seulement en formuler la demande dans un monde qui ne goûte que des frivolités et s'arrête à la *Messe de sainte Cécile* de Gounod, limite idéale de la musique *pieuse* ?

MARCEL MONTANDON

Digitized by Google

REVUES DES REVUES FRANCISCAINES

Les *Annales franciscaines*, fidèles à leur passé, nous donnent de très intéressantes études historiques sur les choses de l'Ordre. Après une notice biographique sur le P. Anaclet de Beaumotte (1739-1826) qui après avoir traversé glorieusement les mauvais jours de la Terreur et subi les persécutions de l'évêque constitutionnel, mourut à Angoulême, dans l'humble office de vicaire et d'aumônier des dernières prières, elles révèlent dans le fascicule du mois d'août les origines franciscaines du vœu de Louis XIII consacrant la France à Marie. C'est une religieuse du Calvaire, la mère Anne-Marie de Jésus Crucifié qui en a la première pensée, et c'est très probablement le P. Joseph du Tremblay, fondateur de cette congrégation, qui s'en fait l'avocat auprès du Souverain. On trouve dans ses manuscrits un « mémoire pour establir des prédicateurs pour prescher la dévotion que le Roy faict à la saincte Vierge de mettre son royaume en sa protection ». Ce mémoire de janvier 1638 précède seulement d'un mois l'acte solennel de Louis XIII, et montre la part qu'avait prise à sa préparation le célèbre Capucin.

*
* *

Dans le *Rosier de saint François*, nous trouvons extraite du volumineux ouvrage du T. R. P. Eugène de Bellevaux, définiteur de Savoie, une notice sur le R. P. Eugène de Rumilly, fondateur du couvent actuel de Chambéry, Procureur Général puis, en 1838, élevé par le pape lui-même à la suprême prélature de l'Ordre, où il présida avec une sagesse et un zèle admirable à la restauration des couvents de France, et à la conservation des missions, qui subissaient le contre-coup des persécutions de l'Europe. Grande et belle figure parmi celles de nos généraux capucins.

*
* *

La recrudescence de fureur contre les ordres religieux donne à la *Revista franciscana* l'occasion de rappeler les horreurs de la persécution en Espagne, au commencement du XIXe siècle. « Durant l'invasion des

Digitized by Google

Français, dit-elle, 20 prêtres séculiers, 32 religieux et religieuses furent assassinés. Durant la période constitutionnelle, de 1820 à 1823, il y eut 56 assassinats de prêtres et 32 de religieux. En 1834 et 1835, on compta 11 dominicains assassinés, 62 franciscains, 15 religieux de la Merci, 19 Carmes, 7 Minimes, 3 Trinitaires, 11 Augustins et 15 Jésuites. Depuis 1834 jusqu'à nos jours, le chiffre des assassinats s'est élevé à 50 de prêtres et 20 de religieux, soit en tout, dans le siècle, 349 prêtres et religieux. »

*
* *

Quand la bête révolutionnaire a bu déjà tant de sang et causé tant de ravages dans la catholique Espagne, il devient urgent d'organiser l'action. Des Congrès catholiques se sont tenus déjà et le dernier qui a eu lieu à Compostelle, était présidé par le Nonce lui-même au nom du Souverain Pontife. L'*Eco franciscano*, qui se publie dans la cité du Congrès, en a, dans une série d'articles, étudié le programme et le but. Ce but, c'est en Espagne comme en France, l'union de tous les catholiques pour la défense de leurs droits. La revue insiste « pour que les résolutions pratiques destinées à obtenir ce résultat soient données par ceux qui ont la mission de diriger les forces catholiques, et procurer l'unité d'action indispensable pour le triomphe, c'est-à-dire par les évêques, s'inspirant des sages directions pontificales émanant de Léon XIII ». Quiconque connaît l'histoire de l'Espagne ne saurait s'étonner de trouver chez les catholiques des tendances ou des nuances politiques très diverses et très tranchées ; « il y a lieu de déplorer néanmoins que, pour beaucoup, cet élément politique, détail plus ou moins important, mais jamais essentiel à l'esprit catholique, soit considéré, au moins en pratique, comme le principal de la question. » Et l'auteur de l'article conclut en suppliant ses compatriotes de sacrifier cet élément secondaire qui les divise, pour s'unir sur le terrain de la défense catholique, dans l'obéissance à leurs chefs légitimes, les évêques.

*
* *

C'est encore un point de l'histoire d'Espagne, que traite *the saint Anthony's Messenger*. Nous aimons à voir une revue américaine rendre hommage à une nation catholique, dans la série d'articles intitulés : « La fausse et la véritable histoire de l'Amérique espagnole. » On a accusé les Espagnols d'avoir maltraité les peuples conquis, et de s'être ainsi aliéné les cœurs des Indiens, compromettant le sort définitif de

Digitized by Google

leurs conquêtes. Les plaintes de Las Casas ont singulièrement aidé ces faux historiens à dénigrer la nation conquérante. Les historiens protestants eux-mêmes reconnaissent que les exactions des Espagnols ont été fort exagérées, que le pouvoir royal, autant que l'éloignement le lui permettait, chercha toujours à y porter remède. La liberté avec laquelle Las Casas porte à ce pouvoir ses doléances et celles des autres missionnaires montre elle-même que les Indiens n'étaient pas dépourvus de toute protection. Les cruautés exercées contre eux furent des exceptions, mais non pas la règle. On leur donna des écoles, on leur offrit le travail, on les convertit au catholicisme, et on les fit entrer par là dans la vraie civilisation.

*
* *

La prétendue critique libérale et rationaliste associe saint Antoine à saint François (1), ce qui donne occasion aux *Annales de l'Arrière Boutique* d'entrer en lice pour venger à la fois et l'enfant et le père. « Le rationalisme ne pouvait que déformer son héros. Il rabaisse tout ce qu'il touche. Il est impuissant à voir Dieu à travers les agitations de l'homme. Le surnaturel ne saurait entrer pour lui en ligne de compte, et dès lors, le sens vrai d'une mission, d'une œuvre de saint, d'une intervention visiblement divine lui échappe forcément. » Ainsi on continue d'affirmer, contrairement à l'évidence, que saint François et saint Antoine auraient été en désaccord au sujet des études dans l'Ordre. Puis, sans craindre la contradiction, on rend saint Antoine responsable des divisions qui éclatèrent dans l'Ordre, précisément parce qu'il résista, pour mieux conserver l'esprit du séraphique fondateur, aux tentatives d'Elie et obtint sa déposition. On réfute facilement de telles allégations qu'osent produire seulement des hommes ne connaissant pas les saints, ou voulant toujours et uniquement expliquer leurs œuvres par des raisons naturelles. « Mais ils ne sont pas seuls, hélas ! à diminuer nos grands hommes et à les rapetisser à la taille naturelle. Certains catholiques semblent avoir la même peur du surnaturel et éliminent volontiers de la vie des saints tout ce qui sort du domaine de la raison. »

*
* *

On dit qu'une vie de saint Antoine documentée et laborieusement étudiée s'imprime en ce moment en Italie. C'est une œuvre bien né-

(1) Cf. *Etudes Franciscaines*, août 1902, art. du P. Edouard d'Alençon.

Digitized by Google

cessaire. Comme pour en jeter les jalons, le *Saint aux Miracles* publie en abrégé tous les faits historiques attribuées à notre saint. C'est une liste, ou table des matières, par ordre chronologique, portant l'indication dans deux colonnes en regard, de l'auteur qui cite le fait, et de la date de son livre. Au sujet de ces auteurs et au sujet de ces dates, il y a encore bien des points obscurs. Espérons que la véritable critique les élucidera peu à peu. Dieu fera servir à ce but même les traits plus ou moins acerbes que se décochent, au détriment de la charité et de la bonne édification, certains écrivains qui semblent jaloux des découvertes des autres, et pratiquent l'axiome de Voltaire : Il n'y a que nous et nos amis qui ayons de l'esprit.

*
* *

La *Tribune de Saint Antoine* nous donne un très intéressant récit de la visite du saint, en 1230, au Mont-Alverne. Le souvenir de son passage y est conservé non seulement par la tradition, mais aussi par les monuments que nous fait successivement parcourir le pieux auteur de l'article.

*
* *

Ce n'est pas seulement la vie de saint Antoine qui fournit ample matière à l'étude. Les traces de son culte dans les diverses contrées du monde étaient aussi la matière d'un très intéressant volume, qui pourrait s'intituler : « Les gloires posthumes du Thaumaturge de Padoue. » Chaque jour de nouvelles trouvailles viennent apporter leur contribution à ce livre futur. C'est ainsi que le *Petit Messager de saint François* a exhumé de la poussière des vieilles archives romaines un *Te Deum* à saint Antoine. On le chantait solennellement dans une église de Frères Mineurs, quand un rubriciste sévère, craignant une irrégularité, déféra aux tribunaux de Rome le cantique traditionnel. Il ne paraît pas que le Saint-Siège l'ait prohibé, mais la dénonciation a servi au moins à conserver cette pieuse formule, qui serait sans cela depuis longtemps perdue.

*
* *

L'*Echo de saint François* a parcouru, de son côté, la plaine du Roussillon, et les montagnes qui l'environnent, pays qui avant le XVIIe siècle appartenaient à l'Espagne. Il y a trouvé des traces nombreuses du culte de saint Antoine de Padoue, pratiqué dans ces régions dès la

Digitized by Google

plus grande antiquité. Un couvent à Perpignan, que l'on prétend fondé par saint François lui-même, un autre à Villefranche, et un troisième à Ille, plus cinq couvents de capucins avaient fait rayonner dans toutes les paroisses de légions de missionnaires, qui avaient prêché partout le culte du Saint aux miracles. Aussi retrouve-t-on dans les anciens rétables en bois doré, saint Antoine et l'Enfant-Jésus. Souvent même ce sont des autels qui lui sont dédiés, ornés de plus curieuses sculptures.

*
* *

Un sujet d'actualité, c'est l'état politique de la Custodie franciscaine de Terre Sainte. Les événements récents montrent que la France se relâche dans l'exercice de ses droits de protecteur des Lieux Saints. « On dirait que l'occasion paraît bonne à plusieurs, lisons-nous dans la *Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte,* de supplanter la France en Orient, et dernièrement, une revue italienne développait solennellement cette thèse que la mission de Terre Sainte est une mission italienne : Italienne par son origine, italienne par son essence, italienne par sa langue et ses œuvres. Tout le monde sait au contraire que la custodie de Terre Sainte est une mission internationale, et pour cette raison, essentiellement catholique. Les sanctuaires y appartiennent non à une nation, mais à la catholicité tout entière, on y parle toutes les langues, et on y reçoit les pèlerins de tous les pays. Qui ne voit combien il est nécessaire qu'il en soit ainsi ?

C'est pourtant la division et le morcellement de la Custodie qui commence, s'il n'y a plus un unique consul protecteur, et si chaque nation intervient dans les causes de ses sujets.

*
* *

Terminons en donnant en abrégé une thèse canonique du *Mensajero Serafico* au sujet des indulgences dont peuvent jouir les religieux et les religieuses tertiaires franciscaines.

Si ces tertiaires ont la clôture et des vœux solennels, ils jouissent pour eux et pour leurs églises de toutes les indulgences concédées au premier et au second ordre. C'est une règle générale qui ne souffre pas d'exception. Si ces tertiaires n'ont pas la clôture comme c'est le cas en France, et s'il n'ont que les vœux simples, ils jouissent également de ces indulgences et personnelles et locales, par exemple de l'indulgence de la Portioncule à leurs églises. Et cela non point de

Digitized by Google

droit commun, mais par indult. Ces indults existent et sont cités, et l'auteur fait remarquer, avec le P. Monsano, qu'ils ne sont pas abrogés par la bulle *Misericors Dei Filius*, laquelle ne s'applique qu'aux Tertiaires séculiers. Cette question de droit, traitée avec une méthode, une clarté, une précision admirables paraît définitivement tranchée.

Fr. Ernest-Marie de Beaulieu.
O. M. C.

Digitized by Google

COLLECTION

D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE

RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DU MOYEN AGE

Sous ce titre général ont déjà paru plusieurs volumes qui auraient dû occuper les *Études Franciscaines*, car tous ont trait à l'histoire de l'Ordre ; il en sera de même de ceux qui sont annoncés. Il est toujours temps de réparer, je ne dirai ni cet oubli ni cette négligence, mais cet accident et de parler des volumes parus en attendant ceux qui doivent les suivre.

Dire que le Directeur de cette Collection est M. Paul Sabatier et que trois sur quatre des volumes publiés sont le fruit de ses travaux, c'est assurer du soin avec lequel sont édités ces documents et de l'appareil critique dont ils sont entourés. Le tome premier de la Collection est le *Speculum perfectionis*, que M. Sabatier donna en 1898. On a longuement discuté sur cet écrit que le nouvel éditeur a voulu attribuer au fr. Léon. Sans m'étendre sur ce volume, auquel les nouveaux travaux critiques entrepris par divers auteurs nous forceront à revenir, je rappellerai simplement que c'est là que nous devons aller chercher la véritable légende des Trois Compagnons, ou du moins les fragments qui nous en restent.

Le tome second, publié en 1900, a pour titre : *Fratris Francisci Bartholi de Assisio Tractatus de Indulgentia S. Mariae de Portiuncula* (1). Le traité de François Bartholi forme à peu près le tiers de ce gros volume, la préface et l'introduction en remplissent la moitié et le reste est consacré à deux appendices et à une table des matières fort bien principaux comprise.

Quand il publia sa Vie de saint François, M. Sabatier rejeta en bloc tout ce qui concerne l'indulgence de la Portioncule. En étudiant mieux la question, il s'aperçut que son jugement avait été précipité, et avec

(1) Un fort volume in-8° de CLXXXIV-204 pages. Chez Fischbacher.

Digitized by Google

une loyauté qui lui fait honneur, revenant sur ce qu'il avait dit il publia : *Un nouveau chapitre de la Vie de saint François d'Assise* (1), consacré en partie à la concession de l'indulgence. Il cherchait bien à voiler sa retraite derrière la découverte de documents nouveaux ; en réalité il n'avait rien découvert qui ne fût connu et même imprimé depuis longtemps, mais on lui pardonnait cette ruse, destinée sans doute à entraîner à sa suite ceux qui ne connaissaient S. François que par son livre, et on attendait la nouvelle édition, promise alors comme prochaine, de la Vie de S. François, dans laquelle il devait donner ces textes et les étudier.

La publication de cette édition étant encore à faire, au lieu de quelques pages, M. Sabatier a donné un gros volume au public : il y refait la preuve historique de la concession de l'indulgence par le Pape et publie, avec son érudition ordinaire, les documents sur lesquels elle s'appuie. Il est fâcheux que M. Sabatier ne se soit pas borné là ; sa publication des documents aurait été une bonne contribution à l'histoire franciscaine, dont il avait déjà bien mérité par la réédition du *Speculum*, mais il a voulu pousser son travail plus loin. Après avoir établi le fait historique il a pris plaisir à démolir la légende que les siècles ont enguirlandée autour de cette indulgence. Dans ce but il a publié le traité de Bartholi, qui marque, dit-il, « le triomphe définitif de la légende sur l'histoire ».

Si dans l'autre monde les auteurs s'occupent encore de leurs écrits, le bon Bartholi devait avoir eu un tressaillement d'aise, jusqu'au fond de sa tombe, en voyant un savant éditeur de vieux textes, chercher dans tous les recoins de la péninsule italique les manuscrits renfermant son œuvre, ou même de simples fragments de ce recueil, composé avec une diligence qui n'avait de pareille que celle de son éditeur. Pauvre Bartholi ! ta joie dut être bien courte, car en lisant par dessus l'épaule de M. Sabatier, tu vis qu'il traitait ton manuscrit de recueil de *calembredaines* (p. XXIX). Tu ne dus pas être plus flatté en lisant, quelques lignes plus bas, qu'il cherchait dans la sottise une excuse à l'étrangeté de tes récits ! Ce qui dut te consoler ce fut de voir qu'il te mettait en bonne compagnie, car s'il trouvait qu'il n'était pas nécessaire de te traîner aux gémonies, il ne se refusait pas la satisfaction de faire un grief à l'Eglise catholique de la crédulité commune au temps où tu vivais.

Je ne prendrai pas la défense de l'auteur du *Tractatus de indulgentia*

(1) Paris, 1896, 24 p.

Digitized by Google

contre son éditeur : oui, sans aucun doute, Bartholi a été crédule, et même, si l'on veut, sottement crédule ; mais quelle est la faute de l'Eglise catholique dans tout cela ? A-t-elle jamais donné la moindre approbation aux récits de Bartholi ou à ceux de ses émules ? Le tort, le grand tort de l'Eglise, aux yeux de M. Sabatier, est de croire aux miracles, d'admettre la possibilité du miracle ; de là cette phrase à effet qui résume toute son introduction : « Le jour où la crédulité quitterait la stalle qu'elle s'est appropriée dans le chœur de l'Eglise, et où, tranquille résolue, bien accueillie de tous, la critique historique viendrait prendre sa place, ce jour marquerait dans les annales religieuses une date plus importante que le concile de Nicée ou la bataille de Lépante » (p. XXXI). Ce n'est pas à l'Eglise que M. Sabatier doit s'en prendre, mais à la nature humaine, dont la crédulité et surtout la crédulité au merveilleux a de tout temps été le faible. Le libre examen a pu détruire la foi dans beaucoup d'âmes : la crédulité reste toujours debout sur ses ruines.

Je ne saurais faire un grief à M. Sabatier de cette insinuation malveillante contre l'Eglise catholique, elle vient naturellement au bout de sa plume de protestant et de rationaliste, tout vrai protestant est rationaliste, mais je ne puis m'empêcher de trouver plus qu'étrange que des revues catholiques et même franciscaines, aient fait à ce livre un accueil aussi favorable. Une revue, qui se publie à la Portioncule même, a proclamé que l'apparition de ce livre devait être saluée avec joie par tous les amis de saint François. Pas la moindre réserve pour mettre le lecteur catholique en garde contre les jugements de l'auteur !

Les rédacteurs de cette revue sont peut-être comme ce bon chanoine de Rome, que je rencontrai peu après la publication du *Tractatus* de Bartholi. « Avez-vous vu, me disait-il, le beau livre que M. Sabatier vient de publier sur la Portioncule ? » — « Oui, lui dis-je, mais vous, avez-vous lu l'introduction ? » — « Non, car je mords peu sur le français, mais n'importe, c'est un beau livre. » — « Un beau livre, soit ; mais lisez l'introduction, et vous me direz si c'est un bon livre et si M. Sabatier a rendu un grand service aux Frères Mineurs en le publiant ? » Cela est si évident, pour celui qui suit la critique de l'éditeur avec attention, que Mgr Faloci, en terminant son compte-rendu de ce volume, se demandait si cette publication ne cachait pas une satire (1).

A ces observations générales sur le caractère de l'Introduction on

(1) *Gazzetta di Foligno*, 5 maggio 1900.

Digitized by Google

pourrait en ajouter d'autres sur des points de détail. Dès les premières lignes M. Sabatier écrit que tous ceux qui se sont occupés de la Portioncule, pour l'affirmer ou la nier, en parlent d'après le récit de Bartholi. C'est inexact : Papini, par exemple, dont il fait l'éloge, rejette les récits de Bartholi et, sans remonter bien loin, l'abbé Le Monnier avait fait de même.

Pour M. Sabatier, le plus ancien document en faveur de l'indulgence est le récit des Trois Compagnons, tel que nous le retrouvons dans l'édition du P. Melchiorri suivi par les PP. Marcellin de Civezza et Théophile Domenichelli. Je n'entrerai point en discussion sur ce sujet, je me bornerai à faire remarquer que les éditeurs de la *Leggenda nella sua Integrita* ont retrouvé leur texte latin mot pour mot dans le diplôme de Théobald, qui est du commencement du XIVe siècle. Ils insinuent bien que l'évêque aurait pu copier le récit des compagnons et qu'eux mêmes pouvaient en copier un plus ancien. Le défaut d'unité, qui est si choquant dans cette légende prétendue complète, suggère une autre explication qui est plus vraisemblable. Je laisserai M. Sabatier l'exposer lui-même : « La notion du livre document est étrangère au moyen-âge, ou plutôt on ne l'avait que pour certains livres canoniques ou officiels. Un manuscrit pour un Franciscain du moyen-âge, c'est presque toujours un jardin spirituel — *Hortus deliciarum* — et il l'aménage non pour la postérité, ou pour servir de témoin historique, mais pour lui-même, selon sa dévotion et celle de ses amis ». M. Sabatier, qui a écrit cette note fort juste (1), ne la devrait pas oublier quand il est question du manuscrit publié par le P. Melchiorri, et lui, si habile dans la dissection des manuscrits, devrait soumettre au scalpel de sa critique la fameuse Légende dans son intégrité. En attendant qu'il le fasse, je dirai tout haut ce que je pense, c'est-à-dire que ce chapitre est tout bonnement emprunté au diplôme de Théobald, comme d'autres sont empruntés, par exemple, au *Speculum* (rédaction de 1318).

Au lieu de servir au public ce chapitre apocryphe, l'éditeur, selon moi, aurait dû consacrer quelques pages à un document qui n'est même pas mentionné dans son gros volume, je veux dire le procès fait en 1227 par l'évêque d'Assise, dont Mgr Faloci a retrouvé une citation et auquel il consacrait, bien avant que M. Sabatier ne publiât son livre, un long article dans la *Miscellanea* (2). M. Sabatier n'admet peut-être pas l'existence de ce procès, il aurait pu le dire.

(1) A la page IX du livre qui nous occupe.

(2) *Miscellanea*, tom. VI, p. 161.

Digitized by Google

Je n'ai point l'intention de suivre page par page l'introduction de M. Sabatier ; il me suffit d'avoir averti le lecteur de l'esprit général d'hostilité contre l'Eglise qui s'y fait jour en maintes pages, et qui gâte sans nul profit historique ce travail qui autrement serait parfait.

A la fin de son introduction l'éditeur consacre quelques pages à l'indulgence accordée par saint Célestin V à l'église de Collemaggio, sous le portique de laquelle il avait été couronné. Cette indulgence fut révoquée par Boniface VIII, le 23 juillet 1296. M. Sabatier pense avec raison que les analogies qu'elle offre avec l'indulgence de la Portioncule permettent d'y voir une imitation du privilège accordé au petit sanctuaire franciscain, et que, par suite, elle en constitue une preuve qui n'est pas à négliger. Ne pourrait-on pas ajouter un détail à ce sujet ? La révocation de l'indulgence de Collemaggio n'eut-elle pas un contre-coup sur celle de la Portioncule et les adversaires des Mineurs ne voulurent-ils pas l'englober dans la sentence de Boniface VIII ? c'est du moins ce que je crois pouvoir conjecturer d'un passage des révélations de sainte Marguerite de Cortone, où il est fait mention d'un prélat qui avait lancé l'excommunication contre ceux qui se rendraient à Assise. La seule difficulté que présente cette conjecture, plus admissible, me semble-t-il, que celle proposée par l'éditeur de Giunta Bevegnati, (1) se trouve dans la date de la bulle (23 juillet 1296) et celle de la mort de la Sainte (22 février 1297). Ce qui me confirmerait dans cette opinion c'est l'attestation de Théobald, à la fin de laquelle on lit que Boniface VIII envoya des prélats à Assise pour prêcher solennellement en son nom et prouver ainsi que sa révocation n'atteignait pas la Portioncule. Quoi qu'il en soit, la légende de sainte Marguerite de Cortone, écrite en 1308, offre un témoignage en faveur de la concession de l'indulgence, témoignage que d'ailleurs Bartholi n'a eu garde de négliger.

Je ne dirai rien du texte de Bartholi lui-même, qui ne méritait pas les honneurs d'une édition aussi soignée. Arrivons aux appendices : le premier est consacré à trois opuscules de saint François, dont deux inédits dans la forme où ils paraissent ; l'autre est la lettre du Saint au Ministre général, que M. Sabatier veut être fr. Elie, et il ajoute que *le simple bon sens* suffit à le prouver. Je dois me résigner à manquer de ce bon sens, car, publiant cette lettre avant M. Sabatier, je la disais adressée à fr. Pierre de Catane ; il y a d'ailleurs beaucoup d'imagination dans les commentaires dont le nouvel éditeur accompagne ce docu-

(1) *Leggenda... di S. Marguerita di Cortona*. Roma. 1858, p. 457. note 47 du ch. IX.

Digitized by Google

ment. Néanmoins ainsi que les deux autres opuscules il fait vivement désirer une édition critique des œuvres de saint François.

Le second appendice est consacré au célèbre fr. Mariano de Florence et à ses écrits, que M. Sabatier est parvenu à découvrir en partie. Il est évident que Mariano, qui vivait au commencement du XVIe siècle, ne peut être qu'un chroniqueur de seconde main ; cependant, comme le remarque M. Sabatier, il a eu l'immense avantage de travailler sur des documents moins déformés que ceux qui nous sont parvenus, et même il a pu connaître des sources que nous n'avons plus ; tout fait donc souhaiter que l'on retrouve les autres œuvres du chroniqueur Florentin. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, M. Sabatier aura bien mérité de tous les érudits ou simples curieux de l'histoire franciscaine.

P. Edouard d'Alençon.

P. S. — Notes critiques et documentaires.

Diverses Revues ont déjà annoncé la découverte du manuscrit du *Dialogue sur la vie des saints Frères Mineurs*, que, sur la foi de la Chronique des XXIV Généraux, on attribuait communément à Crescence de Jési et dont on regrettait la disparition. Ce manuscrit fut retrouvé, peu de jours avant la fermeture de la Bibliothèque Vaticane, par le P. Léonard Lemmens, qui avait l'amabilité de me faire part immédiatement de son heureuse trouvaille. Comme je le félicitais de cette bonne fortune et ui demandais comment il se faisait que ce manuscrit eut échappé aux recherches des érudits, il m'expliquait que ce codex, avec d'autres qui dormaient inutiles aux Archives de la Propagande, venait, par ordre du Pape, d'être transféré à la Bibliothèque Vaticane, où ils formeront le fonds Borgia, et, me conduisant à sa place de travail, il me mettait entre les mains le précieux volume, celui-là même qui était autrefois à la Bibliothèque du Sacré Couvent à Assise. Ensemble nous feuilletions le vénérable codex, et il me faisait lire qu'il n'avait pas été composé par Crescence, mais sur son ordre ; il me faisait aussi remarquer qu'il ne contenait rien sur saint François et se bornait à renvoyer à la légende ; par contre je constatais *de visu* qu'il donne plusieurs pages à saint Antoine. Comme les heures de travail étaient comptées, ne voulant pas usurper le temps qui restait au P. Lemmens pour prendre possession de sa découverte, après l'avoir félicité de nouveau et remercié de sa bienveillante communication, je le laissai à son tra-

Digitized by Google

vail, mais avant de me permettre de m'éloigner il me montrait un autre manuscrit, trouvé dans le même fonds Borgia et renfermant une Chronique, qu'il cherchait à identifier et qui lui paraissait inédite. Il ne m'appartient pas d'en dire plus long sur ce manuscrit dont il n'a pas encore parlé au public.

Cette découverte vient juste à son heure, car la mémoire de Crescence de Jési est présentement fort discutée par les critiques. Ce *Dialogue*, écrit par son ordre, fournira peut-être quelques lumières sur son gouvernement, que l'on nous dépeint sous les couleurs les plus sombres. Avant d'en parler plus longuement il faut attendre la publication qu'en prépare le P. Lemmens ; la critique sage et mesurée dont il a déjà donné des preuves nous fait bien augurer de cette édition, que tout le monde franciscanisant attend avec impatience.

Puisque je parle du P. Léonard Lemmens, je profite de cette occasion, pour mentionner sa publication de la *Chronica Fratrum Minorum de observantia nuncupatorum*, composée par le B. Bernardin de Fossa ou d'Aquila, écrite dans la seconde moitié du XVe siècle (1). Le P. Lemmens a enrichi cette édition d'une notice bio-bibliographique sur l'auteur et de deux fac-simile de manuscrits du bienheureux.

P. E.

(1) *B. Bernardini Aquilani Chronica fratrum minorum observantiae.* Ex codice autographo primum edidit fr. Leonardus Lemmens O. F. M. Romæ, Typis Sallustianis, 1902. Un vol. in-8° de XXIX-130 pages.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

LES ÉLÉMENTS PRIMITIFS DE LA PENSÉE ; *l'âme humaine, les sociétés, l'Eglise*, par Claude-Charles Charaux, professeur honoraire de philosophie à l'Université de Grenoble, vol. in-12 de 160 pages. Paris. Pedone, éditeur, 13, rue Soufflot.

Au soir d'une vie laborieuse, consacrée à l'étude et à l'enseignement de la philosophie, M. C. Charles Charaux prépare une édition définitive de son œuvre capitale : *La pensée*. Les trois conférences que nous présentons au public y prendront place.

Ceux qui déjà connaissent les travaux de M. C. C. Charaux, retrouveront, en ces pages, les qualités éminentes qu'ils ont admirées ailleurs : analyse délicate et patiente, élévation de pensée, ampleur du style, universalité de connaissances ; ils retrouveront aussi et surtout la doctrine chère à l'auteur sur l'union nécessaire de la pensée et de l'amour.

Par éléments primitifs de la pensée, M. Charaux n'entend pas les catégories, les formes, les concepts qui sont d'ordre purement intellectuel, mais bien certains caractères essentiels, certains traits communs à toute activité intellectuelle de l'âme humaine. Ils sont au nombre de six : l'ordre, l'unité, la grandeur, la liberté, la vérité et la beauté. « Ces « éléments primitifs relèvent à la fois de l'esprit et du cœur. A chacun « d'eux correspond une affection, un sentiment. » L'analyse en révèle l'existence au psychologue attentif ; c'est là tout le sujet de la première conférence : *De la formation et des degrés de la pensée*.

La seconde porte le titre : *les sociétés et les éléments primitifs de la pensée*. Les sociétés humaines sont mues par les mêmes ressorts que les individus dont elles sont composées. Dans les sociétés comme dans les individus, la pensée apparaît donc toujours avec son caractère de

Digitized by Google

premier moteur et laisse entrevoir ses éléments primitifs. Toute société ne vit que dans l'*ordre*, réclame l'*unité*, aspire à la *grandeur* et à la *liberté*, toutes choses qui n'existent jamais sans reposer sur le fondement de la *vérité* et sans produire la *beauté*.

Parmi toutes les sociétés, il en est une qui mérite une place spéciale : c'est l'Eglise catholique. La troisième conférence est consacré à l'étudier, toujours au point de vue particulier de l'auteur : retrouver en cette société spirituelle et humaine les éléments primitifs de la pensée. Dans un langage, où l'on sent tout à la fois l'ardeur de la conviction, l'émotion du cœur, l'admiration de l'esprit, l'auteur trace de l'Eglise un tableau grandiose et du plus vif intérêt. Il met en relief le rôle prépondérant de la pensée et de l'amour dans la vie de l'Eglise, « l'effort « constant de l'un et de l'autre pour s'éclairer, se purifier, se dégager « de toute erreur et de toute souillure pour s'élever jusqu'aux plus « hauts sommets où l'âme humaine puisse atteindre. » Puis sa plume rapide décrit, avec leurs caractères généraux, les éléments primitifs de la pensée, tels qu'ils se manifestent dans l'activité de la Sainte Eglise catholique. Une sèche analyse ne saurait rendre compte des mérites de cette partie de l'ouvrage : nous aimons mieux renvoyer le lecteur aux pages si intéressantes de M. Charaux, en lui recommandant de les lire avec une attention minutieuse et méditative.

Le livre entier fait honneur au talent qui l'a produit : il élève l'âme et l'ennoblit au contact des plus sublimes vérités. Ce sera sa meilleure récompense.

Fr. Raymond.

* * *

La dévotion aux trois Ave Maria, par le R. P. Jean-Baptiste, O. M. C. Paris. Œuvre Saint-François, in-18, de xiv-182 pages, franco 1 fr.

La théologie nous dit que la prière est infaillible quand elle est humble et persévérante, quand elle sollicite des faveurs utiles au salut, quand elle demande une grâce personnelle. Tel est le cas de la dévotion des trois *Ave Maria* dévotion toute nouvelle, mais facile et simple et à la portée de tous. La pensée de cet opuscule où l'auteur explique pleinement ses idées, est née au cœur d'un apôtre et elle va droit aux âmes ; dans la prochaine édition le R. P. J.-B. indiquera la référence exacte des textes qu'il cite, et alors son livre sera un petit chef-d'œuvre.

F. U.

Digitized by Google

*
* *

Le Saint Cardinal Hélie de Bourdeille, des Frères Mineurs, évêque de Périgueux, archevêque de Tours, par M. le docteur B.-Th. Poüan, chanoine théologal de l'église de Tours. Tome I. MDCCCC. *Mémoire historique.* VIII-375 pages. Tome II. MDCCCXCVII. *Preuves et éclaircissements*, 478 p. Neuville-sous-Montreuil, impr. de Notre-Dame-des-Prés, très grand in-8°.

La joie est grande pour un auteur lorsqu'il parvient à tirer des ombres de l'histoire une figure vivante dont le rayonnement jette sur une époque, une clarté nouvelle. M. le docteur Poüan est dans ce cas. Et je pense qu'il agréera toutes les félicitations que je lui offre, parce qu'il les mérite vraiment. Qui connaissait en effet, avant ce livre, non pas le nom, mais la figure de ce jeune seigneur périgourdin qu'était au XVe siècle Hélie de Bourdeille ? Nous autres franciscains, reconnaissons-le très humblement, nous en savions très peu long sur son compte, et toute notre érudition ne sortait pas des bornes du champ tracé spécialement par Wadding, par Hueber (et non pas Hucber) et par le frère Benedetto Mazzara dans son *Legendario* de 1722.

Fils d'Armand de Bourdeille et de Jeanne de Chamberlhac, Hélie naquit dans la seconde moitié de 1413. A sept ans, la vocation franciscaine, comme une fleur printanière, naît dans son âme, et à dix ans l'enfant quitte son château, ses parents pour revêtir la bure de cordelier au couvent de Périgueux. Ils étaient précoces, les enfants de ce temps-là ! On eût aimé savoir la date exacte de la profession. Cette profession était faite quand le frère Hélie quitta Périgueux.

Il prononça même ses vœux, si l'on s'attache rigoureusement au dire de Bois-Morin, avant d'étudier « les arts en grammatique et en philosophie » (tom. I, p. 16 et tom. II, p. 15 et 63). D'où il suivrait que frère Hélie s'attacha solennellement à l'ordre par la profession vers l'âge de quatorze ou quinze ans, l'étude de la grammaire et de la philosophie pouvant durer une année ou deux.

On ne sait pas la date de l'ordination sacerdotale.

A vingt-quatre ans, en 1437, le Fr. Hélie est élu évêque de Périgueux. Cette date de la nomination à l'épiscopat est parfaitement établie. Wadding, Héberne de Limerick l'avaient déjà admise, et M. Poüan

Digitized by Google

en a trouvé la confirmation aux Archives Vaticanes dans le *Provisionum Eugenii IV^i liber*, et dans son complément *Obligationum Collegii libèr sub Martino V^o et Eugenio IV°*. Ce qui est plus difficile d'expliquer, c'est l'absence du Fr. Hélie jusqu'en 1447, de sa ville épiscopale. L'essai sur les dix premières années d'épiscopat ne laisse pas de renfermer quelques obscurités (tom. 1, p. 329. — Cf. *series episcoporum*... par Gams. Ratisbonæ. 1873 p. 598). Encore faut-il savoir gré à M. Poüan d'avoir, le premier, tenté de jeter la lumière sur cette période obscure de la vie d'Hélie de Bourdeille.

Le long épiscopat du bienheureux franciscain est rempli d'une multitude de faits intéressants : réforme du Périgord, captivité au château d'Aubeterre, restauration des édifices sacrés, justification de Jeanne d'Arc, transfert au siège de Tours (1468), fondation de la bibliothèque publique du cloître Saint-Gatien, création de la municipalité tourangelle, affaires du cardinal Jean Ballue et de Guillaume d'Harancourt, relation avec la famille royale, avec Louis XI, question de la Pragmatique Sanction, rapports sur les évêques français, protection accordée aux Fr. Mineurs d'Amboise et de Toulouse, et pour tout couronner, le cardinalat conféré par Sixte IV le 15 novembre 1483.

Le mémoire historique de M. le Dr Poüan a été dressé en vue de rendre possible la reconnaissance du culte rendu de temps immémorial au bienheureux Hélie. Au récit des faits vient donc s'ajouter le tableau des vertus du saint frère mineur et des témoignages publics rendus à sa sainteté. Les résultats des recherches faites en ce sens sont fort précieuses d'autant que sont perdues les anciennes enquêtes faites en 1526-1527 par Jean de Plaignes. Je me permettrai d'ajouter quelques indications à la liste pleine d'érudition déjà fournie par l'auteur:

1. *Hierarchia franciscana in quatuor facies historice distributa*... auctore Fr. Didaco de Lequile, minimo inter minores S. Francisci transtiberini de Urbe Cœnobita. Romæ. 1664. in-8°, tom. II, p. 147.

2. *Gloriose memorie delle vite, et Fatti illustri delli sommi Pontefici e Cardinali assonti dal serafico ordine*... dal P. Pietr'Antonio di Venezia minore osservante riformato... In Treviso. MDCCIII. in-fol. n° L. Le P. Pierre-Antoine de Venise termine ainsi : « In somma il nostre Elia parea, che havesse l'animo sempre al Cielo, mentre staccato mostravosi del tutto dalla terra. »

3. *Giardino serafico istorico fecondi di fiori, e frutti di virtù, di zelo, e di santita*... par le même. In Venezia. MDCCX, in-8°, tome 1, pages 433 et 434.

Digitized by Google

4. *Les figures et l'abrégé de la vie, de la mort, et des miracles de saint François de Paule...* par Fr. Antoine Dondé, minime. Paris, Muguet, MDCLXXI, in-fol. p. 48.

5. *Histoire de saint François de Paule...* par l'abbé Rolland, Paris, Poussielgue, 1876, p. 77. (Cf. et corr. U. Chevalier. *Rép. hist. des sources*. Bio. bibl. v° Bourdeilles).

Hélie de Bourdeille mourut le 5 juillet 1484 à Artannes (dans l'Indre-et-Loire). Il faut lire dans Bois-Morin « l'estat de la maladie dudict feu Monsieur le Cardinal », sa douce agonie, sa fin plus douce encore; il expira en murmurant l'*in manus tuas*, sous le regard de ses frères « les beaux Pères de l'Observance ».

Telle est la vie que M. le docteur Poüan vient de nous faire connaître avec un grand luxe d'érudition et un grand sens historique. Ce n'est pas exagérer que de dire qu'il a rendu service à l'Eglise de France et à l'Ordre séraphique en faisant vivre devant eux le religieux, l'évêque, le patriote Hélie de Bourdeille dont le nom sera plus tard canoniquement inscrit aux annales de la sainteté, comme nous en avons l'espérance.

L'arbre séraphique édité en 1650 et intitulé *Epilogus totius ordinis seraphici P. N. Francisci* contient un portrait du B. Hélie, avec cette inscription : *F. Helias Francus creatus* [*cardinalis*] *A° 1483*. Les armes sont les mêmes que celles qu'indique le P. Pierre Antoine de Venise.

Quant au P. Gabriel-Maria (tom. II, p. 277) note, il naquit en 1463 et mourut à Rodez le 27 août 1532.

En tête du *Mémoire historique*, M. le docteur Poüan annonce *la vie du saint cardinal Hélie de Bourdeille*. Nous faisons des vœux pour que ce projet se réalise incessamment et dès maintenant nous lui souhaitons l'accueil le plus favorable auprès du public.

F. Ubald d'Alençon.

* * *

Avant et après la Communion, par M. l'abbé Lejeune, chan. hon. de Reims, vol. in-12, écu de 396 p., prix, 3 francs, Lethielleux, Paris.

M. l'abbé Lejeune n'a pas eu l'intention d'ajouter, aux innombrables formulaires de piété, un formulaire nouveau. Sous ce titre modeste, il offre au public un livre de haute doctrine, qui échauffe le cœur en éclairant l'esprit. Les premières pages sont consacrées à des consi-

Digitized by Google

dérations pleines de sagesse sur la nécessité de la préparation et de l'action de grâces, l'utilité d'une méthode et des formules, le rôle de l'imagination. Puis vient l'exposé lumineux des raisons pour lesquelles nous devons communier, avec quelques conseils pratiques sur la préparation. Enfin la doctrine sublime de la manducation sacramentelle, de ses effets, de ses joies, de son action sur le corps, suivi de quelques conseils pour l'action de grâces.

Dans les questions controversées, l'auteur donne toujours ses préférences aux opinions qui favorisent davantage la piété. Mais il indique ses raisons, il invoque ses autorités et non des moindres, saint Thomas, saint Bonaventure, de Lugo, Franzelin ; bref, il se fait un honneur de n'être que l'écho de la plus sûre Tradition.

L'élévation de la doctrine rend parfois la lecture un peu difficile et le langage trop abstrait. On pardonnera facilement ces défauts, amplement compensés d'ailleurs par le mérite général de l'ouvrage.

Fr. R.

*
* *

Les Manifestations du Beau dans la nature, par le R. P. Souben, O. S. B. 1 vol. in-12 de 328 pages, prix 3,50, Lethielleux, Paris.

C'est un spectacle plein de charmes que celui de la nature. La grâce, la beauté, le sublime tour à tour y présentent des tableaux enchanteurs aux yeux émerveillés, caressent les oreilles par les plus douces symphonies, éveillant dans les âmes des harmonies qui les impressionnent et les émeuvent.

Le R. P. Souben a dû éprouver des joies bien délicates lorsqu'il a écrit ce livre, lorsqu'il a vu défiler devant son imagination les merveilles de la lumière et de la couleur, de l'air, de l'eau, les variétés infinies du terrain et du cristal, le flot de la vie de la flore, de la faune, les retours des saisons, les beautés de l'homme. J'en juge ainsi parce que la lecture de son ouvrage laisse dans l'esprit un sentiment de paix et de bonheur. Et vraiment ces pages sont vivantes et belles comme les beautés dont elles évoquent l'image tantôt gracieuse tantôt grandiose.

En cette promenade esthétique à travers le monde, l'auteur fait un appel discret et précieux aux sciences de la nature, à la géologie, à la zoologie, à la botanique, à la chimie, mais il n'oublie jamais — ou plutôt, presque jamais — qu'il doit parler du beau dans la nature. Chaque

Digitized by Google

description, qui se presse sous sa plume agile, suscite donc dans l'âme une émotion d'artiste, pendant que l'esprit analyse le tableau et découvre les éléments de la beauté; l'unité et la variété, l'ordre et la proportion, la pureté des lignes, l'éclat et l'harmonie des couleurs.

A la vue de ces splendeurs parfois cachées, mais que l'ouvrage du R.P. Souben apprend à découvrir et à goûter, la pensée s'élève sans effort vers la beauté, essentielle et suprasensible qui se reflète en ces beautés créées et passagères. « Le livre de la nature révèle avec une lu-« mineuse clarté la beauté de celui qui l'a écrit. » Voilà une conception bien franciscaine : elle termine avec un heureux à-propos l'étude du docte Bénédictin.

Fr. Raymond.

* * *

Probation sur la Pénitence, par Olivier Lefranc, vol. in-12 écu de XII-276 pages, 2 francs, Lethielleux, Paris.

Vertu austère la pénitence a toujours effrayé la nature humaine; vertu passive, elle est de nos jours particulièrement décriée, mais vertu nécessaire elle s'impose encore à tous les fidèles. Il est donc utile d'en rappeler le précepte. On ne le saurait faire avec plus de succès que celui qui signe Olivier Lefranc, pseudonyme discret sous lequel se cache un humble fils de saint Dominique.

Les 40 méditations que renferme la *Probation* sont empreintes d'une suavité toute biblique. Au parterre de la Sainte Ecriture, l'auteur a cueilli des fleurs pour en émailler et parfumer le sentier de la pénitence. Fleurs de l'exemple : voici, sur le sommet de cette voie douloureuse, le Christ et sa Mère, et sur les côtés, marchant à leurs places suivant l'ordre chronologique, les illustres pénitents de l'ancienne alliance et les saints du Nouveau Testament. Fleurs des préceptes prises, çà et là, dans l'Evangile, dans les épîtres et les discours des apôtres, dans les diverses législations monastiques. A méditer ces pages avec un esprit attentif, on conçoit pour la vertu de pénitence, au premier abord peu aimable, un amour sans cesse grandissant, et volontiers, à l'exemple d'une sainte princesse, on prend pour maxime ces paroles qui terminent le livre : *per angusta ad augusta* : par la voie étroite et douloureuse, j'irai à la sublime félicité.

Fr. R.

Digitized by Google

*
* *

L'Eglise de France et l'Etat en France au XIXe siècle, par M. l'abbé Bourgain, 2 vol. in-12. — Paris, Téqui.

C'est déjà faire l'éloge des conférences de M. l'abbé Bourgain que de rappeler leur origine. Elles ont été prononcées en 1900 à l'Université catholique d'Angers, devant un savant auditoire, et insérées ensuite dans une revue où dix mille abonnés ont pu en savourer le charme et en éprouver la communicative chaleur.

M. l'abbé Bourgain a sur le XIXe siècle et sur ses rapports avec l'Église de France des aperçus très justes. Malgré peut-être un peu trop d'indulgence involontaire pour la Restauration, indulgence que je trouve d'ailleurs très bien placée dans un cœur breton, l'impartialité historique de M. Bourgain ne souffre aucun doute. Il a bien jugé tous les régimes : celui de Napoléon qui me rappelle un peu l'état d'Hégel, cet état panthéiste qui absorbe tout en lui et qui absorberait même le catholicisme, si le catholicisme pouvait être absorbé ; celui des Bourbons, un peu faible sans doute, mais supérieur incontestablement à tous ceux qui l'ont précédé et à tous ceux qui le suivront ; celui de Louis-Philippe pour lequel l'auteur a deux mots bien amers, mais très justes : c'est l'aplatissement universel ; celui de la seconde République, inconstant comme tous les gouvernements républicains, acceptable cependant parce que les malheurs l'ont rendu chrétien ; celui de Napoléon III, mobile et dissimulé comme le caractère italien, catholique d'abord, despotique ensuite, puis impie et finalement libéral comme tous les régimes qui meurent ; celui de la Commune, abominable, sacrilège, sanguinaire ; enfin celui de la troisième République, conservateur d'abord, radical ensuite, et par-dessus tout impie.

Aussi bien que le caractère de tous ces régimes, M. l'abbé Bourgain nous montre leurs rapports avec l'Église de France. Pour cela il dépouille les documents, il rappelle les faits, il les coordonne, ou mieux, par son style énergique, plein de coloris et de mouvement, il fait revivre les luttes de l'Église de France. Plusieurs jugements qu'il porte sur les hommes ou sur les choses révèlent en lui un critique judicieux, un écrivain qui, à la connaissance de l'histoire, unit celle du cœur humain.

Notons aussi que ces deux volumes, outre leur réelle valeur historique et littéraire, renferment de graves enseignements pour l'heure

Digitized by Google

présente, enseignements que l'auteur a su insinuer avec cette bienséante modération qu'exigeait son caractère.

Tant de qualités réunies dans un même livre justifient les éloges unanimes qui lui ont été décernés et ne nous laissent que l'heureuse faculté d'y joindre les nôtres.

F. Romain de Soyaux.
O. M. C.

*
* *

La Vitalité Chrétienne, par Léon Ollé-Laprune, membre de l'Institut, maître de Conférences à l'Ecole Normale supérieure. Introduction par Georges Goyau, 1 vol. in-12. Paris, Perrin et Cie.

A part l'*Introduction* dans laquelle M. Goyau nous fait connaître en M. Ollé-Laprune le philosophe devenu tel par l'effet d'une décision chrétienne, tout à la recherche et à la défense de la vérité, le chrétien convaincu vivant sous l'œil de Dieu, sans cesse en quête du devoir, scrupuleux à connaître la volonté de Dieu, scrupuleux à la remplir, se préparant à tout par le recueillement et la prière, et l'*Epilogue* composé de différents extraits de ses cahiers manuscrits, lesquels confirment éloquemment ce qui a été dit du chrétien, rien n'est inédit dans ce volume.

Nous y voyons d'abord le chapitre écrit par M. Ollé-Laprune pour la publication collective : *La France chrétienne dans l'histoire* et intitulé : *La vie intellectuelle du catholicisme en France au XIXe siècle*, chapitre dans lequel il juge avec impartialité, dans la parfaite sérénité de son âme, les événements et les hommes.

Ce chapitre est suivi d'une série de discours, de conférences, d'articles de journaux et de revues, groupés suivant l'ordre des matières traitées, et non suivant l'ordre chronologique, sous ces trois titres :

1° *La Tâche intellectuelle* : la liberté intellectuelle ; la générosité intellectuelle ; la virilité intellectuelle ; la virilité sacerdotale ; l'homme dans le prêtre ; le clergé et le temps présent dans l'ordre intellectuel ; le devoir scientifique des catholiques.

2° *La Tâche morale* : La discipline de notre liberté ; la recherche des questions pressantes ; la responsabilité de chacun dans le mal social ; le devoir d'agir.

3° *Les Devoirs du moment* : (1895-1897) : Ce qu'on va chercher à Rome ; attention et courage.

Digitized by Google

Suit enfin l'Épilogue résumé par ce mot : *Omnia instaurare in Christo.*

Dans l'impossibilité où nous sommes de donner une analyse de ce volume dans un rapide compte-rendu bibliographique, nous avons tenu du moins à transcrire ces titres. En 1878, M. Alfred Mézières, parlant en Sorbonne du livre de M. Ollé-Laprune : *La Certitude morale*, le définissait « l'histoire d'une âme ». M. Goyau estime qu'on ne saurait mieux marquer l'originalité de l'œuvre philosophique de M. Ollé-Laprune qu'en répétant et en commentant ces simples mots : « L'histoire d'une âme ». Le volume qui nous occupe est une partie intéressante de cette histoire et les lecteurs, nous en avons la certitude, ne regretteront pas les heures passées dans l'intimité de son auteur.

Fr. S.

*
* *

Nos Vrais Ennemis, par le R. P. Sertillanges, des Frères Prêcheurs, professeur de philosophie morale à l'Institut Catholique de Paris, 1 vol. in-12, Paris, Victor Lecoffre.

Le R. P. Sertillanges publie sous ce titre une série de conférences composées pour un auditoire d'hommes. « A certaines époques, dit-il dans son *Avant-propos*, nos grands dangers nationaux purent venir du dehors ; encore n'était-ce que secondairement, pour ne pas dire en apparence : aujourd'hui tout homme qui regarde doit convenir que nos « vrais ennemis » sont au dedans... » L'auteur n'a point la prétention de donner une liste complète mais va au plus pressé. Nos vrais ennemis sont donc : *la haine* qui détruit les liens sociaux et engendre les désordres, les luttes fratricides dont nous sommes les témoins attristés ; *le faux savoir* qui est en haut la fausse science et plus bas la fausse instruction ; *les fausses libertés*, mères de la licence ; *la fausse égalité* qui précipite les uns contre les autres des intérêts faits pour s'unir ; enfin le *vice antisocial* par excellence ou le sensualisme qui corrompt d'abord l'individu, dont il énerve la force et tue les facultés, atteint la famille en l'empêchant de se constituer, en la déshonorant quand elle subsiste, en travaillant à la dissoudre, et introduit le désordre et la souffrance dans la masse sociale tout entière en multipliant par la séduction les situations les plus anormales et les plus dangereuses.

Cette énumération suffit à démontrer l'importance des sujets traités par le conférencier qui sait bien mettre en lumière sa doctrine, et trouve en son âme de prêtre et de Français des accents émus et des mots énergiques pour stigmatiser le vice.

Fr. St.

Digitized by Google

*
* *

LES GRANDS HOMMES DE L'ÉGLISE AU XIXe SIÈCLE : LACORDAIRE, par Gabriel Ledos, préface du R. P. Ollivier.

Le centenaire du P. Lacordaire a été célébré avec magnificence au mois de mai dernier. L'auteur a donc bien choisi son heure pour publier ce volume qui fait partie d'une collection en cours de publication, ainsi que son titre l'indique. Dans sa préface, datée du 5 avril dernier, le R. P. Ollivier écrit : « Montalembert et Foisset avaient fixé la place de Lacordaire au milieu des hommes les plus admirés de ce temps ; le P. Chocarne détermina celle qui lui revient parmi les serviteurs de Dieu les plus chers à l'Eglise catholique. Le travail de M. Gabriel Ledos est un résumé intelligent et fidèle des études précédentes, avec une part d'originalité suffisante pour lui assurer un mérite particulier...

C'est plaisir de constater, en le lisant, que la race des hagiographes de bonne école n'est pas près de finir, et que l'Eglise, tant qu'elle produira des saints, leur donnera de même des apologistes capables de les comprendre et de les populariser.

Fr. S.

*
* *

LE VÉNÉRABLE DUNS SCOT ou *Introduction* au livre : *Pourquoi Jésus-Christ*, par le R. P. DÉODAT DE BASLY, des Frères Mineurs. Avec *l'imprimatur* du Maître du Sacré-Palais. — Paris, Lille, *Société de Saint-Augustin*.

Duns Scot est généralement très critiqué et peu connu. Cependant, il compte encore de nombreux admirateurs qui, ceux-là pour la plupart, ont laborieusement approfondi ses doctrines et les jugent en connaissance de cause. Le R. P. Déodat est de ce nombre. La seule lecture de son opuscule : *Le Vén. Duns Scot* ou *Introduction* à POURQUOI JÉSUS-CHRIST ? révèle chez lui une rare connaissance des écrits et du caractère de notre Docteur subtil.

Tel qu'on s'est plu, dans ces dernières années, à nous le représenter, Scot apparaît, dans le lointain du Moyen Age traditionaliste, comme un de ces esprits aventureux qui, par leurs nouveautés, ont jeté les germes des erreurs modernes. En Allemagne, la manie protestante de donner à la réforme et à la philosophie contemporaine des pré-

Digitized by Google

curseurs sincèrement catholiques, a souvent fait considérer Scot comme un des plus actifs initiateurs du subjectivisme. Des catholiques aveuglés par l'esprit de parti ont écrit dans ce sens. La malveillance de la critique, on le sait par l'histoire, a dépassé toutes les bornes : la théologie de Scot est incompréhensible, sa littérature inextricable, sa méthode critique acrimonieuse !

Comment cependant des catholiques, que nous croyons sincères et instruits, ont-ils porté de telles accusations, après les impérissables témoignages que la Papauté a semés, le long des siècles, à la gloire de la Théologie scotiste ? Les mêmes Souverains Pontifes, saint Pie V, Clément VIII, Paul V, Urbain VIII, Innocent X, le Vén. Innocent XI, Benoît XIV, voire même Léon XIII, qui ont recommandé au grand ordre dominicain l'étude de la théologie sublime du Docteur angélique, ont exhorté puissamment l'ordre franciscain à maintenir les doctrines du Docteur subtil.

De toutes ces accusations portées contre Scot, accusations sans autre fondement que le parti pris ou l'ignorance, le R. P. Déodat a fait bonne justice.

Ce que les fidèles disciples de Scot comme ses adversaires retiendront de ce petit livre dont l'érudition est prodigieuse, le style concis et la division très nette, c'est que le Docteur subtil, en dépit de toutes les accusations, demeure un des génies les plus traditionalistes (1), les plus modérés, les plus sublimes qui aient illustré notre Théologie scolastique.

Faut-il dire en terminant que l'opuscule du R. P. Déodat est lui-même très modéré dans sa forme, et qu'en cela l'auteur s'est montré digne disciple du Maître dont il a si parfaitement et si sincèrement défendu la cause ?

F. Romain de Soyaux.
O. M. C.

*
* *

Le Tournant, drame en prose en 3 actes par Félix Heaura, un vol. in-16 de 100 pages. Paris, Bonne Presse.

Voici un petit livre bien écrit pour nos cercles catholiques et patronages. Les caractères variés des principaux personnages donnent un véritable intérêt à ce drame où l'auteur fait preuve d'une psychologie

(1) Bien entendu nous prenons ce mot dans le sens d'attachement à la tradition de l'Eglise.

Digitized by Google

profonde et juste. Puisse ce livre de propagande tomber entre les mains de ces prodigues, qui n'ont, hélas! pour légitimer leur conduite d'autres paroles que celles de *Paulin* : « Il me faut le grand air!... J'ai 18 ans, que diable!... je n'en ai pas quarante! » Mais il y a le tournant de la route !... Avec les mauvaises compagnies viennent les jeux, les dettes, puis le vol... Et si les parents sont trop faibles pour arrêter à temps la passion qui s'éveille dans un jeune cœur, c'est la ruine. « Il faut payer les dettes!... » C'est la disette, avant-coureuse de la maladie, peut-être aussi de la mort qu'accélèrent la honte et les chagrins.

La pièce est moderne, quelquefois réaliste. Elle est cependant destinée à faire du bien aux jeunes gens et nous la recommandons aux directeurs de patronages.

∴

MOIS DE MARIE. LES VERTUS DE LA T. S. VIERGE avec des exemples, par M. l'abbé Pitte. — Paris, P. Lethielleux, 10, rue Cassette.

Comment un livre portant un tel titre ne serait-il pas recommandable ?

Parmi les petites fleurs que l'auteur nous fait admirer chaque jour nous avons été heureux d'en voir de nombreuses cueillies au jardin séraphique. Elles ne déparent pas l'ouvrage, au contraire.

Nous voudrions donc que ce livre fut très répandu, les âmes s'en trouveraient bien à respirer ces parfums des fleurs franciscaines.

V.

∴

MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ, en huit tableaux, par Jeanne-Paul Ferrier. — Paris, Bonne Presse.

Pour écrire ces pages d'une simplicité toute enfantine, l'auteur s'est inspiré avant tout de la Sainte Ecriture, rien de mieux!.. Aussi ce livre marquera-t-il dans la *Bibliothèque du « Noël »*.

Des illustrations à l'encadrement moderne et faites au trait charment l'œil du lecteur ; elles donnent aussi à propos, en tête de chaque tableau, une idée simple et juste des gestes et des poses aux jeunes acteurs et actrices.

Chacun des huit tableaux peut être représenté séparément. Dans les

Digitized by Google

familles nombreuses, comme dans les pensionnats, les enfants trouveront donc un vrai plaisir à les mettre en scène. En prêtant à des voix fraîches et claires quelques airs nouveaux l'auteur a su joindre à la simplicité la variété, laissant ainsi au *mystère* son caractère d'originalité.

*
* *

La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. — Le Dogme et la Pratique, par l'abbé P. Lejeune, chanoine honoraire de Reims, Aumônier du Pensionnat des Frères. Paris, P. Lethielleux, 10, rue Cassette.

M. le chanoine Lejeune, bien connu par d'autres ouvrages excellents, offre aujourd'hui aux jeunes gens des pensionnats et des séminaires une pieuse et susbtantielle étude sur le Sacré-Cœur de Jésus. Il faut le dire, ce petit livre manquait, car tous les jeunes gens ne peuvent pas aborder l'ouvrage, sur le même sujet du R. P. Terrien, S. J.

Par le livre de M. le chanoine Lejeune l'étude du Sacré-Cœur leur est ouverte. Que tous lisent et relisent cet ouvrage afin de faire pénétrer dans leurs âmes la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Nous engageons les Supérieurs des maisons d'éducation à le mettre entre les mains de leurs élèves.

Y.

*
* *

Constitution de l'Eglise. Conférences apologétiques par M. l'abbé Planeix, supérieur des missionnaires diocésains de Clermont-Ferrand, un vol. in-12 de 414 pages. Prix 3 fr. 50. Paris, Lethielleux.

L'exposition calme et sereine de la vérité en est la meilleure apologie : elle ne froisse jamais les esprits égarés et toujours elle apporte la lumière et les fortes convictions. Les 12 conférences de M. l'abbé Planeix s'inspirent de cette pensée. En ces pages, on ne sent point les grands enthousiasmes, le cœur n'est pas ému par des accents de lyrisme, l'œil n'est pas ébloui par les éclairs de la poésie ; mais l'édifice de la sainte Eglise se découvre majestueux et digne, selon le plan conçu par N. S. Jésus-Christ, et exécuté par les siècles. L'auteur met surtout en évidence l'origine divine du pouvoir du pape, d'après les témoignages de l'Ecriture sainte, de la Tradition et de l'histoire ; puis il traite avec

Digitized by Google

exactitude et précision du rôle de l'épiscopat, du clergé catholique et des ordres religieux.

Dans la lecture de ce volume, les fidèles trouveront une augmentation de foi, et les indifférents, si parfois ils le veulent entr'ouvrir, un sentiment de respect et peut-être d'amour pour cette Eglise, qui est leur Mère.

FR. R.

*
* *

LE MOUVEMENT THÉOLOGIQUE EN FRANCE, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par Ph. Torreilles, professeur au Grand Séminaire de Perpignan, un vol. in-8°, 208 pages. Prix, 4 francs. Paris, Letouzé et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier.

Ce volume — composé d'articles jadis publiés dans la *Revue du Clergé français* — n'est qu'un « simple essai » sur l'histoire de la Théologie dans notre pays. Modestement l'auteur se propose de démêler, à travers les siècles, les grands courants de notre théologie, « les mé-« thodes qu'elle a adoptées, les principaux problèmes qu'elle a soule-« vés, la manière dont elle les a résolus, ses triomphes et ses défaites, « ses jours de gloire comme ses jours d'abandon et de deuil. »

Les phases de ce mouvement théologique national sont marquées avec netteté et précision. Au règne glorieux de la *scolastique*, qui se contente d'une explication rationnelle des dogmes, succède, lors du grand schisme d'Occident et plus tard lors du Protestantisme, l'étude de la *Théologie positive* que développent encore les controverses jansénistes. Ces travaux d'érudition sont délaissés à leur tour au XVIIIe siècle, l'*apologétique* rationnelle apparaît : il faut défendre les principes fondamentaux de la religion contre les encyclopédistes. Au XIXe siècle les attaques des savants nous replacent sur le même terrain de combat. L'apologétique prend même une forme nouvelle : la méthode d'immanence, pour laquelle les sympathies de M. Torreilles ne sont pas douteuses, mais que cependant il réduit à son juste rôle. Quelques-uns trouveront que parfois, en cet ouvrage, les auteurs scolastiques sont durement traités tandis que toujours la théologie positive semble inspirer un grand respect. D'autres seront scandalisés de voir l'auteur porter un jugement très modéré et tout à fait miséricordieux sur nos ancêtres les Gallicans. Mais il est si difficile de contenter tout le monde ! Les jugements de M. l'abbé Torreilles nous paraissent néanmoins ordinairement exacts et suffisamment motivés. Nous nous per-

Digitized by Google

mettons en conséquence de recommander son livre aux élèves des Grands Séminaires et aux laïques instruits qui s'intéressent aux choses de l'Eglise de France.

Fr. R. de C.

*
* *

Sainte Thérèse. Etude d'âmes, par M. l'abbé Sauvert, officier de l'Instruction publique, un vol in-8° de 325 pages ; prix 5 fr. Ch. Amat, 11, rue Cassette, Paris.

Ce nouvel ouvrage est fait pour captiver. M. Sauvert n'écrit pas une « Vie » de l'illustre Vierge d'Avila. A quoi bon recommencer ce que la sainte elle-même a essayé et ce qu'une de ses filles vient de terminer en des pages immortelles ! Ce ne sont point des faits qu'il faut chercher dans ce récit, mais des aperçus intimes, des réflexions du cœur et des élans d'amour vers Dieu. Bref, le sous-titre l'indique, ce livre est une étude d'âme. Etude vive, alerte, émaillée de réflexions fines et spirituelles, féconde en rapprochements lumineux, en comparaisons brillantes, poétique ou sévère suivant les circonstances, tantôt profonde comme l'âme de la sainte, tantôt délicate, gracieuse, enjouée comme les sentiments de la femme et de la Fondatrice qu'elle traduit.

Cette étude est une œuvre personnelle : cependant presque toujours, l'auteur emprunte la langue de Thérèse qui seule pouvait revêtir d'expressions heureuses ses propres pensées. On ne saurait mieux faire : « c'est folie, disait Shakespeare, de vouloir dorer l'or et blanchir le lys. » Parfois aussi, rappelant ses souvenirs littéraires, il cite discrètement et avec tact les auteurs profanes et sacrés : les perles brillantes, qu'ils ont découvertes dans leurs méditations sont heureusement enchâssées dans l'écrin où nous apparaît la noble et sainte carmélite.

M. l'abbé Sauvert a sans conteste atteint le but proposé « faire un « livre utile aux âmes en y faisant passer toutes les bontés de Dieu, « les beautés de la pensée, les saintetés et les espoirs immortels ».

Fr. R. de C.

*
* *

Les Contemporains. XXe série. Maison de la Bonne Presse, rue Bayard, 5, Paris.

Tous les catholiques connaissent aujourd'hui la revue *Les Contemporains*, l'une des plus intéressantes, à mon humble avis, que pu-

Digitized by Google

blie la Maison de la Bonne Presse. Chaque semaine, elle offre à ses lecteurs le portrait d'un des personnages marquants du siècle : portrait physique, la revue est illustrée ; portrait moral, qui se dessine avec les actes de la vie, dans les 16 pages de texte soigneusement imprimées sur papier fort.

De temps en temps, les éditeurs réunissent ces tableaux épars de leur musée. Voici la 20e série, ou si l'on veut, la 20e galerie de l'exposition. Ce sont figures variées. Tout près de la porte d'entrée la sympathique personne du Prince Impérial, tué au Zoulouland ; plus loin nos gloires militaires : Maréchal Niel, Maréchal Bessières, duc d'Estrie, le duc d'Angoulême, le général de Ladmirault ; plus loin encore des navigateurs célèbres : de Freycinet, John Franklin, Bellot, le corsaire calésien Tom Louville ; des publicistes : Felez, Fiévée ; un philosophe : Laromiguère ; des artistes : E. Gaillard, peintre-graveur, du Tiers-Ordre franciscain, Decamp peintre, Romini, musicien ; un savant : R.-J. Haüy, créateur de la minéralogie ; des philantrophes : Montyon, Parmentier ; un saint Prêtre : Dufriche-Desgenettes, etc.

Ces portraits sont disposés sans ordre apparent, mais de là précisément vient la variété qui ajoute un mérite nouveau à l'intérêt des figures.

FR. RAYMOND.

CUM LICENTIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Robertus a Valle Guidonis,
Vic. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2 place des Lices.

Digitized by Google

LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE

ET LES

DERNIÈRES DÉCOUVERTES

En tête de ce second article sur la *Bible et les dernières découvertes* (1), nous voulons insérer le passage suivant d'un discours devenu célèbre par la juste condamnation que lui a infligée la cour romaine (2). On y verra l'exaltation étrange où peut conduire les esprits bien intentionnés peut-être, mais naïfs et crédules, la fascination des prétendues découvertes modernes. Croyant à la vérité des *systèmes* fantaisistes forgés à l'occasion des vraies découvertes, l'auteur, un prêtre italien n'y parle rien moins que de réformer, sur le plan de ces systèmes d'un jour, l'Église tout entière et son enseignement de dix-neuf siècles. La soumission prompte et entière du coupable montre qu'il y avait chez lui plus d'ignorance d'esprit que de perversion du cœur ; les lèvres du prêtre, dit l'Ecriture, distilleront la vraie science; aujourd'hui trop souvent ces lèvres saintes distillent l'erreur. Pourquoi ? parce qu'elles vont puiser aux sources impures. Il importe donc de mettre sous les yeux de tous l'exacte vérité. Voici d'abord les paroles de ce prêtre :

« Nous, catholiques d'Italie, nous sommes libres. Pourquoi ? Parce que nous savons l'être ; et l'Etat nous concède la liberté, devant l'Etat italien, nous croyons, comme l'honorable Sacchi (M. Sacchi, comme on sait, est le chef de cette fraction du parti radical qui s'est approchée de la couronne) que la Constitution nous offre aujourd'hui les libertés nécessaires au développement de notre programme.

« C'est dans l'Eglise que la liberté nécessaire nous est contestée. Il s'agit bien de choses divines, mais qui comportent aujourd'hui des choses païennes revernies, des conventions juridiques prenant leur

(1) Voir la livraison d'août 1902.

(2) L'abbé Murri, *Liberté et Christianisme*. Cf. *La Vérité* du 4 octobre.

Digitized by Google

source dans le droit romain, des idées philosophiques et théologiques, élaborées dans nos écoles, des institutions monastiques fatalement dégénérées dans le temps et incapables de rajeunissement, des systèmes, des vues et des sympathies politiques, avantages et privilèges humains qui nous sont chers et auxquels il nous est difficile de renoncer..., des sédiments vieillis, de vieux systèmes..., des observances extérieures..., des illusions qui couvraient du surnaturel..., bagages d'innombrables encombrements. C'est de tous ces *impedimenta* qu'il convient de délivrer l'Eglise. Le catholicisme s'agite et tend à la délivrance.

« La critique, *les études bibliques*, l'histoire du catholicisme, les études du clergé se réforment, se renouvellent, à la confusion de l'intolérance conservatrice. Si l'Eglise et le catholicisme ne savait s'accommoder à un régime de liberté c'en serait fini de l'une et de l'autre.

« Que qui doit y penser y pense en temps opportun. Il appartient d'y penser à qui, en Italie comme en France et ailleurs, semble ne pas entendre les devoirs actuels et les voix du christianisme et de l'Eglise.

« L'heure présente, qui semble triste pour le *catholicisme romain*, est extraordinairement bonne *pour le christianisme*. »

Ainsi donc, d'après le fougueux abbé italien, tout doit être bouleversé dans l'Église, tout doit être édifié sur d'autres bases : philosophie, théologie, histoire, *études bibliques*, ordres religieux, droit canon, etc. Et sur quelles bases faudra-t-il construire ? Ce ne sera plus sur la parole évangélique, mais sur les systèmes imaginés à propos des découvertes récentes.

Examinons donc, encore une fois, attentivement la valeur de ces systèmes et de ces découvertes, et essayons, s'il est possible, d'enlever aux âmes séduites leurs dangereuses illusions, et de préserver les autres. Nous commencerons par la chronologie biblique.

Autrefois, quand la science était catholique, les livres de la Bible offraient le cadre nécessaire de tout travail historique, les événements profanes prenaient leur place dans des cases parallèles aux faits racontés au Livre sacré. Et comme celui-ci embrassait la suite des âges et l'universalité des nations à leur origine, tous les événements venaient s'y classer à l'aise.

Digitized by Google

Aujourd'hui, beaucoup de savants catholiques sont d'avis qu'il faut renoncer à ce canon chronologique. Ils ont adopté la formule attribuée à Lemaître de Sacy et reprise au siècle dernier par M. Le Hir : « Il n'y a pas de chronologie biblique » ; et ils laissent le champ ouvert aux systèmes les plus divers, les plus exagérés.

Assurément la formule de M. de Sacy, entendue dans un certain sens, peut être acceptée sans difficulté. La chronologie de la Bible, en effet, est, en beaucoup de points, fort obscure. Les difficultés qu'elle présente peuvent être comparées à celles des premières pages de la Genèse. A cause de ces incertitudes, l'Eglise laisse ouverte la libre discussion. La chronologie biblique ressemble à ces mille points de la doctrine catholique non encore définis par un jugement dogmatique, et librement discutés entre théologiens. *Elle n'existe point comme dogme de foi catholique* imposé à notre croyance. En ce sens il est juste de dire qu'il n'y a pas de chronologie biblique.

Mais est-ce à dire que Dieu, dans la sainte Ecriture, n'a point révélé la chronologie du monde ? Plusieurs le pensent et l'affirment. C'est l'opinion de M. Mangenot dans le *Dictionnaire de la Bible.* « La Bible, écrit-il, ne contient pas une histoire ordinaire, elle est l'œuvre de Dieu ; elle a été écrite sous l'inspiration du Saint-Esprit. Il y a donc lieu de se demander si la chronologie biblique est inspirée et si elle fait partie de la révélation divine. Assurément, les écrivains sacrés ont écrit, sous l'action divine, des dates et fourni des données chronologiques qui étaient inspirées par Dieu et par conséquent exactes. Ces renseignements, qui faisaient partie de la révélation divine, constitueraient une chronologie révélée, s'il était certain que les auteurs inspirés voulaient faire connaître l'âge du monde et la suite régulière des temps en Israël, et qu'ils ont indiqué toutes les dates nécessaires. Quelques-uns, sans doute, ont eu le dessein de fixer chronologiquement l'époque des événements qu'ils racontaient, mais tous n'ont pas eu ce souci, et les chronographes constatent dans leurs écrits bien des lacunes ou de simples approximations chronologiques. La Bible renferme donc des données chronologiques incomplètes ou insuffisantes pour

Digitized by Google

former une chronologie révélée et certaine. On pourra les agencer systématiquement ; le calcul qui en résultera restera problématique et sera peut-être fautif ; il ne s'imposera à l'assentiment surnaturel d'aucun catholique, qui aura toujours le droit de le discuter et de le rejeter. »

Si séduisante que soit cette opinion, et sutout si commode qu'elle soit pour l'exégète, nous ne croyons pas pouvoir y souscrire. M. Mangenot nous semble en effet confondre deux choses bien distinctes : le fait de la révélation d'une chronologie biblique, et la science certaine et définie de cette chronologie dans l'état actuel de l'exégèse catholique. On est forcé de le reconnaître, la science catholique de la chronologie biblique est loin d'être faite. Les travaux d'Ussérius au seizième siècle, de Bossuet au dix-septième, des Bénédictins au dix-huitième, les nombreuses tentatives entreprises en ces derniers temps (1) sont loin d'avoir vaincu toutes les difficultés. Il ne pouvait en être autrement ; l'heure de dresser la chronologie sainte n'a pas encore sonné. Toutes ces tentatives ont échoué parce qu'elles étaient prématurées. Mais elles prouvent une chose : c'est la persuasion où l'on est qu'il existe une chronologie biblique. Cette persuasion universelle, et dès lors catholique, reste la nôtre. Les si nombreuses tables chronologiques dressées à chaque page du Livre sacré ne montrent-elles pas jusqu'à l'évidence, en effet, que l'Esprit-Saint a voulu insister d'une façon toute particulière sur l'enchaînement des événements à travers les âges ? Il a fait de l'Ecriture l'ossature de l'histoire de tous les peuples. Si le Christ est le chef et le centre du monde, l'Ecriture seule en rend témoignage, et elle achève son enseignement en montrant les mille ligaments, les mille connexions, les jointures cachées, qui, sans rupture, ni lésion, rattachent ce divin Sauveur à chacun de ses membres dispersés à travers le temps et l'espace.

Quoique nous croyions à l'existence d'une chronologie biblique, nous ne venons point cependant essayer de l'établir. L'état des connaissances humaines, avons-nous dit, ne le

(1) Alphonse des Vignolles dans sa *Chronologie de l'Histoire Sainte*, imprimée à Berlin en 1738, comptait déjà plus de 200 systèmes.

Digitized by Google

permet pas encore. Nous nous proposons simplement d'établir le plus clairement possible le problème à résoudre, de rappeler quelques-unes des solutions proposées, et de montrer en terminant comment les découvertes modernes, au lieu de contester les chiffres de la Bible, les éclairent au contraire, les expliquent et les confirment.

I. — Le problème de la chronologie biblique. — Tout le monde connaît les chiffres d'années inscrits dans la *Bible* pour les principales époques. Toutefois, comme ces chiffres sont différents selon les trois versions usitées dans l'Eglise, nous les donnerons ici sous forme de tableau synoptique. C'est leur sincérité et leur exactitude que nous venons revendiquer, il est donc utile de les inscrire en tête de ce travail.

	Hébreu et Vulgate	Samaritain	Septante
Création.	4004	4700	5872
Déluge.	2348	3044	3616 (ou 3630).
Abraham.	1996	1951	2435
Moïse.	1571	1676	2010
Exode.	1491	1596	1930
Temple fondé. . . .	1011	1015	1057
Captivité des Juifs. . .	605	605	605
Libération des Juifs. .	536	536	536

En face de cette chronologie, dont les chiffres sont très modérés, les savants de tous les siècles en ont opposé quatre autres principales : l'une est empruntée aux Chaldéens, une autre aux Egyptiens, la troisième à la Chine et la dernière à l'Inde. Toutes ces chronologies païennes se distinguent par l'antiquité fabuleuse qu'elles assignent ou qu'elles semblent assigner à l'origine de l'homme. Cependant, nous le ferons remarquer dès maintenant, nous trouverons, dans toutes ces chronologies, deux parties bien tranchées : la première, préhistorique et dénuée de tout caractère d'authenticité, présente des cycles d'années contradictoires, au moins en apparence, avec les données bibliques; la seconde au contraire, appuyée sur des données plus précises quoique encore peu certaines n'offre aucun chiffre susceptible d'embarrasser les exégètes les plus scrupuleux.

Digitized by Google

I. — *Chronologie des Chaldéens.* — La chronologie Babylonienne nous a été conservée par Bérose, contemporain d'Alexandre le Grand. De leur côté, les assyriologues modernes sont parvenus à la reconstituer en partie, grâce à leurs découvertes toujours plus nombreuses.

Nous donnons d'abord la chronologie de Bérose (1) :

(A. — *Temps préhistoriques.*)

La création a duré.		1.680.000 ans.
De la création au déluge.	120 sars ou. .	432 000 ans.
Après le déluge :		
Evechoos	4 ners. . . .	2.400 ans.
Chomasbelus	4 ners, 5 sosses.	2.700 ans.
84 autres rois		
TOTAUX. . . .	9 sars, 2 ners, 8 sosses.	34.080
	(var.)	33.091

(B. — *Temps historiques.*)

8	Mèdes.	224 (ou 234 ans)	2450-2226
11	Chaldéens.	248	2225-1977
49	Chaldéens.	458	1977-1519
9	Arabes.	245	1518-1273
45	Chaldéens.	526	1273-747
8	Assyriens.	121	746-625
6	Chaldéens.	87	625-538

Comme on le voit, les chiffres des sept dernières dynasties n'offrent rien d'exorbitant. Encore sont-ils bien supérieurs à ceux que donnent d'autres canons retrouvés dans les fouilles au cours du XIXe siècle. En voici un spécimen donné par Maspero (2) :

(1) Ces chiffres se trouvent dans le *Chronicon* d'Eusèbe et dans la *Tabula regum* de Le Syncelle. Ces auteurs du IVe et du VIIIe siècle nous ont conservé des extraits de Bérose et de Manethon ; il ne reste aucune copie des ouvrages de ces derniers auteurs. Cf. la *Grande Encyclopédie*, art. Babylone.

(2) *Les Origines*, p. 592.

Digitized by Google

Ire	dynastie	? Rois de Babylone après le déluge.	?
IIe	»	11 rois de Babylone.	294 ans.
IIIe	»	11 rois d'Ourou-Azagga.	368 ans.
IVe	»	36 rois.	576 ans 9 mois.
Ve	»	11 rois de Pashé.	72 ans 6 mois.
VIe	»	3 rois de la mer.	21 ans 5 mois.
VIIe	»	3 rois de Bâzi.	20 ans 3 mois.
VIIIe	»	1 roi élamite.	6 ans.
IXe	»	31 rois de Babylone.	?
Xe	»	21 rois de Babylone.	194 ans 3 mois.

Ces dynasties s'arrêtent à la chute de Babylone en 538. Elles donnent un total de 1553 ans, auquel il faut ajouter les règnes des 31 rois de la neuvième dynastie, ce qui fait un total vraisemblablement inférieur au précédent. Une source d'obscurité pour les âges reculés de l'histoire babylonienne tient à la pauvreté et à la rareté des documents les concernant ; et les chroniqueurs ont conservé le souvenir d'un fait qui expliquerait cette pénurie. Nabu-nasir ou Nabonasar (747-733) aurait aboli les dates de ses prédécesseurs, afin que l'histoire commençât à partir de lui. Néanmoins tout ne fut pas détruit, et les découvertes modernes ont mis au jour de précieux renseignements.

Si nous interrogeons les découvertes modernes, nous recevons une réponse à peu près semblable à celle des auteurs anciens.

I. — *Période légendaire pendant laquelle on comptait le temps en sars.*

1° Les rois d'Ur et de Larsa. Date inconnue.

2° Les rois d'Agadé :

Sargon Ier que Nabonid (550 avant Jésus-Christ), dit avoir vécu 3,800 ans avant lui (1).

Naran-Sin etc...

(1) Cette affirmation de Nabonide n'offre aucune espèce d'autorité aux yeux de la critique. Une des règles les plus élémentaires de la critique, en effet, exige que les documents, pour faire autorité, soient contemporains des faits racontés. Or ici le document raconte un fait éloigné de 3.200 ans ! Inutile de dire que toute la critique *officielle* l'accepte cependant comme authentique.

Digitized by Google

II. — *Période historique.*

d'après Oppert	d'après Maspéro
Ire dynastie élamite, 11 rois. 304 ans. . . 2506-2202	Ire dynastie Babylonienne, 11 rois. 2416-2082
IIe dynastie de Uru-ellu, 11 rois. 266 ans. . . 2202-1835	IIe dynastie Babylonienne, 11 rois. 2082-1714
IIIe dynastie, 36 rois. 576 ans. . . 1834-1258	IIIe dynastie Babylon., 7 rois Cosséens. 1714 — ?
IVe dynastie de Pase, 11 rois. 72 ans. . . 1257-1184	IVe dynastie Babylon., 12 rois Cosséens. ? — ?
Ve période, 7 rois. 40 ans. . . 1184-1135	Ve dynastie Babylon., 12 rois Cosséens. ? — 1148
VIe période, inconnue, troublée. 1136- 763	VIe dynastie Babylon., 12 rois Pashé. 1148 — vers 950
VIIe dynastie de Babylone. 16 ans. . . 762- 538	VIIe période, 3 dynastie. vers 950 — vers 900.
VIIIe dynastie, Cyrus et les Perses.	VIIIe dynastie Babylonienne, 22 rois. 350 et quelques années vers 900-729.
	IXe dynastie Babylonienne, 12 rois. 728-538
	Xe dynastie, Cyrus et les Perses.

L'Egypte présente une série de dynasties, plus difficiles à interpréter que celles des autres pays.

Voici le tableau historique, laissé par Manéthon, et conservé d'après l'Africain chez Eusèbe et le Syncelle.

	Eusèbe	Syncelle
Les dieux et demi-dieux	19.112	12.843
Les héros et les mânes.	5.813	
Total. . . .	24.925	

Digitized by Google

Dynasties humaines

I. — Thinite. . .	8 rois	252		8 rois	253
II. — Thinite. . .	9 —	297		9 —	302
III. — Memphite . .	8 —	»		9 —	214
IV. — Memphite . .	» —	448		8 —	277
V. — Elephantine .	» —	»		9 —	248
VI. — Memphite . .	» —	203		6 —	203
VII. — Memphite . .	5 —	75		70 —	0,70 jours
VIII. — Memphite . .	5 —	100		» —	142
IX. — Héracléopolitaine.	4 —	100		19 —	409
X. — —	19 —	185		19 —	185
XI. — —	16 —	43		16 —	43
Total du premier tome.	192 rois	2300		192 rois	2300
XII. — —	7 rois	245		7 rois	160
XIII. — Diospolitaine .	60 —	453		60 —	453
XIV. — Zoïte . . .	76 —	184	(ou 484)	76 —	184
XV. — Pasteurs . .	» —	250		6 —	284
XVI. — Pasteurs . .	5 —	190		» —	518
XVII. — Pasteurs . .	4 —	103		» —	151
XVIII. — Diospolitaine .	14 —	348		16 —	263
XIX. — Diospolitaine .	5 —	194		6 —	209
Total du 2e tome. .	» —	2121		» —	2121

Total pour les 12 dernières dynasties du 3e tome. . 847
Total depuis Alexandre jusqu'à J.-C. 332
Total pour toutes les dynasties divines et humaines d'après Manéthon. 36525

Ce total, on le voit, est supérieur aux éléments qui sont supposés le constituer.

Pour la Chine, comme pour la Chaldée, nous retrouvons une chronologie plus vraisemblable que la précédente. Les Chinois, gens positif, ne se sont point égarés dans une computation nuageuse d'âges et de siècles fabuleux (1). Du reste s'ils eurent leurs fables comme les autres pleuples, un de

(1) Il y a bien certaines légendes qui parlent de millions d'années, mais elles ne font point partie des livres vraiment historiques.

Digitized by Google

leurs princes, l'empereur Tsine-Tchi-Hoamti, vers l'an 246 avant J.-C., les en débarrassa par une mesure radicale ; il fit détruire tous les livres, à l'exception des seuls traités de médecine, d'agriculture et de divination. Kaotzè, il est vrai, monté sur le trône en 206, entreprit de reconstituer l'histoire ancienne, et réunit en 9 volumes tout ce qu'il put retrouver de la vieille littérature. Trois de ces livres sont historiques et ont fondé les annales chinoises.

Comme nous le disions, ces annales ne présentent que des chiffres vraisemblables. Les Chinois, du reste, ont toujours traité l'histoire avec un spécial respect. Le soin de l'écrire était confié à un tribunal officiel, composé des lettrés les plus habiles. Un tribunal d'astronomie lui était adjoint, il avait la charge de prédire les éclipses et d'en garder le souvenir. La date de l'éclipse offre alors un moyen très facile de vérifier l'exactitude des dates historiques.

Voici d'après les traditions chinoises la série des règnes dans l'Empire du Ciel.

I. — *Dynasties préhistoriques : époque des dix Ki.*

Voici les rois les plus célèbres :

Pan-kou, le premier homme. . .	âge inconnu.
Fou-hi.	2852 ans av. J.-C.
Hoamti.	2697
Yao, le héros du déluge.	2356

II. — *Dynasties historiques*

1°	Les Hia. . . .	17	empereurs	2205-1766
2°	Les Chang ou Yin.	28	»	1766-1122
3°	Les Tchéou. . .	35	»	1122- 249
4°	Les Tsin. . . .	4	»	249- 202
5°	Les Han. . . .	25	»	202- 25 ans ap. J.-C.

Au sujet de l'Inde, on peut accepter, comme expression de la science actuelle, ce jugement de Sylvain Levi dans *la Grande Encyclopédie* : « L'histoire ancienne de l'Inde n'est encore aujourd'hui qu'un tissu de fables. *Monuments et do-*

Digitized by Google

cuments font également défaut. La littérature védique, œuvre d'un passé lointain sans doute, s'est refusée jusqu'ici à livrer le secret de sa date. Les combinaisons astronomiques fort à la mode il y a cent ans, puis tombées en discrédit, ont été reprises assez récemment dans l'Inde et dans l'Europe ; à défaut de résultats assurés, elles permettent au moins de reculer l'horizon de l'Inde aryenne, singulièrement rétréci par la critique des vingt dernières années, jusque vers le troisième et quatrième millénaire avant l'ère chrétienne. Si l'histoire n'a pas encore entrepris d'arracher à la légende les héros épiques, elle n'est pas éloignée peut-être d'accepter comme un repaire assez solide l'ère du Kali-Youga, associée par une antique tradition à la bataille qui fonda l'empire des Pandavas, en 3101, avant J.-C. *Mais jusqu'ici le seul fait positif acquis est l'entrée dans l'Inde d'une population étroitement apparentée par le langage aux Iraniens de la Perse* et de la Bactriane, aux Arméniens, aux Grecs, aux Celtes, aux Germains. »

Ce ne sont donc pas les Indes qui pourront venir combattre les données de la Bible, puisqu'au sujet de leur histoire antique, on ne possède qu'un seul fait positif indépendant de toute chronologie, puisque pour combler cette lacune, *monuments et documents font également défaut.*

II. — *Exposé des principes d'une vraie solution.*

Nous avons, sans déguisement et sans réticence, exposé aux yeux de nos lecteurs les principaux documents conservés par les auteurs anciens ou découverts dans les recherches plus récentes, concernant la chronologie de l'histoire. Chacun a pu le constater en parcourant les divers tableaux, les chiffres vraiment historiques n'ont rien de contraire aux données de la Bible, ils leur sont généralement même très inférieurs. La Chine ne dépasse pas 2.200 ans ; la Chaldée atteint 2.500; les Indes n'ont aucune date fixée, et ils manquent de documents ; l'Egypte seule présente, avec une série de siècles et de dynasties, des chiffres qui semblent plus irréductibles. Pour leur discussion, nous réservons un

Digitized by Google

article spécial, nous n'en parlerons donc pas ici. Nous nous bornerons aujourd'hui à fixer les principes généraux qui doivent présider à l'interprétation des chiffres donnés pour les âges reculés.

Avant l'époque de la dynastie élamite en Babylonie (2506 A. J.-C.) raconte Alexandre Polyhistor (1), on ne comptait pas par années, mais par sars. Les chiffres des temps légendaires sont donc exprimés en sars, mesure du temps différente de celle dont nous nous servons aujourd'hui. Pour les comprendre et les interpréter avec justesse, il est nécessaire de connaître l'exacte valeur non seulement du sar, mais des diverses mesures du temps dans l'antiquité.

La détermination du sar a fait l'objet d'un grand nombre de discussions. Eusèbe nous a conservé à ce sujet le sentiment de Bérose lui-même : « Bérose, écrit-il, ne nous a conservé que la série des rois (Chaldéens) ; il commence ainsi son histoire, comme en témoigne Apollodore : le premier roi fut Alorus de Babylone en Chaldée ; il régna dix sars. Or cet historien estime le sar à 3.600 ans. Il parle aussi du nère et du sosse ; le nère, affirme-t-il, vaut 600 ans et le sosse en vaut 60. C'est ainsi qu'il compte les années à la manière des anciens (2). »

La plupart des auteurs payens ont enregistré le calcul de Bérose non parfois sans protestation. On peut citer Diodore, Pline, Simplicien, Hipparque. Tous ces historiens reconnais-

(1) Beaucoup attribuent cette remarque à Bérose lui-même. Nous avons vainement cherché ce détail dans les fragments qui lui sont attribués. Au contraire, au milieu de ces fragments, on trouve ce passage de Le Syncelle en faveur de Polyhistor.

« Ab anno præsente mundi 2405, Alexander Polyhistor Chaldœorum regum post diluvium continuata serie resumere molitur, octoginta sex Chaldœorum, Medorumque reges, per quamdam sarorum, nerorum et sossorum seriem, annis millibus triginta quatuor et nonaginta, hoc est saris novem, neris duobus et sossis octo regnasse commentus. Ab tempore octoginta sex præfatorum..... Zoroastrem, et septem Chaldœorum reges cum sequutos annis solaribus 190 imperantes, non ulterius saris, neris et sossis reliquisve fabulosæ historiæ absurditatibus, sed legitimo solarium annorum cursu habita numerandi ratione, Polyhistor idem inducit. (*Historicorum Græcorum fragmenta*, t. II, Berosus, Edit. Didot.)

(2) *Historicorum Græcorum fragmenta*, t. II, Berosus.

Digitized by Google

sent aux Babyloniens une antiquité en rapport avec ces sars de 3.600 ans. Cicéron au contraire trouve leurs prétentions ridicules. « Il faut se moquer des Babyloniens, dit-il, qui, par sottise, ou vanité, ou ignorance, prétendent posséder des monuments remontant à 470 mille ans. » (1) Tous les auteurs chrétiens des premiers siècles ont été de l'avis du grand orateur romain. Cependant, tandis que les uns se sont contentés de tourner en moquerie les exagérations chaldéennes, les autres ont essayé de les interpréter. Au nombre de ces derniers il faut ranger Eusèbe de Césarée et deux moines grecs du Ve siècle, Panodore, Annianus.

« Le total des années de règne des dieux, des héros et des anciens rois égyptiens, écrit Eusèbe, s'élève à 11.000 ans. Mais il s'agit d'années lunaires d'un mois, *qui tamen lunares, nempe menstrui sunt* : Aussi les 24.900 ans, qu'a duré le règne des dieux, des héros et des mânes, selon la croyances des Egyptiens, se réduisent-ils à 2.206 années solaires. (2) »

Au sujet des deux autres historiens grecs, voici le témoignage de le Syncelle : « Dans ces 9.000 ans de la chronique manéthonienne, plusieurs des nôtres, entre autres Panodore et Annianus, ont voulu voir des mois lunaires, et ils les ont réduits à 727 1/4 années solaires de 365 jours (3). »

Le Syncelle n'admet point ces calculs. Il veut voir dans ces règnes des dieux de la pure fable. Ces apologistes ont cru avoir trouvé quelque chose de nouveau, ajoute-t-il ; ils ont fait de grands efforts pour concilier le mensonge avec la vérité, alors qu'il n'y avait qu'à en montrer le ridicule.

Panodore s'était essayé dans l'interprétation de la chronologie chaldéenne. Dans le but d'amener la concordance entre les 432.000 ans de Bérose et les chiffres bibliques, il avait réduit ces années en jours solaires de 24 heures et par ce calcul il avait trouvé, dans les nombres apposés aux dynas-

(1) Contemnamus etiam Babylonios..... aut stultitiæ aut vanitatis aut imprudentiæ qui CCCCLXX millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent. (*De Divin.* I-19.)

(2) *Chronic. Armen.* Edit. Maï p. 93 ; — et apud Didot : *Fragmenta histor. Græc.* 11.

(3) Chez Didot, *Fragmenta hist. Græc.* 11 p. 530.

Digitized by Google

ties assyriennes jusqu'au déluge, le chiffre de 2242 ans (1).

Quoi qu'il en soit de la valeur de telles interprétations, il n'en existe pas moins une tradition acceptée aux premiers siècles chrétiens, et affirmant que l'année à l'origine se composa d'un ou de quelques mois lunaires.

Citons encore Eusèbe d'après Le Syncelle : « Les Egyptiens, au sujet de leurs dieux, demi-dieux, mânes et autres rois mortels ont débité toutes sortes de fables ineptes. Ainsi d'après eux, leurs premiers rois, les dieux, croyaient que l'année se composait de trente jours, et suivait le cours de la lune ; les successeurs de ces dieux, les demi-dieux, se firent des années, appelées saisons (ωρους), et composées de trois mois (2). »

Du reste les exégètes chrétiens n'avaient pas inventé cette solution pour les besoins de leur cause. L'existence d'une année très courte, à l'origine, est affirmée par la plupart des historiens païens.

Parmi les anciens, qui ont parlé de ces années d'un, de deux, de trois ou de quatre mois lunaires, il faut nommer Eudoxe, cité par Proclus (3), Varron, cité par Lactance (4), Diodore (5), Pline (6), Plutarque (7), Censorin (8), l'Africain cité par Le Syncelle, etc. Si l'on en croit Censorin, grammairien du IIIe siècle de notre ère, les mois, chez les peuples d'Italie avant Numa, étaient au nombre de 10 ; l'année commençait à mars et se terminait en décembre, elle comptait 304 jours. Du reste, même après Numa qui dota Rome de l'année solaire, le nombre des jours de l'année était loin d'être fixe, il variait au gré des prêtres chargés de fixer le calendrier. Cet état de chose dura jusqu'à Jules César.

Mais citons les paroles de Censorin lui-même ; elles sont extraites de son livre, *De Die natali* (9), écrit avant l'an 238

(1) Cf. *Fragmenta histor. Græc.* II, p. 530, etc.
(2) *Fragmenta histor. Græc.* II, p. 529.
(3) *Ad Platonem.* Tim. I.
(4) D.-G. 11-12.
(5) *Opera.* I, 26.
(6) *Histor. Nat.* VI-10 et VII-48.
(7) *Opera.* Num. 18.
(8) De *Die Natali*, 19.
(9) Chap. XIX et XX

Digitized by Google

de notre ère. Il est important à cause des faits précis qu'il cite, et des autorités qu'il rapporte :

« L'année naturelle est le temps qu'emploie le soleil à parcourir les douze signes célestes et à revenir au point d'où il était parti. Quant au nombre de jours dont ce temps est composé, c'est un point que les astrologues n'ont pas encore pu fixer d'une manière certaine. Philolaus donne à l'année naturelle 364 jours et demi, Aphrodisius 365 jours et la huitième partie d'un jour ; Callippe 365 jours autant qu'Aristarque de Samos qui pourtant y ajoute la 1623e partie d'un jour. Elle a suivant Méton 365 jours et la 19e partie de cinq jours... Harpalus la fait de 365 jours et 13 heures équinoxiales..... Si donc il y a un tel désaccord entre les hommes les plus savants, peut-on s'étonner de ce que les années civiles, qui furent séparément établies par divers peuples encore grossiers, diffèrent autant les unes des autres qu'elles correspondent mal à cette année naturelle ; ainsi on rapporte qu'en Egypte, dans les temps les plus reculés, l'année se composait de deux mois ; qu'ensuite le roi Ison la fit de quatre ; enfin qu'Armrios la composa de treize mois et cinq jours. De même, en Achaïe, les Arcadiens commencèrent, dit-on, par avoir des années de trois mois, ce qui fit nommer ces peuples Προςελήνοι (plus anciens que la lune) non comme quelques-uns le pensent, qu'ils aient commencé d'exister avant que l'astre de la lune fût au ciel, mais parce qu'ils comptaient par années, avant que l'année eut été réglée, en Grèce, sur le cours de la lune. Quelques traditions attribuent à Horus l'institution de cette année trimestrielle : c'est pour cela, dit-on, que le printemps, l'été, l'automne et l'hiver sont appelés ὥραι (saisons) ; l'année, ὧρος ; les annales grecques, ὧροι ; et ceux qui les écrivent. ὡρογράφοι ; et la révolution de ces quatre années, qui était comme une *pentaétérie*, ils l'appelaient grande année ; d'un autre côté les peuples de la Carie et de l'Acarnanie eurent des années de six mois qui différaient l'une de l'autre en ce que les jours allaient croissant dans la première et décroissant dans la suivante. Et la réunion de deux ans, sorte de *triétérie*, était pour eux la grande année.

« Licinius Macer et après lui Fenestella (1) ont écrit que l'année naturelle à Rome fut d'abord de douze mois ; mais il faut plutôt s'en rapporter à Junius Gracchanus, à Fulvius, à Varron, à Suètone et aux autres

(1) Le premier vivait au temps de Cicéron, l'autre au temps d'Auguste. Ils ont écrit au premier siècle avant Jésus-Christ.

Digitized by Google

écrivains qui pensent qu'elle était de dix mois, comme l'était alors celle des Albains de qui descendent les Romains. Ces dix mois se composaient de 304 jours. »

En résumé, au sujet de la durée de l'année aux âges antiques, on peut s'en tenir à ce jugement de Servius, grammairien du IIIe siècle : « Les anciens, dit-il, eurent d'abord l'année lunaire de trente jours (lunarem annum), puis ils trouvèrent l'année solaire (*annum solstitialem*), composée de douze mois (1). »

Ce sentiment, du reste, est appuyé sur la Bible elle-même. Ne dit-elle pas en plusieurs endroits que Dieu a fait la lune pour régler le temps *fecit lunam in tempora* (2) et l'Ecclésiaste dit avec une grande poésie : « La lune par la régularité de ses phases détermine le temps et marque les époques. Le jour de fête est indiqué par la lune, ce flambeau qui diminue jusqu'à sa disparition. C'est d'elle que le mois tire son nom et elle croît merveilleusement jusqu'à ce qu'elle soit pleine. C'est comme le fanal d'un camp au haut des cieux, et elle resplendit magnifiquement dans le firmament (3). »

La lune, dans l'antiquité, déterminait les divisions de l'année ; aussi le nom des mois dans la plupart des langues anciennes est-il un dérivé du mot qui désigne la lune elle-même : en hébreu *iareach*, lune, et *iérach*, mois ; en sanscrit *mâ* et *masa* lune, mois, saison, mesure ; en grec, μηνη, lune et μην mois ; en allemand *mond* et *monat* ; en anglais *moon* et *month* ; etc.

La lune a donc présidé au mois, l'histoire comme l'étymologie sont unanimes à l'enseigner. Nous avons vu également *la tradition* enseigner qu'elle avait présidé à l'année, aux temps préhistoriques aux premiers âges du monde. Mais à quelle époque a-t-elle abdiqué ce rôle de régulatrice des années ? Quand on interroge les documents anciens, et si haut qu'on remonte dans la nuit des temps sans sortir de la période historique, on trouve toujours les hommes comptant les années d'après les révolutions du soleil. Une révolution

(1) Ad. Æn. III. 284.
(2) Ps. 107. 19.
(3) Eccli. XLIII-6 et seq.

Digitized by Google

complète de cet astre forme une année. La lune intervient pour marquer les divisions, les mois ; mais son rôle se borne là. Comme l'année n'est pas un multiple exact du mois lunaire, on inventa toute sorte d'artifices afin que le premier mois revint toujours à la même époque solaire. Les Egyptiens, grands astronomes, avaient fixé le commencement de leur année au lever héliaque (1) de l'étoile Sirius appelée Sothis dans leur langue. Ils remarquèrent vite de la sorte que l'année avait 365 jours, ils la divisèrent en 12 mois de 30 jours, terminés par 5 jours épagomènes. Ce calendrier est célèbre sous le nom d'année sothique.

Les autres peuples en général ne surent pas déterminer d'une façon si exacte la longueur de l'année ; ils se contentèrent d'une approximation empirique. Les Hébreux fixèrent le premier mois au printemps ; la nouvelle lune *après la maturation de l'orge* (2) était pour eux le commencement de l'année. Pour atteindre cette époque ils comptaient, s'il était besoin, une lune de plus à l'année précédente ; et ce mois intercalaire n'avait rien de régulier, ni de déterminé à l'avance. Ce n'est qu'en 358 de notre ère qu'ils adoptèrent le cycle de 19 ans inventé vers 463 avant J.-C., par l'astronome Méton. Dans ce cycle, les mêmes années reçoivent toujours le mois intercalaire ; ce sont les 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e et 19e. L'Eglise catholique suit encore ce calendrier pour règler la Pâque et la série de ses fêtes mobiles.

Les Chaldéens, comme les Hébreux, intercalaient un treizième mois lunaire pour parfaire leur année.

Le monde musulman, aujourd'hui et depuis Mahomet, fait usage de l'année purement lunaire, comme dans les temps préhistoriques. Cette année se termine après 12 mois de 29 et 30 jours, et compte 354 jours. Le retour du premier mois

(1) On sait que, parmi les étoiles, un grand nombre, les plus éloignées de la polaire, ne brillent *la nuit* qu'une partie de l'année. Après une absence plus ou moins longue, elles se montrent de nouveau ; mais cette reapparition a lieu tout d'abord le matin, un peu avant le lever du soleil ; aussi appelle-t-on ce lever héliaque.

(2) Voir à ce sujet le chapitre XIII du Lévitique : « atque in eodem die quo manipulus consecratur cœdetur agnus immaculatus anniculus in holocaustum Domini. Le jour où vous offrirez les prémices de vos moissons, vous immolerez aussi l'agneau pascal.

Digitized by Google

avance donc sur les saisons de 11 ou 12 jours chaque année ; au bout de 15 ans, il a avancé de six mois et après 30 ans il a parcouru, en rétrogradant, le cercle de l'année tout entière, et l'année lunaire a gagné une unité sur l'année solaire. Comme on le constate, Mahomet pour le calendrier comme pour le reste, a fait accomplir à son peuple un progrès à rebours, il l'a fait rétrograder jusqu'aux âges préhistoriques.

Les considérations que nous venons d'exposer ont une très grande importance en chronologie. Pour avoir ignoré cette incertitude et cette variation arbitraire du calendrier chez tous les peuples, durant la période historique, beaucoup d'auteurs sont tombés et tombent tous les jours encore dans les erreurs les plus regrettables. Nous le constaterons dans la suite. Diverses conclusions cependant doivent être tirées de cette étude : 1° Il est à peu près certain que l'année *dans les âges préhistoriques* fut réglée sur les phases de la lune et compta un nombre de mois lunaires très inférieur à douze. Cependant aucun document contemporain n'est venu donner la certitude à cette hypothèse.

2° *Dès les premiers âges historiques*, les peuples apparaissent faisant usage de l'année solaire, mais la longueur exacte de cette année établie aujourd'hui en 365 jours 1/4, fut généralement ignorée ; on en fixait la fin et le commencement d'après des procédés empiriques, qui n'ont rien à voir avec la précision des calculs astronomiques modernes.

3° La détermination exacte de l'année a été faite en Egypte vers 240 avant J.-C. sous Ptolémée Evergète par le décret de Canope (1) ; elle a été appliquée dans l'empire romain par

(1) Voici le texte du décret de Canope : « Pour que les saisons se succèdent d'après une règle absolue et conformément à l'ordre du monde, et pour qu'il n'arrive pas que des panégyries célébrées en hiver tombent en été, par suite du changement d'un jour tous les quatre ans dans le lever de l'astre (Sothis), ni que d'autres panégyries célébrées en été tombent plus tard en hiver, comme cela s'est déjà vu et comme cela vient d'arriver, désormais, l'année demeurant composée de 365 jours, un jour additionnel consacré à la fête des dieux Evergètes sera intercalé tous les quatre ans entre les cinq jours épagomènes et le nouvel an. »

Sous le règne de Minephtah ou de Seti, des plaintes s'étaient élevées déjà au sujet des troubles accasionnés par cette imperfection du calendrier. Cf. Masséro, *Les Origines*, p. 210.

Digitized by Google

Jules César ; et la légère erreur de 3/4 de jour par siècle que présente cette première fixation a été corrigée par Grégoire XIII.

Nous allons faire l'application de ces principes à notre sujet.

(A suivre.)

Fr. Hilaire de Barenton.

Digitized by Google

POSSIBILITÉ

OU

IMPOSSIBILITÉ DU MONDE ÉTERNEL

2e ARTICLE (1)

II

L'opinion qui soutient l'impossibilité de la création du monde « ab æterno, » l'emporte en probabilité sur l'opinion qui en admet la possibilité ou la non-répugnance.

L'opinion adverse, comme nous l'avons indiqué plus haut, n'attache aucune valeur démonstrative aux arguments sur lesquels se base la doctrine bonaventuriste. Nous croyons au contraire que ces arguments suffisent pour rendre notre doctrine au moins la plus probable, sinon la seule vraie. C'est là ce que nous voudrions maintenant prouver.

Deux ordres d'arguments s'offrent à nous : les premiers se tirent du concept même de créature, tandis que les seconds procédant *ab absurdo*, nous montrent à quelles conséquences inadmissibles il faudrait nous rallier, si nous admettions la possibilité du monde éternel (2).

(1) Voir la livraison de septembre 1902.

(2) Le lecteur voudra bien remarquer qu'eu égard à notre point de vue tout métaphysique, nous pouvons négliger une troisième catégorie d'arguments empruntés à la science, à l'ordre physique. Celui qui voudrait connaître leur force probante, lira avec fruit l'article du R. P. Sertillanges (*Revue Thomiste*, janvier 1890) ainsi que *La Notion de temps* du Dr Nys, au chap. II, art. V, par. 3. b. p. 158).

Digitized by Google

1. Arguments tirés du concept même de créature (1).

Ici, et tout d'abord, une question s'impose : Qu'est-ce qu'une créature ? qu'entend-on par création ?

On entend par création, la production totale de l'être ; l'existence de l'être succédant à sa non-existence complète, en vertu de l'action d'une cause efficiente. Elle est encore : le passage de l'essence possible à l'état d'essence réalisée, physique. Pesons les mots : nous disons que la création est la production de l'être complet ; elle implique donc plus qu'une simple dépendance, si radicale qu'on la suppose, de la créature par rapport à Dieu ; un simple état (status) ne suffit pas non plus pour l'expliquer ; mais il faut nécessairement qu'à tout cela, il s'ajoute une *action* en vertu de laquelle un être (2) parvient à l'existence. Cet être-là, jouissant de l'existence de par une cause efficiente, est proprement une créature.

Ceci posé, il nous est permis de formuler notre *premier argument* : la notion de créature nous en fournira la matière.

Et en effet, qui dit être créé, désigne une chose tirée du néant. Elle ne possède pas une note, pas une qualité qui ne trahisse son origine. Tout en elle est fini, tout en elle indique un commencement. L'ordre admirable qui règne dans le monde ne serait nullement troublé de sa disparition. Son existence n'a d'aucune façon changé le cours des choses : elle est contingente. Il fut donc un temps où cet être n'existait pas ; il y a eu un moment où l'on pouvait se dire : un être nouveau a été produit, on peut s'imaginer un instant où il soit possible que cet être n'existe plus. Or, comme d'une part le mot : créature implique un commencement d'existence, et que de l'autre, l'existence est la mesure de la durée, c'est-à-

(1) Comme ils s'appliquent à l'être créé, en tant que créé, nous pouvons laisser là toute distinction entre les créatures ; car les êtres permanents, au même titre que les êtres successifs, dès lors qu'ils sont créés, tombent sous la portée de nos preuves.

(2) Faut-il dire, que ce mot d'être est inexact, et que nous l'avons simplement introduit pour suppléer à la pénurie de termes en parlant d'une chose qui n'est pas encore ?

Digitized by Google

dire que celle-ci est proportionnée à la chose qu'elle affecte, et partant, qu'il y a pour cette créature commencement de durée ; comment pourrait-on dire sans contradiction, que cet être produit dans le temps, sujet d'une durée initiale peut posséder sans qu'il y ait répugnance dans sa nature, une durée qui n'a jamais vu de commencement, que cet être-là est réductible à l'être éternel ? (1)

Il faut donc nécessairement que la doctrine adverse aboutisse à une contradiction en disant qu'un être créé, et possédant comme tel un état initial, puisse être aussi, et en même temps, un être éternel, c'est-à-dire un être qui n'a jamais eu de commencement. Dès lors, il n'y a plus d'issue : ou il faut dire que la créature ne peut pas être éternelle, ou bien avouer que, ce que l'on appelle créature ne l'est pas, puisqu'il n'a pas été tiré du néant. Or, cette dernière hypothèse serait fausse; donc, il y a impossibilité à ce qu'une créature soit « ab æterno ». (2)

(1) Admisso quod notio creationis implicet transitum a non esse ad esse, potest apodictice demonstrari nullam rem posse creari ab æterno. Prob : si aliqua creatura... posset creari ab æterno, creatura hæc haberet principium et simul non haberet; fuisset et non fuisset simul. Atqui hæc omnia sunt contradictoria. Ergo. Prob. cons. Ex hoc enim quod ponitur mundus fieri, ait S. Bonaventura, ponitur habere principium. Ex hoc autem quod ponitur æternus... ponitur non habere principium. Unde idem est quærere utrum Deus potuerit facere quod mundus habendo principium non haberet principium ; et hoc includit contradictionis utramque partem. (I sent. D. XLIV, a. 7, q. 4.). Cœterum ipsi adversarii in hoc nobis assentiunt. Dicit enim Biel : « manifestum est, quod non potest Deus mundum ab æterno producere post ejus non esse, quia si præcessisset non esse, tunc incepit esse. Si incepit esse, non fuit ab æterno. Includit ergo manifestam contradictionem posse creare mundum ab æterno post non esse... — Omnino est rejicienda distinctio Thomistarum inter creationem temporalem et creationem æternam ; necessario que concludendum est notionem creationis implicare transitum a non esse ad esse. Prob. Propositio hæc nulla indiget probatione. Nam, si contradictorium est ullam creaturam posse creari ab æterno, evidenter debet produci in tempore. Sed temporalis creatio, fatentibus ipsis adversariis, importat transitum a non esse. Ergo... (P. Evangelista a S. Beato : De necessaria temporaneitate creaturæ. c. 2 et 1).

(2) Scot propose notre argument en ces termes. « De omni producto aliquando verum est vel aliquando erit verum dicere quod producitur..... creatura igitur aut semper producitur quando est, aut aliquando producitur et non semper : si secundo modo, in illo instante in quo sic producitur, primo

Digitized by Google

Et le bon sens lui-même, ne dicte-t-il pas, que le mouvement implique de toute nécessité au moins deux termes : le « *terminus a quo* » ou point de départ, et le « *terminus ad quem* » ou le but proposé ? Or, d'après la définition même, il est clair que la créature, c'est-à-dire, l'être *créé*, par conséquent produit, a été en mouvement vers un but ? Ce but qu'était-il, sinon l' « esse sui » ? Il faut donc qu'au point de départ, elle ne l'eût pas encore atteint, qu'elle fût en conséquence dans le « non esse sui ». Comment dès lors concilier ces données avec une définition exacte de l'être éternel ? Celui-ci, en effet, n'a jamais été produit, jamais il n'a été en mouvement vers l'existence, mais toujours et dans toute sa plénitude il a possédé l' « esse sui » ou l'existence complète (1).

Nos adversaires tâchent d'éluder la force probante de notre argument, en appliquant à la créature éternelle la distinction entre le néant réel et le néant virtuel. Ils concèdent volontiers que l'état de néant réel est incompatible avec l'état

cœpit esse : tunc patet propositum, quia quod primo capit esse, habet principium. Si primo modo, igitur creatura est in continuo fieri, quod videtur inconveniens, quia tunc non esset permanens. Videtur etiam quod tunc non differret creari a conservari, quod improbatur dupliciter. Primo quia creari est produci de non esse ad esse ; conservari autem est ipsius præhabiti esse ; et ita creari non est conservari. Secundo quia agens particulare generat, et non conservat : igitur ubi ambo concurrunt in eodem, aliud est unum et aliud est alterum et additur huic rationi quia creatura habet esse acquisitum, et per consequens post non esse, alias esset Deus. » (*II sent.* d. 1, q. 3, nº 6). Quant à saint Bonaventure, voici ses paroles : « Impossibile est, quod habet *esse* post *non-esse* habere *esse* æternum, quoniam hic est implicatio contradictionis ; sed mundus habet *esse* post *non-esse* ; ergo impossibile est esse æternum. Quod autem habeat *esse* post *non-esse*, probatur sic : omne illud quod totaliter habet *esse* ab aliquo, producitur ab illo ex nihilo ; sed mundus habet totaliter *esse* a Deo ; ergo mundus est ex nihilo ; sed non ex nihilo materialiter : ergo originaliter. Quod autem omne quod totaliter producitur ab aliquo differente per essentiam, habeat esse ex nihilo, patens est. Nam quod totaliter producitur, producitur secundum materiam et formam ; sed materia non habet ex quo producatur, quia non ex Deo : manifestum est igitur, quod ex nihilo. » (*II Sent.* Dist. I, p. 1 q. 2 ad fund. 6.)

(1) « Quod nunquam non fuit, sed semper fuit, nunquam fuit sub nihilo sui ; atqui creatura ab æterno semper fuisset, ergo nunquam fuisset sub nihilo sui, proindeque non esset creatura, si esset ab æterno. » (P. Gervasius Brisac. art. II *Phys.*)

Digitized by Google

d'éternité, mais disent-ils il n'en est pas de même pour le néant virtuel. Ils s'expliquent en prenant la comparaison du soleil et de sa lumière. En effet, l'action d'éclairer dans le soleil, est virtuellement et par nature postérieure au soleil lui-même, quoiqu'elle ne le soit pas réellement et par le temps. Ainsi en serait-il de la créature éternelle.

Remarquons d'abord que comparaison n'est pas raison, et de plus, ici la comparaison cloche au point de n'avoir aucune valeur. La créature, en effet, doit passer du néant à l'être réel, sinon il serait faux de dire qu'elle n'était rien avant son existence. Comme le non-être et l'être sont deux termes contradictoires, ils ne peuvent se vérifier en même temps dans un même sujet. Il faut donc que ce qui passe du premier état au second, puisse au moins se concevoir comme ayant été « sub non-esse ». Cette vérité saute aux yeux, que l'on nous passe cette expression. Or, pareil concept touchant l'être éternel est impossible et détruit en ses fondements la notion d'éternité. Donc, conclurons-nous, un passage virtuel, une priorité virtuelle ne suffit pas pour expliquer intégralement la notion de créature.

Disons en outre que l'exemple allégué est mal choisi, qu'il est tout entier hors de la question, et ne possède avec elle aucun lien réel. L'action d'éclairer suppose évidemment un principe *produit*, un soleil *créé*, la création donc est déjà hors cause. Certes, la cause première de toutes choses peut faire en sorte qu'un effet soit « tempore simul, cum causa sua *creata* », parce qu'alors le passage du non-être à l'être est pleinement sauvegardé ; mais ces données ne se vérifient plus quand il s'agit de la création éternelle. (1)

La preuve que nous venons d'exposer est-elle convaincante ? Nous le croyons. Elle suffirait, pensons-nous à établir

(1) S. Bonav. « Dicendum quod ponere mundum æternum esse sive æternaliter productum, ponendo res omnes ex nihilo productas, omnino est contra veritatem et rationem... et ideo contra rationem ut nullum philosophum quantumcunque parvi intellectus crediderim hoc posuisse. Hoc enim implicat in se manifestam contradictionem... Si autem (Philosophus) hoc sensit, quod nullo modo cœperit (mundus) manifeste erravit... Et necesse fuit, cum ad vitandam contradictionem ponere aut mundum non esse factum, aut non esse factum ex nihilo. » (II Sent. dist. I, p. I, a. l. q. 2).

Digitized by Google

la doctrine bonaventuriste, sinon comme certaine, au moins comme la plus probable. Seulement tous n'en jugent pas de même, il s'en faut de beaucoup. Parmi les savants qui se sont occupés de la question, les uns regardent l'argument comme probable; d'autres au contraire semblent n'y attacher que peu ou point d'importance (1). Ainsi le Dr Nys, après avoir dit dans sa savante étude, « qu'envisagée du côté de Dieu, la possibilité d'une créature éternelle semble être en dehors de toute contestation », affirme que du côté de l'être créé, conçu abstraitement, l'hypothèse d'une création éternelle ne rencontre pas davantage de difficultés insolubles; ce qu'il prouve en disant entr'autres : « Le concept de la création n'implique pas nécessairement que le néant précède dans le temps l'apparition de l'être ; la question de création est essentiellement une question de cause et d'origine, nullement une question de temps. (*Th. de Pot.* q. III, a. 14). Quelle que soit donc sa durée éternelle ou temporelle, la créature mérite réellement son titre, si, selon la totalité de son être, elle est sortie des mains de Dieu, sans le concours d'aucune cause matérielle préexistante. Tel est le concept adéquat de la création.

Ces données ne nous semblent pas suffisamment établies, et nous ne pouvons les admettre. Gardons-nous des définitions faites *a priori*. Tout d'abord il parait inutile d'examiner la question du côté de Dieu, car, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, la puissance de Dieu touche à la question seulement d'une façon indirecte et par voie de conséquence.

(1) Zigliara op. cit. *Cosm.* l. I, c. 3. « Probabile est repugnare aliquam creaturam esse ab æterno. Repugnat mundum semper extitisse et simul aliquando non extitisse. Atqui hæc contradictio haberetur si mundus esset creatus ab æterno. Repugnat ergo mundum ab æterno esse creatum. Prob. min. semper enim extitisset quia cum ex non esse sui processerit ad esse per creationem, non esse præcessisset esse et sic aliquando, hoc est in illo non esse, non fuisset. » Saint Thomas admet lui aussi la probabilité de cet argument. (V. S. C. G. l. II, c. XXXVIII). Le Docteur Angélique ne nie pas qu'on puisse démontrer avec probabilité (ou avec une probabilité supérieure) l'impossibilité de la création éternelle du monde; seulement il dénie aux arguments une force péremptoirement démonstrative. (V. p. l. q. XLVI, a. 2). Cf. *qq. dispp. de Pot.* q. III, a. XIV, a 6. — V. etiam Schiffini *Disp. Métaph. spec. Théol. Nat.* disp. IV ; — Nys : *La Notion de temps* c. II, a. V.

Digitized by Google

En outre, nous ne croyons pas que le concept *adéquat* de la création, soit tel que nous le présente le savant auteur. Et, en effet, pour être adéquat, le concept doit fournir toutes les notes esentielles de son objet, et n'en omettre aucune. Or, en disant : « la créature mérite réellement son titre si, selon la totalité de son être, elle est sortie des mains de Dieu... », M. Nys semble présupposer précisément ce qui demanderait une preuve. Ces mots : « sortie des mains de Dieu, selon la totalité de son être » signifient-ils simplement que, pour qu'une créature soit telle, il lui suffit d'être totalement (ou d'après la totalité de son être) dépendante de Dieu Créateur ?... Si cela suffit, quelle différence pourra-t-il y avoir entre produire un être, lui donner l'existence, et en éloigner tout ce qui pourrait éteindre celle-ci ? Créer et conserver est-ce la même chose. ? (1) Evidemment non. Et pourtant n'est-ce pas ce que M. Nys semble supposer ? Car, si des deux sens possibles, il affirme que sortir des mains de Dieu signifie pour la créature, avoir reçu l'existence ou l'être sans le concours d'une cause matérielle préexistante, n'affirme-t-i pas notre conclusion, puisque l'être n'aura pas toujours existé, et qu'avant de sortir des mains du Créateur, il n'était pas ? Et qu'on ne dise pas qu'à notre tour, nous présupposons ce qu'il y a à prouver. Comment peut-on dire que quelque chose soit sorti de toute éternité des mains de Dieu, si l'on donne au mot *sortir*, le sens de commencer à exister ? Entendu dans le sens contraire, *créer* s'identifiera avec conser-

(1) Jean de Saint-Thomas avoue lui-même (*Phil. nat.* p. I, q. XXIV, a. 1) que les adversaires de notre opinion doivent admettre cette confusion :... « non esset assignare principium incœptionis in duratione, sed principium originis et causalitatis, hoc enim solum est de ratione creationis, ut docet S. Thomas q. III de Pot., art. XIV a. 8 in 2. Quare si res fieret ab æterno, procederet sine initio durationis, sicut res incorruptibiles accipiunt durationem sine fine, et ita acciperent tunc durationem opposito modo ad tempus, id est, sine incœptione, sed semper existendo, cum depudentia tamen ab alio, in quo differret a processione divinarum Personarum... Creatura autem ab æterno haberet infinitatem durationis participatæ, et ita careret initio, quia initium infinitati opponitur, sicut infinita quantitas initio et fine caret. Quare non distingueretur ibi productio et conservatio, quia hoc ipso quod sine initio procederet, conservata procederet, et simul esset producta et conservata, quia sine durationis initio procederet solo causalitatis principio et originis. »

Digitized by Google

ver, et dès lors à quoi bon distinguer les deux ? Jusqu'ici on a enseigné communément que *créer* se rapportait à l'origine de l'être, tandis que *conserver* n'est autre chose qu'empêcher la destruction d'un être existant.

Remarquons en outre que créer ne signifie pas non plus produire d'une façon quelconque, par exemple comme fait l'artiste, qui dans un bloc de marbre taille une statue. Non ; le mot création indique qu'avant l'être créé il n'y avait rien, pas même un atome qui aurait pu servir à le former, mais le néant le plus absolu qui puisse se concevoir. « Creatio est productio entis *ex nihilo sui et subjecti.* » Il nous semble donc que la définition de M. Nys n'est exacte qu'entendue dans notre sens ; elle n'infirme donc nullement notre thèse.

A l'appui de la même assertion, le savant professeur dit encore que la priorité logique de l'essence sur le fait de sa réalisation est la seule que puisse réclamer l'essentielle contingence des créatures. Attribuez en effet, dit-il, au monde actuel une existence éternellement reçue, sera-t-il moins contingent que si vous en faisiez remonter l'apparition à quelques miliers d'années ?

Evidemment non ! si l'on suppose le monde *ab æterno contingens*, il est certes contingent ! Mais la question qui nous occupe est de savoir si une créature contingente peut être « ab æterno » ; c'est précisément l'hypothèse qui est en question.

« Les essences non réalisées, les essences considérées comme types idéaux, et qui resteraient éternellement dans le néant, si une cause extrinsèque ne venait les en tirer », sont appelées simples sujets récepteurs de l'existence concrète !

J'avoue humblement ne pas comprendre des expressions comme celle-ci : ce qui resterait éternellement dans le néant a existé de toute éternité, a été tiré du néant de toute éternité, a été éternellement reçu....

Second Argument. « Est-il possible, dit M. Farges, qu'une créature soit si parfaite qu'elle ne tombe pas de quelque manière sous la succession et dans le temps ? Son essence dans l'ordre idéal est sans doute éternelle et immo-

Digitized by Google

bile comme Dieu, mais dès qu'elle est réalisée dans une substance individuelle, il semble qu'on ne puisse la concevoir dépouillée de certaines opérations. Or, il est impossible que ces opérations ne soient pas multiples, successives et par conséquent temporelles, car l'acte pur, et sans mélange de potentialité, est le propre de Dieu seul. Cette immobilité dans l'activité est en effet une perfection bien difficile à concevoir dans une créature, même pour un ange ou quelque pur esprit. On concevrait plutôt en elle l'immobilité dans la puissance. Le monde ainsi plongé de toute éternité dans un silence et un repos solennel, qui le confondraient en apparence avec la mort ou le néant, attendrait le signal du réveil et l'impulsion divine, à l'heure marquée dans les conseils éternels (1).»

Or, nous croyons que la succession exclut l'éternité, que l'être successif se distingue radicalement de l'être éternel. Qui dit succession, affirme en effet une multitude d'instants se suivant l'un l'autre et exigeant dès lors un instant initial, sorte de guide qui ouvre la marche et que rien ne précède. Ecoutons ici saint Bonaventure : « Aucune créature n'est totalement acte, ni en son être, ni en ses puissances ; il s'ensuit donc, qu'elle a toujours besoin de la puissance conservatrice divine. Par conséquent, quoiqu'elle ait tout l'être (*son* être total, bien entendu) elle ne possède cependant pas du coup la *continuation totale de son être* ; dès lors il y a en elle une succession, sans innovation cependant touchant son être ou la propriété absolue de celui-ci, mais néanmoins continuation véritable, par rapport à laquelle la créature a pour

(1) *L'idée de Dieu* 3e p., III. — « Si le temps est indissolublement lié au changement, les choses qui ne changent pas ne sont pas temporelles. Elles peuvent exister pendant le temps. Etre dans le temps, c'est nécessairement changer et recevoir cette actualisation successive qui constitue le présent, le passé et l'avenir. Etre pendant le temps, c'est assister aux changements temporels des autres, sans en éprouver soi-même. Un être n'est donc pas dans le temps ou temporel, par le seul fait qu'il existe pendant le temps : si nous supposions qu'il ne change pas et qu'il est incapable de changer, parce qu'il est l'acte pur, l'actualisation complète de toute perfection, nous devrions concevoir en cet être une durée sans aucune succession, une durée qui exclut tout passé et tout devenir, une durée éternelle où il jouit, dans un présent perpétuel, de la plénitude de l'existence, suivant la formule célèbre « interminabilis vitæ tota simul et perfecta possessio. » — Farges *Ibid.* 2e p , II.

Digitized by Google

ainsi dire l'être en puissance, et de cette façon elle est successive. Dieu seul par conséquent, étant l'acte pur, est actuellement infini, possède l'être total, il a en même temps la possession de son être (1). »

Or, nous le demandons, cette sorte d'angoisse étreignant la créature par rapport à l'instant qui va suivre, cet état suppliant qui paraît dire à Dieu: « puisque j'ai commencé, permettez que je continue », est-il compatible avec l'éternité? Non; n'ayant jamais commencé, l'être éternel ne peut connaître une fin, et partant il ne peut la craindre. Etant éternel, il se suffit à sa propre conservation, il est nécessaire. Etant nécessaire, sa disparition détruirait l'ordre admirable qui agence toutes les parties du monde entre elles, et ferait crouler le monde lui-même. Mais cet être est unique, il est Dieu, et hors de lui, nul ne peut revendiquer ces prérogatives !

Cette conclusion est rigoureuse et nécessaire. (2) Et qu'on ne dise pas que cet état successif n'est pas applicable aux êtres permanents. Car que signifie cette permanence ? Que l'être qui en est affecté ne souffre aucune potentialité par rapport à un instant futur ? Qu'il est sûr de lui-même et de la continuité de son existence ? Non ; cet être, nous venons de le voir, c'est Dieu seul ! Mais indique-t-elle simplement que son essence ne réclame pas de succession ; qu'à l'encontre du temps, du mouvement, elle n'exige pas un changement continuel ? nous demanderons alors si cet être a été créé. Si oui, il est successif, puisque pour lui l'existence a succédé au néant. Et quel est l'être, si parfait soit-il, qui n'ait besoin de l'assistance continuelle de Dieu pour conserver sa précaire existence ? Dès lors il est en suspens, il est en puissance par rapport à l'instant qui va suivre ; il est sujet à succession. (3)

(1) II sent. D. 2 ; p. 1, a 1., q. 3.

(2) D. D. (*De Deo Creante* th. XVIII) : « Quotiescumque, esse creare, et existentia subsequitur non esse et possibilitatem, toties repugnat æternitas (creaturæ). Æternitas seu præsens immutabile excludens vel possibilitatem successionis ab ingenio creaturæ abhorret. Repugnat multipliciter, quia supponit multitudinem infinitam actu dierum ; eam supponit exhaustam, quotidie crescentem. Duæ itaque proprietates essentiales mundi : contingentia et successio, æternitatem prorsus excludunt. »

(3) Nous ne croyons donc pas, avec M. Nys, qu'au point de vue exclusivement métaphysique, l'hypothèse de la création éternelle « résiste victo-

Digitized by Google

Nous pouvons donc conclure que le monde, par cela seul qu'il est créé, exclut toute possibilité d'être éternel. Pour le prouver, la notion de créature a fourni une preuve que nous croyons suffisante, mais il importe d'étayer davantage notre thèse en montrant les absurdités auxquelles conduit l'opinion contraire.

2. Arguments ex absurdo

Ainsi que nous l'avons insinué plus haut, les théologiens et les philosophes qui traitent cette question divisent généralement les êtres en deux grandes catégories ; l'une comprend les êtres successifs, l'autre les êtres permanents. Nous ne nous écarterons pas de cette division, mais avant d'aborder chaque catégorie en particulier, posons un *argument général.* Dieu pourrait-il anéantir un monde créé de toute éternité ? Oui, répondent les philosophes, à quelque camp qu'ils appartiennent. Notons la réponse, et qu'on nous permette une seconde hypothèse à savoir que Dieu eût anéanti le monde, un moment après sa création éternelle ! (1) Il est clair que le temps écoulé entre la création et l'annihilation est fini ou infini ? Peut-être infini ? Evidemment non, puisque supposé que le monde n'ait vécu qu'un moment, chaque moment d'une durée serait à lui seul infini ! Qui oserait l'admettre ?

Mais supposons qu'il soit fini. Qu'importe le nombre de moments écoulés depuis la création jusqu'à ce jour, puisque chaque moment est fini et que le tout n'échappe pas à la condition essentielle de ses parties ? Il faudra dire que la durée du monde a des limites et que son existence en a aussi. On voit donc que l'hypothèse d'éternité pour la créature est inadmissible (2).

rieusement à l'épreuve de la critique la plus sévère » ; mais nous pensons que même au point de vue métaphysique, cette hypothèse subit un échec, et que les arguments apportés en sa faveur, aboutissent à une pétition de principe.

(1) Ces expressions paraissent risibles et le sont en effet, mais le lecteur voudra bien se rappeler que nous sommes dans le domaine des suppositions où la « folle du logis » règne en souveraine.

(2) Qu'on nous permette de remarquer ce que dit M. Nys : « Lorsque, par la pensée, nous remontons la chaîne des siècles réels ou imaginaires écou-

Digitized by Google

Examinons maintenant la question plus en détail, et à cet effet considérons séparément les êtres successifs et permanents.

A. — Etres successifs (1)

Les raisons que l'on peut faire valoir pour prouver notre thèse se rapprochent toutes, plus ou moins, de celle qui consiste à démontrer, qu'étant admise la possibilité de la création ab æterno pour les êtres successifs, il faut admettre aussi la possibilité d'une multitude actuellement infinie, ce qui répugne.

Premier Argument. Il répugne qu'un seul et même infini reçoive de l'accroissement dans l'ordre où l'on le considère, parce qu'alors il posséderait deux notes essentielles contradictoires (2). Et en effet, il serait infini, au moins par hypothèse, et d'autre part il serait fini, puisqu'il lui manquerait la perfection dont il est susceptible. Or, dans la supposition que la création du monde *ab æterno* fût possible, ce cas se réaliserait. Le monde, tel qu'il est aujourd'hui, étant supposé éternel, serait infini. Mais il lui manque la perfection

lés, jamais, quelle que soit d'ailleurs l'étendue de ce regard plongé dans le passé, il ne nous est possible de nous arrêter à un instant qui nous apparaisse comme le point initial obligé de l'apparition des êtres.... Au surplus, les créatures ne sont-elles pas indifférentes à l'égard du temps ? » — Nous concédons bien volontiers, qu'en plongeant le regard dans le passé, on n'arrive pas à un instant qui soit le point initial obligé *déterminé*, c'est-à-dire, à tel point plutôt qu'à tel autre, mais cela n'empêche pas qu'il en faille *un, quel qu'il soit ;* nous accordons de même que les créatures soient indifférentes *à tel ou tel* temps, mais qu'elles le soient *au temps* pris d'une façon absolue, c'est là ce qu'il faudrait prouver.

(1) « Res successivæ sunt motus, et generationes rerum, et per motus intelligimus tam locales, quam alterationis..... Est autem specialis difficultas in rebus successivis, quod fuerint ab æterno, quia deberent carere omni principio. » Jean de Saint-Thomas, *Phil. nat.* p. I, q. XXIV, a. 2.

(2) Farges, *op. cit.* « Cette notion de série ou de succession sans point de départ implique une contradiction. Elle serait infinie dans le passé, et pourtant elle augmenterait chaque jour. Mais il est contraire à la nature de l'infini, de pouvoir être augmenté. Et si l'on nous dit que le temps ne serait infini que d'un seul côté, du côté passé, je réponds précisément que l'infini ne peut être tel d'un seul côté, car la même quantité serait alors finie et infinie en même temps. »

Digitized by Google

que lui ajouteront l'heure, la minute, l'instant qui vont suivre (1); il en est susceptible, il la recevra, donc il est limité, fini. Quoique infini, le nombre des jours et des années pourra augmenter. Dès que le jour de demain se sera actualisé pour le monde, celui-ci comptera un jour en plus ! (2)

(1) Le R. P. Sertillanges (*Rev. Thom.*, novembre 1897) admet la valeur de cet argument appliqué à un infini réalisé dans son ensemble, mais il lui dénie toute portée, si on l'applique à la question qui nous occupe, parce que, dit-il, le passé n'existe pas comme ensemble, ne constitue pas un infini « actu ». Pareille explication ne peut nous satisfaire. Ainsi que nous le redirons plus loin, qu'importe que les jours infinis soient passés ! N'en résultera-t-il pas tout de même que le nombre, représentant pour nous les jours infinis, est actuellement infini, lui aussi ?... Ce nombre, pourrait donc dans l'hypothèse que nous combattons, recevoir une augmentation, ce qui ne peut se faire : on n'augmente pas l'infini dans l'ordre même où il se prévaut de cet attribut.

(2) Saint Bonaventure nous fournit des arguments similaires. (II *Sent.* d. 1, p. 1, a. 1, q. 2).

« Impossibile est infinito addi — hæc est manifesta per se, quia omne illud quod recipit additionem fit majus, infinito autem nihil majus — sed si mundus est sine principio, duravit in infinitum : ergo durationi ejus non potest addi. Sed constat hoc esse falsum quia revolutio additur revolutioni omni die : ergo etc. Si dicis quod infinitum est quantum ad præterita, tamen quantum ad præsens quod nunc est, est finitun actu et ideo ex eâ parte qua finitum est actu, est reperire majus : hæc est veritas infallibilis quod si mundus est æternus, revolutiones solis in orbe suo sunt infinitæ, etc... » — « Impossibile est infinita pertransiri (ut dicit Aristoteles.) Sed si mundus non cœpit, infinitæ revolutiones fuerunt : ergo impossibile est illas pertransire : ergo impossibile fuit devenire usque ad hanc. Si tu dicas quod non sunt pertransita, quia nulla fuit prima, vel quod etiam bene possunt pertransiri in tempore infinito ; per hoc non evades. Quæram enim a te, utrum aliqua revolutio præcesserit hodiernam in infinitum, au nulla. Si nulla : ergo omnes finitæ distant ab hac, ergo sunt omnes finitæ, ergo habent principium. Si aliqua in infinitum distat, quæro de revolutione quæ immediate sequitur illam, utrum distet in infinitum ? Si non, ergo nec illa distat quoniam finita distantia est inter utramque. Si vero distat in infinitum, similiter quæro de tertia et de quarta, et sic in infinitum : ergo non magis distat ab hac una, quam ab alia : ergo una non est ante aliam : ergo omnes sunt simul ». — « Impossibile est infinita a virtute finita comprehendi, sed si mundus non cœpit, infinita comprehenduntur a virtute finita. Ergo etc. Probatio majoris per se patet. Minor ostenditur sic : suppono, solum Deum esse virtutis actu infinitæ, et omnia alia habere finitatem. Rursus suppono, quod motus cœli nunquam fuit sine spirituali substantia creata quæ vel ipsum faceret, vel saltem cognosceret. Rursus etiam hoc suppono quod spiritualis substantia nihil obliviscitur. Si ergo aliqua spiritualis substantia virtutis finitæ simul fuit cum cœlo,

Digitized by Google

Supposé cet infini, on pourra toujours en concevoir un plus grand que lui.

Jean de Saint-Thomas nous fournit un *second argument* qui n'est pas sans valeur (1) :

Il est, dit-il, une difficulté spéciale qui s'oppose à ce qu'on admette la possibilité d'une création *ab æterno* pour les êtres successifs, car il devraient être dénués de tout principe de durée. En effet, assignez leur un commencement quelconque : du coup, ils ne sont plus *ab æterno*, parce que leur instant initial et le moment présent sont deux termes qui ne peuvent comprendre une durée infinie et éternelle. Or, si le monde est privé de commencement, il faut nécessairement nier une succession infinie *ab æterno*, puisqu'il est de l'essence de la succession d'avoir un point de départ et un terme, etc...

Cette opinion, ajoute-t-il, me paraît non seulement plus probable, mais encore plus certaine, en supposant d'une part que la corruption *ab æterno* est impossible, et que de l'autre la succession ne se comprend pas sans une corruption quelconque (2).

nulla fuit revolutio cœli quam non cognosceret ; et non est oblita, ergo omnes cognoscit ; et fuerunt infinitæ, ergo aliqua spiritualis substantia virtutis finitæ simul comprehendit infinita. Si dicas quod non est inconveniens quod unica similitudine cognoscat omnes revolutiones, quæ sunt ejusdem specei et omnino consimiles, objicitur quod non tantum cognoverit circulationes, sed earum effectus, et effectus varii et diversi sunt infiniti ; patet ergo, etc...

(1) Loc. sæpius citat.

(2) Cfr. Van Hoonacker (op. cit.) : « Repugnat ut creationis objectum ponatur aliqua series infinita, seu carens primo termino quæ constet substantiis quarum una ab altera producatur, v. g. series infinita hominum quorum unus ab altero generatus fuerit, quin detur aliquis homo primus immediate a solo Deo creatus. Nam homo parente genitus non potest dici a solo Deo creatus... et sic sequeretur speciem humanam a Deo tanquam a causa adæquata produci non potuisse, quia ad hoc requiritur ut sit in aliquo determinato individuo, quod solum Deum auctorem haberet suæ existentiæ. Igitur infinita series creata hominum videtur absurda, non solum ratione indirecta quæ nempe repetatur ex ipsa impossibilitate hujusmodi seriei per se spectata, vel ex impossibilitate actualis multitudinis infinitæ animarum quæ admittenda foret, sed directa ratione ex ipso facto creationis deprompta. » — « Repugnat res productas per motum esse ab æterno : ergo repugnat generationes et corruptiones, ac proinde motum et tempus, esse ab æterno.

Digitized by Google

Le R. P. Sertillanges (*R. Th.*, sept. 1897) pour échapper à ce qu'il y a « de troublant et comme d'aveuglant pour l'esprit dans cette supposition d'une succession infinie de jours et de siècles »', (nous dirions plus volontiers : à la contradiction qu'implique la possibilité du monde *ab æterno*), semble obscurcir la notion d'un monde créé dans le temps, comme si les ténèbres pouvaient produire la lumière (1). A notre avis, c'est de l'homéopathie déplacée. Ce n'est pas l'obscurité, mais la répugnance qui nous sert d'argument *ex absurdo*. Partant, ce n'est pas non plus l'obscurité qu'implique la création du monde dans le temps, (qu'on ne l'augmente pas à plaisir !), qui peut nous atteindre.

— « Comment se représenter, en effet, dit le Révérend Père, le passage du néant absolu à l'être ? Que se passe-t-il à ce premier instant ? Dirons-nous que le monde devient ? Mais alors il n'est pas, car ce qui est n'a pas besoin de devenir. Dirons-nous qu'il est ? Mais alors il ne devient pas. Et ainsi nous devons concevoir à l'origine un double instant, l'un où le monde devient et n'est pas, l'autre où son devenir

consequentia patet. Nam, sublato termino motûs, impossibile est dari motum ; unde cum res genitæ per motum sint ejus terminus, sic non possunt esse ab æterno nec ipse motus ab æterno esse potuit. Probatur antecedens : Quod sentialiter supponit aliquid prius se, etiam duratione non potest esse ab æterno ; sed res producta per motum essentialiter supponit aliquid prius se, etiam duratione, scilicet motum quo producitur... Ergo repugnat res producta per motum ab æterno ». (Goudin, *Phys.* II. Th. unic). — « Repugnat mundum dum esse æternum, saltem quoad entia successiva, ut sunt motus localis, generationes et corruptiones rerum, etc. ; successio namque essentialiter concludit pluralitatem rerum, quarum una sit post aliam : ergo repugnat ens successivum, qua tale, esse æternum et productum per actionem instantaneam, qualis est creatio ». (Gonzales, *Cosmol.* c. I, a. 2, § 2.)

(1) « Enfin la raison principale, croyons-nous, qui rebute les esprits en face de notre hypothèse, c'est l'obscurité de cette notion d'infini, éternel scandale de la raison humaine. Il faut bien avouer, en effet, qu'il y a quelque chose de troublant et comme d'aveuglant pour l'esprit dans cette supposition d'une succession infinie de jours et de siècles. Tous les changements que nous observons partent d'un terme, pour aboutir à un autre terme. Un univers qui marche et qui ne vient de nulle part ; une durée qui s'écoule et qui ne s'approche ni ne s'éloigne d'un point de départ ou d'un but ; il y a là quelque chose qui confond. Mais qu'on veuille bien remarquer d'autre part, et cette observation, à notre avis, est capitale, que la création du monde dans le temps est une notion tout aussi difficile à comprendre. »

Digitized by Google

aboutit à l'être. Mais ce premier devenir, comment le concevoir ? Que peut-il se passer là où il n'y a rien ?... Le monde est, et il est après n'avoir pas été, c'est tout ce qu'on peut dire, si même cette expression « après » ne renferme pas une idée fausse...

— Nous l'avouons, pareilles données ne sont certes pas de nature à jeter grande lumière sur le concept de création. Mais sont-elles bien nécessaires pour s'en faire une idée suffisamment nette, pour autant du moins que notre intelligence le permet ? Nous ne le croyons pas, et même nous les jugeons inutiles. Pourquoi ce double instant, ce devenir et cet être ? Sans doute nous ne comprenons pas l'action créatrice, mais nous savons d'autre part que création signifie : «productio rei secundum totum suum esse, ex nihilo sui et subjecti » ; donc là où il n'y a rien, Dieu, sans le concours d'aucune matière préexistante, par sa seule Puissance sans bornes, peut faire exister quelque chose ; le devenir et l'être se confondent ; aussi longtemps que la création n'est pas faite, il n'y a rien : rien ne devient, rien n'existe ; mais aussitôt la création faite, quelque chose est, mais ne devient plus; c'est dire que la création est marquée par l'apparition d'un être qui devient par le fait même qu'il est, et qui est, par le fait même qu'il devient. Nous croyons pouvoir dire en toute vérité et en toute exactitude de termes:« le monde est, et il est, après n'avoir pas été.» Nous ne craignons pas que le mot « après » renferme une idée fausse;le monde ne peut évidemment pas « être et ne pas être...en même temps»; si donc il est,et « n'a pas été... »il faut bien que sa non-existence ait été suivie par son existence, ou qu'il existe après n'avoir pas existé. Ainsi que nous l'avons dit plus haut,nous ne pouvons admettre que la création, considérée non pas comme *l'état* de la créature, mais comme sa cause d'existence, indique une simple relation d'effet à cause; puisque, ainsi considérée, la création doit nécessairement se rapporter à la réception de l'existence; et il ne suffit pas qu'elle se rapporte à la conservation de l'existence reçue, si toutefois on veut sauvegarder la distinction que le sens commun a introduite entre créer et conserver un être. Dès lors, nous nous demandons en vain comment « la difficulté qui s'oppose à l'idée de création » (disons mieux : l'obscurité

Digitized by Google

qui entoure l'action créatrice, la difficulté pour nous en former un concept adéquat) « devient un argument pour l'hypothèse d'une durée éternelle »...

— « Ce qu'Il (Dieu) veut, continue le Rév. P. Sertillanges, Il l'a toujours voulu ; ce qu'Il fait, Il l'a toujours fait ;... si donc l'on regarde la question à ce point de vue, la difficulté se déplace et passe de notre thèse à la thèse adverse. Il est infiniment plus facile de concevoir un monde coéternel à l'action éternelle qui le cause, qu'un monde temporel résultat d'une action posée dès l'éternité..... Nous ne serions pas éloignés de prétendre toutefois que, tout compte fait, les difficultés soulevées par l'idée de création dans le temps, sont aux yeux du philosophe, du même ordre et presque du même degré que l'idée d'une succession infinie. Ce qui fait la différence pour le peuple, et en philosophie beaucoup sont peuple — c'est que l'infini déroute l'expérience et que l'idée de commencement est vulgaire. Par là, l'hypothèse d'une durée infinie nous effraie, et celle du commencement de tout nous paraît simple ; mais, si dépassant la sphère de l'expérience, qui ne nous présente que des changements, nous envisageons.... l'idée d'un commencement absolu, elle nous jettera dans le trouble, tout comme celle d'une durée éternelle ;.... l'idée de création dans le temps, que nous recevons de la foi, n'en reste pas moins pour nous, comme philosophes, extrêmement obscure, et.... si nous avions à choisir librement entre ces deux hypothèses : ou le monde temporel créé de Dieu par une action en quelque sorte nouvelle, ou le monde éternel dépendant éternellement de Dieu, c'est vers cette dernière, peut-être, que nous inclinerions.... La Foi nous révèle plus d'un fait, et parmi eux la nouveauté relative du monde, mais ce n'est pas un motif pour prétendre imposer au nom de la raison ce que nous ne tenons pas d'elle, ni n'en pouvons tenir. »

— On a beau affirmer « qu'il est infiniment plus facile de concevoir un monde coéternel à l'action éternelle qui le cause, qu'un monde temporel, résultat d'une action posée dès l'éternité » ; pour nous, cela est non seulement infiniment plus difficile, mais même absolument impossible, puisque le monde créé ab æterno implique contradiction.

Digitized by Google

Cette contradiction, on ne la trouvera pas dans la création d'un monde temporel, résultat d'une action posée dès l'éternité. Et en effet, de ce que Dieu veuille de toute éternité la création d'un monde qui ne se produira que dans le temps, s'en suit-il une répugnance ?... Qu'il y ait obscurité, nous le voulons bien ; mais impossibilité, nous le nions ; d'ailleurs la Foi est là, qui confirme nos dires ; et le philosophe, quel qu'il soit, ne rejette pas impunément ses lumières. Encore que l'on fasse abstraction de ce secours surnaturel, la possibilité de la création du monde dans le temps, s'affirmera devant la raison humaine, pure de tout alliage contradictoire et éminemment raisonnable. D'ailleurs que l'on choisisse : ou l'affirmation contradictoire, ou la doctrine quelque peu obscure : astre voilé de légères ténèbres, mais à travers lesquelles on aperçoit un horizon brillant de vérité. Pour nous, nos préférences ne peuvent être pour la contradiction, d'autant plus que ceux qui l'admettent, ne peuvent se soustraire à nos ténèbres. Et de fait, supposons que l'éternité du monde créé soit possible, quelle est la raison humaine qui pourra, sans s'insurger contre la Foi, nier la *possibilité* d'un monde créé dans le temps ? Dès lors, pourquoi dire que les difficultés se déplacent pour passer à notre thèse ?.... Quoi qu'il en soit, nous préférons l'obscur au contradictoire.

Nous non plus, nous ne croyons pas que la foi soit un motif pour imposer au nom de la raison ce que nous ne tenons pas d'elle ni n'en pouvons tenir ; mais, sans rejeter les lumières de la foi, sans prétendre imposer quoi que ce soit, nous proposons au nom de la raison, les conclusions que nous tenons d'elle, les croyant d'autant plus assurées, quand, aux clartés des rayons divins qui nous illuminent, elles paraissent conformes aux œuvres de Dieu.

Troisième et principal argument. Si on l'admet pour les êtres successifs la possibilité d'une création ab æterno, on doit admettre nécessairement aussi la non-répugnance d'une multitude actuellement infinie. Or, la saine raison ne peut admettre cette conséquence. Ecoutons le grand philosophe, le Cardinal Zigliara. (op. c. *Cosm.* l. 1 c. III, a. 2). Je crois que le monde, tel qu'il est dans l'ordre présent, n'aurait pu être

Digitized by Google

créé ab æterno, quoi qu'en pense le P. Guérinois, O. P., dans son ouvrage. *Clypeus Philosophiæ Thomisticæ*, t. III, p. II, Phys. q. I, art. II. Et en effet, si cette création est possible, il semble en découler que dans la succession de l'éternité jusqu'au moment présent, il y aura des successions actuellement infinies, soit dans le temps, soit dans le mouvement, soit dans la génération, ou du moins dans les pensées de quelque intelligence créée : or nous avons démontré en Ontologie qu'une telle infinité actuelle répugne. Le docteur angélique lui-même est favorable à notre opinion, comme on peut le voir p. I, q. XLVI, a 2, ad 8. » Jean de Saint-Thomas est du même avis que l'éminent cardinal Zigliara : « une autre raison en faveur de cette opinion, et qu'on ne pourra jamais résoudre, est que, si les mouvements et les générations étaient ab æterno, il ne répugnerait pas d'admettre un infini in actu, ce qui est chose inadmissible... La conséquence est manifeste ; car il pourrait y avoir des générations infinies d'hommes ; il existerait un nombre infini d'âmes séparées, parce qu'elles sont immortelles ;... ou pareillement, comme le nombre des jours serait infini, un ange aurait pu être créé chaque jour,.. de sorte qu'au moment présent il y en aurait une multitude actuellement infinie. Cet argument est souvent proposé par saint Thomas qui le laisse sans solution ».. (1)

(1) Farges, *op. cit.* : « L'on a beau dire que les êtres passés n'existent plus (s'ils existaient encore, saint Thomas accorde l'impossibilité ; aussi lorsqu'il s'agit de la création ab æterno d'âmes humaines qui sont immortelles, il nie la possibilité (1ª q. 46, a. 2, ad. 8) ; cette réponse ne nous satisfait pas. Ils existent toujours comme faits historiques ou au point de vue numérique, comme collection d'unités distinctes. Or jamais une collection d'unités ne saurait être infinie : cela est mathématiquement impossible. Ainsi, si vous supposiez que le monde existe depuis une infinité de jours, d'heures et de minutes, vous devriez conclure que le nombre de ces minutes n'a pas été plus grand que celui de ces heures, de ces jours ou de ces années, ce qui est absurde ». — Cfr. Sylvester Maurus, *Quæst. philos*, t. II, q. 34. — P. Lahousse : *Cosmol.* de tempore creationis, nº 543. — Saint Thomas : *II Sent.* dist. 1, q. 1. a. 5 ; Summa theol. 1ª, q. 46, a. 2, ad 8 ; opusc. de æternitate mundi. — « Atque hinc sequitur motus et generationes aliarum rerum non potuisse esse ab æterno, sicut enim animæ immortales naturaliter perseverant, sic Deus posset supernaturaliter conservare alias formas, quæ ideo essent etiam tunc infinitæ actu » (Billuart, dis. I, a. 6). — « De deux choses l'une, dans la thèse de l'éternité du monde, on veut parler du monde

Digitized by Google

Quelque incontestable que nous paraisse cette majeure, tous les auteurs cependant ne l'admettent point. Examinant la question de savoir si l'hypothèse du monde éternel est nécessairement dépendante de la possibilité d'une multitude infinie actuellement existante, M. le professeur Nys (op. cit.) dit entre autres. « La majeure de ces arguments revient en substance à ceci : vous n'appliquez votre hypothèse d'une création éternelle qu'aux êtres successifs, c'est-à-dire, qu'à des créatures destinées à disparaître complètement au terme d'une existence temporelle toujours relativement très courte. Mais au lieu de créations transitoires, il m'est aussi légitime qu'à vous de supposer des êtres naturellement impérissables ou d'une durée permanente. Que faut-il en penser ? Les deux hypothèses sont elles également légitimes ? On l'affirme, mais cette assertion nous paraît être le type d'une pétition de principe adroitement dissimulée. Nos adversaires ne peuvent inférer de cette majeure l'existence actuelle d'une multitude infinie, qu'à une seule condition : c'est de n'attribuer à aucun des êtres permanents, qu'il leur plaît de substituer aux êtres successifs, une existence éternelle. Mais que signifie le terme « d'êtres permanents, d'êtres impérissables » ? Si vous voulez en inférer l'existence actuelle d'une multitude infinie, il faut bien que leur existence se soit prolongée jusqu'à vous, et que, dans le fait de la création, vous leur ayez reconnu cette aptitude. En substituant dans votre majeure aux êtres successifs, des êtres permanents, vous

actuel qui est successif, ou d'un être créé quelconque, qui pourrait être éternel. Dans le premier cas, il faudrait supposer une suite de changements sans commencement, une série sans premier terme, une multitude qu'aucun nombre ne saurait exprimer. (Sum. theol., 1ª, 2, 7, 4). C'est l'objection que rencontre saint Thomas dans la Somme Théologique, à savoir que, depuis le premier, il y aurait eu une infinité de jours jusqu'au jour actuel. Le Docteur Angélique se borne à répondre que, d'un jour quelconque à un jour quelconque, il n'y a pas une infinité de jours. Puisqu'il n'y a pas eu de premier jour, on ne peut appliquer le principe à la totalité. Cette réponse montre plutôt la difficulté de donner une réponse absolument nette, que la valeur intrinsèque de l'objection. Dans le second cas, nous avons une créature éternelle ; et saint Thomas nous dit lui-même que Dieu seul est éternel et sans succession... » Domet de Vorges. (*Annales de Philos. chrétienne*, février-mars, 1898).

Digitized by Google

affirmez donc la possibilité d'existence d'une multitude actuelle, tout comme dans l'opinion thomiste ; la thèse d'une création éternelle d'êtres successifs, est l'affirmation explicite de la possibilité d'une multitude infinie d'êtres actuellement disparus. N'est-ce pas une pétition de principe des mieux caractérisées ? Bien plus, vous partez d'une hypothèse que vous croyez absurde, pour en inférer que l'opinion thomiste rivale, l'est au même titre ; mais de quel droit prétendez-vous assimiler votre hypothèse à la nôtre ?... Puisque, de votre avis, la création éternelle des anges implique une contradiction, que ni vous ni moi nous n'avons rencontré dans la création éternelle d'êtres successifs, je garde ma foi en cette seconde hypothèse et vous laisse le bénéfice de la première. »

— C'est à tort, croyons-nous, que le savant et sympathique auteur pense qu'il faille, pour prouver que la création ab æterno entraîne avec elle une multitude *actu infinita*, substituer des êtres permanents aux êtres successifs. A vrai dire, nous n'avons que faire de cette substitution ; surtout, il ne nous faut pas une série d'êtres existant au moment actuel ; mais il nous suffit une multitude actuellement infinie d'êtres qui ont existé, ce qui, selon la remarque bien juste de M. Farges, répugne déjà souverainement. Dès lors, l'imputation d'user d'une pétition de principe ne peut nous toucher ; notre supposition est parfaitement légitime. Comment pourraient-ils jamais avoir prôné la possibilité d'une multitude *actu infinita*, ceux qui la combattent de toutes leurs forces ? Puis, quel inconvénient y a-t-il dans un argument *ab absurdo*, à partir d'une hypothèse que nous regardons comme inadmissible, pour en conclure qu'une thèse est insoutenable, puisque l'hypothèse contradictoire est inséparablement unie à l'admission de la thèse combattue ? Il s'agit donc, pour les partisans de l'opposition, de se débarrasser tout d'abord de ce lien gênant.

M. Nys dit en outre que, ni lui ni nous, nous n'avons trouvé de contradiction dans la création éternelle des êtres successifs. Nous croyons qu'il est inutile d'insister, et que les preuves données plus haut établissent suffisamment le contraire.

Digitized by Google

Le R. P. Sertillanges (*Revue Thomiste*, novembre 1897) fournit lui aussi, pour échapper à cette multitude infinie, des explications que nous ne pourrions justifier. — Nous admettons parfaitement que le passé a été, qu'une proposition actuellement vraie n'a pas nécessairement pour objet une chose actuellement existante; mais cela importe peu, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, la possibilité de la création du monde ab æterno n'entraînerait pas moins la *possibilité* d'un nombre actuellement infini, ce qui implique contradiction. — Si on admet que Dieu peut créer un ange à un moment quelconque de la durée, et qu'il n'est pas de moment où une telle action ne lui soit possible, de quel droit refuse-t-on à la Toute-Puissance divine la faculté de doter d'une pareille création tous les moments de la durée qu'on suppose infinie ? — Comment des parties finies peuvent-elles former un ensemble infini ?...

— « La succession n'existe pas pour Dieu, continue le R. Père, son action est une, elle est éternelle... de sorte que demander : Dieu peut-il créer chaque jour un être, pendant une durée éternelle, cela revient à dire : Dieu peut-il créer un infini ? Et alors la question se prendra non du côté de la puissance de Dieu, qui est évidemment sans limites, mais du côté de la nature de l'objet, qui est ou qui n'est pas réalisable. Une infinité successive d'êtres périssables est-elle possible ? Oui, car elle ne constitue qu'un infini en puissance, et aucune contradiction ne s'y révèle : Dieu pourra la faire. Une infinité successive d'êtres permanents est-elle possible ? Non, car elle aboutit à un infini en acte, et par là à une impossibilité véritable. Dieu ne pourra pas le faire. »

— La question est très bien posée, mais nous ne pouvons souscrire à la première partie de la réponse ; une infinité successive d'êtres périssables ne constitue pas, il est vrai, une multitude d'êtres actuellement existants, mais ce n'est pas davantage un infini en puissance ; puisqu'il s'agit d'une succession supposée infinie « a parte ante », c'est quelque chose qui n'est plus à l'état de puissance, mais qui a été en *acte*, et quoi qu'il en soit, elle conduirait à la possibilité d'un nombre *actuellement* infini, ce qui répugne ; donc Dieu ne peut pas la faire.

Digitized by Google

— « Un groupe quelconque de jours, dit encore le R. P. Sertillanges, peut être compté, si grand qu'il soit ; l'ensemble, à supposer le temps infini, n'est pas nombrable. Pour nombrer, en effet, il faut partir d'une unité qui sert de base au calcul et dont la répétition plus ou moins fréquente produit le nombre. Dans l'hypothèse d'un infini, cette unité première n'existe point; donc pas de total possible ;.. compter à partir du commencement est ici un non-sens, puisque par hypothèse il n'y a pas de commencement. »

— Tout nombre actuellement posé est numérable de par son concept ; donc un nombre actuellement infini, c'est-à-dire actuellement posé et infini, implique contradiction ; l'unité qui sert de base au calcul est le jour actuel, à partir de là il faudrait pouvoir compter le nombre infini. Nous accordons volontiers que le concept d'infini exclut le dénombrement, mais c'est précisément à cause de cela qu'on ne peut pas donner ce qualificatif à la quantité, qui, par son concept, implique la possiblité du dénombrement. Il y a une grande différence entre un temps infini passé, et un temps infini à venir. En effet, le temps infini passé est *actuellement* sans limites, c'est pourquoi nous nions sa possibilité ; tandis que le temps infini à venir, n'est infini que d'une façon impropre ; il est infini en puissance, mais *actuellement* fini, en un mot ; il est indéfini. Il va de soi que nous en admettons la possibilité. (1)

(1) Le R. P. Evangéliste de S. Béat, dans son étude citée plus haut (ch. VI, cor. I), se demande : « Utrum posita æterna creatione alicujus rei successivæ, vere existeret multitudo actu infinita ? Affirmative respondent Bonaventuristæ omnes, et quicumque thomisticam sententiam de possibilitate æternæ creationis impugnarunt. Quin etiam, ipsi Thomistæ hoc concedere videntur. Hanc vero conclusionem, etsi nostræ sententiæ de impossibilitate æternæ creationis valde consentaneam, si quis diligenter ad omnia in præcedenti articulo disputata attendere voluerit, omnino falsam esse judicabit ; aliis verbis : æterna creatio rerum successivarum multitudinem actu infinitam non parit, sed tantummodo numerum finitum, cujus unitas quædam durationem habet infinitam... Porro dicet aliquis : si res ita se habeat, tota ruit argumentatio tua circa impossibilitatem æternæ rerum succesivarum creationis. Cui difficultati ut fiat satis, sequentia notata volumus... Secundo, quod probat nullam dari multitudinem actu infinitam, ipsissimum argumentum probat nullum ens successivum, ut tale, posse creari ab æterno... Tertio, et si creatio æterna rerum successivarum multitudinem actu infinitam non producat, producit nihilominus durationem actu infinitam.

Atqui talis duratio actu infinita repugnat. Ergo. Apposite cl. Estius : « Deus

Digitized by Google

Nous disions dans la mineure de notre troisième argument, que la possibilité d'une multitude actuellement infinie était inadmissible (1).

non potest producere infinitum actu, neque secundum magnitudinem neque secundum durationem; est enim in his tribus eadem ratio impossibilitatis secundum multitudinem, scilicet infinitum aliquid actu completo jam sumptum esse, etc. » (in dist. I., II sent. § XI). Non est ergo cur ad multitudinem actu infinitam recurramus, ad falsitatem sententiæ thomisticæ demonstrandum. Quarto, sed ne hanc quidem ex toto repudiare cogimur. Re sane vera, si Deus producere potest infinitum actu secundum durationem, quod omnino est admittendum in hypothesi æternæ creationis, potest, juxta Estii principium, et infinitum secundum multitudinem producere. Sed illud infinitum secundum multitudinem actu compleri nequit successive, ut ex dictis constat. Restat igitur ut Deus illud producat unico instanti, i. e. sumultanee. Porro omnes thomistæ hanc multitudinem actu infinitam simultaneam respuunt. Ergo et propriam sententiam de possibilitate æternæ creationis rerum successivarum respuere tenentur ». Ces concessions nous paraissent un peu bénignes ; pour se débarrasser du cauchemar, que produit l'absurdité d'une multitude actuellement infinie, inhérente à la possibilité d'une création ab æterno pour les êtres successifs, on admettrait une autre absurdité, en donnant au premier être de cette série une durée sans limites aucune. On ne ferait que doubler l'absurdité ; si on échappe à l'existence hic et nunc de la multitude actuellement infinie, on n'échappe pas à sa *possibilité*; or, qu'on la dise réalisée, ou qu'on la dise simplement possible, cela revient au même. Prouvons-le : cette durée infinie qu'on se plairait à concéder au premier être de la série, n'est sans doute pas le présent immuable, qui ne convient qu'à Dieu seul ; mais bien une durée successive, puisqu'elle affecte un être sujet à succession ; elle doit donc à son tour comprendre, non pas des êtres numériquement infinis, mais au moins des instants, des mouvements, des opérations en nombre infini... d'où il suit que l'on tomberait de Charybde en Scylla.

(1) Farges, *op. cit.* : « Tous nos adversaires reconnaissent que tout nombre infini, toute série actuellement infinie, sont des contradictions flagrantes. En cela, savants et philosophes sont unanimes. (Cfr. saint Thomas, 1ª q. 7, a. 4 — et q. 46, a. 2 ad. 8), où il dit nettement qu'une série actuellement infinie (a parte ante) d'hommes ou d'âmes humaines est impossible). Mais, nous réplique-t-on, l'infinité numérique, dont il s'agit ici, n'est pas actuelle et simultanée, elle est seulement successive et virtuelle. La série se poursuit toujours, elle n'est donc pas infinie, mais seulement indéfinie. Nous répondrons qu'il ne faut pas confondre une série sans fin avec une série sans commencement : ce sont là deux notions fort différentes ; aussi l'Ecole les a-t-elle distinguées avec soin sous le nom d'éternité a parte post et d'éternité a parte ante. Une série sans fin ou indéfinie n'a rien de contradictoire, car de fait à quelque moment qu'on la compte, elle est finie. Au contraire, une série sans commencement ne serait pas seulement indéfinie, mais actuellement infinie, puisqu'on supposerait que toute cette série infinie d'êtres antérieurs

Digitized by Google

Aristote nous apprend que plusieurs philosophes de l'antiquité croyaient à l'existence d'un nombre infini. Comme partisans de la même opinion on cite : Leibnitz (1), la plupart des Nominaux, Vasquez (*Comm. in S.*, p. 1, D. 26, c. 1), Hurtado (*Phys.* d. 13, § 16), Tolet (*Comm. in 1 p. D. Th.* q. 7, art. 4) (2), Arriaga (*Phys.* d. 13, n. 32), Oviédo (*Phys.* controv. 14, punct 4, n. 6; punct. 5). — L'opinion contraire est commune parmi les Scolastiques : saint Bonaventure (l. I sent. d. 43, a. 1, q. 3), Scot, qui soutient en outre que la sentence adverse est opposée à l'autorité des Philosophes et des Saints (*l. II, sent.* d. 1, q. 3 ; l. 3, d. 13, q. 2) (3). Certains auteurs, peu

serait actuellement réalisée ». — « Quod attinet ad multitudinem actu infinitam simultaneam, nos equidem cum S. Thoma contendimus ipsam non esse possibilem ;... infinitum actuale permanens, si non omnium, certe plurimorum philosophorum judicio infringitur ». (San-Severino, *Cosm.* c. VI, a. IV).

(1) Dans une lettre à Foucher (ap. Dut. t. 2. 1 p. 243) il dit : « Je suis tellement pour l'*infini actuel*, qu'au lieu d'admettre que la nature l'abhorre, comme l'on dit vulgairement, je tiens qu'elle l'affecte partout, pour mieux marquer les perfections de son auteur. Ainsi, je crois qu'il n'y a aucune partie de la matière, qui ne soit, je ne dis pas divisible, mais actuellement divisée ; et par conséquent la moindre parcelle doit être considérée comme un monde plein d'une infinité de créatures différentes ». — Dans une lettre à P. des Bosses (ap. Dut. II, I p. 268) il dit encore : « *infinitum actu* in magnitudine non æque ostendi potest ac in multitudine... Ego philosophice loquendo non magis statuo magnitudines infinite parvas, quam infinite magnas, seu non magis infinitesimas quam infinituplas. Utrasque enim per modum loquendi compendiosum pro mentis fictionibus habeo, ad calculum aptis, quales etiam sunt radices imaginariæ in Algebra ».

(2) Ailleurs Tolet défend la répugnance d'une multitude actuellement infinie : « Existimo, multitudinem actu consummatam implicare et esse non posse, nec pertransiri posse. Et ratio tatem multitudinem prohibens, hæc est : quia si esset infinita multitudo, non crescerct additione multorum, nec minueretur ablatione multorum. Patet : nam si homines modo infiniti sint transacti, quæro au post centum annos plures erunt transacti : Si id neges, videtur stultum, si vero concedas, quomodo ergo homines illi erant infiniti ? Quomodo infinita multitudo habet plus et minus ?..... Præterea, quia omnis multitudo ad numerum reducibilis est aliquem, alias esset prorsus extra genus, et nihil esset. At quod illa multitudo infinita sit proprie numerus infinitus, impossibile est, ut aute ostendimus, quia numerus dicit ordinem partium et mensuram... » (*Phys.* in. l. 3, c. 8. q. 6).

(3) « Quibus ut aliis paucos addamus, ait Pesch (op. cit.), adeas Fonsecam in. l. 2 metaph. c. 2, q. 2, s. 3 ; Valentia, 1 p. d. 11, q. 7 de inf. p. 3 ; Durandum in. l. I, dist. 43 ; Joh. a sancto Thoma (q. 15, a. 2), qui hanc

Digitized by Google

nombreux cependant, pensent qu'on ne peut démontrer par des arguments irréfragables ni la possibilité, ni l'impossibilité d'un nombre infini (1). — On ne s'accorde pas, quant à l'opinion de saint Thomas en cette matière (2).

Fr. CHRYSOSTOME, de Calmpthout.

S. T. L. lecteur de théologie, min. capuc. pr. Belg.

(A suivre.)

sententiam dicit a Thomistis communiter teneri ; Mastrium (d. 10, q. 2, n. 45) qui hanc doctrinam dicit communem ; Sylv. Maurum, quæst. phil. l. 2, q. 34 ; Rhodes, *Phil. perip.* l. 2, a. 3, q. 3, s. 3 ; Lossadum, (tract. 3, d. 3, c. 2), qui dicit : repugnare omnino quodlibet infinitum in actu, tenet communis sententia, quam cum S. Thoma, D. Bonaventura, Scoto, Suarezio, tuentur passim ex omni schola doctores. — « Une infinité successive d'êtres permanents est-elle possible ? Non ; car elle aboutit à un infini en acte, et par là à une impossibilité véritable. Dieu ne pourra pas la faire. (R. P. Sertillanges, *Rev. Thom.*, novembre 1897). — Voir le P. Poulain : « Dans le monde mathématique » (*Etudes...* Août 1897).

(1) V, Conimbricences, in. l. 6. Phys. c. 8, q. 2 ; Amicus, *Physic.* tract. 18, q. 6, dub. 2 ; Mendive, Ontol. p. 2 cap. 1, a. 2.

(2) M. Nys nous dit à ce sujet (*op. cit.*) : « Sur ce point spécialement délicat, (la possibilité de la multitude infinie en acte) saint Thomas ne paraît pas avoir toujours partagé la même conviction. En certains endroits de ses ouvrages, son langage est hésitant, et, sans nier ouvertement la possibilité d'une telle multitude infinie, il se plaît, devant les difficultés qui paraissent y conduire, à rapporter toutes les opinions des auteurs qui cherchent à éviter cette conséquence, mais lui-même réserve son jugement (Contra Gentes lib. II, cap. 38). Ailleurs cependant, il sort de cette réserve habituelle et se prononce catégoriquement contre la possibilité de la multitude infinie actuellement existante. (Sum. Theol. 1ª p. q. VIII, art. 4 ; item q. 46, art. 2 ad 8 ; l. II sent. dist. I. q. 1, a. 5, ad 5ᵐ ; quodl. XII, q. II, a. 2). Enfin, à côté de passages où il semble favorable à cette opinion, il en est même où il affirme sans hésiter, que jusqu'ici, nul n'a démontré que Dieu ne peut réaliser une multitude infinie en acte... (Opus. de ætern. mundi. — C. Gentes, l. II, c. 81). — Le R. P. Poulain, S. J. (art. cité) nous dit : « Saint Thomas affirme plus fermement encore son sentiment dans ses Quæstiones Quodlibetales (IX, a. 1.), disant que ceux qui admettent la multitude infinie actuelle ne savent ce qu'ils disent (propriam vocem ignoraverunt). Mais, dans l'opuscule qu'il paraît avoir composé dans sa jeunesse, la première année, croit-on, de son enseignement à l'université de Paris, il n'avait pas encore aperçu la force de cet argument pourtant si connu. Il dit : « adhuc non est demonstratum quod Deus non possit facere ut sint infinita actu. » (De æternitate mundi). D'après certains auteurs, c'est le texte plus ancien qui exprime la pensée préférée de saint Thomas. (*Rev. Thom.* Janvier 1897, p. 834). Suarez dit aussi que telle est l'interprétation de la plupart des commentateurs. (De Incarnatione, Disp. 26, sect. 4, n. 11, 15).

Digitized by Google

L'INFLUENCE
DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
SUR LES ARTS PLASTIQUES

2e Article (1)

La sainteté de François avait illuminé l'Italie d'une telle lumière, sa physionomie était si complètement populaire, que, deux ans après sa mort, Grégoire IX, traduisant les sentiments de toute la nation, recourut à l'art pour glorifier notre bienheureux. Bientôt, sur son tombeau, un monument se dressa et les peintres les plus réputés furent appelés afin de le parer comme une châsse (2). Il arriva qu'ils en firent aussi le berceau de l'art italien et le Poverello n'y fut pas pour peu de chose.

En effet, à ce moment, l'art commençait de se vivifier par un retour à l'étude directe, sincère, de l'homme et de la nature. Cimabue donnait l'impulsion à ce mouvement rénovateur que le génie de Giotto devait faire triompher. Or, les sentiments esthétiques du maître florentin et de son illustre élève n'avaient-ils pas maintes analogies avec ceux du chantre d'Assise ? Certes, la tentative de Cimabue était née surtout de la nécessité d'en finir avec des formules qui paralysaient tout essor. Pour que l'Italie eût de nouveau un art, il fallait absolument remplacer les poncifs byzantins par des formes vivantes. Dès le milieu du XIIIe siècle, les vrais artistes le comprenaient et leurs intuitions les poussaient à l'observation des réalités sensibles. Cependant, peut-on contester

(1) Voir la livraison de septembre 1902.

(2) La basilique d'Assise est une manifestation fort attachante de notre art français du midi. On ne peut donc guère admettre que son auteur, sur lequel on ne sait rien de certain, ait été d'origine allemande comme on l'a cru si longtemps.

Digitized by Google

que l'amour de François pour la création tout entière les ait incités à marcher dans cette voie ? Et ne paraît-il pas certain que ce sont les effluves de son immense et sainte dilection qui amenèrent Giotto et ses continuateurs à donner de l'importance à leurs décors, à humaniser leurs figures et leurs scènes, à envelopper de suavité, de tendresse leurs manifestations religieuses ? L'influence du Père séraphique fut si pénétrante, qu'il est tout à fait plausible d'admettre qu'elle s'exerça sur les artistes, ces sensitifs par excellence, qu'elle anima leur mysticisme et spiritualisa leur naturalisme.

Les représentations du Père des Mineurs et de ses gestes sont innombrables, et un gros ouvrage suffirait à peine pour dresser la monographie des principales. Mais il s'en faut que toutes irradient de la spiritualité ou de l'art. Aussi ne nous arrêterons-nous qu'aux plus dignes d'intérêt.

Parmi les très anciennes, celles des mosaïques absidales de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure retiennent par leur harmonie autant que par la piété qu'elles dégagent. Elles portent la signature du franciscain Jacopo Torriti, que M. Gerspach regarde, à bon droit, comme un précurseur de l'art moderne (1). Le *Santo*, sur le premier de ces motifs, se tient en adoration avec saint Antoine de Padoue, près des Apôtres, du Baptiste et de Marie groupés autour de la croix ; dans le second, un *Couronnement de la sainte Vierge*, il se recommande aussi par une pose très orante. Des portraits de notre Bienheureux, les moins effrayants en leur archaïsme sont celui, encore très byzantin, dû à F. Eudes, bénédictin de Subiaco ; celui, plus souple malgré de fâcheuses disproportions, du lucquois Bonaventura Berlinghieri (église de Pescia) ; celui peint par Giunta Pisano sur une des planches qui formèrent le lit funèbre de l'Assisiate. Quant à ses effigies sculptées, le *Jugement dernier* de la cathédrale d'Orvieto en contient une qui ne manque pas d'énergie. Peut-être l'ensemble dont elle fait partie est-il du pisan Giovanni. On en

(1) *La mosaïque*, p. 141. Torriti eut pour aide, dans cette décoration, un de ses frères en saint François, Jacopo de Camerino. La mosaïque de Saint-Jean de Latran a subi plusieurs retouches.

Digitized by Google

reconnaît trois autres, tout idéales, sur quelques *Jugements derniers* taillés en France au XIIIe siècle. Il y en a une à la cathédrale de Bourges, une autre à celle d'Amiens, une troisième à Notre-Dame de la Coulture au Mans. Le saint, encore vêtu de sa robe de religieux, s'avance, précédant saint Louis, en tête de la théorie des élus.

Des premiers décorateurs appelés à la Basilique d'Assise, Giunta cité plus haut et Guindo de Sienne, le second seul s'efforça de réagir contre la manière « alla greca ». Cimabue, qui leur succéda dans le dernier tiers du XIIIe siècle, déraidit un peu mieux ses personnages sans toutefois rompre avec la tradition (1). Giotto, en continuant l'œuvre de son maître, réussit enfin à se débarrasser des entraves byzantines et à donner naissance à l'art italien. Le génial débutant réalisait en même temps une manifestation vraiment franciscaine d'art religieux.

Les phases de la vie du Père des Mineurs qui se déroulent sur les parois de l'église supérieure sont d'une exécution forcément inégale, mais toujours personnelle et souvent expressive à souhait. Dans la scène où Notre-Seigneur lui demande de réparer son Eglise et dans celle où il donne son manteau à un pauvre, l'Assisiate séduit par sa physionomie très pure et son attitude significative. Il retient encore par sa posture intelligemment indiquée dans le motif inspiré par la vision de Grégoire IX, dans celui des *Stigmates*, hélas ! très abîmé, dans celui, plein de recueillement, où le divin Maître d'un beau geste, lui donne sa bénédiction. Sa piété charme dans ce *Noël* de Grecio que l'Enfant-Dieu vint sanctifier de sa présence, au dire du chevalier de Velita (2). Plusieurs des fresques précitées frappent encore par leur arrangement, et les personnages du cortège funéraire se groupent avec un naturel parfait. De plus, quelques-unes des re-

(1) Il est peu probable que Cimabue ait peint toutes les scènes de la vie de saint François qu'on lui attribue, car on y sent plusieurs manières ; mais comme un « air de famille » se retrouve en toutes, rien ne s'oppose à ce qu'elles aient été exécutées sous sa direction.

(2) La coutume d'élever des crèches pour la fête de Noël vient sans doute de l'initiative de François. Et que de merveilles d'art on pourrait réaliser ainsi !

Digitized by Google

ligieuses réunies devant Saint-Damien, entre autres celles qui baisent la main et le pied de saint François et celle qui s'incline derrière sainte Claire, manifestent très chrétiennement leur douleur.

Les peintures de l'église inférieure, qui symbolisent les vœux de l'ordre des Frères Mineurs, sont de beaucoup plus remarquables (1). Le *Triomphe de la Pauvreté,* où se relient avec de sobres silhouettes, deux importantes théories de figures, offre un ensemble touchant ; le Christ y apparaît d'une douceur exquise et la Pauvreté s'y profile, ineffablement émaciée. Les Triomphes de *l'Obéissance* et de *la Chasteté*, tout en constituant des ordonnances très décoratives, expriment, sans tomber dans le genre ennuyeux, des idées difficiles à traduire en plastique. Dans la *Glorification de saint François,* les divers groupes s'équilibrent de très agréable manière et les Anges ravissent par leur allégresse. On songe devant cette hymne rassérénante, spiritualisante, au *Canto* XI du *Paradiso*, et cette évocation est tout à l'honneur du peintre.

Les qualités prodigieuses de Giotto s'affirment mieux encore dans le délicieux oratorio *dell Annunziata nell'Arena* (Padoue), dont il fut probablement l'architecte, et dans les décorations dont il para l'église Santa Croce de Florence (2). Là, dans la chapelle Bardi, le maître reprit quelques-uns des épisodes de la vie du *Santo* déjà traités par lui dans la Basilique d'Assise ; et il réalisa la plus émouvante de ses œuvres : *la mort de saint François.* Page grandiose dans sa simplicité monastique ! Elle impose l'admiration et appelle la prière. Plus tard, de grands artistes, praticiens irréprochables, prouveront leur maîtrise en s'inspirant du pénitent de l'Ombrie ; mais aucun d'eux n'atteindra, malgré sa force et son savoir, à la puissance affective de cette fresque incomparable.

(1) Giotto entreprit ces fresques en 1314 ; celles de l'église supérieure avaient été commencées vers 1296.

(2) Ce sont ces décorations que de lamentables brutes s'avisèrent de recouvrir de plâtre ; et l'on n'a pu les rendre toutes à la lumière. Dans la même église, Giotto adorna de 26 motifs une armoire de la sacristie. Celui de ces panneaux qui représente le Saint emporté sur le char de feu se trouve maintenant à l'Acad. des B. A. de Florence.

Digitized by Google

Les différentes compositions dans lesquelles Giotto a fait revivre le *Père de la pauvreté* forment un étonnant poème. La fraîcheur, la candeur, la grâce pieuse de *la légende des trois compagnons* et des *Fioretti* se retrouvent dans les peintures, où tout ce qu'accompliront les *Quattrocentisti* est en germe. Par leur esprit comme par leur sujet, elles sont profondément religieuses et d'une suavité franciscaine, et de plus, elles débordent d'une humanité à laquelle nul ne reste insensible.

Le naturisme du Chantre d'Assise avait envahi la sculpture comme la peinture. Il se manifestait dans la chaire de San Giovanni (Pistoja) au temps même où Cimabue décorait le monument du Saint. Sur cette chaire, ornée de bas-reliefs par un disciple de Niccolo Pisano, le dominicain Guglielmo d'Agnello, le bœuf et l'âne prennent une importance de personnages près de la crèche, les brebis des bergers d'alentour font savoir qu'elles existent, et un lévrier accompagne les mages.

Des travaux exécutés au XIVe siècle dans la fameuse Basilique par les Giottesques, retenons ceux de Pietro Lorenzetti, de Puccio Capanna et de Giottino, l'arrière petit-fils du maître. Celui-ci se distinguait par un sentiment délicat de l'harmonie ; les deux autres possédaient le sens du décor moral et savaient allier la ferveur à la familiarité. (1) Avec le précieux et minutieux Simone di Martino, ils achevèrent d'assurer un caractère franciscain à l'église inférieure, ce « caveau » pour lequel Taine eut donné toutes les églises de Rome (2). Enfin, parmi les ouvrages inspirés directement par les gestes du Poverello, disons encore ceux d'Ambrogio Lorenzetti, frère de Pietro, qui enthousiasmèrent Ghiberti (3) ; les *Funérailles* et la *Glorification* du Capanna déjà nommé (salle du chap. de saint Franç., Pistoja), scènes significatives, la seconde vulgaire, mais la première mystique ; le Saint *réconciliant les habitants d'Arrezo* (S. Fr. de Bologne),

(1) Les peintures de P. Lorenzetti, vigoureuses et nettement personnelles, ont été pendant longtemps attribuées à tort à Cavallini.

(2) *Voyage d'Italie*, p. 64.

(3) T. Ghiberti, *Commantario* II (ap. Vasari) éd. Lemonnier. Flor. 1845. t. I. p. XXXIII-XXXIV.

Digitized by Google

bas-relief disert en sa naïveté dû à la collaboration des vénitiens Jacobello et P. Paolo.

Des figures du saint réalisées en France pendant la même période, il en reste au moins une : celle, encore barbare, mais attachante, qui se profile, entre divers bienheureux peints sur fond doré, dans l'église de Charlieu (Loire).

Le XVe siècle est une époque de chefs-d'œuvre. Si les François que nous allons signaler, manquent, en général, de spiritualité, voire de vraisemblance psychologique, au moins sont-ils tous construits avec art.

Le B. Fra Giovanni ne pouvait se désintéresser de l'ami du Père de son ordre ; il l'a représenté embrassant saint Dominique, puis apparaissant au chapitre d'Arles (Musée de Berlin), sans réussir à créer une physionomie typique. Par contre, le François qu'il agenouilla dans la sublime *Crucifixion* de San Marco respire une compassion séraphique, et celui qu'il a introduit dans son *Jugement universel* (*Uffizi*, Florence) est mystiquement idéalisé.

Benozzo Gozzoli, le tendrement fastueux, Pesellino, l'intime, et D. Ghirlandajo, le charmeur, ont tracé l'histoire de notre « chevalier du Christ », le premier à Monte-Falco, le second dans le noviciat de Santa-Croce, le troisième dans la Sainte-Trinité de Florence. C'est là que se trouve une *Mort du Saint*, non sans réminiscences du chef-d'œuvre de Giotto, mais cependant originale, et, d'ailleurs gravement belle. D'autres maîtres se sont plu, selon l'usage du temps, à figurer l'ami du Crucifié près de la Madonna dans le voisinage de divers célicoles, ainsi firent : Botticelli (Ac. de Florence), G. Bellini (égl. du Redentore et Ac. de Venise), F. Francia (Pinac. de Bologne), L. Vivarini (Ac. de Venise), Perugino (Nat. Gallery), Ridolfo, fils de Ghirlandajo (Louvre). Sano di Pietro, « homme tout en Dieu » selon les chroniqueurs, a peint avec infiniment de grâce et de naturel un François très immatériel rencontrant la Pauvreté, l'Obéissance et la Chasteté (mus. Condé). Signorelli le puissant, dans son admiration pour notre bienheureux, l'a placé parmi les Docteurs (cath. d'Orvieto). Jean Van Eych et Filippino Lippi essayèrent de narrer les indicibles Stigmates « les deux versions du maître flamand sont, l'une à la Pinacothèque de Turin, l'autre

Digitized by Google

dans la galerie de lord Heytesbury, Wiltshire ; le tableau du florentin est à la National Gallery). Benedetto da Majano conta quelques épisodes de cette vie incomparable en des bas-reliefs animés et spiritualisés qui parent la chaire de Santa Croce. L'*épreuve du feu*, les *Stigmates* et *Girolamo touchant la plaie du côté* captivent particulièrement l'attention par l'ordonnance des motifs et les physionomies des personnages.

Luca della Robbia, sans rival dans l'art d'émailler la terre, a modelé notre énamouré de Jésus dans un *Crucifiement* louable pour son style (égl. de l'Alverne). Et il se pourrait que son neveu Andrea fût l'auteur d'une terre cuite voisine, certaine *Nativité* gentille qui réunit saint Antoine de Padoue à son père spirituel dans une commune adoration du divin Bambino. On relève aussi les marques de l'atelier d'Andrea sur une interprétation très vivante et pieuse de l'accolade des deux fondateurs des Ordres Mendiants (Loggia de l'hôpit. S. Paul, Florence).

Les ébauches ont également leur intérêt et leur saveur ; il ne faut jamais les négliger lorsqu'on tient à bien connaître une époque, une école, un ensemble d'interprétations. Ajoutons donc aux figures précédentes le radieux François qui se marie avec la Pauvreté sur un dessin très-florentin que son auteur a négligé de signer (Collect. Malcolm).

Les effigies de l'Assisiate réalisées au XVIe siècle ne valent guère qu'au point de vue de l'exécution. Celle que Raphaël a placée dans sa *Dispute du Saint-Sacrement* se recommande par une gravité vaguement pieuse. Mais celles qu'ont laissées le Titien, le Corrège, Andrea del Sarto, Véronèse sont tout-à-fait ineptes quant à l'expression. Et ce qu'il y a de plus heureux dans le bas-relief où Merliano da Nola relate la *Conversion du loup de Gubbio* (S. Lorenzo, Naples), c'est, avec la structure de la scène, l'animal repentant. Les François les plus méditatifs d'alors se voient sur un frontispice du véronais Ligozzi, « les Gloires de l'Ordre », qui sut doter son Santo d'yeux profonds et doux, et sur un curieux dessin de F. Vanni (Louvre), dont, par malheur, les formes sont torturées.

Au siècle suivant, quelques vénérables images de saint François enrichissent les Espagnes, dont l'art vient d'arriver

Digitized by Google

à l'originalité. C'est le saint en oraison (Gal. de Dresde et Pinac. de Munich,) et le saint mort (Mus. de Madrid), pathétique, grandiose, du robuste caractériste Zurbaran. C'est le saint en extase, si pieusement ascétique (trésor de la cath. de Tolède) d'Alonso Cano (1). C'est le saint amoureusement dressé par Murillo contre le Sauveur en Croix, qui vient de détacher un de ses bras pour l'appuyer sur l'épaule de son féal, de son « gonfalonnier » (mus. provincial de Séville). Dans ce tableau, la physionomie de l'Assisiate irradie du séraphisme ; mais elle manque de spiritualité dans les autres pages que lui consacra le maître Sévillan.

Quant au Patriarche exhibé par Claudio Coello, dans l'*Indulgence de la Portioncule*, près d'un Christ Olympien, il intéresse surtout par l'attitude. Il en faut dire autant du Poverello français, silhouetté dans une interprétation du même thème par Michel Corneille (exécuté pour les Capucins du Marais, Paris). En Italie, Sermei d'Assise, naïf sans art, ne tire de la vie du poète thaumaturge qu'une suite de scènes de genre banales (égl. de Rivo Torto), et notre Simon Vouet, chargé de peindre cette même existence à Saint-Lorenzo in Lucina (Rome), n'était pas davantage en puissance de traduire les sentiments religieux. L'une des rares figurations du *Santo* que l'on puisse contempler avec quelque plaisir esthétique orne une médaille de François IV, duc de Mantoue (2).

Dans les Pays-Bas, ni Rubens, ni Rembrandt ne réussirent à laisser une tête convenable de ce délicieux mystique qu'ils ne comprenaient point. L'élégant Van Dych s'appliqua, semble-t-il, à en écrire le caractère lorsqu'il dut le représenter à genoux contre l'arbre du Salut, mais lui non plus n'avait pas ce qu'il fallait pour mener à bien une telle entreprise (3).

Inutile de s'arrêter aux ouvrages vulgaires et froids com-

(1) Le maître a fait aussi une excellente peinture d'esprit franciscain : *La mort d'un Frère Mineur* (Acad. de S Fernando).

(2) Saint François à genoux y embrasse la croix dans une attitude excellemment traduite. Ce motif se trouve sur le revers.

(3) Encore moins pouvait-il le figurer en extaxe : aussi convient-il d'oublier son tableau du musée de Bruxelles.

Digitized by Google

mis au triste XVIIIe siècle. Au XIXe, le réveil de la foi nous vaut quelques nobles tentatives d'art religieux et saint François n'est pas oublié. Overbeck évoque la *Concession de l'Indulgence de la Portioncule* à Sainte-Marie-des-Anges, puis il essaye de figurer une de ses extases (1). En France, Benouville dans une composition sobre, émue, si naturellement touchante qu'on ne saurait l'oublier après l'avoir contemplée, montre le Père Séraphique bénissant Assise (Louvre); H. Flandrin le synthétise d'une manière murale, mais sans caractère, dans sa frise de Saint-Vincent-de-Paul; Janmot le glorifie avec plus de succès,et non sans spiritualité, en deux allégories (2) élégamment décoratives (chap. des Franc. de la rue Falguière, Paris); Félix Villé, autre excellent décorateur du mur, l'exalte avec une ferveur insigne dans sa *vie de saint Antoine de Padoue* (couv. des capucins de Paris chap. des Tertiaires) tout imprégnée d'une suave piété. Le sculpteur Dufraine, de l'école lyonnaise, s'est appliqué à le styliser dans une statue de la basilique d'Ars. Enfin deux peintres, pendant ces dernières années, se sont distingués par un réel esprit franciscain : Sautai, bon psychologue, dont les types de Frères Mineurs méritent de finir dans nos musées, et Charles Dulac, mystique épris de la nature, mort très jeune avant d'avoir pu réaliser ce qu'il promettait (3).

En somme, la figure du Stigmatisé de l'Alverne, comme celle de Notre-Seigneur, reste à faire : mais que de travaux dignes d'hommages elle a inspirées déjà ! Quant à l'esprit franciscain, on peut soutenir sans hyperbole qu'il a régénéré toutes les manifestations d'art, car son action s'est fait sentir jusque dans l'architecture, obligeant les constructeurs à chercher, avec une simplicité salutaire, des harmonies à la fois gracieuses et austères, des alliances de lignes mo-

(1) Tableau exposé à Munich en 1858.

(2) Le mariage mystique de François avec la pauvreté est particulièrement heureux.

(3) Ses peintures religieuses ornent divers monastères en Italie. Cf. sur cet artiste, Huysmans, *La Cathédrale*, p. 382.

Digitized by Google

nastiques et de décors vivants. Nous lui devons, avec la splendide Basilique d'Assise, au moins deux édifices devant lesquels chacun s'incline : Sainte Marie la Glorieuse (Venise) que Niccolo Pisano dota de proportions d'une vraie majesté, et Santa-Croce (Florence) élevée par Arnolfo qui sut en rendre décoratives les trois nefs ascétiques et la très humble charpente (1). Nous lui devons encore, à l'esprit de l'Assisiate, la Basilique de la Portioncule et l'église Saint-Antoine à Padoue, la transformation de l'Ara Cœli de Rome, les très artistes portails de Saint-François d'Ancône et du cloître de Burgos. Tous ces chefs-d'œuvre, tous ceux de la peinture et de la sculpture (2) proclament avec une éloquence qu'aucune apologie ne dépassera l'influence esthétique du plus artiste des Saints.

« C'est ce mendiant, déclare Renan dans un accès d'admiration, qui a été le Père de l'art chrétien (3). »

ALPHONSE GERMAIN.

(1) Des fresques de cette église, il ne reste, hélas ! que des vestiges !

(2) Et aussi d'innombrables œuvres de tout genre, moins importantes mais très dignes d'admiration ou d'étude, soit pour leur caractère d'art, soit pour leur intérêt archéologique, comme celles qui composent le beau musée des Franciscains de Marseille.

(3) *Nouv. ét. d'hist. relig.*, p. 327, 334, 341.

Digitized by Google

DE LA CONNAISSANCE SENSIBLE

D'APRÈS LES SCOLASTIQUES

(Suite) (1).

IV

De la faculté de sentir qui est le principe actif immédiat de la sensation.

L'âme opère donc la sensation dans l'organe. Mais, comment l'opère-t-elle ? Les scolastiques disent : L'âme sent parce qu'elle a le pouvoir de sentir, et que ce pouvoir est une entité, une forme distincte de l'âme. » On rit : « L'opium fait dormir, parce qu'il a la vertu dormitive ! » Et les amis prudents du thomisme, effrayés, disent tout bas : « De grâce, n'allez pas ressusciter cette vieille distinction de l'essence et des puissances... » Et pourtant, cette vieille distinction n'est pas une subtilité, car, en essayant de nous en montrer la puérilité, nos adversaires nous la prouvent.

« J'ai, dit M. Taine, la capacité ou la faculté de sentir, cela signifie que *je puis* avoir des sensations de chaud, de son, de couleur. En d'autres termes, les sensations qui, si elles naissent, seront miennes, sont *possibles*. Elles sont possibles, parce que leur condition qui est *un certain état* de mon appareil acoustique, par exemple, et de mes centres nerveux, est donnée ; si cette condition cessait d'être, elle cesserait d'être possible, je serais sourd. » (2).

Tout est dit en faveur des puissances sensitives, lorsqu'on reconnaît que nos sensations ont pour condition *un certain état* des centres et des appareils extérieurs. Cet état n'est pas imaginaire, sans doute, il existe ; il consiste dans une certaine composition chimique de l'organe et du centre. Lors-

(1) Voir la livraison de septembre 1902.

(2) *Intelligence*. T. II, liv. III, c. I

Digitized by Google

qu'ils n'ont plus cette composition, il manque en eux ce quelque chose qui est la condition *sine quâ non* de la sensation. Ce quelque chose, nous le tenons pour la réalité, et nous le nommons faculté ou puissance. Lorsqu'on dit que l'âme sent parce qu'elle a la puissance de sentir, on exprime un *fait*, qui implique de soi toutes les *conditions* organiques et psychiques antécédentes à l'exercice de la sensation.

Nous avons vu plus haut, par l'analyse de l'acte de sensation, qu'il faut reconnaître en elle le concours simultané de l'action organique et de l'opération vitale. Il n'y a donc plus à faire ici la preuve que la sensation a une cause active spéciale en nous, qui est l'âme. Mais, ces deux points admis : l'existence de l'âme et l'exercice de son pouvoir sensitif dans l'acte de sensation, il faut déterminer comment l'âme exerce ce pouvoir. Qu'est-ce que ce pouvoir par rapport à l'âme ? Est-ce l'âme elle-même qui est tour à tour sentante, pensante, voulante, suivant les actes qui procèdent d'elle-même ?

On reproche, il est vrai, aux scolastiques qui admettent des facultés sensibles réellement distinctes, de multiplier sans raison les entités. Mais, c'est là toute la question : les facultés ne sont pas des entités inutiles. Pouvoir entendre, toucher, voir, sont des pouvoirs qui s'exercent d'une façon *intermittente* et *successive*, tandis qu'informer le corps et exister avec lui est l'acte, ou mieux, l'état de l'âme, même en l'absence de tout acte de connaissance. L'âme, en tant qu'informant le corps ne peut agir et sentir, parce qu'alors sentir et informer ne serait qu'un seul acte permanent et continu comme la vie. Il faut donc admettre que l'âme en dehors de son acte essentiel d'informer le corps, a un acte secondaire qui produit directement la sensation.

Pour nier ce fait, il faudrait nier la *permanence* substantielle de l'âme sentante. On dirait alors avec M. Taine : « Je suis une série d'événements et d'états successifs : sensations. images, idées, souvenirs, liés entre eux et *provoqués par certains changements de mon corps* et des autres corps. » Mais voilà notre thèse : car, si je suis une série de sensations provoquées par *tels* changements de mon corps, et non par *tels* autres, quelque chose est en moi la condition réelle et

Digitized by Google

spéciale de mes sensations en acte, les sensations en résultent et il en est la *puissance*.

« Au surplus, dirons-nous avec M. Gardair, toute théorie qui attribue à l'âme seule la puissance de sentir, doit, pour être logique, considérer l'âme sensitive des bêtes comme essentiellement indépendante de leur corps. Car, pouvoir agir seule, lors même que l'action supposée ne serait qu'une réaction, ne peut appartenir qu'à une substance douée d'une existence qui soit la propriété d'elle seule. L'âme des bêtes, alors, serait subsistante en elle-même, partant immortelle, et devrait être créée par Dieu directement à chaque génération d'un animal individuel. Ces conséquences montrent la témérité de tout système qui ne veut voir, dans la sensation, qu'une réaction de l'âme seule, et non pas un acte essentiellement commun au corps et à l'âme. » (1)

V

De l'organe ou cause matérielle des sensations.

Désormais nous entendrons, par ce terme, le *sens*, une propriété commune du composé animal : *sensus est proprietas compositi* ; et par cet autre, la *sensation*, un acte de ce composé dont l'âme est l'agent vital : *Sentire est compositi per animam*. (2). C'est donc l'organe uni à l'âme qui est le sujet matériel de la sensation, et en ce sens, saint Thomas a dit, sans contradiction avec sa théorie de l'immatérialité de la perception : « *Oportet quod sensus corporaliter et materialiter recipiat similitudinem ipsius sensibilis.* » En tant qu'impression organique et non en tant que connaissance formelle, l'espèce existe matériellement dans nos organes.

Mais, l'organe lui-même est quelque chose de très complexe. Il possède des parties accessoires dont nous ne nous occuperons pas ; pour l'œil, par exemple : cils, paupières etc. L'organe est constitué organiquement de deux parties principales : l'organe *externe*, fait pour recevoir les espèces

(1) *Corps et Ame*, p. 116.
(2) *Quæst. disp. de animâ*. XIX, 13.

Digitized by Google

impresses et construit en conséquence d'après les lois physiques de leur propagation : l'oreille est une caisse sonore, l'œil une chambre obscure avec lentille bi-convexe. L'autre partie principale est le *centre nerveux*, cette partie voisine du cerveau où viennent aboutir les nerfs partis de l'appareil externe.

L'espèce impresse est produite dans l'appareil externe. Quant au centre intérieur, c'est lui qui est, sous l'action de cet appareil, l'organe propre de la *réaction* perceptive. Ce fait n'avait point échappé aux anciens et entre autres à Aristote, qui compare les images des choses perçues dans l'organe externe, à une lampe allumée, et l'organe central à un spectateur qui reçoit la lumière par les nerfs.

D'ailleurs, des expériences précises portant sur les cinq sens ont définitivement acquis cette conclusion à la science : « La perception de la lumière ne se fait pas dans l'œil, car, dans cet organe il ne se produit qu'une impression lumineuse sur le nerf optique étalé ; non plus dans le nerf propagateur, car, il ne fait que communiquer au cerveau l'excitation de l'œil. Ce n'est donc que dans le cerveau stimulé que se produit ce phénomène absolument mystérieux : la perception de la lumière (1). »

M. Taine qui prétend que la perception extérieure est une hallucination vraie, c'est-à-dire une image créée en nous de toutes pièces, et qui se trouve quand même correspondre à l'état des choses en dehors de nous, M. Taine regarde le mouvement des centres nerveux « comme la condition nécessaire et *suffisante* de la sensation », et il ajoute que l'excitation de l'appareil externe n'est qu'une condition lointaine et accessoire de la sensation ». Il le prouve par le fait que beaucoup de sensations se produisent en nous par la seule excitation des sens, comme il arrive aux amputés qui, longtemps après l'opération, se plaignent souvent et éprouvent des douleurs à tel ou tel doigt amputé.

M. Taine confond ici la connaissance sensible *interne* qui se fait par des images, et la connaissance sensible *externe*, qui consiste dans les sensations proprement dites. Entre ces

(1) Berstein, *Les Sens*, Introd.

Digitized by Google

deux connaissances, il y a des différences formelles, car, on constate des états où la sensation persiste et où les images ne se produisent plus. L'animal, à qui on a enlevé une certaine partie du cerveau, exerce encore ce que les physiologistes appellent des *sensations brutes*, c'est-à-dire une sensibilité intermittente qui s'éveille quand on l'excite, et s'éteint totalement quand l'excitation cesse. Mais, il n'a plus les mêmes images réviviscentes et permanentes du souvenir, qui éveillent et excitent la sensation. Un pigeon ainsi opéré volait lorsqu'on le jetait en l'air, mais laissé à lui-même, il ne donnait plus aucun signe de sensibilité.

Quant à dire que l'organe *externe* est une condition *lointaine et accessoire* de la sensation, cela touche au comique. Voici deux stations télégraphiques qui correspondent. Or, il y a deux manières de mettre en mouvement l'appareil récepteur de l'une d'elles. On peut faire mouvoir le manipulateur de l'autre station, c'est le procédé réglementaire. Mais aussi, je peux, au bureau d'arrivée, faire passer un courant dans le récepteur. Cela prouve-t-il que le manipulateur de la première station est *accessoire*, et que le récepteur soit l'unique organe essentiel? ou plutôt, ne voit-on pas que le manipulateur est la pièce essentielle pour transmettre ce qui vient du dehors, c'est-à-dire de la première station? Ainsi en est-il des sens externes. Ils sont nécessaires pour transmettre ce qui vient du dehors, et ils sont très utiles pour prévenir et enrayer le jeu désordonné du récepteur livré à lui-même, c'est-à-dire, les hallucinations de l'imagination, qui ne viennent que de la prépondérance excessive des images sur les sensations. Les sensations sont ainsi les *antagonistes* et les *réducteurs naturels* des images, comme M. Taine lui-même l'a fort bien dit.

Une conséquence à tirer, c'est que les différentes facultés sensitives requièrent des organes différents. De la sorte, nous pourrons toujours trouver dans la seule diversité des organes, la diversité des puissances. Ce sera la preuve physiologique *ex subjecto*. C'est ainsi que les sensations qui ont leurs centres dans la moelle allongée, et les images qui l'ont dans les couches corticales ont manifestement des facultés distinctes.

Digitized by Google

VI

Du principe premier organique de la vie sensitive.

Saint Thomas et les scolastiques les plus anciens, partagent avec Aristote l'opinion que le cœur est le principe de la sensation. Les philosophes modernes ne lui accordent qu'une attention dédaigneuse. Ils ont tort, croyons-nous. A part quelques erreurs de détail, elle présente dans son ensemble une notion synthétique de la vie animale, où la philosophie la plus exacte n'a rien à reprendre.

« Le cœur et le cerveau, dit saint Thomas, ne sont pas deux principes séparés de la vie sensitive, mais subordonnés. L'âme réside d'abord dans le cœur, et la vie sensitive est transmise du cœur au cerveau... La vie sensitive est en puissance dans le cœur, parce que c'est lui qui est la vie du cerveau et des organes. »

Quant à l'action du cœur, c'est une action autonome. Le mouvement du cœur n'est pas causé par la sensation, mais par l'âme, en tant qu'elle est la forme du corps et l'origine des mouvements. Cette théorie, la science la confirme. Car, elle prouve que c'est la circulation sanguine qui apporte à tous les tissus, à tous les organes de quoi réparer leurs pertes ; le sang est comme le courtier de l'échange vital : il prend l'acide carbonique dont ils ne veulent pas et leur donne l'oxygène : « C'est le sang qui partout présent, partout coulant fait surgir l'innervation spécifique de chacun des territoires de cellules qu'il arrose et anime, en les mettant à même de révéler leurs énergies latentes. » (1)

Mais où est le centre impulseur de la circulation sanguine ? Il est dans le cœur, et sous ce rapport, le cœur ne relève avant tout que de lui-même. Il y a des nerfs moteurs et accélérateurs du cœur qui partent de la moelle épinière, mais le cœur possède en lui-même les nerfs qui provoquent son mouvement. « Le cœur, arraché de la poitrine, peut continuer à battre, dit M. Duval. Nous avons vu une heure après la

(1) Luys, *Le Cerveau*.

Digitized by Google

mort, le cœur d'un supplicié présenter encore des contractions rythmiques. Ce phénomène est un phénomène réflexe dont le centre se trouve dans de petits ganglions situés sur la base du cœur ». La science justifie donc là encore la scolastique. Elle appelle *mouvement réflexe* ce que les scolastiques appelaient *mouvement naturel.*

Dans l'ensemble de cette théorie, on voit que saint Thomas n'enlève aucunement au cerveau son rôle de sujet spécial et d'organe immédiatement élaborateur de la sensation ; mais il lui donne sa vraie place dans l'organisme, qui est une place dépendante, secondaire, en raison des matériaux de sa vie qu'il reçoit du cœur, bien que cette place soit la plus élevée dans l'organisme, au point de vue des transformations qu'il opère dans ces matériaux. Par là, se justifie la belle analogie d'Arvicennes qui compare le cœur au soleil, les matières nutritives et actives du sang à la lumière et à la chaleur solaire. De même que la chaleur et la lumière concourent à former ici une plante, là un animal, selon les sujets qui recevront leurs énergies, de même le courant vital réglé par le cœur, se transformera en sensation dans le cerveau, en mouvement dans les muscles, suivant la nature et les forces assimilatrices des parties qui le reçoivent.

VII

De la ressemblance formelle qui existe entre les espèces impresses des sens externes et les objets qui les causent.

Après avoir considéré les sens et la sensation en eux-mêmes, il est nécessaire de les étudier dans leurs rapports avec les objets qu'ils nous font connaître. Nous avons déjà commencé à le faire, car, la sensation étant essentiellement un *mouvement* et une *passion*, on ne peut pas l'étudier en soi, sans lui assigner un certain rapport avec les objets, rapport qui est de l'effet à la cause.

Mais, ce rapport, s'il est vraiment d'effet passif à cause active — et nous avons vu qu'il l'est — implique dans la sensation tout ce qu'un tel effet reçoit de cette cause ; et, pour

Digitized by Google

ce motif, les scolastiques enseignent que la similitude avec son objet est de l'essence de toute sensation.

Les phénoménistes en vogue affirment que nous n'avons aucune raison positive de croire que la sensation ressemble à l'objet qui la détermine. Saint Thomas pourtant, entend appuyer son réalisme sur des données scientifiques et indiscutables.

Sentir, comme il l'a établi, c'est pâtir. De ce fait, il tire deux conclusions : la première lui est commune avec le subjectivisme : ce que nous sentons actuellement est en nous ; par exemple, le son est dans l'oreille. Mais, si on admet que la sensation est aussi une *passion*, — et il y a des subjectivistes qui vont jusque-là — on admet par là qu'elle se réfère à un agent extérieur, qui est ce que nous appelons l'objet, et qui est, avec la sensation, dans le rapport d'agent à patient. Or, les lois universelles de l'*agir* et du *pâtir*, auxquelles Aristote renvoie son lecteur, dès qu'il parle de la sensation, établissent que tout agent tend de soi à *éduire* (educere) de son patient une forme par laquelle il agit, et que de fait, cette forme se réalise dans le patient, dans la mesure où lui-même n'a rien de positif, qui l'empêche de la recevoir, en d'autres termes, est apte à la recevoir.

Qu'en est-il, lorsqu'elles sont appliquées à la connaissance sensible externe ? En ce qui concerne les objets, ils tendent à reproduire formellement en nous leurs *qualités intrinsèques*, car ils agissent en nous uniquement à la manière des agents naturels d'altération. La qualité d'un objet est une certaine disposition intrinsèque de cet objet, d'où résulte sur nous une impression déterminée. Le rouge, par exemple, est en soi la disposition moléculaire du corps rouge, qui tend à se reproduire en nous, et par sa reproduction, à causer une impression spéciale que nous appelons le rouge. Jusqu'ici saint Thomas n'affirme rien que la science ne prouve.

Du côté des sens, y a-t-il une disposition qui permette aux mouvements, qualités et formes des objets, de se reproduire en nous, sans se dénaturer ? Il y a une présomption générale en faveur de cette hypothèse : car chaque sens reçoit en nous, non pas une impression, mais une série d'impressions.

Digitized by Google

Ainsi, l'œil est affecté successivement par les sept couleurs de l'arc-en-ciel, l'oreille par les sept intervalles de la gamme. L'œil n'a par nature, ni la vibration du blanc, ni la vibration du rouge, mais, comme il est apte à distinguer toutes les couleurs, il est en puissance de les recevoir toutes.

Ces deux faits généraux : 1° l'action naturelle des objets sur les sens, 2° l'état potentiel des sens à l'égard des objets, ne sont évidemment apportés ici qu'à titre de vraisemblance. Ce sera prouvé plus tard.

L'espèce impresse est-elle une image formelle ou virtuelle des objets ?

L'image *formelle* est celle qui reproduit, dans ses dispositions actuelles, et d'une façon adéquate, l'objet qu'elle représente : une gravure représente formellement les traits de ce qui se trouve reproduit ; tandis que l'image *virtuelle* ne représente cet objet que proportionnellement et sous certains rapports : une gravure ne représente que virtuellement les jeux de la lumière et d'ombre, en représentant par différentes hachures le ton clair et foncé des couleurs qu'elles ne reproduit pas. Cette question a plus d'importance qu'elle n'en a l'air, parce que sa solution prévient une foule de difficultés.

S'il s'agit de sa *nature*, l'espèce impresse ne reproduit pas formellement les objets selon leur réalité totale. Ce serait tomber dans l'erreur de Démocrite. Elle est une qualité et un mouvement de l'organe semblable à l'objet sous le rapport de qualité et de mouvement.

Quant à son *être intentionnel*, en tant que précisément représentatif de telle qualité et de tel mouvement, elle est, sous ce rapport, la représentation adéquate de l'objet auquel elle ressemble. C'est une image *formelle*, dans le point précis de sa représentation, comme la peinture est l'image formelle de l'original, sous le seul rapport de la couleur (1).

(1) Cf. Joan. a S. Thoma, *Cursus philosoph.* 3ª p. Quaest. VI art. II.

Digitized by Google

De la connaissance intuitive et immédiate des qualités sensibles par les espèces impresses.

Comment se fait-il que, ne connaissant les choses que par les images qu'elles imprègnent en nous, dans nos organes, nous ayons une irrésistible tendance à *projeter* ces images hors de nous, et à les regarder comme des qualités inhérentes aux choses ? L'espèce a beau représenter adéquatement les choses, puisque l'espèce est une modification de nous-mêmes, tout procédé qui tend à la regarder comme en dehors de nous, et à en faire une qualité objective, est une illusion. C'est ici que triomphe le subjectivisme. Voyons.

Qu'est-ce que l'espèce impresse, telle impression de son, par exemple, en tant qu'objet de la connaissance, c'est-à-dire, *in esse intentionali* ? L'image formelle et adéquate de l'objet, en sorte que l'on peut dire que la sensation *transforme le sens en l'objet*, qu'elle *le fait un avec l'objet*, que sans sortir de nous-mêmes, nous recevons en nous *une certaine forme de l'objet*.

Le sensible en acte, qui est de lui-même une modification organique, est ainsi de lui-même et dans la mesure où il nous modifie, l'action et la forme active de l'objet en nous. Adéquat et identique à la qualité propre de l'objet, c'est-à-dire au sensible en puissance, tenant de ce sensible tout son être spécifique, il nous présente ainsi l'*être même des qualités objectives* ; et, notre tendance à projeter les sensations en dehors de nous, n'est pas une illusion. La sensation est un point de contact réel entre les choses et l'esprit, et puisque par elle les qualités objectives des choses sont en nous, on n'est pas halluciné quand on reporte dans les choses tout ce qu'elle met en nous. C'est la doctrine d'Aristote, mais les scolastiques l'ont considérablement éclaircie par de nouvelles distinctions.

Saint Thomas appelle d'abord la connaissance sensible externe une connaissance *immédiate*, et ce terme fait bien comprendre dans quelle mesure on peut dire que nous

Digitized by Google

connaissons les objets en eux-mêmes, et dans quelle mesure nous les connaissons par rapport à nous. Il fait très bien la part du *relatif* et de l'*absolu* dans la sensation. L'espèce impresse est une sorte de *medium* entre l'acte de perception et les objets ; mais la perception, comme le remarque saint Thomas, ne se porte pas sur ce *medium*, comme sur un objet auquel elle s'arrête, pour se réfléchir ensuite sur les choses ; il faut, au contraire, un acte de réflexion assez subtile, pour se convaincre qu'on ne voit les choses que par des images qui sont en nous (1).

Ainsi, les conditions, les déterminations qui s'interposent entre la perception et les objets, n'empêchent pas d'atteindre immédiatement les objets, parce que ces déterminations n'affectent pas les objets pour s'y soustraire, mais la puissance pour y amener les objets. Elles sont un milieu si on veut, mais transparent et invisible, et dont tout le rôle est de faire paraître l'objet lui-même en l'éclairant.

Les sensations ne sont donc pas, comme le disait Reid, et comme le répète M. Taine, des signes que l'esprit interprète ; parce qu'un signe proprement dit est un objet ou une sensation qui en rappelle une autre. Elles sont une assimilation formelle de la puissance sensitive avec les choses.

Les sensations sont aussi une connaissance *intuitive* des choses. A proprement parler, et en tant que connaissance par mode d'impression et de mouvement, les espèces nous donnent l'intuition des choses en elles-mêmes. « L'intuition, comme dit Jean de saint Thomas, est la connaissance d'un objet présent, de telle sorte qu'il soit comme lui-même par le fait et l'action immédiate de sa présence. Elle diffère de la connaissance abstraite en ce que les choses nous sont présentes en celle-ci par l'intermédiaire d'un signe ou d'une image quelconque. Ainsi, nos idées sont des connaissances abstraites, parce que ce ne sont pas en elles-mêmes les natures universelles qu'elles représentent qui agissent par leur présence sur l'intelligence, mais parce que l'universel est dégagé ou *extrait* par la raison du sensible préalablement connu. Les sensations au contraire, sont des connais-

(1) *Quodl.* VIII, art. I.

Digitized by Google

sances intuitives, parce que le sensible qu'elles nous font connaître est produit en nous par l'action des choses et n'est rien en dehors de cette action. » (1)

Cette distinction est importante, parce que c'est de ce caractère *intuitif* que dépend l'existence et la possibilité elle-même de la science expérimentale. Sur ce point, il sera intéressant de voir un scolastique faire une juste leçon aux empiriques modernes. « Il est hors de doute, dit Jean de saint Thomas, que la connaissance sensible externe est une connaissance expérimentale ; car, notre expérience la plus complète d'une chose consiste dans son contact avec nos sens extérieurs. Or, l'expérience est le dernier élément dans lequel se résolvent nos connaissances, et la source inductive d'où elles procèdent en nous. Donc notre connaissance ne peut avoir pour élément dernier que l'objet tel qu'il est réellement en soi ; parce que, si cet élément n'est pas l'objet lui-même, mais une image, un signe, un medium quelconque, nous avons de nouveau à comparer cette image ou ce medium avec la chose ou l'objet qu'il représente, afin de constater s'il est vrai ou s'il ne l'est pas. Ainsi, nous retombons toujours dans la même difficulté : comparer le medium avec l'objet qu'il représente. Il est donc nécessaire pour que nous possédions une certitude et une évidence expérimentale, d'en arriver à une connaissance qui, de sa nature, tend aux choses en soi, et qui est la connaissance sensible externe, de sorte que, sous ce rapport même d'élément ultime de la connaissance, elle exige que l'objet soit présent et nullement absent. » (2).

De fait, il faut renoncer à la *vérité* de l'expérience ou admettre que nous l'avons par intuition. Mais, si on prétend concilier la vérité ou l'expérience avec la théorie qui fait de la sensation une pure image subjective, sur quoi se fondera-t-on pour croire à cette vérité ? *Sur un artifice de la nature*, comme M. Taine ? On a donc surpris la nature sous le voile des sensations, pour avoir le secret de ses artifices !.. On invoquera aussi « l'expérience des autres sens et les témoi-

(1) *Cursus phil.* Log. de notitiis, art. II.

(2) III *pars*. q. VI, art. I.

Digitized by Google

gnages concordants des autres observateurs. » Mais, tous les sens et tous les observateurs possibles ne sont-ils pas naturellement sujets aux mêmes hallucinations, car tout ce qu'ils reçoivent comme sensation, ne pourra jamais être qu'une modification d'eux-mêmes.

Ou bien il faut renoncer à la science expérimentale et à la vérité, quitte à retenir les mots science et vérité, pour décorer la quintessence de nos hallucinations ; ou bien, il faut entrer franchement et jusqu'au bout dans le réalisme de saint Thomas et d'Aristote. Il est la seule doctrine qui explique parfaitement et sans en rien diminuer le double fait de la subjectivité de nos sensations et de notre tendance à les objectiver.

On lui a reproché d'être une doctrine du passé. Mais, il est pire pour une mauvaise philosophie d'être le présent que pour une bonne d'être le passé. « C'est une tendance de notre esprit de croire, quand on est mécontent du présent, qu'il n'y a qu'à retourner en arrière. » Et qui nous empêcherait d'y retourner, si les données nouvelles de l'observation scientifique nous y poussent d'elles-mêmes ?

P. RENÉ, de Nantes,
O. M. C.

Digitized by Google

LA RÉFORME LITTÉRAIRE(1)

MALHERBE

Voici l'ennemi de Ronsard.

Où la Renaissance avait échoué, protestante, savante et pleine d'imaginations licencieuses et païennes, Malherbe réussit. Nous n'entendons ce succès que des œuvres où il est supérieur à son temps. Le vrai Malherbe est là, l'ennemi de Ronsard et de son génie grotesque.

Pour réformer il faut, avant tout, la justesse de l'esprit. Ajoutez-y le goût qui en sort, moins d'âme que bon sens, mais de l'âme à certains moments, même une certaine élévation de sentiments, et cette foi, qui, en dépit des licences d'une vie agitée, grandit dans l'épreuve, et vous avez Malherbe. Avec lui, la raison entre dans les vers, sans le dire. Il y aura plus tard du Malherbe dans Boileau, mais Boileau donne sa leçon, comme un professeur, dans l'*Art Poétique* ; Malherbe, en gentilhomme, dans des vers comme on n'en avait jamais vus. Il n'est pédant qu'en son particulier.

C'était un Normand, d'ancienne souche, au demeurant, un singulier personnage, et fils d'un conseiller d'Etat au Présidial de Caen. Il était né en 1555, et le premier de neuf frères et sœurs. On était alors aux temps des guerres de religion ; et le père de Malherbe qui paraît avoir été, tour à tour protestant et catholique, pour finir l'éducation de son fils commencée à Caen et à Paris, le confia au calviniste Dinorth (Richard). C'est sous sa tutelle que le futur poète passa quelques années à l'étranger, à Bâle et à Heidelberg. N'est-ce pas ce contact d'un calviniste glacé qui, à l'âge des impressions, refroidit le génie de Malherbe et en fit l'original

(1) Voir la livraison de septembre 1902.

Digitized by Google

que les lettrés connaissent, d'une morgue intraitable, d'une sévérité caustique, et dont la censure littéraire allait jusqu'à l'injure ?

Du reste, il ne parut point, dans la première jeunesse de Malherbe, qu'il dût être poète, encore moins magistrat, comme son père le désirait, et comme son éducation soignée pouvait le faire espérer. On le vit, l'épée au côté, prononcer à Caen, des discours dans les écoles publiques, au retour de ses voyages en Suisse et en Allemagne. Il garda l'épée et négligea l'éloquence du barreau. Il fut d'abord homme de guerre, ligueur, et suivit le duc d'Angoulême, grand prieur de France, fils naturel de Henri II, et tué plus tard en duel. C'était malgré sa famille que Malherbe avait pris le parti des armes ; aussi son père ne lui envoya-t-il pas un rouge liard, pendant les dix ans qu'il guerroya jusqu'à 1586. Il dut vivre comme il put.

Il s'était marié, dès 1581, d'une façon assez bizarre pour un jeune homme de vingt-six ans, avec une femme deux fois veuve. Elle se nommait Magdeleine de Corriolis ; et si Malherbe ne devait rien faire comme le vulgaire des mortels, sa destinée à elle, était de survivre à tous ses époux. Elle fut veuve, une troisième fois, de Malherbe lui-même, en 1628, et ne mourut que vingt mois après son dernier mari et troisième protecteur.

A peine si Malherbe avait, à l'époque de son mariage, versifié de temps à autres, et comment ? C'est même en 1587, six ans après, qu'il écrivit, en Normandie, les *Larmes de saint Pierre*, long poème de quatre cent cinquante vers (1). Les pleurs de l'apôtre font un nouveau déluge :

« Il y fiche ses yeux, il les baigne, il les baise (2),
Il se couche dessus, et serait à son aise,
S'il pouvait avec eux à jamais s'attacher ;
Il demeure muet du respect qu'il leur porte.. ! »

Et c'est Malherbe qui se moque du « galimatias de Pindare ! » Avant d'être poète, Malherbe était père, même un bon

(1) Imité du poème intitulé *le Lagrime di San Pietro*, par Luigi Transillo.
(2) *Poésies*, 3.

Digitized by Google

père, en dépit de son originalité. Retiré à Caen, où sa famille lui faisait cadeau « d'un tonneau de cidre par an », il menait une assez triste existence, et empruntait douze cents écus, pour ne pas mourir de faim. Il perdait son fils, Henri, âgé de deux ans ; et sa femme le quittait pour regagner la Provence, en lui laissant sa fille Jordaine. C'était en 1593. Sans doute que la mère s'imposait ce cruel sacrifice, par nécessité, et allait vivre, plusieurs années, chez ses parents, pour décharger d'autant son mari jusqu'à de meilleures destinées. Durant cette absence, Jordaine mourut de la peste, dans les bras de son père, en 1599. Nous avons la lettre où Malherbe fait part de la terrible nouvelle à la mère. Cette lettre témoigne que le poète (il l'était alors) méritait de chanter les grandes choses ; il avait l'éloquence du cœur :

« J'ai bien de la peine à vous écrire cette lettre, mon cher cœur, et je m'assure que vous n'en aurez pas moins à me lire. Imaginez-vous, mon âme, la plus triste et la plus pitoyable nouvelle que je saurais vous mander : vous l'entendrez par cette lettre. Ma chère fille et la vôtre, notre belle Jordaine n'est plus au monde. Je fonds en larmes en vous écrivant ces paroles ; mais il faut que je les écrive, et faut, mon cœur, que vous ayez l'amertume de les lire. Je possédais cette fille avec une crainte perpétuelle, et m'était avis, si j'étais une heure sans la voir, qu'il y avait un siècle que je ne l'avais vue. Je suis, mon cœur, hors de cette appréhension ; mais j'en suis sorti d'une façon cruelle et digne de regrets... A la nouvelle de cet accident, un de mes plus profonds ennuis, et qui donnait à mon âme des atteintes plus vives et plus sensibles, c'était que vous n'étiez avec moi pour m'aider à pleurer à mon aise, sachant bien que vous seule, qui m'égalez en intérêt, me pouviez égaler en affliction. Plût à Dieu, mon cher cœur, que cela eût été ! je serais relevé de cette peine de vous écrire de si déplorables nouvelles, et vous hors de ce premier étonnement qu'il faut que les âmes les plus rudes et les plus dures sentent au premier assaut que leur donne cette douleur. »

A cette lettre il faut ajouter une épitaphe touchante où l'enfant semble parler du fond de sa tombe. Il n'est pas possible d'être meilleur père et meilleur mari ! Les vers à

Digitized by Google

Du Périer sur la mort de sa fille sont de cette même époque, ou de 1600 au plus tard. Le poète les faisait pour un autre, et les sentait pour lui !

Du reste, cette mort de Jordaine rapprocha les deux époux. A la fin de 1599, Malherbe rejoignit sa femme à Aix, et, l'année suivante, il devenait père d'un fils auquel ses parents devaient survivre ; ce fils s'appela Marc-Antoine.

Après de longues heures d'inaction et de pauvreté, la carrière du poète avait commencé. Ce qu'il avait fait de vers jusque-là ne mérite pas que la postérité s'en occupe. Il semble que son nouveau bonheur l'anime, et l'on rencontre quelques traces d'inspiration dans l'Ode à la Reine, sur sa bienvenue en France. Cette reine est Marie de Médicis ; et Malherbe qui la célèbre avait alors quarante-cinq ans. Sa poésie qui ne devait plus tarir, mais couler seulement goutte à goutte, avait mis tout ce temps pour filtrer du cœur et de l'intelligence de Malherbe jusqu'à ses lèvres ou à sa plume.

Rien d'étonnant que l'effort ait été si pénible à un homme élevé parmi les absurdités de la Renaissance. La mythologie gâte cette ode d'une longueur démesurée, et, où toute pensée sérieuse est sacrifiée à l'harmonie du mètre ou à la déclamation. Néanmoins ce qu'il faut admirer dans ce poème écrit aux derniers jours du seizième siècle, c'est la solidité d'un vers correct et français, malgré l'emphase ; c'est le rythme, et comme l'entraînement de la strophe qui se précipite en courant, vers son terme, dans une sorte d'enthousiasme poétique. Nous sommes pour la langue, du moins, à quelle distance de Ronsard qui vient de mourir, et de son style hétéroclite ! Malherbe voit d'avance, comme tous les poètes, qui ont le don de prophétiser, le jeune Dauphin, encore à naître, le fils de Henri IV et de Marie de Médicis ; il compte les victoires de ce jeune héros sur l'infidèle. C'est la note catholique :

« Oh! combien aura de veuves (1)
La gent qui porte le turban !
Que de sang rougira les fleuves
Qui lavent les pieds du Liban !

(1) Malherbe, *Poésies*, 12.

Digitized by Google

Que le Bosphore, en ses deux rives
Aura de sultanes captives !
Et que de mères, à Memphis,
En pleurant, diront la vaillance
De son courage et de sa lance
Aux funérailles de leurs fils. »

Malgré « la vaillance du courage » qui passe inaperçue dans le torrent, il n'y a pas une seule strophe pareille, au seizième siècle. C'est à peine si le dix-septième siècle parlera mieux. L'ode est inventée, et Corneille va naître, qui inventera la tragédie.

A cette époque, Malherbe était aussi pauvre que Corneille le sera plus tard ; et tous deux étaient Normands. Mais le poète lyrique, malgré son âpreté, saura se nourrir des faveurs de la cour ; il écrira des vers de commande autant et plus que de vers inspirés ; et si les seconds lui rapportèrent la gloire, les premiers lui firent savourer l'aisance qu'il ne connaissait plus, mais, hélas ! aux dépens du goût... C'est le revers de la médaille.

Voici en ce genre misérable, la dernière strophe de la cinquième des pièces que Malherbe composa pour servir la passion de Henri IV amoureux de la princesse de Condé. Le roi, alors âgé de cinquante-six ans, vient de s'évanouir en vers. Le poète le réveille et le rassure ; il loue le vice de son maître :

« Le temps adoucira les choses ; (1)
Et tous deux vous aurez des roses,
Plus que vous n'en saurez cueillir. »

C'était au mois d'avril 1610 que Henri IV recevait cet encouragement au mal. Il cueillait un coup de poignard mortel, au mois de mai suivant, au mois des roses.

Nous rions des vers à Alcandre. Il n'en est pas moins vrai que les rois ont des flatteurs pour perdre leur âme et ridiculiser leur nom. Malherbe fut un de ceux-là, en ses mauvais jours, et c'est ainsi qu'il reste fidèle à la corruption

(1) *Poésies*, 43.

Digitized by Google

morale du seizième siècle et à la tradition des poètes mercenaires.

Il vivait donc à la cour, où il avait été appelé, en 1605, et présenté au roi par Vauquelin des Yvetaux, précepteur du duc de Vendôme. D'autres amis, de Peiresc et Guillaume du Vair(1), Président au Parlement de Provence, le louèrent à l'envi. De Bellegarde, qu'il a fort mal chanté, le patronna devant Henri IV. Même le cardinal Duperron n'avait pas attendu si longtemps. Un jour que le roi lui demandait, en janvier 1601, s'il faisait encore des vers, le prélat assez pauvre versificateur, mais qui ne manquait pas toujours de modestie, répliqua franchement, « qu'il ne fallait point que personne s'en mêlât, après un certain gentilhomme de Normandie, habitué en Provence, nommé Malherbe, qui avait porté la poésie française à un si haut point, que personne n'en pouvait jamais approcher. »

Il avait lu, sans doute, les vers à Du Périer. Peut-être Malherbe lui avait-il déclamé ces vers émouvants :

« Le malheur de ta fille au tombeau descendue
Par un commun trépas,
Est-ce quelque dédale où ta raison perdue
Ne se retrouve pas ? (2)
Je sais de quels appas son enfance était pleine
Et n'ai pas entrepris,
Injurieux ami de soulager ta peine
Avecque ton mépris. »

Quelle précision ! Quelle force ! Le vers dit la pensée, ni plus ni moins ; c'est géométrique et cependant poétique :

« Mais elle était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin ;
Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin..... (3) »

(1) Auteur d'un *Traité sur l'Éloquence*.

(2) *Poésies*, *11*.

(3) Cette ode à Du Périer peut avoir précédé l'ode à Marie de Médicis ; la date n'en est pas certaine.

Digitized by Google

Que Malherbe ait écrit Roselle ou Rosette, avant d'écrire Rose, je ne m'en soucie point ; et la critique est au-dessus de ces niaiseries de détail. La strophe est belle, et cela suffit ; elle est gracieuse, à la fois, grave et philosophique. C'est de la propre souffrance de Malherbe que sont partis ces vers d'une mélancolie incomparable. A l'exemple de Jésus-Christ, il faut que notre cœur ait été un jour crucifié pour qu'il en sorte une vérité puissante, un beau vers ;

« Et j'en sais des plus beaux qui sont de purs sanglots ! »

La souffrance est comme la génératrice de la vraie poésie. Les vers qui suivent en sont encore la preuve, où une grandeur de langage qui annonce le grand siècle s'unit à la douceur et à la simplicité de la résignation chrétienne. Malherbe peint l'inévitable nécessité de la mort :

« Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.
De murmurer contre elle, et perdre patience,
Il est mal à propos ;
Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
Qui nous met en repos. »

Ainsi parlera Corneille dans l'*Imitation de Jésus-Christ* ; et le grand siècle ne retiendra pas toujours cette naïveté de langage.

Retournons à Henri IV. S'il multiplia ses faiblesses, il y avait aussi, en lui, de quoi émouvoir le cœur ou le patriotisme d'un lyrique ; et le poète trouva, pour célébrer la félicité universelle, en 1605, quelques vers (1) dignes d'être rapportés :

« Toute sorte de biens comblera nos familles,
La moisson de nos champs lassera les faucilles,
Et les fruits passeront les promesses des fleurs. »

L'ode assez faible, en somme, valut à Malherbe mille livres d'appointements, la place d'écuyer du Roi, et celle de son

(1) *Poésies, 18*, Prière pour le roi Henri le Grand allant en Limousin.

Digitized by Google

gentilhomme ordinaire. Quelque fin que fût le Béarnais, son amour-propre avait vaincu son économie. Les princes, en général, paient bien la louange, sous prétexte qu'en immortalisant leurs qualités, elle affermit leur pouvoir et fait régner partout la paix à l'ombre de leur gloire. Au même temps, le poète vint à perdre son père dont il n'avait pas fort à se louer ; aussi il ne le célèbra point. Il eut des terres, une maison à Caen, et le reste. Il est croyable qu'il porta légèrement son deuil.

Ce que Malherbe n'oublia point alors, ce fut le chiffre exact de la fortune qu'il devait partager avec ses frères. Plus tard, il en donna le détail précis dans une *Instruction* adressée à son fils Marc-Antoine qui ne devait pas jouir des biens de son aïeul. Il y ajouta des conseils positifs sur la manière de se tirer d'affaires avec ses parents, en cas de brouille (1), et qui rappellent moins le poète que le Normand.

Ce qu'il avait de son père, devenu généreux après sa mort, et de son roi, ne suffisait pas à Malherbe ; il tenta plus d'une fois la munificence de Henri IV, pour obtenir quelques pensions sur des évêchés ou des abbayes ; mais alors le Gascon fut plus fin que le Normand ; il promit toujours et ne donna jamais.

Ce fut Marie de Médicis, devenue régente, qui réalisa les promesses d'Alcandre, sans tirer vengeance des vers que le courtisan avait faits aux dépens de l'épouse, pour contenter les caprices de son voluptueux époux.

Ainsi vont les cours, et la morale des cours ; mais il y a une morale impitoyable, celle de l'histoire qui se venge des poètes et des rois.

Du cynisme de Malherbe, de son originalité licencieuse, nous ne dirons rien, malgré Racan (2), parce que rien n'est prouvé. Nous croyons même que la légende a singulièrement noirci le poète, qui prêtait à l'exagération par sa rudesse, ses bizarreries, une certaine affectation de la singularité, et sa rapacité normande.

Sa vie austère ne fait qu'un avec son œuvre. C'est « le pre-

(1) Malherbe fut longtemps brouillé avec son frère aîné.

(2) *Vie de Malherbe*, par Racan.

Digitized by Google

mier grammairien de France (1) », le roi de la langue et de la poésie, l'ennemi acharné « de la pédanterie, de la latinerie, de l'antiquaille, (à la façon de Ronsard) du pétrarquisme et du pindarisme », après avoir d'abord sacrifié à ces faux dieux, et même assez longtemps. Mais s'il est roi absolu, y a-t-il un écrivain plus consciencieux ? Il vit seul, dans un appartement de garçon assez mal meublé, servi par un valet de chambre auquel il donne deux cent quarante-deux livres par an ; c'est beau pour le temps. Afin de mieux consommer sa mission de réformateur, il a laissé de nouveau sa femme en Provence où il lui envoie de grosses sommes d'argent ; il la reverra deux fois, en 1616 et en 1622. Il a quelques disciples, de Coulomby, Touvant, Yvrande, le crédule Racan, Maynard. Il n'épargne personne, ni ses élèves, ni Desportes, ni Ronsard dont il biffe la moitié des vers d'abord, l'autre moitié ensuite. Il exagère, à dessein, pour mieux vaincre le mauvais goût de ceux qui persistaient à « Ronsardiser (2) », suivant son expression. Il passe une année à écrire vingt-huit vers. Ronsard en faisait deux cents avant son dîner, deux cents après. Entre eux, la postérité a choisi ce poète avare et qui lâchait ses vers, comme Harpagon ses écus.

On prétend même que ses « Consolations au Président de Verdun » (3) sur la mort de sa femme ne furent terminées qu'après un second mariage du veuf et sa mort qui ne tarda point. C'est ridicule ? Peut-être. Mais il n'était pas si facile d'achever une langue jusque-là rebelle à la gravité, et dont la Renaissance avait défiguré les qualités naïves. Entre temps, et pour en retremper la force et le naturel, Malherbe hantait le Port au foin, où les portefaix prodiguaient alors la crudité des images ; s'il rentrait chez lui, et s'il n'allait pas chez M. de Bellegarde ou à l'hôtel de Rambouillet, s'il n'avait pas à poursuivre quelqu'affaire d'intérêt, une faveur de la cour, il écrivait en bon français, à son ami de Peiresc, des lettres un peu lourdes, quelquefois cyniques, et d'un médiocre intérêt.

(1) L'expression est de Balzac.
(2) Malherbe dit la langue de Ronsard « factice, peu comprise au peuple ».
(3) *Poésies*, 98.

Digitized by Google

Il essaya un jour de s'émouvoir en lui racontant les funérailles de Henri IV : « Pour la dernière cérémonie, celle de l'enterrement, il ne s'y fit rien, dit-il en finissant, qui vaille la peine de prendre une mauvaise nuit. (1) » Le cœur n'y était pas ce jour-là. — Il écrit aussi à Castalie, la Dame de ses pensées. Un jour, dans un accès de jalousie, il la soufflète ; c'est la marquise d'Auchy. Il exprime son repentir dans une lettre emphatique (2). Elle est bien misérable cette « Confession du plus grand et plus extraordinaire transport où se trouva jamais une âme touchée (d'une) malheureuse passion. » Ce n'est point le vrai Malherbe, et son air rébarbatif lui va mieux.

Il en a un autre, et très naturel aussi, c'est celui de la grandeur, non seulement dans ses vers, mais même dans sa prose, en particulier dans sa lettre intitulée *Consolation*, adressée à la princesse de Conti (3), sur la mort de son frère tué d'un coup de canon, en 1614.

C'est une œuvre d'art, mais de cœur en même temps, où l'auteur se perd quelquefois dans certains petits détails qui plaisent à son minutieux génie, mais où l'on voit apparaître les premières beautés de cette langue sublime, qu'achèvera Bossuet alors près de naître. L'auteur, en écrivant, s'est critiqué, on le sent. Cette perfection relative d'une phrase régulière, un peu longue, trop latine, qui se cherche encore, mais déjà vraiment noble et française, lui a coûté bien des sueurs ; et sa patience n'a pas été sans humeur. Mais on lit déjà quelques passages comme celui-ci :

« Il n'y a pas d'apparence que M. le prince de Conti doive revenir au monde, mais y en a-t-il que vous ne deviez point aller au ciel ? On y va, Madame, par le chemin que vous prenez. La piété l'y a mené, la piété vous y mènera... Ce sera là que les étoiles que vous avez sur la tête seront à vos pieds, là que vous verrez passer les nuées, fondre les orages, gronder les tonnerres au-dessous de vous ; et alors, Madame, si parmi les glorieux objets dont vous serez environnée, il vous peut souvenir des choses du monde, avec quel mépris regarderez-vous ce morceau de terre dont les hommes font

(1) Malherbe, *Lettre 76 à Peiresc*.
(2) *Lettres à divers*. *Lettre 91 à Castalie*.
(3) *Lettres à divers*, *Lettre 107e à Mme la Princesse de Conty*.

Digitized by Google

tant de régions, ou cette goutte d'eau qu'ils divisent en si grand nombre de mers !.. »

Relisons l'oraison funèbre de Ronsard prononcée vingt-neuf années avant, par le cardinal Duperron qui fut l'ami des deux poètes, et nous verrons la distance. Malgré de bons passages, la langue du cardinal garde encore un reste de son enfance, et la mort « déchausse les souliers de notre âme ; » la langue de Malherbe qui a moins d'âme que Duperron, est constamment virile. Il n'appartient qu'au génie d'accomplir les véritables réformes. Le génie du réformateur de notre poésie était fait surtout de patience et de discernement.

« Le bonhomme Malherbe, suivant Balzac, disait qu'après avoir fait un poème de cent vers ou un discours de trois feuilles, il fallait se reposer dix ans. »

C'était répéter, avec plus d'humeur qu'Horace, avec plus d'originalité que Boileau, ce qu'il en coûte pour atteindre la correction, la précision, la justesse, une simplicité sévère, la grandeur et l'harmonie, toutes qualités de Malherbe dans ses beaux jours. Car peu nous importe une foule de vers accordés à la mode. Malherbe est là où il est achevé et inspiré, à *force de le vouloir*, dans quelques odes seulement. La postérité ne compte pas les vers.

Balzac, qui lui ressemble tant, n'a pas toujours compris les efforts obscurs et surhumains tentés par le poète, dont la ténacité souvent impuissante s'irritait jusqu'au désespoir. Et cependant son génie, grand et patient à la fois, ressemble beaucoup, dans un genre différent, à celui de Malherbe. Nous n'en lisons pas moins dans le Socrate chrétien : « Vous vous souvenez de ce vieux pédagogue de la cour et qu'on appelait autrefois le tyran des mots et des syllabes (1) et qui s'appelait luy-même, lorsqu'il était en belle humeur, le grammairien à lunettes, et en cheveux gris... J'ai pitié d'un homme qui fait de si grandes différences entre pas et point, qui traite l'affaire des participes et des gérondifs, comme si c'était celle de deux peuples voisins l'un de l'autre et jaloux de leurs frontières. Ce docteur en langue vulgaire avait accoutumé de dire que, depuis tant d'années, il travaillait à dé-

(1) Balzac, *Socrate chrétien. Discours sixième.*

Digitized by Google

gasconner la cour et n'en pouvait venir à bout... La mort l'attrappa sur l'arrondissement d'une période, et l'an climatérique l'avait surpris délibérant si erreur et doute étaient masculins ou féminins. Avec quelle attention voulait-il qu'on l'écoutât quand il dogmatisait de l'usage et de la vertu des particules; sur chaque mot d'un écrivain de province il consultait l'oreille d'un habitant de Paris. »

Il y avait alors des Parisiens, et l'Ile de France parlait un dialecte supérieurement français ou national qui attira et absorba les autres dialectes. Malherbe en eut le sentiment, l'oreille, et en acheva la perfection.

Il semble que la cour ait parlé moins bien le Français que Paris. Les Gascons y avaient suivi, en foule, Henri IV; c'est pourquoi le poète voulait, les « dégasconner ». Il eut raison; et nous ne nous lassons pas d'admirer en lui l'exactitude du grammairien, la fermeté du bon sens, et la hauteur de l'inspiration. On n'en pourrait pas dire autant de Boileau.

Le grammairien, en particulier, est impitoyable. Lisons le *Commentaire* de Malherbe sur Desportes C'est cruel (1); mais s'il a passsé des nuits à ce travail ingrat et malicieusement fait, c'est qu'il s'était proposé d'épurer la langue, d'en arracher les impropriétés, les puérilités galantes, la trivialité et les épices. C'était son lot, son bien, il avait tout droit sur les beaux esprits qui achevaient de la corrompre. Si Malherbe

(1) Trois exemples, tirés de ce *Commentaire*, en feront voir l'esprit. D'abord au *Sonnet XXI* :

« Ces deux beaux yeux, ma gloire et mon pouvoir. »
Qu'est-ce à dire ? les yeux de (mon amie) sont mon pouvoir ? »

Du même *Sonnet* :

« De deux soleils un éclipse ordinaire. »
Eclipse est féminin et jamais masculin devant tous les barbiers de France.

Ailleurs :

« Et pensant de mes faits l'étrange frénésie. »
Je pense la frénésie de mes faits !
Je ne sais si c'est Allemand ou Anglais ;
Mais je sais bien que ce n'est pas Français.

Digitized by Google

écrivait, un jour, à propos de quatorze vers du même Desportes, que les *huit premiers n'étaient pas bons*, mais qu'en récompense, *les six derniers ne valaient rien*, il biffait une fausse Renaissance, il était dans son rôle de critique. Mais il eut tort d'être méchamment satirique, contre toutes les règles de la reconnaissance. Il avait chanté Henri IV, Marie de Médicis, reine et puis régente, chanté Richelieu, qui lui donna un office de *Trésorier de France*, chanté le favori du roi, de Luynes. Il lui offrait, avec une épître qui n'est pas sans flatterie, la traduction excellente du trente-troisième livre de Tite-Live. Après sa mort, il lui fit une épitaphe sanglante :

« Cet absinthe au nez de barbet (1),
En ce tombeau fait sa demeure ;
Chacun en rit, et moi j'en pleure ;
Je le voulais voir au gibet. »

N'en avait-il pas reçu ce qu'il attendait ?

N'étudions plus que le grand Malherbe maintenant, en quelques-uns de ces jours où il ose se montrer tel qu'il est, un précurseur de Corneille, par la force du sentiment, la franchise du style et cette verdeur populaire, aussi attrayante peut-être qu'une noblesse plus achevée. La pensée ne porte pas encore dans notre vieux poète la coiffure artificielle de la périphrase. Voici d'abord deux strophes de l'Ode sur l'attentat commis en la personne de Henri le Grand, le 19 décembre 1605 :

« Que direz-vous, races futures (2)
Si quelquefois un vrai discours
Vous récite les aventures
De nos abominables jours ?
Lirez-vous, sans rougir de honte,
Que notre impiété surmonte

(1) Malherbe, *Poésies*, 84.
(2) Malherbe, *Poésies*, 19.

Digitized by Google

Les faits les plus audacieux,
Et les plus dignes du tonnerre
Qui firent jamais à la terre
Sentir la colère des cieux ? »

Cette strophe en dix vers de huit syllabes, est une des plus heureuses inventions lyriques ; elle se jette en avant comme un fleuve sonore dont l'œil suit à peine le cours violent et rapide. Qu'on la compare à la strophe des Stances à Du Périer où ce n'est plus l'indignation qui parle, mais la douleur et la patience chrétienne. Le vers alors prend de l'espace, pour s'étendre en douces consolations et dans un calme imposant ; il diminue ensuite ; il retombe, pour ainsi dire, comme le fait l'homme dont l'obéissance à la volonté de Dieu n'est jamais telle qu'il ne s'abatte, par instants, avant de reprendre un nouvel essor vers l'éternel Consolateur.

Malherbe semble en certains instants inspiré par le génie même de l'harmonie. Si son cœur avait été aussi froid qu'il l'affectait, aurait-il jamais conçu cette sublime musique du vers ? elle est née de son émotion. Il aimait le roi ; et le roi avait faillit périr sous une main criminelle :

« O soleil, ô grand luminaire,
Si jadis l'horreur d'un festin
Vit que de ta route ordinaire
Tu reculas vers le matin,
Et d'un *émerveillable* change
Tu couchas aux rives du Gange,
D'où vient que ta sévérité,
Moindre qu'en la faute d'Atrée,
Ne punit point cette contrée
D'une éternelle obscurité ? »

Les nymphes, le dieu de la Seine, en un mot, la mythologie et quelques raffinements de pensée déparent les beautés réelles de cette ode patriotique ; mais les « Vers funèbres » sur la mort de Henri le Grand sont bien au-dessus. On en peut surtout admirer les strophes où le poète imagine que Henri IV apparaîtra à Marie de Médicis :

Digitized by Google

« Quelque soir, en sa chambre, apparais devant elle,
Non le sang dans la bouche et le visage blanc,
Comme tu demeuras sous l'atteinte mortelle
Qui te perça le flanc.
Viens-y, tel que tu fus, quand aux monts de Savoie,
Hymen en robe d'or te la vint amener ;
Où tel qu'à Saint-Denis entre nos cris de joie
Tu la fis couronner... (1)

Quel contraste ! C'est à la fois, sobre de style, brillant et dramatique. Cette sobriété vaut infiniment mieux que tout l'éclat et la facilité poétique d'Ovide ou de V. Hugo. Relisons la tristesse d'Olympio ; l'auteur, dans une langue toujours sonore et imagée, répète à satiété ses impressions, ses souvenirs d'amour, ses joies, ses regrets. Sa mélancolie, inépuisable en ses détails, nous épuise, nous fatigue, et nous rend incapables de pensées et de sentiments personnels. Mais le vrai, le grand poète nous entr'ouvre, en quelque sorte, la porte du paradis de la poésie ; il en laisse échapper quelques rayons, nous permettant la joie de deviner le reste, et d'imaginer les merveilles du dedans. Il émeut notre sensibilité et nous rend poètes, au lieu de nous lasser de sa poésie.

Le poète fait ensuite un retour sur lui-même :

« Pour moi dont la faiblesse à l'orage succombe,
Quand mon heur abattu pourrait se redresser,
J'ai mis avecque toi mes desseins en la tombe,
Je les y veux laisser.
Quoique pour m'obliger fasse la destinée,
Et quelque heureux succès qui me puisse arriver,
Je n'attends mon repos qu'en l'heureuse journée
Où je t'irai trouver... »

Malherbe, malgré la rudesse de ses apparences, sentait vivement.. Les plus grands poètes et du plus de cœur ont un idéal que leur volonté ne saurait toujours atteindre dans la pratique de la vie. Soyons généreux pour nos grands hommes.

(1) *Poésies*, 52.

Digitized by Google

Malherbe ne pouvait-il point dire avec raison, « que la monnaie dont les petits payent les bienfaits des grands, c'est la gloire, et que, de ce côté-là on ne l'accuserait jamais d'ingratitude ? » (1)

« Apollon à portes ouvertes
Laisse indifféremment cueillir
Les belles feuilles toujours vertes,
Qui gardent les noms de vieillir.
Mais l'art d'en faire les couronnes
N'est pas su de toutes personnes,
Et trois ou quatre seulement,
Au nombre desquels on me range,
Peuvent donner une louange
Qui demeure éternellement (2). »

Le dernier vers a, dans la lente harmonie de ses syllabes longues, quelque chose qui rappelle à l'oreille l'éternité. Mais c'est encore l'éternité de la terre et la gloire de ce monde. Malherbe, dans ses vieux jours, comprendra-t-il enfin l'autre gloire, celle que Polyeucte convoitait, à quelques pas du martyre ?

Qu'il en est loin, en apparence ! Il a si bonne opinion de lui-même, qu'il refuse de faire une grammaire, et renvoie ses disciples à sa traduction de Tite-Live, en ajoutant que « c'était de cette sorte qu'il fallait écrire ». Ce n'est pas d'un homme désabusé de la vanité. Il a cependant renoncé déjà au plaisir :

« Je renonce à l'amour ; je quitte son empire (3),
Et ne veux point d'excuse à mon impiété
Si la beauté des cieux n'est l'unique beauté
Dont on *m'orra* jamais les merveilles écrire. »

Peut-on être plus idéal ? Les archaismes, dans Malherbe, et des inversions un peu osées, comme certaines naïvetés.

(1) Lettre 54. A. Monsieur l'Evêque de Mende.
(2) *Poésies*, p. 53.
(3) *Poésies*, p. 56.

Digitized by Google

loin de déparer son style, lui donnent je ne sais quoi de relevé et de vénérable. On croit entendre l'aïeul de nos poètes de la grande époque.

Mais il va s'élever, avec des chants non moins harmonieux que par le passé, aussi haut que nous le désirions.

Dès 1614, dans une paraphrase du psaume CXXVIII, et par une allusion pleine de convenance aux complots qui enveloppaient la jeunesse de Louis XIII, il avait écrit, en faisant parler le roi lui-même :

« Les funestes complots des âmes forcenées (1),
Qui pensaient triompher de mes jeunes années,
Ont d'un commun assaut mon repos offensé,
Leur rage a mis au jour ce qu'elle avait de pire,
Certes je puis le dire ;
Mais je puis dire aussi qu'ils n'ont rien avancé.
La gloire des méchants (2) est pareille à cette herbe
Qui, sans porter jamais ni javelle ni gerbe,
Croît sur le toit pourri d'une vieille maison.
On la voit sèche et morte aussitôt qu'elle est née,
Et vivre une journée
Est réputé pour elle une longue saison. ».

Dans les poésies de Malherbe tirées des Psaumes, il est bon d'observer que rien ne dépare la beauté de la pensée et la simplicité d'un style absolument correct. On n'en peut dire autant d'une seule des pièces profanes du poète, quelque haute et fière qu'en soit l'inspiration. N'est-ce pas une preuve nouvelle que le ciel, en attirant le poète, lui rend le beau plus sensible et lui communique, en le rapprochant de la source de toute beauté, une perfection que, sans cela, il n'aurait jamais atteinte.

On ne peut cependant, sans mélancolie, lire ces vers où Malherbe, à la même époque, fait un dernier retour vers le printemps de sa jeunesse :

(1) *Poésies*, 63, *Paraphrase du premier Psaume* 128 : Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, *etc.*

(2) Fiant sicut fenum tectorum quod priusquàm evellatur exaruit... »

Digitized by Google

« Tout le plaisir des jours est en leurs matinées ; (1)
La nuit est déjà proche à qui passe midi. »

N'est-ce pas ce double mouvement de l'âme vers le ciel et vers les promesses évanouies de la terre qui fait le plus grand charme du poète ? En 1620, Malherbe écrit des Stances spirituelles non moins heureuses que son Imitation du Psalmiste faite quelques années avant. Au rythme majestueux, et qui peignait, d'après le roi David, la royale douleur de Louis XIII enfant, il substitue une strophe dont la marche d'abord rapide, sous l'impulsion de l'amour, se ralentit ensuite, dans la gravité toute religieuse de l'alexandrin, pour finir brusquement, par un nouvel élan d'amour, et dans un vers semblable aux premiers :

« Louez Dieu par toute la terre,
Non pour la crainte du tonnerre
Dont il menace les humains,
Mais pour ce que sa gloire en merveille abonde,
Et que tant de beautés qui reluisent au monde.
Sont les ouvrages de ses mains :
Il est bien dur à sa justice (2)
De voir l'impudente malice
Dont nous l'offensons chaque jour ;
Mais comme notre père, il excuse nos crimes ;
Et même ses courroux, tant sont-ils légitimes,
Sont des marques de son amour. »

Nous avons hâte d'arriver au chef-d'œuvre. Il est de 1627 : il reflète, dans son immortelle beauté, la plus profonde douleur qu'ait pu éprouver le cœur de Malherbe. Il venait de perdre son fils. La douleur est donc bien puissante sur le génie !

« N'aspirons plus, mon âme, aux promesses du monde,
Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre,

(1) *Poésie*, 74. *Sur le mariage du roi et de la reine*, t. I.
(2) Malherbe, *Poésies*, 81. *Stances spirituelles*.

Digitized by Google

C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer.
En vain pour satisfaire à nos lâches envies,
Nous passons près des rois tout le temps de nos vies
A souffrir du mépris et ployer les genoux,
Ce qu'ils peuvent n'est rien ; ils sont ce que nous sommes,
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous... (1) »

N'est-ce pas l'effort d'une grande vertu, de reconnaître qu'on a dissipé sa vie en proie au néant des cours, et de le confesser publiquement devant les siècles ?

Mais le repentir de Malherbe, d'abord personnel, s'élève et se transfigure ; il humilie les rois aussi bien qu'il s'est humilié lui-même. Et les Dieux de la terre ne sont rien... Il n'y a qu'un Dieu, c'est le Dieu qui est au Ciel :

« Ont-ils rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière (2)
Que cette majesté si pompeuse et si fière
Dont l'éclat orgueilleux étonne l'univers ;
Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.
Là se perdent les noms de maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre.
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs ;
Et tombent avec eux d'une chute commune
Tous ceux que la fortune
Faisait leurs serviteurs. »

C'est la dernière conclusion de Malherbe courtisan retiré des affaires et des espérances de la cour ; c'est son testament ; c'est aussi le monument le plus durable qu'il ait élevé à sa propre gloire, en croyant peut-être l'élever uniquement

(1) *Poésies, 100*, t. I. Il faut encore ajouter aux poésies sacrées de Malherbe, la paraphrase du Psaume VIII, écrite en 1605.

« O sagesse éternelle !
Que ta magnificence étonne tout le monde,
Et que le ciel est bas au prix de ta hauteur. »

(2) *Poésies, 100. Paraphrase du Psaume 145.*

Digitized by Google

à la gloire de Dieu. De cette ode disons ce que le poète disait de lui-même, dans un excès d'orgueilleuse naïveté :

« Ce que Malherbe écrit dure éternellement »

Il avait fallu la mort d'un fils jeune, intelligent, brillant, élevé par son père, sous ses yeux, dans ses premières années, avec tous les soins possibles, objet de l'admiration de ses juges dans les examens de droit subis d'une façon glorieuse, il avait fallu, dis-je, la mort de Marc-Antoine, à Aix, dans une partie de débauche, au milieu d'une misérable bagarre, pour rendre Malherbe à lui-même et lui faire rendre les armes à Dieu. C'est le sang de son cœur, c'est le meilleur de son âme qu'il nous a donné, en restaurant du même coup, dans la poésie, la foi et le goût, après ce long désordre moral et littéraire de la prétendue Renaissance.

Désormais rien ne l'attire, ni la cour, ni l'hôtel de Rambouillet où il a été l'un des serviteurs les plus passionnés de Catherine de Vivonne, nommée par ses admirateurs, Carinthie, Erycinthe, Arthénice. Qu'il est loin maintenant de ces vanités précieuses. Il ne songe qu'à venger son fils et s'adresse au roi de la terre ; il s'adresse même au Roi du ciel. Il finit ainsi un sonnet qui précéda sa mort de quelques mois à peine :

« O mon Dieu, mon Sauveur, puisque par la raison
Le trouble de mon âme étant sans guérison,
Le vœu de la vengeance est un vœu légitime ;
Fais que de ton appui je sois fortifié,
Ta justice t'en prie, et les auteurs du crime,
Sont les fils des bourreaux qui t'ont crucifié » (1).

C'est navrant !

Cependant il chante encore le roi qui va détruire le dernier repaire des protestants. Ses derniers vers font face aux

(1) Malherbe ne veut pas dire que ces criminels soient des Juifs, mais des hommes aussi cruels que les Juifs déicides.

Digitized by Google

Huguenots (1). Le vieux lion, près d'expirer poursuit encore l'hérétique de son dernier rugissement :

« Dans toutes les fureurs des siècles de nos pères,
Les monstres les plus noirs firent-ils jamais rien
Que l'inhumanité de ces cœurs de vipères
Ne renouvelle au tien?
Par qui sont aujourd'hui tant de villes désertes,
Tant de grands bâtiments en masures changés,
Et de tant de chardons les campagnes couvertes
Que par ces enragés ?
Les sceptres, devant eux, n'ont pas de privilège ;
Les immortels eux-mêmes en sont persécutés ;
Et c'est aux plus saints lieux que leurs mains sacrilèges
Font plus d'impiétés. »

Il a annoncé la victoire au roi une victoire sur l'erreur ; il annonce sa propre mort :

« Je suis vaincu du temps; je cède à ses outrages. »

Mais il ajoute :

« Mon esprit seulement exempt de sa rigueur
A de quoi témoigner en ses derniers ouvrages
Sa première vigueur. » (2).

C'est la fierté de Corneille déjà vieux annonçant à Louis XIV des pièces nouvelles, dignes de la main qui crayonna

« L'âme du Grand *Pompée* et l'esprit de Cinna. »

Au retour d'un voyage entrepris, dans le fort de l'été, pour implorer du roi, alors devant la Rochelle, le châtiment des

(1) *Poésies, 103.* Ode pour le Roi Louis XIII allant châtier la rébellion des Rochelais.

(2) Cette dernière ode était accompagnée d'une lettre au roi Louis XIII. Elle commence ainsi :

Sire,

Les vers que Votre Majesté vient de lire passeront, s'il lui plaît, pour un très humble remerciement de la promesse qu'elle m'a faite, de ne donner jamais d'*abolition* à ceux qui ont assassiné mon fils.

Digitized by Google

meurtriers de son fils, Malherbe âgé de soixante-treize ans, tomba malade de fatigue et de douleur ; il mourut à Paris. Il y a, dans cette mort, quelque chose d'héroïque ; et l'âme de Malherbe était bien supérieure à son caractère. Un instant, il avait voulu appeler en duel les assassins ; on eut beaucoup de peine à l'en détourner. Il n'obtint qu'une justice dérisoire.

Sa fin fut tout à fait chrétienne. Nous savons, en outre, par Racan, son ami, qu'il allait à la messe toutes les fêtes et tous les dimanches (1), qu'il communiait à Pâques, et observait tous les commandements de l'Eglise, qu'il ne parlait de Dieu et des Saints qu'avec le plus grand respect.

Il avait lui-même dit, en vers improvisés :

« Pour moi, comme une humble brebis,
Sous la houlette je me range. »

Le reste appartient à la légende ou à la chronique malicieuse. Il avait foi en Dieu et dans la poésie. C'est par humeur, sans doute, qu'on l'entendit un jour dédaigner le poète à l'égal d' « un joueur de quilles ». Il aimait le paradoxe, mais encore plus la correction du langage. Il reprit, dit-on, au moment d'expirer, « son hôtesse d'un mot qui n'était pas français ». Si ce n'est pas vrai, c'est bien trouvé. Ce qui est certain, c'est qu'il traita un jour, ses adversaires de « Chats-huants », et ripostait, en ces termes, à tous ses critiques :

« Si les colporteurs du Pont-Neuf (2) n'ont rien à vendre que les réponses que je ferai, ils peuvent bien prendre les crochets ou se résoudre à mourir de faim. On pensera peut-être que je craigne les antagonistes. Non fais. Je me moque d'eux, et n'en excepte pas un, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope ! »

C'est brutal, mais c'est franc et d'un homme qui sentait sa supériorité jusqu'à traiter « d'imaginations bestiales » ce qui ne lui plaisait pas chez les auteurs ses contemporains :

(1) *Vie de Malherbe*, par Racan.
(2) Œuvres de Balzac, *Entretiens*, 36.

Digitized by Google

« Je ne crois pas, écrivait-il à Balzac, qu'il y ait de quoi m'accuser de présomption quand je dirai qu'il faudrait qu'un homme vînt de l'autre monde, pour ne pas savoir qui je suis (1) ».

En somme, Malherbe, sujet à bien des défauts, comme tout ce qui est mortel, avait l'âme naturellement franche, l'esprit honnête, un grand respect pour l'autorité. En particulier, l'autorité du bon sens, je n'ose dire du génie poétique, s'était comme incorporée dans sa personne. Esprit à la fois élevé et minutieux, inspiré et grammatical, très français mais nourri de la moelle de l'antiquité, il rendit, pour ainsi dire, la poésie au ciel dont elle est sortie, en la tirant de l'ornière de la Renaissance et de la Réforme. Son génie, achevé par la foi et la douleur, donna les premiers modèles, avec plus de verdeur, de cette langue grave, noble, sévère, majestueuse et harmonieuse que parleront Boileau, Racine, Corneille. C'est le vrai réformateur, en vers, de la langue déformée par Ronsard. Voilà pourquoi Malherbe nous a laissé de lui-même une image durable, et pourquoi la reconnaissance publique lui a élevé comme une statue de granit inaccessible à l'effort du temps.

C'était à l'extérieur un homme d'une figure sévère, portant la barbe en pointe comme Richelieu, autour du cou, une large fraise suivant la mode du siècle. Il « gâtait (2) ses beaux vers en les prononçant, et crachait pour le moins six fois en récitant une stance de quatre vers ». Il balbutiait et se disait du pays de Balbut en Balbutie (3). Il avait souvent, à la main, son bréviaire qui était Horace ; celui de Mme de Sévigné, c'était Corneille.

Souvent les disciples d'un grand homme ne sont que ses pâles copistes. On peut, si l'on en a le loisir, retrouver des vers de Touvant dans les recueils de l'époque. Maynard et Racan sont plus connus. Il est curieux de lire, dans les Mémoires de celui-ci, les scrupuleuses leçons que lui donna Malherbe, entre quatre murs, les fautes qu'il lui reproche, les détails infinis où il ne craint pas d'entrer. Racan était

(1) Lettre à Balzac, 43.

(2) Balzac, *Entretiens*, 37

(3) *Vie de Malherbe*, par Racan.

Digitized by Google

doux et harmonieux ; il a fait des Bergeries. Qui ne connaît les stances sur la retraite ? mais il n'est point lyrique.

Maynard était un petit président d'Aurillac, poète fort licencieux, qui laissait, de temps à autre, la province pour s'instruire dans l'art de versifier, à l'école du sévère poète. Un bon Auvergnat vint l'y voir : « Le Président n'est-il pas ici ? » dit-il à Malherbe, sans le connaître ? « Il n'y a ici que moi de Président », répondit le réformateur bourru, et il ferma la porte.

Maynard, au sentiment de Malherbe, écrivait très correctement, mais sans force. Ce n'est que l'ombre de son maître. Les hommes de génie, les chefs d'école ont quelque chose du soleil dont la splendeur s'isole dans le ciel (1).

Quant à prétendre que Malherbe tua la poésie lyrique, pour n'avoir pas montré, comme on l'a trop fait en ce siècle, sa poitrine ouverte aux lecteurs, et, dans cette poitrine, tous les battements de son cœur, c'est faux, pour ne pas dire ridicule. Et n'est-ce pas même une erreur de s'imaginer qu'un poète soit banal, pour être impersonnel, et transformer ses propres émotions en les élevant jusqu'à Dieu, dans la beauté sereine des vérités philosophiques et des sentiments religieux ? C'est ce qu'a osé Malherbe transfiguré par l'âge et le malheur, de poète banal qu'il était et même érotique, en vrai, en sublime poète lyrique.

A. CHARAUX,
Doyen de la Faculté Catholique des Lettres de Lille.
T. O.

(1) Il faut ajouter aux œuvres de Malherbe la traduction d'une partie des *Epîtres* de Sénèque et du *Traité de la Clémence.*

Digitized by Google

PRÉDESTINATION ÉTERNELLE

DE LA

TRÈS SAINTE VIERGE (1)

Dans le *Bref* adressé à tous les fidèles au sujet de ce magnifique Congrès, S. S. Léon XIII déclare que rien ne lui est plus agréable et plus doux que de développer de jour en jour la piété du peuple chrétien envers la Mère de Dieu ; et, au sujet de cette réunion internationale, il a dit : « Nous nous empressons de favoriser cette pieuse entreprise, car notre âme est remplie d'une bien douce joie spirituelle, à la pensée qu'elle va recueillir les fruits si désirés de nos longs labeurs. » Pour répondre à ce désir de notre bien-aimé Pontife, il faut, au préalable, remémorer et exalter les titres de gloire et de puissance dont la sainte Vierge est couronnée : ils sont le fondement de la confiance que nous plaçons en elle. Or l'un des principaux, à notre avis, est celui de sa *Préélection* ou *Prédestination*. La piété filiale et reconnaissante des chrétiens veut que l'on attribue à la Mère de Dieu toute la gloire qui n'est pas opposée à la raison et à la foi ; aussi, en compagnie des phalanges des Saints, des Docteurs et des plus éminents théologiens, aime-t-elle à redire ces paroles qui forment la thèse de ce travail : « Marie n'a pas seulement été élue comme les autres prédestinés, mais *préélue*, c'est-à-dire que la prédestination de Marie et de son Fils a été dans les décrets divins, *antérieure* et non *subordonnée* à la prévision de la chute originelle. En d'autres termes, ce n'est pas le péché qui nous a valu la Sainte Vierge, mais la libéralité de l'Eternel. Après avoir essayé d'en donner les principales preuves, nous esquisserons quelques rayons de la gloire que cette prérogative de la Prédestination fait rejaillir sur l'Auguste Mère de Dieu et des hommes.

Si cette question est chère à tous les vrais serviteurs de Marie, elle l'est particulièrement aux enfants de saint François d'Assise. La multitude des saints, des docteurs, des théologiens et des orateurs de

(1) Rapport présenté au Congrès Marial international de Fribourg (18-21 août 1902).

Digitized by Google

l'Ordre Séraphique n'a cessé de proclamer la *Prédestination* éternelle de Marie ; aussi, depuis plusieurs siècles, a-t-on appelé cette thèse : *l'opinion franciscaine*, comme on l'avait fait pour celle de l'Immaculée Conception. Avec la protection de Marie Immaculée, j'essaierai de ne pas être trop indigne de mes Confrères en saint François.

I

On demandait un jour à un enfant, où était l'univers avant la création ; et cet enfant, qui savait non seulement la lettre de son catéchisme, mais qui en comprenait encore le sens et les explications, ne se contenta point de répondre comme tant d'autres : « Avant la création, l'univers était dans le néant ; » mais il fit cette réponse qui n'eût pas été indigne d'un génie : « Avant la création, l'univers était dans la pensée de Dieu. » Rien de plus vrai. Le décret de la création et de la rédemption est éternel comme Dieu même, et de toute éternité la création et la rédemption ont existé dans la pensée de Dieu. Cette pensée de Dieu, nous le savons tous, porte le nom de *plan divin*, et dans ce plan divin on distingue deux choses : l'intention et l'exécution. Nous remarquons sans peine que telle chose qui occupe le premier rang dans l'intention peut venir, dans l'ordre d'exécution, après une autre chose qui lui était postérieure dans l'intention. Dans une comparaison charmante, saint François de Sales explique ainsi cette vérité au sujet de notre question. « Lorsqu'on plante une vigne, ce ne sont pas les fleurs et les feuilles que l'on a tout d'abord en vue, bien qu'elles poussent les premières, mais le raisin qui vient après. De même, Dieu, dans son intention, eut d'abord en vue Jésus et Marie avant le monde et avant l'homme, bien que, dans l'exécution, il ait créé le monde et l'homme avant Jésus et Marie. » (*Traité de l'amour de Dieu*, livre II. ch. IV et V) Double vérité que nous allons exposer le plus succinctement possible.

1. — L'affirmation, claire, précise, du saint Evêque de Genève, repose sur l'autorité la plus sacrée. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la sainte Ecriture au sujet de l'Homme-Dieu : « Le Christ est le Premier-né de toute créature, c'est en lui que toutes choses ont été créées, aux cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles. Tout a été a créé par lui et pour lui » (*Col.*, I, 16). « Dieu nous a choisis en lui avant la constitution du monde » (*Eph.*, I, 4.). « Tous ceux que Dieu a connus

Digitized by Google

dans sa prescience, il les a prédestinés pour être conformes à son Fils divin qui est le Premier-né entre une multitude de frères. » (*Rom.*, VIII. 29.)

Ces paroles de saint Paul nous disent assez clairement que dans la pensée ou l'intention de Dieu, le Christ a existé avant les créatures, puisque, d'après l'oracle de l'Esprit-Saint, tout a été fait sur ce divin Modèle. Dieu contemplait son divin Fils lorsque, tirant l'univers du chaos, il répandait sur les êtres visibles des flots de proportion, de lumière et de beauté. Adam lui-même n'avait le privilège de fixer l'attention divine que parce qu'il offrait, dans la perfection de sa structure, les linéaments et une ébauche plus achevée du monarque des siècles à venir. C'est le langage de Saint Paul : *Adam qui est forma futuri* (*Rom.*, V, 14.) « De même qu'un homme fait à sa propre image l'habit dont il veut se vêtir, de même, dit sainte Hildegarde, Dieu a fait l'homme à l'image de l'Humanité, que son Fils devait un jour revêtir et qui lui était connue avant les siècles. » (*Patr. lat.* t. 197, col. 945-B.) « Examine, ô homme, s'écriait à son tour saint François d'Assise, dans quelle dignité tu es créé ! Dieu t'a formé à l'image de son bien-aimé Fils selon le corps, et à sa ressemblance selon l'esprit. « C'est aussi la pensée de Tertullien. Considérant de quelle manière Dieu a formé l'homme, il témoigne être assez étonné de l'attention qu'il y apporte. « Voyez, dit-il avec quel soin le divin artisan manie de ses mains la terre humide, comme il l'étend, la prépare, en un mot, comme il s'affectionne et s'occupe tout entier à cet ouvrage. » (*De resurr.*) Il en conclut que, par tant de soin et d'art, Dieu visait à quelque œuvre plus considérable. « Cet œuvre, ajoute-t-il, c'est Jésus-Christ. Dieu, en formant le premier homme, songeait à nous tracer l'image de Jésus qui devait un jour naître de sa race : *Quodcumque humus exprimebatur, Christus cogitabatur homo futurus.*

Donc, Jésus-Christ, notre premier-né, le type primordial des créatures, la cause finale de la création, n'a pu, dans la pensée de Dieu, être postérieur ou surbordonné à l'homme. Aussi ne nous reste-t-il qu'à conclure avec saint Cyrille : « Le Christ est avant tout, puisque c'est en lui et sur lui que nous avons été édifiés, et cela dans la prescience de Dieu avant la constitution du monde. »

2. — Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ a été prédestiné éternellement avant toute créature, Marie a dû l'être nécessairement, car le Fils ne peut se concevoir sans la Mère. Ces deux prédestinations sont forcément connexes et corrélatives ; elles s'entrelacent dans un même

Digitized by Google

décret. On peut, en effet, concevoir Jésus-Christ sans les élus, mais non sans Marie, puisque, sans elle, il ne serait pas. Non, Dieu, sans elle, ne serait pas homme, et, par la même raison, l'homme ne serait pas Dieu. C'est donc à bon droit que Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis Deus,* a dit : « Les origines de la Vierge ont été prédestinées par un seul et même décret avec l'incarnation de la divine sagesse. »

N'est-ce pas l'idée qui se présente à notre esprit, quand nous méditons sur la scène de l'Annonciation ? « L'Archange Gabriel fut envoyé par Dieu à la Vierge Marie, » dit le récit évangélique avec une divine simplicité. Mais, serait-ce à la façon commune que cette Vierge a été destinée à être la Mère de Dieu ? Serait-ce sans préméditation ou prédilection de la part de Dieu ? « Non, dit saint Bernard, la Vierge ne s'est pas rencontrée d'aventure et par hasard ; mais elle a été choisie et connue dès le commencement par le Très-Haut, qui se l'est préparée pour être un jour sa Mère. » *(De nat. Virg.)*

Aussi l'angélique ambassadeur a-t-il été envoyé du ciel à la Vierge Marie pour traiter non seulement de notre salut — l'homme ayant péché après sa création — mais aussi de la destinée des anges et des hommes, de la création tout entière, de Dieu lui-même, si nous osons ainsi parler avec un éminent philosophe catholique. *(Aug. Nicolas)*

Il ne serait pas téméraire, loin de là, d'ajouter avec une foule de docteurs, que, dès le commencement, après la création des Anges, Dieu leur révéla l'Incarnation future, conçue avant tout dans sa pensée, leur montra dans les siècles à venir le Verbe Eternel qui allait revêtir la nature humaine en naissant de la femme, et présenta Jésus à leur adoration, et sa divine Mère à leur vénération. Lucifer, épris à l'excès de l'amour désordonné de sa propre excellence, jaloux de voir que la nature humaine allait être préférée à la nature angélique, arbora l'étendard de la révolte contre l'Homme-Dieu et sa Mère, jeta ce cri : « *Non serviam ! je n'adorerai pas le Fils, je ne vénérerai pas la Mère !* » à la face des anges fidèles qui exaltèrent à l'avance le Verbe humanisé et sa divine Mère. Et le Seigneur de répondre aussitôt : « La femme — cette femme que tu ne veux pas honorer — t'écrasera la tête. »

Après tout, l'Eglise catholique nous rappelle à chaque instant la *Préelection* ou Prédestination éternelle de Marie, en nous obligeant de réciter ces paroles de la Sagesse, qu'elle applique aussi à Marie : « Le Seigneur m'a engendrée au commencement de ses voies. J'étais déjà avant qu'il ne créât aucune chose. J'étais prédestinée dès l'éternité et dès les temps les plus reculés, avant que la terre fût fondée. Les abîmes

Digitized by Google

n'étaient pas encore, et j'étais déjà conçue. Les fontaines n'avaient pas encore jailli, la pesante masse des montagnes n'était pas assise ; il m'enfantait avant les premières collines, avant même qu'il eût créé le globe et affermi le monde sur ses pôles. Lorsqu'il préparait les cieux, j'étais présente dans sa pensée. Lorsque, posant une loi fixe aux abîmes, d'un tour il circonscrivit leurs gouffres ; lorsqu'il condensait l'air au-dessus de la terre, et qu'il disposait les eaux dans leur équilibre ; quand il environnait la mer de son bord, qu'il mettait un frein à ses flots et balançait les fondements de la terre, j'étais avec lui, réglant toutes choses. »

Au sujet de ces citations, Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis Deus*, déclare formellement que les termes dans lesquels les divines écritures parlent de la Sagesse incréée et représentent son origine éternelle, peuvent être appliqués aux commencements même de la Vierge, « commencements mystérieux, dit-il, que Dieu avait prévus et arrêtés avant tous les siècles dans un seul et même décret avec l'Incarnation ».

Eh bien, ou ces paroles signifient que la Très Sainte Vierge, dans la pensée de Dieu, a été prédestinée, avant la création, à être la Mère de Jésus-Christ, ou elles ne signifient rien. Aussi, laissant de côté les preuves de convenance, nous redisons simplement avec saint Jean Damascène : « Celle qui devait enfanter le premier-né des créatures devait être aussi la première-née dans les desseins de Dieu. » *(Orat. 1 de Natura Virginis.)*

A la vue de ces merveilles dont Marie a été l'objet, qui ne comprend qu'elle ait pu s'écrier : « Le Seigneur a opéré en moi de grandes choses. Toutes les générations m'appelleront bienheureuse. » Car sa gloire est incommensurable. Bornons-nous à quelques glorieux privilèges qu'ont valus à la sainte Vierge son éternelle prédestination.

II

Si c'est une grossière erreur, condamnée par la morale même des païens, de chercher sa grandeur hors de soi-même et de puiser sa noblesse dans des sources étrangères, c'est une sagesse, aux yeux de la foi, de chercher la gloire de la créature hors d'elle-même, pour la trouver dans l'estime du Créateur. Ainsi pour bien juger de l'excellence des chrétiens, il faut remonter jusque dans l'éternité antérieure, et voir le rang qu'ils occupent dans les idées immuables de

Digitized by Google

Dieu. « Voilà la règle infaillible, dit saint Paul, dont nous nous servons pour mesurer la véritable grandeur de l'homme. » (*II Cor. X, 13.*)

Voilà pourquoi la Sainte Eglise, quand elle célèbre la gloire de la naissance temporelle de Marie, se fait un devoir de célébrer aussi sa naissance éternelle et nous oblige de lire dans le grand livre des prédestinés : « Ab æterno ordinata sum... Dominus possedit me in initio viarum suarum... », nous rappelant que la première gloire de Marie est d'avoir été choisie, antérieurement à la création, pour être la Mère de Jésus-Christ. Ce privilège est la source de prérogatives merveilleuses ; en voici quelques-unes.

Associée à Jésus dans le décret éternel de l'Incarnation, Marie le fut aussi comme cause exemplaire et cause finale de la création ; de telle sorte que non seulement Dieu a voulu l'existence de Marie, avant de vouloir l'existence du monde, mais qu'il a voulu créer l'univers sur le modèle de Jésus et de Marie, et le créer pour eux. Puisque la prédestination de Marie ne peut se séparer de celle de son Fils, conçoit-on que dans le travail des six jours, le Créateur rapportât exclusivement toutes ses œuvres à son Verbe, qu'il ne se complût que dans la considération de ce soleil qui devait un jour jaillir ? Le supposer serait offenser la sagesse divine. Ce qu'il faut admettre, le voici : De même que le Verbe de Dieu, dans l'action créatrice, servit de modèle et d'instrument à son Père, Marie fut aussi le type primordial sur lequel furent façonnées les créatures. Vérité qu'un Docteur exprimait en ces termes : « C'est sur votre type divin, ô Marie, que toutes les merveilles de la création ont été accomplies, et ce n'est que par le côté où elles vous ressemblent que Dieu se plaît à les contempler. Dans les séraphins, il aime votre charité ; dans les chérubins, votre sagesse ; dans les trônes, votre sublimité ; dans les dominations, votre gouvernement ; dans les principautés, votre empire ; dans les vertus, vos miracles ; dans les puissances, votre grandeur ; dans les archanges, votre zèle ; dans les anges, votre obéissance ; dans les patriarches, votre foi ; dans les prophètes, votre intention ; dans les apôtres, votre sainteté ; dans les martyrs, votre courage ; dans les confesseurs, votre humilité ; dans les vierges, votre pureté ; dans les docteurs, votre intelligence ; dans le firmament, votre élévation ; dans les étoiles, votre splendeur ; dans les fleurs, le parfum de vos vertus ; dans l'aigle, votre contemplation ; dans le lion, votre force ; dans la colombe, votre simplicité ; dans l'agneau, votre douceur ; dans le lys, votre éclatante blancheur ; etc. etc. »

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. Puisque Jésus a été le centre et la fin principale et essentielle de la création, Marie fut, en même temps, la fin secondaire des œuvres divines. Dans l'intention de Dieu, les anges et les hommes, la terre et tous les êtres qu'elle contient, la création tout entière, en un mot, n'existent que pour Jésus d'abord, et pour Marie ensuite, à cause de Jésus. Saint Paul, en trois éclairs de sa parole inspirée, a illuminé toute l'économie de ce plan divin : « Tout est à vous, vous au Christ, et le Christ à Dieu. » (*I Cor. III*, 22). Voilà l'ordre de prédestination contenu tout entier dans ces mots. Si le nom de Marie ne s'y trouve pas explicitement, c'est qu'il est compris dans celui du Christ, la Mère, encore une fois, se confondant ici avec le Fils dans un seul et même décret.

Sur ces paroles, saint Bernard est non moins explicite. D'après lui, le Seigneur n'est sorti de son repos et n'a fait le monde, que dans le dessein spécial de l'offrir à Marie, de le lui soumettre comme à sa maîtresse et à sa souveraine. « Tout a été créé pour elle, » dit-il. *Propter hanc totus mundus factus est.* (Serm. 7 in Salv.)

Ainsi, quand Dieu, de ses mains, faisait jaillir la lumière, il contemplait une autre lumière, celle dont la sainte Vierge allait éclairer le monde ; quand il formait le soleil, c'était pour servir à la Vierge de vêtement ; quand il appelait les étoiles, il les destinait à couronner le front de Marie ; quand il lançait la lune dans l'espace, c'était pour lui servir de marchepied ; lorsqu'il jonchait les champs de fleurs, qu'il faisait mûrir les fruits, peuplait les eaux de poissons et les airs de volatiles, c'était pour rappeler les richesses de la sainte Vierge. Lorsqu'il présidait à la formation des collines et au soulèvement des montagnes, il se retraçait ces montagnes de vertus et de justice qui élèveraient Marie à des hauteurs incommensurables au-dessus de tous les saints.

S'il nous était permis de rabaisser Dieu au niveau de nos conceptions, d'établir une analogie entre nos œuvres et les siennes, nous dirions encore que l'Auteur de l'univers oubliait en quelque sorte de porter son attention sur les autres êtres, uniquement occupé à contempler les attraits et les grâces ravissantes de la plus céleste des créatures. C'était en vue d'elle qu'il se complaisait à donner des soins et un fini achevé à toutes ses opérations, semblable à un prince qui, ayant choisi sa fille bien-aimée pour unique héritière, réunit dans son palais les chefs-d'œuvre de l'art, et rassemble dans ses trésors les pierreries et les joyaux les plus précieux. Dieu, dès le principe, mettait aux pieds de

Digitized by Google

Marie le ciel et la terre : « *Omnia subjecisti sub pedibus ejus. — Ab æterno ordinata sum.... principatum habui.* »

Cette doctrine n'est pas nouvelle ni hasardée; elle est aussi ancienne que le monde. Chez les anciens Hébreux, a écrit le savant Galatinus, c'était une opinion traditionnelle que le Messie, et la Vierge de laquelle il devait naître, ont été l'unique cause finale de l'univers. (*De Arcanis lib.* VII, cap. II.) Le rabbin Onkelos, à son tour, a écrit cette phase pleine de clarté : « C'est par amour pour la Vierge Immaculée que Dieu a créé le ciel. Et non seulement il l'a créé par amour pour elle, mais c'est encore par amour pour elle qu'il le conserve. Depuis longtemps les crimes du monde l'auraient fait périr si la puissante intercession de la douce Vierge ne l'avait sauvé. » (cf. *Corn. a Lap. Prov.* VIII. 22.)

Cette harmonie entre la synagogue et l'Eglise n'est-elle pas capable de dissiper tout doute sur la doctrine que nous avons exposée ? Aussi ne pouvons-nous mieux faire que de résumer cette preuve dans ces paroles du Docteur séraphique Saint Bonaventure : « Ce n'est pas le Christ qui est rapporté finalement à nous, mais c'est nous qui sommes rapportés finalement au Christ et à Marie ; car les membres sont pour la tête et non la tête pour les membres. »

Mentionnons une troisième gloire qui rejaillit de la Prédestination éternelle de Marie. Le savant Hésichius dit que Marie a été conçue de toute éternité pour être l'accomplissement de toute la Trinité : *totius Trinitatis complementum* : non pas qu'il manque quelque chose à cet océan infini de toute grandeur, mais, selon la parole d'André de Crète, pour être la déclaration et la manifestation au dehors de tous les attributs de Dieu, et de tout ce qu'il y a de plus grand et de plus profond dans la Divinité. C'est le but que Dieu se proposait avant tous les siècles. Voici en quels termes un éminent théologien, le Père d'Argentan, capucin, explique cette vérité : « Le Père qui n'a qu'un seul Fils naturel et consubstantiel, et qui n'en saurait jamais avoir d'autres, veut avoir une Fille qui lui donne plusieurs enfants adoptifs, dont il se fera une famille très nombreuse. Le Fils unique, qui n'a qu'un Père, mais qui n'a point de mère selon sa naissance divine, en veut avoir une selon sa naissance humaine, qui soit digne de lui et qui ne blesse point la dignité de son Père Eternel. Le Saint-Esprit, qui est la seule personne stérile au dedans de Dieu parce qu'il ne produit aucune personne, veut avoir une épouse avec laquelle il devienne si fécond au dehors de Dieu, que par sa divine opération, le Fils naturel de Dieu soit réellement produit selon sa sainte Humanité. Et enfin

Digitized by Google

toute l'adorable Trinité, qui ne demeurait que dans elle-même avant la création du monde, veut avoir un temple sacré pour en faire sa demeure parmi les hommes : voilà le dessein admirable que Dieu concevait dans la prédestination éternelle de la Très Sainte Vierge. » *(Grandeurs de Marie.)*

On peut donc, à bon droit, l'appeler le miroir ou l'expression des Personnes divines : *personarum ac processionum divinarum speculum.*

Ne pourrions-nous pas encore ajouter que, de par son titre de première prédestinée, elle est, par son Fils et dans son Fils unique, un des deux principes qui concourent à l'exécution effective de la prédestination des saints et du salut de tous les élus, puisque sans elle Jésus-Christ, le premier de ces principes, ne serait pas homme ? Est-il encore besoin de rappeler que Marie prime toute la création, et que, l'honneur divin étant écarté, il n'y a pas un honneur, pas une louange, qui ne puissent, qui ne doivent être décernés à la Très Sainte Vierge ? *De Maria nunquam satis !* Quelle éblouissante grandeur ! Nous comprenons que saint Thomas ait pu dire que Marie, par sa prédestination éternelle, confine avec la Divinité : *fines divinitatis attingit.* Saint Bernard va plus loin ; il déclare que Marie est plongée dans la Divinité même, qu'elle en est toute pénétrée : *Divinitatis ita penetrat abyssum, ut illi videatur immersa.* De telle sorte qu'à part l'union personnelle du Verbe avec l'humanité, il ne peut pas y avoir d'union plus étroite et de ressemblance plus parfaite avec la Divinité que celle de Marie.

Il ne faut donc pas s'étonner, quand saint Bonaventure nous affirme que Dieu pourrait bien faire un monde plus beau, un firmament plus splendide, mais non pas une créature plus grande que la Mère de Dieu : *Ipsa est quâ majorem Deus facere non posset.* C'est la pensée que l'angélique docteur exprimait de cette manière. Un jour il se posa cette question : « Dieu peut-il faire des choses toujours plus belles ? » Et il répondit : « Oui excepté trois : le Christ, parce qu'il est Dieu : le ciel parce que nous y jouissons de Dieu ; la sainte Vierge, parce qu'elle est la Mère de Dieu ; ce qui lui donne une dignité presque infinie. » Telle est donc la gloire de Marie ! Elle est inénarrable.

Que nous reste-t-il à ajouter ? un désir, celui de voir honorer la Très sainte Vierge sous le titre de *Première-née de toutes les créatures : Primogenita omnis creaturæ !*

Pour obtenir ce résultat, il faudrait que quelques diocèses demandassent à l'autorité suprême de l'Eglise la faculté de célébrer la fête de la *Prédestination éternelle* de Marie. Accordée à quelques-uns, cette

Digitized by Google

faveur se généraliserait rapidement dans tout l'univers. Ce serait, comme nous le disait naguère un membre éminent de plusieurs Congrégations Romaines, un acheminement vers la définition en dogme de la prédestination de la Vierge. Il semble que cette définition serait le complément de la gloire que Marie peut recevoir en ce monde, le dernier joyau à sertir dans son immortelle couronne. Sans doute, ainsi que le disait l'abbé Pierre de Celles, Dieu le révélera quand il voudra et comme il voudra. *et hoc ipsum revelabit Deus quando voluerit, et quomodo voluerit;* mais ne pouvons-nous pas le prier d'accélérer la réalisation de ce désir dont brûle le cœur de la plupart de ses enfants ? Oui, mon Dieu, faites que le soleil précipite sa course, qu'il se hâte de faire briller le jour où le Vicaire de Jésus-Christ, de son autorité infaillible, déclarera à tout l'empire de l'Eglise militante que la prédestination de Marie, comme celle de son Fils, a été, dans les décrets divins, *antérieure* et non subordonnée à la chute originelle et à la création, et que l'on doit saluer la Mère de Dieu et des hommes de ce titre glorieux : *Primogen ta omnis creaturæ !* (1)

F. Fidèle de la Motte-Servolex,
Missionnaire Capucin.

(1) Ce rapport, lu devant un auditoire composé en majeure partie d'ecclésiastiques, a été accueilli avec enthousiasme. Et l'on ose dire encore que l'opinion franciscaine a contre elle l'opinion commune, ou qu'elle est inacceptable ! (N. D. L. R.)

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

QUESTIONS D'HISTOIRE

LE GROENLAND AU Xe SIECLE. — HENRI V ET LE DRAPEAU BLANC. — ENCORE LE SAINT-SUAIRE.

Nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs la série des questions historiques traitées dans quelques-unes de nos grandes revues depuis le commencement de l'année. Ce tableau montrera, mieux que tout le reste, la préoccupation des esprits au moment présent.

Commençons par la *Revue des Deux-Mondes* : M. Gabriel Hanotaux y continue ses travaux sur Richelieu. Voici le titre de ses articles : I. — La crise européenne de 1621 : 1° Le Problème protestant en Europe. 2° de Luynes et le parti protestant en France. — II. — Richelieu cardinal et premier ministre. Dans la même revue, M. Pierre de Ségur étudie les luttes entre Luxembourg et le prince d'Orange (4). M. Louis Paul Dubois trace le portrait de Frédéric le Grand, d'après sa correspondance politique (5). M. le comte d'Haussonville a entrepris de retracer la campagne du duc de Bourgogne en Flandre en 1708 (6). Albert Sorel fait l'histoire de la paix d'Amiens en 1802 (7). Arvède Barine rappelle les aventures de la Grande Mademoiselle (8). On voit que la docte revue s'occupe avec amour des grandes époques de notre histoire.

Le *Correspondant* ne remonte point si haut dans notre histoire nationale. Si l'on excepte une critique du livre du P. Bliard s. j. *Dubois cardinal et premier ministre*, due à la plume de M. de Lanzac de La-

(1) 1er janvier. — (2) 1er février. — (3) 1er mars.
(4) 1er et 15 avril, 1er mai.
(5) 15 juillet.
(6) 1er et 15 juin, 1er juillet.
(7) 1er et 15 août.
(8) 1er sept.

Digitized by Google

borie (1), il ne sort pas des limites du XIXe siècle. C'est une étude sur la Révolution de 1789 et le temps présent par René Lavollée (2), sur le Concordat de 1801, par S. E. le cardinal Mathieu (3), ce sont des aperçus nouveaux sur Talleyrand, l'évêque d'Autun, d'après des lettres et documents inédits par M. Bernard de Lacombe (4) — sur la France et le Saint-Siège en 1815, par le Vte de Richemont (5), sur les journées de juillet 1830, d'après la correspondance inédite d'un témoin, par le Cte de Villeneuve-Bargemon (6), sur l'Assemblée nationale et M. Thiers, dans les souvenirs politiques de M. le Vte de Meaux (7). Ce sont enfin quelques notes biographiques : Un apologiste moderne, l'abbé de Broglie, par le R. P. Baudrillart (8). — Deux anniversaires : Félix Dupanloup et Henri Lacordaire par M. H. de Lacombe (9). — Le dernier des émigrés (le comte de Moriolles) par M. de Lanzac de Laborie (10).

Dans les *Etudes* nous trouvons traitées un grand nombre de questions intéressant plus spécialement aussi l'époque moderne : le général Bertrand en 1813 et 1814, d'après sa correspondance inédite, par H. Chérot (11). — La dette française et ses origines depuis le Directoire jusqu'à nos jours, par M. Joseph Massabiau, député (12). — Essai impérial d'église nationale (sous Napoléon Ier) (13) et Napoléon devant l'officialité de Paris, à propos de son divorce, par P. Dudon (14). — L'attitude des Congrégations en 1880, par M. Camille de Rochemonteix. — L'exode des congrégations, des évêques et des prêtres sous la Révolution, par M. H. Chérot (15). Canrobert en Crimée, par le même (16). — Le décret de messidor, par P. Dudon (17). Quarante ans d'autonomie au Liban, par Henri Levantin (18). — La Conversion de Henri IV, à propos d'un document par Yves de la Brière (19). Autour d'une liberté : l'épiscopat belge au sujet des lois religieuses (20). Les dernières années de Montalembert par G. Longhaye (21).

La *Quinzaine* cultive l'histoire avec moins d'ardeur exclusive que les revues citées plus haut. Nous trouvons, cependant dans ses numéros, à partir de janvier, quelques articles à signaler : Une légende

(1) 25 janvier : *Une apologie du cardinal Dubois*. — (2) 10 mars. — (3) 25 décembre-10 février, 25 mai, 10 août. — (4) 10 et 25 juillet, 10 août. — (5) 25 juin. — (6) 25 mars, 25 juillet. — (7) 10 avril, 10 et 25 mai. — (8) 25 mars. — (9) 10 mai. — (10) 25 mars. — (11) 20 janvier, 5 mars, 5 avril, 20 mai. — (12) 20 février, 5 mars. — (13) 5 février, 20 avril. — (14) 20 février, 20 mai. — (15) 5 février. — (16) 20 juin. — (17) 5 juillet. — (18) 5 juillet. — (19) 5 juillet. — (20) 5 mars et 20 mars. — (21) 5 et 20 sept.

Digitized by Google

de a vie de Pascal : l'accident du Pont de Neuilly, par V. Giraud (1). Il paraît certain que ce fameux épisode si exploité contre l'auteur des *Pensées* n'aurait rien d'historique. La mort de Toussaint-Louverture, d'après des documents inédits par D. Meunier (2). La loi de 1850, par l'abbé Follioley (3). Montalembert et son confesseur laïque, par J. N. S. (4). Ce confesseur laïque, est le généralissime Skrzynecki qu'il rencontre à Prague en 1833, et avec lequel il lia une solide amitié et entretint une fréquente correspondance jusqu'en 1860. Un supplément aux pensées et souvenirs du prince de Bismark, par Welshinger (5). Enfin M. Ch. Florisoone publie dans cette même revue les antiques légendes de nos saints de France : les Martin, (6) les Denys et Dagobert (7).

Nous ne pouvons songer à indiquer tous les articles parus dans la *Revue des Questions historiques*, il faudrait citer la table entière. M. l'abbé Vacandard a parlé de Saint-Ouen (8); M. V. Pierre, poursuivant ses études sur la Révolution a donné : Le clergé français dans les Etats pontificaux (9) ; M. P. Allard a traité de la Religion de l'empereur Julien et les Gestes des martyrs romains (10) ; l'abbé Feret traite du Concordat de 1817 (11). Marius Sepet donne un article sur le journal d'Antonio Morosini et sa contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc (12). M. Ermoni traite de la Crise montaniste ; et M. l'abbé Camille Daux, de la Protection apostolique au moyen-âge (13). Enfin le numéro d'avril contient des documents intéressants sur les premiers monastères de la Gaule méridionale, par Dom Besse ; sur la chrétienté du moyen-âge au Groenland, par M. Beauvois, et sur François Ier et la première guerre de religion en Suisse, par Albert Hyrvoix.

Toute cette nomenclature d'articles, parus depuis le commencement de 1902 dans les cinq revues précitées, montre quelle importance, quelle place prédominante on accorde de nos jours aux questions d'histoire. La littérature, qui souvent est de l'histoire sous une autre forme tient le second rang, *longo sed proximus intervallo*. Les sciences occupent encore une assez bonne place ; mais la philosophie, la théologie, l'Ecriture Sainte, toutes les questions ayant trait à l'étude des causes, de Dieu ou de l'âme, semblent ne plus intéresser le public, elles n'existent plus pour lui. Les lecteurs ne voient plus, ne comprennent plus que les faits extérieurs, leur trame, leurs intrigues. Et encore tous ces faits

(1) 16 février. — (2) 16 janvier. — (3) 1er janvier. — (4) 1er et 16 août. — (5) 1er mars. — (6) 1er mars. — (7) 16 juillet. — (8) 13 Janvier. — (9) 14 Janvier. — (10) avril et juillet. — (11) Janvier. — (12) Juillet. — (13) Juillet.

Digitized by Google

exposés doivent être de l'inédit, du nouveau, appuyé sur des documents précis et authentiques. La nouvelle sensationnelle est la vie, la fortune parfois du journalisme ; le document inédit, arraché à la poussière des bibliothèques apporte le succès, la foule des lecteurs, le renom aux revues de notre époque. Nous ne pouvons donner un résumé, si bref qu'il soit, de tous ces travaux. Nous nous bornerons à en choisir deux ou trois parmi les plus nouveaux.

Nous notons au premier rang l'étude de M. Beauvois sur la chrétienté du moyen-âge au Groenland. L'auteur avait déjà raconté dans un article paru au *Muséon* de Louvain (1892), comment les Scandinaves avaient découvert cette terre de glace. L'irlandais Erik Randé y aborde le premier en 983 ; la colonisation commence trois ans plus tard et un moine des Hébrides, un Columbite, vient essayer une mission ; mais l'évangélisation n'est complète qu'à partir de l'an 1000. Enfin le Groenland reçoit son premier évêque propre en 1112, et celui-ci fixe son siège à Gardhs en 1125. Il s'appelait Arnald. Il y eut au XIIe siècle un autre siège épiscopal à Steinsnes, dans le Groenland occidental ; mais il ne subsista pas. Le second évêque de Gardhs fut Jon I ; son successeur, l'irlandais Ingimund Thorgeirsson. Ce dernier « était issu, à la quatrième génération, d'Aré Marsson, qui vers la fin du Xe siècle avait été jeté par une tempête sur le littoral de la grande Islande (Nouveau Brunswich) où il fut baptisé, mais retenu en captivité le reste de sa vie (1). »

En 1266, des ecclésiastiques groenlandais firent une expédition au nord à la recherche des Esquimaux jusqu'au 75° de L. N. ; en 1285, des prêtres norvégiens découvrirent Terre-Neuve, et à cette même époque les Groenlandais établirent des relations avec la Nouvelle-Ecosse ou Markland.

« En 1342, les habitants du Groenland abandonnèrent spontanément la vraie foi... ils se tournèrent vers les peuples de l'Amérique », raconte Gislé Oddsson (+ 1638), sur la foi d'anciens documents. Le Groenland avait compté jusqu'à 16 églises.

Cependant, même après 1342, les Norvégiens conservèrent encore des établissements sur la côte orientale du Groenland. En 1411 et 1425, nous trouvons deux franciscains nommés évêques de Gards.

(1) A ce propos l'auteur rappelle son mémoire sur la découverte du Nouveau-Monde par les Irlandais et les premières traces du christianisme en Amérique avant l'an 1000 (dans le Compte-rendu du Congrès international des Américanistes, Nancy, 1875, t. I, p. 43-48.

Digitized by Google

mais ils ne prirent pas possession de leur siège, et personne depuis lors ne retourna porter la parole de l'Evangile vers ces contrées inhospitalières. En vain les Pontifes firent-ils appel au zèle des plus fervents. Jusqu'en 1721, le Groenland ne devait plus voir de vaisseau européen ; et quand à cette époque Hans Egede y débarqua, il ne trouva plus ni chrétiens, ni églises, ni Scandinaves, mais des Esquimaux et des ruines de constructions à l'européenne.

Dans le *Correspondant* (1) M. le viçomte de Meaux, raconte ses démarches et les efforts de ses amis pour la restauration de la monarchie des Bourbons en 1872. Si la tentative échoua, la responsabilité en retombe tout entière sur le comte de Chambord lui-même. Le comte de Paris avait fait son devoir, il avait consenti à une réconciliation publique avec le chef du parti légitimiste, il avait sollicité une entrevue, où il serait venu présenter ses hommages. Une divergence de vue entre le prince et son parti arrêta tous les projets, la *question du drapeau*. Henri V voulait absolument revenir avec le *drapeau blanc*. Aucune raison ne put vaincre son obstination. « J'ai beaucoup réfléchi, j'ai beaucoup pensé, déclara-t-il à ses amis, c'est une question d'honneur et de conscience politique pour moi, je ne puis rien dire de plus. Séparons-nous, nous serons toujours amis. » Il proclama sa résolution dans un manifeste paru dans l'*Union*. C'était proclamer en même temps son abdication. Ses partisans le sentirent, mais ils n'eurent pas le courage de s'avouer que leur prince n'était pas fait pour régner. S'ils avaient voulu, les d'Orléans pouvaient être les sauveurs. Alors comme aujourd'hui, la France périt par l'attachement aveugle de ses meilleurs enfants à un point d'honneur faux, à un principe plus faux encore, condamné par la raison, l'Eglise et l'expérience. Mais on peut convertir les cœurs les plus pervers, on ne saurait changer les idées. C'est là « le phénomène psychologique » qu'admirait Mgr Dupanloup sans le comprendre ; et ce phénomène dure encore. N'aurons-nous donc d'espoir en France, que dans la conversion des méchants ?

La question du Suaire de Turin, qui semblait épuisée, a été reprise par deux revues. Les *Etudes* se sont contentées de reproduire, en les appuyant de considérations favorables, la thèse de M. Vignon. M. Joseph de Joannis y traite la question au point de vue scientifique; et il se fait un devoir d'ignorer le côté historique. Aussi, son argumen-

(1) 25 sept. *Souvenirs politiques. Les tentatives de restauration monarchique après la guerre.*

Digitized by Google

tation, quoique habilement conduit, croule-t-elle par la base même. Il la résume en ces quelques lignes de M. Delage : « Et j'ajoute ici cet argument dont on sentira tout le poids, si on veut bien se donner la peine d'y réfléchir : *Pourquoi ce faussaire* (le peintre présumé) *se fût-il préoccupé de réaliser une beauté qu'on ne voyait pas sur son œuvre* (il suppose toujours que l'image du suaire était un négatif informe) *qu'on ne pourrait voir qu'après un renversement qui n'est devenu possible que plus tard* ? Il travaillait pour ses contemporains et non pour le vingtième siècle de l'Académie des sciences. »

Nous l'avons montré dans notre article de juillet, par des documents authentiques et indiscutables, l'image *était une beauté qu'on voyait parfaitement sur l'œuvre* de l'artiste qui a peint le Suaire ; voilà donc la base scientifique de toute la thèse de M. Vignon reconnue non recevable ; et si le *renversement* opéré au dix-neuvième siècle a donné un résultat satisfaisant c'est un problème auquel les solutions ne manquent pas : ou bien le prétendu négatif est une fable ou plutôt une erreur, ce qui reste encore possible ; ou bien le peintre a opéré par manière d'empreinte avec couleurs rouges sur un fond blanc, ce qui donne la vraie valeur du négatif. Mais sous ce négatif, l'expression, la dignité, la noblesse, la régularité des traits peut rester tout entière. Nous avons montré dans notre précédent article que l'image d'un des suaires représentés dans le livre de M. Vignon avait été peinte de la sorte et constituait un véritable négatif. Notre solution ne reste donc pas une vaine hypothèse, elle repose sur le fait photographique lui-même.

L'*Université catholique*, dans son numéro du 15 septembre, se borne à reproduire, pour le fond, comme, du reste, pour les conclusions, notre article de juillet.

F. Hilaire de B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à Paris et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

I. — L'Eglise de France, par J. Santoni, brochure in-8°, de 47 pages, Ajaccio,

II. — L'Eglise et l'Etat, par l'abbé Denis, directeur des Annales de philosophie chrétienne, brochure in-8°, de 85 pages. Paris, Roger et Chernovitz, éditeurs.

I. — Evidemment il sera toujours bon de parler d'union, mais il faut le faire avec tact, avec une parfaite intelligence des situations réelles et une certaine humilité d'esprit qui ne laisse pas de soupçon à la critique. M. J. Santoni a-t-il toujours observé ces règles nécessaires ? Il donne pour titre à sa brochure : « *L'Eglise de France.* » Le fond, plus simple, est un ensemble de récriminations contre les évêques et les religieux surtout à propos de la loi du 1er juillet 1901. Assurément le ton est toujours respectueux, mais les idées, en plus d'un point, nous ont paru excéder les bornes de l'exactitude.

II. — Même sujet sous une autre forme.

L'auteur connaît très bien ce qu'il y a d'acceptable chez les modernes. On peut donc avec lui applaudir à l'idée de renforcer les études ecclésiastiques dans le sens du progrès. Mais sait-il, ou plutôt goûte-t-il autant ce qu'il y a d'excellent, de solide, dans notre vieille et traditionnelle éducation ? Si le séminaire n'avait d'autre but que de former des apologistes, des publicistes, des conférenciers, il faudrait bien s'en tenir à l'avis du savant directeur des annales de Philosophie chrétienne. Mais la science séculière et les vertus démocratiques, est ce tout ce que les fidèles attendent du prêtre ?

Fr. G. de T.

Digitized by Google

*
* *

L'Évangélisation des hommes en France et quelques réformes nécessaires, par James Forbes, broch. in-8°, de 32 pages, Lethielleux, Paris.

C'est une étude très sérieuse que nous offre le R. P. Forbes. Ici, point de projet en l'air, point de ces vastes plans de réformes, magnifiques sur le papier ; sur le terrain, irréalisables ; mais seulement quelques perfectionnements à apporter dans nos méthodes d'apostolat. L'auteur ne trouve pas mauvaise la discipline de l'Eglise de son temps ; il voudrait simplement éclairer et activer le zèle des prêtres dans leur apostolat auprès des hommes. Aussi cette brochure sera-t-elle lue avidement par tous ceux qui s'intéressent pratiquement aux progrès de la foi en France.

Fr. G. de T.

*
* *

Le Sweating-System, *Etude sociale*, par Th. Cotelle, docteur en droit, 1 vol. in-8°, de 270 pages. Angers, Librairie Siraudeau, 1902.

Les questions sociales sont à la mode et les candidats au doctorat en droit délaissent volontiers les questions vieillies du code civil pour les doctrines économiques.

M. Th. Cotelle, sous l'influence de ce mouvement d'idées qui nous entraîne presque tous, vient de publier une étude solide, documentée et judicieuse sur le *sweating-system*.

La principale difficulté dans cette matière, était de définir avec exactitude ce qu'on appelle communément *sweating-system*, et d'en préciser les éléments. Parmi ceux qui se servent de ce mot étrange, plusieurs ignorent la signification véritable qu'il convient de lui donner. L'expression étant d'origine étrangère, c'était donc à l'étranger qu'il fallait aller chercher le sens technique. M. Cotelle le fait. Il interroge les économistes d'Angleterre et ceux d'Amérique. Il cite les rapports officiels et officieux qu'il a pu découvrir, et les études de ceux qui l'ont devancé sur ce même terrain. Cette recherche se poursuit pendant les 140 premières pages de la thèse. Faut-il espérer que tous les lecteurs en sauront reconnaître le réel mérite ? Ces chiffres, ces citations, ces docu-

Digitized by Google

ments, presque tous empruntés aux pays étrangers fatiguent, et nécessairement se répètent. Un peu de brièveté eût rendu cette partie du travail plus intéressante et non moins solide.

Malgré ces longueurs, la thèse de M. Th. Cotelle ne manque pas d'intérêt pour les lecteurs déjà quelque peu familiarisés avec l'économie politique. Nous croyons exacte, bien que trop peu explicite, la définition du *sweating-system* donnée à la page 27. On doit entendre sous ce nom « l'ensemble des mauvaises conditions de travail, faites « aux ouvriers à domicile, dans les industries dominées par la fabrique collective ».

Cette situation désastreuse au point de vue économique, social et moral, est particulièrement celle des ouvrières de l'aiguille. Elle tient d'abord à l'existence des intermédiaires ou *sweaters* qui traitent d'une part avec le grand magasin et d'autre part avec les ouvrières qu'ils emploient et auxquelles ils paient des salaires dérisoires. Mais la cause la plus profonde, — et M. Cotelle a su la mettre en relief avec un rare talent, du *sweating-system* est dans la concurrence faites aux femmes isolées par les femmes et jeunes filles qui ne travaillent que pour se procurer un supplément de revenu, un salaire d'appoint. En faisant un appel discret aux minutieuses enquêtes de M. d'Haussonville sur « les salaires de femmes » et de M. du Maroussen « sur les ébénistes du faubourg Saint-Antoine », l'auteur a esquissé le tableau des misères engendrées par le *sweating-system* en France. Les traits sont rapides et suffisent.

Après la constatation du mal, ses remèdes. M. Cotelle étudie la législation étrangère, parfois très ingénieuse, mais généralement tyrannique ou impuissante pour déraciner le chancre. Il cherche mieux, et il le découvre dans l'association, l'organisation syndicale et les sociétés coopératives de production. On retrouve ici, avec un sentiment de vive satisfaction, un écho des sages enseignements que donnait en 1901 le congrès des Unions de la Paix sociale par la voix autorisée de M. Flornoy et de Mlle Rochebillard.

Puissent les amis des petits et des humbles travailler avec entente et désintéressement personnel à réaliser les sages conclusions de l'auteur du *sweating-system*.

Fr. Raymond.

Digitized by Google

*
* *

Un apôtre de la Croix et du Rosaire. Le Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort 2e édition : in-8°. de 187 pages. Prix : 1 fr. 50.

La vie spirituelle a l'ecole du Bienheureux L.-M. Grignion de Montfort, par le P. Antonin Lhoumeau, in-8°. de 505 p. Prix : 3 francs. Les deux volumes chez Oudin à Paris.

Le Bienheureux Grignion de Montfort, par Ernest Jac (Coll. *Les Saints*), Paris, Lecoffre, 1903, 236 pages. Prix : 2 fr.

I et II. — Le premier volume est au second ce que le péristyle d'un monument est à l'édifice tout entier. Et que l'on aime à fréquenter cet amant de la Croix, cet enfant de Marie que fut le B. de Montfort ! La doctrine de cet ascète ne fut pas toujours comprise, et avant d'arriver à être publiée un si grand nombre de fois, et en plusieurs langues, elle devait rester ignorée, cachée. Elle a gagné à paraître en plein jour, sur le pinacle comme un flambeau lumineux. Elle a développé d'une manière éminente la dévotion à la très sainte Vierge.

C'est là du reste le cachet de la vie spirituelle du bienheureux : il va à Dieu, à Notre-Seigneur, par Marie. S. Denys l'Aréopagite — ou l'école qui fleurit sous son nom — y allait par la triple voie purgative, illuminative et contemplative. Les Pères du désert, cherchant Dieu au fond de leur âme, l'y trouvaient dans les grâces de la prière et de l'oraison. Telle fut aussi la méthode des bénédictins, celle des saintes Gertrude et Melchtilde, celle de saint Bernard. Au XIIIe siècle, deux courants, nouveaux par leurs seules manifestations, cherchent l'union à Dieu, dans les illuminations brillantes de la foi : c'est l'ordre dominicain, ou dans les clartés plus humaines de la nature : c'est l'ordre franciscain qui reprend l'antique manière de saint Paul, et cherche l'Invisible au moyen des êtres visibles, manière que saint François de Sales à son tour développera dans ses écrits. Le *Traité de l'amour de Dieu* ne semble-t-il pas être en effet une seconde édition, sous une autre forme, de l'*Itinerarium mentis ad Deum* ? Et tandis qu'aux temps modernes, le P. Alvarez, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse, à l'exemple des anciens, cherchent Dieu dans la contemplation, d'autres, à la suite des

Digitized by Google

Exercices de saint Ignace, s'appliquent davantage à la méditation ou oraison de discours.

Ce n'est à aucune de ces tendances que devait se laisser aller le B. de Montfort, mais à une dernière qui sortait de l'école de l'Oratoire et de Saint-Sulpice, des idées du cardinal de Bérulle, de M. Olier et du P. de Condren. « A Jésus par Marie », telle est la formule qui résume la doctrine de ces auteurs ; elle est si juste et si profonde qu'elle semble avoir toujours existé, et l'on s'étonne qu'elle n'ait pas été formulée plus tôt.

Le livre du R. P. L. n'est qu'un heureux développement de cette formule qui est le résumé des pensées de son B. Père : Jésus doit vivre en nous : il faut l'y faire vivre par Marie, en faisant vivre Marie en nous. Sous une forme nouvelle c'est la doctrine de l'Eglise, vieille comme la vieille dévotion à la sainte Vierge. Le B. de Montfort y joint l'appui de son autorité qui est celle d'un saint, et le livre du R P. Lhoumeau qui nous remet toutes ces pensées en mémoire est non seulement un bon livre, mais encore un très bon livre.

III. — Le livre de M. Jac est une des meilleures biographies que nous possédions du B. de Montfort. Elle est écrite d'une plume alerte et vive, elle est surtout racontée avec âme.

F. Ubald.

*
* *

Exposé scientifique du IIe Chapitre de la Genèse et questions afférentes a la Création, par M. l'abbé Verrier, vol. in-12 de 212 pages, 2 fr. 50. Libr. Vic et Amat, Paris.

Sous la signature « un ancien Universitaire » M. l'abbé Verrier a publié naguère un *Exposé scientifique de la création génésiaque.* Le présent volume en est la continuation et le complément. Il comprend trois parties de longueur presque égale, mais de matière quelque peu différente.

La première partie est consacrée à un commentaire plutôt poétique du second chapitre de la Genèse.

Des questions ethnographiques remplissent le second livre. Au sujet de la position de l'Eden l'auteur ne s'arrête à aucune opinion particulière ; il ne trouve aux solutions données, — même à celle de P. Calmet, qui place, comme on sait, le Paradis terrestre dans les environs de la

Digitized by Google

Colchide, — aucun fondement solide. Peut-être les raisons de M. Verrier sont-elles encore moins fondées que celles qu'il critique. Il traite ensuite du déluge, — universel selon lui — du repeuplement de la terre, de la dispersion des hommes, de la confusion des langues, sans s'éloigner jamais des doctrines communément reçues. La concordance de la chronologie mosaïque avec celle de Manethon, historien de l'Egypte, forme un paragraphe lumineux et convaincant.

Avec le troisième livre, M. l'abbé Verrier nous introduit dans les arcanes de la chimie et nous livre son secret — qui est le secret de plusieurs, — sur la composition des corps. Il enseigne l'unité de matière. Les atomes de cette matière unique, réunis en nombre déterminé, dans un ordre particulier, à une température fixe, mais très élevée, par une force spécifique particulière, constituent les corps simples, molécules intégrantes, regardées jusqu'ici comme irréductibles. L'auteur compte 66 corps simples, par oubli sans doute, car ces dernières années le nombre en a fort augmenté. Dans les corps composés, on retrouve la somme des poids des molécules composantes et une force spécifique nouvelle qui est une *résultante* des forces composantes primaires, secondaires ou ternaires. Les doctrines philosophiques de l'école franciscaine sur la composition des corps sont en parfait accord avec cette théorie de la force spécifique du composé, *résultantes* des forces composantes. Il nous plaît de signaler cette harmonie qui chaque jour devient de plus en plus évidente.

Malgré quelques affirmations, peut-être téméraires en des matières où l'hypothèse tient une assez grande place, ce livre mérite qu'on le lise avec attention.

FR. RAYMOND.

*
* *

LE TROISIÈME ORDRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, sa mission sociale, par M. le comte Jonglez de Ligne, 24 pages in-8°. Lille, impr. Victor Ducoulombier, 78, rue de l'Hôpital Militaire, 1902.

En de rapides et poétiques envolées M. le comte Jonglez de Ligne, rappelle la vie de saint François d'Assise, l'établissement des deux premiers ordres Franciscains, la fondation du 3me ordre et son action politique, son recrutement à travers les siècles. Il le montre appelé à combattre la Franc-maçonnerie, et à remporter sur elle la victoire défi-

Digitized by Google

nitive. Çà et là quelques inexactitudes échappées à la plume de l'auteur, mais qui disparaissent dans l'ampleur et le brillant du style.

F. Remi.

*
* *

Sœur Elisabeth, œuvre de Saint-François d'Assise, in-32 de 88 p., 5, rue de la Santé, Paris, XIIIe, 1902.

Cette petite brochure due à la plume du R. P. Jean O. M. C. est la biographie d'une pieuse chrétienne de la Rochelle, Mme Elisabeth Corbineau, qui fut aussi une fervente tertiaire de Saint-François. Sœur Elisabeth fut pendant dix-sept ans la supérieure de la congrégation des sœurs de la Rochelle, et c'est par son initiative que cette congrégation passa sous l'obédience des Mineurs Capucins récemment établis dans la cité. *Sœur Elisabeth* est en quelque sorte la vie chrétienne vécue à la Rochelle, au XIXe siècle, et à ce point de vue, la brochure du R. P. Jean intéressera vivement ceux qui aiment à voir dans l'intime des âmes, l'action de Dieu les conduisant et les dirigeant, selon la diversité des milieux et de temps où elles vivent.

F. Remi.

*
* *

Voici le temps des grandes luttes : Chrétiens français, debout. — Bossière, 2, place du Réduit, Bayonne. 0 f. 05, le cent 4 f. 50, le mille 32 francs.

Petit opuscule de 16 pages composé de versets de la sainte Ecriture réunis sur les rubriques suivantes : Comment Dieu daigne appeler les hommes, comment les hommes doivent répondre à Dieu. Pourquoi et comment il faut se tenir en garde contre les impies et leurs sociétés. Explication de la méchanceté des impies. Influences opposées des justes et des impies sur la société. Les droits de Dieu et les droits de l'homme. Sentiments du juste à l'égard de Dieu et à l'égard des impies. En haut les cœurs, Chrétiens l'avenir est à vous. L'ouvrage porte l'imprimatur du T. R. P. Georges provincial des Capucins de la province de Toulouse, 1er mars 1902.

F. Remi.

Digitized by Google

*
* *

GUIDE NATIONAL ET CATHOLIQUE DU VOYAGEUR EN FRANCE, avec Notices religieuses, historiques et biographiques. Pèlerinages. Stations balnéaires. Renseignements divers, cartes, plans et gravures. Tables alphabétiques, etc.

Première partie : Paris et l'exposition, 522 pages, 1900. Deuxième partie : Province. Tome 1er, lignes du nord et de l'ouest et lignes en correspondance, 832 pages, 1900. Tome IIe, réseaux d'Orléans-Etat et du Midi et lignes en correspondance, 1098 pages, 1901 petit in-18. Paris, Bonne Presse, chaque vol. 5 fr.

Dans la préface du premier volume de ce nouveau *Guide*, la *Rédaction* écrit : « En composant ce recueil, nous n'avons pas prétendu en faire un manuel exclusivement religieux : nous avons tenu simplement à ce que, sans négliger aucunement les monuments profanes, les catholiques pussent visiter en connaissance de cause les sanctuaires innombrables élevés à la gloire de Dieu et en l'honneur de la sainte Vierge et des Saints, à la suite de faits historiques ou merveilleux, que nous rencontrerons en leur lieu et place d'après les sources les plus autorisées.

« On trouvera donc ici la France entière avec ses curiosités naturelles, ses sites, ses monuments variés, ses pèlerinages grands et petits, ses eaux minérales, ses bains de mer, ses stations hivernales ou estivales...

« Notre plan est très rationel : nous avons suivi les réseaux de chemin de fer, en les divisant en chapitres et paragraphes proportionnés à l'importance des localités, lesquelles sont décrites circulairement, en partant d'un point fixe, central, méthode employée aussi pour les monuments. »

La *Rédaction* a tenu ses promesses. En ce qui concerne Paris, l'on pourra trouver que le *Guide* à l'Exposition de 1900, appendice de soixante pages a perdu de son actualité, puisque l'on décrit des choses maintenant disparues, mais peut-être aimera-t-on à retrouver un souvenir de ces monuments d'un jour dont la gravure reproduit les pittoresques aspects.

Du reste le grand et le petit palais des Beaux-Arts sont restés et ils demeurent toujours une attraction pour le voyageur.

Digitized by Google

Nous n'avons pas en entier la deuxième partie du *Guide* : il manque les réseaux de l'Est et de Paris-Lyon-Méditerranée. L'aspect des volumes est à peu près celui des *Guides* Joanne et le texte est très compact quoique parfaitement lisible.

Il y a plutôt luxe et profusion de renseignements : parfois même il semble qu'il y aurait excès, mais les défauts de ce genre se pardonnent volontiers. L'on comprendra que dans un ouvrage aussi complexe, il y ait çà et là, des omissions et des inexactitudes : il y en a en effet mais elles ne sont pas de grande importance. La légende des pèlerinages est la partie la plus intéressante et la plus soignée du *Guide*. En le parcourant on admire de combien d'églises, de monastères, de monuments religieux, la France d'autrefois était couverte : on est stupéfait à la vue des ruines que la Révolution avait amoncelées en quelques années et l'on contemple avec une sorte de ravissement tout ce que le XIXe siècle a pu réparer et reconstruire d'édifices, toutes les institutions qu'il a fait surgir, et malgré la tempête qui menace l'on ne peut croire que Dieu ait commencé de si grandes choses pour laisser engloutir, dans un triomphe de la Révolution, le fruit de tant d'efforts et des œuvres de ses serviteurs.

Fr. Remi.

* * *

La Somme de saint Thomas résumée en tableaux synoptiques par le Chanoine Lyons. Amat, 11, rue Cassette, Paris.

Voici un ouvrage qui dénote chez son auteur une constance admirable, une sorte d'acharnement au travail et le choix le plus heureux dans les auteurs préférés. On connaît la célèbre parole : *timeo hominem unius libri*. M. Lyons paraît être un de ces hommes. La Somme de saint Thomas, cette admirable synthèse de la doctrine catholique, est son livre favori. Il l'a étudié à fond, ne se contentant point d'une seule lecture même attentive, mais approfondissant chaque article, chaque enseignement du saint Docteur, et notant soigneusement ce qu'il y découvre de vérité, de science. Et ce travail, il l'a renouvelé jusqu'à cinq fois. « Afin de mieux profiter à l'école de ce vaste génie, déclare l'auteur dans sa préface, j'ai fait pour mon propre usage cinq résumés différents de la Somme, et chaque fois, j'ai rencontré de nouvelles beautés. »

Et ces riches trésors, M. Lyons n'a pas voulu les garder pour lui

Digitized by Google

seul. Encouragé par des amis nombreux, « admirateurs intelligents de ce projet », il a livré à la publicité et mis ainsi à la portée de tous, ce qu'il avait recueilli si laborieusement.

C'est un *résumé* de la *Somme* qu'il nous offre, écrit en *français*, et présenté sous forme de tableaux *synoptiques*.

L'auteur a choisi cette forme, parce que, nous dit-il, « ce mode d'abrégé si usité, offre de précieux avantages sous le double rapport de l'intelligence et de la mémoire ; il facilite les recherches de l'une, il aide le jeu de l'autre ; il plaît à ceux qui déjà se sont livrés à l'étude complète de cette science ; il applanit les difficultés à ceux qui l'entreprennent. » Il est incontestable que le tableau synoptique présente les plus grands avantages à ceux qui le doivent à leur propre travail personnel. En procure-t-il autant à ceux qui le trouvent fait par un autre : il est permis d'en douter. Néanmoins il est certain que même pour ces derniers il a des avantages sérieux qui ne sont point à dédaigner.

Pour la traduction, l'auteur nous avertit qu'il a mis à contribution la traduction de l'abbé Drioux avec ses notes savantes et l'abrégé de l'abbé Lebreton. Avec de pareils guides, M. Lyons est parvenu à préciser le sens parfois obscur de saint Thomas et à condenser en peu de mots sa doctrine déjà si substantielle.

On connaît le plan général de la Somme de saint Thomas. Elle comprend trois parties, qui renferment les trois grands sujets de la théologie : Dieu, l'homme et l'Homme-Dieu. Dieu au sommet, l'homme à la base et l'Homme-Dieu entre les deux. Dieu ou le dogme, l'homme ou la morale et l'Homme-Dieu, le médiateur.

M. Lyons a cru devoir adopter ce plan, d'ailleurs très logique et consacré par l'autorité d'un grand Docteur. Serait-il téméraire de penser que ce plan, malgré sa réelle valeur, est un peu démodé et peu goûté à notre époque ? Ce travail, sans rien perdre de ses autres avantages, aurait, croyons-nous, souri à un plus grand nombre de lecteurs, s'il s'était présenté avec les divisions généralement admises de nos jours pour la Théologie.

Quoi qu'il en soit, l'auteur après avoir adopté ce plan, l'a suivi d'un bout à l'autre avec la plus rigoureuse fidélité, résumant chaque question dans l'ordre de la Somme, article par article. Quelques questions par suite de leur importance ou de leur complexité contenaient un trop grand nombre d'articles, l'auteur a eu soin de les diviser en plusieurs tableaux sans que, pour cela, il en résulte le moindre inconvénient. Car dans ces questions plus abondantes, il a été facile de trouver deux,

Digitized by Google

trois et même quatre raisons formelles ou idées principales sous lesquelles se groupaient aisément les différents articles. « C'est ainsi, nous dit l'auteur lui-même, que les six cent onze questions de la Somme, comprenant trois mille cent vingt-huit articles, sont contenus dans six cent soixante-dix tableaux synoptiques. »

Pour faciliter cette étude, l'auteur a eu soin de faire précéder cet abrégé d'une sorte d'introduction où, après avoir, en trois tableaux, résumé la vie de saint Thomas et les panégyriques qu'en ont fait Massillon et Lacordaire, il expose brièvement, mais aussi clairement que possible, la terminologie scolastique. Ces tableaux préliminaires ont certes leur importance : on peut même dire qu'ils sont indispensables à quiconque veut sérieusement profiter dans l'étude de la Somme.

Enfin, certains traités qui ne se trouvent point dans la Somme et dont l'Eglise, pour répondre aux attaques de l'impiété moderne, a enrichi le cours de la théologie classique, ont été ajoutés en appendice.

Comme il est aisé de s'en convaincre par cet exposé, le travail de M. Lyons est un abrégé complet de toute la théologie. Evidemment ce n'est point un livre de lecture courante, c'est un livre d'étude, de forme austère sans doute, mais substantiel.

Un autre avantage de ce travail, c'est la disposition matérielle et typographique de ces tableaux. Chaque page offre un tableau complet, et chaque tableau est construit à l'instar d'un discours avec exorde, corps et péroraison. Voilà donc offerte aux prêtres sérieux, aux prédicateurs chargés d'enseigner la doctrine sacrée, une mine inépuisable où ils trouveront avec de bons plans de sermons et d'instructions, des idées sûres, fécondes, un enseignement sérieux.

Nous souhaitons vivement avec Monseigneur Henry, évêque de Nice, que les prêtres, les jeunes surtout, profitent du secours que ce travail apporte à leurs études.

F. M.

*
* *

Bibliothèque de Lectures pieuses, par P. Gœdert. — Paris, Lethielleux.

« Je voudrais qu'il ne se passât aucun jour, écrivait saint François de Sales à une âme qu'il dirigeait dans la vertu, sans que vous ne donnassiez une demi-heure ou une heure à la lecture spirituelle. » Un bon livre, c'est Dieu qui nous parle. — Mais il est souvent difficile de

Digitized by Google

se procurer un bon livre. Les diverses collections de M. P. Gœdert seront utiles dans ce sens. Nous présentons aujourd'hui :

Lectures pieuses sur les fêtes de la Très Sainte Vierge. Collection de dix sermons du Père de la Colombière, auxquels s'ajoute un sermon sur saint Joseph. Le Père de la Colombière fut un grand orateur dans son temps. Ses sermons, un peu rajeunis, fourniront aux âmes pieuses ample matière à méditation.

Lectures pieuses sur le Sacré-Cœur de Jésus : collection de trente-trois petits chapitres sur les vertus dont le Sacré-Cœur est pour nous le parfait modèle. L'auteur a joint à cette collection quelques extraits d'un beau mandement de Mgr de Bonfils, évêque du Mans, sur la dévotion au Sacré-Cœur.

F. Dieudonné.

*
* *

Le fils du maître d'école par Anne Muans, Paris, Bonne Presse.

Voilà une lecture intéressante. Les petits lecteurs du « Noël » bébés aux joues roses et aux cheveux blonds y trouveront grand plaisir. Qu'ils imitent en grandissant les vertus et le courage du bon petit Jean, le héros de cette histoire ! F. T.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Robertus a Valle Guidonis,

Vic. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :

Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2 place des Lices.

Digitized by Google

TRAVAUX DES CAPUCINS DE PARIS

SUR L'ÉCRITURE SAINTE

LE P. BOLDUC ET SON ESSAI SUR JOB. — LES PP. BENOIT DE PARIS ET HENRI DE LA GRANGE-PALAISEAU. — LES COMMENTAIRES SUR S. PAUL ET SUR LES EVANGILES DU P. BERNARDIN DE PICQUIGNY. — L'ACADÉMIE CLÉMENTINE. — LES AUTEURS DES *Principes discutés*. — LEURS POLÉMIQUES. — LA *Géographie sacrée* DU P. JOLY. — ECOLE DES JEUNES DE LANGUE.

Comme il convient à tout prêtre et à tout Franciscain (1) les Capucins de Paris se sont attachés à l'étude de l'Ecriture Sainte. Nous parlerons ici des seuls Capucins natifs de Paris ou ayant travaillé à Paris. Quatre ou cinq noms dominent tous les autres comme autant de cîmes dans une chaîne de montagnes : Jacques Bolduc de Paris, Henri de la Grange-Palaiseau, Benoît de Paris, et par dessus tout, Bernardin de Picquigny, et les membres de l'Académie Clémentine.

Le P. Jacques de Paris, connu sous le nom de Bolduc, naquit vers 1551. Il était avocat au Parlement de Paris, avant d'entrer chez les Capucins. Il prit l'habit à Meudon, et fit ensuite profession le 26 juin 1682. Il fut élu gardien maintes fois, et définiteur en 1590, pour un triennat. Il mourut à Saint-Honoré le 8 décembre 1646 (2).

Son ouvrage sur Job (3) est un immense volume dédié

(1) *Dict. de la Bible* de Letouzey, art franciscains (travaux du). — Bib. franciscaine. ms. 265.

(2) *Journal du Marais*, Bib. nat. n. a. f. fr. 4135. — id. F. fr. 25046. 45e Eloge. — *Bibl. capuc.* par Bernard de Bologne. — Denis de Gênes 1681, p. 165. On place aussi la mort du P. Bolduc en 1647 et 1650, mais à tort.

(3) Voici la liste de ses écrits : *Commentaria in librum Job*... Lutetiae Parisio-

Digitized by Google

au cardinal de Retz, évêque de Paris. La famille des Gondy était devenue, on s'en souvient, une grande amie des Capucins de Paris et d'ailleurs.

Dans son épître latine au « candide » lecteur, le Père nous avoue qu'il trouve le livre de Job « lubricum, schematicum » et il revient sur cette idée dans son prélude huitième (p. 41). Voici, du reste, le résumé de son introduction.

Pour lui le livre de Job n'est pas une fiction, mais une histoire ; l'auteur en est non pas Job, mais Moïse. Sur ce point le Père se rattache à l'opinion d'Origène.

Il croit aussi que le livre fut écrit primitivement en syrien, mais dans un syrien qui se rapprochait de l'arabe vulgaire, et traduit ensuite en hébreu par Moïse. C'est donc un livre très ancien ; sa canonicité est incontestable, malgré ce qu'en disent les Anabaptistes. Par son contenu, il se range parmi les écrits prophétiques. Aussi, pour l'étudier, ne faut-il pas craindre de l'entendre dans son double sens littéral, l'historique et le prophétique. Quant au texte, il faut l'étudier dans les Massorètes, dans les Septante, dans Origène, et dans la version de S. Jérôme, mais surtout dans le texte hébraïque.

Plusieurs de ces conclusions ont été adoptées de nos jours par un éminent professeur, M. Chauvin, dans son commentaire miméographié sur Job. La question de l'auteur et de l'âge de ce chef-d'œuvre de la littérature antique se résolvent diversement aujourd'hui. Il n'en reste pas moins que le commentaire du P. Bolduc est précieux à plus d'un titre,

rum. 1619, in-4° (cité en 2 vol. par le P. Emmanuel de Lanmodez. *Les Pères Gardiens de Saint-Honoré*. p. 5). Je ne connais cette édition de 1619 qu'en un seul volume, de 928 p. et les indices au nombre de quatre. Le titre en annonce cinq. — id. secunda editio. Parisiis. Anisson. 2 vol. 1631 et 1638, in-fol. — id. 3° editio. Lutetiae Parisiorum. 2 vol. in-fol. 1637. — *Ecclesia anti legem libri tres, in quibus indicantur quis a mundi principio usque ad Mossen fuerit ordo Ecclesiæ...* Lugdunum. Landry 1626. in-8°. — id. 2° editio. Parisiis. Cottereau 1630. in-4°. — *De Ecclesia post legem... in quo ostenditur quanta sit similitudo ante legem naturalem et legem evangelicam. Additur expositio epistolæ B. Judæ apostoli...* Parisiis. Cottereau. in-4° 1630. — *De Oggio christiano libri tres, in quibus declarantur Eucharistiæ typica mysteria*. Lugduni. Boisset et Anisson. 1640. in-4°. — Cf. *L'Anti-Babau ou anéantissement de l'attaque imaginaire du R. P. Bolduc* par Jacques d'Anzoles de Lapeyre. Paris. Alliot. 1632. in-16. - Et *Jugements sincères du très Révérend Père Monet, jesuite, sur quelques œuvres de Jacques d'Auzolles de Lapeyre, diametralement contraires aux jugements passionnés des Révérends Pères Salian et Petau, aussi jesuites et Bolduc, capucin, à Paris*. Bibl. municipale du Mans, ms. 230.

Digitized by Google

et mérite de retenir l'attention des lecteurs modernes.

Tous les ouvrages du P. Bolduc sont en latin. Ceux du P. Benoît de Paris sont au contraire en français.

*
* *

Le P. Benoît de Paris (Laugeois) mourut au couvent de Saint-Honoré le 8 juin 1689. Il avait vécu 57 ans en religion. On possède de lui deux ouvrages. Le second, le plus petit et le moins important (1), est comme une introduction à l'étude de l'Ecriture-Sainte. L'auteur y expose en quinze chapitres la méthode « infaillible » pour bien entendre les Ecritures, le sens spirituel, mystique et moral de la Bible, la nécessité de savoir la langue hébraïque, la nature de la prophétie ; enfin il donne en résumé les idées-mères du Nouveau Testament. Sans doute, on ne dira plus avec le P. Benoît que « l'hébraïque est la source de toutes les autres langues » ; mais on reconnaîtra que son petit volume était scientifique, qu'il était un fruit de la bonne méthode d'étude en Ecriture Sainte. Il eut l'approbation du P. Bernardin de Picquigny.

Le premier ouvrage du P. Benoît avait paru en 1675 (2). C'était une concordance d'un genre particulier. L'auteur essayait d'y montrer l'unité du Nouveau et de l'Ancien Testament, de la doctrine et de la méthode des Prophètes, de la loi de Moïse avec celle des apôtres de la loi de Grâce, unité commencée dans la loi de nature, figurée dans les ombres de la loi écrite, perfectionnée et accomplie depuis Jésus-Christ dans la loi de Grâce pour l'éternité. Ces trois lois elles-mêmes n'ont qu'une fin, l'Eglise, et qu'une même doctrine, celle dont le Verbe fait chair est l'objet, le commencement et la fin.

On trouve, avant la table du tome premier, un curieux abrégé en latin de la grammaire hébraïque, en deux grands tableaux disposés agréablement pour l'œil du lecteur.

(1) *L'esprit de la religion ou l'abrégé du livre de la science universelle des Saintes Ecritures*. A Paris, chez Robert Pepie M. DC. LXXXVI, in-12 de 148 p.

(2) *La science universelle de l'Ecriture Sainte...* Paris, chez Josse, Alliot et Pralard, 2 tomes in-4°. Imprimés chez la Vve d'Antoine Chrestien et Charles Guillery. — Il publia aussi dans un autre genre, un Traité de politique chrétienne contre Machiavel, in-8° d'après Denis de Gênes (*Bibl. cap.*)

Digitized by Google

Il convient de ne pas confondre le P. Laugeois avec un autre Laugeois, auteur d'une *Concordance des principes et de la doctrine de saint Paul...*, imprimée à Bouillon en 1772, et réimprimée à Paris en 1777 (in-12, chez Durand). C'est contre une traduction des psaumes, faite par ce dernier, que s'élèvera l'abbé Ladvocat, dans son livre de 1763.

Un autre père, le P. Georges Godier d'Amiens, mort à Saint-Honoré le 28 novembre 1661, est l'auteur d'un commentaire des épîtres de saint Paul. Ce commentaire est à la fois exégétique, tropologique et anagogique ; il indique la théologie positive, morale et mystique recélée dans les écrits du grand apôtre des Gentils (1).

Du P. Henri de la Grange nous avons une *Isagoge chronologica* (2) c'est-à-dire une table chronologique depuis l'origine du monde jusqu'en 1620, utile particulièrement à ceux qui veulent éclairer les obscurités de l'Ecriture sainte. Le premier volume traite des différentes méthodes d'échelonner les dates, le second a trait uniquement à l'histoire.

Mentionnons encore pour mémoire les démonstrations évangéliques tirées des évangiles des dimanches (3). C'est un ouvrage fait en vue de la prédication, on y trouve des raisonnements fortifiés par la théologie, les sciences, l'Ecriture, les écrits des saints livres et la philosophie. Il eut pour auteur le P. Alphonse de Chartres, d'abord avocat au barreau de Paris, puis capucin au couvent de Saint-Jacques, le 8 avril 1631, et gardien à Saint-Honoré. Il y mourut le 27 octobre 1687 (4). Il était né en 1597.

Le P. Barthélémy de La Haye de Paris a également composé une *Expositio in epistolas B. Petri Apostoli*, in-fol. d'après Denys de Gênes.

(1) *Trina Pauli Theologia... seu omnigena in universas Apostoli epistolas commentaria.* Parisiis. 1659-1661. 3 vol. in fol.

(2) Parisiis. Buon. 1624 (ou 1626 d'après Hurter. *Nomenclatorius litter.* tom. I. p. 644). On a aussi de lui une *Octave du Saint-Sacrement*, Paris, Buon, 1629, in-8°.

(3) *Demonstrationes Evangelicæ...* Parisiis. Couterot 1663-1666, 2 vol. in-4°. On a encore de lui un livre français traduit en italien sous le titre de *La Fenix di Ludovico Manzini, cive Exercizi dell' Anima...* Parisiis. Thierry, 1659, in-8° et une édition incomplète des œuvres du P. Yves de Paris, éditée à Paris, chez Anglois. 1680, 3 vol. in-fol.

(4) Bib. nat. F. fr. 25047. Il fut aussi secrétaire du P. Martial de Paris, provincial; il se retira au Marais en 1678, id.

Digitized by Google

*
* *

Il faut quitter le XVIIe siècle, le siècle de l'ascétisme, de l'éloquence, et des études historiques, pour trouver chez nos capucins de Paris des travaux de plus longue haleine.

Le premier auteur qui nous arrête au seuil de ce siècle est le P. Bernardin de Piquigny. Le *Journal du Marais* (1) nous trace à grands traits la biographie de ce religieux. Il était né près d'Amiens en 1633. Il entra en religion en 1651, le 20 du mois de mai, et il y vécut près d'une soixantaine d'années. Il fut lecteur, professeur de philosophie et de théologie à Meudon et à Saint-Honoré, plusieurs fois gardien à Paris. Il renonça à toute charge au chapitre de 1688 et se retira au Marais. C'est là qu'il mourut subitement, au sortir de son confession nal le 8 décembre 1709 l'année du grand hiver.

Le *Mercure Galant* dit de lui que « c'était un religieux d'un vrai mérite, d'une piété rare, et d'une vertu solide et soutenue, d'un air toujours modeste et majestueux qui le rendait également modeste et respectable, et on peut dire que son Ordre a perdu en sa personne un de ses meilleurs sujets, l'Eglise un excellent théologien, et la République des lettres une de ses meilleures plumes ».

Cet éloge ne sent nullement le dithyrambe. Outre un livre d'ascétisme qui suffirait déjà à le rendre glorieux (2), on doit à cet auteur deux savants commentaires sur les épîtres de saint Paul (3) et sur les Evangiles (4); les derniers commentaires,

(1) Bib. nat. n. a. f. fr. 4135.

(2) *Pratique efficace pour bien vivre et bien mourir...* Paris. Coustellier, 1704, in-12. — id. Paris. Lemercier, 1715, in-12. — id. Nancy, Baltazard, in-16. — *La vraie manière de sanctifier sa vie pour la préparation à la mort...* Paris. Le Clerc, 1839, in-12.

(3) *Epist. B. Pauli Apost. triplex expositio...* Parisis Anisson, 1703, in fol. — id. Lugduni et Parisiis, 1833, 6 vol. in-12. — id. Vesuntione et Parisiis. Outhenin-Chalandre, 1838, 3 vol. in-8 — id. Paris. Méquignon, 1846, 3 vol. in-8°. — Des traductions françaises ont été publiées à Paris chez Le Mercier, 1706, 3 vol. in-12; — id. Paris. Méquignon, 1830, 4 vol. in-12; — id. Paris, Pierres, 1739, 3 vol. in-12; — id. Besançon, Montarsolo, 1830, 2 vol. in-8°; — id. Paris. Gauthier, 1833, 2 vol. in-8°; — id. Lyon. Périsse, 1833, 4 vol, in-12: — id. Paris. Lacroix-Gauthier, 1837, 2 vol. in-8°; — id. Nevers. Pinet, 1839, 2 vol. in-12. — Les traductions italiennes: Venezia, Pitteri. 1734, 4 vol. in-12; — id. Venezia, 1762, 4 vol. in-12; — Napoli, Gargiulo, 1824-1825, 4 vol. in-4° (le tom. IV à Naples, chez Vara); — Napoli, 1859, 2 vol. in-8°. — *Epist. ad Romanos... accedunt et observationes...* per P. Michaelem Hetzenauer a Zell... ord. cap. Œniponte, 1891, in-8°.

(4) *Triplex expositio in... Evangel ia...* Lutetiæ Parisiorum. Le Mercier 1726, in-

Digitized by Google

ouvrage posthume, furent publiés par les soins de son neveu le P. Bernard d'Abbeville (1).

Tous les érudits connaissent le plan des travaux du P. Bernardin. Il donne d'abord une analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte, puis une paraphrase qui expose en peu de mots la pensée de l'apôtre, enfin un commentaire avec des notes pour le dogme, pour la morale et pour les sentiments de piété.

Suivant le *Journal de Trévoux* (février 1704) la « paraphrase est précise et serrée; le commentaire est beaucoup plus ample, et il le devait être, on n'y a rien omis : point de digressions inutiles ». Tout ce que les Pères et les anciens interprètes ont trouvé d'excellent, s'y trouve recueilli et coordonné. La plupart des commentaires écrits jusque-là manquaient d'onction. Ils étaient secs, plus propres à instruire qu'à toucher. « Le P. de Picquigny s'est proposé l'un et l'autre, et il a réussi. » (id).

Le Pape Clément XI adressa ses compliments à l'auteur. Peut-être le succès s'attacha-t-il aussi à l'exposition des épîtres de saint Paul, à cause des luttes récentes des Jansénistes sur la grâce.

Dans le commentaire des Saints Evangiles, il ne convient pas de chercher la pompe et l'apparence qui flattent, mais bien la sûreté du jugement de l'expositeur, la finesse de son esprit, sa perspicacité, son orthodoxie, sa piété douce et persuasive. Il est concis, sans trop de brièveté, simple sans faiblesse, toujours égal, mais non parfois sans éloquence; son style a de l'image, sa pensée de la force, son développement de l'érudition.

Aujourd'hui que les études scripturaires sont à l'ordre du jour, il est à souhaiter qu'un ami des Saintes Lettres nous donne une seconde édition des œuvres complètes du P. Bernardin de Picquigny. L'édition Vivès est déjà ancienne. Le texte en est imprimé trop fin. On gagnera du reste tout avantage à faire mieux connaître le grand commentateur des épîtres de saint Paul que fut au commencement du XVIIIe siècle le P. Bernardin de Picquigny (2).

fol.; — id. Parisiis. Vivès, 1877, 3 vol. in-8°. Les *Opera omnia* ont été publiés en latin par M. l'abbé H. Dunand chez Vivès à Paris 1870-1872, 5 vol. in-8°.

(1) *Journal du Marais*. Arch. nat. S. 3706.

(2) Cf. *Dict. de la Bibl.* de Vigouroux, tom. I. vol. 1620.

Digitized by Google

*
* *

Il est actuellement plus connu que ses successeurs, les auteurs des *Principes discutés*. Un silence de mort s'est établi autour du nom de ces derniers, mais bien sans raison. Ils méritent en effet d'être lus avant d'être repoussés avec dédain.

C'est au couvent de Saint-Honoré en 1744, que s'établit la *Société des Etudes Orientales*, plus connue sous le nom d'*Académie Clémentine*. Le dix-huitième siècle était une époque toute imbue de plaisirs, de littérature et de creuse philosophie. Et si nous n'avions que la théorie des milieux, chère au positivisme de Taine, pour expliquer la naissance de cette société, nous resterions fort embarrassés.

Elle continua pourtant, à sa manière, l'œuvre du P. Bolduc, du P. de la Grange et du P. Bernardin. M. Vigouroux dans le tome premier de son *Manuel Biblique* (Paris, 1884), ne fait pas mention de cette école. Au dix-huitième siècle, le Pape faisait les éloges des œuvres de cette société.

Le fondateur de l'*Académie Clémentine* fut le P. Louis de Poix. Né à Croix-Rault, petit village du canton de Poix, dans l'arrondissement d'Amiens, le 18 octobre 1714, il s'appelait dans le monde François Dubois. Il revêtit l'habit le 22 août 1736, et mourut à Saint-Honoré en 1782.

De bonne heure son goût se tourna aux études de l'Ecriture Sainte et des langues grecque, hébraïque, et orientales, et, en 1742, il conçut le projet de se livrer tout entier et spécialement à ce genre de travaux. Il communiqua à quelques-uns de ses confrères l'idée de son plan. Cette confidence lui attira des sympathies, et parmi ses collaborateurs, nous citerons les PP. Jérôme d'Arras (1), Jean Baptiste de Bouillon (2), Hugues de Paris (3), Claude (ou Claude François) de

(1) Martial Decoin, vêtu le 11 novembre 1738, à l'âge de 17 ans. Bib. Nat. n. a. F. fr. 4952.

(2) Jean Gérard, né à Bertry (Nord) le 17 septembre 1723, vêtu le 6 novembre 1739, provincial de 1770 à 1773, resta attaché à la Révolution à l'église Saint-Roch, et mourut pieusement le 3 octobre 1800. Le musée franciscain de Marseille possède son portrait à l'huile qui a été gravé.

(3) Noël Ménager, vêtu le 4 septembre 1741, à l'âge de 19 ans, provincial en 1773, élu second définiteur général le 2 juin 1775, il se retira à Amiens le 17 mai 1782.

Digitized by Google

Paris (1), Sixte de Vesoul (2), Jean-Marie de Paris (3), Séraphin de Paris (4), Bernard de Saint-Florentin (5).

De puissants protecteurs assurèrent leur patronage à la Société scripturaire du couvent de la rue Saint-Honoré, près des Tuileries. Le duc d'Orléans, auteur lui-même d'une traduction des livres saints, se plut à encourager les capucins ; il se chargea des frais d'impression ; mais la mort vint l'enlever trop tôt en 1752. Le comte Louis de Noailles (6), le comte Le Voyer de Paulmy d'Argenson (7), le chancelier d'Aguesseau (8) accordèrent aux savants hébraïstes une bienveillance efficace.

Le dauphin de France, le fils de Louis XV (9) permit qu'on lui fît hommage des premières traductions qui parurent.

Un secours d'un autre Ordre, mais non moins réel, vint à la Société de la part de l'abbé Guillaume de Villefroy (10). C'est lui probablement qui attira vers les capucins hébraïsants la sympathie du duc d'Orléans, dont il était le secrétaire.

A la Révolution, il émigra dans les Etats Pontificaux, revint à Amiens après la paix et y mourut en 1808, pieusement.

(1) Claude-François Noël, vêtu le 12 mars 1741 à l'âge de 16 ans et 8 mois, définiteur provincial de 1768 à 1776.

(2) Jean Paris né le 19 août 1736 à Montagney (Haute-Saône), vêtu le 27 septembre 1759. Il se retire à Rome, pendant la Révolution, y devient membre de l'Académie des Arcades (cf. *Mémoires...* par l'abbé d'Auribeau, p. 803). Quérard le confond avec le P. Sixte de Marvaux, capucin de la province de Lorraine.

(3) Claude-Langlois né à Juvigny-sur-Marne en 1739, vêtu en janvier 1757, mort curé de Bennecourt (Seine-et-Oise) en 1807.

(4) Claude-Robert Heurtault, d'abord lieutenant-civil au baillage d'Issoudun, vêtu le 12 octobre 1753, à l'âge de 35 ans. Il serait né d'après Quérard (*Bibliogr. de la France. Supercheries litter.*), et d'après l'abbé Renaudet (*Hist. du dioc. de Bourges*, ms. du Grand Séminaire de Bourges) le 15 avril 1717, à Issoudun. Quérard et l'abbé Hurel (*Les Orateurs sacres à la Cour de Louis XIV*, tom. II, p. 186) le confondent avec un autre père Séraphin de Paris (Lemaire), mort le 10 septembre 1718 à l'âge de 80 ans et qui fut prédicateur du roi.

(5) Edme Goudon, vêtu le 21 août 1713, à l'âge de 21 ans. Il a publié, sous le voile de l'anonymat, *Les Psaumes expliqués dans le sens propre ou le rapport des psaumes à Jésus-Christ*, Paris. Desprez, 1766, 2 vol. in-12.

(6) Né le 21 avril 1713, maréchal de France en 1775, mort à Saint-Germain le 22 août 1793.

(7) Né le 16 août 1696, mort à Paris le 22 août 1764.

(8) Né à Limoges en 1668, mort le 9 février 1751.

(9) Il était né le 7 septembre 1729, il mourut le 20 décembre 1765.

(10) Né en 1690, mort le 4 avril 1776. M. Vigouroux ne le cite pas non plus dans le *Manuel Biblique*, tom. I. *Mém.* — Cf. *pour servir à l'hist. eccles. du XVIIIe siècle*. 2e édit. Paris. Leclerc, tom. IV, p. 377

Digitized by Google

Il était aussi docteur en théologie, professeur d'hébreu au collège royal et abbé de Blasimont. Ses conseils devinrent la lumière de la société. Il les publia dans un livre intitulé *Lettres de M. l'abbé de *** à ses élèves pour servir d'introduction à l'intelligence des divines Ecritures et principalement des livres prophétiques relativement à la langue orientale* (1). Le mérite de ces lettres fut l'objet de vives discussions entre les savants, et donna lieu à diverses productions. Le *Journal de Verdun* (février 1752, p. 84) publia par la plume d'un ancien oratorien, Ch. François Le Roy, trente-deux pages de *Réflexions Théologiques* sur le premier volume de lettres. Un docteur de Sorbonne, Besoigne, publia aussi ses *Réflexions* également *théologiques sur les écrits de M. l'abbé de V*** et de ses élèves, les jeunes Pères Capucins* (2).

Le jésuite Feller publia ses pensées (3) ainsi qu'un autre, Contant de la Malette, mort plus tard sur l'échafaud révolutionnaire.

Les capucins prirent la défense de leur maître, et la leur propre. Ils faisaient paraître dès 1752 la *Réponse* aux critiques de l'ancien oratorien (4), et plus tard une autre opposée aux raisons de Feller. Hurter, dans son *Nomenclator litterarius*, (III, 339, 340) trouve cette réponse faible, comme l'était du reste, à son avis, la doctrine scripturaire des capucins. Un autre jésuite Andres, dit au contraire : « Jamais il ne s'était vu une académie de personnes entièrement vouées à l'étude des mœurs et des langues orientales et de tout ce qui peut contribuer à l'intelligence des divines écritures. Nous avons eu de nos jours ce spectacle dans l'école du célèbre abbé de Villefroy, malheureusement morte, pour ainsi dire, en son berceau. Dans le temps trop court de son existence, elle n'a pas laissé de nous donner de savantes et solides dissertations sur le double sens littéral des livres prophétiques, et d'autres utiles productions qui nous faisaient espérer de nouveaux moyens de comprendre les Saintes-Ecritures, et une nouvelle manière de nous en servir pour convaincre les Juifs

(1) Paris, Collombat, 1751 et 1754. 2 vol. in-12.
(2) Paris, Quillau, 1752, in-12.
(3) La *Bibl. Soc. Jesu* du P. de Backer n'en parle pas.
(4) Paris, Quillau, 1752, in-12, de 71 pages

Digitized by Google

et les incrédules, et faire triompher la religion » (1).

Il est assez probable que ni le jésuite Andres, ni le P. Hurter ne se sont donné la peine de lire les écrits élaborés par la Société des Etudes Orientales.

Les principales publications de la Société sont :

1° *Les Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres prophétiques et spécialement des psaumes relativement à la langue originale ; suivis de plusieurs dissertations sur les lettres II, III, IV et V de M. l'abbé de Villefroy, dans lesquelles il est traité de la conduite de Dieu à l'égard de son Eglise depuis le commencement du monde* (2).

2° *Psalmorum versio nova, ex Hebraeo fonte, cum argumentis et notis, quibus duplex eorum sensus litteralis imo et moralis exprimuntur. Ab auctoribus operis cui titulus Principes discutés...* Paris. Hérissant, 1762, in-12, 4 et 406 et 2 pages.

2 bis. *Nouvelle version des psaumes faites sur le texte hébreu, avec des arguments et des notes qui en développent le double sens littéral et le sens moral.* Paris, Hérissant, 1762, in-12 de 4-XLVIII-512 et 2 pages.

3° *Essai sur le livre de Job.* Paris, Hérissant, 1768, 2 vol. in-12, 220 et 436 pages. Un mémoire de 217 pages sur l'historique et la doctrine de la société est placé en tête du premier volume. Ce mémoire contient à la fin les traductions latine et française des prières de Mersès, patriarche des Arméniens (3).

4° *L'Ecclésiaste de Salomon traduit de l'hébreu en latin et en français, avec des notes critiques, morales et historiques.*

(1) *Delle origine, del progresso, etc. di ogni letteratura.* XIX. 113.

(2) A Paris, chez Simon et chez Hérissant, 1755-1761. Quinze volumes in-12. tom. I Paris, Hérissant, 1755 in-12 de XII-512 p. La dédicace est adressée au comte d'Argenson, — tom. II, 480 p. — tom. III, 503 p. —tom. IV. 491 p. plus deux pages d'approbations des PP. Damase de Paris. Paris Saint-Honoré, 17 mai 1754 ; Laurent de Réthel, id. même date ; Séraphin de Capricolle, général, Rome, 24 septembre 1754 ; Dorothée de Paris, provincial. Paris, Saint-Honoré, 1er mai 1754. — tom. V, 1758, 508 et 2 pages, — tom VI. IV et 473 et 3 pages, — tom. VII, 475 p. — tom. VIII, 170 et 2 pages, — tom. IX. 1759, 426 et 2 pages, — tom. X, 596 et 3 pages, — tom. XI, 1761, 470 et 4 pages, — tom. XII, 474 et 4 p. — tom. XIII, 1761, 436 p. — tom. XIV, 424 et 4 pages, tom. XV, 304 et 104 et 88 p

(3) On retrouve ces pièces dans les œuvres complètes du P. Ambroise de Lombez édit. du P. François de Bénéjac.

Digitized by Google

Paris, Hérissant, 1771 in-12. Les pages 429 à 462 contiennent des réponses à quelques critiques.

5° *Les prophéties d'Habacuc, traduites de l'hébreu en latin et en français, précédées d'analyses qui en développent le double sens littéral et le sens moral, et accompagnées de remarques et de notes chronologiques, géographiques, grammaticales et critiques.* Paris, Hérissant, 1775, in-12, tom. I, XLVIII et 456 pages ; tom. II, 468 pages.

6° *Les Prophéties de Jérémie et de Baruch, traduites de l'hébreu et du grec, en latin et en français, précédés d'arguments qui en développent le double sens littéral...* Paris chez Simon, Marigot et les Auteurs. 1780. 6 vol. in-12 (1).

7° *Vie de sainte Claire* par le P. Prudent de Faucogney (2). Paris. Simon. 1782. in-12 de 6-LIV-2-490-10 pages.

8° *Lettres* contre le docteur Kennicot sur la première édition du livre de sainte Claire.

On attribue spécialement au P. Sixte de Vesoul la traduction de l'Ecclésiaste et une traduction de l'histoire de la première croisade écrite en arménien par Mathieu d'Edesse. Ce dernier ouvrage a dû rester au manuscrit, et vraisemblablement il est aujourd'hui perdu.

Après la mort du P. Louis de Poix (1782), ce fut le P. Sixte qui resta chargé de la correspondance de la Société avec les savants. Dès 1770, il avait annoncé la publication prochaine d'un dictionnaire arménien, latin, français et italien qui n'a jamais vu le jour, malgré la nouvelle annonce mise à la fin du premier tome des *Prophéties d'Habacuc* en 1775 (p. 455).

Cet ouvrage, dont il faut regretter la perte, était le fruit des travaux de plusieurs missionnaires restés longtemps dans les pays où cette langue est en usage. On devait y trouver, outre les mots usuels, tous les noms propres de la Bible, les noms géographiques, les noms de personnes, de choses, des poids, mesures, monnaies, et instruments. Une grammaire arménienne, courte mais très claire, devait précéder cette savante publication.

(1) Tom. I, LXXVIII — 2-423 — 5 pages — tom. II, 516-4 pages — tom. III, 484-4 — tom. IV, 508-4 p. — tom. V, 476 — 4 pages — tom., VI — 443 — 3 pages.

(2) C'est ce P. Prudent qui distribuait au bollandiste Berthod les prix de l'Acadé-

Digitized by Google

Le principal auteur de ce dictionnaire dont le manuscrit formait deux volumes in-folio, était le P. Gabriel de Villefor; ce Père avait habité la ville d'Alexandrie pendant trente années au milieu de gens parlant l'arménien. Un prospectus fut imprimé avec ce titre (1) : *Prospectus dictionarii quinque linguarum armenicae scilicet litteralis, armenicae vulgaris, latinae, italicae nec non Gallicae.* On y exposait, en quatre paragraphes, les caractères de la langue, son utilité, sa richesse, sa beauté et son utilité. Dès le 18 mai 1771 le roi avait accepté la dédicace du livre et les approbations avaient été accordées le 20 janvier 1770 par l'abbé de Villefroy, et le 8 juillet de la même année, par Lourdet le censeur royal.

C'étaient les fonds qui faisaient défaut pour imprimer cette œuvre et les hébraïsants comptaient en 1789 sur la générosité de l'Assemblée Nationale.

Elle avait d'autres soucis.

Tout esprit impartial qui se veut donner la peine de parcourir ces écrits, en particulier les *Principes discutés*, accordera facilement qu'ils méritent de grands éloges. Aujourd'hui, peut-être, que la science biblique s'est développée dans une mesure extraordinaire, on leur reconnaîtra une moindre valeur, et à bon droit. Il n'en reste pas moins qu'ils font très bonne figure au milieu des travaux contemporains, de ceux de Calmet, Lamy, Carrière et autres.

Les hébraïsants surtout s'étaient attachés aux principes qui ont rendu si fructueux les efforts du XIXe siècle : le recours au sens littéral, et à l'étude des langues originales.

Leur principal ouvrage se divise en cinq parties. La première, la plus longue, qui remplit dix volumes, fait connaître le sens littéral des psaumes relativement à l'ancien Israël, et relativement au Christ. La seconde partie est toute grammaticale, elle examine la valeur des conjonctions, des propositions et autres particules : la troisième traite des réticences

mie de Besançon. Cf. Abbé Morey. *Les Cap. en Franche-Comté.* Les PP. Louis de Poix, Sixte de Vesoul, Jérôme d'Arras étaient membres de l'Académie des Arcades.

(1) Arch. nat. C. 198. n° 133. 35 pièces dont lettre au président de l'Assemblée Nationale, signée des PP. Jérôme d'Arras, Sixte de Vesoul et Gabriel de Villefor. — Supplique pour présenter ce prospectus. — *Prospectus...* de VII p. in-4°.

Digitized by Google

qui sont à suppléer dans les psaumes, des analogies et autres hébraïsmes. Plus spéciale, la quatrième partie étudie le double sens littéral de certains passages de l'Ancien Testament et les citations des psaumes employées par les Evangiles ou les Epîtres. La cinquième partie examine la science de l'hébreu que possédaient les Juifs, elle étudie enfin les titres mis en tête de la plupart des psaumes.

La nécessité du sens spirituel pour l'édification des fidèles avait prévalu jusque-là, et l'on s'était moins attaché au sens littéral. Les capucins hébraïsants reprenaient la méthode des Polyglottes, la méthode d'Origène, de Théodoret et de saint Jérôme, le maître en Ecriture Sainte.

En fait, leurs travaux furent diversement appréciés. Le P. Houbigant, oratorien, publia l'*Examen du Psautier français des RR. PP. Capucins* (1). D'après cet auteur, doué d'une singulière imagination, correcteur plus tard, en 1783, du texte original de la Bible, les hébraïsants n'auraient pas dû prendre pour sujet ordinaire des psaumes les Juifs captifs et maltraités par les Chaldéens ; ils donnaient en conséquence une fausse idée de la langue biblique, et ils en avaient ignoré le génie propre. Cette critique épargnait du reste les *Principes discutés* dont elle couvrait de fleurs la doctrine. Mais le P. Houbigant perdit tout crédit par sa publication de 1783.

Un de ses élèves, l'abbé Jean-Baptiste Ladvocat, professeur de Sorbonne, était alors en train de faire la guerre à toutes les traductions des psaumes. Il n'épargna pas celle des capucins (2). Il est à noter que six mois auparavant, le même auteur avait été chargé d'examiner le livre, et qu'il en avait approuvé avec éloges la traduction incriminée (3).

Les capucins répondirent à ces attaques. On trouve à la fin du tome XV de leur grand ouvrage une dissertation scientifique où les auteurs se défendent pied à pied et victorieusement. On les accusait d'admettre, sans raison, un double sens littéral : or ce double sens, qui n'est autre que

(1) A la Haye et à Paris. Didot le jeune, 1764, 154 pages in-4°.

(2) *Jugement et observations sur les traductions des psaumes de M. Pluche et de M. Gratien, et en particulier sur celle des RR. PP. Capucins et de M. Laugeois, à l'usage des écoles de Sorbonne*, Paris, Vincent, 1763, in-12.

(3) *Principes discutés*, tom. xv. *Réponse*, p. 10.

Digitized by Google

le sens historique et le sens prophétique, on le trouve indiqué et reçu par Origène, Tertullien, saint Jean Chrysostôme, saint Basile, Clément d'Alexandrie, saint Augustin, saint Jérôme, Bonfrère, Salmeron, Corneille a Lapide, Calmet (1). Du reste, l'abbé Ladvocat reconnaissait lui-même que la traduction était *édifiante, plus théologique que celle de Laugeois, conforme aux* principes discutés, que *plusieurs endroits* étaient *traduits avec noblesse et majesté, surtout ceux qui concernent le Messie et les grandes vérités de dogme et de morale de notre sainte religion*. Après un pareil éloge, la critique peut-elle s'attacher à d'autre chose qu'à des détails?

Il plut à un étranger qui signait « M. de Saint-Paul » et se qualifiait « ancien mousquetaire du roi, et membre de l'Académie de Rouen », de se jeter dans la mêlée. Sa plume fut violente et satyrique avec un air de gaieté.

Ridentem dicere verum
Quis vetat (2)?

Il publia son *appel du jugement rendu par M. l'abbé Ladvocat dans la cause où il s'est constitué juge de quatre traductions des psaumes* (3). Etait-il bon, dans un combat tout théorique, de tremper ses armes dans le vinaigre?

En Italie, on fut plus pacifique. Les travaux sur Job, dont la comparaison avec ceux de Bolduc sur le même sujet serait intéressante, le commentaire de l'Ecclésiaste, furent traduits en italien par le P. Ferdinand de Varèse, les *Principes discutés* par le P. Modeste de Monfilotranno (13 tomes) et Mathieu de Lodi (6 tomes). On publia enfin le *Volgarizzamento dei Salmi facto dei Cappuccini della Societa Clementina di Parigi*. (4)

(1) Tom. xv. p. 3 de la *Réponse*. — Cf. tom. I. p. 250-354.

(2) Horace. sat. I.

(3) En France, 1763, in-12 de 200 p. La seconde édition, de 1763 également, n'est peut-être pas autre chose que la première. Elle contient toutefois les *Conclusions* sur l'appel du jugement rendu par M. l'abbé Ladvocat entre deux psautiers (31 pages) et l'*Explication de différents morceaux de l'Ecriture-Sainte* (164 pages) à savoir : Daniel, ch. IX. 21-27. — Isaïe. LXV. 20 et Genes. I et II. — Enfin une observation sur la nature des esprits ou *intelligences*.

(4) Torino. 1779. — Les autres traductions parurent à Macerata. 1789-1795.

Digitized by Google

Le roi de Pologne, Stanislas, écrivit aux auteurs pour les féliciter le 9 août 1762. (1)

Les Souverains Pontifes louèrent hautement l'œuvre du P. Louis de Poix et de ses compagnons, en particulier Benoît XIV par sa lettre du 9 avril 1755 (*Litteras vestras Parisiis, datas 24 januarii*), Clément XIV par son bref du 18 août 1760 (2) par ses lettres du 20 août 1760 (*Societati vestrae*), et du 22 juin 1762 (*Reddita sunt nobis*) ; enfin par son bref du 13 juillet 1763 (*Alia duo praeclari operis*), et sa lettre du 12 décembre 1764 (*Postrema quatuor*).

Dans cette dernière marque d'encouragement, le Pape déclare aux savants éditeurs que leur travail ne procurera pas une médiocre gloire à l'Eglise. Il les exhorte, non à se ralentir, mais à devenir plus ardents chaque jour, et il prie Dieu de leur accorder la santé nécessaire à la production de si grands travaux.

Enfin dans une lettre du 13 décembre 1775 (*Reddidit nobis dilectus Filius Ugo Provincialis vester et generalis Galliarum definitor*), Pie VI déclare qu'il a éprouvé un véritable plaisir à recevoir les fruits des travaux de l'Académie Clémentine. Il approuve le plan que les auteurs ont dressé pour défendre le texte des livres saints, et pour en constater la pureté par des preuves aussi fortes que solides (3).

D'après Feller, il faudrait ajouter à l'œuvre de la Société hébraïque, les écrits ou du moins une partie des ouvrages du P. Ambroise de Lombez, capucin de la province de Guyenne.

C'est une affirmation exagérée. Les écrits attribués au P. Ambroise sont parfaitement son œuvre personnelle. Le P. Jérôme d'Arras publia seulement, en 1779, après la mort du P. Ambroise, une œuvre posthume, le *Traité de la joie chrétienne*, et de plus, pour protester contre les déformations introduites par les éditeurs, le P. Ambroise dut signer les

(1) Lettre datée de Lunéville. Elle est publiée dans l'*Essai sur Job*, p. 178.

(2) *Bull. cap.* tom. VIII. p. 304. Les autres lettres sont à la fin des tomes XV et XVI des *Principes discutés*. Voir aussi dans la *Nouv. version des psaumes*, p. 504 une lettre du cardinal Passionei. Rome, 16 juillet 1760.

(3) *Les prophéties d'Habacuc*. Paris 1775. tom. II, double feuille intercalée entre les pages 462 et 463.

Digitized by Google

exemplaires du *Traité de la paix intérieure,* ou les faire apostiller par le P. Louis de Poix qui signait même parfois en hébreu.

Mais là s'arrête la collaboration des hébraïsants avec l'éminent ascète que fut au XVIIIe siècle le P. Ambroise de Lombez (1).

Ce qui est sûrement des Capucins de la rue Saint-Honoré, c'est le projet et le mémoire conçus en 1765 et 1768. A ce moment les auteurs des *Principes discutés* étaient au nombre de douze. Patronés par le Pape, ils avaient reçus du public le nom d'*Académie Clémentine.* Ils avaient achevé leur étude des psaumes, et l'on n'en croirait par ses yeux si l'on n'avait des textes précis, ils se préparaient à donner une nouvelle édition de la Bible polyglotte d'Angleterre, publiée par Brian Walton (1654-1657). Ils voulaient surtout la compléter, et lui adjoindre les quatre ou cinq versions orientales qui lui font défaut : la syriaque, l'éthiopienne, l'arménienne, l'ibérienne et la copte. On voulait encore revoir la version arabe, recueillir les restes du texte biblique persan, examiner à nouveau le *Codex Alexandrinus* (2), et réimprimer la version italique publiée à Reims en 1743 par le bénédictin Sabatier. Œuvre immense à laquelle trente-six religieux devaient consacrer leurs labeurs, partagés en quatre écoles : l'hébraïque, l'arménienne, l'arabe et la siamoise. Ce n'étaient pas là des châteaux en Espagne. Les provinces capucines de France auraient pu, sur leurs 4000 ou 5000 religieux, trouver ces quelques sujets et la bibliothèque du roi contenait déjà plus de 8000 volumes orientaux (3).

Il fallait utiliser ces trésors. En 1768, le P. Louis de Poix revint à la charge. Ses travaux n'avaient-ils pas reçu l'approbation de l'Ordre, les louanges de Benoît XIV en 1755? Il fallait en venir à une institution plus concrète, et le savant

(1) Toutefois, les deux œuvres du P. Ambroise étaient en vente chez les capucins de Saint-Honoré, comme en témoignent les prospectus insérés dans les volumes des hébraïsants.

(2) Aujourd'hui à Londres au British Museum.

(3) Ce mémoire de 1765 a été publié dans le *Bull. de la soc. d'hist. de Paris* (juillet-août, 1892, p. 98-115.) De même le projet de 1768. Ils sont aux Arch. Nat. G^9 548-550. Voir aussi le premier volume sur Job. 1768 ; les 217 premières pages exposent longuement le plan des capucins.

Digitized by Google

initiateur des études bibliques proposa la création de la *Société royale des interprètes du sens littéral de l'Ecriture Sainte, suivant les textes originaux et leurs versions orientales sous la protection du roi.* Les membres de cette Société, avec un règlement à part, devaient jouir de l'exemption de la prédication et des confessions, être libres de toute charge ou supériorité.

Ces plans ne se trouvèrent jamais réalisés.

Le premier coup donné à la Société lui vint de la mort du P. Louis de Poix (1782) et l'on ne vit jamais ni l'édition des conciles, ni l'édition du P. Bernardin de Picquigny que les savants s'étaient promis de livrer au public. Au moins, leur règlement de 1768 servit-il de base aux statuts de la *Société asiatique* en 1822.

Avant de mourir, le P. Louis avait encore eu le temps d'encourager l'abbé Proyart (1) et de lui fournir des matériaux pour son *Histoire de Stanislas* roi de Pologne. (Paris 1783. 2 vol. in-8°).

La Révolution dispersa ceux dont la mort n'avait pas fauché l'existence. L'Assemblée du clergé de France les avait honorés d'une gratification en 1787. Ils n'en purent jouir longuement (2). Mais leur œuvre avait déjà produit ses fruits.

L'influence de la Société Hébraïque se fit sentir au loin. Les protestants eux-mêmes éprouvèrent le besoin d'étudier plus sérieusement l'Ecriture-Sainte. Et le théosophe Svedenborg (3), de Suède alla jusqu'à s'inspirer de la méthode de nos hébraïsants.

*
* *

Avant de clore cette série des Capucins de Paris qui se livrèrent à l'étude de l'Ecriture Sainte, citons un dernier nom, celui d'un religieux bien connu dans son temps, le P. Joly. Dans le P. Joseph Romain Joly — tel était le nom dont il signait ordinairement ses volumes — il y a de multiples côtés

(1) Né en Artois, en 1743, mort en 1801.

(2) *Mém. pour servir à l'hist. de la persécution française* par l'abbé d'Auribeau. Rome, 1795, in-8. p. 372.

(3) Mort en 1772. Cf. *Nouv. biog. gén.* Didot-Hœfer. v. Louis de Poix.

Digitized by Google

à considérer. Il y a en lui l'imagination du poète, la flamme ardente du missionnaire, la trempe d'esprit du savant, la plume acerbe du polémiste. Il a laissé de nombreux écrits. Nous n'en étudions ici qu'un seul.

Le P. Romain de Saint-Claude était né en 1715, dans ce pays de Franche-Comté où les Capucins se sont développés si merveilleusement.

Son nom du monde était Joseph Joly. Il revêtit l'habit le 18 mai 1732. Il quitta sa province vers 1754, vint à Paris, et habita ensuite soit le couvent de la rue Saint-Jacques, soit celui du Marais, pendant trente-deux années. C'est là qu'il publia presque tous ses écrits. Ils lui valurent l'honneur d'être nommé membre de l'Académie des Arcades.

Il édita en 1772 sa *géographie sacrée*. La seconde édition de cet ouvrage, plus riche en faits et plus correcte, contient de plus une table complète de la géographie sacrée, et l'histoire naturelle de l'Ecriture Sainte. Plus d'une vingtaine de planches, 25 exactement, finement gravées sur cuivre, embellissent le volume.

La première partie se compose de dix-huit lettres, sans compter une lettre préliminaire pour expliquer le voyage d'Abraham de Chaldée en Chanaan, par la Mésopotamie. Les lettres suivantes parlent du séjour du peuple juif au désert, de la description de la marche des Hébreux, du tabernacle, des sacrifices, du partage des douze tribus, de l'ancienne Jérusalem, du Temple, de la musique du temple, de la Terre Sainte depuis la captivité de Babylone, du patriarcat de Jérusalem, de la Jérusalem moderne et des voyages des apôtres, notamment de saint Paul.

Dans la seconde partie, le lecteur désireux de se renseigner sur les termes d'histoire naturelle employés dans la Bible, trouve d'utiles indications sur les astres, les minéraux, les métaux, les végétaux, fleurs, plantes, arbres ou arbrisseaux, la manne, l'homme et ses diverses maladies, enfin les animaux, bêtes féroces ou reptiles, oiseaux, insectes et poissons.

Les planches sont des plus curieuses, et ajoutent un grand intérêt. On y voit en particulier, la carte du pays fréquenté par les Patriarches (p. 6). la carte de la route des Israélites en sortant d'Egypte, jusqu'au passage du Jourdain (p. 12), la

Digitized by Google

carte de la terre de Chanaan (p. 80), celle des douze tribus (p. 103), celle de la Terre-Sainte depuis la captivité de Babylone (p. 163), enfin la carte du voyage des apôtres (p. 200).

A la fin du volume, cinq planches sont consacrées aux végétaux, cinq aux animaux. On remarque, parmi les premières, le tamaris, le jonc marin, le génevrier, la menthe et l'hysope, la lavande, la mandragore, et parmi les secondes, la gazelle et le daim, l'ibis et le vautour ; le dragon éthiopien et la tête du poisson de Jonas ont moins de valeur.

Le livre entier est écrit d'un style sobre et châtié, tel qu'il convient à un ouvrage scientifique. Nous ne pouvons résister au désir de donner un petit échantillon de l'œuvre même de l'auteur. Parlant, à la page 285, de l'homme, il s'exprime en ces termes :

« Il n'est point de monstre que l'homme ne subjugue par son adresse. Il arrête les éléphants dans les forêts de l'Inde ; il surprend les lions et les tigres dans les filets ; il va, sur un esquif, percer une baleine dans les mers du nord ; il attire les oiseaux et les quadrupèdes les plus rusés dans ses pièges.

« C'est néanmoins le plus faible et le plus misérable. Les animaux ont reçu de la nature tout ce qui est nécessaire à leur conservation ; ils n'empruntent rien pour se garantir du froid. Les poissons sont couverts d'écailles, les quadrupèdes ont une peau fourrée ; les oiseaux sont revêtus de plumes. Il n'y a pas d'insecte si petit qui n'ait des armes pour attaquer un ennemi ou pour se défendre : et dans quelques-uns, la ruse supplée à leur défaut. Mais la nature n'a point donné de défense à l'homme. »

Plus haut (p. 216) le même auteur parle d'Ephèse et de saint Jean : « Saint Jean, ayant quitté Jérusalem après le décès de la Mère de Dieu, se rendit à Ephèse. Il prit soin de cette Eglise, après le martyre de saint Timothée, mais, la trouvant déchue, il annonça sa décadence..... On voit l'accomplissement de cette menace dans les ruines d'Ephèse qui n'est plus qu'un misérable village, habité par une trentaine de familles grecques, qui se sont baraqués parmi de vieux marbres, des morceaux de colonnes, d'architraves, de chapiteaux, de murailles abattues et les restes d'un bel acque-

Digitized by Google

duc. On y voit aussi la vieille église de saint Jean où l'on descend par seize marches au bord desquelles il y avait une fontaine qui est ruinée. M. le Bruyn a trouvé dans l'église de belles colonnes de porphyre qui soutenaient une galerie superbe qui est démolie : mais les deux dômes de l'église subsistent encore et sont couverts de plomb. Les Turcs en ont fait une mosquée. On fit voir un peu plus avant, à M. le Bruyn, les fonts où saint Jean baptisait ; ils sont construits d'une pierre de jaspe grise ; ils ont seize pieds de diamètre : ce sont des marches circulaires par lesquelles on descendait comme dans un bain. Il vit aussi la prison où saint Paul avait été enfermé, composée de quatre chambres qui sont faites de belles pierres de marbre : l'enceinte est quarrée ; le bâtiment est sur une montagne. Quant aux débris du temple de Dieu, ils sont hors d'Ephèse, au delà d'une plaine agréable, au bord d'un marais et au pied d'une colline. »

Ces deux échantillons donnent une parfaite idée de la façon de l'auteur.

*
* *

Conjointement à l'étude de l'Ecriture Sainte chez les Capucins de Paris, ne peut-on pas parler ici de l'école des jeunes de langues établie par les mêmes Pères à Constantinople ? Cette école — sans parler de la mission — compta une dizaine au moins de religieux parisiens, et l'un des plus célèbres fut avec le P. Romain de Paris, le P. Hyacinthe-François de Paris, mort à Constantinople le 16 janvier 1739 au bout de 45 années de religion.

C'est aussi à Paris que l'on pensa tout d'abord à fonder cette école, ou du moins une institution similaire, et l'on peut dire que, si elle fut l'œuvre des capucins français, elle reçut un concours notable des capucins parisiens.

Au Chapitre provincial de 1610, tenu à Saint-Honoré, les vocaux avaient accueilli favorablement la bulle de Paul V *Apostolicae Sedis* (1) du 28 septembre de cette année. La définition nomma le P. Laurent (Lejeune) de Paris, professeur d'hébreu,

(1) *Bull. cap.* tom. VI, p 360. *Bull. Pred.* tom. V, fol. 676.

Digitized by Google

le P. Lucien de Paris, professeur d'arabe, et le P. Barnabé d'Amiens, professeur de grec. Mais tous ces beaux projets s'évanouirent à cause des troubles, qui suivirent la mort du roi Henri IV, arrivée cette même année le 14 mai (1).

Un second essai eut lieu en 1621, cette fois en Orient. Le 8 avril, Marillac en fit part à l'ambassadeur de Constantinople de Césy (2).

On reprit le projet en 1669. Il était cher au cœur de Louis XIV. Son but était religieux, mais aussi politique. Il voulait former des jeunes gens qui remplaceraient en qualité de drogmans les Grecs employés au service de l'ambassade française sur les côtes ottomanes. Il fit prendre en ce sens deux arrêts à la Chambre de commerce en date du 18 novembre 1669 et 31 octobre 1670. « Doresnavant les droguemans et interprètes des Echelles du Levant résidant à Constantinople ne pourroient s'immiscer à la fonction de leur emploi s'ils n'étoient françois de nature ;... que de trois ans en trois ans (3) seroient envoyés aux dites Echelles de Constantinople et Smyrne six jeunes garçons de l'âge de neuf à dix ans qui voudroient volontairement y aller et iceux remis dans le couvent des capucins desdits lieux de Constantinople et de Smyrne, pour y être élevés et instruits à la religion catholique, apostolique et romaine et à la connaissance des langues, en sorte qu'on put s'en servir pour interpréter lesdites langues. ».

La chambre de commerce de Marseille fut chargé de pourvoir à l'entretien de cette école. En 1686, l'institution était en plein exercice. Mais on ne voit pas que de France on y ait envoyé régulièrement les subsides promis. On avait concédé 300 l. par élève. Il fallut les réclamer plus d'une fois, en 1682 (4), en 1717, 1718, 1723, 1727, 1736 (5). Un corps de logis spécial avait été construit et affecté à leur usage vers 1673 (6).

(1) Bibl. Mazar. ms. 2879. — Bibl. franc. ms. 91, p. 496. — Bibl. Saint-Sulpice à Paris, ms 487.

(2) *Bull. de la soc. de l'hist. de France*, 1891, p. 236.

(3) Chaque année, d'après l'arrêt de 1670.

(4) *Lettres et instructions* de Colbert. tom. II, 2e partie, p. 218. — Lobineau. *Hist. de Paris*, tom. II, p. 1530.

(5) Arch. de Saint-Louis de Péra. Série K.

(6) Id. Série K. 4. Requête à M. de Nointel.

Digitized by Google

Les élèves venaient du collège de Jésuites de Smyrne que l'on envoyait tout d'abord à Louis-le-Grand à Paris (1). A cet effet le roi avait fondé en 1700, douze bourses pour douze enfants arméniens. Un des élèves à remarquer est ce Pantaléon Xavier Locama, grec de nation, natif de Péra, qui n'est autre probablement que l'aïeul maternel d'André Chénier.

Il dut avoir pour professeur à Péra le P. Hyacinthe de Paris. C'est ce religieux qui obtint des améliorations pour l'école des jeunes de langues. Le 26 décembre 1717, il écrivit au Régent pour obtenir une augmentation de subsides (2). Un arrêt du 7 juin 1718 fixa le nombre des enfants à douze et leur pension à 350 livres, outre les 120 livres payables une seule fois, lors de leur entrée, pour le trousseau. Le P. Hyacinthe s'adressa également au Conseil de la Marine dans le même dessein.

En 1721, l'école reçut sa constitution définitive, sous le ministère Dubois. L'œuvre des Jésuites de Louis-le-Grand n'était pas merveilleuse. Ceux qu'ils expédiaient à Constantinople, ce n'était pas toujours les enfants ayant des « dispositions naturelles et nécessaires pour bien apprendre les langues orientales ». En conséquence, on n'éleverait plus à Paris d'enfants orientaux. Mais parmi les élèves français, on en entretiendrait dix qui partiraient aux Capucins après leur rhétorique (3).

On songea dans le même temps à imprimer une grammaire française et turque et un dictionnaire pour l'instruction des enfants. Le P. Hyacinthe ne put correspondre au désir du marquis de Bonac ambassadeur, faute « de loisir et de santé », et la rédaction de ces travaux fut confiée à l'un des célèbres orientalistes que Paris possédait alors, l'abbé Eusèbe Renaudot (4).

On peut lire, dans le mémoire que cet abbé composa dans la circonstance (5), l'opinion qu'il s'est fait de l'instruction

(1) P. Carayon. *Relations inéd. des missions de la C. de Jésus... dans le Levant.* p. 280. — Emond. *Hist. du collège Louis le Grand.* Paris. 1845.

(2) Arch. Péra. K. 11 et suiv.

(3) Arrêt du 20 juillet 1720.

(4) 1648-1720.

(5) Bibl. nat. coll. Renaudot. vol. 32, f. 513-522. — Arch. de la marine. B[4] 37. fol. 136-453. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris.* 1890. p. 99-112.

Digitized by Google

donnée par les capucins. Sans étudier les langues à fond, et à la manière des littérateurs, ils donnaient à leurs enfants une connaissance pratique du langage et « ils méritent d'être loués pour le soin qu'ils ont pris de leur instruction et de leurs mœurs ».

L'abbé Renaudot mourut en 1720. On ne reprit son idée qu'en 1787. Mais déjà l'école de Constantinople touchait à sa ruine. Elle avait vécu, relativement prospère pendant trois quarts de siècle, jusqu'à la Révolution ; elle avait fourni de drogmans l'ambassade française. L'école des Jésuites de Paris, se traîna péniblement jusqu'en 1826. L'école des Langues Orientales créée par l'ordonnance du 20 août 1833 la remplaça avantageusement (1) et officiellement. Elle avait ouvert ses premiers cours en 1796 à la bibliothèque nationale.

F. Ubald d'Alençon.

(1) *Correspondant*, 10 septembre 1881. — P. Arsène de Chatel, *Hist. de la latinité à Constantinople*. 2e édition. Paris. Picard. 1894. p. 308 et suiv. — Rapport du P. Romain, de Paris, préfet des jeunes de langues, à la Propagande en 1745. (Arch. de S. Polycarpe à Smyrne).

Digitized by Google

UNE MISSION EN PHRYGIE

C'était en novembre 1898, deux jeunes missionnaires, anciens élèves du séminaire des RR. PP. Capucins, partaient pour un nouveau poste à ériger dans le Vicariat Apostolique de l'Asie-Mineure.

Le train contourne l'extrémité du golfe de Smyrne et pénètre dans la vallée du Guédiz-tchaï, l'ancien Hermus. Bientôt l'on se trouve dans les plaines immenses de la Lydie; là s'élevaient autrefois l'opulente cité de Sardes, la capitale de Crésus, et plus à l'intérieur l'ancienne Philadelphie de l'Apocalypse, aujourd'hui Ala-Chehir, la belle ville.

Pendant que les missionnaires font revivre dans leur esprit le souvenir des splendeurs passées du royaume de Lydie, le train continue toujours sa marche et pénètre dans les montagnes qui séparent la Lydie de la Phrygie. L'on ne voit plus que précipices et sommets escarpés et l'on n'entend plus que le sifflement sinistre de la locomotive qui s'enfonce dans une vingtaine de tunnels d'une longueur totale de 3853 mètres. Après un parcours de 286 km., l'on arrive enfin à l'extrémité du plateau de la Phrygie, à 920 mètres d'altitude.

C'est là, au pied des derniers contreforts du Mourat-Dagh, l'ancienne Dindymène de Phrygie, que se trouve la ville actuelle d'Ouchak, par 27°,5' de longitude est et 38°,41' de latitude nord. Ouchak est une ville de 20.000 habitants environ, musulmans pour les trois quarts. Les Grecs au nombre de 3000, ou à peu près, subissent avec peine le joug ou plutôt la tyrannie musulmane. Ils sont turcophones, c'est-à-dire qu'ils ont adopté la langue de leur dominateur, et avec sa langue, ses mœurs et ses habitudes plus ou moins barbares. La justice divine a exaucé le désir de leurs pères lorsqu'ils criaient dans leur révolte impie : « Plutôt le croissant que la tiare! »

Les Arméniens grégoriens sont à peine un millier. Les quelques catholiques établis à Ouchak ne comptent pas dans

Digitized by Google

la population. Notre ambition est de multiplier leur nombre en ramenant à la foi des frères égarés. Mais le travail sera difficile, tant est profonde l'ignorance, si nombreux et invétérés sont les préjugés au fond des cœurs. Cependant Ouchak et tout le pays qui forme la nouvelle mission ont un passé plein de gloire ; ils forment aujourd'hui encore un pays plein de richesses et de ressources naturelles. Mais le schisme et après lui l'Islam ont répandu partout leur manteau de ténèbres et de ruines ; les villes anciennes ont perdu jusqu'à leur nom. Le travail du savant et de l'explorateur moderne consiste à retrouver la trace de ces villes et de leur nom dans les inscriptions, les médailles, les débris de toute sorte ensevelis sous la terre des champs et au milieu des ronces du buisson.

Nous avons cru être agréable aux lecteurs français en leur disant un mot de cette contrée voisine, mais ignorée parce qu'elle était restée jusqu'à ce jour impénétrable. A chaque pas, sur notre chemin, nous rencontrerons ce qui fut une gloire du monde païen ou du monde chrétien. Notre récit ressemblera parfois à une sèche nomenclature, tant surgissent nombreuses les villes autrefois célèbres, les églises autrefois florissantes. Nous dirons d'abord les gloires profanes de notre Phrygie, au temps où le monde était encore païen ; puis nous énumérerons quelques-unes de ses gloires religieuses. Mais, en commençant, exposons en quelques mots sa situation économique actuelle.

*
* *

Le territoire du caza (sous-préfecture) d'Ouchak fournit au commerce le blé et l'orge, la vallonée, l'opium et divers autres céréales. Mais la principale industrie du pays est celle des tapis, dits tapis de Turquie ou tapis de Smyrne, parce qu'ils s'exportent par cette dernière ville. Chaque maison a son métier. Il se fait un roulement de fonds *par semaine* de près de 2.000 l. tq., soit environ 45.000 fr.

Administrativement Ouchak forme une sous-préfecture (caza) assez importante avec une population de 80.000 habitants dépendant du sandjak (préfecture) de Kutahia, du vilayet ou province de Brousse.

Digitized by Google

Comme province religieuse Ouchak rentre dans la circonscription du Vicariat Apostolique de l'Asie Mineure, dont le titre est dévolu à l'Archevèque titulaire de Smyrne.

Au point de vue historique et géographique, Ouchak rentre dans cette province centrale de l'Asie Mineure connue sous le nom de Phrygie.

La Phrygie, comme on le sait, était autrefois enclavée entre la Bithynie et la Galatie au nord, la Mysie, la Lydie et la Carie à l'ouest, la Pamphylie et la Pisidie au sud, et enfin la Cappadoce à l'est. Dans sa plus large acception, la Phrygie comprenait également la Lycaonie et la Pisidie. Cette dernière province était souvent confondue avec la Phrygie Parorée.

Le peuple phrygien, d'après l'opinion la plus probable des historiens, serait originaire de la Macédoine ; il vint dans les provinces centrales de l'Asie Mineure, avant la guerre de Troie, sous la conduite d'un certain Midas. Connu en Macédoine sous le nom de Brygès, il prit alors en Asie celui de Phrygès.

La divinité principalement en honneur chez les Phrygiens était la déesse Cybèle, la mère des dieux, surnommée Dindymène. Ce surnom fut souvent donné à plusieurs montagnes, au sommet desquelles s'élevaient les temples de cette déesse. Aujourd'hui encore une des plus grandes montagnes du territoire d'Ouchak, le Mourat-Dagh, porte le nom de Dindymène.

Le peuple phrygien fut un peuple troglodyte. Il sut creuser les grandes falaises des montagnes de Phrygie pour y établir ses demeures, ses temples et ses tombeaux. Ces grottes qu'on rencontre par milliers, surtout dans le plateau central de la Phrygie, sont restées le cachet particulier du pays. Ce sont souvent des travaux gigantesques, et ils font l'admiration des touristes modernes. Ces monuments de l'art phrygien, de cette architecture taillée dans le roc, nous dit Texier, monuments conservés dans les solitudes des montagnes, laissent dans l'esprit une idée confuse de la grandeur d'un peuple oublié, qui n'a laissé sur la terre que l'empreinte de ses demeures et de ses tombeaux.

Pour nous, chrétiens et prêtres catholiques, dans ces mo-

Digitized by Google

numents, il est un point qui nous touche encore plus que leur architecture même : ce sont les traces du culte chrétien qu'ils conservent ; des croix gravées sur la pierre et d'autres signes encore sont là pour attester qu'aux âges chrétiens, soit par suite des persécutions, soit à cause de la grande pauvreté du peuple, un grand nombre de familles vinrent chercher un asile dans ces demeures souterraines.

Il est fort probable encore que les populations chrétiennes ont dû s'y retirer au temps des invasions musulmanes.

Après l'extinction des dynasties nationales, l'empire de Phrygie tomba entre les mains de Crésus, roi de Lydie. Plus tard Cyrus mit fin au royaume de Crésus par la bataille de Tymbrée en 548. Du temps des Perses, la Phrygie faisait partie de la Satrapie de l'Hellespont.

Lors du partage de l'empire d'Alexandre, la Phrygie échut à Antigone. Après la bataille d'Ipsus en 301, elle fut plusieurs fois démembrée et enfin tomba au pouvoir des Romains.

La Phrygie, proprement dite, portait le nom de Grande Phrygie ou Phrygie Hellespontique qui comprenait la Troade, le nord de la Mysie, la Bithynie et une partie de la Galatie.

La partie de la Phrygie qui touchait à la Bithynie portait le nom d'Epictète ou ajoutée (au royaume de Pergame). La partie occidentale s'appelait Phrygie pacatienne (pacatiana) du nom d'un certain Pacatianus, préfet du prétoire en Orient sous Constantin.

La Prygie Salutaire (salutaris), ainsi nommée à cause des nombreuses sources d'eaux thermales, comprenait les régions orientales.

Enfin la Phrygie Parorée (hors des limites) comprenait la partie méridionale mal délimitée souvent confondue avec la Pisidie.

Après la mort de Théodore le Grand (395), lors du partage de l'empire romain, la Phrygie fit partie du diocèse de l'Asie de la préfecture d'Orient.

*
* *

La Phrygie, comme on le sait, reçut le flambeau de la foi des mains de l'apôtre saint Paul lui-même (Actes des Apôtres,

Digitized by Google

passim). Elle ne tarda donc pas à devenir une partie importante de l'Église primitive. Les auteurs ecclésiastiques parlent souvent des églises d'Asie (Smyrne et Lydie) et des églises de Phrygie. Les martyrs de Lyon chargèrent S. Irénée de porter une lettre à leurs frères d'Asie et de Phrygie. Les églises de Lyon et de Vienne y joignirent d'autres lettres sur l'histoire des martyrs de ces deux Églises. Plusieurs pensent que S. Irénée porta lui-même ces lettres en Asie par respect pour la volonté des martyrs (Bibliothèque portative des Pères de l'Eglise par Tricalet).

Dès le premier siècle du christianisme, un vit s'ériger en cette province un grand nombre d'églises rendues illustres dans l'histoire ecclésiastique par le zèle, la sainteté et la science de leurs pasteurs. Le Martyrologe romain cite le nom de plusieurs saints et martyrs de la Phrygie : saint Adaucus, originaire d'Italie, citoyen romain et questeur, subit le martyre avec un grand nombre de ses compagnons ; sainte Ariadne martyrisée sous l'empereur Adrien ; les SS. martyrs Dionysius et Privatus ; S. Atticus et S. Hypatius, confesseurs.

L'*Oriens Christianus* du P. le Quien, cité par les RR. PP. Richard et Giraud, mentionne le nom de 62 évêchés, dont 36 dans la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée, et 26 dans la Phrygie Salutaire, sous la métropole de Synnade. La plupart des titres de ces évêchés sont encore de nos jours conférés par Rome aux évêques sans siège, jadis dénommés *in partibus infidelium*. L'on peut voir le nom de ces évêchés dans la *Gerarchia Catholica* ou annuaire pontifical imprimé à Rome.

La géographie ancienne de la Phrygie est à peu près entièrement reconstituée de nos jours, grâce aux recherches de plusieurs touristes anglais et allemands et de diverses missions scientifiques envoyées en Phrygie. Nous connaissons à peu près l'emplacement ancien de tous ces évêchés. Malgré l'intérêt ecclésiastique qui pourrait ressortir d'une étude complète sur tous les évêchés de Phrygie, nous nous bornerons à ne parler que d'Ouchak et à en énumérer les plus importants.

La ville d'Ouchak occupe-t-elle l'emplacement d'une ville

Digitized by Google

ancienne ? Il paraît certain d'après les nombreux fragments d'architecture en marbre blanc journellement extraits du sol, qu'Ouchak se trouve sur l'emplacement ou tout au moins aux environs du site d'une ancienne ville.

D'aucuns voudraient assimiler Ouchak à l'ancienne Eucarpie de Phrygie, mais ce sentiment paraît erroné. Eucarpie rentrait dans la circonscription de la Phrygie Salutaire, sous la métropole de Synnade, et faisait partie de la Pentapole de Phrygie, composée d'Eucarpia, de Hiéropolis, d'Otrous, de Stectorium et de Bruzos (près de Sandikli). C'est donc plus à l'est qu'il faut chercher l'emplacement d'Eucarpie. M. Georges Radet ancien professeur de l'école française d'Athènes et aujourd'hui doyen de la faculté de Bordeaux, tranche la question controversée sur Ouchak dans son *Rapport sur une mission scientifique en Phrygie*.

Deux textes épigraphiques, dit-il, recueillis par le capitaine Callier, publiés par Reinach, démontrent qu'Ouchak est l'ancienne Flaviopolis. Deux autres textes établissent avec certitude que Téménothyre se trouve aux environs ou peut-être sur l'emplacement même d'Ouchak. Les monnaies qu'on possède de cette ville ont, avec une double légende, Flaviopolis au droit et Téménothyre au revers. Flaviopolis ne serait donc qu'un surnom de Téménothyre. Il est possible que les Téménothyréens aient déplacé leur chef-lieu à un autre endroit et que depuis la ville ait conservé les deux noms. Ce fait est commun dans l'histoire de la Phrygie. Nous le constatons dans *Apamée Cibotos* (aujourd'hui *Dinair*) qui remplaça *Célènes*, dans *Acroenos* (*Afion-Kara-Hissar*) qui remplaça *Léontocéphale*, et dans *Griménothyræ* (*Giaour-Oren*) qui fut remplacée par *Trajanapolis* (*Tcharick-keui*).

Quoi qu'il en soit *Téménothyræ-Flaviopolis* est citée par les auteurs ecclésiastiques parmi les sièges épiscopaux de la Phrygie pacatienne sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie. On cite pour évêques de ce siège un certain Mathias pour lequel Nunéchius, son métropolitain, souscrivit au Concile de Chalcédoine en 451 et un certain Grégoire qui assista et souscrivit au VIIe concile général, le second de Nicée en 787.

Aujourd'hui Ouchak est le centre d'une mission qui s'é-

Digitized by Google

tend sur près de 300 km. de chemin de fer, depuis *Sardes*, l'ancienne capitale de la Lydie, jusqu'à Afion-Kara-Hissar (*Acroenos-Léontocéphale*), près de l'ancienne Synnade de la Phrygie Salutaire. La Mission dirige également une école de garçons. Il serait à désirer qu'on put en ériger une seconde pour les filles complètement abandonnées, sans instruction et sans éducation.

L'église de *Laodicée*, (aujourd'hui *Eski-Hissar*, près de Dénizli) fut la métropole de la Phrygie pacatienne ; on la trouve mentionnée parmi les sept églises de l'Apocalypse ; saint Paul la cite dans son Epître aux Colossiens ; saint Archippe, le compagnon de combats de l'Apôtre en reçut, dit-on, le gouvernement. Plus tard, un de ses évêques, saint Sagaris (VI octobre), subit le martyre sous Marc-Aurèle. Saint Artémon, prêtre de cette même église, subit également le martyre sous Dioclétien. Au 28 février, le Ménologe grec mentionne le nom de Nymphas, un des premiers Pasteurs de Laodicée. Nous connaissons le nom de 25 évêques de ce siège.

L'église de *Colosses (Honas)*, voisine de Laodicée, eut pour évêque saint Epaphras. L'on connaît l'épître de saint Paul aux Colossiens. Les martyrs Philémon et Appias étaient de Colosses. Leur esclave Onésime devint plus tard évêque; les uns le placent sur le siège d'Ephèse, les autres avec plus de probabilité sur celui de Bérée. A l'époque du schisme, l'évêque de Colosses, un certain Samuel, fut envoyé par Photius à Rome, afin de gagner les bonnes grâces du Pape, et fut ensuite récompensé du titre d'archevêque.

L'église de *Hiérapolis* (aujourd'hui *Tamouk-Kalessi*), voisine également de Laodicée, est mentionnée par saint Paul, dans son épître aux Colossiens (IV, 13) ; dépendant à l'origine de Laodicée, elle devint ensuite la métropole de la seconde Phrygie pacatienne.

Cette église eut quelques évêques latins, parmi lesquels on cite Antoine, de l'Ordre des Frères Mineurs vers 1346 et un certain Etienne de Larolo du même Ordre.

L'église d'*Euménia (Ichikli)* fut gouvernée par saint Thraséas, énuméré par les auteurs ecclésiastiques parmi les grandes lumières de l'Asie. Ce saint évêque subit le mar-

Digitized by Google

tyre sous Marc-Aurèle. On connaît le nom de cinq évêques de cette église.

L'église d'*Apamée Cibotos* (l'ancienne *Célènes*, aujourd'hui *Dinair*) eut la gloire de donner plusieurs saints. On cite les martyrs Caius et Alexandre (10 mars), S. Maxime d'Apamée (30 octobre) et S. Acatius. Un de ses évêques du nom de Théodule souscrivit au Testament de S. Grégoire de Nazianze.

Dans la Phrygie Salutaire, l'église métropole de *Synnade* (aujourd'hui *Chouhoud-Cassaba*, près d'Afion-Kara-Hissar) fut gouvernée par S. Agapet (24 mars) et S. Michel (23 mai); celui-ci souscrivit au VII concile général, le deuxième de Nicée en 787. Les Grecs honorent comme saint un autre évêque de ce siège, Pausicacus d'Apamée, et en font mémoire le 13 mai. Le Martyrologe cite au mois de juillet le nom des martyrs Démocrites, Secundus et Dyonisius de Synnade.

L'église de Hiérapolis ou plutôt de Hiéropolis de la Phrygie Salutaire (près de Sandikli), a souvent été confondue, à tort, avec Hiérapolis de la Phrygie pacatienne, voisine de Laodicée; elle fut une des plus célèbres de la Phrygie. D'après le Bréviaire Romain, l'apôtre S. Philippe, après sa mission en Scythie, vint à Hiérapolis de Phrygie, où il fut attaché à la croix et lapidé. L'évêque qui gouvernait alors cette église était un certain Héros, chez qui se retira l'apôtre. Hiérapolis eut encore pour pasteur S. Papias, contemporain de S. Polycarpe et disciple de saint Jean, puis saint Albercius I du temps de l'empereur Antonin. Saint Abercius mourut à l'âge de 72 ans après avoir lui-même désigné son successeur, Abercius II.

C'est au premier de ces Abercius que se rapporte la célèbre inscription, découverte par Rhamsay et connue sous le nom d'épitaphe de saint Abercius. Elle est aujourd'hui à Rome, où elle a été transportée à l'occasion du jubilé de S. S. Léon XIII.

Saint Apollinaire, une des plus brillantes lumières du second siècle, gouverna l'église de Hiéropolis et fit une apologie du Christianisme, *volumen insigne*, selon S. Jérôme, qu'il adressa à l'empereur Marc-Aurèle en 177. L'empereur reçut favorablement un ouvrage si solide et arrêta

Digitized by Google

momentanément la fureur des persécutions. (Extrait de la légende du Propre du diocèse de Smyrne, VI février). Cet évêché subsista jusqu'au XVe siècle. Il est régi alors par des évêques latins de l'ordre des Frères-Prêcheurs, de l'ordre des Carmes et par trois évêques de l'ordre des Frères-Mineurs. Ces trois derniers sont Jean II, nommé par Callixte III en 1456, — Usric, son successeur, — Vincent qui siégeait en 1490. (Cf. Richard et Giraud.)

L'Eglise de *Polybotum* (*Bolavadin*) fut gouvernée par S. Jean le Thaumaturge. Il combattit pour le culte des saintes images, du temps de l'empereur Léon l'Isaurien.

L'Eglise de *Mère (Merus)*, eut la gloire de donner au ciel les martyrs Macédonius, Théodule et Tatanius qui subirent le martyre du feu du temps de Julien l'Apostat. Le Martyrologe marque leur mémoire au 12 septembre.

L'Eglise de *Cotyœum (Kutahia)* a donné le martyr célèbre, S. Mennas, originaire d'Egypte.

Héfélé, dans son *Histoire des Conciles*, parle d'un synode entre l'an 157-172, tenu à Hiérapolis de Phrygie. S. Apollinaire présidait ce concile provincial au milieu de vingt-six de ses collègues. On y condamna Montan et Maximille, les faux prophètes, et Théodote le Corroyeur.

Entre l'an 343-381, il y eut un second synode à Laodicée de la Phrygie pacatienne. On rédigea soixante canons ou ordonnances ecclésiastiques (1).

Ces quelques détails historiques suffiront pour donner une idée de la célébrité des Églises de Phrygie. *Nobis enim qui de illis nati sumus,* à nous les descendants et les enfants de ces saints évêques, pasteurs pleins de zèle et d'intelligence, gloire des Eglises de Phrygie, à nous les frères de tous ces nobles martyrs qui arrosèrent de leur sang ces terres confiées à nos soins, incombe le devoir de chanter leurs travaux, *Sapientiam eorum narrent populi et laudes eorum nuntiet Ecclesia* (Eccl. 44); nous apprendrons au peuple à narrer leur sagesse et notre mère, la sainte Eglise, se réjouira en promulguant leurs louanges.

FRANCK DEPORTU,
Miss. Apost.
T. O.

(1) Héfélé, *Histoire des Conciles.*

Digitized by Google

UN PROBLÈME HISTORIQUE

L'ORIGINE DES CAGOTS

Il y a quelque temps, dans une paroisse du sud-ouest de la France, nous fûmes vivement frappé de voir s'avancer, pour porter la croix processionnelle, un jeune homme de superbe carrure, vrai type du Nord, dont les yeux clairs, le visage doux et les cheveux blonds contrastaient avec la physionomie générale des habitants de la contrée. « C'est un *Cagot*, nous dit-on. Il y a cinquante ans, jamais cet homme, qui est d'ailleurs un des meilleurs chrétiens de la paroisse, n'aurait osé s'approcher pour porter la croix dans une cérémonie publique, jamais on ne le lui aurait permis. Les préjugés populaires le tenaient à l'écart avec tous ceux de sa race. — Est-ce donc une race ? — Oui, mais une race de parias, une race maudite, comme celle des Bohémiens. »

Notre curiosité était éveillée. De nombreux problèmes se posaient aussitôt à notre esprit. Qu'était-ce que cette race ? D'où vient-elle ? Quelle est son histoire ? Nous nous mîmes à interroger, à parcourir les lieux, à compulser les ouvrages, qu'un haut personnage, savant distingué, voulut bien mettre à notre disposition, et c'est le résultat de nos observations que nous voudrions consigner ici.

De nombreux auteurs, entre autres, de Belleforest, et Pierre de Marca ont parlé des Cagots, mais la plupart en se copiant, ou se faisant les échos de la voix populaire et entassant à leur sujet les erreurs les plus manifestes.

Il y a un peu plus de cinquante ans, un éminent professeur de la Faculté des Lettres de Bordeaux, M. Francisque Michel, publiait deux intéressants volumes sur les *Races maudites* de la France et de l'Espagne, et relatait consciencieusement tout

Digitized by Google

ce qui en avait été dit avant lui. Son livre (1), aujourd'hui introuvable, est une mine précieuse, où l'on trouve compilé tout ce qui a rapport aux Cagots. Bien que nous ne soyons pas en tout de l'avis de ce savant historiographe, nous devons dire que ses travaux nous ont été d'un grand secours et ont abrégé singulièrement nos recherches personnelles.

D'où vient d'abord ce mot de *Cagot* ? L'étymologie va peut-être fournir quelque lumière à l'histoire. M. Fráncisque Michel déploie dans cette question une érudition extraordinaire. Il faudrait pour marcher sur ses traces, connaître toutes les langues. Nous ne le suivrons donc pas dans ses investigations, d'autant plus que l'origine du mot paraît être assez simple.

D'abord, ce n'est pas *Cagot* qu'on a écrit tout d'abord, mais bien *Caffos*, qui veut dire lépreux. Ce mot se trouve pour la première fois dans les fors de Navarre, dont la compilation remonte à l'an 1074. *Caffos*, dont les Gascons ont fait *Gahets*, semble venir de *cassatus*, *cassot*, employé aussi pour désigner ces malheureux rebuts de l'humanité.

Quant au mot *Cagot*, il peut venir du manteau spécial que portaient les lépreux, et qu'on appelait *Cagoule*; de même qu'un autre de ses synonymes : *capot*, ou *capin*, vient comme *cape* et *capuchon*, du latin *caput*. Il paraît bien, dans tous les cas, que le mot de *Cagot*, employé pour désigner un faux dévot ou hypocrite qui cache ses vices sous l'apparence de la piété, vient du sac, ou cagoule, que portaient les pénitents.

Peut-être encore le mot de *Cagot* n'est-il qu'un terme vulgaire et bas, que le peuple aura inventé pour mieux marquer le mépris et le dégoût qu'il avait pour la classe de gens qui nous occupe.

Les Basques les appelaient *Agotac*, la Navarre *los Agotes*, les Bretons les *Caqueux*. En d'autres lieux, ils étaient nommés simplement les ladres ou les lépreux, ou encore les *Gézits* ou *Gézitains*, à cause de Giézi, le lépreux de l'Ecriture.

Si nous plaçons les *Caqueux* de Bretagne parmi les cagots, c'est à cause de la similitude des noms, et aussi parce que ces

(1) *Histoire des Races maudites de la France et de l'Espagne*, 2 vol., Paris, Franck, 1847.

Digitized by Google

malheureux furent l'objet au moyen âge des mêmes préventions et qu'on usa à leur égard de la même conduite.

Il en est autrement des *Marrans*, ou *Marrons* de l'Auvergne, qui sont, le nom l'indique, d'anciens juifs ou des maures convertis, et aussi des *Coliberts* de l'Aunis et de la Saintonge, qui furent toujours tenus pour une race inférieure, méprisée, mais contre laquelle on n'exerçait pas de sévices. Nous croyons que ces Coliberts sont des restes de la population lacustre primitive des bords de la Charente. D'un caractère doux et timide, ils ont subi pacifiquement le joug des vainqueurs, et continuant de s'adonner à la pêche et de vivre sur le bord des eaux, le plus souvent esclaves de leurs seigneurs, ils sont demeurés, par l'ignorance et la pauvreté, dans une condition inférieure.

Les *Cagots* proprement dits habitent, outre le nord de l'Espagne, Navarre et Guipuzcoa, tous les départements du sud-ouest, jusqu'au Poitou et à la Bretagne. Dans beaucoup de ces régions, on trouve encore la *Font* au *Hont deus Cagots*; le *Cam* (champ) *del Cagot*; la *font* (fontaine) *deus Chrestias*, le *pont des Ladres*, etc... Dans le langage vulgaire, on parle encore avec mépris de la *capotaille* de tel lieu, et on montre dans certaines villes la *rue des Cagots*, le *quartier de la Capoterie*, etc.

Ces quartiers existent à Auch, à Eauze, à Condom, dans le Gers.

D'après un arrêt du Parlement de Bordeaux, en 1578, il y avait des cagots à Marmande et au Mas d'Agenais.

Ils formaient à Bordeaux une espèce de faubourg, et avaient pour église Saint-Nicolas-des-Graves, appelé aussi *S. Nicolas des Gahets*. L'archiprêtré fut transporté ensuite à Saint-Pierre de Gradignan, et s'appela d'un nom caractéristique, que l'on traduisait ainsi : *archiprêtré de Cernès*, mais qui voulait dire : *archiprêtré des galeux : archipresbyteratus Sarnesii.*

Il y avait des Cagots en Poitou, à l'extrémité de l'île de Maillezais, et en Bretagne, à Loudéac, Pontivy, et dans les communes des environs de Saint-Brieuc. Un hameau près de cette ville s'appelle encore la *Caquinerie*, nom commun à tous les lieux habités par les Caqueux.

Digitized by Google

Mais ce sont surtout les départements pyrénéens qui abritent le plus grand nombre de Cagots.

A Aurignac et à Saint-Gaudens, on les appelait des *Capins*. Une rue de cette dernière ville porte encore ce nom, une ruelle *des Cagots* à Saint-Béat accuse aussi leur présence en cette ville. Les Cagots ou Capots de Saint-Bertrand de Comminges formaient une petite communauté.

Ils étaient plus nombreux à Montgaillard, Campan, Luz, Lannemezan, Capvern, Hèches, Juillan, Ossun, Saint-Savin. A Aucun, ils occupaient tout un hameau, et envoyaient des charpentiers dans toute la contrée. C'était la profession qu'ils exerçaient de préférence.

A Saint-Pé, un proverbe patois équivalant au nôtre : « Les cordonniers sont les plus mal chaussés », disait en parlant des Cagots charpentiers : « A la maison du Cagot, la gouttière. » Ils avaient dans cette ville, à une époque très reculée, une petite église à leur usage, appelée la *Gleiziate*, et un cimetière particulier au centre de la ville, au *Paianquet*. C'est l'emplacement actuel de la chapelle des filles de la Croix. Le hameau voisin de Réouilhès aurait été primitivement habité par les Cagots.

On raconte même qu'à la suite d'une rixe avec les habitants de Lourdes, les Cagots, en ayant tué un certain nombre, se servirent de leurs têtes pour jouer aux boules sur la place de Saint-Pé. Ils furent condamnés pour ce fait par le Parlement de Toulouse, et subirent de cruelles représailles. D'autres attribuèrent ce méfait, qui d'ailleurs n'est pas prouvé, à la population entière de Saint-Pé. Peut-être aura-t-on voulu s'en armer plus tard pour faire encore peser sur les Cagots maudits de plus lourdes préventions.

A Lourdes, les Cagots habitaient, sur la rive droite du ruisseau Lapaca, non loin de la gare actuelle, un petit village qui porte encore leur nom.

De Lourdes à Pau, dans la belle vallée du Gave, il n'y a presque pas de village qui n'ait eu des Cagots. Ceux de Montaut, près de Bétharram, auraient, dit-on, émigré à Toulouse, et y auraient fondé le quartier de *Montaut*.

Le pays basque, français et espagnol, avait aussi un grand nombre d'Agots ou *Agotac*.

Digitized by Google

Ceux d'Espagne habitent surtout la vallée du Baztan, et le village de Bozate. Quand M. Francisque Michel parcourait ces contrées, pour y faire ses recherches, il devait éviter de consulter directement les Cagots, pour ne pas indisposer les autres habitants du pays : « Ici, lui disait-on, on ne parle pas à ces gens-là. »

Un seigneur de l'endroit, pris de pitié, avait voulu en transporter une colonie dans une autre contrée d'Espagne, où, inconnus, ils auraient pu se mêler à la population, mais ils revinrent tous à leur village natal.

A Bayonne, il ne reste, comme souvenir des Cagots, qu'une fontaine hors des murs de la ville, entre Lachepaillet et Saint-Léon, qui, il y a quelques années, portait encore leur nom.

Ils habitaient, à Biarritz, un quartier dit *Gardague*, et ils étaient aussi à Anglet, Arcangues, Ustarritz, et tous les lieux voisins, comme à Urt, à Espelette, à Hasparren, à Saint-Jean-Pied-de-Port. A Saint-Palais et à Ascain, on trouve encore l'*Agot-carrica*, *Agota-carrica*, ou rue des Cagots.

La Soule, comme le Labourd, en a dans toutes ses parties. A peine compterait-on une seule commune dans les Basses, comme dans les Hautes-Pyrénées, où il ne s'en trouve point.

Dans les Landes, la résidence principale des Cagots était à Bezaudun, dans le canton d'Arjuxans. Il y avait à Mont-de-Marsan un quartier des Gézits.

A Capbreton, les Cagots, appelés aussi Gahets ou Gézits, habitaient le quartier dit de la *Punte* ou de la *Pointe*, et les habitants les employaient à fixer les sables par des haies d'ajoncs ou à déblayer la rivière. Ils étaient particulièrement nombreux dans les communes de Saint-Martin-de-Hinx, Sainte-Marie-de-Gosse, Orx, Saubrigues et les environs, où abondent encore aujourd'hui d'excellentes familles issues de cette race.

Partout, pendant de longs siècles, ces malheureux sont traités avec mépris et cruauté, sequestrés du reste des humains.

Comme nous l'avons vu, on les confine dans un quartier,

Digitized by Google

dans une rue, et on leur défend d'en sortir à certaines heures, de paraître en public en certains lieux, de s'arrêter dans les rues, ou de s'y montrer sans porter le signe distinctif qui les voue à l'exécration : un morceau de drap rouge sur la poitrine, taillé en forme de pied d'oie.

Ils ont leur place à part, à l'église, tout au fond, derrière les autres, ou dans une chapelle où ils sont le plus souvent entassés dans un très petit espace. Pour y accéder, il y a une porte spéciale pour eux, étroite et basse, avec un bénitier à leur usage.

Il leur est défendu sous peine d'être chassés de l'église de prendre de l'eau bénite au bénitier commun, et quand il n'y en a qu'un, on suspend auprès un bâton de bois, au bout duquel on tend l'eau bénite aux Cagots.

Un Cagot du diocèse de Tarbes fut chassé honteusement de l'église avec défense de n'y plus jamais entrer, parce qu'il avait, par mégarde, touché un encensoir.

Dans une paroisse des Landes, quelques années avant la Révolution, un Cagot s'étant aventuré jusqu'à prendre de l'eau bénite au bénitier commun, se vit assailli par un ancien soldat qui se tenait à l'affût, et qui, d'un coup de sabre, lui trancha la main. Cette main fut clouée pour l'exemple, au-dessus de la porte de l'église.

Dans une autre église, un jeune Cagot, doué d'une très belle voix, crut pouvoir, sur l'invitation du curé sans doute, quitter sa place pour aller s'asseoir au lutrin près des autres jeunes gens, quand un homme robuste vint le prendre et l'expulser violemment, lui reprochant comme un crime son origine cagote.

Ces préjugés et ces désirs de distinctions allaient si loin qu'à Olesse (Basses-Pyrénées), on avait une manière spéciale de sonner l'*Angelus* pour les Cagots, quelques instants après l'*Angelus* ordinaire. A Sauvagnon, on faisait la procession dominicale pour eux, autour de leur cimetière, après la messe, tandis que la procession solennelle de la paroisse avait eu lieu avant.

Les Cagots étaient, en effet, ordinairement exclus des processions ; s'ils y assistaient en quelques lieux, on leur défendait d'y porter des cierges. Ils ne pouvaient faire partie d'au-

Digitized by Google

cune confrérie. Toutefois, au XVIIIe siècle, les abus s'introduisant, et quelques supérieurs laïques de ces associations devenant vénaux, on recevait quelquefois des Cagots, mais en leur faisant payer des droits d'entrée exorbitants.

A Lucarret, on passait le pain bénit aux Cagots au bout d'une longue fourchette de bois.

Jamais ils n'avaient le droit de venir à l'offrande au pied de l'autel comme les autres fidèles, mais le prêtre allait à eux au fond de l'église. A Arbonne, tandis que les fidèles ordinaires baisaient la croix d'argent, on ne leur permettait à eux que de baiser la croix d'une étole réservée à cet usage.

On prétendait les confiner dans certaines professions qu'ils exerçaient d'ordinaire, et qui étaient réputées humiliantes. Le plus souvent, ils étaient charpentiers ou bûcherons, tisserands, cordonniers. En Bretagne, les caqueux étaient cordiers. A Pau, les caqueux étaient ramoneurs, et à Lescun, la charge de fossoyeur était héréditaire dans une de leurs familles.

Il est inutile d'ajouter que les non cagots ne contractaient pas de mariage avec un individu de la race maudite. Il fallait, pour passer par dessus ces préjugés, des circonstances bien fortes, et encore s'exposait-on à soulever autour de soi de terribles colères. C'est ainsi que vers la fin du XVIIIe siècle, l'abbé de Lurde intente un procès à son frère aîné, seigneur de ce lieu, qui a épousé une Cagote, et ne prétend à rien moins qu'à le dépouiller, à cause de cela, de tous ses droits et privilèges, ce que le Parlement de Navarre ne voulut point admettre.

Les Cagots étaient séparés du reste des chrétiens même dans le champ du repos, comme si leurs cendres elles-mêmes eussent pu souiller les morts de l'autre race. On les ensevelissait souvent dans un cimetière à part, ou bien dans un coin spécial du cimetière commun. En plusieurs paroisses, ces coins de cimetière, réputés infâmes, ont été plus tard affectés aux protestants, aux suicidés, etc... A Claracq, localité des Basses-Pyrénées, comme les précédentes que nous venons de citer, on distinguait les tombes des Cagots en ce qu'elles étaient plantées de houx, tandis qu'on mettait du buis sur celles des autres chrétiens.

Digitized by Google

Mais quelle était la raison ou le prétexte de ces vexations, pourquoi ces particularités qui choquent si vivement aujourd'hui nos instincts égalitaires et notre sens chrétien?

C'est qu'on croit ces pauvres Cagots infectés de tous les vices, couverts de toutes les iniquités. On redoute leur contact, parce qu'on les dit atteints d'une maladie mystérieuse, d'une sorte de lèpre, signe de malédiction sur leur race ; et les autorités qui les tiennent à l'écart se flattent de servir par là les intérêts dont ils ont la garde et de prendre à bon droit des mesures hygiéniques et salutaires.

Voilà pourquoi, en Béarn, on fait des pétitions pour les empêcher de marcher nu-pieds dans les rues, et de communiquer ainsi aux autres leur ladrerie. Voilà pourquoi encore on les oblige, à Cauterets, à ne se baigner qu'après tous les autres et dans un lieu spécial.

L'imagination d'ailleurs se donne libre cours au sujet de leur conformation physique et de leur prétendue maladie. A cause du morceau de drap qui les fait reconnaître, les uns croient que leur peau forme sous l'aisselle gauche une véritable patte d'oie qui s'enfle, ainsi que leurs lèvres et leurs glandes jugulaires quand souffle le vent du midi. D'autres disent qu'ils ont le sang tellement chaud, qu'ils ne peuvent, même au plus fort de l'hiver, supporter la plus légère couverture.

Les médecins célèbres comme Laurent Joubert et Ambroise Paré lui-même tombent dans ces erreurs communes.

Le premier appelle le mal des Cagots une leucé générale. « En effet, leur véritable mal, dit-il, ce n'est pas l'éléphantiasis proprement dite, que l'on définit un chancre de tout le corps, et qui provient uniquement de l'atrabile, par suite de l'inflammation de toutes les humeurs ; ce n'est pas non plus ce que les Grecs appellent lèpre, et qui n'est qu'une affection de la peau, ni le mélas, sorte de vitilige. C'est dans la pituite, que la Capoterie a sa source. Tout l'indique : blancheur complète et toute de neige, absence de toute démangeaison, surface du corps égale et unie, et bouffissure de la face. La seule chose qui fasse supposer qu'ils ne jouissent pas d'une parfaite santé, c'est leur mauvaise haleine ; ce qui provient de la facilité avec laquelle leur pituite se corrompt. »

Digitized by Google

Ecoutons maintenant le père de la chirurgie moderne. Paré explique qu'il y a deux sortes de lépreux, ceux qui sont atteints extérieurement de la maladie, et les lépreux blancs, ou Cagots, dont le mal est tout à l'extérieur « es visages desquels bien que peu ou point des signes sus alleguez apparaissent, si est-ce que telle ardeur et chaleur estrange leur sort du corps, ce que, par expérience, j'ai veu : quelquefois l'un d'iceux tenant en sa maison l'espace d'une heure une pomme fresche, icelle après apparoissoit aussi aride et ridée que si elle eust esté huict jours au soleil. Or, tels ladres sont blancs et beaux, quasi comme le reste des hommes, etc. (1). »

Caxarnaut, huissier du conseil de Navarre, soutient la même thèse pour faire repousser les revendications des Cagots. « Ils sont maudits, dit-il avec une étrange assurance, lépreux à l'intérieur et damnés, comme l'expérience le démontre. » Et il ajoute : « La preuve que les Cagots sont lépreux, infectés et maudits, c'est que même les herbes qu'ils foulent aux pieds se sèchent et perdent leur vertu naturelle ; les pommes ou tout autre fruit qu'ils posent dans leurs mains ou dans leur sein se pourrissent à l'instant même, sans compter que sur leurs personnes et dans leurs maisons, ils sentent mauvais comme des individus contaminés d'une grave maladie. »

Dans les environs de Pau, on leur attribuait encore des accès de frénésie, ou délire, appelés la *Cagoutille*, auxquels ils étaient en proie à certains jours, à la pleine lune, etc... les ouvriers quittant leur travail, jetant leurs outils à tout hasard, et faisant mille folies jusqu'à ce que l'accès fût passé.

Dans les Landes, on les croyait encore sorciers, et on les empêchait d'approcher du berceau des enfants, s'imaginant qu'ils pouvaient, par leur seul regard, leur communiquer de terribles maladies, ou des infirmités incurables.

L'isolement dans lequel ils vivaient et la répulsion que l'on avait pour eux leur faisaient attribuer toute sorte de méfaits, et tous les crimes dont les auteurs demeuraient inconnus. C'est ainsi que la tradition met sur leur compte les

(1) *Œuvres d'Ambroise Paré*, Paris, Macé, 1607, 20e livre, chap. XI, p. 744. Du pronostic de lèpre.

Digitized by Google

brigandages accomplis par une bande de nomades, réfugiés au château de Mauvezin, près de Lannemezan, qui semblent avoir été plutôt des bohémiens.

L'examen médical des Cagots fut fait, en 1600, sans aucune prévention, par deux médecins de Toulouse, sur l'ordre du Parlement de cette ville. Ils attestèrent « avoir visité vingt-deux personnes, dont un enfant de quatre mois, tous charpentiers ou menuisiers, soi-disant Cagots, et qu'après avoir palpés, regardés exactement chacun à part, en tous les endroits de leur corps, par plusieurs et divers jours, et fait saigner du bras droit, sauf l'enfant à cause de son bas-âge, non plus que sa mère parce qu'elle étoit nourrice, lui ayant fait néanmoins tirer du sang par ventouses appliquées sur les épaules, observé et coulé le sang d'un chacun d'eux, et avoir fait les preuves accoutumées, examiné les urines et discouru diligemment sur tous les signes de ladite maladie, le tout suivant les règles de l'art de médecine et chirurgie, sans avoir omis aucune chose nécessaire pour porter un bon et solide jugement en fait de si grande importance ; et pour voir si les soupçonnés ou quelques-uns d'entre eux étoient atteints de ladrerie ou de quelque autre maladie qui y eût quelque affinité, et qui par communication pût préjudicier au public ou au particulier ; examiné aussi si les accusés avoient quelque disposition ou inclination à ladite maladie ; le tout mûrement considéré par lesdits médecins et chirurgiens, ils rapportèrent d'un commun accord par leur relation, qu'ils déclaroient avoir trouvé les vingt-deux personnes dont il s'agit, toutes bien saines et nettes de leur corps, exemptes de toutes autres maladies contagieuses, et sans aucune disposition à des maladies qui dût les séparer de la compagnie des autres hommes et personnes sains, etc. »

Si donc les Cagots avaient eu à l'origine quelque lèpre, quelque maladie de peau, quelque vice de sang, justifiant jusqu'à un certain point leur relégation, il n'en restait plus de traces, au commencement du XVIIe siècle, et les Parlements avaient raison de décréter la suppression des barrières, et la réhabilitation de la race maudite.

L'Eglise n'avait pas attendu jusque-là pour le faire. C'est elle la première qui porta l'arrêt libérateur. Le Pape, par une

Digitized by Google

bulle du 13 mai 1515, avait ordonné de traiter les Cagots sur le même pied que les autres chrétiens, et de faire cesser les distinctions vexatoires auxquels ils étaient soumis même dans les églises. Un chanoine de Pampelune, chargé de l'exécution de la bulle, pour les Agots de Navarre, dut faire appel au Parlement et au bras séculier pour imposer l'ordre du Pape. Hélas ! les préjugés populaires étaient si enracinés qu'il fallut lutter longtemps pour obtenir l'affranchissement des parias, et plus d'une fois il fallut y renoncer.

Le mouvement était créé cependant, et durant tout le siècle suivant, à la suite du Parlement de Navarre et de celui de Toulouse, les arrêts, autrefois défavorables aux Cagots, leur donnent raison et les rétablissent dans les droits de tous les autres citoyens.

La Bretagne à son tour s'engage dans cette voie. Un avocat célèbre, Pierre Hévin, plaide la cause des caqueux, et un arrêt du parlement de Rennes du 20 mars 1681, déclare « qu'il n'y a plus de lépreux, ladres ou caquins ». L'exécution de cette ordonnance trouve bien des difficultés cependant, témoin ce fait, qui se passe en 1716, à Planquenoual. Un caqueux, Mathurin Rouault, vient de mourir, et on l'enterre dans l'église pour marquer que les honneurs rendus aux morts sont communs aux caqueux et autres fidèles. La noblesse, pour aider le clergé à vaincre le préjugé, assiste nombreuse aux funérailles. Mais le peuple réfractaire va, la nuit, déterrer le cadavre, pour le porter au cimetière des Caqueux. La justice de Saint-Brieuc ordonne que le cadavre soit de nouveau déterré, et on le sale, en attendant l'arrêt définitif, qui est donné peu de jours après, pour réintégrer le mort dans sa sépulture primitive à l'église.

A la même époque, un curieux procès de ce genre qui se déroule à Biarritz, nous montre à quelles résistances se heurtaient les autorités favorables à la justice et à l'humanité.

« Un nommé Estienne Arnaud, dit un document conservé à la mairie, menuisier, de la race des Gotz, Quagotz, Bisigotz, Astragotz et Gahetz », veut obtenir le droit d'exercer les charges municipales, et de se placer à l'église dans les galeries réservées aux hommes. Grand émoi, protestations des jurats et de la foule. Arnaud recourt aux magis-

Digitized by Google

trats, et obtient gain de cause. Le second jurat, Jean Petit de Labat, assemble la population dans le lieu des assemblées ordinaires, et tous unanimement le délèguent pour faire appel et obtenir la cassation du jugement. On ne sait pas quel fut le résultat final de cette démarche, mais tout porte à croire que l'on fut, à Paris, aussi humain qu'en Labourd.

A la suite d'une rixe dans l'église pour empêcher un autre Cagot de se placer dans la fameuse galerie, un nouveau procès est intenté, et se termine par un arrêt du Parlement, du 9 juillet 1723, défendant d'injurier les Gahets, et les autorisant à prendre place dans les églises et dans les assemblées communales avec le reste du peuple, à exercer les charges municipales, etc...

Partout des efforts sont faits pour détruire les préventions populaires. Louis d'Aignan du Sendat, archidiacre du Magnoac, faisant la visite de l'église de Guizerix, s'engage bravement en sortant, sous la petite porte des Cagots, son cortège n'ose reculer, le peuple entier le suit, et la porte maudite n'inspire plus d'horreur.

Mgr de Romagne, évêque de Tarbes, mort en 1768, ne craint pas lui non plus, pour la première fois, d'élever des Cagots à la cléricature et de leur conférer les saints Ordres.

La société chrétienne, on le voit, n'avait pas attendu la Révolution de 1789, pour affranchir les parias.

C'était vraiment avec raison. Nous allons voir, en effet, que les Cagots ne méritaient nullement d'être mis au ban de l'humanité.

Les examens médicaux de Toulouse, en 1600, ont fait justice des préjugés au sujet de leur maladie. Il suffit de les voir aujourd'hui pour se rendre compte qu'au point de vue moral et physique, ils ne sont en rien au-dessous des autres hommes.

« La race cagote, dit M. Francisque Michel qui l'a longuement étudiée, possède la force et le courage. C'est chez elle qu'on trouve les hommes les plus intrépides et les plus endurcis aux fatigues. S'il s'agit d'une corvée dangereuse, les Cagots sont les premiers requis, et ils marchent les premiers, en bravant tous les périls ; enfin, ils sont toujours chargés des travaux les plus rudes, et ils les exécutent avec succès. »

Digitized by Google

Trouve-t-on là les caractères d'une race dégénérée et malade ?

Quels sont les caractères qui les distinguent des populations indigènes ?

Si l'on en croit les Basques et les Landais, ils n'ont ni la franchise, ni la vivacité particulière aux hommes de leur race. « Au physique, disent-ils, ils ont presque tous les yeux gris blancs, le nez camus, les lèvres un peu grosses, le lobe auriculaire très court, et un air triste et peu expansif. »

« On remarque, dit M. Abadie, que les individus de certaines familles ont la peau très blanche et les yeux gris, circonstances d'organisation qui s'expliquent par la prédominance du système lympathique, résultant d'une habitation froide et humide.

A Hontanx et Perquie (Landes), on prétend qu'ils sont ordinairement de petite stature, qu'ils ont la physionomie large et basse, les traits gros et saillants, les yeux enfoncés et sans expression, le teint brun et olivâtre. Du côté de Dax, au contraire, ils sont de haute taille, et ont le teint rose et frais. A Lourdes, on remarquait qu'ils avaient le buste long et les jambes courtes. Ailleurs ils se distinguaient par la grosseur de la tête.

Le caractère spécial que l'on s'accorde un peu partout à leur attribuer, c'est l'absence du lobe inférieur de l'oreille, dont le pavillon vient brusquement se coller à la joue. Cette particularité, nous l'avons vu nous-même, se remarque, en effet, chez quelques individus, mais il paraît qu'elle n'est pas un signe exclusif.

Après avoir entendu ces témoignages contradictoires, nous pouvons conclure avec un médecin compétent : « Je défie qu'on distingue en rien les Cagots des autres habitants. Comme ces derniers, ils présentent des teints et des traits différents ; on en remarque de bien faits, de mal tournés, de bons et de méchants, de riches et de pauvres, en un mot les mêmes qualités physiques et morales. »

Tous ces caractères vont nous servir à étudier la mystérieuse origine des Cagots. Nous avons posé les données du problème. Il faut maintenant tirer les conclusions.

Est-il nécessaire d'exposer les mille systèmes des auteurs à ce sujet ? Ils ont fait des prodiges d'imagination, amonce-

Digitized by Google

lant hypothèses sur hypothèses, sans jamais trouver une solution, parce qu'ils la voulaient savante, originale et la cherchaient dans le lointain, quand elle était bien simple et tout près d'eux.

Nous avons étudié la question à notre tour, et nous croyons l'avoir résolue. Réfutons cependant tout d'abord les principales opinions jusqu'ici en cours.

François de Belleforest, Commingeois, le premier qui ait parlé des Cagots, rapporte l'opinion populaire la plus communément répandue, et qu'il ne sera pas nécessaire de discuter. « Les uns, dit-il, attribuent la maladie de ces hommes à la malédiction donnée par Hélizée à Giézi, son serviteur, et assurent que ce genre d'hommes sont de la race à laquelle la lèpre de Naaman (selon le dit du prophète), doit adhérer jusqu'à la fin du siècle. » Il approuve en conséquence la relégation dont ce peuple est victime et ajoute qu'il y a une preuve « que ce soit pour vray ceste race Giezite, et juisve chrestienne par le commandement de quelque prince, laquelle porte encore la pénitence du péché de leur chef. »

Cet auteur mentionne cependant une autre opinion, qui sera reprise plus tard par Florimont de Rœmond, conseiller au Parlement de Bordeaux, et finira, comme la première, par acquérir aussi une certaine popularité. « D'autres disent que ce sont les restes des Goths demeurez en Gascoigne : mais c'est fort mal parlé, car la plus part des maisons d'Aquitaine et d'Espaigne, voire les plus grandes, sont issues des Goths, lesquels long temps avant le sarrasinesme avoyent receu la religion catholique pour quitter l'Arrianisme. » Cette réfutation nous semble suffire, et nous ne nous arrêterons pas davantage à l'argument tiré de la prétendue étymologie du mot Cagot, que certains voudraient faire venir du patois *Ca got*, ou chien goth. Outre que le nom de Goth n'était pas communément dans la langue patoise, il n'aurait rien eu, comme le fait remarquer Belleforest, que de noble et de glorieux. Et puis cette appellation de Cagot est relativement récente : on ne la trouve dans les documents qu'à partir de 1551. Il serait bien étrange qu'on eût attendu si longtemps pour donner à cette race un nom rappelant son origine. Quant à la pièce de Biarritz, qui parle des « Gotz, Quagotz,

Digitized by Google

Bisigotz, Astragotz et Gahetz », outre qu'elle est récente et réflète une opinion populaire sans base, elle accuse seulement la préoccupation d'accumuler des épithètes malsonnantes à l'adresse des maudits.

D'autres veulent que les Cagots soient des restes des Arabes défaits à Poitiers par Charles Martel, qui, au lieu de repasser les Pyrénées, seraient demeurés dans le sud-ouest de la France en se faisant baptiser. Mais comment admettre que les vainqueurs eussent laissé subsister sur leurs terres les envahisseurs qu'ils avaient mis en déroute ? Les Arabes d'ailleurs, traditionalistes par tempérament, vivant à l'écart et repoussés des chrétiens, auraient conservé sinon leur religion, du moins quelque chose de leur langue ou de leurs mœurs particulières.

C'était pourtant là l'opinion particulière d'un écrivain remarquable, Pierre de Marca : « On leur donna la vie, dit-il, en faveur de leur conversion à la religion chrétienne, et néanmoins on conserva tout entière en leur personne la haine de la nation sarasinesque ; d'où vient le surnom de Gézitains, la persuasion qu'ils sont ladres et la marque du pied d'oie. » On ne verra pas bien en quoi la marque du pied d'oie prouve la descendance sarrazine. Le soupçon de lèpre s'explique moins encore, non plus que le surnom de gézitain, et les développements que le savant prélat donne à sa thèse, malgré l'abondance de l'érudition dont il les entoure, ne parviennent pas à nous convaincre. Ses preuves se résument ainsi : « Les Arabes d'Abdérame venus d'Espagne avaient eu le siège de leur empire à Damas en Syrie. Or, Naaman, le lépreux de l'Ecriture était aussi de Syrie ; donc on a considéré les Arabes comme infectés de lèpre. » Toute réfutation nous semble inutile.

D'autres encore ont prétendu que les Cagots venaient des Albigeois, et qu'on les avait tenus à l'écart en haine de l'hérésie, parce qu'ils étaient accusés de la professer secrètement. Or, l'hérésie étant considérée par les bons chrétiens comme une lèpre morale, ceux-ci peu à peu en seraient venus à les soupçonner de lèpre véritable.

Cela ne ferait honneur ni au bon sens ni à la charité de ces prétendus bons chrétiens. Un peuple tout entier ne se trompe pas de si grossière manière.

Digitized by Google

Pierre de Marca d'ailleurs réfute cette opinion, en faisant remarquer que les Albigeois « commencèrent à paroistre en Languedoc environ l'an 1180 et furent ruinés l'an 1215, et néanmoins les Cagots estoyent reconnus sous le nom de chrétiens dès l'an 1000, ainsi qu'on remarque dans le Chartulaire de l'abbaye de Luc, et l'ancien for de Navarre qui fut complet du temps du roi Sance Ramires environ l'an 1074 fait mention de ces gens, sous le nom de *gaffos*. »

A la suite de tous les auteurs qui ont étudié la race maudite, M. Francisque Michel a voulu donner une solution nouvelle. Charlemagne ayant renoncé à poursuivre les Maures d'Espagne et repassé les Pyrénées, vit venir après lui des chrétiens espagnols et même des Arabes, cherchant dans les Gaules un refuge contre les envahisseurs. On a leurs noms et la teneur même des concessions qui leur furent faites par le grand Empereur, qui plusieurs fois s'employa activement à les protéger. Les Cagots ne seraient autres que les descendants de ces réfugiés.

Comment expliquer dans ce cas le soupçon de lèpre, si enraciné et si général dans le peuple ? Si on veut dire encore ici que l'on a transporté à la lèpre véritable ce qui avait trait à la lèpre morale de l'hérésie, nous demeurons toujours en face de cette énigme : l'erreur volontaire et la conspiration de tout un peuple contre l'évidence. D'ailleurs, l'hérésie arienne, dont on aurait pu soupçonner ces réfugiés, était depuis bien longtemps éteinte en Espagne à l'époque de Charlemagne, et des chrétiens, persécutés à cause de leur foi, venant chercher asile sur des terres chrétiennes, ne pouvaient inspirer l'horreur et la répulsion que l'on éprouve pour des hérétiques. Ce qui le montre encore, c'est que ces familles de Cagots sont précisément, dans les plus anciens documents, appelées du nom de chrétiens.

Il faut donc chercher une autre solution. Voici la nôtre.

Les Cagots ne sont autre chose que des gens dont le teint, la complexion, le tempérament lymphatique paraissaient suspects à une époque où la médecine était encore dans l'enfance. Quelque impureté de sang, quelque maladie de peau faisaient redouter qu'ils eussent la lèpre. L'horreur qu'inspirait ce mal, la crainte de le contracter faisaient prendre ces

Digitized by Google

précautions, qui nous semblent aujourd'hui cruelles et barbares, mais que le sentiment public exigeait alors, comme il exige de nos jours, quand une épidémie éclate, le cordon sanitaire. Guéris plus tard de leur infirmité, ils avaient continué d'inspirer la même défiance, on séparait donc de la société, non pas seulement les vrais lépreux, mais encore les soupçonnés de lèpre, et on distinguait les lépreux noirs et les lépreux blancs, dont le mal, dit Ambroise Paré, ne paraissait pas à l'extérieur.

Sans doute, il y avait une différence entre ces deux classes d'hommes, et la séparation pour les seconds devenait moins sévère. Ils n'en excitaient pas moins d'abord la compassion, puis, comme les vrais lépreux, la répulsion et le dégoût.

Il paraît bien avéré, d'après le témoignage de Laurent Joubert, et beaucoup de témoignages concordants de cette époque d'actes et de documents divers, que les Cagots avaient dans leur teint au moins une apparence de leucé, et sur la peau des taches blanches repoussantes. De là vient à notre avis, l'assimilation des Cagots aux lépreux. De 1074 à 1551, où paraît pour la première fois ce nom de *Cagot*, ils sont partout désignés sous les mêmes noms que les lépreux : *chrestias* ou *chrétiens*, *ladres*, *Gézits* ou *gézitains* (à cause de Giézi, le lépreux), *mizels*. Cependant on les distingue de fait d'avec les lépreux proprement dits. Les mesures édictées contre eux, à une époque chrétienne, ne peuvent s'expliquer que par là. Notons aussi que nous ne trouvons jamais, dans cette première période de leur histoire, la plus ancienne, celle qui devrait le mieux nous éclairer sur leur origine, aucun nom, aucun fait aucun détail qui indique une provenance étrangère ; jamais, en particulier, on ne leur fait le reproche d'hérésie, jamais on ne suspecte leur christianisme et leur orthodoxie. Cela ne suffit-il pas à réfuter toutes les opinions précédemment énoncées, et celle, en particulier qui voudrait qu'on les eût accusés de lèpre, uniquement parce qu'ils étaient hérétiques ? Encore une fois, on ne peut expliquer que par une maladie apparente ou réelle la relégation dont ils sont l'objet ; car il est impossible de concevoir que des populations de contrées diverses comme sont les Bretons et les Bordelais, les Gascons et les Basques, les nobles et les vilains, les sa-

Digitized by Google

vants et les simples, le clergé et le peuple, adoptent une même ligne de conduite, et sous l'influence d'un préjugé qu'il était facile de dissiper, se rendent tous cruels et absurdes de parti pris. Car il eût été cruel et absurde à la fois, de traiter ces gens comme hérétiques sous le prétexte que leur pères l'étaient autrefois, quand les curés, à l'envi, leur rendaient au contraire ce témoignage qu'ils étaient chrétiens à la manière de tous les autres fidèles, et que l'on ne surprenait chez eux aucune pratique spéciale, aucune superstition. Comment des préjugés uniquement basés sur une différence de religion auraient-ils pu se conserver encore quand le Béarn et l'Aquitaine, en grande partie, avaient embrassé le Protestantisme ?

L'erreur de ceux qui se sont occupés des Cagots a été de vouloir à tout prix en faire une race particulière. Il eût fallu d'abord se poser cette interrogation : Ont-ils les caractères d'une race spéciale ? Les témoignages entendus, il faut répondre : non. Ils ressemblent aux autres habitants des contrées où ils vivent. S'il y a dans certaines localités un type uniforme, distinct, ce sont les caractères d'une famille, qui ont dû s'accentuer toujours de plus en plus, puisque les Cagots ne se mariaient qu'entre eux, mais ce ne sont pas les caractères d'une race. S'ils sont plus généralement blonds, s'ils ont le teint frais et rose, cela montre, comme le dit M. Abadie, que leurs pères furent lymphatiques, soit que ce fût leur maladie au commencement et l'affection qui les prédisposait à la lèpre, soit que la lymphe se soit développée chez eux à la suite de leur relégation, de leurs souffrances, des mariages entre parents. Il n'y a pas jusqu'au manque du lobe auriculaire qui n'apporte une confirmation à notre thèse, en accusant chez les Cagots la descendance des vrais lépreux, chez qui les parties molles et charnues étaient les premières attaquées et détruites.

Si les Cagots étaient une race particulière, ils auraient conservé, non seulement le type, mais encore des usages, des mœurs, une langue, des restes d'un culte, comme les Bohémiens et les autres peuplades transportées en terre étrangère. Ils auraient conservé, malgré leur abjection, et pour se consoler de cette abjection même, quelque souve-

Digitized by Google

nir de leur passé. La fierté de la race se fût réveillée en eux pour répondre au mépris dont ils étaient l'objet. Or l'histoire nous les montre bien qu'intelligents, forts et actifs, toujours tristement résignés, sans que jamais le sentiment patriotique fasse explosion chez eux, sans que jamais se trahisse un mouvement de révolte, un élan vigoureux vers l'indépendance, sans qu'ils songent même à la vengeance.

Des individus d'une race spéciale seraient demeurés réunis dans un même lieu, ils se fussent groupés pour être plus forts ; or, jamais on ne vit de leur part semblable tentative. Ils sont répandus un peu partout, et dans toutes les localités, ils se considèrent, non comme des étrangers, mais comme des indigènes fixés au sol sur lequel ils sont nés, quelqu'ingrat qu'il soit pour eux.

On nous objectera que, si les Cagots ne sont pas les débris d'une race, on devra les retrouver partout, et non pas seulement dans le sud-ouest ; car partout sans doute il y eut des gens soupçonnés de lèpre, et on dut user en France du moins dans toutes les provinces, au nord, au midi et à l'est, de la même conduite à leur égard.

Cela n'est pas sûr. La France alors était divisée en provinces avec des mœurs et des usages très différents, et il peut se faire que les Cagots ne soient demeurés séparés du reste de la population que dans les provinces où l'on avait usé à leur égard d'une sévérité plus grande. Dans d'autres régions, le préjugé étant moins enraciné, et l'expérience prouvant qu'on pouvait sans danger fréquenter ces pauvres gens, la séquestration avait pris fin en même temps que disparaissaient les léproseries et les lépreux.

Peut-être aussi la maladie spéciale, l'altération du teint et la couleur de la peau, qui avait été appelée la lèpre blanche, lèpre intérieure, n'avait sévi que dans certains lieux ; ou bien elle avait été ailleurs moins remarquée et n'avait pas provoqué le soupçon de lèpre. Ceux qui en étaient atteints étaient demeurés dès lors mêlés au reste de la population, qui dans ces contrées, n'a pu même conserver le souvenir de ce mal.

Quoi qu'il en soit, nous voudrions pouvoir compulser l'histoire, si elle était faite, des léproseries du moyen âge. Nous y trouverions certainement la confirmation pleine et entière

Digitized by Google

de la thèse que nous croyons pouvoir avancer ici. Des chercheurs plus heureux que nous la trouveront peut-être dans l'étude des documents locaux.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, les barrières derrière lesquelles étaient relégués les Cagots sont tombées : partout, ils sont entrés dans la vie ordinaire. On les reconnaît pourtant encore, par les caractères de famille, par les traditions locales, qui sont tenaces dans les petits villages, et surtout par certains noms patronymiques qui leur sont particuliers, et qui ne sont guère que des synonymes variés du mot lépreux.

Nous n'oserions pas dire cependant que tous les préjugés à leur sujet ont disparu. On les croit encore vicieux, lascifs, orgueilleux ; dans de nombreuses paroisses, les non cagots éprouvent de grandes répugnances à s'allier à eux ; les enfants continuent à se jeter à la face comme la plus cruelle injure le nom de Cagot ; et les familles, sous le manteau de la cheminée, rappelant les histoires anciennes ou récentes, entretiennent dans le secret leurs préventions et leurs méfiances.

Les distinctions s'effacent cependant de plus en plus, et il est facile de prévoir le jour où elles auront complètement disparu. On montrera encore, dans les vieilles églises, aux archéologues de profession, la porte basse et le bénitier réservé, mais le nom des Cagots ne sera plus qu'un souvenir. Nous avons rappelé la longue et lamentable histoire de leurs misères, qui était déjà connue. Seul, le problème de leur origine s'enveloppait d'épaisses ténèbres. Puissions-nous avoir réussi à y jeter quelque lumière.

Fr. Ernest-Marie de Beaulieu.
O. M. C.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LA CORRESPONDANCE

DE

SAINT LÉONARD DE PORT-MAURICE

DIRECTION SPIRITUELLE.

Un des historiens de Saint-Léonard, le P. Salvator d'Orméa, avait recueilli quatre-vingt-dix-huit lettres, échangées entre le Saint et divers personnages, et les avait insérées dans l'édition des œuvres complètes de ce dernier (1). Un autre Franciscain a tout récemment enrichi cette collection de quatre-vingt-six missives adressées à une seule destinataire, dona Hélène Briganté Colonna, noble dame romaine (2). Le texte original italien fait partie des archives de saint Bonaventure. Dans leur ensemble, elles offrent toutes les variétés du genre épistolaire : simples avis, rapports diplomatiques, direction spirituelle, questions dogmatiques. Nous n'étudierons ici que les matières qui ont trait à la direction spirituelle ou aux questions doctrinales.

Chose étonnante ! Ce moine, si constamment absorbé par les labeurs de l'apostolat, trouvait encore le moyen d'entretenir un commerce épistolaire, non seulement avec ses supérieurs ou ses collègues, mais encore avec les sommités sociales du temps, nobles dames, prélats, souverains, y compris le chef de la catholicité. Il se plaint plus d'une fois dans ses lettres que le temps lui manque ; mais la charité l'emporte sur la fatigue corporelle : il dérobe une heure au court som-

(1) V. Traduction Labis, t. I, p. 417-632. (Casterman, 1858.)

(2) Voir la traduction française : *La Direction d'une âme*, par le R. P. Jules du Sacré-Cœur (Vanves, 1893). L'édition italienne renferme 86 lettres, dont 25 sans date. Pour ces dernières, le traducteur a rétabli l'ordre chronologique, que nous indiquerons dans nos références, en nous reportant à son gracieux opuscule.

Digitized by Google

meil qu'il s'accorde, et sait puiser dans son cœur et dans son expérience les consolations ou les conseils sollicités de son dévouement.

Les principaux destinataires sont trois dames : la reine Marie-Clémentine, la duchesse Acquaviva Strozzi et dona Hélène Colonna, toutes les trois de résidence à Rome ou dans les environs. Trois belles figures qu'illumine d'un vif rayon de lumière l'auréole de l'apôtre franciscain.

Marie-Clémentine descendait d'une race de héros, celle des Sobieski de Pologne. Elle avait épousé Jacques III d'Angleterre, prince réfugié à Rome, et qui avait vainement tenté de recouvrer le trône de ses pères. Elle fut prématurément emportée par la mort, vers l'âge de trente ans, le 18 janvier 1735, laissant derrière elle deux fils, Charles et Henri, avec qui devait s'éteindre l'illustre et infortunée famille des Stuarts. Notre bienheureux ne tarit pas en éloges sur le compte de cette princesse « dont Rome ne cesse de pleurer la perte, déclare-t-il dans un de ses opuscules (1). D'une piété peu commune, elle faisait ses délices d'assister, chaque matin, à autant de messes qu'elle le pouvait. A la voir immobile, à genoux sur le pavé, sans coussin, sans appui, on l'eût prise pour l'ange de la prière. Et chez elle, quel désir de se nourrir chaque jour du Pain des anges ! Quelle faim insatiable, et que de larmes pour obtenir cette faveur ! Elle se mourait de langueur, parce que son cœur se tenait constamment là où était l'objet de son amour ! Dieu ne permit pas cependant que ses vœux fussent exaucés, sans doute afin d'élever son amour jusqu'à l'héroïsme, disons mieux, afin de faire d'elle une martyre d'amour ; car, à mon avis, c'est ce refus qui accéléra le dénouement fatal, et j'en ai la preuve dans la dernière lettre qu'elle m'écrivit, presque mourante. Ce qu'il y a de certain, c'est que si on lui refusa la communion fréquente, on ne lui en enleva pas le mérite. Privée des doux épanchements de la communion sacramentelle, elle y suppléait par la communion spirituelle, qu'elle renouvelait, non seulement à chaque messe qu'elle entendait, mais mille et mille fois par jour, avec un contentement intérieur inexprimable. »

(1) *Le Trésor caché*. (Œuvres complètes, t. II, p. 481.

Digitized by Google

« Je ne crois pas, dit-il ailleurs, qu'il me soit jamais donné de rencontrer un cœur aussi détaché du monde et de toutes les grandeurs terrestres. Je n'ai pas éprouvé une douleur aussi vive à la mort de mes proches qu'à celle de la reine. Elle m'avait ouvert le livre de son cœur, et je connaissais les trésors de grâce que le ciel y avait déposés. Le monde admire ses qualités extérieures, sa vie pénitente, sa modestie, son goût pour la retraite, sa conduite exemplaire; mais le Frère Léonard admire par-dessus tout ses vertus intérieures, son détachement absolu des créatures, son calme sous les coups du Dieu qui la crucifiait. Pour nous, efforçons-nous d'aimer Dieu comme elle l'a aimé ; laissons tout, pour tout retrouver en lui, et approprions-nous la devise de la reine : *Quod æternum non est, nihil est* : Ce qui n'est pas éternel, n'est rien (1). »

Le zélé directeur laisse ainsi tomber, en passant et d'une main discrète, quelques lueurs sur le visage transfiguré de la fille des Sobieski ; il ajoute qu'elle se plaisait à confectionner des ornements pour les églises pauvres, et que son exemple entraîna les dames de l'aristocratie romaine. Mais il ne nous dit pas en quoi ses conseils contribuèrent à l'éclosion ou à l'épanouissement de toutes ces beautés morales, et nous ne le saurons jamais ; car, sur ses instances pressantes, toutes les lettres échangées entre la reine et lui furent brûlées (2). Il regretta plus tard cet acte de prudence excessive, et nous le regrettons plus vivement encore que lui.

Nous serons plus heureux avec une autre de ses Philothées, la duchesse Acquaviva Strozzi, confidente de la princesse Marie-Clémentine, peut-être une de ses dames d'honneur, et sœur du cardinal Acquaviva, cardinal-protecteur de la congrégation des Bonaventurins. Nous possédons dix-huit des lettres de direction spirituelle qui lui sont adressées ; elles vont de l'année 1733 à 1747. C'est un écrin rempli de perles précieuses. Le cœur du Saint s'y épanche tout à l'aise, sans autre art qu'un immense amour des âmes. Avec quelle émotion attendrie il rappelle à la duchesse le souvenir de

(1) Correspondance, t. I, lettres 15e *et* 16e, p. 443.
(2) *Ib.*, lettres, 16e *et* 18e.

Digitized by Google

celle qu'ils pleurent également! Avec quel soin paternel il cherche à allumer dans son cœur la flamme du zèle qui le consume lui-même !

« Je vous écris, lui dit-il, comme je le faisais avec notre bonne reine. Les honneurs qu'on lui a rendus adoucissent la peine que je ressens de sa perte. Il faut maintenant que vous et moi nous profitions des beaux exemples de foi qu'elle nous lègue en héritage. — Je voudrais vous voir devenir une sainte, parce que Dieu a de grands desseins sur vous. N'allez pas les contrecarrer par la tiédeur, mais montrez-vous docile aux inspirations de la grâce. — Aidez-moi de temps à autre à gagner des âmes. Imitez la bonne reine, qui faisait la missionnaire et offrait au Père Eternel le sang de son divin Fils, afin que ma parole pût aller au cœur de mes auditeurs. De quatre heures à six, je croise le fer avec les puissances infernales. Unissez-vous à moi : élevez votre cœur vers Dieu, aux mêmes heures; offrez-lui le sang de son adorable Fils; et vous voilà missionnaire à peu de frais (1). »

Ailleurs, il lui définit la sainteté et l'incite fortement au combat, à la vigilance, aux efforts énergiques, à l'espérance, à la résignation. « Ne cherchez que Dieu et ce qui plaît à Dieu ; dirigez toutes vos actions vers cette fin, et vous aurez trouvé le secret de la sainteté (2). — Les épreuves sont la voie royale de la sainteté (3). — Habituez-vous à adorer les dispositions de la divine Providence dans les petites croix intérieures ou extérieures qu'elle vous envoie chaque jour. Acceptez ces croix, pressez-les dans vos mains : ce sont autant de trésors. Tenez-vous unie au Cœur de Jésus ; là est la source de tout bien ; là vous puiserez la paix, cette paix ineffable qui est l'avant-goût des joies du Paradis (4). »

La duchesse se plaint-elle de ses défaillances et des reprises du vieil homme ? Le sage directeur se hâte de la rassurer et de ranimer son courage par une pensée de foi. « Vos faiblesses ne doivent pas être pour vous un motif de décou-

(1) Correspondance, lettres 16e et 21e.
(2) *Ib.*, lettre 21e.
(3) *Ib.*, lettre 7e.
(4) *Ib.*, lettre 29e.

Digitized by Google

ragement ; elles doivent plutôt vous exciter à la reconnaissance envers le Maître suprême, puisqu'il ne laisse pas de vous combler de ses bienfaits (1). »

Est-elle en proie aux désolations intérieures, à ces angoisses dont les plus grands saints ne sont pas exempts ? Il lui répond sur un ton de familiarité mêlé de finesse : « Ces aridités et distractions vous sont plus nécessaires que le pain de chaque jour. Dieu veut que vous les ayez. Sans elles, vous seriez une vaniteuse, une dévote pleine de suffisance, qui lui causerait mille dégoûts. Grâce à elles, au contraire, vous marchez la tête basse ; vous vous reconnaissez pour ce que vous êtes, et vous parvenez d'autant plus à plaire à Dieu que vous vous déplaisez davantage à vous-même (2). »

Le découragement et la défiance paralysaient tous les efforts de la duchesse. Le Saint le lui reproche doucement, et lui indique le remède à y opposer. « Dilatez votre cœur ! Les cœurs rétrécis par la défiance ne lui plaisent pas ; car ces craintes, ces inquiétudes proviennent d'un manque de lumière et de notions inexactes. Dieu est amour. Connaissant la fragilité de notre nature, il compatit à nos imperfections, surtout lorsqu'elles ne sont pas pleinement volontaires. Il chérit les cœurs saintement téméraires, qui non seulement espèrent, mais en qui déborde l'espérance dans ses miséricordes infinies ; et puisque la défiance est la source empoisonnée de vos sécheresses, opposez-y hardiment un cœur dilaté par la confiance. Dieu est le souverain Bien ; aimez-le avec la partie supérieure de l'âme, qui n'est pas assujettie aux sens, mais se règle d'après la raison, et persuadez-vous bien qu'on lui procure plus de gloire par un seul acte de la volonté, réglé sur les lumières de la foi, que par cent actes fondés sur la tendresse sensible, qui est toujours mélangée de quelque sentiment d'amour-propre, à peine aperçu (3). »

Ne croit-on pas entendre saint François de Sales ! C'est la même doctrine sûre et réconfortante, sous un ton plus sévère et avec un langage moins imagé. Le Franciscain ressemble à l'aimable évêque de Genève par la rectitude du jugement ;

(1) Correspondance, lettre 26e.
(2) *Ib.*, lettre 27e, p. 468.
(3) *Ib.*, lettre 27e. p. 468.

Digitized by Google

il lui ressemble aussi par la délicatesse des sentiments et la noblesse des motifs surnaturels qui le dirigent en tout. A la mort du cardinal Acquaviva (1747), il s'empresse d'écrire à la duchesse : « J'accours vous exprimer la part que je prends au deuil qui vient de vous frapper dans la personne de votre frère ; j'accours en même temps vous consoler, par la pensée que sa longue maladie, supportée avec tant de résignation, est un gage manifeste du salut de son âme. » C'est sur cette épître que se ferme la correspondance avec dona Strozzi.

Hélène Colonna est la troisième fille spirituelle de saint Léonard. Nous la connaissons un peu mieux que la précédente. Après treize années de mariage, elle devenait veuve le 9 avril 1729. Elle comptait une trentaine d'années à peine ! Elle avait six filles, dont trois moururent à la fleur de l'âge ; la vocation et l'établissement des autres lui causèrent, comme à toute mère, bien des tourments. Elle habitait ordinairement Tivoli, où l'apôtre franciscain vint prêcher une mission pendant l'Avent de 1730. Elle alla l'entendre, et, se sentant touchée de la grâce, lui manifesta son intention de n'avoir plus désormais d'autre époux que le Christ. Il l'encouragea à persévérer dans sa résolution, la soutint de ses conseils et continua, par de nombreuses lettres, le bien qu'il avait commencé de vive voix. Elle lui survécut de quinze ans, et le Frère Diégo nous affirme qu'elle mourut en odeur de sainteté, à Assise, auprès du tombeau de saint François (2).

D'un style sobre et ferme, ce qui est le cachet du Saint, les épîtres dont elle fut l'heureuse destinataire se distinguent des autres, ce nous semble, par plus d'onction et de suavité. Au reste, elles tendent au même but : la réforme intérieure et l'esprit de sacrifice. Nous y respirons comme un parfum du Calvaire.

En tête de ses missives, le Bienheureux inscrit cette franche déclaration, qui résume tout son programme : « Je ne veux pas seulement que vous sauviez votre âme ; je veux que vous deveniez une sainte. Préparez-vous à courber la tête,

(1) Correspondance, lettre 69e.

(2) *Summarium*, p. 586 ; — et P. Jules du Sacré-Cœur, ***Hélène Colonna***, Préface.

Digitized by Google

et tout s'arrangera (1). » Il ne se contente pas seulement de tracer le programme ; il aide la noble veuve à le réaliser ; et avec quel dévouement ! Nous soupçonnons, d'après ses réponses, que dona Colonna était une âme ardente, aux manières hautaines, au caractère indompté. Il la reprend, l'éclaire sur ses défauts et lui apprend l'art des arts, qui est de se vaincre soi-même et d'aimer Dieu. C'est un petit cours d'ascétisme, qu'elle provoque par ses demandes et dont nous dessinerons les grandes lignes.

Au début, il lui écrit : « Soyez humble, aimez Dieu, détachez-vous des créatures, et vous serez sûre de ne pas vous tromper. Quant aux imaginations qui se présentent à l'esprit, elles ne constituent un péché que par suite de l'adhésion de l'intelligence et de la délectation de la volonté. Autrement, il n'y a aucune faute ; il y a même du mérite, si l'on supporte cet ennui pour l'amour de Dieu. En conséquence ne vous inquiétez pas ; mais, tout doucement, sans trouble, détachez votre pensée de ces folles imaginations (2). Tout le mal vient de vos passions, vives et immortifiées. Il ne suffit pas de soumettre le corps ; ce n'est là que le premier degré de la perfection. Il faut aller plus loin et discipliner aussi ces passions qui nous enlèvent la paix et nous détournent de la présence de Dieu (3). »

Les tribulations se multiplient, les infirmités s'aggravent, avec le poids des années. Le Bienheureux ne se contente pas d'y compatir et d'adresser à sa Philothée de banales consolations ; il lui explique le mystère de la douleur. « La plus grande marque que le Très-Haut puisse donner de l'amour qu'il porte à une âme, c'est de la tenir sur la croix ; et les croix les plus méritoires sont celles qu'il choisit pour nous, et non celles que nous choisissons de notre propre chef. Tenez-vous donc dans une entière résignation et dans la paix du cœur, et vous acquerrez par là, avec de grands mérites, une belle place dans le Paradis (4). » Et un peu plus loin : « Les autres compatissent à vos douleurs ; moi, je m'en

(1) *Hélène Colonna*, lettre 4e.
(2) *Ib.*, lettre 2e.
(3) *Ib.*, lettre 3e.
(4) *Ib.*, lettre 21e.

Digitized by Google

réjouis avec vous, parce que je vois que par là le Seigneur dompte votre tempérament. Croyez-moi, une once de souffrance ou d'humiliation vaut mieux que cent livres de jouissances sensibles ou d'applaudissements (1). — Les souffrances intérieures et extérieures sont le bois qui entretient le feu de l'amour divin (2). — Sainte Thérèse s'écriait fréquemment : *Ou souffrir ou mourir*. Pour vous, voici la devise qui vous convient : *Souffrir et aimer*... Priez pour moi, comme je prie pour vous. Vive Jésus ! Que Dieu vous bénisse (3). »

Souffrir et aimer, aimer surtout, aimer toujours davantage : ces deux mots résument tout l'enseignement des maîtres sur la purification progressive des puissances de l'âme et ses ascensions vers Dieu. Le reste n'est qu'un moyen. Aussi le Bienheureux prie-t-il sa Philothée de modérer ses pénitences corporelles, et l'engage-t-il à tourner tous ses efforts, d'abord vers la réforme intérieure, ensuite vers l'acquisition des biens qui ne périssent pas. « Apportez le plus grand soin, ajoute-t-il, à conserver trois sortes de pureté ; la *pureté de l'âme*, par la détestation de tout péché ; la *pureté du cœur*, en ne cherchant en toutes choses que la sainte volonté de Dieu ; et la *pureté de la conscience*, une pureté angélique (4). »

Les dernières missives roulent sur la charité divine. Elles sont riches de doctrine et étincellent de beautés littéraires, quoique l'auteur ne les recherche pas. « Notre plus proche parent, écrit-il à dona Colonna, est notre grand Dieu, envers qui nous avons des obligations infinies. Ne tenez compte que de lui ; tout le reste est moins qu'un grain de sable (5). Aimez Notre-Seigneur, aimez-le à votre manière ; aimez-le passionnément, sans mesure. Je ne voudrais pas que ce fut un amour efféminé, consistant dans les larmes et les affections sensibles, mais un amour pur, jailli du cœur et procédant des vives lumières de la foi, qui nous fait comprendre combien grandes sont la beauté, la bonté, la sainteté de Dieu,

(1) *Hélène Colonna*, lettres 18e et 23e.
(2) *Ib.*, lettre 33e.
(3) *Ib.*, lettre 71e.
(4) *Ib.*, lettre 64e.
(5) *Ib.*, lettres 47e et 63e.

Digitized by Google

et comment elles méritent d'être aimées par des cœurs infinis. Cet amour a quatre degrés : l'*amour de complaisance*, qui contemple et savoure l'infini des perfections de Dieu ; l'*amour de bienveillance*, qui souhaite que Dieu soit connu et aimé de toutes les créatures : l'*amour de préférence*, qui place Dieu au premier rang, au-dessus de toutes les créatures possibles ou imaginables ; enfin l'*amour douloureux*, c'est-à-dire la vraie contrition... Vous voyez que je vous ai traitée en grand ; je vous ai écrit un in-folio, mais à la hâte et bien rapidement ; car le temps me manque. Que Dieu vous bénisse (1). »

On peut rapprocher de ces lettres une épître adressée aux habitants de Fabriano, à l'occasion de ces tremblements de terre si fréquents en Italie : « Ah ! Fils bien aimés, de quelle amertume mon cœur a été rempli, en apprenant que votre ville vient d'être en butte aux coups de la colère divine ? Consolez-vous, cependant, au milieu de vos malheurs ; car les désastres eussent été beaucoup plus considérables, si l'auguste Mère de Dieu et mon patron saint Vincent Ferrier n'avaient retenu le bras du Sauveur... Que ce châtiment serve à vous faire comprendre qu'il existe un juge équitable et que ce juge suprême, quoique la miséricorde par essence, ne rencontrant devant lui que des esprits révoltés, finit par permettre à la justice de suivre son cours... Combien de fois n'avez-vous pas profané la maison de Dieu ? Faut-il donc s'étonner que dans son juste courroux, il ait jeté par terre vos maisons avec la sienne ? Ayez confiance, malgré tout, dans sa bonté infinie, et soyez assurés que, si vous joignez l'amendement au repentir, il vous pardonnera. Et comme je vous porte dans mon cœur, je pleure devant Dieu, et veux m'offrir comme victime aux coups de sa justice, en le conjurant de décharger ses foudres sur moi et de vous pardonner (2). »

Dans sa prédication, le Bienheureux nous est apparu sous un aspect sévère. C'était l'ambassadeur de Dieu chargé de

(1) *Hélène Colonna*, lettres 63e et 75e. La 75e est très remarquable. Nous ne faisons qu'analyser succinctement la doctrine du Bienheureux sur les quatre degrés de l'amour divin.

(2) *Œuvres complètes*, t. I, lettre 36e.

Digitized by Google

réveiller les peuples assoupis ; il lui fallait bien tonner contre les vices de ses contemporains et gémir sur leur endurcissement ! Sa correspondance nous le dépeint tel qu'il était dans sa vie intime, tel que nous aimons à nous le représenter, guide sûr et dévoué , mystique profond mais opposé aux folles rêveries, cœur ouvert, ami fidèle, s'associant à toutes les joies, compatissant à tous les deuils, et, par-dessus tout, saint et sanctifiant, entraînant les autres à sa suite vers les cîmes du Calvaire. C'est par là qu'il dépasse infiniment les philosophes de l'antiquité et nos humanistes modernes : il relève, il guérit, il console, à la différence de ces rhéteurs qui ne nous servent, sous des périodes sonores, que des théories creuses sur l'instabilité des choses, quand ils ne prêchent pas directement le fatalisme ou la désespérance.

Fr. Léopold de Chérancé,
O. M. C.

Digitized by Google

POSSIBILITÉ

OU

IMPOSSIBILITÉ DU MONDE ÉTERNEL

DERNIER ARTICLE (1)

L'opinion qui soutient l'impossibilité de la création éternelle du monde est la plus probable (Suite).

Les preuves qu'on peut faire valoir pour prouver l'impossibilité d'une multitude ou d'un nombre actuellement infini, sont nombreuses ; nous n'en dirons que quelques mots. Qu'on veuille bien ne point perdre de vue le mot *actu*, marquant l'existence des éléments qui composent la multitude, non dans l'ordre de la possibilité (de façon à exclure la réalisation), mais dans l'ordre de l'existence réelle : c'est-à-dire réalisée ou réalisable ; ce mot est d'une importance capitale : en le négligeant on s'expose à ne pas saisir la portée des arguments, et à accepter comme vérités plausibles les sophismes proposés en faveur de la sentence adverse. Nous disons donc :

Une multitude ou un nombre actuellement infini répugne intrinsèquement (2).

(1) Voir la livraison d'octobre 1902.

(2) « On arrive... à des conclusions qui choqueraient la raison, s'il s'agissait d'objets réels, de boules, et d'infinis actuels. Concevons un damier qui s'étende à l'infini à droite et avant, et supposons que les cases du bord inférieur renferment chacune une boule. On prouve rigoureusement et d'une manière très élégante, qu'avec ces boules on peut remplir tous les casiers du damier. C'est même pour cela qu'on dit que ces deux ensembles sont équivalents ; ils peuvent être appliqués l'un sur l'autre. On dira : quoi d'étonnant ? Cette rangée inférieure est un canal inépuisable, il est naturel qu'il

Digitized by Google

En effet : I. Le nombre, comme son concepte l'indique, est une chose collective, puisqu'il signifie une collection, sinon faite, au moins possible ; or toute notion collective est nécessairement finie, puisqu'elle peut être mesurée par les choses individuelles dont elle est la collection. Donc, de par son concept, le nombre est essentiellement fini.

II. Toute quantité est nombrable, c'est-à-dire, peut être surpassée et pour ainsi dire épuisée ; mais l'infini *actu* ne peut en aucune façon être surpassé. En conséquence, un nombre infini implique contradiction.

III. Tout nombre, de par son concept, est capable d'augmentation dans la même espèce ; mais ce qui est infini *actu* dans une espèce donnée, est ce qu'il y a de plus grand dans cette espèce ; on ne saurait rien imaginer de supérieur à lui, car, si quelque chose le surpassait, il ne serait plus infini, mais il aurait sa limite au point même où l'autre quantité lui devient supérieure.

IV. Tout nombre s'obtient, soit par addition, soustraction, multiplication ou division d'un mombre fini ; or, par aucune de ces voies on ne peut obtenir un nombre qui ne puisse être surpassé par un autre ; donc un nombre infini implique contradiction (1).

V. « Toute multitude existant réellement a une nature spécifique et déterminée, car elle est déterminée et classifiée par le nombre. Or le nombre ou la multitude mesurée par l'unité est nécessairement finie (2). Donc toute multitude réelle et concrète est nécessairement finie.

puisse inonder la surface entière. Oui, si on y puise indéfiniment des mètres cubes, en ouvrant ses écluses, on couvrira une surface indéfiniment grande du damier. Mais si tout est actualisé, on arrive à une contradiction ontologique.. » (P. Poulain, S. J. *Etudes*... Août 1897.)

(1) Cf. Pesch. (*op. cit.* l. II, disp. IV, sect. I), pour les arguments développés en faveur de notre thèse.

(2) Dupont. *Thèses de métaphysique générale*, th. CI n. 1. — « Omnem multitudinem oportet esse in aliqua specie multitudinis. Species autem multitudinis sunt secundum species numerorum. Nulla autem species numeri est infinita ; quia quilibet numerus est multitudo mensurata per unum. » (D. Th. *Summa* I, 97, art. 4). — « Il s'agit d'établir la thèse... pour une multitude infinie d'événements passés, par exemple, pour la suite d'états différents

Digitized by Google

VI. Une multitude contient des unités distinctes entre elles : séparons-en quelques unités, celles qui restent, seront-elles finies ou infinies ? si elles sont infinies, l'infini pourrait croître dans le même ordre ; si elles sont finies, leur total ne pourra être infini (1).

On pourrait augmenter de beaucoup la série de ces preuves (2). Nous ne le ferons pas. Mais la conclusion s'impose : on ne peut admettre sans contradiction la possibilité d'une

qu'aurait subis notre univers ;.. supposons que chaque événement eût été accompagné de la production d'une étoile, nous aurions maintenant une infinité d'étoiles coexistantes, ce qui est impossible. Ceux qui croient à la possibilité des multitudes infinies, y sont toujours amenés, ce me semble, par un raisonnement confus que l'on pourrait ainsi formuler : une multitude d'objets peut être réalisée simultanément, si chaque objet satisfait aux conditions suivantes : d'être possible en lui-même, de ne pas trouver dans les autres d'obstacle à son existence. Or, dans une multitude infinie de boules ou d'étoiles, les objets se trouvent dans ce cas, pourvu qu'on adopte certaines distances et dimensions. Donc... Ce raisonnement, à première vue, semble très simple, lumineux. Mais la majeure est fausse. Il faut une condition de plus, c'est qu'il y ait une ou plusieurs causes capables de produire ces objets, et qu'elles soient en nombre fini ; sans quoi il y aurait pétition de principe. Or, si la mineure aborde cette question, on se trouve en face de problèmes fort difficiles. Il me suffit de le constater, pour montrer que le raisonnement ci-dessus n'a pas la simplicité lumineuse qu'on lui attribuait. » (P. Poulain, *Etudes*... Août 1897.)

(1) Cfr. Scot. *Métaph.* I. V. Sum.unic. cap. XIII, nº 102 ; ad rem Mastrius : Possent infinitæ multitudini plures et plures unitates detrahi ; cum enim eas produxerit Deus, utique etiam destruere potest ; sed ex alia parte id non videtur fieri posse ; nam ablatis decem vel centum unitatibus, vel quæ remanent sunt finitæ, vel infinitæ ; si primum, ergo totus numerus finitus erit ; si secundum, cum illud residuum esset pars numeri præcedentis, ergo pars erit æqualis toti, et totum non majus sua parte. » (*Curs. Philos.* t. II, disp. 10, q. 3, n. 45) ; S. Bonav. II sent., dist. 1, p. 1, a 1, q. 1 ; Scot. métaph. IX, sum. 4, cap. 3. n. 82.

(2) Implicat omne infinitum categorematicum tam in essentia, quam in magnitudine, multitudine, intensione, aut quacumque alia perfectione : P. Gervasius Brisacensis, O. Cap. *Cursus Philosophicus* Phys. tract. 5, q. 3, a 4. — V. Tongiorgi : *Ontolog.* t, III, c. II, a. 4 ; Palmieri, *Ontol.* cap. IV, th. XXIX ; Zigliara, *op. cit.* Ontologia, l. II, cap. III, a. 5. — Omnis creatura habet esse finitum et limitatum : S. Bonaventura, sent. I, d. 8, p. 2, a. unic., q. 2. — « Deus non potest producere infinitum actu, neque secundum magnitudinem, neque secundum multitudinem, ergo nec secundum durationem ; est enim in his tribus eadem ratio impossibilitatis scilicet infinitum aliquid actu completo jam sumptum esse... (Estius, II sent., dist. 1, § XI).

Digitized by Google

multitude *actuellement infinie*. L'infini, dans le vrai sens du mot exclut nécessairement la multitude et l'étendue ; on ne peut lui assigner des degrés de perfections finies ; il est un, indivisible et absolument simple.

Les adversaires de cette thèse et de cette conclusion apportent à leur tour des arguments pour montrer la possibilité d'une multitude actuellement infinie ; nous n'examinerons pas ces preuves en détail ; qu'il nous suffise de remarquer que toutes pèchent en un même point, savoir : au lieu de prouver la possibilité d'une multitude infinie « actu », elles établissent la possibilité d'une multitude infinie « potentia », de l'indéfini, ce que tout le monde admet, et ce qui n'est pas en question ici.

D'autres croient pouvoir établir leur opinion en posant comme thèse ce qui n'est en réalité qu'une hypothèse. Ainsi, M. Nys nous dit : « Supposez une ligne placée devant vous, s'étendant à l'infini à droite et à gauche... » Mais c'est là une hypothèse irréalisable : la ligne peut s'étendre indéfiniment, mais elle ne peut avoir une étendue « actu » infinie. Que si l'on voulait faire malgré tout cette supposition, il faudrait, au préalable, prouver sa non-répugnance, en réfutant les arguments qui la démontrent.

« Qu'importe-t-il à la génération présente, dit ailleurs M. Nys, de ne compter que quelques milliers de devancières, ou d'être le terme de générations sans fin d'ailleurs disparues ? — Il lui importe qu'il répugne de supposer des générations sans fin disparues ; car si cela était, on aurait une multitude actuellement infinie, chose contradictoire, comme nous l'avons démontré.

« Ainsi, conclut le savant auteur, tombe un premier reproche que l'on a coutume de faire à la multitude infinie, et qui consiste à ne lui reconnaître qu'un caractère essentiellement indéterminé. » — Nous ne reconnaissons absolument pas un caractère indéterminé à la multitude infinie, mais un caractère bien nettement tranché ; et c'est précisément à cause de cela que nous disons que la multitude *actu* infinie répugne.

Comment peut-on dire si « d'un passé sans commencement nous dirigeons notre marche vers le présent? » S'il n'y

Digitized by Google

a pas eu de commencement, à quel moment a-t-on commencé à diriger sa marche ? Où est le point de départ ? (1).

M. Le professeur Nys s'efforce de démontrer qu'un infini peut être plus grand qu'un autre; il apporte à l'appui l'argument d'Esser (2) : « représentons-nous deux roues dont l'une est plus grande que l'autre, roulant à l'infini avec une égale vitesse. A raison de son moindre diamètre, la plus petite fera plus de tours que l'autre. Mais toutes les deux roulent sans fin. Direz-vous que la course de l'une est moins infinie que la course de l'autre ? » — Non seulement nous dirions que l'une course est moins infinie que l'autre, mais bien plus, qu'aucune de ces courses n'est infinie : toutes les deux sont finies et limitées « actu », ou infinies *potentia*, en d'autres mots, elles sont indéfinies ; l'une est simplement plus grande que l'autre. Du reste, la première démonstration à établir serait de prouver qu'une course infinie est possible, ainsi que pour les nombres infinis, etc... (3)

« Enfin une dernière propriété de la multitude infinie, c'est de ne renfermer que des parties finies ». — Ne disons rien de cet infini contenant des constituants finis. Ces parties en quel nombre sont-elles ? En nombre infini probablement; mais celui-ci est-il possible ? Il faudrait réfuter les preuves par lesquelles nous avons établi l'absurdité qu'implique pareille assertion. Nous admettons que les mouvements pris individuellement sont finis et limités, mais nous nions qu'au moyen de ces mouvements, quelque nombreux qu'on les suppose, on puisse obtenir une infinité actuelle de

(1) Que parle-t-on de passage, de traversée, au regard de la durée éternelle ? Qu'est-ce qu'une traversée sans point de départ ? Comment concevoir un passage sans deux extrêmes ? (R. P. Sertillanges, *Revue Thomiste*, novembre 1897.)

(2) Esser : *Die Lehre des Heil. Thomas von Aquino über die Möglichkeit einer Anfanglosen Schöpfung.* Münster. *Aschendorff*, 1895.

(3) M. Nys semble citer la Som. Théol. 1ª, p. q. XIV, a. 12 où saint Thomas parlerait en faveur de la possibilité d'une multitude actuellement infinie. Si telle a été l'intention du docte philosophe, il nous semble qu'il s'est mépris singulièrement ; car, à l'endroit marqué, le saint docteur parle de l'infini au sens large du mot, d'un indéfini ; il s'agit en effet des « cogitationes cordium entium intellectualium, quæ semper extitura sunt ac proinde infinite multiplicabuntur. »

Digitized by Google

mouvements. C'est en effet à cela qu'il faut toujours revenir.

M. Nys critique la portée d'un argument de saint Bonaventure, (in II Sent. d. 1, p. I) et de Jean de Saint-Thomas (Phil. nat. 1e p. q. XXIV, art. 2). Passe encore que l'argument de saint Bonaventure, pris en soi, ne soit pas valable ; mais qu'on veuille remarquer que le docteur séraphique argumente *ex absurdo necessario admittendo,* et il a parfaitement raison de tirer de ce principe, quoique absurde, d'autres absurdités.

Enfin, il s'attaque à l'argument que proposent certains adversaires de l'opinion thomiste, notamment que l'éternité du monde conduirait logiquement à la négation de la création, puisque, disent-ils, dans l'hypothèse d'un monde éternel, la série des générations animales aussi bien que celle des plantes serait sans premier terme, c'est-à-dire infinie. Or, si réellement tous les termes de cette série illimitée ont été engendrés successivement, il serait impossible d'en trouver un qui ait été produit immédiatement par l'acte divin créateur ; or, l'être, pour qu'il puisse être dit créé dans le vrai sens du mot, doit avoir reçu immédiatement de Dieu la totalité de son existence concrète *ex nihilo sui et subjecti*. A cet argument M. Nys répond très bien et avec raison : « pour rapporter à la création, considérée comme cause primordiale, le monde actuel des êtres vivants, il suffit évidemment que chaque espèce de plantes ou d'animaux dérive d'un couple directement créé par Dieu ; ce couple doit être éternel si l'on admet l'hypothèse d'un monde sans commencement ; sinon la série de ses descendants ayant pris son cours dans le temps serait forcément limitée. Mais que conclure de là ? Que l'ensemble des êtres engendrés de chaque espèce a un premier terme et se trouve ainsi limité et fini ? Oui, si le couple originel n'est pas éternel ; non, si lui-même n'a pas eu de commencement. » — C'est fort bien raisonné ; seulement on voudrait bien voir prouvée la possibilité de la création *ab æterno* de ce premier couple ; c'est à cela que se ramène la question. En outre, on n'affirmerait pas gratuitement que la série des êtres engendrés a eu un commencement, car une série infinie implique contradiction ; et quand il s'agit de génération matérielle, la génération se fait nécessairement dans le temps, puisque l'être engendrant

Digitized by Google

doit être antérieur dans le temps à l'être engendré.

Les arguments que nous avons fournis jusqu'ici ne s'appliquent qu'aux êtres successifs, abstraction faite des êtres permanents. Indépendamment de ceux-ci, les preuves que nous avons données démontrent la thèse : que la création éternelle du monde actuel est impossible, car tout être créé, quel qu'il soit, est soumis à une succession quelconque, ainsi que nous l'avons montré plus haut. Cependant, pour mettre plus encore en relief les conséquences inadmissibles qui découlent de la thèse adverse, examinons quels sont ses rapports avec les être permanents.

B. — Etres Permanents.

Nous est-il permis d'appliquer ici les mêmes raisons, qui nous faisaient rejeter la création éternelle des êtres successifs ? Nous ne craignons pas de l'affirmer, et notre assertion vise principalement la troisième de nos preuves. Qu'il s'agisse en effet, de créatures successives ou d'êtres permanents, aussi longtemps que c'est la créature qui est en jeu, se pose la question de la possibilité d'une multitude actuellement infinie. Supposons une créature, douée au plus haut point des perfections les plus nobles, sa capacité de perfection sera-t-elle comblée ? Non. Elle est créature, et par conséquent finie, limitée, et dès lors il y aura toujours quelque perfection ou quelque degré de perfection qui lui fera défaut. Supposé donc que cette créature éternelle (elle est telle, par hypothèse) reçoive régulièrement, à chaque révolution d'un siècle, une perfection nouvelle : qui ne voit que cette créature est successive, puisqu'elle est d'abord en puissance par rapport à la perfection qu'elle recevra, potentialité à laquelle *succède* pour elle la possession réelle ? Quoique successive, cette créature est supposée infinie; donc, infinie sera la multitude de ses perfections, et partant nous tombons sous la portée du troisième argument (1).

(1) « Si Deus ab æterno potuit aliquam creare substantiam, potuit deinceps quando volebat condere novas. Suppone ergo, Deum ab æterno singula hora creasse aliquam rem permanentem et nunc usque conservatam, haberemus

Digitized by Google

Ecoutons à ce ce sujet, le P. Evangéliste de Saint-Béat, ord. cap., dans l'étude qu'il a consacrée à la question qui nous occupe (1) : « Il nous paraît certain que les mêmes arguments par lesquels on réfute la possibilité d'une création éternelle pour les êtres successifs, ont une égale efficacité quant aux êtres permanents ; par conséquent ceux qui admettent une répugnance intrinsèque dans la production éternelle de choses successives, doivent également la trouver dans la création éternelle de choses incorruptibles. Une telle conclusion sans doute ne sourira pas beaucoup à plusieurs ; elle nous paraît cependant assez manifeste. En effet, étant donnée la production éternelle de choses permanentes, on se trouve par le fait même en présence d'une multitude actuellement infinie, sinon réellement existante, du moins en puissance d'exister. Car si Dieu a pu créer de toute éternité, à plus forte raison il l'a pu *pendant* la durée éternelle jusqu'à présent.

Or, de l'aveu même des adversaires, de toute éternité jusqu'au moment présent, il y a une durée infinie. Donc Dieu pendant cette durée infinie a pu créer infiniment, c'est-à-dire, produire une multitude actuellement infinie d'êtres. Tout est clair. La conséquence est tellement évidente, qu'elle n'a pas besoin de preuve. Car, si quelque être successif, par le fait de sa création *ab æterno*, est sujet à des modifications et des successions actuellement infinies, qui voudrait, dans la même hypothèse, refuser à Dieu la faculté de produire un nombre infini actu d'êtres permanents ? Et en effet, comme le fait très bien remarquer P. Hilaire, Ord. cap., dans sa *Théologie Universelle*, t. II : « Peu importe, quant au nombre

modo infinitam multitudinem rerum actualiter existentium, quod, teste sancto Thoma, repugnat (Sum. Theol. I, q. VII, a. 4). Atqui in hac infinita multitudine est aliqua res determinata existens ab æterno, secus nulla hora ab æterno elapsa esset, quod destrueret hypothesim (et non potuit esse nisi una, nam si essent plures, essent simul creatæ, quia creatio unius rei post aliam importat tempus et existendi initium). Atqui repugnat hoc : nam tunc res creata secundâ horâ, ergo quæ jam non esset æterna et cæteræ omnes sequentes distarent tantum una hora ab æterna re, quod absurdum est. » (Van Hoonacker, *De rerum creatione ex nihilo*.)

(1) *De Necessaria temporaneitate creaturæ, ad mentem doctoris seraphici sancti Bonaventuræ*. c. II.

Digitized by Google

des multipliés, que les choses soient multipliées *per se* ou *per accidens* ; car si la multiplication est faite (ou a pu être faite) de toute éternité, elle a sans doute été faite infiniment et par conséquent il en résulte (ou il peut en résulter) un nombre infini. »

De là découle le corollaire suivant : aucune créature, la plus parfaite même, n'a pu être créée de toute éternité. La raison en est qu'autrement il existerait ou il pourrait exister une multitude infinie, actuellement telle. Or « l'opinion commune suivie en général, après saint Thomas, saint Bonaventure, Scot, Suarez, par les docteurs de toute école soutient qu'un infini « actu » répugne pleinement. » Lossada. (Voir Philos. Lacens. T. I, l. II, disp. IV, sect. I.)

On peut démontrer apodictiquement qu'aucune chose permanente ne peut être créée de toute éternité. En effet, si une créature permanente était produite *ab æterno*, cette créature 1° serait en même temps éternelle *a parte post actu*, et non éternelle *a parte post actu* ; et 2° elle ne pourrait être annihilée par Dieu ; autant de choses qui sont absurdes.

Prouvons la première partie de notre affirmation et notamment que cette créature serait et ne serait pas éternelle *a parte post actu :*

Tout ce qui est éternel *a parte ante actu* doit nécessairement être éternel *a parte post actu*. Or, d'après les adversaires, la créature dont nous parlons serait éternelle *a parte ante actu*, donc aussi *a parte post*. Mais il est absolument certain et reçu par tous, qu'aucune créature n'est éternelle *a parte post actu* : car, dit saint Thomas, *præsens est terminus præteriti*. Donc, une et même créature en même temps serait et ne serait pas éternelle *actu*... ce qui répugne.

Quant à savoir, si une créature éternelle *a parte ante actu* ne pourrait pas être annihilée par Dieu, cette conclusion est évidente et doit absolument être admise, et nous ne pouvons assez nous étonner de ce que Billuart puisse dire : « Le monde pourra cependant, après une durée infinie, être annihilé dans quelqu'instant du temps » (Sum. *de Deo Creat.*). Vraiment, pour ce qui me regarde, je ne sais comment concilier cette phrase avec la saine raison. Il est en effet difficile à comprendre comment une durée infinie puisse

Digitized by Google

finir ; comment une durée infinie puisse être limitée ; comment une durée non terminée puisse être terminée. Nous concluons donc à bon droit de ce second chef d'argumentation, qu'aucune chose permanente ne peut être créée de toute éternité. (Id., ibid, c. I) (1).

(1) M. Van Hoonacker, *op. cit.*, part du concept de temps pour prouver qu'on ne peut admettre l'hypothèse de la possibilité d'une création éternelle « quoad res quæ in esse suo permanent et sola duratione succedunt. Infinita igitur multitudo partium æqualium temporis v. g. horarum vel dierum jam decurrerunt. De essentia temporis est ut partes ejus quæcumque determinentur aliquando præsentes sint singulæ unaque post alteram ; atqui si tempus æternum, sequitur esse instantia præterita quæ nunquam fuerunt præsentia. De natura enim instantis præsentis est ut possit considerari tanquam primum præ serie instantium subsequentium, adeo ut inde a quocumque instanti vel a quacumque hora præsenti possint ab intelligentia coexistenti dinumerari horæ vel instantia sibi succedentia, quantumcumque multitudine succedere supponantur : nam illud totum numeratur et gignitur ex distincta additione unitatum. Sed repugnat intrinsece ut denumeratio institui potuerit horarum inde ab æterno sibi succedentium seu multitudinis horarum infinitæ : quod enim est dinumerabile est divisionibus quantitativis æqualiter factis exhauribile, quod est negatio infinitatis. Et ex alia parte, si omnes horæ fuerunt aliquando præsentes, possumus instituere denumerationem.» — M. Nys, *op. cit.* tâche de détruire la portée de cette preuve : « Cette argumentation, dit-il, est très habilement présentée. Elle a même un incontestable mérite : celui d'avoir parfaitement mis en relief les caractères essentiels d'une multitude infinie. Mais c'est aussi le seul, croyons-nous. Tout instant passé, dites-vous, a été présent, et tout présent est le point initial d'une série consécutive nécessairement finie ! Parfait, mais quelle conclusion logique en découle-t-il ? Deux seulement, mais aussi logiques l'une que l'autre, à savoir : 1) si le nombre des instants passés est fini, la durée du monde l'est au même titre, ou mieux : le temps a commencé et ne peut avoir qu'une durée limitée. 2) Si cette multitude d'instants est infinie, le temps l'est aussi, mais ne renferme que des parties individuellement finies. Toute partie déterminée, quelle qu'elle soit, peut donc être considérée comme le point de départ d'une série limitée « a parte post ». Mais, comme il n'est aucun instant qui n'ait son devancier, il est métaphysiquement impossible de retrouver un instant qui soit, d'une manière absolue, le premier de toutes les séries consécutives et qui puisse, à ce titre, limiter le temps « a parte ante ». — Nous ne discuterons pas la valeur de l'argument présenté par M. Van Hoonacker ; nous remarquerons seulement que la réponse qu'y donne M. Nys, est inacceptable, puisque sa réfutation part d'une hypothèse inadmissible, à savoir : la possibilité d'une multitude d'instants actuellement infinie ; en outre, toutes les parties prises individuellement étant limitées, comment leur somme peut-elle être infinie ?

Digitized by Google

Après avoir examiné différents arguments en faveur de la thèse que nous étudions, il nous reste à jeter un coup d'œil rapide sur les principales difficultés, qu'on a coutume de soulever contre elle. Nous en avons rencontré plusieurs déjà, mais il en reste quelques autres dont la solution est requise pour compléter cette étude.

Objections

I. *Au sujet de l'interprétation des textes des saints Pères.* Lorsque les Pères prouvent la divinité de Jésus-Christ, de par son existence *ab æterno*, par opposition à la créature, ils entendent lui attribuer l'existence *ab æterno* d'une manière non participée, ce qui n'exclut pas pour la créature l'existence *ab æterno* participée.

— Nous répondons que cette explication de la doctrine des Pères est en tout point arbitraire, sans fondement, et va à l'encontre du texte lui-même qui refuse aux créatures, d'une façon absolue et sans distinction, l'existence éternelle, pour ne l'attribuer qu'à Dieu ; de ce que le Verbe existe de toute éternité (simplement et non de telle façon), ils concluent hardiment et sans plus de détours, à sa divinité, puisque l'éternité ne peut convenir à une créature.

II. *Objection générale contre l'impossibilité de la création du monde.* La création éternelle du monde ne répugne ni du côté de Dieu, ni du coté de la créature, ni du côté de l'acte créateur. Or, c'est d'une de ces trois causes que proviendrait l'impossibilité. Donc la création éternelle du monde n'est pas impossible. On prouve ainsi la majeure :

Elle ne répugne pas du côté de Dieu ; puisque Dieu existe de toute éternité, il a toujours eu la puissance créatrice ; de toute éternité, il aurait donc pu exercer ce pouvoir, comme il l'a fait réellement dans le temps.

Elle ne répugne pas du côté du monde ou de la créature ; comme les créatures sont par elles-mêmes indifférentes à l'existence ou à la non-existence, elles sont également indifférentes à la durée de leur être, éternelle ou temporelle : la durée d'un être ne change pas sa nature ; la créature donc

Digitized by Google

n'en resterait pas moins un être contingent ; en outre, pour qu'une chose soit effet, il n'est pas requis que sa cause le précède d'une priorité de temps, mais la priorité de nature suffit.

Elle ne répugne pas du côté de la création ou l'acte créateur; car la création étant instantanée, il n'est pas requis que la chose créée soit faite *post nihilum*, mais il suffit qu'elle soit produite *ex nihilo*. Si l'acte était successif comme tout mouvement ou changement sensible, il impliquerait certes la condition de temps et son effet serait nécessairement dans le temps.

— Nous nions que les parties de la majeure soient vraies, et nous disons que la possibilité d'une création éternelle répugne, et de la part de Dieu, et de la part de la créature, et de la part de l'acte créateur. Voici nos preuves.

Il répugne du côté de Dieu. Nous l'avons dit déjà : la puissance de Dieu n'est ici qu'indirectement en cause. Si la création du monde *ab æterno* implique contradiction, Dieu ne pourra pas la faire (1).

Or, qu'il y ait contradiction à ce que le monde soit créé de toute éternité, nous l'avons montré, et il serait par trop plaisant d'insister davantage, après les preuves que nous avons fournies (2).

Il y a en outre répugnance de la part de la création elle-même, car l'acte créateur indique de la part de l'être créé, la réception de l'existence; or cette réception à laquelle l'être créé se distingue du néant, dénote dans la chose créée un commencement d'existence, ce qui exclut l'éternité (3).

(1) « Quamvis etiam aliquo modo dici possit, implicare ex parte Dei, cujus potentia non ad impossibilia sed ad possibilia terminatur. » (Gerv. Bris. *C. Phil.* Phys. p. II.)

(2) « Creatura potest esse æterna ex parte post, quia hoc non tollit rationem creaturæ, scilicet productum esse, cum semper prius habuerit non esse quam esse sui ». (Idem.)

(3) Quibuscumque verborum cavillationibus omissis, quando dicitur de aliqua creatura quod habeat esse non ex aliquo, nonne hæc est negatio totalis illius in momento quo producitur, ex quo proinde sequitur novitas essendi ejusmodi creaturæ ? — Verum equidem est in creatione-actione nullam dari mutationem ; est aliter dicendum de creatione-passione, ut probat S. Bonaventura. (II sent. dist. I. p. 1, a. 3, q. 2). — Præterea, nullum af-

Digitized by Google

Et qu'on n'insiste pas en disant que la créature est possible de toute éternité, puisque sa possibilité n'a jamais commencé, et que partant elle aurait pu exister de toute éternité. La créature a été éternellement possible pour exister dans le temps, mais elle n'a jamais été possible pour exister éternellement.

Mais, dira-t-on encore, un effet peut être en même temps que sa cause, comme cela est pour la lumière du soleil; donc, puisque Dieu existe *ab æterno*, pourquoi ne pourrait-il pas avoir un effet créé *ab æterno* ? Si le feu était éternel, dit saint Augustin (l. 6. de Trinit, c. I), l'éclat causé par le feu lui serait co-éternel.

Que rien n'empêche qu'un effet *créé* existe en même temps que sa cause *créée*, nous nous garderons bien de le révoquer en doute; mais nous ne pouvons admettre, qu'un effet *créé* puisse commencer à être avec sa cause *incréée* ! Qui ne voit la contradiction ? Quant aux paroles de saint Augustin, le grand Docteur parle hypothétiquement et part d'une hypothèse irréalisable : si par impossible, dit-il, le feu était éternel, son éclat le serait aussi. De là, quelle conclusion peut-on tirer contre notre thèse ? (1) N'aboutirait-on pas au même résultat en disant, si une chimère était un animal, elle serait vivante ? Qui osera conclure : donc la chimère est un animal vivant ?

Et qu'on ne dise pas : il est logique de tirer un argument d'une hypothèse impossible. — C'est permis si l'argument ne présuppose pas ce qui est à prouver; mais, s'il présuppose établi et prouvé ce qui est en question, la preuve est essentiellement viciée, et sa conclusion sera sans force. (2)

ferri potest exemplum alicujus rei productæ, quæ cum sit totaliter diversa a suo principio, illi natura duntaxat posterior sit... » (P. Evangelista a S. Beato, *op. cit.*, c. V, § 3).

(1) Bien plus, des physiciens affirment que l'effet du feu, son action d'éclairer, de chauffer, est « tempore » postérieur à sa cause. Dès lors, quelque soit le sens du texte pris dans saint Augustin, il ne saurait en aucune façon ébranler notre thèse.

(2) « S. Thomas putat mundum ab æterno non posse creari, non posse demonstrari, et sic arguit : veritas mundi non potest demonstrationem accipere ex parte ipsius mundi : demonstrationis enim principium est quod quid est. Unumquodque autem, secundum rationem suæ speciei abstrahit ab hic et nunc. — Resp. Mundus creatus est obnoxius successioni, hoc

Digitized by Google

III. Tout ce qui ne s'oppose pas à la limitation ne répugne pas à la créature ; or, une durée éternelle ne s'oppose pas à la limitation, puisqu'une chose temporelle peut posséder la même, voire une plus grande perfection qu'une chose éternelle. Donc il ne répugne pas que la créature existe de toute éternité.

— L'argument pèche par sa mineure. Puisque la durée ne dit autre chose que la persévérance de l'être dans son existence, en disant durée éternelle, on exprime une existence qui n'a pas eu d'instant initial, ce qu'on ne peut dire d'une chose tirée du néant. Est-il permis, à un moment donné, de dire d'une existence éternelle : voici qu'elle est produite maintenant ? Evidemment non ; donc la durée éternelle est, de par sa nature, opposée à la propriété essentielle d'un être créé. Et il est bien vrai qu'elle surpasse la finité essentielle à toute créature.

D'autre part, un être temporel ne peut égaler en perfections un être éternel, car la perfection d'un être croît en mesure de sa durée en ce sens, que si l'existence constitue une perfection, la persévérance dans l'existence en constitue une aussi au même titre ; mais que dit une durée éternelle, sinon quelque chose de plus parfait qu'une durée temporelle ?

IV. Il ne répugne pas d'admettre une multitude *actu* infinie ; dès lors il ne peut répugner de ce chef que le monde créé *ab æterno* soit possible. Et en effet, dit-on, ce qui est

evidens est. Atqui, hoc posito, nego demonstrationis principium esse τό quod quid est ipsius rei creatæ. Demonstratio enim efficax deducitur ex natura durationis successivæ rei inhærentis ; ergo non necessario sumitur ut demonstrationis principium illud quod exigit S. Thomas, scilicet consideratio naturæ rei quatenus abstrahit ab hic et nunc. Econtra præcise ex statu quæstionis consideranda est res, non prout ab hic et nunc abstrahit, sed prout illi subjacet : principium ergo demonstrationis erit τό quod quid est non rei per se spectatæ sed ipsius durationis successivæ. Quo posito concedimus τό quod quid est durationis successivæ, seu naturam durationis successivæ non postulare ut res ipsi subjecta existat nunc potius quam tunc, adeoque numquam non potuisse aliquid a Deo creari ; at contendimus τό quod quid est, seu naturam rei successivæ postulare ut res ipsi subjecta habuerit aliquod existendi initium, adeoque numquam non potuisse rem hujusmodi a Deo creari priusquam de facto creata fuerit ». (Van Hoonacker. *op. cit.*)

Digitized by Google

possible en puissance est possible en acte ; vous avouez vous-même qu'une multitude infinie en puissance est parfaitement possible, partant une multitude actuellement infinie peut être admise.

— Une distinction bien simple fait voir aisément le défaut de ce raisonnement. Saint Thomas a serré le bon sens, quand il a dit (P. I, q. VII, A. IV) : toute chose est réduite en acte, *non pas d'une manière quelconque, mais toujours d'une façon conforme à sa nature propre*. Ainsi, par exemple, un jour est réduit en acte, non pas de sorte qu'il soit tout entier actualisé en même temps, (parce que la nature du jour ne souffre pas cette simultanéité) mais bien d'une manière successive. De même, l'infinité d'une multitude en puissance est réduite en acte, non pas de façon à exister toute à la fois, mais de telle sorte qu'elle soit actualisée successivement, en ce sens qu'une multitude donnée peut être augmentée indéfiniment. Faut-il insister davantage sur la différence infranchissable qui sépare l'infini *in actu* de l'infini potentiel ? Ne l'avons-nous pas suffisamment montré dans les pages qui précèdent ? (1)

On objecte encore, que Dieu peut produire tout ce qui est possible ; or, s'il créait tout ce qui est possible, il produirait quelque chose d'infini ; donc l'infini ne répugne pas. En d'autres termes : Dieu peut produire au moment présent tout ce qu'il peut produire successivement ; or, il peut produire successivement un nombre infini d'êtres, il le peut donc aussi au moment actuel. Nous demandons si Dieu peut produire le contradictoire ? Non sans doute ! Or, les possibles ne peuvent être actualisés que successivement, En conséquence, le nombre des possibles réalisés sera toujours et nécessairement fini, *hic et nunc*, mais on pourra l'augmenter indéfiniment (2).

(1) « Quidquid est in potentia, adduci potest ad actum. Atqui infinitum est in potentia. Ego adduci ad actum potest. — Resp. Distinguo majorem: quidquid est in potentia, adduci potest ad actum sive complete sive incomplete, concedo majorem ; complete, subdistinguo : si est in potentia consummabili seu ad actum perfectum, concedo majorem; sin est in potentia inconsummabili, seu ad actum imperfectum, nego majorem. » — Pesch. *Philos. Natur.* libr. II, disp. 4, sect. 1, n 420.

(2) Quod objicitur de possibili, quod potest poni, dicendum quod est pos-

Digitized by Google

De plus, il est souverainement absurde de prétendre que Dieu peut faire simultanément tout ce qu'il peut créer ; car toutes les créatures, que nous supposons, étant produites, Dieu pourra-t-il en créer d'autres ? L'affirmative fait crouler l'hypothèse ; la négative serait un blasphème, car on assignerait des limites à la toute-puissance de Dieu.

V. Il ne répugne pas d'admettre la possibilité d'une multitude actuellement infinie, puisque de fait elle existe dans l'intelligence divine. La science de Dieu étant infinie, il connaît exactement *hic et nunc* tous les possibles ; il a également présents devant lui tous les actes, que les créatures poseront durant l'éternité ; or, ces possibles et ces actes constituent évidemment une multitude infinie.

— Cette objection n'est pas aussi solide qu'elle paraît à première vue. Remarquons, au préalable, que les avis se partagent quant à la question de savoir si l'infini existe dans l'intelligence divine. Plusieurs soutiennent l'affirmative, tels : saint Thomas, qui dit : « unde concedo simpliciter, Deum cognoscere actu infinita absolute. » (*Quæst. disp. de Veritate*, q. 2,art. 9 ; *Summa theol.* I, q.14, art.12 ; *Contra Gentes*, l. I, c. 69 ; *Quodlib.* l. 3, q. 3) ; saint Bonaventure : *I Sent.*, dist. 35. q. 5 et dist. 39, art. 1, q. 3. D'après le cardinal Franzelin (*De Deo Uno*), telle serait aussi la doctrine de tous les anciens théologiens. La sentence négative toutefois ne manque pas d'adhérents ; ainsi, Mastrius (disp. 10, q. 6), Valentia, Aversa et beaucoup d'autres prétendent que même dans l'intelligence divine les objets connus ne forment qu'un infini syncatégorématique et jamais un infini « actu », de sorte qu'on ne pourrait jamais dire avec vérité que Dieu connaît des infinis, des multitudes actuellement infinies.

sibile a potentia infinita, et possibile secundum potentiam finitam. Possibile secundum potentiam finitam potest poni, quia omnino potest esse ad actum reducta ; sed possibile secundum potentiam infinitam non potest poni, quia semper est in reducendo, et numquam in reductum esse. Ad illud quod objicitur quod A appelletur omne creabile ; esto. Quod quaerit, utrum A sit finitum vel infinitum ; dico quod infinitum, sed non est infinitum actu, sed potentia ; et ideo non sequitur quod si Deus possit A, quod possit in actu infinitum. Et si dicatur : ponatur quod Deus faciat A (idest omnia quæ sunt possibilia) dicendum quod non est possibile, ratione praedicta ». (S. Bonaventura : I sent., dist. 49, art. unic , q. 3, ad. 4 et 5).

Digitized by Google

Nous ne nous occuperons pas davantage de cette controverse ; pas n'est besoin non plus, croyons-nous, de recourir aux solutions, très embrouillées parfois, proposées par certains auteurs. A notre avis, une considération bien simple peut faire tomber la difficulté.

Oui, la science de Dieu est infinie. Seulement, à cause de l'incapacité de l'esprit humain, pour scruter jusqu'au fond les choses divines, peut-on légitimement en inférer toujours que cette science possède telle ou telle qualité ? Non, si cette propriété ne contribue pas à la perfection de la science divine. Notons bien que la connaissance ne change pas la nature des choses, et que l'infinité de la science de Dieu ne conduit pas à des absurdités. Il n'est donc pas permis de raisonner de la sorte *a priori* : Dieu connaît de telle façon, donc cette manière de connaître est une perfection possible. Il faudrait commencer par prouver le conséquent et non pas raisonner à rebours ; il faudrait dire : il existe dans l'intelligence divine une multitude actuellement infinie, donc celle-ci est possible. Mais, celle-ci n'existera dans l'intelligence divine, que si elle peut exister. Or, nous avons suffisamment démontré, croyons-nous, qu'une multitude actuellement infinie ne peut pas être admise, d'où il suit qu'elle n'existe ni ne peut exister dans l'intelligence de Dieu (1).

Telles sont, dessinées à grands traits, les principales difficultés qu'on objecte contre notre thèse : « L'opinion, qui admet l'impossibilité de la création du monde *ab æterno*, est non seulement la plus commune, mais aussi la plus probable ».

Avons-nous exagéré en formulant notre thèse ? Les preuves que nous avons fournies dicteront la réponse au lecteur.

Un dernier mot. L'opinion de saint Bonaventure, eu égard à ses éléments intrinsèques, est établie sur des bases inébranlables ; mise en rapport avec l'économie de la création, comparée à cet ordre admirable qui régit l'univers, elle est rayonnante de beauté. Pour qui l'admet, le cri de l'orateur sacré jaillit sans effort : Dieu seul est grand ! (2)

(1) On peut consulter utilement au sujet de cette question, le R. P. Pesch, S. J., *Philos. Natur.* l. II, disp. IV, sect. I.

(2) « ... On nous a objecté que, d'après saint Thomas, la nécessité d'un

Digitized by Google

Lui seul est l'Être, la Vie, l'Éternel, la Toute-Puissance. La créature n'est qu'impuissance et néant ! son nom est Vanité ; son propre la Faiblesse ! Qu'elle règne ou qu'elle serve ; qu'elle commande en prince ou obéisse en esclave ; qu'elle éblouisse par le factice éclat d'une gloire empruntée ou qu'elle croupisse dans l'ombre ; qu'elle s'élève contre Dieu ou qu'elle rampe devant l'homme, jamais elle ne pourra montrer le moindre bien qui lui appartienne en propre et dont elle n'ait à rendre compte à personne. De quoi peut-elle se glorifier ? Qu'elle remonte les générations, elle touche au néant. Pauvre barque ballottée par la tempête, chaque récif qu'elle approche, chaque vague qui l'assaille lui sont menaces de mort ; sans trève il faut qu'elle tende les bras et prie Dieu de lui conserver cette existence dont la durée est si précaire ! O homme, d'où vient ton arrogance ? Tu n'es que le débiteur insolvable du Dieu éternel !

Source inépuisable de bonté et de perfections, Dieu a daigné nous tendre les bras, et nous promettre la pleine jouissance de tout bien, si nous voulons chercher sa vérité (1).

P. CHRYSOSTOME, de Calmpthout.
S. T. L. lecteur de théologie, min. cap. pr. Belg.

Dieu est beaucoup plus manifeste, dans la supposition de la durée limitée du monde. Cette remarque du saint docteur est l'évidence même. A qui admet le commencement de toutes choses, rien n'est plus facile que de démontrer Dieu... » (P. Sertillanges. « *La preuve de l'existence de Dieu et l'éternité du monde* ». *Revue Thomiste*, septembre 1897).

(1) D. Bon. : II sent. XLIV, dub. 3. et dist. 37, p. 7, a. 7, q. 1.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

La Légende Dorée du B. Jacques de Voragine, traduite du latin d'après les plus anciens manuscrits, avec une introduction, des notes et un index alphabétique par Téodor de Wyzewa. — Paris, Perrin, 1902, in-16 de XXVIII-748 pages.

Ce livre est une vie des saints pour presque tous les jours de l'année.

Avez-vous vu les fresques de Flandrin à Saint-Vincent-de-Paul de Paris ? C'est cette angélique et merveilleuse défilade de bienheureux que nous remettent en mémoire les légendes écrites avec une plume d'or — et non de fer — par le B. Jacques de Voragine. Il y a un charme infini à les regarder, ces théories peintes sur le mur comme celles qui s'envolent à chaque page du livre, parce que toutes deux, elles ont la même beauté, le même reflet brillant, les mêmes défauts aussi. Toutes les figures se ressemblent en effet, comme tous les saints du dominicain ont un air de famille.

La Légende Dorée fut le livre d'oreiller de nos pieux ancêtres. Croyaient-ils à toutes ces histoires dont quelques-unes en vérité sont véritablement des contes à faire dormir debout ? Non, sans doute. Et leur foi, plus robuste que ne l'est la nôtre, avait d'autres fondements. Toutefois, ils trouvaient et nous aussi nous trouvons dans ces récits un parfum qui nous enivre, qui rend notre âme plus belle et plus forte et plus généreuse. Le lecteur distinguait le faux du vrai, et il restait encore assez de vérité dans ces pages à lire (legenda) pour faire aimer tous ces admirables saints.

Le traducteur a bien fait de retrancher les chapitres interpolés. Nous lui savons gré pourtant d'avoir fait grâce à *saint François* (p. 561) et à *sainte Elisabeth* (p. 629). Peut-être certaines expressions auraient-elles pu être traduites moins crûment. « Le latin dans les mots brave l'honnêteté », mais au lecteur français, plein de bon goût, la candeur naïve et pudique des mots et des pensées ne déplaît pas.

Digitized by Google

Une dernière réflexion : n'aurait-il pas été à propos de discerner dans les récits de Jacques de Voragine, les passages puisés à des sources sûres et authentiques ? Etablir le texte de *Légende Dorée*, c'est bien ; en discuter la valeur, ce serait mieux encore. Cette étude critique reste malheureusement à faire. Elle serait pourtant loin d'être sans utilité. Aussi nous espérons qu'un hagiographe patient passera un jour au crible la *Legenda aurea*, et séparera l'ivraie du bon grain.

Fr. Ubald d'Alençon.

*
* *

Saint Boniface (680-755), par G. Kurth, professeur à l'Université de Liège (coll. *Les Saints*). Paris, Lecoffre, 1902, 2 fr.

Cet ouvrage bien documenté, sans affecter des formes trop savantes, fait revivre une grande figure trop ignorée, peut-être, de beaucoup de lecteurs.

D'abord, c'est le moine pieux et savant, tel que savait le former l'Eglise anglo-saxonne du VIIe siècle. A trente ans, Winfrid est devenu le moine missionnaire : en l'envoyant prêcher aux idolâtres de la Germanie, le pape Grégoire lui a donné le nom de Boniface (bon visage) et en effet, devant le saint, les mœurs des premiers néophytes deviennent plus chrétiennes, les payens ouvrent les yeux à la lumière de la foi, des églises se construisent, des monastères s'élèvent, des évêchés se fondent : car le moine est devenu l'évêque et il a reçu le *pallium* archiépiscopal.

Le légat du Souverain Pontife n'avait pas seulement à veiller à l'organisation et au développement de l'Eglise naissante de Germanie, il devait établir en Bavière la hiérarchie métropolitaine, travailler à la réforme de l'Eglise franque, la tirer du chaos dans lequel elle était tombée et la débarrasser des principaux abus dont elle souffrait.

Pour achever et consolider son œuvre en Allemagne, le saint archevêque crée l'abbaye de Fulda qui sera le séminaire des missions de Germanie, l'asile de la science sacrée et de la piété.

Après avoir raconté ces événements, M. G. Kurth, dans le chapitre intitulé : *La correspondance de saint Boniface*, nous introduit dans la vie intime du saint ; nous revenons ensuite à l'archevêque de Mayence, libre des travaux de l'évangélisation en terre païenne, mais tout entier aux sollicitudes et aux labeurs d'un ministère entravé de toute part, à une époque où tout un passé s'écroule et où lui-même consacrera la

Digitized by Google

déchéance de la race du grand Clovis en sacrant le chef de la seconde dynastie.

Dans un dernier chapitre : *Le Martyre*, nous revoyons le saint se faisant de nouveau apôtre et missionnaire pour achever la conquête évangélique de la France, et couronnant par un glorieux et fécond martyre les grandes œuvres de sa vie si bien remplie.

En parcourant le livre de M. Kurth, l'on admire ce que peut la foi dans les hommes, et, en fermant ce livre, l'on reste sous l'impression d'un grand et réconfortant spectacle, d'une jouissance dont il serait injuste de ne pas savoir gré à l'auteur.

Fr. Rémi de Boulzicourt.

*
* *

L'Eglise et la conquête de l'Angleterre. Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume le Conquérant, par M. l'abbé Elie Longuemarre, ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes. Caen, chez Jouan, et Paris, Champion, 1902 petit in-8°, de XIX-225 pages.

Si la figure de Lanfranc s'éclipse un peu derrière le profil de saint Anselme qui du reste ne fut que son élève et son successeur, il y a tout de même plaisir et utilité à étudier la vie de ce grand moine du XIe siècle, successivement abbé du Bec, abbé de l'abbaye aux hommes à Caen, archevêque de Canterbury, réformateur du clergé d'Angleterre conseiller politique du Normand Guillaume Le Conquérant. Il est une des personnifications de son époque, et l'on aime à s'imprégner de la lumière rayonnante qui jaillit de ce héros.

Le travail de M. L. est excellent et consciencieux. L'auteur a consulté tous les documents utiles. Une excellente bibliographie placée en tête et à la fin du volume en fait foi. Peut-être un érudit pourrait-il ajouter quelques nouvelles références, par exemple la *Revue historique*, 1881, tome XXX, p. 329-382, le *Dictionary of national biography*, 1892, tome XXXII, p. 89. Dans le cours du volume, du reste, le lecteur s'aperçoit que M. L. connaît d'autres travaux relatifs à son sujet qui ne sont pas mentionnés dans la première bibliographie.

Il est à noter que Bérenger ne se contenta pas de parler contre Lanfranc. Il écrivit contre lui. Son plaidoyer a été édité pour la première fois à Berlin. En voici le titre complet : *Berengarii Turonensis quae*

Digitized by Google

supersunt tam edita quam inedita typis expressa moderante Augusto Neandro, theol. dr. et prof. in univ. Berol. consist. reg. ass. cet. Tom. I. Berengarii Turonensis de Sacra Coena adversus Lanfrancum liber posterior e codice Guelferbytano primum ediderunt A. F. et F. TH. Vischer. Cum appendice emendationum e cod. ms. Berolini, 1834. Haude et Spener (in-8° de VIII-200 p., plus 12 p. non numérotées). Cf. *Rev. des quest. hist.* juillet 1876, p. 115 et suiv.

Cet acte de Lanfranc d'avoir préservé la Normandie des erreurs de Bérenger (Cf. B. Hauréau, et non Harréau, p. 194) n'est pas un des moindres fleurons de sa couronne

La vie de Lanfranc par le chantre Milon Crespin et la chronique-journal du candide Eadmer — le Salimbene des Bénédictins — semblent être les bases principales du livre de M. L. On le lira avec beaucoup d'intérêt, même après la biographie écrite par M. Crozals en 1877.

Fr. Ubald d'Alençon.

*
* *

Mgr Louis d'Aquin évêque de Séez (1667-1710) par M. l'abbé L. V. Dumaine, vicaire général de Séez. Paris, Vic et Amat, 1902, grand in-8° de X-692 pages, avec 22 planches.

Dans sa lettre à l'auteur, Mgr Bardel fait justement remarquer que ce volume est « un livre de patiente et large érudition, un livre de critique historique dont les pages nous montrent dans sa pleine lumière une grande figure d'évêque qui resta trop longtemps voilée, et un livre de doctrine où l'auteur est amené par son sujet à toucher les points les plus importants du dogme de la grâce. » C'est aussi « l'histoire d'une âme » et non d'une âme vulgaire.

Né le 20 mai 1667, à Paris, presque sur les marches d'un trône, le jeune Louis d'Aquin a pour marraine la reine elle-même et pour parrain le prince de Condé. Il est le neuvième enfant du médecin du roi, il compte dans sa parenté le fameux linguiste Philippe d'Aquin, et naturellement on le destine à embrasser une carrière ecclésiastique. Un cadet de grande famille n'avait guère alors autre chose à faire. Il est nommé à dix ans abbé de Saint-Serge et de Saint-Bach d'Angers (le 2 septembre 1678) au lieu et place de son frère Antoine, devient plus tard agent général du clergé, reçoit la consécration épiscopale en 1698, et se trouve, dès la veille de son sacre, évêque sans évêché, parce

Digitized by Google

que son oncle Luc, qui a démissionné en sa faveur, retire sa parole et veut garder son siège de Fréjus.

Cet événement valut à la ville de Sées la possession d'un prélat distingué, pieux, tout entier à sa charge.

Et l'auteur nous fait suivre son héros, peu mêlé d'ailleurs à la vie publique ; nous l'accompagnons ainsi dans ses voyages aux conciles provinciaux, à la Trappe près de l'abbé de Rancé ; nous participons à l'administration de l'évêque, à ses soucis au sujet de l'enseignement et de l'éducation, à ses visites dans le diocèse, chez les religieux, dans les hospices. En 1705, Fénelon l'accuse de jansénisme, (Cf. Œuvres, édit. Feller, tom. XII, p. 596). Louis d'Aquin avait défendu de mettre au bas d'une statue de la sainte Vierge cette inscription : *Flagellum Jansenistarum* ! L'esprit conciliant qu'il était n'aimait pas voir se greffer sur les querelles de doctrines des questions de personnes. Or dans le cas présent, il ne s'agissait pas de condamner l'erreur. Et M. D. n'a pas de peine à venger l'évêque qui n'était ni janséniste, ni quiétiste, mais bien catholique de la plus belle eau. Pourtant, on ne peut nier qu'il ait eu trop de sympathies pour quelques jansénistes. Et c'est là la raison des racontars fidèlement recueillis par le P. Léonard de Sainte-Catherine, la raison de la brouille de l'évêque avec certains jésuites.

C'était d'ailleurs un digne homme, un lettré et un artiste. C'était aussi un timide, un délicat, une âme candide, cependant virile et forte. On sent même en lui l'homme facilement porté à la violence. Les timides sont ainsi faits qu'ils deviennent autoritaires quand ils veulent sortir de leur réserve habituelle. Mais peut-être, à cette époque, un évêque pouvait-il gouverner ses prêtres avec une verge de fer.

On lit vite et avec intérêt les vingt-et-un chapitres consacrés à cette biographie. Ils sont pleins de détails, et le lecteur sent que ce volume a été écrit *con amore*, que l'auteur n'a voulu faire grâce d'aucun renseignement, d'aucune anecdote. Et il a eu raison. Même au chapitre septième, il eut pu ajouter les relations de l'évêque de Sées avec le collège fondé à Angers en 1424, à l'hôtel de Bueil, en vertu d'un testament du G. Langlois, autre évêque de Sées, daté de 1404. Alexandre Sennegon en avait été le chapelain au moins de 1694 à 1697. Tout n'allait pas à souhait dans ce collège, à la fin du XVIIe siècle.

En 1709 le 1er août, Louis d'Aquin donne commission à François Babin (1651-1734) pour le visiter. L'évêque dans ce document prend le titre de *superior collegii de Bueil in universitate andegavensi*. L'acte

Digitized by Google

est daté de Sées, *in palatio nostro,* (bib. d'Angers, cat. Lemarchand, ms. 1030, f. 94). Dans la supplique qui motiva, sans doute, cette démarche épiscopale, le sieur Jean-Baptiste Durand, estime qu'il y a 4000 l. de réparations tant au collège qu'aux maisons du bas de la cour ; la closerie du petit Bueil doit être rebâtie à neuf et replantée de vignes. La dîme de Martigné-sous-Daon, arrentée 22 l. au curé de la paroisse, n'est jamais versée ; il y a une taxe sur le collège de 1300 l. à raison du sixième denier, etc. Enfin le doyen et les autres principaux des autres collèges, surtout celui de l'Oratoire, usurpent les droits du principal du collège de Bueil depuis 1699.

L'enquête se fit, mais le collège ne devint guère plus prospère. Il était disparu dès avant la Révolution, ou du moins on ne trouve plus de trace de son existence. Ce ne fut pas la faute de l'évêque d'Aquin. Il était très zélé pour les écoles et les collèges. Les règlements qu'il publia (*Mgr L. d'Aquin,* p. 297, 298) en font foi ; ils sont dignes d'être notés spécialement.

C'est le 17 mai 1710 que Mgr de Sées passa de cette vie à une meilleure. Il n'avait que 43 ans. Le gardien des capucins d'Alençon, le P. Benoît de Rouen, prononça son éloge funèbre (in-12 de 44 pages, Alençon, Augereau, 1710).

Les sources les plus autorisées ont fourni à l'auteur la trame de son récit : la bibliothèque nationale (indiquée quelquefois par distraction sous le nom d'archives nationales notamment p. 27, 29, 246, 518, 520), les archives du Vatican, d'Alençon, de l'évêché de Sées, et surtout le manuscrit de Sennegon que M. D. suit pas à pas. Mais est-il bien certain que Marguerite de Lorraine soit quelquefois venue à Angers (p. 406) ? C'est à la cour d'Aix que son grand-père l'éleva jusqu'en juillet 1480. Au ch. XI, n'y a-t-il pas aussi confusion à propos des Clarisses entre les converses de l'intérieur, et les converses de l'extérieur. Ce sont là des détails. Quant à la bibliothèque de Mgr d'Aquin, M. D. corrige avec raison Odolant-Desnos. Cette bibliothèque resta en effet à l'évêché de Sées jusqu'en 1730. A cette date, elle fut recueillie, au moins en partie, par l'évêque de Grenoble (*Cat. des manuscrits des bibl. de France.* Paris, Plon, tom. VII) Jean de Caulet, en particulier acheta plusieurs manuscrits. Le catalogue de la bibliothèque de Mgr de Turgot qui contenait les livres de son prédécesseur, fut publié en 1730 par Gabriel Martin (Paris, in-12).

D'après une note manuscrite, conservée sur l'exemplaire de l'*Imago de Rancé* de la Bibliothèque nationale (L nat 16955. Réserve), ce

Digitized by Google

même ouvrage fut imprimé en français seulement, « la même année [1701], même format, mêmes caractères, 27 pages ».

Le portrait de l'abbé de la Trappe sous forme d'épitaphe est postérieur à l'*Imago*. Il a pour titre : *Récit abrégé des principales circonstances de la vie et de la mort de M. de Rancé, abbé de la Trappe en forme d'épitaphe pour être mis en trois tables autour d'un oratoire qui est sur sa tombe...* A Rouen, chez François Vaultier, rue aux Juifs. M. DCC. IV. Avec permission, in-8° de 36 pages. L'approbation est d'Auvray, pénitencier de Rouen et datée du 5 juillet 1704. (Bib. nat. L. n° 16961).

Il est à noter aussi que la relation de la mort de l'abbé de Rancé n'est pas une peinture fidèle de cet événement. Le P. Dorothée qui assista continuellement son supérieur, en conteste l'exactitude. (Arch. nat. L. 744, n° 1.)

La bibliothèque de Rouen contient enfin plusieurs serments des évêques de Sées, en particulier de Louis d'Aquin (1699). Ms. 1405 (Y. 27) p. 193-230.

L'importance particulière du livre de M. Dumaine, et cette importance est très remarquable, c'est de montrer pièces en main quel est à cette époque (1698-1710) l'état spirituel d'un diocèse en France. M. D. a fouillé, avec une patience digne d'éloges, les papiers de l'évêché de Sées, et c'est une véritable gerbe d'érudition qu'il en a rapportée : relations de l'évêque avec ses prêtres et ses communautés, des ecclésiastiques avec les populations, pratiques religieuses des fidèles, usages des paroisses, fréquentation des sacrements, confréries de charité et de dévotion, liturgie, piété, bienfaisance, tous ces points et d'autres encore sont éclaircis et développés, et l'écrivain futur qui voudra exposer l'histoire de la piété trouvera là plus d'un utile renseignement.

De nombreuses gravures enrichissent le volume, entre autres, deux portraits de Louis d'Aquin, et des vues d'Alençon, de Sées, d'Argengentan et de Falaise.

Fr. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

DERNIÈRE NOTE SUR LE SAINT-SUAIRE — ARGUMENT DÉCISIF — LES CONGRÉGATIONS EN FRANCE — DÉCRETS LITURGIQUES.

Depuis la fameuse photographie du Suaire de Turin faite en 1898 par le chevalier Pia, depuis surtout la publication du livre de M. Vignon, les articles, concernant l'authenticité de la célèbre relique, ne cessent de succéder aux articles, les livres aux livres. Et l'efflorescence de toute cette littérature *sindonnienne* (qu'on me passe ce néologisme) a son point de départ dans le fait photographique lui-même, dans le fameux *négatif*, de M. Pia : le suaire a donné comme épreuve une image plus nette, plus blanche, plus vraie, disait-on, que le positif même, comment expliquer ce miracle, cette merveille de physique ? Les uns, avec M. Loth, on s'en souvient, firent intervenir la main toute puissante de Dieu ; ce fut la première solution. Depuis le livre de M. Vignon, tous les tenants de l'authenticité s'étaient ralliés à l'explication du savant préparateur de la Sorbone.

Personne n'eut l'idée, si naturelle pourtant, de metre en doute *la réalité même* du fameux négatif. Seules les *Etudes Franciscaines* eurent cette prudence ou plutôt cette audace. En juin 1901 elles exposaient, par la plume de M. Lajoie, comment un négatif peut se transformer en positif durant l'opération photographique même par *surexposition* ; c'est-à-dire lorsque le temps de pose a été trop prolongé. Cette hypothèse semblait pouvoir s'appliquer au cas de M. Pia, puisque la pose avait duré 20 minutes.

En juillet dernier, nous avions apporté dans les mêmes *Etudes Franciscaines* un document établissant le bien fondé de l'hypothèse de M. Lajoie ; et nous avions insisté à notre tour sur les *fantaisies* (1) aux-

(1) Cette expression a eu le tort de scandaliser le rédacteur de l'*Ami du Clergé*, partisan, malgré et contre tout, de l'authenticité. Il est vrai qu'il déclare ingénument ne rien connaître aux choses de science. Cela lui donne, nous en convenons, plus de liberté pour frapper à droite et à gauche sur tous ceux qui n'ont pas sa sereine confiance.

Digitized by Google

quelles se laissent aller parfois les photographes et la photographie.

Il y a quelques jours, en parcourant un livre nouveau : *Le Saint-Suaire de Turin et la photographie du Christ*, par M. Santini de Riols, nous avons découvert un autre document, décisif celui-là, qui établit la vérité de notre thèse. Nous avons publié ce document avec les conclusions qui s'en dégagent, dans l'*Echo du Merveilleux* (1 novembre dernier). Nous en reproduisons ici un court extrait afin de tenir nos lecteurs au courant de cette dernière phase de la discussion.

Dans notre article de juillet, nous disions que la fausseté du prétendu négatif serait suffisamment démontrée s'il était établi que, sur le suaire, *la main gauche du Christ repose sur la droite*. Et pour établir ce fait, nous avions apporté le témoignage des Clarisses, dans la description qu'elles nous ont laissée de cette relique en 1534.

« Mais les documents ne sont pas comme le bon vin (1) ; en veillissant ils perdent de leur valeur aux yeux d'un grand nombre. Or la description des Clarisses date de trois siècles et demi. Peut-on s'y fier encore. Et puis le suaire n'aurait-il pas été par hasard photographié à l'envers ? La doublure cousue par les Clarisses et renouvelée par une princesse de Savoie au siècle dernier s'opposait bien un peu à pareille hypothèse ; mais cette solution parut cependant préférable, et M. Chopin (2), approuvé par M. U. Chevalier, se hâta de la faire sienne dans une brochure : *Le suaire de Turin photographié à l'envers*.

Un moyen bien simple de résoudre toutes ces difficultés existait assurément. C'était de voir sur le suaire lui-même si la main gauche est vraiment croisée sur la droite.

Nous le demandions à la fin de notre article cité plus haut.

Hélas ! on sait que la Maison de Savoie se refuse obstinément à tout examen. M. Vignon, appuyé des recommandations de M. Waldeck-Rousseau lui-même, paraît-il, a vu sa demande rejetée. Beaucoup encore ont regardé cette réserve comme un aveu, mais on aurait voulu une preuve par les faits.

Enfin cette preuve par les faits, nous la possédons, c'est le document suivant, c'est-à-dire la description attentive du suaire faite au moment de l'ostension même de 1898 et par conséquent au moment où le suaire a été photographié.

(1) Nous donnons ici le texte paru dans l'*Echo du merveilleux*.

(2) Dans l'*Echo du Merveilleux* nous avons à tort attribué cette explication à M. de Mely. Celui-ci a composé *Le Saint Suaire de Turin est-il authentique ?* chez Poussielgue.

Digitized by Google

Cette description, faite d'après un examen minutieux, scientifique, ne laisse plus subsister aucun doute ; et elle est d'autant plus impartiale qu'elle a été donnée au moment où le problème actuel n'existait pas encore, et par un partisan de l'authenticité.

Voilà le passage de la description qui nous concerne :

« Les empreintes du corps, dit ce témoin oculaire de l'ostension de 1898 (1), sont tracées en traits légers, de couleur brune tirant sur le rouge ; mais, si on y fixe attentivement les yeux en s'aidant d'un microscope, en regardant de différents côtés, à des heures différentes et sous une lumière différente aussi, on peut les apercevoir sans peine..... Au côté se voit la plaie de la lance.... *Le bras gauche est replié sur le droit ;* les mains croisées, non pas placées l'une sur l'autre, descendant jusqu'en bas du ventre et les plaies y apparaissent nettement. »

A cette description nous n'ajoutons point de commentaires ; elle dispense de tout examen postérieur du suaire lui-même. Cet examen d'ailleurs serait moins concluant ; car, diraient les gens défiants, depuis 1898, n'aurait-on pas eu le temps de retourner l'image pour faire apparaître le bras droit recouvrant le gauche, selon les besoins de la cause ?

Concluons : Sur le suaire photographié, la *main gauche est posée sur la droite*. Dans le prétendu négatif la même disposition est observée. Donc ce prétendu négatif est une *fable*, il est un positif vrai et authentique (2).

Erreur donc le livre de M. Loth, basé sur la réalité de ce prétendu négatif ; erreur le livre de M. Vignon, erreurs tant de livres et articles appuyés sur le même point de départ.

(1) *Semaine religieuse de Saint-Dié*, 1898, p. 486.

(2) Les partisans du *suaire photographié à l'envers* diront peut-être maintenant que c'est la *photogravure* qui a été faite à l'envers. Et ils trouveront dans cette distraction de l'ouvrier l'explication du flou, des tons indécis de l'image. Une erreur de ce genre suffirait, nous le savons, à expliquer l'interversion de la droite et de la gauche. Si en effet vous regardez un cliché à l'envers, vous y verrez les mêmes tons de l'image, mais les côtés symétriques seront intervertis.

Cette solution ne saurait être appliquée ici pour plusieurs raisons : d'abord on ne peut attribuer gratuitement une telle distraction à l'ouvrier ; ensuite comment justifier *la même distraction* chez tous ceux qui ont fait la même reproduction ? Enfin les positifs donnent par contre-épreuve la garantie que le *fac-simile* du cliché est exact ; ils présentent avec lui en effet toutes les oppositions voulues de tons et de symétrie.

Digitized by Google

La cause de toutes ces erreurs c'est la photographie, l'infaillible, la véridique photographie. C'est elle qui a joué ce vilain tour à tant d'auteurs et de savants.

Puisque fable il y a au-dessous de toutes ces discussions, tirons-en la morale :

Quand on vous présentera un fait d'apparence merveilleuse à expliquer, avant de chercher une interprétation et une solution, commencez par constater la vérité du fait lui-même, de peur qu'il ne soit erreur ou mensonge.

On s'est beaucoup moqué de ces docteurs du Moyen-Age, qui instituèrent maintes discussions savantes pour expliquer la présence d'une dent d'or qui avait poussé, assurait-on, à la mâchoire d'un nouveau-né. Après de longs débats, quelqu'un eut la fantaisie d'aller vérifier le fait ; il trouva que la dent d'or était une fable.

Notre temps de rigoureuse observation, de minutieuse critique et d'analyse scientifique n'aura désormais rien à envier au Moyen-Age.

*
* *

Au mois de mai dernier, le 28, Léon XIII, dans son zèle infatigable, a voulu élever encore une fois la voix. Dans une encyclique, *De sanctissimâ Eucharistiâ,* après avoir rappelé les encouragements prodigués, pendant son pontificat, aux zélateurs du culte eucharistique instituts, confréries, congrès, choix de saint Pascal Baylon comme patron, il expose avec une grande hauteur de doctrine les bienfaits qui découlent de l'adorable Sacrement de l'autel. Il est la source de la vie pour l'homme et la société, il est le miracle des miracles, il est le remède des passions, le gage de la résurrection future, par lui s'allume la charité, par lui s'établit l'égalité, et le lien de l'unité entre les hommes. Il recrée les âmes souffrantes elles-mêmes au milieu des flammes expiatrices. Après cet exposé, le Souverain Pontife convie tous les fidèles à recourir à cette source de vie et il s'afflige de la voir trop désertée. Il termine en invitant les pasteurs et les fidèles à renouveler leur ardeur et à étendre de plus en plus le culte eucharistique.

Le 30 octobre, à l'occasion de l'institution de la *Commission des Etudes bibliques,* le Saint-Père a publié une nouvelle Encyclique, où il donne ses directions aux membres de cette Commission. Il recommande spécialement l'étude de la philologie, des langues orientales, des anciennes formes de l'écriture et des anciens textes ; il veut

Digitized by Google

qu'on subordonne les conclusions de l'herméneutique et de la critique modernes aux enseignements traditionnels de l'Eglise ; il demande que toutes les découvertes scientifiques, susceptibles d'apporter quelque lumière pour l'interprétation des Livres-Saints, soient recueillis avec soin. Nous reviendrons sur cet important document dans nos prochains articles d'Ecriture-Sainte.

Parmi les événements concernant l'Eglise de France, le plus remarquable est la courageuse pétition des 74 évêques de ce pays adressée aux députés et sénateurs en faveur des Congrégations. Cinq seulement, tout en faisant, de leur côté, des démarches personnelles pour la même cause, se sont abstenus de signer cette adresse collective. Cette lettre a été déférée au Conseil d'Etat. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, en a pris occasion pour adresser à ses juges sa défense publique, où il se justifie, avec une magnifique éloquence, de toute infraction aux lois de sa patrie. La Commission chargée d'examiner les dossiers des Congrégations, qui ont posé leur demande, a été nommée le 30 octobre ; elle compte 35 membres, tous de la gauche ; elle a élu pour président Buisson et pour secrétaire Rabier.

Il est inutile d'exprimer ici nos préoccupations et nos craintes. Mais au moment où nous préparions ces notes, l'Eglise nous faisait lire au bréviaire l'Evangile du 4e dimanche après l'Epiphanie, renvoyé pour le 2 novembre. C'est le récit où saint Mathieu montre les apôtres dans une barque avec le Sauveur. Ils sont assaillis par une tempête au milieu de la mer. Et Jésus dormait, *ipse vero dormiebat*. Les disciples courent vite à leur Maître, et ils l'éveillent : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. Et Jésus se lève, il commande à la tempête, et les flots s'apaisent. Nous avons fait de ces paroles une application bien naturelle à nos épreuves présentes. Nous n'attendons point un miracle aussi prompt. Il y aura sur notre petite barque des voiles déchirées, des mats brisés, le petit butin pris à la pêche après de longs efforts sera rendu aux flots. Mais nous ne doutons point du salut final, car nous avons appelé le Maître à notre secours. Il s'éveillera sans nul doute ; mais il a son heure.

En attendant nous continuerons de prier et surtout de nous montrer dociles à toute parole qui sortira de la bouche de notre Chef. Au dire du Sauveur, en effet, c'est moins l'homme de prière que l'homme d'obéissance, de discipline qui obtient victoire, et mérite de trouver entrée et de garder sa place dans le royaume de Dieu, qui est l'Eglise.

Digitized by Google

*
* *

Plusieurs décrets intéressants ont été rendus par la Congrégation des Rites. Occupons-nous d'abord des causes de Béatification et de canonisation :

Le 18 mars 1902 un décret constate la validité du procès apostolique et *de non cultu* dans la cause de nos martyrs d'Abyssinie, Agathange et Cassien.

Le 17-19 juin de cette année, un autre décret, approuvé par le S. Pontife, a autorisé la reprise de la cause de *Canonisation* du B. Félix de Nicosie.

Le 22 avril précédent avait été désignée également la Commission pour l'introduction de la cause des martyrs du Tonquin, Jérôme Hermosilla, Valentin Berrio-Ochoa, Pierre Almato de l'Ordre de Saint-Dominique, et Joseph Khang, indigène.

Le même jour a été rendu un décret pour la confirmation du culte de la servante de Dieu, Eurosie, vierge et martyre, qui vécut en Espagne au VIIIe siècle.

Un décret semblable a été rendu le même jour en faveur de la servante de Dieu Hève, récluse de Liège au XIIIe siècle.

Le 17 juin un autre décret semblable a été accordé en l'honneur de 22 évêques et de 3 abbés de la primitive Irlande ; ce sont : Albert, Asicus, Carthagus, 2 Colman, Conleth, Declan, Edan, Eugène, Fachanan, Fedlimin, Finbarre, Flannan, Jarlath, Kiran, Laserian, Macanisius, Macartin, Muredach, Natheus, et Otteron, évêques ; Coemgenus, Congallus et Finian, abbés.

Le même jour a été formulé le décret d'introduction de la cause de Béatification ou déclaration du martyre pour les 8 missionnaires jésuites, mis à mort en haine de la foi en Abyssinie au XVIIe siècle. Ce sont les PP. Apolinaire de Almeida, évêque, Hyacinthe Franceschi, François Ruiz, Abraham de Georgiis, Gaspar Paez, Jean Pereira, Louis Cardeira et Bruno Bruni, prêtres tous les sept.

Décrets liturgiques et réponses. — Le 18 avril 1902 la S. Congrégation a répondu sur une question exposée devant elle qu'à la messe avec encens, selon le rite des capucins, un simple clerc pouvait remplir le rôle d'assistant et encenser le chœur, sans pouvoir toutefois essuyer le calice.

Le 28 avril 1902 a été rendu un important décret concernant les messes des morts, nous allons le transcrire tout entier.

Digitized by Google

I. — Privilegium circa missas de Requie concessum sacellis sepulchreti ex decreto n. 3903 (1) diei 8 junii 1896 et ecclesiæ vel oratorio publico ac principali ipsius sepulchreti ex decreto n. 3944 (2) diei 12 janv. 1897 ad 1^{am}, favetne etiam sacellis, ecclesiis et oratoriis publicis sepulchreti in quo olim cadavera sepeliebantur, quod sepulchretum tamen hodie quacumque ex causa derelictum est ita ut defuncti in eo non amplius sepeliri soleant ?

II. — Præfatum privilegium favetne etiam ecclesiæ parochiali, quæ circum jacens habet cæmeterium, quum in casu ecclesia parochialis revera evaserit ecclesia sepulcreti ?

III. — In anniversariis stricte sumptis laïcorum quæ fundata sunt extra diem vere anniversariam ab obitu vel depositione, potestne sumi Oratio « *Deus indulgentiarum Domine ?* »

IV. — . . . . . .

V. — In ecclesiis ad chorum non obligatis plures missas habentibus in die commemorationis Omnium Fidelium Defunctorum, debetne esse una saltem Missa cum cantu de commemoratione Omnium Fidelium Defunctorum, an omnes possunt esse lectæ ?

VI. — Quænam Missa de Requie sumenda est in ecclesiis unam tantum Missam habentibus, quando in die Commemorationis Omnium Fidelium Defunctorum occurrit alicujus defuncti dies depositionis ?

VII. — Ex Decreto n. 3944 diei 12 jan. 1897 ad 3, et 3 Apr. 1900 ad 3 et 4 in una *Vicen.*, missæ privatæ die vel pro die obitus seu depositionis in ecclesiis et oratoriis publicis fieri permittuntur, si in iisdem etiam fiat funus cum missa exequiali cum cantu servatis servandis. Quæritur : an funus cum Missa exequiali in cantu fieri debeat etiam in oratoriis *semipublicis*, ut fieri inibi possint præfatæ Missæ lectæ de Requie ?

VIII. — Juxta præfatum Decretum diei 3 Apr. ad. 3 et 4 in una *Vicen.* in oratoriis privatis Missæ, quæ ibidem legi permittuntur pos-

(1) Voici ce décret : In quolibet sacello sepulchreti rite erecto et erigendo, missas quæ celebrari permettuntur posse esse de requie diebus non impeditis a festo duplici 1æ vel 2æ classis, a dominicis aliisque festis de præcepto servandis, nec non a feriis vigiliis, octavisque privilegiatis.

(2) Voici ce décret : Privilegium circa missas lectas de requie, ex decreto concessum (n° 3903 ibi supra) sacellis sepulchreti, favet sive Ecclesiæ vel oratorio publico ac principali ipsius sepulchreti, sive aliis ecclesiis vel capellis extra cæmeterium subter quas ad legitimam distantiam alicujus defuncti cadaver quiescit.

Digitized by Google

sunt esse de Requie *præsente cadavere in domo*. Quæritur : Utrum hæc præsentia intelligenda sit de præsentia non solum physica sed etiam morali in *domo* quatenus ex gravi causa ex. gr. ob contagiosum morbum cadaver vetatur haberi in *domo* ?

IX. — Ex decreto generali N° 3755 diei 2 Dec. 1891 Missam exequialem solemnem impediunt Festa duplicia I. classis solemniora, sive universalis Ecclesiæ sive Ecclesiarum particularium ex præcepto Rubricarum recolenda. Quæritur : Utrum hæc ultima verba intelligenda sint tantum de Festis fori recolendis cum feriatione ex parte fidelium vel etiam de Festis chori sine feritatione qualia sunt. e. g. anniversarium Dedicationis propriæ ecclesiæ, Festum patroni regionis, diæcesis aut loci, quæ non ubique recoluntur a populo ?

X. — Quæritur : Utrum Missa de Requie cum cantu, quæ ex præfato decreto generali N° 3755 ad III, « celebrari potest pro prima tantum vice post obitum vel ejus acceptum a locis dissitis nuntium die, quæ prima occurrat non impedita a Festo 1 et 2 classis vel Festo de præcepto », cantari possit Feria IV Cinerum, Vigiliis Nativitatis Domini et Pentecostes Feria IV, V, VI et Sabbato infra octavas Paschatis et Pentecostes, quum licet hæ dies neque Festa sint de præcepto neque Ritum 1 vel 2 classis habeant, excludunt tamen eadem Duplicia 1 classis.

XI. — Quæritur : 1. An in Missis de Requie, quæ, abstrahendo a Missa exequiali solemni aliisque occasione hujus lectis, in semiduplicibus et simplicibus occurrentibus ab obitu usque ad depositionem alicujus fiunt cum vel sine cantu, adhibendum sit idem formulare ac in die obitus seu depositionis. — 2. An idem dicendum sit etiam respectu Missarum quæ celebrantur in biduo post factam ob gravem causam sepulturam, si occurrat semiduplex vel simplex ?

XII. — In decreto n° 3822 diei 3 apr. 1894, disponitur « at dum corpus Episcopi diœcesani defuncti, suis indutum vestibus, in propriæ ædis aula majori publice et solemniter jacet expositum, Missæ in suffragium animæ ejus per totum mane celebrari valeant iis omnibus servatis, etc. » Queritur : An hæc dispositio necessario intelligi debeat de Missis de Requie pro Defuncto Episcopo diœcesano inibi celebrandis, idque, nullo habito respectu ritus aut solemnitatis diei, quæ celebrantur, sive sit duplex majus aut minus sive classicum vel Festum solemne ?

XIII. — Expositio Sanctissimi Sacramenti publica seu solemnis quæ fit de licentia ordinarii potestne fieri etiam cum pyxide collocanda in throno tabernaculi ?

Digitized by Google

XIV. — Expositio Sanctissimi Sacramenti privata, et minus solemnis, quæ fit cum pyxide intra tabernaculum, ostiolo patefacto, si sit permanens et ex causa publica impeditne Missas de Requie?

XV. — Sacerdos obligatus sive ex fundatione, sive ex stipendios accepto ad celebrandam Missam pro uno vel pluribus defunctis satisfecitne suæ obligationi applicando pro iisdem defunctis Missam officio diei conformem in semi duplicibus aliisque diebus Missas quotidianis de Requie permittentibus, vel tenetur dictis diebus celebrare Missam de Requie, etiamsi fundator vel dans eleemosynam, Missam de Requie expresse non postulaverit nec Missa celebranda sit in altari privilegiato?

Sacra porro Rituum Congregatio, ad relationem subscripti secretarii exquisita sententia commissionis liturgicæ, omnibusque accurate perpensis, rescribendum censuit.

Ad I. Negative.
Ad II. Negative.
Ad III. Affirmative.
Ad V. Missam in cantu de commem. Omn. fid. defunct., in casu, non esse præscriptam.
Ad VI. Missa erit ut in die obitus.
Ad VII. Negative in casu.
Ad VIII. Affirmative, juxta Decretum 3903 diei 8 junii 1896.
Ad IX. Negative ad primam partem;
Affirmative ad secundam, quoad festa localia solemniora.
Ad X. Negative in omnibus, juxta Decr. gen. n° 3922 diei 30 junii 1896. § III, n° 2.
Ad XI. Ad 1um et 2um adhibeatur missa ut in die obitus, seu depositionis.
Ad XII. Missæ lectæ, in casu, permittantur ad normam Decreti n° 3903, diei 8, junii 1896.
Ad XIII. Negative juxta decreta.
Ad XIV. Affirmative, in casu juxta Decretum n° 2390 *Versavien*, 7 maii 1786, ad 4.
Ad XV. Detur Decretum n° 4031 *Plurium Diœcesium* 13 junii 1899 ad IV (1).

Atque ita rescripsit die 28 Aprilis 1902.

D. Card. Ferrata, *Præf.*

(1) *Dubium IV*. Sacerdos cui erogatur eleemosyna ad celebrandam missam pro uno vel pluribus defunctis, aut votivam in honorem alicujus mysterii, Beatæ Mariæ Virginis vel sancti, satisfacitne obligationi suæ missam faciendo officio conformem cum aliunde petitam missam ritus diei non permittat, dummodo applicet juxta intentionem dantis eleemosynam? Ad IV, « Affirmative, sed consultius est ut quantum fieri possit, intentioni eleemosynam erogantis satisfiat per missam vel de Requie vel votivam. »

Digitized by Google

Le décret suivant a interdit de se servir du gaz sur l'autel pour les illuminations.

Novarcen.

Usus invaluit in diæcesi Novarcensi ut super Altaribus una cum candelis ex cera confectis lumina *ex gaz* accendantur ad majorem splendorem obtinendum. Dubitans porro hodiernus Episcopus Novarcen, utrum id liceat, a Sacra Rituum Congregatione exquisivit :

« An super Altari præter candelas ex cera tolerari possit ut habeatur etiam illuminatio *ex gaz*, vel an usus prædictus prohiberi debeat ? »

Sacra vero eadem Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, ejusdem modi dubio rescribere censuit :

Negative ad primam partem ; Affirmative ad secundam.

Atque ita declaravit et rescripsit, Die 8 martii 1879.

Ita reperitur in Actis et Regestis secretariæ sacrorum Rituum Congregationis. In fidem. etc.

Ex eadem secretaria, die 16 maii 1902.

Le même jour l'usage de la lumière électrique sur l'autel a été également prohibé.

Le 7 mai 1902 une autre réponse très intéressante pour les congrégations de femmes a été donnée.

Le décret du 6 août 1737 avait prescrit, pour l'exercice public du chemin de la croix, que le peuple resterait à sa place et que le prêtre accompagné des clercs suivrait seul le parcours des stations. L'année dernière, le 27 février 1901, la Congrégation avait déclaré que dans les maisons religieuses d'hommes un des frères pouvait remplir le rôle du prêtre et des clercs et présider le chemin de la croix en suivant les stations au nom de la communauté. Le 7 mai dernier cette faveur a été étendue aux congrégations de femmes. Voici le texte de cette réponse.

« An loco unius ex fratribus, in domibus religiosarum, una ex sororibus circumire ac sistere in qualibet statione suetasque preces recitare valeat.

S. Congregatio, audito unius ex consultoribus voto, respondit : *Affirmative.*

Le 27 mai 1901 ont été accordées de nouveau les sanctions ou validations nécessaires pour toutes les érections de chemin de croix faites invalidement par suite de l'inobservance des règles essentielles concernant cette érection. Cette validation porte sur les érections invalides faites depuis 1894. La période septennaire précédente avait été pareillement validée. Les personnes qui auraient fait leurs dévotions devant de tels chemins de croix invalidement érigés, ne perdront donc pas leurs indulgences.

F. Hilaire de Barenton.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à Paris et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines*.

Mgr d'Hulst, *Nouveaux mélanges oratoires*, tomes III et IV, Paris, Poussielgue, rue Cassette, 15.

« Vous assistez à un grand spectacle », disait un jour Mgr d'Hulst à des jeunes gens, « vous voyez l'esprit humain pousser toujours plus loin ses conquêtes partielles ; mais à mesure qu'il s'étend par l'analyse, un vague instinct l'avertit de se recueillir par la synthèse. » (III, p. 252).

A ce travail de concentration des principes peu d'hommes auront, en ce siècle, autant coopéré que lui.

Gentilhomme d'une rare distinction, Mgr d'Hulst eut, comme prêtre, l'intelligence des besoins intellectuels de son temps. Il fut, pendant 30 ans, le Moïse de la jeunesse pensante du Paris chrétien.

Lacordaire avait voulu baptiser la Liberté. Mgr d'Hulst entreprit de baptiser la Science. Le cri de Gœthe mourant servirait bien de devise à ses œuvres oratoires : « *De la lumière, encore de la lumière !* »

Les volumes III et IV des *Nouveaux Mélanges* ne sont pas pour diminuer l'opinion qu'on avait du conférencier de Notre-Dame.

Où trouver plus d'ampleur, plus de clarté, de précision, de souplesse ? Langue incomparable où l'on ne sait qu'admirer le plus ou de la justesse impeccable ou de l'expression ou de la hauteur constante et presque irrespirable de l'idée. Le Recteur de l'Institut catholique est à coup sûr un écrivain de marque : « *ab ungue leonem* ». A-t-il aussi puissamment le souffle oratoire, le « *pectus quod disertos facit* » ? « L'éloquence, disait Lacordaire, est fille de la passion. »

Ne cherchez donc pas en Mgr d'Hulst les ardeurs et les fièvres de l'inspiration, de l'impétuosité des géniales envolées, des bonds superbes d'une âme incapable de se contenir. La flamme peut manquer à ses discours, la lumière y resplendit à jet continu. On y trouve rarement la passion, — celle qui crie, celle qui bouillonne, — celle de l'orateur enfin.

Digitized by Google

La mantelletta, correcte et sans manches, du péripatétisme chrétien n'a jamais eu le prestigieux éclat de la toge dominicaine drapant magnifiquement la Liberté. Mgr d'Hulst est avant tout un écrivain, un docteur.

Il appartient par sa mentalité, par sa méthode, par son style à cette élite intellectuelle des Bautain et des Freppel dont la postérité lira et appréciera les écrits avec le charme grandissant d'un criticisme impartial et satisfait.

Au témoignage de ceux que sa parole a fait vibrer, Lacordaire, comme les vrais orateurs, perd à la lecture ce qu'ajoutait à son verbe brûlant le magnétisme du regard, de la voix et du geste.

Par contre, Mgr d'Hülst apparaît dans ses livres avec toute la grandeur de son fertile et merveilleux talent. La loi des antinomies régit les orateurs et les écrivains, comme elle régit la flamme et la lumière. Qui veut sentir la chaleur, se rapproche de la fournaise ; mais qui veut admirer l'apothéose du soleil au mont Blanc s'éloigne : le recul est nécessaire à sa contemplation.

L'éloquence de Mgr d'Hulst est froide, saine, splendide comme les Alpes. — « Le style, c'est l'homme ». Sa plume a la trempe, l'éclat, l'élasticité d'une lame de Tolède.

Infatigable épée, bien en main, au service opiniâtre de la philosophie, du patriotisme, de la foi. « Le style c'est l'homme ». Et l'homme ici est la droiture même, l'atticisme affiné de la race, la science loyale et sérieuse sous la maîtrise d'une foi profonde, vivace, prosélytique. Aussi le beau « *cette splendeur du vrai* » ne jaillit point dans les œuvres de Mgr d'Hulst, du choc de la passion sur l'âme ; il monte plutôt du fond des choses, il résulte de la grandeur et du nombre des idées. L'âme trouve sa sérénité dans sa hauteur.

La large manière historique de Mgr Freppel revit, chez Mgr d'Hulst, dans le panégyrique de saint Denis. Athènes, Rome, Lutèce : en trois coups d'ailes, l'aigle de la synthèse traverse tout le ciel, d'un bout à l'autre de l'horizon.

Le discours du Centenaire des massacres de septembre est une admirable étude sur le rôle du clergé pendant la Révolution. Par une exception saisissante, celui de la consécration de l'église de Loigny bat la charge d'enthousiasme qui fit à certains moments frissonner l'auditoire.

Mgr d'Hulst aime, comme Mgr Pie, ce maître d'art du sens accommodatice des Saintes Ecritures, à jeter des clartés bibliques dans la mêlée des événements qui président aux destinées des sociétés et des individus.

Digitized by Google

Avec un rare bonheur d'adaptation herméneutique, il sait relever la louange posthume des vies les moins extraordinaires. Lisez l'oraison funèbre de Mgr de Briey, le discours prononcé au service de M. le Rebours, vous aurez une claire vue du procédé apologétique de l'éminent prélat.

Parlerai-je des six homélies sur la messe du Saint-Esprit ? Elles ont le fini de camées artistiquement ciselés.

Primesautières au premier chef, d'autres allocutions dénoncent une merveilleuse facilité d'improvisation.

Plusieurs discours de distribution de prix ont des pétillements de vin de Champagne. L'esprit part et ruisselle. Quel commentaire sagace et inattendu du mot de Lafontaine : « *Ne t'attends qu'à toi seul.* »

— Quelle délicatesse dans l'art d'aimer les conseils. « L'usage, ce tyran qui m'oblige de parler, veut encore que je vous donne des conseils ! Quelle vanité ! Qu'est-ce que les conseils, sinon de l'expérience mise en bouteilles ? Elle peut servir à ceux qui l'ont recueilli ; mais quand ils la versent aux autres, ceux-ci, la plupart du temps, se défient de la drogue et refusent de la boire. » (p. 105 t. IV.)

— Quelle finesse dans la substitution de l'exorde insinuant à l'exorde *ex abrupto* des discours aux étudiants catholiques de Bruxelles ! (p. 21.)

« Nous vivons dans un temps de révolution. Toutes les règles sont méconnues. Ne lisais-je pas hier un recueil de pensées qui contient des vers de 14 pieds et au-delà. Il paraît que c'est très beau, parce que c'est révolutionnaire. Eh bien, moi aussi, je veux être révolutionnaire. Au lieu de remercier les aimables organisateurs de cette réunion, je veux tout d'abord éclater contre eux en reproches. »

— Et cette instantanée du *reportage* contemporain (p. 131) : « On le surprend au moment où il va se mettre à table, au moment où il prend son chapeau pour sortir. Que pensez-vous du bi-métallisme ? — Rien, Monsieur. — Alors, il me faut votre opinion sur l'antisémitisme. — Je ne veux point vous la dire. — Vous ne refuserez pas du moins un éclaircissement sur *Paris port de mer*, ou sur l'école des poètes symbolistes, ou sur les engrais chimiques, ou sur la mission de Jeanne d'Arc. — De guerre lasse, notre homme laisse échapper quelques apophtegmes et il fait bien, car un prisonnier a toujours le droit de payer sa rançon. Le reporter fixe à la hâte sur son calpin ce qu'il a pu saisir d'une exposition mal venue. Il l'embrouille encore, grâce à sa totale ignorance du sujet. Quelques heures après, l'interview flambloie dans les colonnes du journal ! et voilà le lecteur bien renseigné ».

Digitized by Google

Ne dirait-on pas du La Bruyère ?

— Finissons par cette mordante ironie :

« Le lecteur ! Ah ! c'est lui surtout qu'il faut plaindre. Le malheureux ! Il ne peut se soustraire à l'obsession de la feuille à un sou qu'on lui crie aux oreilles, qu'on lui met dans la main. Il en achète une, il en achète dix, il les lit comme si elles contenaient quelque chose, et, quand il les a lues, il ne sait rien, mais il est saturé de mots, enflé et pas nourri, comme serait un affamé à qui, en guise d'aliments, on aurait fait avaler plusieurs hectolitres de mousse de bière. » (p. 132.)

La causticité de l'écrivain est toujours de bon aloi Et, sur sa plume, le *castigat ridendo mores* ne laisse pas d'être aristocratique.

Même, lorsqu'il sert « des radis et des noisettes » (p. 120), Mgr d'Hulst met le grand couvert et tire des armoires la vaisselle plate.

Les « amateurs de viande creuse » (p. 109) seront effrayés de l'abondance d'idées fortes et pleines contenues dans ces deux volumes.

Les petits-neveux de M. Homais, ignorants vantards la science, s'enliseront fatalement, « intolérants et aveugles » (p. 297), sur tous les terrains où Mgr d'Hulst poursuit « l'alliance féconde du savoir humain qui déchiffre l'énigme de l'univers, et du témoignage divin qui nous révèle par delà le domaine de l'expérience le secret de nos origines et celui de nos destinées. »

Mais les hommes sérieux trouveront ici, avec le haut enseignement de la raison catholique, le rayonnement d'une des plus belles intelligences d'un des plus nobles cœurs du XIXe siècle. Ils appliqueront aux *nouveaux mélanges oratoires* de Mgr d'Hulst ce vers du poète :

« C'est avoir profité que de savoir s'y plaire. »

P. Léon.

* * *

Répertoire bibliographique des auteurs et des ouvrages contemporains de langue française ou latine, suivi d'une table méthodique d'après l'ordre des connaissances, par l'abbé Elie Blanc, professeur de philosophie aux Universités catholiques de Lyon, avec la collaboration de M. Hugues Vaganay, bibliothécaire des mêmes Facultés. Chez Vic et Amat, Paris, prix : 6 francs.

Avoir un répertoire complet et pratique de toutes les productions de l'esprit en France, durant ces dernières années, quel trésor ne serait-

Digitized by Google

pas pour le travailleur et surtout pour l'écrivain perdu en province loin des bibliothèques des grandes villes. Beaucoup en effet aimeraient à écrire, à se faire les collaborateurs des journaux et revues ; un plus grand nombre encore aimerait à approfondir certaines parties des sciences pour lesquelles ils ont un spécial attrait. Mais aux uns comme aux autres il est nécessaire de connaître les ouvrages les plus récents écrits sur les matières d'étude qu'ils ont choisies. Le livre de M. Elie Blanc leur en donnera le moyen. Il faut le reconnaître, ce livre ne signale point tout ce qui a paru en ces dernières années sur toutes matières. Il ne s'agissait pas en effet de rééditer Lorenz, ou un manuel des libraires quelconque.

L'auteur a fait un choix spécialement approprié au public lettré chez les catholiques. Cet ouvrage serait un bon guide pour composer la bibliothèque d'un grand établissement d'enseignement chrétien ; et il serait, à peu près, le catalogue de la bibliothèque dont M. Vagonay est le directeur, que nous n'en serions pas surpris. Du reste, dans la préface, il est donné comme source bibliographique à une grande publication que va entreprendre l'auteur sous le titre de *Somme des connaissances humaines, Encyclopédie chrétienne et française du XXe siècle.*

Exposons en deux mots le contenu du livre : deux pages sont consacrées à donner l'adresse des principaux libraires ; ensuite une première partie de 35 pages indique les principales revues avec leurs prix, et l'adresse de leur éditeur. La seconde partie est la plus considérable (près de 400 pages) ; là sont rangés par ordre alphabétique d'auteurs, les ouvrages jugés dignes de mention. Enfin une table méthodique, dressée par ordre des matières, signale de nouveau les mêmes ouvrages avec renvoi à la liste précédente.

Nous ne doutons pas que le public qui travaille et étudie ne fasse un bon accueil au livre de M. l'abbé Blanc. Ce livre est un service rendu à tous.

F. Hilaire de B.

*
* *

Correspondance de Mgr Gay, *Lettres de Direction spirituelle. Paris, Oudin, 1902.*

On a recueilli de tout temps la correspondance privée des écrivains et des hommes célèbres. Les œuvres destinées au public laissent voilé nécessairement tout un côté du caractère : la correspondance jette un

Digitized by Google

peu de lumière de ce côté là ; elle dévoile l'intime de l'âme. Quand cette correspondance est celle d'un prêtre chargé de diriger une conscience, il y a plus : elle n'est pas seulement un miroir où nous contemplons les traits intimes d'un génie, elle est encore un tableau tracé de la main de ce génie lui-même pour servir de modèle, un tableau que nous devons recopier en notre âme ; et ce tableau est plus précis, nous pouvons le dire, que celui à nous présenté par l'enseignement public de la doctrine chrétienne.

L'enseignement lancé du haut de la chaire tombe sur les fidèles pris en bloc. Il doit être assez général pour s'accommoder à tous les états d'âme. L'enseignement contenu dans une lettre de direction, s'adresse à une personne particulière, prise dans un état particulier : il est nécessairement plus détaillé, plus adapté.

Lorsque cet enseignement est donné par un homme de haute valeur intellectuelle, par un prêtre à la piété profonde, on fait bien de le recueillir : il pourra éclairer les âmes.

Les lettres de Mgr Gay, aujourd'hui publiées, s'adressent, dit la Préface du livre, à trois personnes de type très différent : « La première est une convertie ; mais jusque dans les jours d'égarement, elle avait su garder, avec la dignité, une grande élévation d'âme, un esprit curieux, raisonneur ; en même temps, cœur ardent et généreux. » « La deuxième est une femme du monde, pleine de bonne volonté et d'élan, mais dont les belles qualités sont amoindries par une certaine mollesse qui lui rend plus difficile le travail humble et persévérant de la sanctification ». « La troisième eût souhaité de se consacrer à Dieu dans l'état religieux. La délicatesse de sa santé ayant mis obstacle à ses desseins, elle vécut dans le monde de la vie mystique du Carmel. »

Au fond de toutes ces lettres, qui forment un gros volume de 446 pages in-8°, on retrouve la thèse mystique de Mgr Gay : « La vie chrétienne est le mystère de la vie de Jésus-Christ en nous, et de nous en lui. » Mais cette thèse ne reste pas dans le vague ; elle se traduit en chaque lettre par un conseil pratique, positif. Je cite :

« Chaque jour mettez-vous au travail ; reprenant sous l'œil de Dieu votre tâche. Renouvelez les résolutions prises et les promesses faites, puis souvenez-vous dans la journée des engagements du matin. Le soir voyez si vous y avez été fidèle... Toute cette discipline est utile jusqu'à être presque nécessaire. »

On pourrait reconstituer, avec les 200 lettres contenues dans le volume,

Digitized by Google

tout un traité de spiritualité. Je note au hasard deux passages : l'un sur le travail, l'autre sur l'oraison.

A une mère de famille il écrit : « Ai-je besoin de vous dire que vous me faites grande joie en vous montrant à moi, occupée de votre ménage, et régulièrement donnée à vos enfants. Vous n'imaginez pas comme j'aime à vous voir ainsi, raccommodant des vêtements et rangeant des armoires... Le travail est la loi de notre vie... »

A la même, il écrit sur l'oraison : Soyez très libre dans votre manière de traiter avec Dieu. Tout ce qui est méthode, sujet, texte écrit, tout cela n'est qu'un moyen pour l'oraison : ce n'est pas l'oraison elle-même.. L'oraison est toute d'union à Dieu dans le cœur à cœur avec Dieu. Plus vous y serez simple et enfant, mieux cela vaudra. »

On le voit, la mystique de Mgr Gay que l'on traite si facilement de vague, de nuageuse, sait se traduire en conseils pratiques. Ceux qui n'en voudraient pas croire ces trop courtes citations, pourront s'en convaincre à la lecture des lettres spirituelles de la correspondance.

F. Dieudonné.

* *

Le R. P. Hugolin de Doullens ou la Vie d'un Frère Mineur missionnaire en Chine au XIXème siècle, par L. de Kerval. Vanves près Paris. Vic et Amat, Paris.

Le P. Hugolin est avant tout l'homme du devoir. Un jour de vacances, il s'enfuit de la maison paternelle pour étudier sa vocation dans un couvent d'Amiens. Devenu Frère Mineur, il sent bientôt le désir d'aller porter la foi aux nations infidèles, et il part pour la Chine où il meurt au bout de 12 années consacrées aux durs travaux de l'apostolat. C'était une nature franche, énergique, qu'aucune épreuve ne pouvait abattre. Il laisse le souvenir d'un zélé missionnaire et d'un vrai Frère Mineur. Le rôle de l'auteur s'est borné, pour ainsi dire, à reproduire les lettres du P. Hugolin. Simples remarques : les 80 pages d'appendices ne paraissent-elles pas trop considérables pour un livre de cette dimension ? — On aurait bien fait de corriger les quelques fautes de noms échappées dans le travail intitulé *Les Frères Mineurs et le Protestantisme*.

F. Fulgence.

Digitized by Google

*
* *

UN SAINT A LA FIN DU XIXe SIÈCLE. *Vie et Vertus de Pierre Lopez des Frères Mineurs, 1816-1898*, par l'abbé Martelli.

Cet ouvrage prouve qu'il y a encore des saints, à ces bonnes gens qui s'en vont, dodelinant de la tête en étouffant un soupir de pitié et de commisération sur notre temps. Si, d'après Mgr Dupanloup, le premier devoir d'un hagiographe est d'aimer son saint, nul plus que l'auteur n'était à même de nous donner la Vie du P. Lopez dont il fut un des nombreux pénitents. Le lecteur, après avoir lu l'ouvrage, s'apercevra facilement que, bien qu'écrit avec amour « cecy est un livre de de bonne foy ». Ce qui fait l'intérêt de ce volume, c'est, hélas ! sa trop grande actualité. Chassé d'Espagne, chassé d'Italie, le P. Lopez, meurt en exil. Les causes qui amènent l'expulsion des religieux de ces deux pays sont bien étudiées, elles sont d'ailleurs toujours les mêmes, produisant, la logique le veut, toujours les mêmes effets.

Une simple réflexion : plus la pierre précieuse est belle, plus le joaillier s'efforce, en la sertissant, de ne pas en surcharger la monture et de ne pas l'alourdir d'ornements superflus.

M. Martelli a oublié d'employer ce petit artifice. En littérature, comme en bijouterie, le bon goût n'est pas à dédaigner.

F. P.

*
* *

LA ROYAUTÉ DU CŒUR ET LA DOUCEUR CHRÉTIENNE par l'abbé Lenfant, missionnaire diocésain. Paris, Poussielgue, 1902.

La douceur est une vertu ignorée entre toutes, « l'homme du monde la regarde comme une faiblesse, quelquefois même comme une lâcheté, la plupart des chrétiens la tiennent surtout pour une qualité heureuse due au tempérament et aux circonstances. » Une tendance moderne la relègue parmi les vertus secondaires, « c'est une vertu passive qui a fait son temps »... Le pieux auteur de cet ouvrage, prêtre distingué du clergé de Paris, a voulu réagir contre ces opinions erronées et nous donne un aperçu exact de la nature et des bienfaits de la douceur chrétienne. Il fallait pour cette œuvre, le cœur d'un saint François de Sales, la plume élégante de Fénelon et la doctrine de Bossuet. Nous ne pensons pas exagérer en affirmant que M. Lenfant a emprunté

Digitized by Google

quelques-unes de leurs grâces à ces grands maîtres de la vie spirituelle. Dans une série de tableaux successifs, il nous montre sous des types anciens et contemporains, le cœur humain le même dans tous les siècles, dans tous les milieux, victime de la colère et de ses emportements. Que d'exemples frappants apparaissent tour à tour à nos yeux ! La fureur de Louis XIV et de Philippe d'Orléans, celle de Napoléon I et de tant d'autres, victimes de leurs passions, ne servent d'ombre et de repoussoir, que pour mieux mettre en lumière la beauté des âmes douces jusqu'à l'héroïsme : saint Vincent de Paul, saint François de Sales, Pie VII, Jeanne d'Arc. L'auteur, en terminant, devient méthodique. Pour vaincre notre nature et parvenir à la douceur chrétienne il faut, dit-il, procéder avec courage, avec constance, avec confiance en Dieu. Après s'être nourrie d'une lecture si substantielle, l'âme chrétienne se sentira réconfortée, encouragée à continuer le travail de sa perfection et ce sera, pensons-nous, la plus grande consolation du prêtre qui a composé cet ouvrage.

F. Théotime.

*
* *

Un carême apologétique sur les dogmes fondamentaux. *Sujets et plans de sermons*, par M. l'abbé C. Denis, directeur des Annales de Philosophie chrétienne. Brochure in-12 de 72 pages. Bureau des Ann. de Phil. chr., 33, boul. Saint-Marcel, Paris.

Bonne application des principes de l'auteur en matière d'apologétique. On pense, aux *Annales de philosophie chrétienne*, que la vérité chrétienne doit, pour pénétrer dans les âmes, se modeler aux formes scientifiques de la pensée moderne. C'est poursuivre dans le domaine spéculatif ce que cherche à réaliser dans le domaine de l'action notre vaillant Père Ludovic de Besse. Ici on voudrait que la charité, pour atteindre les masses, revêtit les formes sociales des œuvres économiques ; là on voudrait que la foi, pour toucher l'élite, s'offrit à nos contemporains sous des formules scientifiques. Aussi dans ce Carême parle-t-on chrétien en termes tout modernes.

Félicitons l'auteur de quitter quelquefois les labeurs de la pensée pour mettre son beau talent au service de la chaire.

Fr Gr. de T.

Digitized by Google

*
* *

HEUREUX LES CŒURS PURS ou la *Chasteté parfaite*, à l'usage des religieux et des fidèles, par l'abbé Berthier, missionnaire de la Salette. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1902.

Le R. P. Berthier, prêtre de la Salette, a voulu exposer dans cet ouvrage la vérité doctrinale sur la chasteté parfaite d'après la sainte Ecriture, les Pères et les Docteurs de l'Eglise. Il faut rechercher dans cette œuvre moins la beauté littéraire et la richesse de l'expression que la force de la doctrine.

L'ouvrage est ainsi divisé : I. La virginité d'après les saintes Ecritures, les Pères, les saints Docteurs. II. Les œuvres de la chasteté parfaite. III. Les moyens de conserver la sainte vertu. Un des plus grands mérites de l'auteur, ce nous semble, est d'avoir enchâssé, semblables aux pierres précieuses d'un ostensoir, de nombreuses citations des Pères dont le brillant éclat rejaillit sur la doctrine elle-même. Ajouterons-nous que quelques-uns de ces extraits, tels que la vision de saint Grégoire de Nazianze, la lettre de saint Hilaire de Poitiers à une vierge, nous paraissent de vrais chefs-d'œuvre littéraires?

Bien des âmes trouveront dans cet ouvrage un secours et une force ; prêtres, religieux, âmes fidèles vivant dans le monde, s'y inspireront d'une grande générosité, d'un amour plus ardent pour Notre-Seigneur Jésus-Christ que l'Eglise nous représente s'avançant au milieu des lis et des vierges.

Fr. THÉOTIME.

*
* *

LES CATHOLIQUES BELGES ET LA QUESTION OUVRIÈRE EN BELGIQUE, par Ch. Beyaert un vol. in-12 de 154 pages. — Lethielleux. Paris.

Ce petit volume documenté, anecdotique, écrit avec conviction et avec cœur, est, selon la juste remarque du R. P. de Pascal, qui en a composé la préface, « un excellent échantillon de la saine et pratique « littérature populaire, qui fait malheureusement trop défaut aux « peuples de la langue française ».

M. Beyaert le dit fort bien, ce ne sont pas les rêves socialistes qui amélioreront le sort des ouvriers, mais les œuvres économiques lentes

Digitized by Google

et progressives, — caisses d'épargne, sociétés de secours mutuels, maisons ouvrières, caisses de pensions, — la tempérance et le retour aux idées et aux pratiques chrétiennes.

A la doctrine, se joignent les faits et les actes législatifs. L'œuvre sociale du parti catholique en Belgique est résumée en ces pages succinctes et vivantes. On y voit, avec une évidence lumineuse, ce que la foi inspire aux amis du peuple, et les lois sages que l'auteur se plaît à mettre sous nos yeux resteront l'éternel honneur des chrétiens de ce petit pays, qui sait comprendre la liberté.

Fr. Raymond.

*
* *

Action intellectuelle et politique de Léon XIII en France, par le R. P. Janvier des FF. Prêcheurs. Un vol. in-12 de 134 pages. — Paris, Lecoffre.

Que n'a-t-on pas dit déjà de l'action intellectuelle et politique de Léon XIII en France ? Les revues et les journaux catholiques et dissidents ont commenté les encycliques et enregistré à l'occasion ce qu'ils appellent, suivant leurs nuances, les succès et les revers de la papauté.

Le R. P. Janvier a cru devoir unir sa voix à tant de voix célèbres. Il se contente toutefois de tracer un tableau très clair et très précis de l'influence pontificale dans notre pays. Les paroles, les écrits, les faits, tout y est jugé avec une sage modération. A notre avis, on n'a rien publié de plus lumineux et de plus sensé sur l'intervention qui a si profondément et sans raison troublé les catholiques. Ceux qui ne veulent pas voir sont aveugles, mais leur aveuglement n'est-il pas une faute ?

Fr. Raymond.

*
* *

Une retraite a des Prêtres éducateurs, par le R. P. Lambert, Missionnaire Apostolique. — Paris, Lethielleux, 1902.

Les prêtres qui se consacrent à l'enseignement religieux ont un ministère spécial, différent du ministère paroissial. Il est plus difficile, peut-être, il demande plus de précision, une abnégation constante et un dévouement continuel. C'est, dirons-nous, une œuvre sacerdotale

Digitized by Google

d'artiste : il faut former l'âme d'un enfant, la travailler, la ciseler selon l'exemplaire du Christ.

Il était utile de consacrer à ces prêtres éducateurs un ouvrage écrit à leur intention et pour leur servir à l'époque de la retraite annuelle. Le R. P. Lambert divise son travail en deux parties : l'une se rapporte à la sanctification du prêtre lui-même, l'autre à la sanctification du prêtre éducateur.

Ce livre est bien écrit, rempli de pensées et de vues exactes sur l'enseignement religieux et sur le rôle sublime du prêtre éducateur. Peut-être l'auteur aurait-il pu s'étendre un peu plus sur certaines difficultés inhérentes à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse, car, remarquons-le, l'ouvrage est un livre de retraite, d'examen sur les obstacles à la perfection sacerdotale. Mais c'est là un détail racheté par l'ensemble et le mérite réel de l'ouvrage. Aussi croyons-nous que cette retraite sera d'un grand secours aux auxiliaires du Seigneur dans la formation de la jeunesse chrétienne.

Fr. Théotime.

*
* *

Prières du Matin et du Soir en usage chez les FF. Mineurs-Capucins. Œuvre Saint-François. Paris, 5, rue de la Santé, XIIIe, 1 vol. in-16 carré, 0 fr. 60, franco 0 fr. 75.

Dans la plupart des diocèses, les fidèles ont l'habitude de réciter, matin et soir, ces belles prières dans lesquelles le pieux Fénelon a fait passer tout son cœur et toute son âme religieuse. Ces prières, comme beaucoup d'autres analogues, nous dit le R. P. Etienne, ne sont-elles pas trop belles, trop humainement soignées, trop intellectuelles?

Pourquoi les pieux fidèles, les enfants dévoués de saint François d'Assise ne varieraient-ils pas de temps en temps leur manière de prier, et n'employeraient-ils pas leurs oraisons liturgiques si anciennes et si vénérables. Pourquoi ne pas s'essayer à manier des armes d'une force supérieure?

Pendant de longues années nos anciens Pères les ont prononcées avec ferveur ; nous les récitons encore après Matines dans le silence de la nuit, et le soir, avant d'aller prendre notre repos, n'avons-nous pas senti nos âmes monter vers le Seigneur et s'enflammer d'amour dans ces invocations à la Vierge Marie et aux Saints, dans ces tou-

Digitized by Google

chants appels à la miséricorde divine ? Ne sont-elles pas d'une surnaturelle beauté. Ne sont-elles pas surtout des prières liturgiques ? Les pieux fidèles qui consentiront à emprunter aux enfants de saint François leur prière quotidienne sentiront dans leurs âmes une force plus grande, une union à Dieu plus intime. Aussi félicitons-nous le R. P. Etienne de la pensée sacerdotale et apostolique qui l'a guidé, en nous donnant ce petit opuscule.

Fr. Théotime.

*
* *

Les Etudes Franciscaines ont encore reçu :

Petit missel séraphico-romain français latin précédé d'une explication de la liturgie ecclésiastique et suivi d'un petit sacramentaire à l'usage des fidèles, Vanves. — Vic et Amat. Paris, 1902. in-32 de XXII-622 pages. Relié.

Recueil de chants pour les retraites de Saint-François. Maison du Tiers-Ordre, 29, avenue Seymour. Montréal, 1900, in-32 de VII-153-31* pages, relié.

Cantus varii [romano seraphici] in usu apud nostrates ab origine ordinis aliaque carmica in decursu sæculorum pie usu parta. Romæ. Tornaci. Parisiis. Typis societatis S. Joannis Evangelistæ Desclée. Lefebvre et soc. s. d. [1902] in-8° de XXXIV-376 et 10 pages.

Chants usuels des Frères Mineurs de France, publiés avec l'autorisation des TT. RR. PP. provinciaux. Parisiis. Romæ. Desclée. s. d. [1902] in-32 de 56 p.

Prières du matin et du soir en usage chez les FF. MM. Capucins de Saint-François d'Assise. Reims. Impr. de l'Archevêché. Paris. Librairie Saint-François. 1902. in-16 de VI-61 pages.

Theses quas... pro gradu licentiati in S. Theologia in universitate catholica in oppido Sovaniensi... publice propugnabit... P. Chrysostomus Van Gool, ex Calmpthout presbyter ordinis fratrum minorum capucinorum provinciæ belgicæ... die V mensis Julii hora XVI anno MCMI. Lovanii. Linthout, in-8° de 10 pages.

Theses quas... pro gradu licentiati in S. Theologia... publice propugnabit... Pr. Evaristus Brunin, ex sancti Genesii, presbyter ordinis fratrum minorum capucinorum, provinciæ belgicæ... die XXVIII mensis 6 junii hora IV, anno MCMI. Lovanii. Linthout. in-8° de 10 p.

Problème ancien, solution nouvelle. Pourquoi Dieu s'est-il fait homme, par le P. Hilaire de Barenton, O. M. C. Extrait des *Etudes*

Digitized by Google

Franciscaines. 1903. Œuvre Saint-François, 5, rue de la Santé. Paris. in-8° de 40 pages. Prix : 1 franc

SERAPH. DOCT. S. BONAVENTURÆ Tractatus de præparatione ad missam adiectis pro commoditate sacerdotum precibus ante et post celebrationem. Nova editio augmentata. Ad Claras Aquas. Ex typ. Collegii Bonaventuræ, 1902, in-32 de 127 p. relié.

LA PRATIQUE DU CHEMIN DE LA CROIX spécialement dédié aux Tertiaires par le Père Léopold Quimot, des Frères mineurs. Tamines. Duculot-Roulin. 1902. in-32 de VII-264 p. relié.

LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE d'après le Père Cochem et quelques auteurs contemporains. Lille. Œuvre. Saint-Charles Borromée, (1901) in-16. de 48 p. Prix 0.20.

DIE UEBUNG DER DREI « AVE MARIA »... von P. Joh. Baptist O. Cap.., auf Munsch des verfassers ins deutsche übersatst von P. Isidor Schmitt O. Cap. Altotting, 1902, in-32 de 32 p.

LA LÉGENDE DE SAINT FRANÇOIS dite des Trois Compagnons. A propos d'une nouvelle traduction de cette légende. Extrait des *Etudes Franciscaines*. Paris. Œuvre de Saint-François d'Assise, 5, rue de la Santé, Paris, 1902, in-8° de 41 pages.

DOCUMENTA ANTIQUA FRANCISCANA edidit F. Leonardus Lemmens, O. F. M. Pars. III. Extractiones de legenda antiqua. Ad Claras Aquas (Quaracchi) ex typ. Collegii S. Bonav. 1902, in-16 de 77 pages. Prix 1 franc.

HISTOIRE D'UN TROUPEAU sous le directoire par F. Uzureau, directeur de l'Anjou historique. Angers. Germain et Grassin, 1902, in-8° de 7 pages.

LES ANGEVINS et la famille royale à la fin de l'ancien régime, par le même. Angers. Siraudeau 1902, in-8° de 60 pages.

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS. Les travaux présentés aux séances. — Membres titulaires et associés (1685-1793) — Angers. Germain et Grassin, 1902 in-8°. Deux broch. de 74 et 34 pages.

LES FILLES DE LA CHARITÉ D'ANGERS pendant la Révolution. Martyre des sœurs Marie-Anne et Odile par le même. Angers. Siraudeau, 1902, in 8° de II-63 pages.

UN CAPUCIN DU TEMPS DE LA RÉVOLUTION ET DU PREMIER EMPIRE. Le P. Anaclet de Beaumotte par le P. Ubald d'Alençon. Paris. Œuvre de saint François, 5, rue de la Santé, 1902, in-8° de 12 pages.

L'AME DES CLOCHES par le P. Léon, capucin, Paris. Impr. Mersch, 1902, in-8° de 32 pages.

Digitized by Google

1902. Tan Migmag lnog Tlei Ponaneoimgeoei Oigatigan. Listigotjeoei patliasoogoomg oetjitmeg R F. superior Ste-Anne de Resti gouche P. Q. (par le P Pacifique, capucin) in-8° de 38 pages avec une carte du pays micmac en deux couleurs.

Pochette du conscrit français, 8e édition. Lyon, Vitte, broch. de 62 p., 0,20. Remise par nombre.

La liberté de l'enseignement par Lucien Le Foyer, avocat à la Cour d'appel de Paris. Paris, Giard et Brière, 1901, broch. de 32 p. Prix : 0,30.

Valeur historique de l'Evangile au point de vue de la science et de la critique moderne (Coll. de l'Apologétique populaire) par le R. P. Lodiel, S. J. Paris, Bonne Presse, broch. de 44 p. Prix, 0,25.

Œuvres choisies de S. Augustin : Les Confessions. Texte latin et traduction française et commentaires, par M. l'abbé Pihan, ancien vicaire général. 4 vol. in-12 de 350 p. environ. Chaque vol 1. fr., port en sus (0,60 en colis postal pour les 4).

Le Tiers Ordre de Saint-François. Lille, Bergès, in-32, de 215 p.

Le Sacré-Cœur. L'amour. La Souffrance. L'Appel à la France. Discours prononcé le vendredi, 6 juin 1902. Fête du Sacré-Cœur dans la chapelle de la Visitation à Paray-le-Monial, par M. l'abbé G. Simon, vicaire général de Luçon, 1902, Paris, Téqui, 0,60. Remises pour la Propagande.

Premier apostolat de l'abbé Mermillod en France, par Mgr L. Baunard. (Extr. de la *Revue de Lille*, juillet 1902). Paris, Sueur-Charruey, in-8° de 22 pages.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Imprimatur :

Robertus a Valle Guidonis,

Vic. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :

Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2 place des Lices.

Digitized by Google

LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE

ET LES

DERNIÈRES DÉCOUVERTES

Suite (1)

Dans leur fascicule du 20 novembre dernier, les *Etudes* contiennent un article de M. A. Condamin, *La Bible et l'Assyriologie*. C'est un aperçu sommaire des avantages que l'exégèse peut retirer des découvertes dernières. Au milieu de remarques, d'ailleurs fort justes pour la plupart, et fort intéressantes, il en est une qui touche plus directement notre sujet : « Celui qui, le premier, additionna les chiffres des généalogies patriarcales et autres nombres épars dans les livres de l'Ancien Testament, a, sans le savoir, rendu à la chronologie autant qu'à l'éxégèse un bien mauvais service. Ce système artificiel de chronologie prétendue biblique, bâti à l'aide de pièces disparates, insuffisantes, parfois mal conservées et souvent mal comprises, est aujourd'hui ruiné définitivement, abandonné par les savants catholiques. Des éxégètes bien connus pour leur zèle à défendre les traditions, comme M. Vigouroux et le P. J. Brucker, sont d'accord pour lui préférer la chronologie assyro-babylonienne. »

Ce jugement contient certaines parties de vérité ; mais nous ne saurions y souscrire dans son intégrité. Il nous semble renfermer en effet une sorte de paralogisme. Nous allons le réduire à la forme syllogistique, afin d'en mieux faire ressortir le caractère spécieux :

Les systèmes chronologiques construits aux siècles passés avec les éléments contenus dans la Bible sont aujourd'hui reconnus inexacts et sont rejetés par l'ensemble des exégètes ; donc il faut renoncer à chercher dans la Bible une

(1) Voir la livraison d'octobre 1902.

Digitized by Google

chronologie quelconque ; donc la Bible n'a pas les éléments d'une chronologie, et on peut, à la suite des meilleurs exégètes modernes, pour compter les années, s'en tenir uniquement aux computs assyriens et chaldéens.

C'est bien là, ce nous semble, le sens de la théorie du docte professeur de l'Université catholique de Lyon. Du reste, il précise encore sa pensée dans les dernières lignes de son article en insinuant que l'histoire n'est pas objet de l'inspiration divine : « L'Eglise,... interprète infaillible des Ecritures en matière de foi et de morale, laisse se produire librement, dans les questions historiques, toute exégèse qui respecte le dogme de l'inspiration et les enseignements de la foi. »

Le vice de ce raisonnement vient de ce qu'on s'obstine à ne pas faire une distinction entre la *chronologie biblique* (ou les éléments de chronologie contenus dans la Bible) et les *systèmes humains* construits avec ces éléments plus ou moins bien interprétés. Ceux-ci peuvent être erronés et le sont certainement, mais, conclure de leur fausseté à l'absence de chronologie biblique, c'est tirer des prémisses une conclusion qu'elles ne contiennent pas.

La fausseté des systèmes imaginés par les chronologistes chrétiens ne prouve donc pas l'absence de chronologie biblique.

Mais est-ce que les chronologies rivales de la Chaldée ou de l'Egypte, est-ce que les découvertes modernes ne contiendraient pas des arguments décisifs contre la chronologie biblique elle-même ? Ces chiffres et ces dates, répandus çà et là dans le texte sacré, ne se trouveraient-ils en contradiction avec d'autres données certaines, récemment mises au jour ? Et en ce cas la prudence et la sincérité ne commanderaient-elles pas de les abandonner, comme on abandonne une forteresse ruinée impossible à défendre ?

« Pour appuyer ses remarques, M. Condamin fait appel à l'autorité du P. Scheil : « Je n'hésite pas, dit le savant dominicain, en parlant des découvertes assyro-chaldéennes, à dater la fondation du temple de Bel et les premières constructions de Nippur de 6000 à 7000 avant Jésus-Christ et peut-être même plus tôt. » — « Les plus anciens textes découverts à Suse, écrit le même Père, sont certainement

Digitized by Google

antérieurs à 4.000 ans avant Jésus-Christ, comme il ressort du caractère de l'écriture. »

Ces textes archaïques ont été trouvés à 15 mètres de profondeur, et ils recouvrent d'autres ruines descendant à 20 mètres au-dessous. Quelle doit être l'ancienneté de ces assises ! conclut M. de Morgan.

Disons, pour toute réponse, que ces affirmations lancées sans hésiter, reposent sur le témoignage de Nabonid reculant la date de Sargon I à l'année 3.200 avant lui. Nous avons dit ce qu'il fallait penser de cette affirmation. Nous ne sommes pas opposé systématiquement à admettre la haute antiquité de l'homme ; mais, pour former nos convictions, nous voudrions des raisons et non de simples affirmations.

Jusqu'à présent, nous ne croyons point que rien ne nous oblige à retrancher quoi que ce soit du texte sacré. Le moment de lui donner une interprétation définitive n'est pas encore certes arrivé ; mais aucune découverte certaine n'a pu jusqu'à ce jour le trouver en défaut. Nous allons le montrer en commençant par l'Assyrie et la Chaldée.

*
* *

Les chiffres employés par les Juifs et par les Chaldéens pour exprimer la durée des premiers âges ont donné lieu aux interprétations les plus diverses et les plus curieuses. Ils pourraient être cités avec avantage comme un spécimen des merveilleuses propriétés dont jouissent certains nombres. Comme plusieurs se sont laissé séduire par ces étranges propriétés, nous allons commencer par les exposer et les faire connaître. Ensuite nous tirerons les conclusions qui nous paraîtront les plus vraisemblables.

1° Nous avons vu, dans notre précédent article (1), les auteurs chrétiens de l'Eglise grecque appliquer le principe de l'année préhistorique plus courte que 12 mois, pour expliquer la prétendue antiquité des peuples de Babylone et de l'Egypte. Deux apologistes modernes ont repris cette thèse

(1) *Etudes Franciscaines*, octobre 1092.

Digitized by Google

sur des bases nouvelles et sont arrivés à des résultats curieux. Nous les exposerons en peu de mots.

D'après l'abbé Chevalier (1), suivi par l'abbé Dumax (2), l'année préhistorique chez les Hébreux et les Chaldéens n'aurait compté que sept mois lunaires. Pour comprendre cette proposition, il convient de faire une remarque préliminaire. Etymologiquement le mot année ne signifie pas espace de temps déterminé, mais retour périodique, cycle, cercle. C'est le sens du mot hébreu *senah* et du chaldéen et de l'assyrien, *senat*, *santu*. Le latin *annus*, de la même racine qu'*annulus*, rappelle la même image. L'année marquait le retour des mêmes saisons, et surtout, à l'origine, le retour des mêmes fêtes religieuses. Or chez les Chaldéens et chez tous les descendants d'Héber le nombre sept mesurait toutes les périodes importantes. Il mesurait surtout le temps : sept jours formaient la semaine ; sept semaines achevées ramenaient les fêtes des semaines ou des offrandes, la Pentecôte ; le septième mois, la fête des Tabernacles clôturait, à son tour, la série des fêtes religieuses. D'après les deux auteurs cités plus haut, cette clôture des fêtes religieuses, le septième mois, prescrite par Moïse, serait un mémorial de l'ancienne année de sept mois, usitée avant l'Exode. Enfin chaque septième année, et chaque année après sept semaines d'années ou après 49 ans, étaient des années de repos, des années sabbatiques.

Cette hypothèse a été appliquée à l'interprétation des chiffres d'années concernant les périodes préhistoriques et elle a donné des résultats certainement remarquables. Nous en citerons quelques exemples :

On sait quelle énorme divergence existe entre les chiffres cités par les Septante, le texte hébreu, et le texte samaritain. Pour compter les années depuis la création jusqu'à Tharé, les Septante donnent 3308 ans ; l'hébreu, 1878 ; le Samaritain, 2278. Or le chiffre des Septante, interprété comme année de 7 mois lunaires, donne à peu près 1878 ; le samaritain se compose de deux éléments : les années d'avant le déluge, 1356, et les

(1) *L'Année religieuse dans la famille d'Abraham.*

(2) *Révision et reconstitution de la chronologie biblique et profane des premiers âges du monde.*

Digitized by Google

années après le déluge, 922. Or, si l'on prend les années antédiluviennes pour des années solaires, et les années postdiluviennes pour des années lunaires de sept mois, après avoir réduit celles-ci en années solaires (922 années lunaires, 522 années solaires), on obtient approximativement le total du texte hébreu 1878.

La supposition d'une année lunaire de 7 mois permet donc d'expliquer la divergence des textes authentiques de l'Ecriture. Nous n'avons pas besoin de le faire remarquer, l'accord, au lieu de se faire avec le texte hébreu, pourrait tout aussi bien s'établir à l'inverse. Il faudrait supposer alors que les rédacteurs du texte hébreu et du texte samaritain, possédant les chiffres des Septante ont cru à tort se trouver en présence d'années lunaires de sept mois, et ont commis la faute de les réduire en années solaires.

Un autre exemple : on a beaucoup reproché aux Chaldéens le chiffre qu'ils ont donné pour exprimer le cycle de la précession des équinoxes (1), soit 43.200 ans. Or ce chiffre, interprété en années de sept mois lunaires, donne 24.429 années solaires, chiffre admis comme exact jusqu'au siècle dernier.

Enfin l'hypothèse d'années lunaires de 7 mois aide à interpréter beaucoup de dates concernant les événements accomplis dans la famille d'Abraham avant l'Exode. Mais nous ne pouvons nous étendre sur ce sujet. Il nous faut maintenant ré-

(1) Pour comprendre ce qu'on entend par la précession des équinoxes, il faut savoir qu'en astronomie on distingue deux sortes d'années : l'année tropique et l'année sidérale. La première est le temps qui s'écoule entre deux équinoxes de printemps ou d'automne ; ce temps est de 365 jours 2,423, il règle l'année de notre calendrier. Aux équinoxes l'équateur regarde le soleil *perpendiculairement*. — L'année sidérale est le temps que met le soleil pour faire sa révolution annuelle autour de la terre et revenir non pas sur la même perpendiculaire à l'équateur, mais en face de la même étoile, ou au même point du ciel par rapport à la terre. Or quand chaque année, le soleil revient, à l'équinoxe de printemps, sur la même verticale à l'équateur, il n'occupe pas exactement le même point du ciel que l'année précédente, il n'y est pas encore arrivé, il en est séparé par un angle de 50"2, qu'il mettra 0, j. 0144 soit 2' 1" à parcourir. L'équinoxe précède donc l'année tropique, c'est ce qu'on appelle la *précession des équinoxes*. Cette précession dépend d'un mouvement conique que l'axe de la terre accomplit autour de son écliptique, et qui achève un tour en 26.000 ans.

Digitized by Google

soudre le problème de la valeur du sar. Cette étude va confirmer encore l'hypothèse des années lunaires à courte période.

2° Nous venons de parler du chiffre qui, chez les Chaldéens, exprimait le cycle de la précession des équinoxes. Il servit de point de départ chez les Chaldéens pour la fixation de leurs fameuses mesures préhistoriques, le sar, le ner et le sosse. Ecoutons M. Lenormant : « Le grand cycle de 43.200 ans, dit-il, étant dans leur opinion celui de la précession des équinoxes, était regardé comme un jour de la vie de l'univers ; il se divisait donc en 12 *sars* ou heures cosmiques de 3.600 ans, dont chacun comprenait 6 *nères* de 600 ans ; le nère à son tour se subdivisait en 10 *sosses* ou minutes cosmiques, composées chacune de 60 ans, et l'année ordinaire se trouvait être ainsi la seconde de la grande période chronologique. » (1)

D'après M. Lenormant, comme d'après Bérose et la plupart des auteurs anciens, le sar était donc la 12e partie des 43.200 ans exprimant la période appelée précession des équinoxes. Mais ce n'était là qu'un des sars employés en ces âges reculés, il en existait un autre bien plus important et bien plus usité ; c'est celui qui marquait le cycle des éclipses lunaires et solaires. Nul ne l'ignore, chez les anciens l'astronomie était intimement liée à l'histoire. En Chine le tribunal d'astronomie était une dépendance du tribunal chargé de rédiger les fastes du royaume ; et le rôle principal des astronomes était la prévision des éclipses. Une erreur, une omission dans leurs calculs entraînait pour eux parfois la peine capitale. On était donc parvenu de bonne heure à fixer la période des éclipses, et cette période s'appelait sar, en grec *saros*, d'un mot qui signifie lune en langue sémitique. « Les anciens, écrit L. Barré dans la *Grande Encyclopédie* (2), ne possédaient ni *Tables de la lune* ni *Tables du soleil* et ne pouvaient calculer à l'avance les éclipses qui devaient arriver. Une observation suivie des éclipses leur apprit que ces phénomènes se reproduisent de la même ma-

(1) *Manuel d'histoire ancienne*, 11 p. 175 et suiv.
(2) Au mot éclipse.

Digitized by Google

nière et dans le même ordre après une période nommée *Saros*, embrassant 6585 jours 1/3 ou 18 ans 11 jours ».

Ce sar, facile à découvrir d'une manière empirique, et important à cause des phénomènes qu'il réglait, fut connu bien avant l'autre. Mais plus tard, quand fut découvert le sar solaire, on oublia le premier. Ou plutôt, sans doute, le désir de rehausser l'antiquité de sa nation porta Bérose à traduire ses sars historiques en périodes solaires plutôt qu'en cycles lunaires. Les écrivains, venus dans la suite, n'ont pas su, par ignorance, relever l'erreur ou le mensonge de l'historien de Babylone ; et les modernes eux-mêmes, partisans, comme on le sait, des gros chiffres en fait de chronologie, ont adopté les mêmes calculs. Mais si les uns et les autres avaient été plus attentifs, ils auraient trouvé chez les anciens eux-mêmes, des auteurs capables d'éclairer leur bonne foi. Suidas en effet, traduisant en années vulgaires les 120 sars de Bérose, donne le chiffre de 2222. C'est la traduction à peu près exacte en sars lunaires ; 120 sars lunaires donnent en effet 2164 ans.

Les chiffres exprimant la valeur du sar, que nous venons de donner, sont les chiffres vrais ; mais il est probable que les anciens ne les connurent pas avec cette exactitude, nous savons en effet qu'ils se trompaient de temps en temps dans la prévision des éclipses. D'un autre côté, quelle était exactement la longueur de l'année vulgaire au moment où les Chaldéens comptaient par sars ? On ne saurait le dire avec certitude.

Toutes ces raisons expliquent pourquoi les chiffres des Babyloniens ne coïncident pas exactement avec ceux de la Bible : du reste le nombre 120 montre clairement qu'ils ont voulu donner un chiffre rond plutôt qu'un chiffre exact.

Mettons maintenant en parallèle les chiffres exprimant la période antédiluvienne d'après les Septante et les chiffres des Chaldéens interprétés selon la nouvelle méthode des sars lunaires :

Septante.	2256 ans (variante) 2242.
Suidas.	2222
Calcul des sars lunaires.	2164

3° A la période des éclipses lunaires en est attachée une

Digitized by Google

autre, appelée révolution nodale ou synodique, elle compte 18 ans 2/3. Elle exprime la rétrogradation des nœuds de la lune autour de l'écliptique. Ce phénomène, dans la vie de notre satellite, joue un rôle semblable à la rétrogradation des points équinoxiaux par rapport à la terre. C'est la *précession des nœuds* de la lune. Les Chaldéens, d'après les abbés Chevalier et Dumax, auraient pris pour mesure de leur sar cette période plus scientifique. S'il en était ainsi, leur calcul se rapprocherait davantage encore de celui des Septante. Il donnerait en effet 2240 ans et une fraction. Mais peut-on supposer tant de science aux Chaldéens des âges préhistoriques?

4° Que représentent, chez les mêmes peuples, les 34.080 années de la période postdiluvienne? Il est difficile de l'établir avec certitude. Mais évidemment nous devons les traduire en périodes lunaires. D'après M. Lenormant, le ner est la *sixième* partie du sar, et le sosse est la *dixième* partie du ner. M. Chevalier fait de ces années chaldéennes la sixième partie du sosse ; elles représentent la *soixantième* partie du ner et dès lors la 360° partie du sar. C'était un degré du grand cercle, mesurant le temps. Cette estimation est plus conforme au génie des peuples primitifs et surtout des Babyloniens, chez qui le temps comme l'espace se comptaient en multiples de 6. Les Chinois n'avaient-ils pas leur siècle composé de la période de *soixante années* ?

Cette nouvelle mesure de l'année préhistorique donne une interprétation assez plausible, en apparence des chiffres chaldéens. L'année étant la 360e partie de 18 ans 03 ou 6571 jours) vaut 18 j. 1/4 environ. Or, 18 j. 1/4 multipliés par les 34.080 périodes donnent 621960 jours ou 1704 années solaires. Ce chiffre ajouté aux 2450 ans de l'époque historique donne un total de 4.154 ans pour la période qui s'étend du déluge à l'ère chrétienne. Telle est la solution des abbés Chevalier et Dumax.

Ce résultat a le malheur de ne s'accorder avec aucune des données bibliques. Et comme, d'un autre côté, il s'appuie sur une interprétation fantaisiste de l'année babylonienne préhistorique, nous ne voyons aucune raison de l'adopter. Nous préférons la sincérité de la plupart des assyriologues avouant leur ignorance au sujet de la valeur de ces chiffres. « Un to-

Digitized by Google

tal de 33.091 ans, écrit M. Robiou, est attribué à l'ensemble des règnes de la dynastie de Nemrod », et il ajoute : « Evidemment il ne faut pas essayer de ramener à la vraisemblance ces fabuleuses traditions des annales chaldéennes (1) ».

M. Maspéro (2) est du même avis que M. Robiou. D'après lui, il ne faut pas essayer de ramener à la vraisemblance la durée de la première dynastie babylonienne. J. Oppert dans la *Grande encyclopédie* (3) voit dans ces calculs, des combinaisons astronomiques. Il établit à sa manière, et en altérant les uns et les autres, l'identité des nombres fournis par Bérose et ceux de la Bible et il conclut : « Cette communauté d'origine des deux chronologies hébraique et chaldéenne prouve le manque de chronologie véritable chez les deux peuples. Cela démontre que tous les calculs donnés par la Bible sont *fictifs* et que la tradition des *six mille ans* de l'existence du monde repose sur un système arithmétique basé sur des chiffres astronomiques. »

5° Les remarques de M. Oppert sur les chiffres d'années de l'époque antédiluvienne méritent une mention spéciale. Il accepte le comput des textes hébreux soit 1656 jusqu'au déluge exclusivement, et 1657 ans, le déluge compris.

Or ces 1656 ans (plus exactement 1657) font 86.400 semaines. Mais ce nombre 86.400 exprime la somme des secondes contenues dans un jour ($60 \times 60 \times 24 = 86.400$).

Il est donc évident, conclut-il, que ce nombre de 1656 ans n'a pas un caractère historique, mais n'a qu'une valeur purement astronomique.

De plus, étudiant le détail de ces chiffres, M. Oppert a reconnu par des signes non équivoques leur caractère artificiel. Voici le tableau curieux dressé par lui et extrait de sa brochure : *La Chronologie de la Genèse.*

(1) *Les Assyriens et les Chaldéens*, p. 66. et 67.
(2) *Histoire ancienne*, ch. IV, p. 164-165.
(3) Article *Babylone*.

Digitized by Google

Liste des Patriarches.

Adam. . .	130	460 = 23 × 20, ou 24.000 semaines.
Seth. . .	105	
Enosh. . .	90	
Keïnen. . .	70	
Mahalalel .	65	
Yéred. . .	162	414 = 23 × 18 ou 21.600 semaines.
Hénoch . .	65	
Mathusalem.	187	
Lémech. .	182	782 = 23 × 34 ou 40.800 semaines.
Noé. . . .	600	
TOTAL. . .	1656	= 23 × 72 ou 86.400 semaines.

« On voit que la période du milieu, ou de 414 ans, ou de 21.600 semaines, est le quart de 1.656 ans.

Le nombre 21.600 est 6 × 60 × 60.

Les dix rois Chaldéens avant le déluge sont :

Alorus	10	—	36.000 ans	39,600 ans=18.720 lustres à 5 ans.
Alaparus	3	—	10.800	
Anménon	13	—	46.000	
Amelon	12	—	43.200	108.000 ans=21.600 lustres
Amelagarus	18	—	64.800	
Daonus	10	—	36.000	
Edoranchus	18	—	64.800 ans	230.400=46.000 lustres
Amenpsygnus	10	—	36.000	
Otiarles	8	—	28.800	
Xisuthrus	18	—	64.800	
TOTAL	120		432.000 ans	86.400 lustres

« Comme on le voit la période du milieu est ici, comme dans le système juif, le quart du total. Pour la première période, la divergence entre les deux systèmes provient de ce que le nombre de 24.000 lustres ou 120.000 ans, n'aurait pas été divisible par 3.600 c'est-à-dire par le nombre du sar qui en est l'expression dans le comput babylonien. Mais cette différence importe peu et a pu être modifiée dans l'un des

Digitized by Google

autres systèmes chaldéens. Il se peut aussi que le mode indiqué par Bérose ne soit pas celui qui servit de prototype aux Juifs. mais que ceux-ci aient imité l'un des autres systèmes, peu différents d'ailleurs et se ressemblant tous par ce trait caractéristique que la période du milieu absorbe le quart du total.

« Il résulte de ce qui précède que les 1656 ans de la Genèse ne représentent pas un intervalle historique, mais sont le résultat d'une réduction en années du nombre de 86.400 lustres du système chaldéen dont nous avons connaissance et dont la réalité nous est révélée par une très grande série de données.

« Voilà donc l'énigme résolue en ce qui concerne les temps antédiluviens. »

Pour interpréter les années postdiluviennes de la Genèse et des livres chaldéens, le même M. Oppert (1) fait intervenir le cycle sothiaque de 1460 ans et le cycle lunaire de 1805 ans. Le premier, comme nous le verrons plus tard, était célèbre en Egypte, le second servait à marquer le retour périodique des éclipses.

Les temps mythiques chaldéens, d'après le savant Assyriologue, comptent 39.180 ans et non pas 34.080. Ils finissent en 2.517 avant J.-C. Ils se composent de

	12	périodes	catholiques	de	17.520	ans ou	292	sars
	12	—	lunaires	de	21.660	ans ou	361	—
Total	12	—	du phénix	de	39.180	ans ou	613	sars

L'usage de compter par période astronomique aurait persisté durant la période historique elle-même. Retranchez 1805 ans (cycle lunaire) de 2.517, date la plus reculée de la période historique, vous arrivez à l'an 712. date à laquelle Sargon place la fin d'un cycle lunaire.

Les Hébreux, toujours d'après M. Oppert, auraient adopté ces chiffres des Chaldéens en les réduisant au soixantième. 39.180 divisés par 60 donnent en effet 653 ; or 653 exprime le nombre d'années qui s'écoulèrent depuis le déluge jusqu'à la mort de Joseph.

(1) *La Chronologie de la Genèse.*

Digitized by Google

Voici le détail :

PREMIÈRE PÉRIODE.

Arpaxad naquit après le déluge		2	ans
Schelah naquit après son père		35	—
Eber	— —	30	—
Peleg	— —	34	—
Reou	— —	30	—
Seroug	— —	32	—
Nakor	— —	30	—
Terah	— —	29	—
Abraham	— —	70	—
		292	ans

SECONDE PÉRIODE.

Abraham est plus âgé qu'Isaac de		100	ans
Isaac	— que Jacob de	60	—
Jacob	— que Joseph de	91	—
Joseph meurt âgé de		371	ans

Les Hébreux ont donc traduit en années les sars chaldéens des deux périodes sothiaque et lunaire.

Nous ne pouvons nier que cet exposé de M. Oppert n'insinue fortement le caractère artificiel des deux chronologies chaldéenne et hébraïque. Le hasard, à la rigueur, aidé de quelques corruptions de chiffres, suffirait peut-être à rendre compte de ce caractère si étrangement astronomique qui les discrédite. Mais nous voulons bien les tenir pour suspectes. Que faudra-t-il en conclure? La non-authenticité des chiffres bibliques? Nullement; mais on y verra la preuve de la non-intégrité du texte hébreu, et on reconnaîtra la nécessité de s'en tenir au texte des Septante.

Le texte des Septante en effet, bien différent des deux autres, présente des chiffres qui ne peuvent s'adapter à aucune application astronomique. Les Juifs, aux temps de la cabale, les auraient donc corrompus par esprit d'imitation, pour donner à leur antique chronologie le caractère astronomique

Digitized by Google

dont les peuples voisins avaient décoré leurs propres annales. Cette corruption du texte hébreu n'a pas échappé à l'Eglise. Le Nouveau Testament et les anciens Pères ne se servirent jamais que de la version des Septante.

Le tableau suivant va montrer comment s'est opérée la corruption des chiffres dans les trois textes anciens de la Bible :

	AGE DES PATRIARCHES *à la naissance de leur fils.*				AGE DES PATRIARCHES *à leur mort.*		
	SEPT.	HÉBR.	SAMAR.		SEPT.	HÉBR.	SAMAR.
Adam	230	130	130	—	930	930	930
Seth	205	105	105	—	912	912	912
Enos	190	90	90	—	905	905	905
Cainan	170	70	70	—	910	910	910
Mahalaleel	165	65	70	—	895	895	895
Jared	162	162	62	—	962	962	847
Enoch	165	65	65	—	365	365	365
Mathusalem	187 167	189	67	—	969	969	720
Lamech	188	182	53	—	753	777	653
Noé	502	502	502	—	950	950	950
Sem	100	100	100	—	600	600	600
Deux ans après le déluge ou	2264 2244	1658	1309				
Arphaxad	135	35	135	—	535	438	438
Caïnan	130				460		
Saleh	130	30	130	—	460	433	433
Eber	134	34	134	—	504	464	404
Shaleg	130	30	130	—	339	239	239
Reu	132	32	132	—	339	239	239
Sarug	130	30	130	—	330	230	230
Nahor	79 179	29	79	—	208	148	148
Terah	70	70	70	—	205	205	145
Abram quitte Haran	75	75	75				
TOTAL	1145 1245	365	1015				

Il y a donc eu corruption des chiffres, et cette corruption doit être imputée au texte hébreu. Les combinaisons astronomiques, auxquelles elle aboutit, prouvent même qu'elle a

Digitized by Google

été intentionnelle. Le travail de M. Oppert aura servi à établir cette vérité ; mais il ne démontre pas la non-authenticité des chiffres vrais conservés par les Septante. Sa solution, plus encore que toutes les autres que nous avons étudiées, doit donc être rejetée.

Toutes ces fausses solutions, tous ces aveux d'impuissance viennent, selon nous, d'une même cause; les auteurs ont cherché la réponse au problème dans un système sorti tout entier de leur imagination, alors qu'il fallait en puiser les éléments dans la tradition elle-même. Qu'on se rapporte à nos principes exposés plus haut et l'on y trouvera la clef de l'énigme. Et ce sont les historiens des premiers siècles, païens et chrétiens, qui nous la présentent. Eusèbe, Panodore, Annian, Eudoxe, Varron, Pline, Diodore, Plutarque, Censorin, etc. (1), ne nous ont-ils pas attesté que l'année, aux premiers temps de l'humanité, était lunaire, *qui tamen lunares sunt nempe menstrui* ? Il faut donc, croyons-nous, dans ces 34. 080 années, voir des mois lunaires. Et, en effet, par cette interprétation nous obtenons une concordance très remarquable avec les chiffres bibliques : 34.080 mois lunaires donnent 1160 années solaires. Et ajoutez ces 1160 aux 2450 de la période historique babylonienne,vous arrivez au chiffre 3610. C'est, à 6 ans près celui des Septante, 3616. On ne peut demander plus d'exactitude. Le petit écart montre même que les deux chiffres n'ont pas été puisés aux mêmes sources ou que le premier a été légèrement altéré, d'après des préoccupations astronomiques.

Il nous reste à dire un mot de la période, qui précède la création de l'homme. Bérose l'estime à 1.680.000 ans. Ce chiffre si extraordinaire va nous fournir d'une façon très inattendue une nouvelle et admirable concordance avec les données bibliques. Il donne en effet exactement les sept jours génésiaques de la création, exprimés en heures multipliées par 10.000. Sept jours en effet comptent 168 heures. Les Chaldéens ont donc connu la tradition des sept jours de la création, mais ils en ont fait des *jours époques*, comme les commentateurs du XIXe siècle ; dans ces jours époques, chaque heure durait 10.000 ans.

(1) Voir plus haut.

Digitized by Google

Nous terminons là ce second article. La prochaine fois nous aborderons la chronologie égyptienne. C'est elle qui reste la suprême ressource des adversaires de nos saints Livres. Nous venons de voir les historiens de Babylone, de la Chine et des Indes venant de rendre hommage à la véracité, et à l'exactitude des calculs bibliques. Il a suffi de les lire avec attention et d'entendre leurs paroles dans le sens qu'ils leur ont donné eux-mêmes, dans le sens traditionnel. Nous ferons le même travail pour le pays des Pharaons ; et la terre qui, dans tous les siècles, se montra, vis-à-vis du peuple de Dieu et de l'Eglise catholique, en des alternances mystérieuses et providentielles d'hostilité et de faveur, de haine et d'amour, viendra à son tour, par la voix de ses historiens, de ses papyrus antiques et de ses monuments, témoigner de son accord parfait avec le texte de nos Livres inspirés.

(A suivre.) FR. HILAIRE DE BARENTON.

Digitized by Google

DU CONFESSEUR DES RELIGIEUSES

La matière que nous voudrions traiter est très importante. Que si nous en parlons aujourd'hui, c'est à la demande de quelques-uns de nos confrères. La charité nous défendait de leur refuser ce service. Le lecteur nous pardonnera, peut-être même qu'il nous saura gré, de présenter notre opinion en toute simplicité et confiance ; « *Nihil admittatur sine sufficienti ratione* », disait l'ancienne et la bonne philosophie. Puisque la matière est avant tout canonique, c'est aux décisions du Saint-Siège que nous nous sommes adressé tout d'abord. Là où elles faisaient défaut, nous avons consulté les théologiens et les hommes compétents, à condition toutefois de ne rien admettre qui ne fût étayé de preuves raisonnables et solides.

Nul esprit de discorde ne nous a poussé à écrire ces quelques pages, mais uniquement un grand désir de la vérité quelle qu'elle soit, sous l'égide infaillible de notre Mère la Sainte Eglise.

Dans le cours de cette étude, nous aurons à juger des opinions contraires à la nôtre : nous désirons et nous espérons le faire avec le plus profond respect et la plus grande charité.

Quels sont les principes qui régissent la matière, et comment faut-il les appliquer ? C'est à quoi nous tâcherons de répondre dans les lignes, qui suivent.

I

Dans la session XXVe, chap. X^e^ (1), le Concile de Trente, parlant des Religieuses à vœux solennels, a décrété comme suit : « *Outre le confesseur ordinaire, l'évêque et les autres*

(1) *De Regul.* : « Præter ordinarium confessarium, alius extraordinarius ab episcopo, et aliis superioribus bis aut ter in anno offeratur, qui omnium confessiones audire debent ».

Digitized by Google

Supérieurs doivent présenter deux ou trois fois par an un Confesseur extraordinaire, qui doit entendre les confessions de toutes. »

La raison de ce Décret, selon Benoit XIV (1), « *n'est autre, sinon que l'expérience a suffisamment prouvé, qu'il y avait des Religieuses qui ne pouvaient se résoudre en aucune façon, à confesser certains péchés à leur Confesseur ordinaire... Aussi il ne nous reste qu'à exhorter instamment nos Vénérables Frères les Evêques, afin que, quoique le Concile de Trente parle seulement des Religieuses cloîtrées, ils observent cependant la même règle, tant avec les autres Religieuses, qui, tout en n'étant pas soumises à la clôture, vivent en communauté, qu'avec les autres Congrégations ou Conservatoires* (2) *de femmes ou de filles, toutes les fois que celles-ci ou celles-là ont un seul confesseur ordinaire désigné par les Supérieurs.* »

Ainsi donc le Droit commun requiert pour toutes les Religieuses, quelle que soit la nature de leur Institut, un confesseur ordinaire, et deux ou trois fois par an un confesseur extraordinaire.

Le confesseur ordinaire ne peut être nommé par la communauté elle-même, à moins que celle-ci n'en ait obtenu le droit par privilège apostolique (3), ou qu'elle ne l'ait acquis par coutume (4).

Si les Religieuses sont immédiatement soumises à l'Ordi-

(1) Bulla « *Pastoralis curæ* », du 5 août 1748 : « Quod quidem non alia de causa præscriptum fuit, quam quia satis constabat nonnullas aliquando Moniales esse, quæ nulla ratione adduci possunt, ut aliquod peccatum suum ordinario Confessario confiteantur... Nec aliud nobis hac in re addendum superest, nisi, ut venerabiles Fratres nostros Ecclesiarum Antistites enixe hortemur, ut, quamvis Tridentina Synodus de solis claustralibus Monialibus in præmisso decreto loquatur, nihilominus eamdem disciplinæ formam observent, tam cum aliis Monialibus, quæ licet clausuræg legibus minime adstrictæ sint, in communitate tamen vivunt, quam cum aliarum quarumcumque Mulierum, aut Puellarum Cœtibus, seu Conservatoriis, quoties tam illæ, quam istæ, unicum ordinarium Pænitentiæ Ministrum a Superioribus designatum habeant. » (Bull. Bened. t. VI, p. 189 sq., édit. Mechliniæ).

(2) Battandier (*Guide canonique*, p. 116, n. 143, 2e édit.) appelle les *conservatoires :* ouvroirs, pensionnats. Selon les *Analecta Juris Pontificii* (Livr. XXI, col. 89, n. 26 et col. 105), on entend par *conservatoires* les couvents où il y a un pensionnat pour l'éducation du sexe ; on donne aussi ce nom en Italie aux communautés des Religieuses qui ne font pas de vœux solennels.

(3) Cf. Lucidi, *De Visitatione SS. Liminum*, t. II, p. 170, n. 147, ed. 2a.

(4) Lucidi, *ibid.*, p. 169, n. 146.

Digitized by Google

naire ou au Saint-Siège, la nomination du Confesseur ordinaire revient à l'Evêque du diocèse dans lequel est situé le monastère (1).

Si les Religieuses dépendent directement des Réguliers, la nomination du confesseur ordinaire appartient au Supérieur Régulier (2).

Mais, nul n'ignore, dit Lucidi (3), que la nomination ou la députation d'un Confesseur diffère de l'approbation que les Pères du Concile de Trente (sess. XXIII, cap. 15, *de Reform.*) exigent tant des Séculiers que des Réguliers et qui doit leur être accordée, soit par l'Evêque, soit par quelqu'un ayant une juridiction quasi-épiscopale, pour qu'ils puissent conférer validement le sacrement de Pénitence. Or, dit Grégoire XV (4) : « *Confessores... sive regulares sive seculares quomodocumque exempti, tam ordinarii quam extraordinarii, ad confessiones Monialium, etiam Regularibus subjectarum audiendas, nullatenus deputari valeant, nisi prius ab Episcopo Diœcesano idonei judicentur, et approbationem, quæ gratis concedatur, obtineant.* »

Il s'ensuit :

1° Que si les Religieuses, pour une des causes indiquées plus haut, ont la faculté de choisir leur Confesseur ordinaire, c'est toujours à condition qu'il soit *approuvé* par l'Evêque (5).

2° Aussi le Confesseur ordinaire, nommé par un Prélat Régulier, doit être approuvé par l'Evêque du Diocèse dans lequel est situé le couvent des Religieuses (6). Aucune coutume contraire ne peut le libérer de cette obligation (7).

3° Telle est la nécessité de cette approbation, que même si elle avait été injustement refusée à un confesseur, celui-ci ne pourrait pas encore entendre les confessions des religieuses (8).

(1) Tamburin., *De Jure Abbat.*, t. IV, disp. XVI, q. II, n. 1 ; Lucidi, op. cit., p. 169, n. 145.

(2) Cf. P. Fiat., *Prælect. Jur. Regul.*, t. II, p. 208, q. 3, R. 3ᵉ édit. 2, et auctores bidem citatos.

(3) Op. cit., p. 169, n. 145.

(4) Const. « *Inscrutabili Dei,* » 5 febr. 1622 (*Bull. Rom.* t. V, P. V, p. 2).

(5) Lucidi, *op. cit.*, p. 170, n. 147 ; Piat, *op. cit.*, p. 208, q. 4, R. 1ᵉ.

(6) Const. *Inscrutabili* Grég. XV, § 5, etc. Cf. Piat, loc. cit. R. 2ᵉ.

(7) Const. « *Apostolici ministerii* » Innocentii XIII, etc. Cf. Piat, l. c.

(8) Passerini, *De hominum statibus*, q. 187, art. I, n. 819 sq. ; Piat, l. c., R. 3ᵉ.

Digitized by Google

De plus : il ne suffit pas d'être approuvé pour entendre les confessions des personnes séculières, mais il faut une approbation spéciale. Ainsi l'a déclaré la S. Congrégation du Concile (1) et les Souverains Pontifes ont confirmé cette doctrine (2). Le confesseur approuvé pour les religieuses d'un monastère désigné ne peut se permettre d'entendre les confessions des sœurs d'un autre couvent (3).

Quant à la *juridiction* du confesseur, elle est conférée différemment d'après que les religieuses sont exemptes de l'autorité ordinaire de l'Evêque ou ne le sont pas (4).

Si elles sont exemptes, ou bien elles sont soumises immédiatement à l'autorité du Saint-Siège, et alors l'Evêque confère juridiction comme délégué apostolique (5) ; ou bien elles sont soumises à des religieux, et en ce cas c'est le Supérieur régulier qui possède et donne juridiction (6). — Si elles ne sont pas exemptes, l'Evêque confère juridiction en vertu de son pouvoir ordinaire (7).

L'Eglise, toujours sage dans son administration, décrété a pour des motifs spéciaux que le confesseur ordinaire était nommé pour trois ans, et qu'il ne pourrait être confirmé pour un autre triennat sans permission du Saint-Siège (8). Ce temps, d'ailleurs, ne pourra non plus être abrégé (9), à moins

(1) Ad IX. « Regulares generaliter ab Episcopo approbatos ad confessiones personarum sæcularium audiendas, nequaquam censeri approbatos ad audiendas confessiones Monalium sibi subjectarum, sed egere quoad hoc speciali Episcopi approbatione, » (*Bull. Rom.*, t. V, P. V, p. 4). Item die 7 Junii et 2 Augusti 1755 ad XI (S. C. C., t. XXIV, p. 65 et 86).

(2) Clemens X, Const. *Superna*, § 4 (*Bull. Rom.* t. VII, p. 311).

(3) S. C. C, ad X, (B. R. V, V, 4). Item S. C. C., t. XXIV, p. 65 et 86. — Clemens X, Const. *Superna*, § 4 (B. R. t. VII, p. 31).

(4) *Nouv. Revue Théol.*, t. XXX, p 498.

(5) Cf. Conc. Trid. sess. XXV, c. 9, *de Regul.* — S. Alph. VI, n. 577.

(6) *Nouv. Revue Théol.*, ibid.

(7) Ibid. p. 499.

(8) S. C. Ep. et Reg. 4 maii 1696, apud Mattheucci, O. E. XIII, 7. — « Sed cum aliquando ex peculiaribus rerum adjunctis evenire possit, ut confirmatio ad aliud triennium non solum utilis, sed necessaria sit, hinc eadem S. C., audito Ordinario et Sanctimonialibus capitulariter per secreta suffragia in casibus capitularibus confirmationem indulget ad secundum, ac etiam ad tertium triennium, ea tamen conditione, ut pro confirmatione ad secundum triennium consensus duarum ex tribus partibus Monialium concurrat ; et pro confirmatione ad tertium triennium omnium consensus accedat. Ita Bizarri, p. 126.

(9) S. C. Ep. et Reg. 4 maii 1696 apud Matth., loc. cit.

Digitized by Google

que les constitutions du confesseur régulier ne prescrivent un temps plus court (1).

Les religieuses à vœux solennels qui sont en voyage ou séjournent légitimement hors de leur couvent, peuvent se confesser à tout prêtre approuvé pour les fidèles. Car la Constitution *Inscrutabili* de Grégoire XV ne requiert l'approbation spéciale que pour entendre les religieuses qui sont actuellement dans la clôture (2). Ainsi du reste l'a fait déclarer Pie IX par la sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers :

« Aliquando Moniales aut sanitatis causa, aut ob aliud motivum ad breve tempus facultatem e monasterio exeundi obtinent, retento habitu. Quaeritur an tunc possint confessionem instituere apud confessarium ab Episcopo approbatum pro utroque sexu, quamvis approbatus non sit *pro Monialibus* ? »

« Sanctissimus in audientia habita die 27 augusti 1852, mandavit rescribi :

Affirmative, durante mora extra monasterium (3). »

Quant au confesseur extraordinaire, quoique le Concile de Trente dise seulement qu'on doit l'appeler deux ou trois fois par an, il n'est pas toutefois défendu par là d'y recourir davantage (4).

Benoît XIV (5) cite trois cas dans lesquels il est permis d'accorder à une religieuse en particulier un confesseur extraordinaire :

a) Quand elle est en danger de mort et qu'elle demande un confesseur qui ne soit pas le pénitencier ordinaire du couvent.

b) Quand une sœur qui n'est ni malade, ni en danger de mort, par faiblesse d'âme, refuse obstinément de s'adresser au confesseur ordinaire.

c) Enfin quand une sœur, qui n'est ni malade, ni ne refuse le confesseur ordinaire, demande de temps en temps la per-

(1) Cf. Lucidi, *op. cit.*, p. 170, n. 148 ; Piat. loc. cit., p. 212, q. 8, R. 1°.
(2) *Nouv. Revue Théol.*, t. XXX, p. 500.
(3) Apud Bizzarri, p. 141.
(4) Piat. *op. cit.*, p. 216, q. 1, R. 2, et auctores ibid. cit.
(5) Const. « *Pastoralis curæ* » (B. B., t. VI, p. 190).

Digitized by Google

mission de s'adresser à un autre pour la paix de son âme et pour progresser davantage dans la perfection.

A lire le décret du Concile de Trente, il paraît que toutes les religieuses sont obligées à se confesser au confesseur extraordinaire. Cependant les auteurs enseignent communément (1) qu'elles n'y sont pas tenues. Cette manière de voir fut approuvée par la Sacrée Congrégation du Concile, le 26 octobre 1580 (2), et plus tard par Benoît XIV (3). Celui-ci toutefois, afin d'empêcher les soupçons et les médisances, prescrivit que toutes les religieuses étaient tenues de se présenter au confesseur extraordinaire, soit pour se confesser si cela leur plaisait, soit pour recevoir des conseils salutaires en dehors de la confession sacramentelle (4).

Tel est le droit commun. Mais, de l'avis des théologiens, il concerne premièrement et principalement les seules religieuses à vœux solennels, qui observent la clôture papale (5). Or, en Belgique et en France (si l'on excepte la Savoie et le comté de Nice), il n'y a pas de religieuses à vœux solennels (6). Dès lors, la question pratique pour nous est de savoir comment les principes que nous venons d'exposer doivent s'appliquer aux religieuses de nos contrées, et en général à toutes les sœurs à vœux simples n'ayant pas la clôture papale. C'est la question difficile que nous voudrions traiter avec la clarté et l'ampleur qu'elle comporte.

II

De l'avis de tous les théologiens cités plus haut (note 5), la Bulle *Inscrutabili* ne les concerne pas. Mais, généralement, il faut une approbation spéciale pour les entendre (*dans leurs couvents*) (7), ou bien parce que le Saint-Siège en a ainsi dis-

(1) Cf. Piat, *op. cit.*, p. 221, q. 7, R. 1°, et auctores ibid. cit.

(2) Pallott., *Moniales*, § I, n. 29.

(3) Cit. Const. « *Pastoralis curæ* ».

(4) *Ibidem*.

(5) *Nouv. Revue Théol.*, *loc. cit.*, Il *Monitore Ecclesiastico*, t. XII, p. 457 ; Piatus Mont., *op. cit.*, passim ; Genicot, *Théol. Mor. Instit.*, t. II, p. 361, edit. 3ª ; Lehmkuhl, t. II, n. 399, edit. 9ª » aliique.

(6) Cf. Piat, op. cit., t. I, p. 13, q. 9.

(7) Nous ajoutons ces mots « *dans leurs couvents* » on en trouvera la raison plus loin.

Digitized by Google

posé en approuvant la règle, ou bien parce que les évêques, selon le désir de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers (1), mettent cette restriction dans l'approbation qu'ils donnent pour les fidèles (2) ou l'ont statué par des lois diocésaines.

Ce Confesseur approuvé ne peut, lui non plus, être maintenu au-delà du triennat. Au 29 janvier 1847, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers répondit au doute suivant :

« 3. Les Confesseurs ordinaires des conservatoires et monastères doivent-ils être changés tous les trois ans, même lorsque ces femmes vivant dans ces conservatoires, n'étant pas retenues toujours dans le même endroit, telles que les Sœurs de charité servant dans les hôpitaux, sont de temps en temps envoyées d'une maison et d'un endroit, à un autre couvent et dans une autre localité ? » — Il fut répondu : «*Oui, et la Sacrée Congrégation concède à l'Ordinaire actuel la faculté de confirmer le Confesseur pour une ou deux fois seulement, selon qu'il le jugera prudent, observant toutefois ce qui doit être observé* (3). »

Quant à ce qui regarde le Confesseur extraordinaire, les Sœurs à vœux simples jouissent-elles de la même faculté que les Religieuses cloîtrées, à vœux solennels ? La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a décidé le 27 septembre 1861 : *Circa Confessarium extraordinarium, observandæ sunt præscriptiones sacri Concilii Tridentini et Const. Benedicti XIV quæ incipit* « PASTORALIS CURÆ », *ideoque non semel tantum in anno prædictus Confessarius advocandus erit, sed saltem bis aut ter in anno, et si opus erit etiam pluries* (4). »

(1) Cf. Lehmkuhl, l. c.

(2) Bucceroni, *Instit. Theol. Mor.*, t. II, n. 793 ; Sabetti, *Comp. Theol. Mor.*, n. 778, q. 2 ; *Nouv. Revue Théol.*, l. c.

(3) « 3. An confessarii ordinarii conservatorium singulis trienniis mutandi sint, etsi feminæ in conservatoriis degentes, cum non sint stabilitate loci impeditæ, identidem præsertim sorores charitatis hospitalitatibus inservientes passim de una domo et loco in alium locum et domum transferantur ? » — Resp. : « *Affirmative, et S. C. concedit actuali Episcopo facultatem confirmandi confessarium semel aut bis tantum, pro sua prudentia, servatis tamen servandis* ». (Bizzarri, p 126 ; Lucidi, t. II, p. 175, n. 161). — Le P. Piat ajoute en note (op. cit., t. II, 213, n. 1) : « Jam a medio sæculi XVII eadem S. Congregatio hanc regulam mandaverat conservatoriorum confessariis applicari. Ita 18 mart. 1649 et 25 junii 1655, apud Lucidi, t. II, p. 175, n. 162. — Cf. *Anal. Jur. Pont.*, vol. IX, p. 545 sq.

(4) Zitelli, *Apparat. Jur. Eccles.*, p. 363, not. (1), edit. 2a.

Digitized by Google

Nous avons vu plus haut la décision prise par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers à l'égard des Religieuses à vœux solennels, par laquelle elle leur permet, lorsqu'elles voyagent ou lorsqu'elles sont légitimement hors de leur couvent, de se confesser à tout prêtre approuvé pour les fidèles. Les Religieuses à vœux simples peuvent-elles user de cette concession ?

Nous n'en doutons pas. Tel est d'ailleurs le sentiment d'un grand nombre de théologiens de renom : Ballerini (1), d'Annibale (2), Bucceroni (3), Genicot (4), et des principales Revues de théologie, telles : les *Analecta Ecclesiastica* (5), la *Nouvelle Revue théologique* (6), *Il Monitore Ecclesiastico* (7), l'*American Ecclesiastical Review* (8), etc.

Que l'on ne dise pas, écrit le rédacteur du *Monitore Ecclesiastico*, que dans le Décret cité il est simplement question des Religieuses soumises à la clôture, et non pas des Sœurs qui en sont exemptes ; car, s'il y a diversité entre elles, celle-ci est tout en faveur des dernières, vu qu'elles n'ont pas plus d'obligations que les premières, et à cause de cela elles peuvent, avec plus de raison, jouir des concessions faites aux Religieuses cloîtrées.

Il ne faut pas non plus que le séjour hors de leur monastère soit de longue durée, car, dit le P. Genicot (9), cette longue absence du couvent n'arrive que rarement et à bien peu de sœurs ; de plus, l'équité défend, alors que le texte de la loi n'est pas formel, de statuer une discipline plus sévère pour les Religieuses improprement dites, que pour les autres.

On objectera, peut-être, que le Décret vise le cas des religieuses qui ne séjournent pas dans la communauté, et n'y passent pas la nuit. Nous répondons avec un éminent théologien (10) : les religieuses sortant de leur couvent *ad breve*

(1) Gury-Ball., Comp. Theol. Mor., t. II, n. 379, not. 32.
(2) *Summula Theol. Mor.*, III, n. 374.
(3) *Instit. Theol. Mor.*, II, n. 793.
(4) *Instit. Theol. Mor.*, II, 340, II.
(5) 1898, p. 226.
(6) Tome XXX, p. 501.
(7) Tome XII, p. 460.
(8) Tome XVII, p. 216.
(9) *Op. cit.* ibid.
(10) Le card. Gennari apud Il Monit. Eccles., I. c.. p. 460.

Digitized by Google

tempus ne cessent de faire partie de leur communauté ; il est parlé dans le Décret des sœurs qui, pour une cause juste « *obtinent veniam egrediendi ad breve tempus ex earum monasterio.* » Le *breve tempus* peut très bien s'entendre, soit d'une journée entière, soit d'une demie journée, comme il arrive aux sœurs non cloîtrées.

D'ailleurs, par rapport à la question qui nous occupe, il existe déjà une législation en règle. Voici d'abord un Décret qui prouve implicitement notre assertion :

On a demandé : « Dans certaines paroisses, surtout rurales, il réside deux, ou trois, tout au plus quatre sœurs de ces congrégations (qui, en dehors de la clôture, se livrent à des œuvres de charité publique), s'occupant de l'éducation des jeunes filles. Or, ces sœurs vivant en communauté et sans clôture, n'ont pas d'oratoire privé, mais fréquentent l'église paroissiale comme les autres fidèles, y assistent à la messe et aux autres offices, recevant les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie ; de plus, ces sœurs changent souvent de paroisse, d'après la volonté de leur Supérieure générale. Or, faut-il appliquer dans ces circonstances la disposition juridique touchant le changement triennal des confesseurs, surtout, vu que dans ces paroisses, il n'y a qu'un seul prêtre, c'est-à-dire, le curé ? » — La S. Congrégation des Evêques et Réguliers répondit le 22 avril 1872 : « *Les sœurs dont il est question peuvent se confesser en dehors de leur propre résidence à tout confesseur approuvé par l'Evêque* (1). »

Il en résulte que les religieuses *extra piam domum*,

(1) Collectan. S. C. de Prop. Fide, n. 433. Voici le texte latin : « In multis parœciis, præsertim ruralibus, adsunt duæ, vel tres, et vix quatuor prædictarum Congregationum (quæ extra clausuram operibus charitatis externis addicuntur) sorores, puellarum educationi inservientes. Porro illæ sorores communiter, sed extra clausuram degentes, non habent sacellum privatum, sed ecclesiam parochialem, sicut ceteri frequentant, ibidem Missæ et ceteris Officiis assistentes, sacramenta tum Pœnitentiæ tum Eucharistiæ recipientes ; illæ insuper sorores sæpius de parochia in aliam transeunt, secundum Superiorissæ generalis voluntatem. Porro num in hisce circum stantiis applicanda sit juris dispositio circa triennalem confessariorum mutationem ; præsertim cum in hisce Parœciis unus tantum adsit presbyter, nempe parochus? » — Resp. : « *Sorores de quibus agitur posse peragere extra piam propriam domum* sacramentalem confessionem penes quemcumque confessarium ab ordinario approbatum ».

Digitized by Google

peuvent se confesser à tout confesseur approuvé par l'Ordinaire. Sans doute, il est dit dans le postulatum que ces sœurs n'ont pas d'oratoire propre dans la maison qu'elles habitent, et que c'est pour cela qu'elles doivent se confesser au curé, unique confesseur de l'endroit, mais, dans la réponse, il est déclaré absolument que ces sœurs, en dehors de leur couvent, peuvent prendre le confesseur qui leur plaît, pourvu qu'il soit généralement approuvé (1).

D'ailleurs voici une décision récente qui confirme pleinement notre opinion. Nous la transcrivons textuellement des *Analecta Ecclesiastica* (2), auxquelles on ne peut dénier l'exactitude en ces matières :

« Statuta Archidiœcesis Mechliniensis et Diœcesis Tornacensis hæc habent :

1° Nemo, præter confessarium tum ordinarium, tum extraordinarium, sacramentalem confessionem religiosarum quarumcumque in communitate viventium, in monasterio valide excipere potest absque prævia ordinarii facultate.

2° Monialium quæ per aliquot dies extra monasterium versantur, confessiones audire potest in ecclesiis, etc., quilibet confessarius pro utroque sexu approbatus.

Ita, ad litteram Statuta Tornacensia, Mechliniensia autem fere idem sonant, nisi quod, in altero articulo, pro *per aliquot dies*, ponunt *ad tempus*.

His positis.

Titius ab Episcopo Tornacensi litteras accipit, quibus approbatur ad confessiones excipiendas *personarum utriusque sexus*, *non tamen religiosarum*. Dum in publica Ecclesia confessarii munere defungitur, fidelibus reliquis se adjungit *soror* quædam, ut aiunt, pertinens ad communitatem civitatis in qua Titius excipit confessiones, sed ad horam egressa e suo monasterio ad aliquod negotium componen-

(1) Cf. *Il Monitore Ecclesiastico*, loc. cit. ; Bucceroni, *op.* cit., n. 793. — Le P. Lehmkuhl (*loc. cit.*, not. 1) restreint la portée de ce Décret en disant : « *in augustioribus oppidis*, », mais le texte ne comporte pas cette restriction : *in multis paræciis, præsertim ruralibus.* Vu surtout la réponse, nous croyons qu'il est plus conforme à la décision de la S. C., que *partout* où les sœurs se confessent hors de leur couvent, elles peuvent s'adresser à tout prêtre approuvé par l'Evêque.

(2) 1902, p. 173.

Digitized by Google

dum. In pluribus enim Institutis, integrum est Superiorissæ facultatem facere exeundi per diem. Titius, audita confessione, absolvit sororem illam.

Postea autem dubitare cœpit utrum valide impertierit absolutionem, an contra, defectu jurisdictionis, nulla sit hæc absolutio. Cum autem hujusmodi casus facile iterari possint, et, pro valore vel nullitate talis sacramentalis judicii, variare debeat officium inquirendi de conditione Religiosarum quæ in ecclesia publica accesserint ad confessarium, ideo suppliciter (Orator) adit Eminentiam Vestram, quatenus dubium sequens solvere dignetur :

Utrum Titius in casu valide absolverit prædictam religiosam, an caruerit requisita jurisdictione ?

Quod si invalide absolverit, quomodo se in posterum gerere debeat si inter pœnitentes animadverterit monialem, id est, qua cura interrogare debeat de adjunctis in quibus versetur accedens *soror* ? »

Sacra Pœnitentiaria ad præmissa respondet : Ratione habita prioris statuti, Titium valide absolvisse : quoad interrogationes vero faciendas, nisi prudens suspicio suboriatur quod pœnitentem illicite apud ipsum confiteatur, posse confessarium a supradictis interrogationibus abstinere.

Datum Romæ, in S. Pœnitentiaria, die 7 februarii 1901. »

On le voit donc, la confession d'une sœur, sortie de son couvent pour une heure seulement, est valide.

De plus, pour cè qui regarde le changement triennal du confesseur ordinaire, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, de l'avis de Sa Sainteté, répondit ainsi le 20 juillet 1875, à l'Archevêque du district de l'Oregon : « Afin d'enlever pour toujours toute incertitude, la même Sacrée Congrégation informe l'Archevêque, que, si les sœurs ou filles de Charité de Saint-Vincent-de-Paul, qui, par coutume ou par obligation se confessent au curé, vont le trouver soit dans l'Eglise paroissiale soit dans une autre, alors il n'y a lieu d'appliquer la défense faite aux confesseurs de prolonger au-delà du triennat leur office de confesseurs des Religieuses, vu que cette défense n'est portée que pour les Confesseurs ordinaires, qui, pour entendre les confessions se

Digitized by Google

rendent dans les couvents, conservatoires et autres demeures où des femmes habitent en communauté (1). »

Il suit aussi de ces décisions que l'Evêque ne doit pas instituer pour ces sœurs, n'ayant pas d'oratoire à elles, un confesseur ordinaire et extraordinaire (2).

Mais, dira-t-on, la sœur, s'autorisant de ces décisions et s'adressant à un confesseur de son propre choix, n'élude-t-elle pas la loi qui prescrit un seul confesseur ordinaire ? « Rappelons-nous d'abord, répond le Cardinal Gennari (3), que cette loi prescrivant un confesseur ordinaire *unique* n'est pas certaine, au moins pour les Instituts à vœux simples (4). Remarquons en outre, que l'Eglise est plus soucieuse de l'intégrité de la confession, que de la direction spirituelle s'obtenant au moyen d'un confesseur unique. La première est requise de nécessité de moyen ; la seconde tout au plus n'est que de nécessité de précepte. Négliger l'intégrité de la confession, c'est porter la ruine dans l'âme, tandis que l'omission de la direction spirituelle n'amènerait tout au plus qu'un degré moindre de perfection. On n'obvie à la nécessité de la première qu'en sauvegardant la liberté de choisir un confesseur ; on peut satisfaire à la seconde par bien d'autres moyens externes, surtout par la vigilance et le zèle prudent des Supérieures. C'est pourquoi l'Eglise ne pouvait pas ne

(1) « A rimmovere poi l'incertezza che tuttora rimaneva nell'animo di M. l'Arcivescovo di S. Francesco giovera fargli considerare che ove le suore o figlie della carita di S. Vincenzo de Paoli della sua Diocesi abbiano l'abitudine o debbano confessarsi dal Parroco, accedendovi nella sua chiesa parrochiale o in altra publica chiesa, non è questo il caso in cui è applicabile la inibizione data ai confessori di proseguire al di la del triennio, mentre la medesima è inflitta unicamente ai confessori ordinari che si recano ad ascoltare le confessioni nei monasteri, conservatori ed altri luoghi ove convivono donne in forma di communita. » (*Collect. S. C. de Prop. Fide*, n. 436. Voir aussi n. 437).

(2) *Il Monit. Eccles.*, t. XII, p. 462.

(3) *Ibidem*, p. 461.

(4) D'ailleurs, puisque dans sa Bulle « *Inscrutabili* » Grégoire XV ne parle que des *Moriales* au sens strict, c'est-à-dire, ayant les vœux solennels et observant la clôture papale, un confesseur qui ne serait pas spécialement approuvé pour les religieuses, absoudrait *validement* les sœurs à vœux simples à l'intérieur du couvent, à moins que les statuts diocésains exigent *expressément cette approbation* « AD VALIDITATEM. » De plus, cette approbation ne peut être requise que pour absoudre validement les religieuses « *intra monasterium.* « (Voir *Il Monitore Eccles.*, t. XII, p. 458).

Digitized by Google

pas approuver qu'une sœur, non soumise à la clôture, ayant au couvent un Confesseur ordinaire, mais ayant quitté son monastère, se confessât dans une nécessité spéciale à un confesseur approuvé *pro utroque sexu*.

Mais que doit faire le Confesseur, si les statuts synodaux de son Diocèse exigent une approbation spéciale, même pour absoudre les Religieuses, qui, s'autorisant des décisions Romaines, veulent se confesser à lui hors du couvent ?

« Les Confesseurs, dit une Revue américaine bien connue pour son orthodoxie (1), qui ont la faculté ordinaire d'entendre les confessions..., ont le droit de recevoir dans leurs églises tous les pénitents qui se présentent à eux. Donc aussi les Religieuses sans distinction ainsi qu'il appert d'une déclaration du Saint-Siège. »

Ici la Revue cite le Décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers du 27 août 1852 et du 22 avril 1872.

Nous nous rallions à son avis, et nous nous appuyons en outre sur la récente décision du 7 février 1901. « *Habita ratione prioris statuti, Titium valide absolvisse*, répond la S. Pénitencerie. Or, ce premier statut ne fait que répondre au vœu du Saint-Siège, exhortant les Evêques à exiger une approbation spéciale pour confesser les Religieuses *dans leur couvent*. Remarquons que le second statut exigeait que les Religieuses eussent quitté le couvent *per aliquot dies*. Or, celle qui se présentait à Titius n'était sortie que *ad horam*. De là, en partie, provenaient ses doutes. La S. Pénitencerie dans sa réponse ne fait pas même mention de ce second statut, mais répond absolument : « eu égard » au premier statut, qui est selon l'esprit de l'Eglise, la confession a été valide.

D'ailleurs, continue la Revue Américaine, nous ne pouvons admettre qu'un Evêque puisse légitimement priver tout son clergé de l'exercice partial d'une faculté qui est universelle, puisqu'elle est couverte par l'autorité du Saint-Siège ; l'Ordinaire peut se réserver à l'occasion et pour des motifs légitimes le droit d'absoudre *dans des cas spéciaux et réservés*, mais un cas réservé diffère essentiellement d'une prohibition affectant le droit du Confesseur quant à la person-

(1) *American Ecclesiastical Review*, t. XVII, p. 216.

Digitized by Google

nalité et l'état de vie, alors que le cas réservé requiert le fait de péchés graves. C'est comme si l'Evêque défendait d'absoudre les fidèles, non pas à cause de certains péchés, mais à cause de la couleur de leur teint ou de leur nationalité, etc. »

En effet, puisque Rome confère aux Religieuses, lorsqu'elles sont hors de leur couvent, le droit de se confesser à tout prêtre généralement approuvé par l'Evêque *pro utroque sexu*, elle confère ipso facto à tout prêtre ayant cette approbation générale le pouvoir de donner l'absolution à la Religieuse qui se présente. Pareilles décisions rentrent dans le Droit commun. Or, les lois des Evêques doivent être conformes aux lois universelles de l'Eglise. Elles ne peuvent nullement être portées à l'encontre du droit de l'Eglise universelle. De là, les Evêques ne peuvent défendre ce qui est expressément et indubitablement permis par le droit universel (à moins qu'ils n'en aient reçu un pouvoir exprès) (1).

Benoît XIV a tracé une règle parfaitement applicable à notre cas : « *Quemadmodum inferiori non licet legem abrogare a Superiore latam, ita nec privilegiis derogare cuipiam a Superiore concessis* (2). »

Ecoutons encore ce que dit à ce sujet, une savante Revue romaine, les *Analecta Juris Pontificii* (3) : « Cela posé, (le Décret du 27 août 1852), il semble que tout confesseur approuvé peut entendre validement en confession les personnes qui se présentent à son confessionnal (4). N'ayant pas le droit de demander leur nom et leur profession, supposé qu'elles n'aient pas à s'accuser de fautes qui se rapportent à cette profession, comment pourra-t-il savoir que ce sont des sœurs appartenant à une communauté, et non des personnes séculières? Il me semble impossible, dès lors, que l'Ordinaire prive de la juridiction, par rapport aux sœurs des communautés, les Confesseurs qu'il approuve pour entendre les confessions des deux sexes. Toute défense que peuvent faire les Ordinaires des lieux pour le cas spécial que nous envi-

(1) Cf. Aichner, *Comp. Juris Ecclesiastici*, p. 403, édit. 9.
(2) *De Synod. Diœces.*, l. IX, c. XV, n. I.
(3) Série IX, page 582.
(4) Ce point d'ailleurs vient d'être confirmé par le récent décret du 7 février 1901.

Digitized by Google

sageons, doit donc s'entendre de la licéité et non de la validité des confessions ; ce sera un point de règle pour les sœurs dont nous parlons, et jamais le retrait de la juridiction du confesseur... Lorsqu'un prêtre est approuvé généralement pour confesser les femmes, il serait absurde de vouloir obliger ce confesseur à s'assurer si les personnes qui se présentent à son tribunal, appartiennent ou non à une catégorie de pénitentes à l'égard desquelles il n'a pas des pouvoirs. Il peut se présenter des cas où des sœurs, qui doivent confesser des fautes communes, ont de bonnes raisons pour ne pas se faire connaître. En un mot, les sœurs dont nous parlons doivent être traitées comme les séculiers ; les lois spéciales concernant les Religieuses ne les regardent pas, et chacune peut individuellement aller se confesser validement dans les églises publiques à tout prêtre approuvé pour confesser les femmes. »

Pesons bien les motifs qui poussaient Benoît XIV à étendre le Décret du Concile de Trente à tous les instituts des Religieux, de quelque nature qu'ils fussent : « *propterea quod multi infirmi et imbecilles animo reperiuntur, qui potius eligerent sine sacramentali expiatione ex hac vita migrare, quam ipsa peccata certo alieni sacerdoti a superiore designato aperire* (1). » Hélas ! une triste expérience est là qui le prouve : même de nos jours, malgré le bénéfice du Confesseur extraordinaire, des sacrilèges se commettent encore, par le manque de liberté dans le choix du Confesseur. Nous le voulons bien, la Supérieure doit être facile à accorder un Confesseur extraordinaire aux Religieuses qui le demandent(2); mais on ne peut nier que, même dans nos couvents, il se trouve de ces mystères ambulants qui préfèrent se ronger le cœur plutôt que de demander à leurs Supérieures la moindre chose qui pût causer du soupçon. Faux prétexte, dira-t-on ! sans doute, mais il existe et met quantité d'âmes sur la pente de la perdition. Qu'il soit détruit, ou que l'on sauvegarde la liberté ! Or, nous demandons aux hommes d'expérience laquelle des deux alternatives est plus facile et plus actuellement pratique ? Etrange anomalie ! Il se trou-

(1) Const. « *Pastoralis curæ* ».
(2) Voir le Décret « *Quemadmodum* » S. C. Ep. et Reg., 17 déc. 1890.

Digitized by Google

verait que dans cet état religieux où les moyens de salut doivent se trouver en abondance, l'on soit moins pourvu que les personnes du monde qui, elles au moins, peuvent se choisir de temps en temps un confesseur en qui elles ont toute confiance.

Aussi, nous souscrivons volontiers aux paroles de la nouvelle Revue Théologique (1). « Nous n'hésitons pas à le dire, ce serait un abus de pouvoir d'exiger d'une manière générale, l'approbation spéciale pour toutes les religieuses qui demeurent un temps considérable hors du couvent. »

Mais, nous ne suivrons pas la docte Revue quand elle dit : « Il semble donc bien que les évêques gardent le droit de restreindre la juridiction du confesseur pour ces cas (de sorties faciles et fréquentes). »

Alors nous appliquerions la règle tracée par la S. Pénitencerie : « *Quoad interrogationes faciendas, nisi prudens suspicio suboriatur, quod penitens illicite apud ipsum confiteatur, posse confessarium a supradictis interrogationibus abstinere.* »

D'après cette doctrine, il faut distinguer entre l'acte illicite de la religieuse et celui que pourrait poser le confesseur.

Sans doute, l'évêque a le droit et le devoir de prévenir les abus et d'empêcher qu'on ne rende illusoire la loi du confesseur ordinaire et unique. Mais de là à exiger une approbation spéciale pour tous les confesseurs, il y a loin. Autre chose est l'usage que l'on fait de la concession et autre en est l'abus. Jusqu'à preuve rigoureuse du contraire, nous tenons que la religieuse peut toujours en user d'une façon raisonnable et que le confesseur peut toujours l'absoudre. Aussi bien les moyens ne manquent pas de prévenir les abus, sans que l'on doive craindre les conséquences funestes qu'entraînerait la restriction générale de la juridiction. Ce serait, par exemple, de retenir plus souvent à la maison la sœur que l'on sait abuser de son droit, ou bien de lui adjoindre une compagne quand elle sort. Oui, si elle s'adressait à chaque sortie fréquente à un même confesseur, celui-ci pourrait l'absoudre validement, mais il se rendrait par là

(1) Tome XXX, p. 502.

Digitized by Google

le complice de la religieuse, l'aidant à transgresser ses constitutions. Dès lors, ce serait-là un motif suffisant pour l'évêque de restreindre la juridiction de ce confesseur particulier. Que si la religieuse papillonne d'un confessionnal à un autre, elle abuse de sa liberté accordée et devrait être punie, mais chacun de ses confesseurs, n'étant pas obligé à la questionner, pourrait l'absoudre licitement.

En effet, en admettant la restriction posée par la nouvelle Revue Théologique, on force la lettre des Décrets de 1852, 1875 et de 1901.

C'est pourquoi, nous faisons nôtres les sages paroles de Ferrari (1) : « Si vero Moniales *(seu quæcumque sorores religiosæ)* extra proprium monasterium *(seu domum)* confessarios quoscumque adeant in Ecclesiis seu publicis oratoriis fidelium confessiones audientes, audiri et absolvi possunt, sed moneri debent ne id faciant, saltem ordinarie (2), absque Superiorum licentia. »

Telle est, croyons-nous, la vérité. L'abus seul des concessions doit être défendu, mais de façon à ne pas en interdire l'usage. Tout prêtre approuvé par l'Ordinaire *pro utroque sexu* peut licitement et validement absoudre une religieuse qui, éloignée de son couvent, se présente à lui dans une église ou oratoire public. Cette sentence est plus conforme, selon nous, à l'esprit et à la lettre de la loi : nous espérons l'avoir prouvé.

F. M. T.

(1) *De Statu Religioso commentarium*, § 90, p. 238,

(2) C'est-à-dire, d'après le Décret de la S. Pénitencerie, cité plus haut : « Si prudens suspicio suboriatur, quod pœnitens illicite apud ipsum confiteatur. »

Digitized by Google

PROMENADES FRANCISCAINES AU LOUVRE

Cimabué et Giotto.

Il y a, dans la vie parisienne, peu d'instants plus séduisants que ceux qu'il est donné de passer au Louvre, le dimanche matin, par une claire journée d'hiver. Les salles sont débarrassées des tabourets et des chevalets qui les encombrent pendant la semaine, les copistes ont fui ; on peut, sans crainte de déranger ou de paraître importun, s'approcher des toiles, s'en éloigner, venir, revenir, prendre son point de vue, examiner et méditer à son aise. Le public est discret, peu nombreux ; les remarques ne se font qu'à mi-voix et sont souvent justes, quelquefois fines ; quelque chose comme un parfum d'art semble flotter dans l'air. De temps en temps seulement un gros bruit de pas ébranle le parquet ; c'est un professeur qui passe, entouré de ses élèves. Il parle, et ce n'est pas un mince sujet d'intérêt que d'étudier, sur les jeunes visages qui l'entourent, l'effet de ses paroles.

Au milieu de cette assistance presque recueillie, ne serait-il pas possible d'aller à la recherche du Pauvre d'Assise ? S'il est vrai, comme on le répète, qu'il a rempli le monde, ne le trouverons-nous pas, même ici ? Dans cet immense amas de richesses artistiques, aucune n'aurait-elle été inspirée par lui ? Aucun de ces génies qui ont glorifié l'œuvre de Dieu sur leurs toiles ne se serait-il échauffé à son foyer d'amour ? Dans ce parterre de fleurs merveilleuses aucune n'aurait-elle été nourrie de sa rosée ?

Souvent nous allons bien loin, par les chemins enchanteurs de l'Italie, étudier l'action du Père des Mineurs sur les arts. Nous gravissons le sentier abrupt qui de la Portioncule, conduit à Assise, nous entrons, le cœur délicieusement ému,

Digitized by Google

dans la sombre et magnifique Basilique et, au milieu des mouvements qui nous agitent, qui nous secouent comme une mer démontée, nous sentons naître confusément, se développer et grandir la conviction que la Triple Eglise, construite sur le tombeau du Saint, est le phare lumineux de la peinture italienne, d'où elle a éclairé le monde.

Rechercher, sur les bords de la Seine, au Louvre, le dimanche matin, au milieu de ce public affiné, les rayons épars de cette lumière franciscaine, les considérer un à un, voir d'où ils sont partis, le chemin qu'ils ont suivi pour venir jusqu'à nous, les comparer entre eux, vérifier s'ils ont pâli et se demander pourquoi ; s'efforcer de dégager la personnalité des artistes qui ont fixé cette lumière sur la toile ; puis, rentrer en soi-même et constater avec bonheur que, par leur intermédiaire, elle nous éclaire et nous échauffe encore, serait-ce donc faire œuvre vaine ?

Cette œuvre, nous venons convier les lecteurs de cette revue à la faire. Car, les quelques pages qui suivent ne sont qu'une esquisse du grand livre que l'on pourrait écrire sur le sujet qui nous occupe.

Peu de noms ont jeté, dans l'histoire de la peinture, un plus vif éclat que celui de Giotto. Il y parut, à la fin du treizième siècle, comme un Titan créateur. Un admirable artiste cependant, Cimabué, l'avait précédé. Entrons dans la Salle des Primitifs pour saluer ce patriarche de la Peinture.

En face de nous, si nous sommes entrés par la grande Galerie, voici sa *Madone aux Anges*. Elle fut peinte vers 1270, soit quarante-cinq ans environ après la mort de saint François. De loin, le tableau ressemble à une icone russe, en apparence du moins, car ainsi que le remarque T. Gautier, les têtes encastrées dans leurs épais nimbes d'or ont déjà une aspiration à la vie. « La Vierge, continue ce critique, ouvrant de grands yeux fixes comme les Mères de Dieu grecques, en habits d'impératrice, assise sur un trône, tient sur ses genoux un Enfant Jésus un peu hagard, qui fait le geste de bénir. Des anges nimbés d'or et régulièrement superposés accompagnent le trône nageant dans l'atmosphère dorée de la peinture primitive. Il y en a trois de chaque côté.... Cela est étrange, barbare et farouche.... »

Digitized by Google

Si vous regardez longuement la peinture, peu à peu vous sentirez que sous cette enveloppe étrange, barbare et farouche, froide et morte, un travail mystérieux s'opère, que, sous sa glace, une eau limpide et tiède commence à couler, qu'une vie obscure s'agite sous ces formes figées. Et, si vous voulez savoir où ce ruisselet de vie a pris sa source, ouvrez Vasari et cherchez d'où nous vient ce tableau.

Voici ce que vous y lirez : « Cimabué fit pour l'église Saint-François, à Pise, un grand tableau représentant l'image de Notre-Dame avec l'Enfant-Jésus à son cou et un grand nombre d'anges autour d'elle ; le tout sur un fonds d'or. Cimabué reçut des Pisans pour cet ouvrage beaucoup d'éloges et une riche récompense. »

Ainsi donc Cimabué peignit le tableau que nous avons sous les yeux, pour les enfants de saint François et, dès notre premier pas au Louvre, nous y trouvons notre Père vénéré ; et nous sommes en droit de nous demander si ce n'est pas le souffle ardent de son amour qui a réchauffé l'atmosphère, fondu la glace et fait renaître la vie.

N'est-ce pas à celui que Bossuet appelait l'amant le plus éperdu de la Pauvreté que nous devons ce renouveau ? N'y a-t-il pas entre ses doctrines généreuses et la résurrection de l'art les relations de cause à effet ? Le désintéressement, qu'il pratiquait et prêchait, n'a-t-il pas produit ce miracle ?

Sans crainte de nous tromper et d'une façon générale, nous pouvons formuler en axiome que l'amour exagéré de la possession et le pessimisme ne vont pas l'un sans l'autre.

Pour établir cette thèse, il faudrait, à une époque où le détachement était inconnu, — avant l'apparition du Christianisme par conséquent, — choisir, dans un peuple ennemi de l'hypocrisie, une âme d'élite qui ait aimé passionnément la richesse, qui ne s'en soit pas cachée, et y étudier les ravages qu'elle y fit. Hésiode remplit ces conditions. Il vivait plusieurs siècles avant notre ère, alors que l'épanouissement du Christianisme n'avait pas fait lever, dans les âmes même les plus incroyantes, une moisson de sentiments délicats qui déroutent l'analyse et la compliquent. Il aimait franchement, âprement, brutalement, la terre et l'argent. Aucune convenance sociale, aucune influence de milieu ne le portaient à

Digitized by Google

dissimuler. Aussi pourrions-nous, à travers les vagues transparentes de sa poésie, voir dans son cœur comme au fond d'une eau claire, le monstre de la richesse exercer ses ravages, et par les étapes habituelles : orgueil, impatiences, méfiance, soucis, crainte, désenchantement, tristesse, le mener au plus affreux pessimisme.

En ne prenant dans son œuvre que ce qui peut servir à éclairer notre sujet, nous voyons le désenchantement produit par l'amour excessif de la possession, lui dicter des maximes comme celle-ci : « La terre est pleine de maux, et la mer en est pleine ! » (1) et lui inspirer la prédiction suivante : « Bientôt le père ne sera plus un père pour ses enfants, les fils ne seront plus des fils, l'hôte reniera l'hospitalité, les amis trahiront l'amitié. Les vieux parents seront méprisés par leurs enfants. Il n'y aura nulle pitié, nulle justice, ni bonnes actions ; mais on respectera l'homme violent et inique. Ni équité, ni pudeur. Oh ! si je ne vivais pas dans cette génération des hommes ! Si plutôt j'étais mort auparavant ! » Cherche-t-il un mythe pour personnifier la condition humaine, il trouvera celui de Pandore qui, levant le couvercle du grand vase où Jupiter avait enfermé, avec l'Espérance, tous les maux, répandit ceux-ci sur les hommes ; seule l'Espérance resta dans le vase, arrêtée sur les bords, et elle ne s'envola pas : Pandore avait refermé le couvercle ; et c'est ainsi que le monde est un abîme de maux sans espoir ! S'il parle de l'hiver, il en fera cette sombre et prodigieuse description : « Du fond de la Thrace, le vent du nord s'élance sur la vaste mer; un rugissement remplit la terre et les forêts ; les chênes à la cime élevée et les sapins touffus, saisis par lui dans les gorges de la montagne tombent sur le sol ; la clameur immense de la forêt monte vers le ciel. Les bêtes féroces sont épouvantées et même celles dont les poils sont épais ramènent leur queue sous leur ventre, mais le froid traverse leurs poils épais et resserre leur poitrine. Il pénètre le cuir du bœuf et même la peau de la chèvre velue. Et la force du vent du nord courbe le vieillard, pen-

(1) Je me sers de la traduction Leconte de Lisle, en me permettant de la modifier lorsque le sens ou la clarté de la phrase paraissent l'exiger.

Digitized by Google

dant l'hiver, dans sa maison, quand le poulpe, au fond des mers, se ronge les pieds dans sa froide demeure et ses tristes retraites, car le soleil ne lui montre aucune nourriture qu'il puisse saisir. Et alors, les bêtes cornues ou sans cornes, s'enfuient en grinçant des dents par les taillis épais. Et celles qui habitent des repaires secrets et les cavernes pierreuses cherchent çà et là des abris, semblables à un homme à trois pieds (1) dont les épaules sont rompues et qui courbe la tête. Telles, les bêtes se traînent, évitant la blanche neige ».

C'est dans un état d'esprit semblable, produit par les mêmes causes, que se trouvait le monde lorsque saint François parut. Le pessimisme était général ; il semblait avoir envahi la religion elle-même. On ne se peignait le Christ, le Divin consolateur, que sous la forme terrifiante du Juge Suprême, étendant la main pour punir.

Cimabué peignit l'amour. On vit alors la Vierge sévère adoucir son regard, saisir d'un geste tendre ce fils qu'auparavant elle n'osait pas toucher, l'attirer vers elle, le serrer dans ses bras maternels, l'installer sur ses genoux et dire à tous : « Venez à moi, n'ayez plus peur ! » La peinture restait triste, mais elle devenait pitoyable aux misères humaines.

Le peuple cria au miracle ! Il faut lire dans Vasari l'émotion que produisit cette révolution dans l'art lorsque Cimabué, quarante ans après la mort de saint François, peignit sa vierge destinée à Santa Maria Novella. Les grands de Florence ne quittaient pas son atelier situé au milieu des jardins qui avoisinaient alors la Porta San Piero et lorsque le roi Charles d'Anjou traversa la ville, au milieu des fêtes qui furent données en son honneur, on le conduisit à l'atelier de peinture. Le tableau qu'il peignait semblait tellement au-dessus de tout ce qui avait été vu jusqu'alors que tous les hommes et toutes les femmes de Florence, disent les chroniqueurs, y accompagnèrent le roi en grande pompe. La joie des voisins du peintre, à la vue de ce spectacle, fut si vive qu'ils donnèrent à leur quartier le nom de : Borgo Allegri — bourg d'allégresse — qu'il porte encore aujourd'hui. Et

(1) A un vieillard appuyé sur son bâton.

Digitized by Google

lorsque le tableau fut achevé, on le porta de l'atelier à l'église à laquelle il était destiné, en grande pompe, avec trompettes, et en procession solennelle.

Faut-il s'étonner de cet enthousiasme? Nullement. Si nous voyions un mort tout à coup lever les bras et s'efforcer de sourire, resterions-nous froids? Certes la Vierge de Cimabué exprime encore ses sentiments d'une manière timide et gauche, mais c'est, — Taine l'a finement remarqué, — la première phrase balbutiée et confuse d'un muet qui vient de recouvrer la parole ; et il y a, malgré tout, entre l'art byzantin et celui de Cimabué la différence qui sépare un mort d'un vivant.

Le tableau que nous avons sous les yeux est donc vénérable à plus d'un titre : Il est le plus ancien que possède le Louvre ; — il a été peint pour le couvent des Frères Mineurs de Pise qui, avec ceux d'Assise, de Sienne et de Florence formait le plus beau joyau de la couronne de l'Ordre en Italie ; — son inspiration est puisée au grand courant d'amour que le séraphin d'Assise avait déchaîné sur l'Italie et il la fixe pour la première fois aux yeux étonnés des peuples ; — enfin il introduit dans l'histoire de la peinture un mouvement qui n'avait pas été vu encore, ce geste si simple et si maternel par lequel la Vierge-Mère saisit de sa main longue et fine la jambe grêle de son divin Fils.

Nous sommes loin des rigueurs des siècles précédents et de leur dureté ! L'amour divin a fait son entrée dans l'art ; bientôt la joie va l'y suivre. Déjà elle a pénétré les cœurs. Les *Fioretti*, sans être tout à fait de cette époque, nous en ont conservé l'esprit. La nature commence à enchanter, même dans ses rigueurs. Le fameux chapitre du Bonheur Parfait, dans le livre que je viens de citer, nous en donne la plus délicate des preuves.

Cette lumière de la joie illumina d'une manière toute spéciale le génie d'un peintre dont le nom n'a, depuis, été éclipsé par aucun, même des plus grands, et qu'il faut placer, pour ses dons merveilleux, au-dessus de tous les autres, à côté de Raphaël, — je veux parler de Giotto. Devant nous, sur le même panneau que la Vierge de Cimabué, et à sa gauche, en voici une œuvre, représentant, dans sa partie prin-

Digitized by Google

cipale, *saint François recevant les Stigmates* et, à la prédelle, trois petits tableaux, *la vision du pape Innocent III*, *l'approbation de la règle* et *le sermon aux oiseaux*. Il fut peint vers la fin du XIIIe siècle, soixante-quinze ans environ après la mort du saint, pour ce même couvent de Saint-François à Pise auquel Cimabué avait destiné sa Madone. « A peine arrivé à Florence, nous dit Vasari, Giotto peignit avec un soin extrême pour l'envoyer à Pise, un tableau représentant saint François au milieu des affreux rochers de l'Alverne. En effet, outre un paysage rempli d'arbres et de rochers, choses nouvelles pour l'époque, on remarque, dans l'attitude expressive de saint François agenouillé, recevant les Stigmates, un ardent désir de les recevoir et un amour infini pour Jésus-Christ qui, apparaissant dans le ciel sous la forme d'un Séraphin, exauce les prières du saint. Sa ferveur est si bien exprimée qu'on ne peut rien imaginer de mieux. Au-dessus du même tableau se trouvent trois sujets tirés de la vie du même saint François. Ce tableau, qu'on voit aujourd'hui à Saint-François de Pise sur un pilier voisin du maître-autel, est tenu en grande vénération comme ouvrage d'un si grand homme et fut cause que les Pisans qui venaient de finir les constructions du Campo-Santo, donnèrent à Giotto la peinture d'une partie de la façade antérieure. »

Après la Madone de Cimabué ce tableau est le plus ancien du Louvre. Il fut peint par l'artiste sur une première couche de couleur rose, ce qui donne à la peinture une teinte claire, tandis que la couche verte sur laquelle travaillait Cimabué, à l'exemple des byzantins, donnait à ses figures un aspect blafard et cadavérique. Ce simple détail en dit long déjà sur la révolution qui s'était produite dans les esprits. Il possède encore, dans son cadre moderne, sa bordure antique, dans laquelle on peut lire, au milieu d'ornements roses enchevêtrés, ces mots « Opus Jocti Florentini ». Un peu plus haut sont deux fois répétées les armes du donateur.

Le tableau représente, avons-nous dit, dans sa partie principale, *saint François recevant les Stigmates*. Avant de l'étudier, rappelons d'abord les faits. Pour écarter tout soupçon de parti pris j'en emprunte le récit à un protestant. On le sait, deux ans environ avant sa mort, saint François

Digitized by Google

se retira sur le sommet de l'Alverne : « La vallée supérieure de l'Arno, dit M. Sabatier, forme, au centre même de l'Italie, un pays à part, le Casentin, qui, durant des siècles a vécu de sa vie propre, un peu comme une île au milieu de l'Océan. Le fleuve en sort au sud par un étroit défilé... Sur ses bords, la végétation est toute méridionale ; l'olivier et le mûrier se marient avec la vigne. Sur les premières pentes sont des champs de blé coupés par des prairies ; puis viennent les châtaigniers et les chênes ; plus haut encore, le pin, l'épicéa, le mélèze, et enfin le rocher nu. Parmi toutes les cimes, il en est une qui attire particulièrement l'attention ; au lieu d'avoir un sommet arrondi et comme comprimé, elle se dresse svelte, fière, isolée, c'est l'Alverne. On dirait une immense pierre tombée du ciel ; c'est en effet un bloc erratique, posé là un peu comme une arche de Noé pétrifiée au sommet du mont Ararat... Cette montagne a été pour François tout à la fois son Thabor et son Calvaire... Il s'y trouva encore plus absorbé que de coutume par son ardent désir de souffrir pour Jésus et avec lui... La vision du Crucifié s'emparait d'autant mieux de toutes ses facultés, qu'on approchait de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre 1224)... François redoublait ses jeûnes et ses prières, tout transformé en Jésus par amour et par compassion, dit une des légendes. Il passa la nuit qui précéda la fête seul, en oraison, non loin de l'ermitage. Le matin venu, il eut une vision. Dans les chauds rayons de soleil levant qui, après le froid de la nuit, venait ranimer son corps, il distingua tout-à-coup une forme étrange. Un séraphin, les ailes éployées, volait vers lui des confins de l'horizon et l'inondait de voluptés indicibles. Au centre de la vision apparaissait une croix, et le séraphin était cloué sur elle. Quand la vision disparut, il sentit aux délices du premier moment se mêler de poignantes douleurs. Bouleversé jusqu'au plus profond de son être, il cherchait anxieusement le sens de tout cela, lorsqu'il aperçut sur son corps les stigmates du Crucifié. »

Maintenant que nous connaissons l'événement que l'artiste voulait peindre, nous pouvons regarder avec fruit le tableau. Comme nous sommes loin de tout ce qui a été ima-

Digitized by Google

giné, dessiné, peint, senti jusqu'à présent ! les liens traditionnels sont rompus ; l'art, qui ne représentait que des Christs et des Vierges, a étendu ses limites aux confins de la nature, c'est-à-dire à l'infini ; il a suivi le même chemin, parcouru les mêmes étapes que l'âme même des peuples ; sous l'empire des mêmes influences providentielles il a passé d'un pôle à l'autre du monde moral, de la vue pessimiste des choses à la contemplation attendrie et infiniment aimante des œuvres de Dieu. Il a changé de pivot ; il repose sur l'amour après avoir reposé sur la crainte servile ; après avoir haleté anxieusement, l'âme se dilate dans la joie.

Ce changement, nul ne l'a senti plus finement, ne l'a personnifié plus puissamment que Giotto. Il avait une de ces âmes de cristal que toute lumière pénètre, que le moindre choc fait vibrer. Son œil saisissait le contour des choses et sa main les fixait avec une précision merveilleuse ; et, comme rien de ce qui existe ne le laissait indifférent, il devina et ébaucha tout ce que les siècles futurs devaient réaliser dans le domaine de la peinture.

Il n'est ici qu'au commencement de son développement ; il respecte encore les fonds d'or de la peinture byzantine, et cependant c'est une scène réelle qu'il s'efforce de peindre. Voici, sur notre gauche, la cime svelte, fière, isolée, dont parle M. Sabatier, l'immense pierre tombée du ciel ; voilà des arbres, déjà dessinés correctement par un peintre qui sait voir. Deux cellules sont là, celles du saint et de ses compagnons ; l'une d'elles ressemble singulièrement à ce que devait être la Portioncule dans son état primitif, avant les modifications qu'elle a subies ; sa porte est ouverte et à l'intérieur on devine vaguement un autel drapé de rouge et au mur de gauche, dans l'ombre, une Vierge sur fonds d'or, seule, sans son Divin Enfant. Ces petits édifices manquent de proportion, mais quelle peinture admirable que celle de saint François ! A genoux, les bras étendus, dans sa robe de bure, la poitrine légèrement rejetée en arrière, comme il est juste le mouvement par lequel le saint semble vouloir échapper aux flèches divines, et cependant quelle ferveur en même temps dans le regard et quel ardent désir de s'unir plus intimement au crucifié ! que de luttes aussi dans le froncement

Digitized by Google

du front ! Malgré ses hésitations, les rayons d'or partent des mains du Séraphin et vont ouvrir aux pieds, aux mains et au flanc du Saint des plaies saignantes, y mettre ce que je pourrais appeler les sceaux divins de la Passion, faire de lui un être d'exception, élevé au-dessus de l'humanité, « le Stigmatisé ».

Si j'osais, après ces réflexions d'un ordre plus général, relever quelques détails techniques, je ferais remarquer combien les pieds et les mains sont déjà dessinés, avec quelle netteté le corps se devine sous les beaux plis du froc, combien, dans la tête, est ferme l'ossature qui porte les chairs. Le paysage est plus faible, et cependant c'est par ce rocher et ces arbres que la nature a fait définitivement irruption dans l'art; il n'est qu'un balbutiement de génie.

Dès que, de l'admiration nous passons à la réflexion, une question se pose, passionnante, devant notre esprit : « De ce chef-d'œuvre, Giotto a-t-il entendu faire un portrait ? A-t-il voulu, comme il lui était probablement loisible de le faire, utiliser les documents qu'il avait sous les yeux pour évoquer l'apparence extérieure, les traits mêmes du Patriarche ? Saint François était-il, dans la vie réelle à l'Alverne, à la Portioncule, à Assise, tel qu'il est là devant nous ? »

A cette question je vais essayer de répondre en prenant pour guide Thode dont je ne ferai guère que traduire et résumer l'opinion.

Lorsque, le 3 octobre 1226, saint François mourut, le désir de se rappeler ses traits vénérés s'empara de l'Italie. Car, plus nous aimons la pensée, la doctrine, l'âme d'un homme, plus nous éprouvons le besoin de nous le représenter dans son attitude extérieure. Nous ne croyons le connaître réellement qu'à ce prix. Et, soit dit en passant, si nous parlons si souvent de la nuit obscure du moyen âge, n'est-ce pas en partie parce que nous n'y distinguons ses génies qu'à travers des parchemins jaunis ? Il en irait tout autrement si nous avions d'eux des portraits, des bustes vivants. L'expérience en est facile à faire : quelles lumières ne projette pas sur l'âme de Scipion, le buste en bronze, massif et chauve, que nous en avons ; sur celle de Néron,

Digitized by Google

son front bas et ignoble; sur celle de Corbulon, son profil d'oiseau de proie inquiet! Comprendrions-nous Condé, sans ses bustes ?

En ce qui concerne le grand Patriarche, le désir de se remémorer ses traits était d'autant plus vif que sa personne faisait partie de sa prédication. Pendant quinze ans qu'il avait parcouru l'Italie, il avait enchanté les foules par son humilité, sa gaîté, sa douceur, sa pauvreté. Il y était l'homme le plus populaire de son temps. Il était comme l'ami personnel et très cher de tous ces humbles. Sa doctrine, à leurs yeux, faisait corps avec sa personne. Ils étaient incapables de l'en séparer et tenaient à conserver le souvenir de l'une aussi bien que les bienfaits de l'autre.

Ce désir s'accrut encore lorsque, deux ans à peine après sa mort, il fut mis sur les autels.

Les artistes s'efforcèrent donc de reproduire ses traits. Y réussirent-ils tout à fait ? Non car la tâche était au-dessus de leurs forces. Il ne leur était pas possible de résoudre ainsi, sans préparation, un des problèmes les plus difficiles de l'art; mais ils s'y essayèrent. Leurs portraits ne furent que des effigies schématiques, si j'ose m'exprimer ainsi. Qu'importe ? Dans leur désir de reproduire la douce figure de l'Assisiate, ils avaient fait renaître l'art, mort depuis longtemps, du portrait.

Entre Conxolus qui, dit-on, du vivant même du saint, peignit le Père des Mineurs sur les murs de Sacro-Speco de Subiaco, sans auréole, sans les Stigmates même, avec cette simple indication : « Frater Franciscus » — jusqu'à Cimabué, — tous les artistes cherchèrent plus ou moins à se rapprocher de la réalité de cette figure populaire. En fut-il de même de Giotto ?

Un simple coup d'œil sur notre tableau nous permet de répondre : Non ! De parti-pris Giotto abandonne la tradition primitive pour ne peindre dans chaque scène que le sentiment qui la domine : l'humilité du saint, ou son amour de la nature, ou sa piété passionnée, ou l'élan de son cœur vers le malheur, ou ses ravissements. Il le peint, comme il peindrait en saint Jean-Baptiste le prophète ascétique, en saint Jérôme la vieillesse pensive et pénitente, en saint Sébastien

Digitized by Google

la jeune souffrance corporelle, en saint Georges le courage guerrier inspiré par Dieu. Mais il ne songe pas à faire un portrait.

La scène des stigmates telle qu'elle est devant nous suffirait pour nous en convaincre. Regardons la figure forte et pleine du saint, son corps robuste, la belle santé qui l'anime. Puis, demandons-nous ce qu'il était, même avant les maux qui l'accablèrent dans les dernières années de sa vie. Thomas de Spalato le vit prêcher sur la place publique de Bologne le 15 août 1220 et voici ce qu'il dit de lui : « Son vêtement était misérable, sa personne d'apparence méprisable, et sa figure point belle. » « Il était maigre, nous dit à son tour Thomas de Celano, la figure allongée, les jambes faibles. » Le Saint lui-même ne se compare-t-il pas à une chétive petite poule noire ? S'il était ainsi en santé, que devait-il en être de lui après son Ascension à l'Alverne, lorsque malade, miné par les fièvres et les fatigues, déjà presqu'aveugle, il eut monté au Thabor par le chemin du Calvaire ?

Giotto néglige tous ces détails pour ne peindre qu'une chose, mais elle est sublime : l'union la plus intime du plus tendre des Saints avec Jésus crucifié.

Toujours il agissait ainsi. Voici *l'approbation de la règle*, l'un des trois tableaux de la prédelle. Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est l'importance considérable qu'il y a donnée aux quatre frères placés au premier rang, ou plutôt, leur importance unique. Des autres on n'aperçoit que le sommet de la tête, ils ne sont là que pour former perspective, ils n'existent pas.

A chacun, au contraire, des quatre frères en question, il a donné une physionomie bien marquée, une personnalité déterminée, de chacun il semble avoir voulu faire quelqu'un. Il n'a pas peint, dirait-on, quatre religieux quelconques, mais des hommes qui ont vécu, qu'il a connus, sinon personnellement, du moins par ouï dire, des hommes que d'autres ont vus et dont ils lui ont parlé, dont ils lui ont fait le portrait, des hommes enfin dont il s'était créé une idée précise, nettement délimitée. Il semble qu'il a voulu qu'en les regardant nous puissions dire : c'est frère un tel ou un tel. Il semble même qu'il nous invite à mettre un nom sur leur figure. Ces

Digitized by Google

quatre frères sont-ils donc des portraits ? De qui ? Pouvons-nous retrouver leurs noms ?

Si l'on réfléchit que Giotto a vécu avec les contemporains des compagnons de saint François ; qu'il a peint sous leurs yeux et pour ainsi dire sous leur direction ; que Frère Léon, le disciple chéri de saint François, celui qu'il appelait par excellence la petite brebis de Dieu, n'était mort, à la Portioncule même, que le 15 novembre 1271 ; que frère Rufin ne l'avait précédé que bien peu dans la tombe ; que « frère » Jacqueline de Settesoli vivait encore à Assise vers la fin de l'année 1273, qu'il avait par conséquent en mains tous les éléments voulus pour permettre une reconstitution de leur personnalité ; vous vous dites qu'il a dû peindre des portraits, et que les quatre frères qui sont là, au premier rang, mis en si belle lumière, sont les quatre grands disciples : frère Léon, — frère Bernard de Quintavalle, — frère Massée, — et frère Egide, — dont l'artiste a reproduit fidèlement les traits. Vous vous dites tout cela et..... vous vous trompez ; dans ce tableau l'artiste n'a peint qu'une chose : l'attention passionnée. Le drame est là, dans ces regards ardents avec lesquels le pape regarde cette troupe de mendiants qui va sauver l'Église, et ceux-ci le Pontife qui leur octroie la vie. Le drame est là, et il émeut, plus peut-être que ne le feraient de minutieux portraits. Car, au lieu de peindre ce qui est périssable en nous, il a peint ce qui est immortel, la flamme de l'esprit.

Toujours Giotto a agi ainsi. Regardez le tableau représentant le *Sermon aux oiseaux :* penché vers eux avec une indicible tendresse, le bon saint étend la main, ouvre la bouche et parle. Ce qu'il leur dit, nous le savons ; il les engage à louer Dieu, à cause des beaux et chauds plumages dont il les a vêtus, à cause des jolis paysages qu'il déroule sous leurs ailes au cours de leurs voyages aériens ; à cause des fleuves et des fontaines, des montagnes et des vallées qui sont à eux ; des nids moelleux qu'il leur permet d'assembler, des soins qu'il prend d'eux parce qu'ils ne savent ni filer ni coudre, parce qu'ils ne récoltent ni ne sèment. Et les bons oiseaux écoutent, les gros plus dignement, les petits ouvrant le bec pour mieux entendre ; tous at-

Digitized by Google

tentifs, quelques-uns, comme l'échassier, à droite, contrits et les yeux à terre. Ils sont là bien gentiment, en rang, comme à l'église, deux à deux, mari et femme ; un coq, celui du village probablement, les domine de toute son importance ; il tend le cou vers le prédicateur en dressant sa crête et roulant son petit œil rond de la façon la plus réjouissante ; tandis qu'à l'autre bout, tout aux pieds du Saint, un petit moineau solitaire boit éperdûment ses paroles. Le gros de la troupe est formé d'une lourde paire de canards gris flanquée de pies, de corbeaux, de chardonnerets et, se profilant en noir sur l'horizon doré, les retardataires — il y en a partout — viennent prendre place au sermon (1).

Cette petite scène charmante — d'une grâce si franciscaine — nous permettra mieux que toute autre de mesurer le chemin parcouru. Qu'on songe seulement à ceci : que soixante-quinze ans auparavant le monde était encore plongé dans une nuit six fois séculaire pendant laquelle on n'avait peint que des Vierges mortes et des Christs menaçants !

C'est un intérêt tout différent qu'éveille le troisième tableau de la prédelle : *la Vision du pape Innocent III.* Rappelons-en d'abord le sujet.

François était allé à Rome avec ses premiers disciples demander au Pontife alors régnant l'approbation de leur règle de vie. Quand il l'eut exposée « Monseigneur le Pape, dit le vieux biographe (2), fut très-surpris ; d'autant plus qu'avant l'arrivée du bienheureux François, il avait vu en songe l'Eglise Saint-Jean-de-Latran menacer ruine et un religieux, d'apparence faible et misérable, la supporter sur son dos. A son réveil, effrayé et étonné, il avait cherché, avec tout son discernement et toute sa sagesse, à comprendre ce que signifiait cette vision. »

Ce qu'elle signifiait, nous le savons : l'Eglise penchait vers sa ruine. François était destiné à l'en arracher.

L'embarras de Giotto pour traduire par des lignes et des couleurs cet événement semble avoir été bien grand. Il ne

(1) Cf. dans la *Légende dorée* (trad. de Téodor de Wyzewa, Paris, Perrin, 1902) la légende consacrée à saint François.

(2) Trois Compagnons, traduction Arvède Barine.

Digitized by Google

pouvait en être autrement, si l'on songe que la peinture était encore à son aurore, que tout était à créer. Comment d'ailleurs faire entendre au public que ce Pontife endormi, a, dans son sommeil, tel ou tel songe ?

Pour comprendre le parti auquel le peintre s'arrêta, une parenthèse est nécessaire. Peut-être la ferons-nous un peu plus longue que ne l'exigerait strictement le sujet, mais, ne sommes-nous pas en promenade et, à ce titre, libres de faire un peu l'école buissonnière ?

Il y avait, dans l'âme de François, bien des côtés qui, tous, eurent sur le développement des lettres et des arts une influence considérable, mais qui tous n'ont pas été étudiés avec le même soin : son naturisme, sa tendresse pour toutes les créatures, son admiration émue pour l'œuvre de Dieu, sa joyeuse confiance en lui, sa tendre piété pour la Passion de Notre-Seigneur, sa vie morale, etc.

C'est à lui que, dans le domaine des arts plastiques, nous devons le grand nombre de crucifix qui furent peints après sa mort. Ce fut lui qui poussa les peintres à dérouler, sur les murs des églises d'Italie, en longues fresques, l'histoire de la Passion.

Dans le domaine des lettres il donne naissance à un nombre imposant de *Laudes*, en dialecte ombrien, ayant la Passion pour sujet.

Ce n'étaient encore que des dialogues alternés que des Confrères ou Compagnies, formées spécialement dans ce but, récitaient publiquement jusque dans les plus petites villes. Les évêques et le clergé les encourageaient, leur fournissaient subsides, costumes, laudesi ou chanteurs, sans compter la salle de spectacle, c'est-à-dire l'église. Et aux grands jours de fête, le peuple se rassemblait autour d'eux pour entendre ces touchants dialogues entre le Christ, sa Mère et ses disciples.

Vers l'époque où Giotto peignait notre tableau, l'Italie tressaillait sous le coup d'une émotion, facile à comprendre pour quiconque sait combien les manifestations scéniques remuent la foule, et combien la Passion de N.-S. hantait alors les esprits et les cœurs : un poète, dont nous ignorons le nom, venait de faire représenter deux véritables drames

Digitized by Google

sur le sujet de la Passion, les fameuses *Devozioni* du Jeudi-Saint et du Vendredi-Saint. Des vieilles *Laudes* ombriennes, c'est-à-dire du culte franciscain pour la Passion de N.-S., le drame venait de jaillir avec ses efforts irrésistibles sur la foule et tout le prestige de sa mise en scène.

Ne nous occupons que de la *Devozione* du Jeudi-Saint, qui seule se rattache à notre tableau.

Elle se jouait sur une scène représentant, d'un côté, Jérusalem personnifiée par son temple, de l'autre la maison de Marthe et de Madeleine, formée d'un simple toit de charpente peinte portant sur quatre colonnes de bois et fermée, en guise de murs, par des rideaux, dont nous expliquerons tout-à-l'heure l'usage.

Au moment où le spectacle commence, la Vierge Marie sort de la maison et se rend à la rencontre de son divin Fils qui vient de quitter les portes de Jérusalem avec ses apôtres. Elle l'embrasse et, sous l'empire d'un triste pressentiment, le prie de ne plus rentrer à Jérusalem. « Il faut obéir au Père », lui est-il répondu; il l'embrasse une seconde fois et entre avec elle dans la maison. Aussitôt on fait glisser le rideau qui en formait le mur du côté du spectateur, et celui-ci assiste au dernier repas du Christ avec sa mère. Celle-ci reste obstinément debout auprès de lui, l'étreint et répète sans relâche : Mon fils, mon fils! Emu, il prend alors Madeleine à part et lui recommande sa mère. Madeleine renouvelle les prières de la Vierge, le suppliant, elle aussi, de « chercher une autre voie pour sauver le monde ». Comme il lui est répondu que cela n'est pas possible, elle éclate en sanglots, se jette aux pieds du Christ, les baise, et pleure éperdûment. Bouleversé, le Sauveur la quitte et se retire derrière la maison, là où se tiennent les apôtres. Le rideau qui en forme le mur le plus éloigné du spectateur glisse à son tour, et celui-ci voit, à travers la maison sans murs, en même temps et le groupe formé par le Christ et les apôtres dans l'arrière-scène, et celui de Madeleine avec la Vierge, dans la maison. Inquiète, celle-ci demande à celle-là ce que son fils lui a dit; elle déclare toute en larmes ne pas pouvoir lui répondre. La Mère de Dieu se tourne alors vers son Fils lui-même et l'interroge avec une insistance si douloureuse qu'il se

Digitized by Google

décide à lui expliquer le plan divin de la Rédemption.....

Laissons le drame dérouler ses poignantes péripéties ; nous en savons assez maintenant pour comprendre l'intérêt du tableau.

Cet intérêt, le voici en deux mots : Giotto, pour peindre son tableau, s'est contenté de copier, en rapprochant les deux éléments essentiels l'Eglise et la maison, le décor de ce drame. L'Eglise, qui personnifiait le temple et la ville de Jérusalem, est restée à sa place, mais elle est devenue l'église de Latran ; la maison de Marthe aussi est là, avec ses murs de rideau et sa silhouette naïvement orientale, mais elle est devenue la chambre à coucher du Pape. Le rideau qui permettait au peuple d'assister au dernier repas de Notre-Seigneur avec sa mère, est tiré, et nous voyons, au lieu de ces saints personnages, le Pape Innocent III, couché sur un lit, revêtu des ornements pontificaux et dormant les yeux fermés. L'église de Latran craque, chancelle, les colonnes de son péristile sont brisées, son campanile penche et va crouler ; mais François, d'un beau mouvement, se jette en avant et, des mains et des épaules, prévient l'irréparable malheur.

Giotto, avec une naïveté amusante, ou plutôt, avec un goût artistique très fin, a laissé subsister même le rideau qui représente le mur du fond de la maison, celui qu'on faisait glisser pour laisser voir, derrière elle, le groupe des apôtres. Il l'a fait de parti-pris, pour laisser au décor toute sa sveltesse, pour ne lui enlever rien de son esprit théâtral.

Il nous transporte ainsi de plein pied dans le domaine du rêve. Nous ne sommes plus, comme dans la scène voisine de l'approbation de la règle, entre des murs solides, sous les lourds lambris de Latran ; nous ne foulons pas un sol réel. Nous assistons à une scène de mystère dont la signification nous émeut.

Le peintre est allé plus loin. Visiblement, il s'est fait le raisonnement suivant : « Si je devais, sur les tréteaux sacrés, représenter cet événement, personne ne comprendrait, car tous les personnages en sont muets ; le Pape, parce qu'il dort ; saint François, parce qu'il n'est qu'un songe. Il faut donc, de toute nécessité, introduire un personnage qui explique aux spectateurs ce qui se passe. Et derrière le Pape

Digitized by Google

dormant il a peint saint Pierre qui commente — non au Pape, puisque celui-ci dort et lui tourne le dos, — mais au spectateur supposé, la scène muette qui se passe devant ses yeux.

M'étais-je trompé en affirmant que l'intérêt de ce tableau est d'un genre tout spécial ?

Nous avons, dans cette première promenade, entrevu quelques-uns des effets que le mouvement franciscain avait produit dans le domaine des arts. Ne sera-t-il permis d'abuser de l'indulgence de mes lecteurs, — je veux dire de mes compagnons de promenade, — pour me demander avec eux quel était ce couvent des Mineurs de Pise pour lequel travaillaient des artistes comme Cimabué et Giotto, ce couvent qui a fourni au Louvre les deux doyens de ses tableaux ?

Cette question nous intéressera plus encore si nous songeons que les deux œuvres que nous avons sous les yeux ne sont pas les seules qui aient été peintes pour lui.

Vasari parle d'un autre Saint-François, de Cimabué cette fois, qu'on y admirait : « Cimabué, nous raconte-t-il, avait peint sur bois pour le P. gardien du couvent des Mineurs de Santa Croce, à Florence, un grand crucifix qui s'y voit encore. Le gardien en fut si content qu'il le conduisit dans leur couvent de Saint-François à Pise, pour qu'il y peignît sur bois un Saint-François. Ce tableau fut tenu par le peuple en immense estime parce que, dans l'air de la tête et les plis des vêtements, se devinait une bonté, que jusque-là on n'avait vue dans aucun tableau byzantin, non seulement à Pise, mais encore dans toute l'Italie. »

Le même Vasari nous dit aussi que Giotto peignit pour la même église un Christ en croix entre la sainte Vierge et saint Jean.

Parlerai-je des fresques considérables qu'y peignit Taddeo Gaddi, le plus grand des successeurs de Giotto ?

Ce couvent, cette église, jadis si illustres, sont presque inconnus de notre génération, car pendant tout le siècle qui vient de finir le couvent fut abandonné, l'église désaffectée et attribuée à l'administration militaire qui en fit un magasin. Pendant cent ans le plafond de Taddeo Gaddi abrita des sacs de riz et de farine.

Aujourd'hui, on restaure cette église ; j'ai pu, il y a quelques

Digitized by Google

mois, par une claire après-midi d'octobre, la visiter. Les fenêtres en étaient encore bouchées, mais déjà les maçons avaient étendu sur ses murs une couche de plâtre d'une blancheur immaculée. Ils travaillaient alors au plafond ; des interstices de leur échafaudage une fine poussière blanche tombait sans trêve ; elle couvrait le sol d'un tapis neigeux, qui amortissait le son des pas. L'air, sous cette chute ininterrompue, prenait un aspect blafard et éloignait à l'infini, comme au fond d'un horizon brumeux, les vitraux du chœur, ou plutôt de la chapelle centrale qui le remplace. Il faisait une humidité froide. L'hiver! murmure à mon oreille l'aimable italien, qui me faisait visiter les travaux. Et c'était vrai ; ces blancheurs flottantes, cette neige qui tombait sans trêve, silencieusement, et formait tapis, ces points blancs en suspens, cette lumière blême, l'étrange lointain du vitrail, c'était l'amusante évocation d'un paysage d'hiver, à l'heure même où nos yeux, s'ils avaient pu percer ces murailles immaculées, auraient vu sur nos têtes, le ciel encore inondé de soleil et, à l'horizon, les monts Pisans tout roses et semblables à des soies délicates qu'une main divine aurait froissées !

Je n'ai nullement l'intention de faire l'historique de l'illustre couvent, mais seulement de noter la faveur dont il était l'objet : les familles aristocratiques, nous en avons la preuve sous les yeux, faisaient travailler à son intention les plus grands artistes de l'Italie ; — les propriétaires de carrière (l'instrument de leur libéralité est conservé encore aujourd'hui, dans les archives publiques) autorisaient les architectes à y prendre gratuitement les matériaux dont ils avaient besoin ; le peuple fournissait une main-d'œuvre gratuite ; les femmes charriaient des pierres et gâchaient le mortier. La chronique des XXIV Généraux nous en apporte la preuve : « Au moment de la construction de l'église du couvent, nous dit-elle, une femme de Pise qui était enceinte sans le savoir, aidait, à la sueur de son front, pendant des journées entières, les ouvriers qui y travaillaient. Une nuit, saint François lui apparut, précédé de deux frères portant des cierges allumés. « Ma fille, lui dit-il, voici que tu as conçu, et que tu mettras au jour un fils ; tu t'en réjouiras,

Digitized by Google

si tu lui donnes mon nom. » Les temps étant arrivés, elle mit au monde un fils. « Il s'appellera Henri, dit la belle-mère, à cause de tel de mes parents. » — « Nullement, dit la mère, il s'appellera François. » Alors, la belle-mère tourna en dérision ce beau nom, le trouvant trop populaire (1). Mais peu de jours après, comme on était sur le point de baptiser le poupon, il tomba gravement malade. La maison entière en fut contristée et sa joie changée en tristesse. Or, la nuit, la mère que l'anxiété tenait éveillée, vit saint François, précédé des deux frères, comme la première fois. Tout ému il lui dit : « Ne t'avais-je pas prévenue que tu ne te réjouirais de ton fils que si tu lui donnais mon nom ? » A ces mots, elle s'exclama et jura qu'on ne lui imposerait pas un autre nom. L'enfant guérit, on le baptisa, et il fut décoré du nom de François ; et cette grâce lui fut donnée de ne jamais pleurer et de conserver son innocence au milieu des périls de la jeunesse. »

Ne saisissons-nous pas sur le vif, dans cette anecdote, la profondeur de ce mouvement populaire qui faisait germer des chefs-d'œuvre ? Si saint François en fut l'instigateur, ce fut en grande partie Giotto qui le réalisa. A ce titre, nous lui devons une étude spéciale ; dans un prochain article, nous chercherons à faire sa psychologie, à esquisser l'histoire de sa vie morale et à mettre en lumière ses qualités, sans oublier d'indiquer, d'une main pieuse, ses faiblesses.

H. MATROD.

(1) Déjà, vers 1275.

Digitized by Google

LE CRÉDIT POPULAIRE

SA NATURE ET SES AVANTAGES (1)

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai à vous entretenir du crédit populaire, de sa nature et de ses avantages. Pour rendre ma conférence utile, je dois commencer par vous expliquer clairement la question à traiter.

Qu'est-ce que le crédit? On en use dans le commerce, quand on livre une marchandise sans exiger un payement immédiat. C'est une pratique courante des petits marchands vis-à-vis des ouvriers. Je n'ai pas à vous parler de ce genre de crédit. Si j'avais à traiter pareil sujet j'aurais bien des réserves à faire, bien des critiques à formuler. Je me contente de dire à ces petits commerçants : « Prenez exemple sur les marchands de vin. Combien en connaissez-vous qui versent à boire sans se faire payer ?... Mais j'ai à vous entretenir uniquement du crédit que l'on fait quand on prête de l'argent ».

Le mot *populaire* ajouté à celui de crédit, exclut les prêts faits aux personnes riches, par exemple, au gouvernement quand il contracte des emprunts; aux villes, aux sociétés industrielles ou financières quand elles émettent des obligations, et ainsi de suite. La question se limite aux prêts d'argent faits aux personnes du peuple.

Prêter n'est pas donner. Si les emprunteurs ne rembour-

(1) Conférence faite par le Père Ludovic de Besse F. M. capucin, le jeudi, 23 octobre, durant le XIIe congrès du crédit populaire tenu à Reims du 22 au 26 octobre 1902.

Digitized by Google

saient pas, l'institution qui leur avancerait de l'argent ferait un métier de dupe. Eût-elle des millions, elle marcherait rapidement à sa ruine. Aussi, pour ce genre d'opérations, avant toutes choses, il est indispensable de rendre les remboursements certains.

Comment obtenir la certitude des remboursements, avec une clientèle de petites gens qui ont tant de peine à vivre ? Evidemment, on ne peut pas prêter à tout le monde ; il y a une sélection à faire. Il faut écarter courageusement ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne rembourseraient pas les sommes empruntées.

Ce sont, en premier lieu, les besogneux, manquant du nécessaire et réduits en outre à l'impossibilité de travailler. De telles gens consomment et ne produisent rien. Ils consommeraient donc l'argent prêté et seraient dans l'impuissance absolue de le rendre. Aussi le seul moyen de les aider est de leur faire l'aumône.

On doit écarter en second lieu les ouvriers qui gagnent de l'argent, mais qui ont la malheureuse habitude de le dépenser tout de suite en vains plaisirs. Quelques-uns dépensent même plus qu'ils ne gagnent. Au lieu de faire des économies, ils font des dettes. L'argent qu'on leur prêterait se changerait vite en fine champagne, en absinthe, etc. On ne le reverrait jamais.

Enfin, il y a des gens malhonnêtes qui cherchent à s'enrichir par tous les moyens, même par le vol. Leur prêter, quand on les connaît, serait vouloir se faire voler.

Gardez-vous bien de croire que ces trois catégories de gens forment le peuple tout entier. Grâce à Dieu ils sont une minorité. La masse est composée de travailleurs honnêtes, économes, prévoyants. Ce sont des producteurs dignes d'un vif intérêt. On les offenserait en voulant leur faire l'aumône ; mais une institution de crédit populaire leur rendrait souvent, sans les humilier, les services les plus importants.

En effet, parmi ces travailleurs, il y en a d'intelligents, de courageux, qui se résignent difficilement à rester dans le rang des salariés. Ils seraient capables, en se mettant à leur compte, de réaliser des bénéfices et d'arriver à l'aisance,

Digitized by Google

peut-être même à la fortune. Beaucoup le tentent et s'improvisent patrons. Les uns le font isolément. D'autres, se souvenant que l'union fait la force, ont la bonne inspiration de s'associer. Ils forment des coopératives de production. On voit cela partout et dans tous les pays, en France comme à l'étranger.

Combien réussissent ? Hélas ! C'est le petit nombre. La plupart de ces tentatives, même quand elles seraient dignes de succès, aboutissent trop souvent à la faillite. Savez-vous la cause de ces désastres ? la principale est l'absence d'institutions de crédit populaire, pouvant fournir à ces braves gens, non pas seulement des secours pécuniaires, mais une sage direction, un appui précieux avec lesquels ils auraient triomphé des difficultés de leurs entreprises.

Vous direz sans doute : Est-il nécessaire de transformer en patrons une si grande quantité d'ouvriers ? S'ils sont habiles et laborieux, ils gagneront de gros salaires et vivront tranquillement sans courir le risque de se ruiner. D'autre part, trop de patrons se feront une concurrence désastreuse, et on aura une surproduction nuisible à tout le monde. Ce sont là des craintes chimériques. Du reste, c'est un devoir pour chacun de développer ses qualités naturelles et de tirer de ses talents tout le profit possible. Chez les peuples payens, les ouvriers étaient réduits à l'esclavage et pouvaient difficilement en sortir. De nos jours, il n'y a plus de caste. Tous les rangs de la société sont ouverts. Mais cette démocratie serait un mensonge si les plus humbles ne trouvaient pas la possibilité de s'élever en raison de leurs mérites.

Permettez-moi de vous faire observer que l'inventeur de la démocratie est Jésus-Christ. Quand il fonda son Eglise, il choisit pour collaborateurs des gens du peuple. Le premier Pape, celui qui, en baptisant le centurion Corneille et quantité de patriciens romains, les soumit à son autorité spirituelle, était un pauvre homme qui gagnait péniblement sa vie, en pêchant des poissons dans le lac de Tibériade. Jésus-Christ le prit avec lui, l'instruisit, le façonna, l'enrichit de dons surnaturels et le rendit capable de gouverner les chrétiens du monde entier.

Eh bien ! ceux qui marchent à la suite de Jésus-Christ, ne

Digitized by Google

doivent-ils pas imiter ses exemples ? Par conséquent, s'ils sont riches, instruits et puissants, ils sont obligés de tendre aux petits une main fraternelle et de les aider à monter le plus haut possible sur les degrés de l'échelle sociale.

Ne craignez pas qu'on arrive ainsi à avoir trop de riches et trop de richesses. Trop de riches ! Lequel vaut mieux pour les petits marchands et pour les pauvres d'être entourés de besogneux qui ne peuvent rien donner ni rien acheter, ou d'être entourés de rentiers qui achètent beaucoup, qui payent bien et qui donnent largement ? Un Normand, paraît-il, disait : « Mon Dieu, je ne vous demande pas la richesse ; placez-moi seulement à côté de ceux qui la possèdent. »

Trop de richesses ! Cela veut dire qu'on redoute la surproduction. Il y a eu quelquefois de la surproduction dans les grandissimes entreprises qui travaillent pour l'exportation. Il n'y en a pas et il n'y en aura jamais quand il s'agit des besoins du peuple. Craignez-vous la surproduction du froment, du vin et de la viande quand il y a tant de gens dans les campagnes qui sont condamnés au pain noir, à l'eau claire et aux légumes ? Y a-t-il surproduction de maisons ouvrières à bon marché, quand on trouve tant de pauvres familles qui logent dans des bouges ? Il peut y avoir parfois une apparence de surproduction. Je suppose que, dans chaque ville comme la vôtre, vous ayez des magasins pouvant vendre 100,000 chemises, 100,000 paletots; si, à côté se trouve une multitude de pauvres gens incapables de les acheter, la surproduction n'est qu'apparente. Elle disparaîtra dès que vous aiderez ces gens à s'enrichir assez pour se procurer du linge et des vêtements neufs. Fournissez-leur donc le moyen de gagner de l'argent.

Une institution de crédit populaire le fera. Elle aura deux sortes de clients. Ses premiers seront ces ouvriers d'élite devenus petits patrons, à qui on avancera des capitaux pour faciliter leurs affaires, ce sera le crédit de production. En dessous d'eux, il y aura une classe très intéressante de travailleurs, les salariés. Ceux-là ordinairement, n'ont pas besoin d'emprunter. Ils vivent de leurs salaires et font même des économies. Mais divers événements peuvent les réduire à la gêne. Ils ont alors un moment difficile à passer. Ils rou-

Digitized by Google

giraient de tendre la main pour solliciter une aumône. Un prêt modique les tirera d'embarras. Ce sera sans doute un prêt de consommation ; mais il sera fait à un producteur, pour le soutenir, pour lui rendre des forces. Aussi, l'argent ne sera pas perdu. Ce producteur le remboursera avec des économies sur ses salaires à venir.

Telle est la nature des institutions de crédit populaire. Pour mieux comprendre leurs avantages et même leur nécessité, il faut exposer leur fonctionnement en racontant leur histoire.

L'origine de ces institutions n'est pas très ancienne. Elles étaient inconnues avant le christianisme. Chez les païens, tous les prêteurs d'argent étaient les usuriers. Chez les chrétiens, pendant la ferveur des premiers siècles, on mettait souvent tout en commun, comme on le fait encore dans les Congrégations religieuses, et chacun obtenait de la caisse paroissiale ce dont il avait besoin pour vivre et pour travailler. Cette ferveur ne dura pas. Elle se refroidit peu à peu et la communauté de biens disparut avec elle. Alors les prêts, entre chrétiens, se firent isolément, de voisin à voisin. La charité les inspirait ; aussi ces prêts étaient gratuits. Mais peu à peu, par la faute sans doute d'emprunteurs malhonnêtes qui ne remboursaient pas, les prêts redevinrent une affaire et la cupidité des prêteurs ramena toutes les pratiques de l'usure usitées chez les païens.

Longtemps, pour résister à cette iniquité, on se contenta de la flétrir du haut de la chaire. On fit des lois et religieuses et civiles condamnant les usuriers à restituer l'argent volé. Barrières inutiles qui ne purent arrêter les progrès du mal. Au XVe siècle, le taux LÉGAL des prêts d'argent s'éleva parfois à 80 %. Il ne descendit jamais au-dessous de 20 %. Et cet intérêt formidable n'était rien.

Il servait surtout de moyen pour permettre aux usuriers de pratiquer le vol en grand et sans péril sur les gages qu'ils exigeaient en garantie de leurs avances. Pas de gages, pas d'argent. Or ces gages, les usuriers en estimaient la valeur selon leur fantaisie. Puis ils se gardaient bien de prêter une somme égale à leur estimation. Ils n'avançaient même pas la moitié, le tiers de cette valeur. L'usage était d'en

Digitized by Google

prêter environ le sixième. Ainsi on leur apporte un collier de perles de 60,000 francs. L'usurier se fait prier pour en prêter dix mille. Dans un an, au terme de l'emprunt, la mondaine propriétaire du collier aura dépensé les dix mille francs en vains plaisirs. Au lieu de les rembourser avec les intérêts, elle apportera d'autres bijoux pour emprunter une somme nouvelle. Alors l'usurier devient propriétaire du collier de perles. En général, il possède une maison de commerce, un vrai bazar où il vend tous les gages le plus cher possible. S'il trouve un acheteur du collier pour 60,000 francs, il a perdu les dix mille francs prêtés, mais il les retrouve sur le prix de vente avec un bénéfice net de 50,000 francs.

Voilà se qui se passait au XVe siècle en France, en Italie, en Allemagne, dans tous les pays chrétiens. L'excès du mal fit trouver le remède. Il fut inventé par des Religieux de mon Ordre, par des enfants de saint François. Ils essayèrent d'abord de créer des caisses de prêt mutuel, au sein des Fraternités du Tiers-Ordre. Puis, ils fondèrent pour le public des maisons de prêts sur gages appelées : Monts de Piété, dans lesquelles on avançait gratuitement de petites sommes aux gens du peuple. On continuait à demander un gage, mais s'il fallait le vendre, la plus-value, déduction faite de la somme prêtée, était rendue aux propriétaires de ces gages.

Plus de quarante Franciscains propagèrent en Italie l'institution nouvelle. Dans le nombre se trouva un homme de génie, nommé Bernardin de Feltre, qui sut transformer la petite œuvre en grand établissement financier capable de prêter à tout le monde, à un faible intérêt, toutes les sommes dont on avait besoin pour des usages honnêtes. C'est l'abondance des produits qui en fait le bon marché. L'argent était rare et cher à cette époque. Bernardin de Feltre réussit à faire de ces Monts de Piété des réservoirs de capitaux qui finirent par devenir immenses. Il fit appel d'abord à la charité des fidèles pour procurer à son œuvre un patrimoine gratuit. Il rendit parfois ces patrimoines tout à fait considérables. Puis il conjura les chrétiens de déposer dans ses banques toutes leurs économies, de vider leurs tiroirs et

Digitized by Google

leurs bas de laine dans la caisse des Monts de Piété. Ce fut l'origine des Caisses d'Epargne. On paya un intérêt à ces épargnes et alors l'argent, qui s'était caché jusque-là, vint affluer dans la nouvelle institution.

L'abondance des capitaux permit de couvrir les frais généraux de l'œuvre en prêtant à 5 °/₀ et même moins. On ne demandait cet intérêt qu'aux gros emprunteurs. Les bénéfices procurés par ces gros emprunts permirent en outre de prêter gratuitement aux pauvres. Au Mont-de-Piété de Rome, le prêt était gratuit tant qu'on ne demandait pas une somme supérieure à 150 francs.

Telle fut l'origine du prêt populaire. Je dis le prêt et non le crédit populaire. Le mot crédit vient du verbe latin *Credo*, je crois, j'ai confiance. Quelle confiance avait-on dans les emprunteurs puisqu'on leur demandait un gage d'une valeur supérieure à la somme prêtée ? On se défiait alors de tout le monde et on avait raison. Les mœurs dépravées de cette époque le voulaient ainsi. Du reste, l'obligation de déposer un gage, en ces temps-là, n'était gênante pour personne.

Je viens de publier deux gros volumes dans lesquels je raconte la vie de Bernardin de Feltre et ses luttes homériques pour faire triompher son institution. Puis je fais une étude approfondie de ses idées et de ses procédés. Je donne à cette occasion les détails les plus minutieux sur l'état du commerce au XVe siècle. Il était véritablement misérable et voici pourquoi. Non seulement on ne possédait pas de chemins de fer ; mais il n'y avait nulle part des routes carrossables. Il fallait voyager à pied ou à cheval et traverser les rivières sur des barques. On transportait les marchandises à dos de mulet.

Dans ces conditions, le commerce se faisait sur place et souvent les échanges des produits ou des services se payaient en nature. Voilà pourquoi il y avait si peu d'argent. Les gens économes plaçaient leurs épargnes en accumulant d'énormes provisions de linge, de vêtements, de bijoux, d'argenterie pour le service de la table, etc. Quand on mariait une fille, on la fournissait de linge pour sa vie. Je cite un passage d'un sermon de saint Bernardin de

Digitized by Google

Sienne, dans lequel il énumère la quantité effrayante de robes dont les femmes remplissaient leurs armoires. Il y en avait en satin qu'on laissait manger par les mites dans des caisses, parce que les mères voulaient les léguer à leurs filles, comme aujourd'hui elles leur léguent des bijoux.

L'épargne revêtant partout cette forme, ceux qui avaient besoin d'argent prenaient un objet quelconque dans leurs provisions inutiles et le portaient au Mont de Piété pour avoir un emprunt. Les marchands faisaient de même. Ils engageaient les étoffes dont la saison était passée et les dégageaient ensuite au retour de la même saison. Visitant au mois de mai 1896 le Mont de Piété de Gènes, j'ai vu une salle toute remplie de fusils. Le directeur me dit : « Quand la chasse sera ouverte, tous ces fusils disparaîtront. Ils reviendront ensuite à la clôture de la chasse. »

Vous le voyez, on faisait et aujourd'hui encore on fait de l'argent avec des choses inutiles. On les reprend ensuite quand on peut de nouveau s'en servir. Au XVe siècle, il y avait de ces objets inutiles dans toutes les maisons, même chez les pauvres.

La situation a commencé à changer deux siècles plus tard, quand on se mit à constituer des ponts et des routes carrossables. Peu à peu il fut possible de pratiquer le commerce à distance et ce jour-là les opérations de crédit devinrent une nécessité. Comme il fallait du temps pour envoyer au loin des marchandises et pour en recevoir le prix, on imagina de régulariser les échanges par des effets de commerce sur lesquels on s'engageait à payer à un terme fixe les marchandises reçues.

Lorsque l'usage des effets de commerce fut devenu général, on vit surgir les banques d'escompte qui ont fait naître plus tard les banques populaires. Ces banques d'escompte sont des Monts de Piété perfectionnés. Le gage existe. Seulement, au lieu d'être déposé en garantie chez le banquier, il est aux mains d'une tierce personne, l'acheteur de la marchandise. De plus il est vendu à sa juste valeur. Mais il n'est pas payé, le détenteur de ce gage s'est contenté de promettre qu'il le payera au jour marqué sur le papier de commerce.

Digitized by Google

C'est ce papier qu'on remet à l'escompteur. Si l'escompteur l'accepte, il fait crédit. Il prête de l'argent, sans avoir en mains une garantie réelle ; car l'effet de commerce, en lui-même, n'a aucune valeur. En acceptant ce papier l'escompteur prouve donc qu'il a confiance, soit dans l'acheteur qui promet de payer, soit dans le vendeur qui, au besoin, remboursera la somme qu'on lui avance.

Ces opérations d'escompte sont très délicates et fort périlleuses. Aussi, comme les banquiers ont la prudence du serpent et veulent prêter à coup sûr, pendant longtemps ils n'ont admis à l'escompte que les maisons de premier ordre parfaitement connues pour leur honorabilité et pour leur solvabilité. Mais ce métier d'escompteur étant très lucratif, peu à peu beaucoup de capitalistes ont voulu l'exercer. Alors, la concurrence qu'ils se faisaient diminuant leurs bénéfices, ils ont été forcés d'admettre à l'escompte des maisons de second ordre et même d'un ordre inférieur. Toutefois, ils se sont arrêtés prudemment à une certaine limite et les petits patrons, ceux qui débutent dans les affaires, n'ont jamais réussi à se faire ouvrir le guichet d'une sérieuse banque d'escompte. Longtemps cette clientèle si intéressante, n'a eu d'autre ressource que le Mont de Piété ou l'usurier. Sa situation a changé quand, vers le milieu du XIXe siècle Schulze-Delitzsch organisa le crédit à son profit en inventant les banques populaires.

Que fit-il pour élever ces petits patrons, repoussés avec dédain par tout le monde, et pour leur mériter la confiance qu'ils n'inspiraient à aucun banquier ? Il leur persuada de se réunir en associations solidaires. « Choisissez-vous, leur dit-il, écartez les paresseux, les viveurs, les gens malhonnêtes. Quand vous serez un certain nombre de travailleurs sérieux, économes et tout à fait honorables, prenez l'engagement de vous rendre responsables tous ensemble pour les sommes qu'empruntera votre Société. Vous vous partagerez ensuite ces sommes selon vos besoins. Chacun de vous, pris isolément, manque de crédit ; mais votre association n'en manquera jamais. »

Schulze-Delitzsch avait raison. L'expérience l'a prouvé tout de suite. La solidarité acceptée par de braves gens

Digitized by Google

leur a procuré, malgré leur situation médiocre, ce qu'on appelle dans le commerce, *une grande marque*. Ils ont inspiré rapidement une confiance aveugle. On leur a prêté les yeux fermés tout l'argent dont ils avaient besoin.

La chose est devenue manifeste surtout à la campagne dans les associations de crédit fondées par de petits paysans. Les caisses rurales regorgent d'argent et parfois elles sont obligées de refuser les dépôts qu'on leur apporte.

C'est que la solidarité dans les petits villages est facilement acceptable. On se connaît si bien ! On agit donc à coup sûr et on n'a jamais aucune surprise à redouter.

Il n'en est pas de même pour les villes. L'impossibilité de se bien connaître rend alors cette solidarité dangereuse et, parfois, les banques populaires de Schulze-Delitzsch ont subi de véritables désastres, parce que leur champ d'opération était beaucoup trop étendu.

Aussi, en introduisant les banques populaires en Italie, Luigi Luzzatti a écarté la solidarité, mais il a conservé la mutualité. Ces banques sont des associations mutuelles. Pour jouir de leurs bienfaits, il faut être reçu sociétaire, et on n'est pas admis si on ne possède les vertus morales qui font estimer les petits travailleurs et leur méritent la confiance. L'absence de solidarité rendant les opérations plus dangereuses, on supplée à ce défaut, d'abord en confiant la direction de l'œuvre à un homme du métier sachant juger la valeur du papier commercial ; ensuite, en consacrant les bénéfices à créer de fortes réserves qui réparent au besoin les pertes qu'on ne peut pas éviter.

La banque populaire procède comme les banques d'escompte. Elle exige des effets de commerce en échange de ses prêts. Il y a donc ici encore des gages, ce sont des marchandises vendues. L'emprunt donne une garantie. Il vend une créance. Cette créance est représentée par des articles réels que possède l'acheteur qui a promis de les payer. Le crédit est populaire sans doute, à cause de la modicité de ces créances et de la petite situation de ceux qui les font escompter. Mais il s'agit encore de patrons et non d'ouvriers. Ne pourrait-on pas descendre plus bas et rendre le prêt tout à fait populaire, en le faisant à des salariés incapables de

Digitized by Google

donner une autre garantie que la promesse de rembourser attestée par leur signature ?

Ecrivant dans son journal, le 1er août dernier, un article à propos de mon livre, Luigi Luzzatti a examiné cette question. Il s'est demandé si, pour donner satisfaction aux besoins honnêtes des simples salariés, on ne pourrait pas trouver mieux que l'emprunt sur gage fait au Mont de Piété. « Souvent, dit-il, j'ai rêvé et je rêve encore d'atteindre ce but élevé et de remplacer le Mont de Piété par les prêts sur l'honneur. »

Il est bon de savoir que Luzzatti est israélite. Mais c'est un juif au cœur chrétien. Il lit assidûmeut l'Evangile. Il lit même les *Fioretti* de Saint-François. Aussi est-il mon ami et l'ami de ces messieurs du Centre Fédératif. Tous ici nous l'aimons beaucoup.

Dernièrement, invité par des prêtres à parler près de Venise à des ouvriers catholiques, il leur dit que le peuple ressemblait à ce lépreux des *Fioretti* qui était couvert de plaies et que l'excès de la douleur poussait à blasphémer. Saint François arrive, s'approche du lépreux, lave ses plaies, les baise avec amour, et sous son action charitable, les plaies disparaissent les unes après les autres. Aussi la colère s'apaise dans le cœur de ce lépreux. Il cesse de blasphémer et se met à bénir Dieu.

« Eh bien ! dit Luzzatti, nous devons imiter saint François en multipliant les institutions de bienfaisance qui donnent pleine satisfaction aux besoins du peuple. Quand ses souffrances disparaîtront, son cœur s'apaisera, il se dilatera dans le sentiment de la reconnaissance et la question sociale sera résolue. »

Or, Luzzatti estime que les banques populaires, les caisses rurales, les sociétés de secours mutuel pourraient organiser le prêt sur l'honneur, en procédant avec prudence et pas à pas. Si elles entraient dans cette voie, un jour viendrait où tous les ouvriers honnêtes, quand ils sont dans le besoin, pourraient obtenir un prêt gratuit, sur leur simple signature. « Ce jour-là, dit-il, l'âme du bienheureux Bernardin de Feltre tressaillera d'allégresse, en voyant que ses hautes pensées auront fait jaillir une étincelle de charité véritablement céleste. »

Digitized by Google

Pour appuyer son dire, Luzzatti cite l'exemple de la Banque populaire de Bologne. Elle consacre au prêt gratuit sur l'honneur une partie de ses bénéfices et elle le pratique avec tant de sagesse que les pertes sur ces prêts ne sont pas supérieures à celles qu'on subit dans les affaires ordinaires les plus sérieuses entourées des meilleures garanties.

Ceux d'entre vous qui ont assisté à notre Congrès international tenu durant l'Exposition, il y a deux ans, se souviennent du long rapport sur les prêts d'honneur en Italie fait par le directeur de la Banque populaire de Padoue. Je l'ai traduit de l'italien et je vous en ai donné l'analyse de vive voix. Il y avait dans ce rapport le récit détaillé des prêts d'honneur essayés par diverses banques populaires italiennes. Tous n'avaient pas également réussi. Mais là où on avait procédé avec prudence, on avait obtenu le même succès qu'à la banque populaire de Bologne.

Je vais chercher des exemples à l'étranger et je semble oublier que vous avez ici même, dans la ville de Reims, des exemples tout à fait remarquables. Ils prouvent avec évidence la possibilité de pratiquer le prêt gratuit avec une sécurité parfaite. Il s'agit seulement de l'organiser avec sagesse, en faveur d'ouvriers parfaitement connus et dignes d'une entière confiance. On a procédé ainsi dans l'Archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine, où on a créé, il y a dix ans, une caisse de prêts gratuits. Depuis lors, cette caisse a soulagé 250 familles au moyen de 640 prêts dont l'ensemble s'élève à la somme respectable de 23.000 francs. Or, les pertes subies ne dépassent pas 2 $^1/_2$ %. Et elles sont dues, non pas à la mauvaise volonté des emprunteurs, mais à des cas de force majeure. Le prêt s'est alors transformé en aumône et ces familles ouvrières, éprouvées par le malheur, ont été secourues, sans subir aucune humiliation.

Voyez-vous maintenant la beauté du crédit populaire ? En comprenez-vous les avantages ?

Quand le Bienheureux Bernardin de Feltre organisa ses Monts de Piété, il leur imposa des règles d'après lesquelles on devait connaître les emprunteurs et l'usage qu'ils feraient de l'argent prêté. On ne donnait de l'argent qu'à des gens honnêtes et pour un usage honnête. Ces règles sont tombées

Digitized by Google

en désuétude. Aujourd'hui, dit Luzzatti, un saint se présenterait au Mont de Piété ; s'il n'avait pas de gage à déposer, il devrait s'en retourner les mains vides. Au contraire, un voleur, en remettant la montre qu'il a volée, est sûr de recevoir de l'argent. Voilà une des causes qui ont jeté le discrédit sur les Monts de Piété.

Eh bien ! les institutions de crédit populaire remettent en vigueur les règles établies par le Bienheureux Bernardin. Comme on y donne de l'argent sans exiger des gages en garantie, il faut bien remplacer ces gages par quelque chose pour avoir la certitude que l'argent prêté ne sera pas perdu. Or, on opère le remplacement en exigeant des emprunteurs un ensemble de vertus morales qui inspirent la confiance et produisent la sécurité du prêt. On dit à ceux qui se présentent : « Vous voulez de l'argent et vous n'avez pas de gages à nous remettre. Soit, mais êtes-vous honnêtes ? Etes-vous laborieux, économes, prévoyants ? Si oui, nous vous donnerons toutes les sommes dont vous aurez besoin pour réussir dans vos entreprises. Sinon, allez frapper à d'autres portes. »

Ceci est forcé et les institutions de crédit populaire ne pourront jamais abandonner la sévérité de ces règles, comme on l'a fait dans les Monts de Piété. C'est que, en l'absence de gages, un prêteur ne peut avoir confiance que dans la vertu des emprunteurs. Sachez-le bien, il y a entre la morale et la richesse l'union la plus intime. Fussiez-vous millionnaire, si vous vous abandonnez à l'entraînement des vices, vous mangerez vite vos millions et vous finirez sur la paille. Quant aux ouvriers, s'ils sont vicieux, comment pourraient-ils devenir riches ?

Franklin leur tenait ce langage : « Si des gens viennent vous dire qu'on peut arriver à la fortune autrement que par le travail et par l'épargne, ne les écoutez pas. Ce sont des empoisonneurs. »

Ces empoisonneurs sont devenus légion. Ils inondent le peuple de leurs mensonges propagés partout par la mauvaise presse. Quelles digues pourra-t-on opposer à ce débordement d'erreurs qui conduiraient fatalement la société à des ruines irréparables ?

Digitized by Google

Autrefois, il y avait une digue toute-puissante dans les croyances et les pratiques religieuses. Ceux qui vont, maintenant encore, apprendre la vertu à l'école de Jésus-Christ ne se laissent pas tromper par ces mensonges. Dans mon livre sur le bienheureux Bernardin, j'ai écrit des pages nombreuses pour démontrer que la doctrine de l'Evangile, en nous faisant aspirer vers les richesses célestes, nous fournit le moyen efficace de nous procurer avec abondance les biens de la terre. Car, d'une part, elle nous enseigne à travailler sans relâche jusqu'à la fin de nos jours, dans un esprit de justice, pour que nous ne vivions pas aux dépens d'autrui. D'autre part, elle nous prescrit de nous priver de plaisirs inutiles pour faire des économies qui profitent à la charité. Or, c'est là tout le secret de la fortune : gagner beaucoup d'argent, en dépenser le moins possible.

Hélas ! ces vérités religieuses sont aujourd'hui fort peu connues. Le peuple est en train de perdre la foi. Que reste-t-il pour le préserver des mensonges du socialisme ? Il reste les vérités élémentaires du bon sens, ces vérités qui sautent aux yeux quand on examine les lois qui règlent la production de la richesse. C'est la dernière barrière, le dernier parapet qui préservera le peuple de tomber dans l'abîme.

On est en train de le démolir, on persuade aux ouvriers qu'ils pourront devenir riches en travaillant de moins en moins et en se livrant de plus en plus au plaisir. On multiplie à leur profit les comptoirs de marchands de vin et les tripots, les cafés-concerts et les maisons de tolérance. Que d'ouvriers entrent là pour se corrompre en se ruinant, pour se dégrader et s'abrutir ! Combien deviennent des alcooliques et vont finir misérablement à l'hôpital, parfois même dans les prisons ou dans les maisons d'aliénés.

Voulez-vous arrêter ces fléaux ? Multipliez les institutions de crédit populaire. Appelez à vous les ouvriers de bonne volonté ! Si vous ne pouvez leur rendre la foi, sauvez du moins en eux le bon sens. Séparez-les, par vos associations de crédit, des gens vicieux qui les entraîneraient à leur perte. En agriculture, pour obtenir de belles récoltes, de beaux produits, on opère la sélection des semences et des animaux reproducteurs. Il n'est pas moins indispensable

Digitized by Google

d'opérer dans les rangs du peuple une sélection entre les gens de bonne et de mauvaise volonté ! Offrez aux premiers tous les capitaux qui les aideront à devenir riches en même temps qu'ils deviendront plus honorables. Qui sait si l'exemple de leur prospérité ne ramènera pas dans la voie du bien les malheureux qui se perdent !

En vous consacrant à propager les institutions de crédit populaire, vous prouverez donc au peuple que vous l'aimez et vous gagnerez le cœur de ceux que vous aurez élevés jusqu'à vous. Vous servirez ainsi la France, en la peuplant d'une multitude de citoyens honorables. Enfin, vous travaillerez à votre propre sécurité, en éloignant de plus en plus les périls du socialisme. Vous goûterez alors le bonheur promis par le roi prophète, dans cette parole consolante :

« Heureux celui qui sait pourvoir avec intelligence aux besoins des pauvres. Quand viendront les mauvais jours, Dieu sera son libérateur. »

Digitized by Google

LES ANCIENS

MISSIONNAIRES CAPUCINS

DE L'ÉTHIOPIE ET LA SCIENCE

Si l'histoire rend des hommages, un peu rapides, au zèle apostolique des Capucins, à diverses époques, elle est encore plus discrète, quasi muette sur les travaux scientifiques de notre Ordre. Nous mêmes, pour connaître les labeurs de nos pères, nous devons péniblement exhumer de la poussière des bibliothèques, les documents qui les relatent. A peine si quelques livres spéciaux, connus de nos religieux les plus chercheurs et d'un groupe restreint d'amis sincères, favorisent la patience du compulseur. En ces dernières années cependant, des ouvrages d'un réel mérite ont paru, et d'autres vont paraître, qui sont de nature à nous découvrir des perles nouvelles de la couronne de famille.

Mais, avouons-le, les livres même de nos meilleurs auteurs aujourd'hui sont ignorés ; ils ne parviennent pas à conquérir l'attention du grand public. Et pourtant le prestige de notre apostolat aux siècles passés, ne fut-il pas fondé non seulement sur la vertu, mais encore sur la science que Dieu, ainsi qu'à toute société religieuse, avait départies à l'Ordre des Frères Mineurs ? Après la sainteté, la science est la principale prérogative et la première nécessité d'une société d'hommes voués à la prédication. La Sainte Ecriture et les saints Pères nous la représentent comme un don du Dieu des sciences, un trésor indispensable pour élever l'édifice du salut des âmes ; trésor que la bouche du prêtre doit répandre, s'il ne veut encourir l'anathème du Seigneur. Jésus-Christ

Digitized by Google

ne posa-t-il pas le fondement de son Eglise sur la simplicité et l'ignorance de pauvres pêcheurs, voulant montrer par là l'éclat de sa puissance dans la disproportion des moyens avec la grandeur de l'œuvre? Puis il se hâte, pour ainsi parler, d'envoyer des savants, des docteurs, à cette Eglise, flambeau des peuples, phare éclairant tout homme venant en ce monde. L'Eglise enseigne, conserve, ranime, ou s'assimile tour à tour les connaissances, à tous les degrés, du passé et du siècle présent. Ainsi saint François débuta, dans l'établissement de son Ordre, avec des hommes simples et ignorants, mais il prédit la prochaine affluence, dans les rangs de ses disciples, des nobles et des docteurs, pour porter la parole de Dieu devant les rois et les savants. On sait quelles traces lumineuses laissèrent dans le firmament de l'Eglise la pléiade de grands hommes en science et en vertu dont l'Ordre Franciscain se glorifie à juste titre.

En ce qui nous concerne faut-il accuser l'Histoire du parti pris d'envelopper dans l'ombre la plupart de nos travaux, tandis qu'elle prodigue les éloges à d'autres corps religieux? En parcourant l'ouvrage récent sur les *Missions Catholiques Françaises*, publié sous la direction du P. Piolet S. J., on s'aperçoit que nous y occupons une bonne place. Mais tandis que les autres corporations apostoliques ont su y faire défiler une série de personnages illustres, dont le savoir et l'habileté dans les arts secondèrent puissamment les efforts du zèle, méritèrent les faveurs et le respect des gouvernements indigènes, les diplômes et les secours des gouvernements d'Europe, des sociétés savantes et des Académies, on y trouve peu de détails sur la science de nos Missionnaires. On ne peut attribuer cette lacune à la partialité, puisque les chapitres relatifs à nos Missions ont été rédigés par nos Religieux membres ou supérieurs de ces Missions.

Si donc les hommes de haute valeur scientifique sortis de nos rangs sont très peu connus aux autres, c'est que nous ne prenons pas la peine de les étudier nous mêmes.

Ce sont de semblables réflexions que suggère la *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'Ordre des Capucins*, publiée par le R. P. Apollinaire de Valence.

Digitized by Google

L'illustre conseiller au Parlement de Provence, grand érudit et grand chrétien, avait voulu, dans sa jeunesse, se faire capucin. C'est lui-même qui nous l'apprend. En relations avec les esprits les plus cultivés de son époque, il compta d'actifs et dévoués correspondants parmi nos religieux « dont il fut si heureusement secondé dans des recherches qui devaient tant servir la cause de la science et de la civilisation ». Nous circonscrirons notre étude aux lettres relatives à nos Missionnaires d'Ethiopie, lesquelles occupent d'ailleurs les trois quarts du volume : pas moins de 49 au P. Gilles de Loches, ou de ce religieux à Peiresc, et 20 écrites par le P. Agathange de Vendôme, ou par Peiresc à ce Père, auquel de son vivant il donne déjà le titre de vénérable, et qu'il dit être orné « de tant de vertu, de pureté de mœurs, et dont la piété est accompagnée de très haute érudition. » Plusieurs furent échangées entre Peiresc et le P. Cassien de Nantes ou divers missionnaires.

D'un côté l'on voit le saint et savant supérieur de la Mission d'Abyssinie, le P. Agathange, réclamer de ses missionnaires une science qu'ils n'ont pu acquérir dans l'Ordre ; de l'autre, Peiresc offrir son temps et sa fortune pour initier les Pères envoyés en Orient à la connaissance de l'astronomie, procurer des instruments, des livres, des vases sacrés. Avec une tenacité à toute épreuve, il les supplie de faire des observations scientifiques et de lui en rendre compte pour la gloire de l'Ordre, le bien de la Religion et de la civilisation; il déploie son crédit et son activité afin que le P. Gilles de Loches obtienne la liberté nécessaire à mettre au jour les notes précieuses de linguistique et d'histoire orientales, que nul ne possède au même degré. Durant six ans , c'est une lutte de Peiresc et du missionnaire contre des difficultés et des barrières qui ne veulent pas tomber. Il faut à tout prix sauver du naufrage le trésor de la science la plus rare de l'époque. Au moment de réussir, la mort de Peiresc vient interrompre ce drame de l'intelligence aux prises avec des vents contraires, et, finalement, vainqueurs de tant de constance et de bonne volonté.

Digitized by Google

*
* *

Le P. Joseph du Tremblay destinait l'élite des religieux des Provinces de France aux multiples missions par lui fondées. De ce nombre, le P. Agathange de Vendôme fut un saint, un apôtre qui ramena beaucoup d'âmes à Dieu, en Palestine, en Egypte et en Ethiopie. Il fut aussi un savant, et c'est sous ce rapport que nous avons à l'envisager ici. Il visita les monastères de la Haute-Egypte, acheta ou fit copier à grands frais les livres et manuscrits principaux que renfermaient leurs bibliothèques. Lui-même énumère ses plus importantes découvertes dans ses lettres à Peiresc qui lui fournissait de l'argent, et auquel il fit parvenir des parts notables de son butin scientifique. Nous y trouvons : un livre des Evangiles cophte et arabe ; un Psautier de David en six langues : cophte, arabe, grec, arménien, éthiopien et syriaque ; un livre de Ebn-el-Bitar, surnom de Abdallah-ben-Ahmed, médecin et botaniste, mort à Damas au milieu du XIIIe siècle ; un vocabulaire et une grammaire cophtes, les Epîtres de saint Paul arabes, un livre d'astrologie arabe, un livre de prophéties en cophte ; il y est question d'autres ouvrages de philosophie, de science, d'autres livres bibliques, et notamment d'un ouvrage arabe en trente volumes.

Le P. Cassien de Nantes, de son côté, visita, sans doute par ordre de son Supérieur, le P. Agathange, — dont il devait être le compagnon dans le supplice et le triomphe du martyre — trois bibliothèques monastiques des déserts de saint Macaire, et y découvrit grand nombre de livres des saints Pères et des saints Anachorètes, jetés à terre pêle-mêle et tenus en fort peu d'estime.

Le P. Agathange, encouragé et aidé par Peiresc, s'employa aussi à relever la latitude, la hauteur de la lune et du soleil, à observer des éclipses de lune et autres phénomènes. Le P. Cassien se mêlait à ces opérations dont Peiresc les félicitait chaudement tout en les pressant de poursuivre leurs observations. « Et si vous pouviez, leur écrivait-il, joindre « une autre observation des deux prochaines éclipses de « lune de février et d'août, et quelques observations de la

Digitized by Google

« hauteur du soleil méridien durant les plus prochains jours « du solstice, il n'y aurait plus rien à désirer pour arrêter « le calcul des vraies distances des lieux d'ici-là ; et la pro- « portion et rapport qu'il y peut avoir de la présente consti- « tution du ciel à celles des siècles passés de Ptolémée, « d'Hipparque et des autres anciens ; en quoi la postérité « vous aura une bien grande obligation et à tout votre Ordre, « de lui avoir rendu ce petit office, qui ne laisse pas de ser- « vir à la vérité de l'histoire sainte et des computs astrono- « miques nécessaires au règlement de la Pâque aussi bien « qu'à l'histoire profane et au règlement politique du calen- « drier. Vous suppliant y tenir la main, pour l'honneur de « Dieu et pour l'amour de votre serviteur... (1) »

Bien que le P. Agathange se montrât compétent dans ces matières ardues, Peiresc relevait dans les comptes-rendus du religieux des inexactitudes de détail, ainsi que dans les rapports du P. Michel-Ange, qui fit, à Alep, des observations analogues. Il dit aux missionnaires de ne point s'arrêter à ces « scrupules » qu'il saura rectifier. Il leur avait fourni les télescopes et instruments réclamés pour ces études célestes et terrestres, et finalement il les loue de leurs travaux. C'est plaisir à le considérer, les aiguillonnant sans cesse par les mobiles les plus élevés, et leur signalant, après coup, les services qu'ils ont rendus.

Il écrit au P. Agathange de Vendôme : « Nous avons ici gou- « verné quelques jours le R. P. Agathange de Morlaix, avec le « P. Pierre de Guingamp, qui s'en vont en vos quartiers, et « leur avons fait voir le fruit qui s'est tiré de votre observa- « tion de l'éclipse du 28 août (1635), jointe à celle du R. P. « Michelange de Nantes, faite à Alep en même temps, où il « y a de quoi faire admirer les conséquences inespérées qui « s'en colligent, et les moyens de corriger toutes les cartes « marines, et de rendre raison des inconvénients que trou- « vaient tous les meilleurs mariniers en leur route et navi- « gation du Levant, où ils étaient contraints de se donner « un quart de vue à la gauche de Malte en Candie, et deux

(1) LXXXVIe lettre du Recueil du P. Apollinaire de Valence. Nous transcrivons les mots selon l'orthographe moderne.

Digitized by Google

« quarts de Candie en Chypre, et autant au retour, toujours « à la gauche, sans comprendre pourquoi. Ce qui se démontre « à cette heure fort clairement par le discours et la figure « que vous en trouverez ci-jointe. »

En un mot, les observations de nos missionnaires eurent pour résultat d'abréger d'un bon tiers la route maritime de Marseille en Palestine, comme le calcule Peiresc dans une autre lettre.

Mgr Cocchia, au tome III de *Storia delle Missioni dei Capuccini*, page 387, accorde quelques mots à la compétence et aux mémoires scientifiques du P. Agathange : *Cosi pel ministero, per la scienza non era meno ardente ; e questa fece tesoro di accurate indagini in casi speciali; quando le distanze erano immense, gli osservatorii appena nascenti* (1635). On lit dans l'*Astronomia philolaica* de Bovillaud : « *Alcarii in Ægypto, P. Agathangelus Capuccinus... esquisito astrolobio usus est ad altitudines lunæ capiendas... et initium observavit alta luna ad occasum gr. 27... Supputtavit ille ex astrolobio horam 15, 11. Totalem vero obscurationem alta luna gr. 15... Cœteras phases conspicere vapores Nili non permiserunt.* »

Sous la direction du P. Agathange, un autre capucin, Thomas de Vendôme, est mentionné par Peiresc, qui lui fit transmettre un télescope, comme grand astronome ou mathématicien.

Le zélé et intrépide supérieur de la mission d'Egypte et d'Ethiopie voulait que tous les missionnaires nourrissent le même goût de la science naturelle, au surplus de la théologie. C'était des hommes familiarisés avec les thèses scolastiques dans leur ampleur, et non des bâtisseurs, des charpentiers, qu'il désirait, quoique ceux-ci soient fort nécessaires. Il trace aux PP. Pierre de Guingamp et Agathange de Morlaix, qui se disposaient à le rejoindre, un programme d'études sacrées et profanes, qu'il n'est pas inutile de présenter aux réflexions des missionnaires désireux d'accomplir un apostolat efficace.

« Quasi tous les Pères, écrit-il, qui viennent ici apportent « avec soi des choses inutiles, et ne pensent pas à ce qui « ferait plus de besoin. Ils se sont chargés de sermonaires, « de marteaux, tenailles, ciseaux, couteaux, alènes, images,

Digitized by Google

« agnus dei, aiguilles, et autres fatras dont nous pourrions « lever boutique ». — Nous ne croyons pas que le P. Agathange tienne ces menus outils pour inutiles : ils rendent au contraire grand service au missionnaire obligé, à la façon de l'industrieux castor, d'aménager sa demeure, de bâtir son église, et lui permettent de fournir aux indigènes quelque spécimen de nos travaux; mais il ne faut pas sacrifier le principal à l'accessoire. Pour le P. Agathange, le principal, ce sont de « bons livres arabes et latins ». Il demande de lui apporter les deux tomes de Baronius touchant les Ve ou VIe siècles qui commencèrent les hérésies de Dioscore et d'Eutichès. Dut-on acheter toutes les *Annales ecclésiastiques* pour avoir ces deux tomes, il presse les deux candidats de ne pas reculer devant la dépense. Puis il énumère, pour entrer dans leurs bagages, deux livres théologiques de Clavius, l'*Opus Lausiacum* de Palladius, les *Collations* de Cassien, Climachus, les Vies des Pères du Désert, la *Méthode d'oraison* du R. P. Joseph, les *Méditations* de Du Pont; Rodriguez, *de la Perfection religieuse*, l'*Imitation de Jésus-Christ*, les œuvres de saint Léon, pape, de saint Cyrille, de saint Athanase, un Lexicon grec et latin, Suarez, un bon commentaire sur les Evangiles, Cornelius a Lapide, sur les *Actes des Apôtres*, les *Epitres canoniques*, le *Pentateuque*, *Saint Paul*. Les abrégés de théologie ne suffisent pas, disait-il, en Abyssinie, à éclaircir plusieurs difficultés qui se rencontrent en cette matière.

On voit que le vénérable Supérieur n'était pas partisan de l'apostolat au pied levé, un bâton à la main, quelques hardes sur une modeste monture, et s'abandonnant à l'Esprit-Saint du soin de la matière et du succès de la prédication. Quand on n'a pas en partage la science infuse, il faut l'avoir acquise, et comment l'acquérir ou la rémémorer sans bons livres? L'un des plus grands fléaux des œuvres catholiques c'est assurément le rêve et l'utopie, l'inintelligence de l'économie de la grâce combinée avec les efforts de l'homme. Un missionnaire, actuellement vicaire apostolique, nous disait : « Les missionnaires laboureurs et ouvriers ne nous manquent pas; ce qui nous manque ce sont des missionnaires amis des livres. » Ils s'accordent bien avec l'esprit du P. Agathange, les statuts et règlements pour les mission-

Digitized by Google

naires Capucins, quand ils recommandent non seulement de faire fleurir parmi eux les études ecclésiastiques, mais encore de noter, au fur et à mesure, ce qui a trait aux mœurs et croyances des infidèles, à l'histoire naturelle, géologie, archéologie et météorologie.

La lettre du P. Agathange aux candidats à la Mission d'Ethiopie continue : « Mettez-vous en peine de trouver « quelque mathématicien, ou astrologue, duquel vous puis- « siez vous bien instruire touchant cette matière de la ré- « formation du Calendrier : qui consiste premièrement à re- « connaître quand est véritablement l'équinoxe de mars. Et « faut tâcher de tirer quelques démonstrations palpables « pour vérifier la détermination de l'Eglise sur cela. Que « s'il faut faire faire quelques instruments pour cet effet, ne « craignez pas d'y dépenser. Quand vous n'auriez pas de « quoi, ne craignez pas de faire donner de l'argent par « M. Lambert, ou autre. Secondement, il faut s'instruire sur « les cicles solaires et lunaires modernes et anciens, tâcher « de reconnaître et bien remarquer en quoi consiste l'erreur « et fausseté des uns et la vérité des autres. Spécialement, « examinez celui des Juifs, celui des Epactes anciennes et « nouvelles, et tâchez de vous rendre capables de tout ce « qui concerne cette matière, très nécessaire ici. Que si le « temps ne vous permettait de pouvoir apprendre cela, il « serait expédient de retarder plutôt et attendre un autre « vaisseau, car vous n'aurez jamais commodité d'apprendre « cela ici sans maître, sinon avec un long temps et grand « travail, encore que vous apportassiez des livres. Il y a « au Parlement de Provence, un conseiller fort docte, zélé « au bien des âmes, curieux de toutes sortes de livres et de « sciences, et qui montre être fort notre ami ; ainsi adres- « sez-vous à lui. Il se nomme M. de Peiresc. Je sais qu'il « aura agréable de vous assister en ce dessein, qui pourra « encore servir en la louable curiosité qu'il a sur ce même « sujet. Et que par son moyen vous trouverez des hommes « et des livres qui vous seront nécessaires. Ne venez pas « sans le voir, s'il est possible. J'espère que le R. P. Jo- « seph n'aura pas désagréable que vous retardiez quelque « temps pour ce sujet. »

Digitized by Google

Dociles aux recommandations du P. Agathange, les deux nouveaux missionnaires se rendirent à Aix et firent un stage auprès de M. de Peiresc et d'un autre savant, M. de Gassend, ami du conseiller de Provence. Ce devint une règle parmi les Capucins envoyés en Orient de se soumettre à ces leçons scientifiques avant de s'embarquer. Le Mentor se mettait à leur disposition avec l'humilité d'un serviteur, n'épargnant ni sa bourse ni sa bibliothèque pour les munir de livres et d'instruments. Il céda aimablement les tomes VI et VII de Baronius réclamés par le P. Agathange de Vendôme, avec d'autres volumes importants. En échange, les Missionnaires lui expédiaient des relevés météréologiques et des études sur les coutumes et mœurs des pays de Missions : ce dont il se montrait fort reconnaissant, exprimant son bonheur d'avoir à former, à « gouverner », selon son expression favorite, les Capucins destinés aux Missions. Mais tous nos Religieux n'ambitionnaient pas d'être « gouvernés » et, après deux ou trois jours, quelquefois moins, ils gagnaient à la hâte le port de Marseille, peu soucieux de contempler les astres à travers les lunettes de Peiresc. Celui-ci se plaint de ce que certains sont trop pressés de partir : il supplie au moins qu'ils séjournent deux jours, temps indispensable à apprendre le maniement des instruments. Généralement il se félicite de ce que le stage s'est accompli avec grande satisfaction de part et d'autre. Il est fier surtout du P. Agathange de Morlaix et d'un P. Ephrem, lesquels tirèrent grand profit de ses instructions, et recommande au premier de faire bonnes observations à mesure qu'il séjourne ou qu'il va ès chemins, mais surtout quand il habite une ville.

Ce stage astronomique, il serait bon que tous les missionnaires eussent la connaissance des hautes mathématiques et la liberté nécessaires pour l'accomplir avant l'embarquement. Les PP. Jésuites accordent six mois à ceux de leurs candidats aux Missions, qui sont entendus en sciences, à passer au bureau des longitudes ou à l'observatoire de Paris. Aussi voit-on, dans les missions dirigées par la Compagnie de Jésus, comme d'ailleurs dans celles des principales congrégations apostoliques modernes, les œuvres de

Digitized by Google

science et d'art surgir et prospérer à côté des œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles. Et cela au grand profit de l'apostolat et à l'honneur du sacerdoce catholique. Un Français, membre de l'Institut et conseiller d'Etat de Sa Majesté le Négous d'Abyssinie, nous écrivait que le plus sûr moyen de rendre Ménélik favorable à l'extension de la religion catholique dans son vaste empire : c'était, outre les œuvres de bienfaisance, de multiplier l'instruction et les écoles professionnelles, auxquelles il s'intéresse si vivement. Et ces écoles d'arts et métiers sont aussi des œuvres de bienfaisance qui améliorent le sort des peuples, développent les nobles facultés. Ils sont peu nombreux, chez les barbares, les personnages et les princes qui se rangent sous la bannière de Jésus-Christ : les appâts que leur position offre à la boulimie des mauvais penchants, la tyrannie des faciles habitudes les rivent à la chaîne des errements ataviques. Mais ils ne sont pas rares les chefs, princes, rois ou tyranneaux asiatiques et africains, qui professent à l'égard des belles choses que l'on fabrique en Europe, et des personnes savantes et bienfaisantes, une sorte de culte. En considération de leur supériorité, ils octroient plus facilement la liberté de l'évangélisation et l'accès auprès des grands et des petits. Il est très utile que le clergé tienne la tête de la science et de la pensée en face des laïques explorateurs et trafiquants, et en face des pasteurs protestants, en face même des imposteurs indigènes. Les gouvernements de l'Europe envisagent, dans les missionnaires, les agents de la civilisation intellectuelle, morale, et, sous bien des rapports, du progrès matériel, et, à ce titre, ils ne leur marchandent pas une protection, des faveurs, que l'histoire a démontrées presque toujours indispensables au succès durable de la sainte cause. Ces triomphes, ces faveurs, ces protections, pour les mériter, les missionnaires doivent être « des esprits très déliés » selon Peiresc.

Lui, le plus curieux érudit de son siècle, demandait la permission de donner au P. Gilles de Loches « tous les coups d'aiguillon que peut lui permettre la bienveillance, et de ne le laisser en aucune paix ni repos qu'il n'ait satisfait au public pour ce regard, au grand honneur de l'Ordre,

Digitized by Google

à l'utilité du genre humain et du service divin ». Les plus aptes à cela répondirent à ses véhéments désirs du progrès de la science. « Mais que dire des religieux, ses correspondants, s'écrie M. Tamizey de Larroque (1), si bons serviteurs, à la fois, de Dieu et de leur patrie, qui, sans nuire en rien à leurs pieuses et charitables conquêtes des âmes, travaillaient si résolûment pour le public et pour la nation française ? Que dire de ces missionnaires qui, au prix des plus pénibles sacrifices, accomplirent tous les devoirs d'un double apostolat, augmentèrent le trésor des connaissances humaines, et rendirent plus vif le rayonnement de notre influence en des régions lointaines, où se conserve le souvenir de ces civilisateurs par excellence ? Parmi eux, je salue avec un respect particulier les Pères Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, qui justifièrent cette phrase prophétique de Peiresc (Lettre du 20 décembre 1633 au P. Gilles de Loches) : « Mais ils ne sont là que pour y chercher des travaux et des martyres ! » Leur sang a été, selon l'éloquente et mémorable parole de Tertullien, une semence d'une inépuisable fécondité ; la pourpre de ce sang généreux décore votre Ordre tout entier. »

En même temps qu'il entretenait des relations assidues avec nos missionnaires de l'Orient, Peiresc stimulait d'instances épistolaires les Pères capucins de la mission de Guinée, Congo, Gabon. Il veut tout savoir : religion, cérémonies, sépultures, coutumes, jeux, repas, danses, nature et forme des armes, cultures, flore, faune ; jusqu'à la manière de la chevelure des femmes, de leurs gris-gris, bracelets, etc. Il exhorte les partants à relever le flux et reflux de la côte de Bretagne pour les comparer avec les marées des côtes occidentales d'Afrique. Il demande des renseignements sur la tribu des « Imbes Galli », (Imbongalleus) qui habitent ces parages. Evidemment il s'agit de la peuplade dite galloise, disséminée au sud du lac Zonanga, au 1° de latitude australe. Les Gallois furent visités, vers 1864, par le Dr Griffon de Bellay, médecin de la marine. Mgr Le Roy les mentionne sous le nom de Galoas.

(1) Correspondant de l'Institut, chargé par le Ministère de l'instruction publique de préparer l'édition des lettres de Peiresc.

Digitized by Google

*
* *

Nous avons nommé le P. Gilles de Loches. Il appartenait. ainsi que ses collègues susdits, à cette province des Capucins de Touraine et Bretagne, illustre en science et en vertu ; et les archéologues, astronomes, linguistes, germaient en elle comme les fleurs dans un jardin. Peiresc mettait leurs connaissances à contribution, et le soin qu'il prenait d'écrire leurs relations dans ses Mémoires a sauvé de l'abîme du complet oubli des noms auxquels la science n'est pas moins redevable qu'à des célébrités retentissantes dans l'Histoire sans être plus méritantes. Parmi ces savants religieux, le P. Gilles est celui auquel Peiresc manifesta la plus grande estime et affection. Il voulait même que le P. Epiphane d'Orléans, qui peignait un saint François, donnât au Saint les traits du bon P. Gilles dans son habit de capucin, « car disait-il, outre que je n'estime pas qu'il n'y ait peu de rapport du visage de ce bon Père avec des anciens portraits que j'ai vus de ce grand saint, j'aurai un double plaisir de voir conserver le portrait d'un si grand personnage entre les plus vertueux de tout votre Ordre sacré. »

En 1633, le P. Gilles laissa la mission du Caire entre les mains du P. Agathange de Vendôme et revint en France, avec l'intention de reprendre le chemin de l'Ethiopie et d'y apporter une imprimerie et divers outils de son invention, ce à quoi n'avaient pas pensé les Jésuites collaborateurs des Bermudez, des Oviedo, des Paëz, « les Espagnols, dit-il, n'ayant pas l'esprit inventif, et les déserts rendant difficile le transport de si lourdes machines ».

Le P. Gilles fabriquait lui-même les caractères d'imprimerie, les poinçons, figures en taille douce, et beaucoup d'autres « gentillesses » non pratiquées avant lui. Il avait inventé un système d'imprimerie très simple et très facile pour les lettres orientales. La description assez vague qui nous en reste semble y attribuer quelque ressemblance avec nos modernes clichés. Peiresc appréciait grandement ce procédé, en augurait grand profit pour la science, au cas où la cour de Rome voudrait en faire tenter l'essai. Le

Digitized by Google

P. Gilles importa d'Italie et améliora un genre de soufflets hydrauliques, et inventa un perfectionnement de l'artillerie de guerre. Il fit don à son illustre ami d'une partie de sa vaste collection de livres orientaux, et hommage d'une autre partie au cardinal Barberini; elle subsiste probablement dans la bibliothèque du palais de ce nom, à Rome, riche de cinquante mille volumes et de huit mille manuscrits.

Dans cette collection de livres et notes sur les langues de l'Orient, figuraient une grammaire et un dictionnaire éthiopiens dont il était l'auteur. Peiresc aurait voulu qu'on créât au religieux la liberté nécessaire à mettre la dernière main à cette œuvre sans précédent. Il offrait sa maison où le P. Gilles aurait travaillé en toute tranquillité à l'achèvement de ses livres éthiopiens, sa fortune pour aider à leur publication. Il écrit lettre sur lettre au cardinal prince Barberini, son ami ; au chapitre provincial de Touraine et Bretagne ; il supplie, implore, agite le spectre de la responsabilité encourue, si on ensevelit les trésors de science du P. Gilles. Six années s'écoulent en tentatives infructueuses. Quand l'obédience arriva en 1637, Peiresc allait mourir et tous ses projets s'évanouirent avec lui. Ce fut un gigantesque avortement, car les nombreux manuscrits éthiopiens accumulés alors au Vatican et dans la bibliothèque de Peiresc étaient indéchiffrables pour tout autre que le P. Gilles, auquel la plupart des langues orientales étaient familières, mais surtout l'abyssinienne.

Le P. Gilles fut employé à la prédication ; il « endossait » carêmes et avents, était surchargé au point de se priver du repos nécessaire, fut enfin nommé, malgré lui, gardien de Romorantin, puis de Bourges. Nous ignorons les raisons qui laissèrent les supérieurs insensibles à l'intercession de si puissants et si dévoués personnages, et à l'intérêt de la science. Mais Peiresc fait allusion à des jalousies, à des moyens malhonnêtes employés pour troubler ses relations avec le P. Gilles. Ce qui laisse entendre que le P. Gilles avait des ennemis, comme en ont tous les hommes marquants, et que l'influence de ces esprits chagrins contrebalança celle du cardinal Barberini et la sienne. Peiresc déclare qu'il ne veut pas être complice du crime dont on se

Digitized by Google

rend coupable en supprimant les inventions du P. Gilles. Celui-ci, religieux exemplaire, tout en désirant le succès de ses entreprises, conseillait à Peiresc de ne pas demander aux supérieurs dispense en sa faveur des exercices religieux, et son ami lui répondit qu'il pourrait pratiquer ses dévotions au couvent des capucins de la ville d'Aix.

Il serait trop long de citer les passages des lettres de Peiresc se rapportant au P. Gilles ; donnons un fragment pour tout acquit : « Etant bien fâché qu'au lieu de vous employer à prêcher fêtes et dimanches, et tout ce carême prochain (ce que d'autres Pères eussent pu faire) votre supérieur n'a pas estimé qu'il fût utile, comme il l'eût été au centuple, de vous faire profiter ce temps-là à dresser votre grammaire et vocabulaire, que, possible, personne autre ne pourra jamais si bien dresser comme vous. Et Dieu sait si vous le pourrez jamais faire vous-même en autre temps, si vous persistez en cette volonté de retourner en ces pays étrangers. »

En diverses lettres, il souhaite qu'une maladie assez forte vienne retenir le P. Gilles en chambre, et le corriger de cette « exubérance » de bonne volonté à se vouer à la prédication, l'empêche d' « endosser » avents et carêmes, et lui laisse le loisir de rédiger ses inappréciables notes. Il se plaint des supérieurs et du chapitre, voire de la façon molle dont le cardinal Barberini s'adresse au Procureur Général des Capucins en faveur du P. Gilles. Enfin, dit-il, il faut se consoler en Dieu.

De fait, par suite de l'avortement de l'œuvre si capitale de notre savant missionnaire, c'est la protestante Allemagne qui a eu les prémices des grammaires et histoires relatives à l'Abyssinie. Le luthérien Job Ludolphe publia sa *Grammatica linguæ amharicæ, quæ vernacula est Habessinorum*, à Francfort-sur-le-Mein, en 1698, et la fit bientôt suivre d'une Histoire de l'Empire d'Ethiopie. Plusieurs autres manuscrits du même genre que ceux du P. Gilles : vocabulaire turc-italien, ouvrages théologiques traduits en arabe, etc... fruit du zèle éclairé de nos missionnaires, allèrent dormir, à la même époque, dans les rayons poudreux des bibliothèques, d'où personne ne les a jamais tirés. Nous songeons avec tristesse que les apôtres modernes des Gal-

Digitized by Google

la ne sont pas plus heureux dans le sort de leurs œuvres. Un dictionnaire gheez-abyssin-français, composé par le P. Juste d'Urbino, compagnon de Mgr Massaïa, attend, à la Propagande de Rome, la main fortunée qui lui donnera le jour. Il est vrai qu'il a payé un écot de sa réelle valeur au dictionnaire amharique d'Antoine d'Abbadie, lequel l'emprunta aux archives de Rome. Il y a encore la Bible en galla et le Catéchisme de persévérance de Mgr Gaume dans la même langue, œuvres du P. Léon des Avanchers. Mgr Jarosseau, actuellement vicaire apostolique des Galla, a composé un grand dictionnaire galla-français. Quelle utilité pour notre Mission résulterait de la publication de travaux d'un si grand intérêt.

La plante, pour éclore et s'épanouir, demande un terrain et une saison propices : ainsi le génie et le labeur ne sauraient mener leurs efforts à bonne fin que dans un milieu favorable. Les honneurs de la béatification qui ne tarderont pas à être décernés aux PP. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, adouciront les regrets éprouvés des naufrages irréparables que pleure la science (1).

P. Martial de Salviac, Cap.
Lauréat de l'Académie Française.

(1) Dans cet article nous avons parlé des Gallois du Gabon, les « Imbes Galli ». Le P. Gilles affirme que, de son temps, les Galli, (Galla) qui habitent au sud de l'Abyssinie se disaient issus des Gaulois d'Europe, et regardaient les Français comme leurs parents. Cette présence de colonies celtiques sur divers points du territoire africain s'accorderait bien avec ce que nous apprennent les anciens, notamment Strabon, des comptoirs que nos Pères fondaient sur les côtes d'Afrique, de leur incessant cabotage, et de leurs émigrations vers le pays noir. Si on ne veut voir dans ces ressemblances de noms qu'un effet du hasard, chacun est libre, la question demeurant insoluble aux yeux de l'austère critique.

Digitized by Google

COLLECTION D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTS

SUR L'HISTOIRE RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DU MOYEN AGE

Tome III. — *Frère Elie de Cortone*. Etude biographique, par le Dr Ed. Lempp. — Paris, Fischbacher, 1901, 1 vol. in-8° de 220 p.

Le troisième volume de la collection qui paraît sous la direction de M. Paul Sabatier est consacré à Fr. Elie ; il a pour auteur le docteur Ed. Lempp, déjà connu dans le monde franciscanisant par ses études sur saint Antoine de Padoue et un autre travail sur les origines de l'Ordre des Clarisses(1).

Le nom de l'auteur ne m'était pas inconnu, je ne saurais en dire autant de ses travaux; toutefois, sa dernière œuvre me fait voir que si le Dr Lempp a sérieusement étudié l'époque des origines franciscaines, tous ses jugements ne sont pas pour cela également acceptables. Sans mettre en doute l'érudition de l'écrivain, je dirai simplement qu'il appartient à la même école que M. Sabatier, il est d'ailleurs protestant comme lui. C'est indiquer en un mot l'esprit qui anime son travail. Il ne faudrait pas croire en effet que les protestants soient plus impartiaux que les catholiques en fait d'histoire ; le libre examen n'est point une garantie d'impartialité, aussi fera-t-on bien de se méfier de tout ouvrage protestant ou rationaliste relatif à l'histoire ecclésiastique. La *Vie de S. François*, par M. Sabatier en est un exemple. L'ouvrage du Dr Lempp en est un autre. Comme on va le voir de suite, ce livre est une thèse contre l'Eglise catholique pour faire suite à celle du maître.

François n'avait encore que onze disciples quand il leur dit : « Allons vers notre mère, la sainte Eglise romaine, et

(1) Dans la *Zeitschrift für Kirchengeschicte* de Brieger, tomes XI-XIII.

Digitized by Google

annonçons au Souverain Pontife ce que le Seigneur a commencé à faire par notre moyen, afin que nous achevions ce que nous avons entrepris, suivant sa volonté et par son commandement » (1).

Ils partirent donc pour Rome, Innocent III les encouragea, les bénit et approuva leur genre de vie. Tandis que nous autres catholiques nous ne pouvons nous empêcher de remercier Dieu d'avoir mis ce besoin de soumission à l'Eglise romaine au cœur de François, les auteurs protestants enregistrent ce fait à regret : François et ses frères venaient d'abdiquer leur indépendance, ils venaient « sans y penser, d'accepter le joug. » Dès lors *la curie* (c'est leur expression favorite pour désigner Rome) n'eut plus qu'un but, transformer « la création si profondément laïque de saint François » en une « institution ecclésiastique » qui « devait dégénérer bientôt en une institution cléricale » (2).

L'Ordre se développait rapidement et son influence dans le monde était immense. De là, écrit M. Lempp, un grave danger pour l'Eglise « si elle ne réussissait pas à faire servir le mouvement franciscain à sa puissance. La curie jugea donc nécessaire de le faire dévier et d'en faire un ordre de moines. Une organisation rigide préviendrait tout danger ; l'influence de la hiérarchie suffirait à elle seule à faire prévaloir l'idée ecclésiastique... Pour opérer cette transformation, la curie avait besoin de trouver, dans la confraternité même, un homme assez habile et énergique pour se substituer petit à petit à François dans la direction de l'Ordre, quelqu'un qui put greffer les desseins de l'Eglise sur le tronc vigoureux de la jeune association. Elie de Cortone fut celui qui rendit ce service à l'Eglise, et s'il étouffa en germe l'œuvre à laquelle son maître avait consacré sa vie, c'est la curie qui l'avait conduit et dirigé » (3).

Ces lignes, que le Dr Lempp écrit aux dernières pages de son livre, résument assez bien la pensée directrice de tout le travail. D'un bout à l'autre il cherche à prouver cette lutte

(1) *Legenda 3 Soc.* cap. XII.

(2) Sabatier, *Vie de saint François*, p. 115, 116.

(3) *F. Elie de Cortone*, p. 156.

Digitized by Google

sournoise de l'Eglise contre l'œuvre de François, lutte qui finira par avoir raison des hésitations du fondateur, dont la défaite amènera la mort, précédée d'une longue agonie. L'agent de l'Eglise en tout cela fut le Frère Elie.

J'avais toujours cru, et le livre du docteur allemand ne m'empêchera pas de le penser encore, que, si frère Elie avait fait quelque chose de bon dans son administration, c'était précisément d'avoir aidé saint François à donner à l'Ordre l'organisation qui devait assurer sa vie. Ce mérite, qu'avec beaucoup d'auteurs, nous reconnaissions à ce pauvre homme, devient aujoud'hui un grief de plus contre lui, tout comme on reproche au saint d'avoir promis obéissance et révérence au Pontife de Rome ! Heureux frère Elie s'il n'avait eu d'autre tort que celui-là !

Avant saint François d'autres avaient tenté de remettre la pauvreté évangélique en honneur ; pour avoir voulu agir par eux-mêmes, sans mission ou sans approbation de celui qui a reçu la charge de paître les agneaux et les brebis, leur entreprise finit misérablement. Il en aurait été de même de celle du Réformateur Ombrien, s'il avait négligé de l'appuyer sur la pierre fondamentale ; le même sort l'attendait si une main habile n'avait prêté au fondateur une aide puissante pour organiser la société qu'il avait instituée.

Un Ordre religieux est comme une armée, il lui faut une discipline et des chefs, une hiérarchie y est nécessaire. Les belles batailles que l'on livrerait si chaque soldat obéissait à son inspiration personnelle ! C'est pourtant cela que le Dr Lempp, comme M. Sabatier, auraient rêvé pour l'Ordre franciscain.

Non ce ne fut pas sans le savoir et *sans y penser* que saint François *accepta le joug* de l'Eglise romaine. M. Sabatier l'écrit lui-même : « cette résolution ne fut pas prise à la légère » (1). Il en a été de même pour l'organisation hiérarchique de l'Ordre, qui d'ailleurs était devenue une nécessité que le fondateur ne pouvait éluder. Qu'il ne se soit pas senti apte à la faire, qu'elle ait même, jusqu'à un certain point, contrarié ses aspirations primitives, je ne m'élèverai point

(1) *Vie de saint François*, p. 100.

Digitized by Google

contre cette manière de voir; mais de là à regarder cette organisation comme *l'étouffement* de son œuvre, la différence est énorme.

Le Dr Lempp a fait, presque au même endroit, une remarque fort juste. « François, écrit-il, n'a pas eu d'égal de son temps; il n'a eu que des disciples et des successeurs » (1). S'il était parti de ce principe il serait arrivé à des conclusions toutes différentes et il aurait senti la nécessité d'une organisation hiérarchique dans une société composée d'hommes qui, pour vertueux qu'ils fussent, n'avaient pas la sainteté de François. Ce que le Seigneur lui avait fait entrevoir dans l'avenir s'était accompli : l'arbre séraphique avait étendu ses rameaux d'une extrémité à l'autre du monde, et les fruits qu'il portait étaient de qualités bien diverses. L'âge d'or était passé; les cœurs des disciples sans nombre n'étaient plus embrasés de la même flamme que le Saint avait allumée chez ses premiers compagnons. Rivo-Torto et son étroite cabane restaient à l'état de souvenir des temps héroïques, ce qui était possible à une douzaine de frères ne l'était plus à des milliers. Le Père ne pouvait s'occuper de tous ses enfants, d'autres devaient avoir le soin de leur éducation religieuse et de leur formation. De toute nécessité il leur fallait une délégation pour cela, par conséquent il fallait une hiérarchie. L'établir n'était donc pas faire dévier l'œuvre de sa voie primitive, mais au contraire l'y maintenir.

Quand il n'avait que onze frères, François avait jugé nécessaire de se mettre sous la direction de l'Eglise. Ce qui alors n'était qu'un besoin de son cœur était devenu une impérieuse nécessité, et lui-même le comprenait si bien qu'il voulut avoir un cardinal de la sainte Eglise, pour « maître, protecteur et correcteur de toute la fraternité » (2).

C'est là ce que disaient tous les anciens auteurs, mais les nouveaux, plus habiles dans l'interprétation des textes, ne voient dans tout cela qu'un jeu de la curie; homme simple, François tomba dans le piège que lui tendaient de faux amis! Avec des *peut-être*, des *probablement* nos modernes histo-

(1) *F. Elie de Cortone*, page 157.
(2) *Testament de saint François*.

Digitized by Google

riens commencent leur démonstration. Au bout de quelques pages le lecteur a oublié que le tout repose sur une conjecture, il suit le raisonnement de l'auteur, qui lui-même à force de penser que les choses ont dû se passer ainsi, arrive à se convaincre et continue son histoire comme si les principes en étaient solidement établis (1).

Pareille à la nécessité d'une organisation hiérarchique dans l'Ordre était celle de la création de centres d'études. Au milieu de populations simples et croyantes au fond, la prédication de François et de ses premiers disciples, appuyée de la sainteté de leur vie, pouvait avoir un succès inespéré. Devait-on compter sur le même résultat en face des hérétiques? De plus, même dans l'Ordre, on ne pouvait se passer d'études théologiques. Admettons que la présence des grands docteurs n'y était pas indispensable, au moins devait-il avoir dans son sein des hommes suffisamment versés dans la science sacrée pour dispenser à leurs frères « l'esprit et la vie ».

François avait peur de la science pour ses fils, parce qu'il craignait qu'elle ne leur fit abandonner la voie de l'humilité, où il les aurait voulu voir marcher toujours ; mais de ce qu'il redoutât les conséquences de la science, il serait absolument faux de conclure qu'il lui préférât l'ignorance. Il ne mettait pas la *joie parfaite* dans le grand nombre des frères savants, mais il accueillait avec empressement les doctes et les sages qui venaient à lui, il avait pour eux une vénération spéciale, écrit Fr. Léon, et il la voulait voir partager à tous ses frères, ainsi que l'atteste son testament (2). Les anecdotes du *Spe-*

(1) Pour que l'on ne puisse m'accuser d'exagération, j'ai relevé, au cours d'une lecture rapide, trois fois *probablement* en cinq pages (38, 41, 42), autant de fois *peut-être* en quatre pages (43, 45, 46). A la page 44 nous lisons : *j'ai la conviction*, et *on peut penser ;* à la page suivante : *on est amené à penser*; page 49 : *ne doit-on pas plutôt penser*; page 52 : *il semble donc probable*. On pourrait continuer les citations. Elles me font songer à la règle du Maître : « Pour écrire l'histoire, il faut la penser, et la penser c'est la transformer ».

(2) Je cite à dessein Fr. Léon, cher au Dr Lempp ; il écrit : « Non despiciebat scientiam sanctam ; immo eos, qui erant sapientes in religione, et omnes sapientes nimio venerebatur affectu, quemadmodum ipse testatur in testamento suo dicens : « Omnes theologos, et qui ministrant verba divina, de-

Digitized by Google

culum, auxquelles renvoie le Dr Lempp, ne vont pas à l'encontre de ce qui précède. François pouvait craindre la science qui enfle, mais il avait trop de bon sens pour lui préférer l'ignorance mère de l'erreur et du vice. Aux connaissances acquises dans les livres il préférait celles que l'on obtient dans l'oraison, mais il savait bien que tous ne reçoivent pas les mêmes dons du ciel.

Si dans ces deux points, d'une importance capitale pour l'Ordre, Fr. Elie fut l'organisateur, au lieu de l'en blâmer il faut le lui tenir pour un mérite ; seuls les partisans de l'inspiration immédiate peuvent lui en faire un grief ; car à quoi bon des livres et des supérieurs si Dieu manifeste directement à chacun ce qu'il doit faire ?

J'ai insisté longuement, trop longuement peut-être, sur cette question, mais il fallait voir clairement l'esprit manifeste d'hostilité contre l'Eglise qui est le caractère principal du livre du Dr Lempp. Ce ne sont pas les règles de la saine critique historique qui ont dirigé sa plume, mais des préoccupations étrangères à l'histoire ; il lui fallait prouver sa thèse contre l'Eglise romaine.

Ce n'est donc pas sans regret que j'ai vu, au sujet de ce livre, un éloge presque sans réserve dans une revue où l'on se pique de critique historique, mais où l'on admire vraiment trop tout ce que publient les protestants sur les questions franciscaines. D'ailleurs la critique historique du Dr Lempp se trouve parfois en défaut. Il admet comme démontré que le *Speculum perfectionis* fut achevé d'écrire par Fr. Léon le 11 mai 1227, en réponse aux coups de bâton que lui aurait fait administrer Fr. Elie, pour avoir brisé une urne de porphyre, placée au milieu des champs afin de recevoir les aumônes des fidèles, destinées à la construction de la future église. Or cette date de composition du *Speculum* est trop controversée pour servir de base à une argumentation sérieuse, et les explications données par M. Sabatier, pour faire accepter la collocation du tronc un an

bemus honorare et venerari, quia ministrant nobis spiritum et vitam ». P. Léon. Lemmens, *Documenta antiqua franciscana.*—I. *Scripta fratris Leonis*, 1901, page 89.

Digitized by Google

avant l'acquisition du terrain, sont de pures conjectures (1). La date de 1227 une fois admise pour le *Speculum*, notre Docteur, toujours à la suite de son maître, voit dans la *Legenda prima* de Thomas de Celano une réponse officielle à l'écrit supposé, et il se montre particulièrement injuste envers ce biographe. Thomas a parlé avec éloge et à plusieurs reprises de Fr. Elie, donc il a fait preuve d'une « forte partialité » en sa faveur. « Celui-ci, continue M. Lempp, est représenté comme le vrai confident du saint, tandis que les autres compagnons sont laissés tout à fait à l'arrière plan » (2). Notre Docteur si fort pour donner ailleurs des notes et des références aurait dû le faire ici, mais il ne le pouvait pas, car malgré tout, les éloges donnés à Fr. Elie par Celano sont bien ternes auprès de ceux qu'il décerne ailleurs aux compagnons du saint, représentés comme ses vrais confidents (3).

(1) *Speculum Perfectionis*, p. LIII et suiv. — *Fr. Elie de Cortone*, p. 75, note 1.

(2) *F. Elie de Cortone*, page 88.

(3) Voici les textes que le Dr Lempp a omis de citer : ils suffisent à réfuter péremptoirement ce qu'il écrit. Eloges donnés au F. Elie ; (les chiffres renvoient aux paragraphes des Bollandistes) 69 : il est simplement nommé deux fois ; — 96 : « *felix Helias, qui dum viveret sanctus, illud* (lateris vulnus) *utcumque videre meruit; sed magis felix Rufinus qui propriis manibus contrectavit* » ; — 98 : « *frater Elias quem loco matris elegerat sibi et aliorum fratrum fecerat patrem* » ; — 105 : « *quo comperto* (la maladie du saint) *frater Elias citissime de longinquo venit ad eum. In cujus adventu sanctus pater in tantum convaluit... Rogavit deinde fratrem Eliam ut eum Assisium faceret deportari. Fecit bonus filius quod benignus pater praecepit* ; » — 108 : la bénédiction dont nous allons parler tout-à-l'heure ; — 109 : la vision de Foligno, puis un autre passage où Elie n'est pas nommé mais désigné par ces mots : « *Frater autem quidam de assistentibus, quem Sanctus satis diligebat, de more pro fratribus omnibus plurimum existens sollicitus* » ; c'est la bénédiction que Fr. Elie demande comme vicaire général et dont il parle dans sa lettre. Il n'y a rien dans tout cela qui le représente comme le vrai confident du saint, surtout si l'on oppose ce qui est dit des Compagnons, qui ne sont nullement laissés à l'arrière plan, quand l'occasion se présente de parler d'eux : 91 : « *Assumpsit secum socios valde paucos quibus ejus conservatio sancta magis quam cæteris nota erat, ut tuerentur eum ab incursu et conturbatione hominum et suam quietem in omnibus diligenter servarent* ». Voilà les vrais confidents ; lisons maintenant leurs éloges : 102 : « *Quibusdam fratribus, merito sibi valde dilectis, commiserat curam sui. Erant*

Digitized by Google

Un point fort difficile, « le plus difficile à expliquer » pour lui, « c'est la bénédiction d'Elie par François : ici les témoignages sont si opposés qu'on peut à peine éviter d'admettre que quelqu'un a menti sciemment, ou Léon ou Thomas, et dans ce cas le vrai coupable serait Elie duquel ce dernier aurait tenu son récit » (1). Son travail fini, M. Lempp a eu en mains le *Liber miraculorum* de Thomas de Celano, publié dans les *Analecta Bollandiana*, d'après le manuscrit du Musée franciscain de Marseille, dans lequel se trouve aussi la *Legenda secunda* avec des modifications, que le P. Van Ortroy pense être l'œuvre de Celano lui-même. Alors, aggravant ce qu'il avait déjà écrit, l'historien de Fr. Elie conclut : « Il (Thomas de Celano) devient ainsi personnellement responsable de ce qu'il a dit dans la Ire et dans la IIe vie. On n'en est que plus en droit de lui reprocher un manque de véracité, lorsqu'on compare la scène de la bénédiction dans 1 Cel. 108 avec 2 Cel. 3, 139 et 2 Cel. 3, 93... Si Thomas de Celano a été présent (à la bénédiction) nous n'avons plus à nous demander qui a raison de Léon ou d'Elie, mais bien qui a menti de 1 Cel. ou de 2 Cel. » (2). L'accusation est grave on le voit, examinons donc si elle est fondée.

Pour M. Lempp le *Speculum* est antérieur à Celano ; pour moi, et presque tous les critiques, il lui est postérieur de vingt ans environ, dans sa rédaction primitive que nous n'avons pas encore. Le chapitre du *Speculum* actuel, relatant la bénédiction toute spéciale donnée à Bernard de Quintavalle, renferme une interpolation évidente pour ceux qui vou-

enim illi viri virtutum, devoti Deo, placentes sanctis, gratiosi hominibus, super quos velut domus super columnas quatuor beatus pater Franciscus innitebatur. Eorum namque nomina supprimo, ipsorum verecundiae parcens, quæ tanquam spiritualibus viris satis est eis familiaris et amica... Haec virtus adornaverat istos, haec amabiles et benevolos eos reddebat hominibus ; haec utique gratia omnibus erat communis, sed singulos virtus singula decorabat... Ii vero omni vigilantia, omni studio, omni voluntate beati patris quietem animi excolebant, infirmitatem corporis procurabant, nullas declinantes angustias, nullos labores, quin totos se sancti servitio mancipa-rent. » Que pouvait dire de plus Celano ? leurs noms ? mais ils étaient bien connus de tous et leur éloge n'en est que plus beau.

(1) *Fr. Elie de Cortone*, page 18.

(2) *F. Elie de Cortone*, p. 218.

Digitized by Google

draient le dater de 1227, puisqu'il y est question de la mort de ce frère. Tout se suit cependant si bien dans ce chapitre qu'il est difficile de trouver l'interpolation ; il faut donc en remettre la composition après la mort de Bernard. Mais laissons de côté ce récit qui ne contredit pas celui de Celano, et voyons si réellement on peut taxer Celano de mensonge dans l'une ou l'autre légende. Que raconte Celano dans la première légende ? — François voyant arriver son dernier jour, fit appeler près de lui les frères qu'il voulut, et comme autrefois le patriarche Jacob le fit pour ses fils, il bénit spécialement chacun d'eux *unicuique sicut ei desuper dabatur... benedixit*. Comme un autre Moyse, avant de gravir la montagne, il combla de bénédictions les fils d'Israël. Elie se trouvait à sa gauche et les autres frères autour de son lit. Croisant ses mains il posa la droite sur la tête d'Elie et comme ses yeux étaient déjà fermés à la lumière : Sur qui, demanda-t-il repose ma main droite ? — Sur frère Elie. — C'est ainsi que je le veux, dit-il, et il continua : Toi, mon fils, je te bénis en tout et pour tout, et de même que le Très-Haut a multiplié entre tes mains, mes frères et mes fils, ainsi en toi et par toi je les bénis. Que Dieu, Roi suprême, te bénisse au ciel et sur la terre. Je te bénis autant que je le puis et plus que je ne le puis, et pour ce que je ne peux que Celui qui peut tout te l'accorde. Que Dieu se souvienne de ton travail et de ta peine, et qu'il te réserve ta part au jour de la récompense des justes. Puisses-tu recevoir toutes les bénédictions que tu souhaites et que tous tes justes désirs soient remplis » (1).

Voilà cette bénédiction que l'on reproche si fort à Celano d'avoir rapportée comme un manifeste électoral en faveur d'Elie. La seule question à se poser est celle-ci : le fait est-il vrai ou faux ? Dans la seconde légende Celano raconte de

(1) *Legenda I*, § 108. Cette bénédiction ne renferme-t-elle pas une prophétie ? *Benedico te sicut possum et plus quam possum, et quod non possum ego, possit in te qui omnia potest.* N'ajoute-t-il pas en parlant à tous les frères : *futura est super vos tentatio maxima et tribulatio appropinquat. Felices qui in his quae cœperunt perseverabunt, a quibus nonnullos futura scandala separabunt.* Elie ne devait pas être du nombre de ces heureux persévérants !

Digitized by Google

nouveau la mort de saint François. Il le fait plus brièvement et écrit en particulier : « Il fit appeler tous les frères qui se trouvaient là et leur adressa ses dernières recommandations. Tous s'étant placés autour de lui il étendit sa droite au-dessus d'eux, et commençant par son vicaire (fr. Elie), il posa la main sur la tête de chacun d'eux, et il bénit, dans la personne de ceux qui étaient là, tous les frères répandus dans le monde présents et futurs » (1).

En quoi ce récit est-il contraire au premier ? F. Elie n'est pas nommé, c'est vrai, il n'est plus fait mention d'une bénédiction spéciale et extraordinaire, mais cependant il est dit qu'il fut béni le premier « *incipiens a vicario suo.* » Ce qui était vrai en 1228 l'était encore en 1246, mais les circonstances étaient bien changées; l'excommunié de Cortone était comme ces enfants dévoyés dont on évite de prononcer le nom et de rappeler le souvenir dans leur famille. Loin de contredire le premier récit, le second au contraire le confirme, car Celano n'aurait pas faite cette mention discrète de fr. Elie, béni le premier, s'il avait menti dans la Lég. 1, comme l'écrit M. Lempp. Toutefois cette accusation ne me surprend pas beaucoup de sa part, car après l'avoir portée il donne, quelques lignes plus loin, la preuve qu'il n'a même pas lu la Lég. 1, ou qu'il l'a fait avec une légèreté impardonnable.

Quand il parle des stigmates de saint François, il mèt en opposition la lettre de fr. Elie, Celano et les 3 Soc. Dans ses additions il revient sur le même sujet (2) apportant comme un texte nouveau de Celano (manuscrit de Marseille) une phrase qui se lit dans Cel. 1 où l'avait déjà prise le compilateur de la Lég. 3 Soc. Que M. Lempp, qui cite toujours Celano d'après le texte des Bollandistes, ouvre le volume et il trouvera au § 113 les mots qui lui semblent une polémique tardive : *Cernere mirabile erat in medio manuum et pedum ipsius non clavorum quidem puncturas, sed ipsos clavos in eis impositos* (ex ejus carne compositos) *ferri retenta ingredine.*

On trouvera peut-être que je m'attarde beaucoup à ces

(1) *Legenda II,* pars III, cap. 139.

(2) *F. Elie de Cortone*, p. 73 et 218, 219.

Digitized by Google

questions de détail ; si j'insiste ce n'est pas à cause de F. Elie, mais c'est parce que la véracité de Thomas de Celano est en jeu. Heureusement que les accusations du Dr Lempp ne reposent que sur son désir de trouver en défaut l'historiographe officiel. Cependant comme la masse de ses lecteurs ne prendra pas la peine de contrôler ses affirmations, elle restera convaincue des mensonges de Celano ! *In verbo magistri* !

Il est une parole de saint François dont on abuse en la tournant contre Fr. Elie seul, pour établir qu'il ne le désignait pas comme son successeur. Sur la fin de sa vie, comme un frère lui demandait s'il voyait quelqu'un dans l'Ordre qui pût être général, il répondit ne pas connaître le berger capable de paître son troupeau. Que prouve cette parole ? que ni Fr. Elie, ni aucun autre, n'avait les qualités qu'il aurait voulu voir dans son successeur : *tam multimodi exercitus ducem, tam ampli gregis pastorem, nullum, fili, sufficientem intueor.* Mais pas plus que les autres Elie n'est visé dans ces paroles (1).

J'avoue ne pas pouvoir suivre le biographe de Fr. Elie dans toutes les parties de son livre, comme je l'ai fait pour le commencement ; je l'ai trouvé si peu impartial dans ce que j'ai pu contrôler que tout le reste me devient suspect, aussi au lieu de trouver les pages du Dr Lempp *scrupuleusement fouillées*, ainsi que la revue déjà citée, à laquelle cette étude biographique semble *véritablement décisive*, je désirerais qu'un savant catholique reprenne cette question, non pour réhabiliter, Elie Fr. mais pour faire justice des accusations lancées contre l'Eglise catholique par ce *savant protestant qu'on ne saurait soupçonner de partialités et de rancunes monastiques* (2), car pour moi, qui suis moine, la rancune protestante est encore pire.

P. EDOUARD, d'Alençon.
Archiv. gén. des Mineurs Cap.

(1) *Celano Leg.* II, pars III, cap. 96. — *Speculum*, cap. 80.
(2) « Ah ! qu'en ces termes galants ces choses-là sont dites ! »

Digitized by Google

BULLETIN

D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE PALESTINIENNES

Quand on ouvre la *Bibliographia geographica Palestina* de Rœhricht (Berlin 1890), ou la *Zeitschrift des deutschen Palestina vereins*, ou le *Saggio di bibliografia* du P. Marcellin de Civezza (Prato 1879), on reste stupéfait en constatant le nombre immense des publications consacrées à la Terre-Sainte.

Ce n'est pas du reste un simple intérêt d'études bibliques qui fait tourner les yeux des savants et du monde entier vers ce coin de terre judaïque sanctifié par la présence et l'habitation de Jésus-Christ ; c'est en second lieu un motif politique.

Nous ne nous occuperons ici ni de la Bible, ni de la politique, mais seulement d'histoire et de géographie. Les récents travaux qui nous arrivent des côtés les plus divers sont des plus intéressants.

Que l'on nous permette de citer quelques titres de nouveaux ouvrages récents : *Wandering Words*, par Arnold. London, 1894. — *Die Agada der palästinensischen Amoräer*, par Bacher. Strasbourg, 1899. — *Die jüdischen Dörfer in Palästina*, par Bambus. Berlin, 1896. — *Palästina, Land und Leute*, par le même. Berlin, 1898. — *Parthénon, Pyramides, Saint-Sépulcre*, par J. de Beauregard. Lyon, 1899. — *Geographie des alten Palästina*, par Buhl. Freiburg in B., 1896. — *Studien zur topographie des nördlichen Ostjordanlandes*, par le même. Leipzig, 1894. — Et enfin *Grundriss der Geographie Palästinas*, toujours du même (Fribourg, 1896), qui contient une abondante bibliographie. — Les *Archæological Researches in Palestine* de M. Clermont-Ganneau. London, 1899 (trad. anglaise par Aubrey Stewart), vol. I ; le volume II parut en 1896 à Londres. — *The Survey of Eastern Palestine*, vol. I, par Conder. London, 1899. — Les trois fascicules de *Syrie, Liban et Palestine. Géographie...*, par Vital Cuinet. Paris, Leroux, 1896-1898, dont le 4e fascicule a paru en 1901, avec un index. — *Egypte et Pales-*

Digitized by Google

tine, par Delmas. Paris, 1896, in-4°. — *My tour in Palestina and Syria*, par Deverell. London, 1899, in-8°. — *Pilgerritt : Bilder aus Palästina und Syrien*, par Gonzenbach. Berlin, 1895, in-4°. — *Neutestamentliche Zeitgeschichte*, par Holtzmann. Freiburg. i. B., 1895, in-8°. — *Jérusalem et la Palestine* (dans les voyages artistiques). Bruxelles, 1899, in-4°. — *The Holy Land in geography and history*, par Mac Coun. New-York, 1897, 2 vol. in-16. — *Nouvelles recherches géographiques sur la Palestine*, par Gaston Marmier. Versailles, 1895, in-8°. — *Les pèlerins normands en Palestine*, par M. de Marsy. Caen, 1896, in-8°. — *A History of New Testament times in Palestine*, par Mathews. New-York, 1899, in-16 — *Patriarcal Palestine*, par Sayce. London, 1895, in-16. — *Neue hochwichtige entdeckungen*, par Sepp. München, 1896, in-8°. — *The historical geography of the Holy Land*, par Smith, in-8°. — *Jüdische Schriften zur Geographie Palästina's*, par Steinschneider. Jérusalem, 1892, in-16. — *Palaestina und Syrien von Anfang der Geschichte bis zun Siege des Islam*, par Starck. Berlin, 1894, in-8°. — Les nouvelles éditions du *Guide-Indicateur des sanctuaires* du F. Liévin de Hamme. — *Album missionis terræ sanctæ*. Milano, 1893, 2 vol. in-4° oblong. — *Autour de la Méditerranée*, par Bernard (Marius). Paris, 1901, in-8°. — *The Latin Kingdom of Jerusalem 1099 to 1291*, par Conder. London, 1897, in-8°. — *Le voyage en Terre-Sainte et à Ephèse*, par l'abbé Gouyet. Paris, 1898, in-8°. — *La Terre-Sainte. I, Jérusalem et le nord de la Judée*, par Victor Guérin. Paris, 1897, in-fol. — *Pèlerinages d'autrefois*, par l'abbé Pisani. La Chapelle Montligeon, 1899, in-8°. — *Deutsche Pilgerreisen nach dem Heiligen Lande*, par R. Röhricht. Innsbruck, 1900, in-8°. — Le même avait publié, toujours à Innsbruck, mais en 1894, *Die Deutschen im Heiligen Lande* (de 650 à 1291), in-8°. — *Les gloires de la Terre-Sainte*, par Sodar de Vaulx. Paris, 1899, 2 vol. in-18. — *Iconographiae locorum et monumentorum veterum Terrae Sanctae*, accurate delineatae et descriptae a P. Elzeario Horn. Romae. typ. Sallustianis, et Paris, Picard, gr. in-4°.

Dans l'impossibilité de tout étudier, nous mentionnerons seulement plus au long quelques travaux, qui nous ont intéressé davantage, la plupart d'origine franciscaine.

Du séminaire Saint-Sulpice nous viennent les deux derniers fascicules du *Dictionnaire de la Bible* (1). Il convient de signaler dans le fas-

(1) Paris, Letouzey et Ané, 1901, fasc. XX, Italiennes (versions) — Jérusalem ; fasc. XXI, jusqu'à Joppé.

Digitized by Google

cicule vingtième les articles JABÈS et JÉRUSALEM par M. Legendre ; JABOC, JACOB (puits de), et JÉRICHO par M. Heidet. L'article JÉRUSALEM enjambe sur le fascicule vingt-et-unième qui contient d'autres articles sur JÉSIMON, JÉTHER, JETHSON, JEZRAËL et JOPPÉ (ce dernier à suivre).

Dire la valeur des travaux publiés sous la direction de M. Vigouroux, c'est chose superflue. Le *Dictionnaire de la Bible* fait le plus grand honneur à la science catholique. Il faut du reste attendre la fin de la publication pour juger sainement cette œuvre dans son ensemble.

C'est à un point spécial que s'attache le R. P. Barnabé d'Alsace dans son Etude sur le Mont-Thabor (1). Quatre parties divisent son ouvrage. Dans la première, l'auteur étudie le Thabor avant Notre-Seigneur, il examine les diverses traditions, l'égyptienne, la rabbinique et l'arabe. La seconde partie est consacrée au miracle de la Transfiguration ; la troisième à l'histoire postérieure du Thabor, successivement occupé par les Bénédictins et les Frères Mineurs. La géographie, la topographie et l'archéologie de la sainte Montagne forment l'objet des dernières pages. Tout cet écrit est fortement documenté, suppose beaucoup de lectures ; il suit l'opinion traditionnelle qui place le miracle dont furent témoins Pierre, Jacques et Jean, sur le mont qui domine les tribus de Zabulon, d'Issachar et de Nephtali. Cette opinion est aujourd'hui la plus commune. Elle l'a presque toujours été.

Il y a plus d'hésitations au sujet d'Emmaüs. Où se trouve cette localité biblique ? A soixante stades de Jérusalem, dit saint Luc. Deux églises entre autres se disputent l'honneur d'être cette fameuse Emmaüs : Amwâs et Qoubeibeh (2). Pour le même auteur que nous venons de nommer, c'est Qoubeibeh qui occupe l'emplacement le plus probable de l'Emmaüs de l'évangéliste médecin (Cf. p. 19). Il est permis de se rallier à ce sentiment. La tradition locale désigne en effet ce lieu comme la patrie de Cléophas. On y trouve dès le commencement du VIe siècle une église déjà existante. Quant aux ruines d'Am-

(1) *Le Mont Thabor. Notices historiques et descriptives* par le P. Barnabé d'Alsace. O. F. M., avec une carte géographique et une carte topographique et d'autres illustrations. Paris, impr. Merch., 1900, in-8° de IX-176 p.

(2) *Deux questions d'archéologie palestinienne. I. L'Eglise d'Amwâs, l'Emmaüs-Nicopolis. II. L'Eglise de Qoubeibeh, l'Emmaüs de saint Luc*, par le P. Barnabé d'Alsace, O. M. F. missionnaire apostolique. Avec deux plans, deux cartes topographiques et plusieurs gravures. Jérusalem. Impr. des PP. Franciscains, 1902, in-8° de 199 p. — Cf. *Ultime discussioni intorno all' Emmaus del Vangelo*, par le P. Domenichelli. Florence, 1898.

Digitized by Google

wâs, elles appartiennent à des thermes romains, transformés en monument chrétien dans ce même VIe siècle. Toutefois, si la vraisemblance semble être en faveur de Qoubeibeh, on ne peut se défendre de se poser en son esprit plus d'un point d'interrogation. Le P. Barnabé traite parfaitement la question (1) ; mais s'il n'apporte aucun document décisif, c'est que l'histoire n'en connaît pas encore. L'avenir nous en dira peut-être plus long.

Un autre franciscain, le P. Jérôme Gobulovich, a publié un ouvrage de grande érudition (2) ; c'est la série chronologique des Supérieurs de Terre-Sainte depuis 1219 jusqu'en 1898. La période embrassée par cette étude est, on le voit, tout à fait complète. Ce travail est basé sur les documents possédés par les archives de Terre-Sainte. L'auteur en publie plusieurs en appendice, ainsi qu'un schema des couvents, sanctuaires, et autres institutions de Palestine. L'ouvrage a été récompensé d'une médaille d'or par le Comité de l'Exposition d'art sacré de Turin en 1898.

C'est le même P. Gobulovich qui a réédité le traité de Terre-Sainte du frère Francois Suriano, missionnaire et voyageur de la fin du XVe siècle (3). L'éditeur a réuni pour son texte les mss. 58 et E. 39 de la bibliothèque municipale de Pérouse et la relation publiée par Bindoni à Venise en 1524. Les deux mss. datent le premier de décembre 1485, et le second de 1514.

Les relations de pèlerinage en Terre-Sainte, on les compte aujourd'hui en nombre presque infini. Chaque siècle, depuis le XIIIe surtout, en a vu sa périodique moisson se lever. Il n'est guère de bibliothèques qui n'en contienne et quelquefois d'inédites, par exemple Dijon ms. 1238, Grenoble ms. 962, Paris (bibl. francisc. ms. 4), etc.

(1) Il l'avait déjà ébauchée dans la *Revue biblique*, 1893.

(2) *Serie Cronologica dei R.mi Superiori di Terra Santa (1219-1898), già Commiss. Apostolici dell' Oriente, e sino al 1847 in officio di Gran Maestri del S. Militare Ordine del SS. Sepolcro: ecc.* Con due Appendici di Documenti e Firmani Arabi inediti e d'un sunto storico de' Conventi, Santuari ed Istituti di Beneficenza dipendenti da Terra Santa. — Gerusalemme, Tipografia del Convento di San Salvatore, 1898, — Un vol. in-4°, di pagine XXXII-272. — 6 fr.

(3) *Il Trattato di Terra Santa e dell'Oriente di frate Francesco Suriano, Missionario e Viaggiatore del secolo XV, (Siria, Palestina, Arabia, Egitto, Abissinia, ecc.)* : edito per la prima volta nella sua integrità su due Codici della Communale di Perugia e sul testo Bindoni : Milano tip. Artigianelli, 1900, in-8°, di LXII-285 p. 6 francs.

Digitized by Google

M. C. Schefer nous avait déjà donné (Paris, 1884) le *Voyage de Jean Thénaud*, gardien des Cordeliers d'Angoulême, et trois années plus tôt nous avions eu la réédition de l'*Elucidatio Sanctæ Terræ* du vieux P. Quaresmius (1).

M. Chavanon vient d'en publier une du XVIe siècle, presque aussi pleine d'intérêt que la narration de Suriano (2). Une excellente introduction nous apprend, pour la première fois, quelques détails sur un gentilhomme du nom d' « Arfagart chevalier du Sainct-Sepulchre et seigneur de Courteilles en Normandie et Courteilles au Maine. » Il voyagea presque tout le long de sa route en compagnie du frère Bonaventure Brochart, cordelier de Bernay, et c'est ce religieux qui fournit au pèlerin les explications bibliques et lui servit de cicerone. Beaucoup ont confondu ce Brochard avec des homonymes. Potthast par exemple (3) ne le distingue pas du dominicain Brochard le Teutonique qui écrivit son *directorium ad passagium faciendum per Philippum regem Franciae in terram sanctam a° 1332*.

Nous ne serions peut-être pas aussi affirmatif que M. Chavanon qui veut voir dans Affagart l'unique rédacteur de la *Relation*. Mais surtout nous ne voudrions pas assurer que la *Relation* est vraiment inédite. Nous ne faisons pas allusion à la publication récente « dans une pauvre revue », faite par M. Chavanon lui-même, mais au livre publié en 1544 à Paris chez Le Preux. Wadding, à l'article Brochard, ne donne qu'un titre très vague de l'ouvrage de ce Cordelier. Sbaralea (*Suppl.* 1806) est plus explicite. Non-seulement il cite plus au long le titre du volume, mais il en indique la source, à savoir le ms. 10.265 de la Bibliothèque royale (4).

(1) A Venise en 1881.

(2) *Relation de Terre Sainte (1533-1534) par Greffin Affagart*, publiée avec une introduction et des notes par J. Chavanon, archiviste-paléographe, correspondant du ministère de l'instruction publique. Paris, Lecoffre, 1902, in-8°, de XXVIII-245 pages. Prix 5 fr.

(3) *Bib. hist. med. aev.* t. I, p. 171.

(4) Voici ce que dit Sbaralea : il attribue à Brochard un *iter ad loca sancta Palestinae et ad montem Sina Arabiae* quod prodiit typis Parisiis apud Procetum le Preux et ms. servatur ibidem in Regia Bibliotheca cod. 10.265 in-fol. *Delineatio et descriptio Jerusalem et terrae promissionis accuratissima per Bonaventuram Brocardum Bernaitam elaborata excusa Parisiis, 1544*. Citatur ab Adrichomio in catalogo auctorum quibus usus est in componendo *Theatro sanctae terrae*, an. 1628, vulgato (*Suppl.* p. 174). D'après Wadding, et Jean de S. Antoine, le titre serait *Chonographia Syriae utriusque*

Digitized by Google

A l'ancien ms. 10.265 correspondent aujourd'hui trois numéros, le fonds latin 5130 et les fonds français 5644 et 5642. Or c'est précisément ce dernier manuscrit que publie à nouveau M. Chavanon. Et il n'y a aucun doute que les deux autres n'ont pas trait au sujet qui nous occupe.

Nous ne suivrons pas le chevalier du XVIe dans son pèlerinage. Il nous avertit que pour son voyage, il faut « bonne intencion, bon cueur, bonne bouche et bonne bource ». Il raconte encore (1) qu'à Jérusalem Fr. Brochard fit la trouvaille, dans un vieux mur, d'une « description de toute la Terre Saincte ainsi que Josué la divisa aux douze tribuz, laquelle [était] quasi toute pourye et dégastée, tellement que à peine on en pouvoyt lire la moictié. » Le moine en prit une copie, avec l'intention de s'en servir pour la rédaction du récit de son pèlerinage.

L'édition d'Affagart par M. Chavanon paraît un peu hâtive. Il reste des noms à identifier. Il y a des passages incompréhensibles (pp. 9 et 179) qui demandent explication. A la page 160, il faut Albasie pour Abbasie et ailleurs céans pour léans. Quelques mots ne se peuvent bien entendre qu'à l'aide d'un glossaire ; ainsi : orde, Esuye, jaczoit, ebrieu, brayes marines, fondicques, ac, vitupère, stolidité, rober.

Malgré ces petites négligences, il n'en reste pas moins que cette édition de 1902 est utile, et qu'elle fera « bonne figure au milieu des nombreux ouvrages, si souvent ennuyeux, qui composent l'ancienne littérature géographique ». Malgré nos recherches, nous n'avons pu en effet retrouver aucune édition de l'œuvre ou des œuvres de Brochard mentionnées par les bibliographes.

Nous ne voulons pas omettre, dans cette revue rapide des grandes questions palestiniennes le livre témérairement hardi du R. P. Zanecchia, *la Palestine d'aujourd'hui*, où cet auteur frappe à droite et à gauche, quelquefois en aveugle, sur les vestiges de tradition qui ont actuellement toutes les peines du monde à se tenir debout ou en équilibre (2).

Arabiae. — Cf. *Palestina seu descriptio terrae sanctae solertissima auctore R. P. F. Bonaventura Brocardo Theutonico, almi Ordinis PP. Praedicatorum restitutore V. P. F. Philippo Bosquiero Caesarimontano minoritá Obs. Provinc. Flandriae*... Coloniae Agrippinae 1624, in-12 de 10 p. n. ch. et 67 p. ch. Ce volume avait déjà été imprimé par J. Steels à Anvers in-8°, en 1536.

(1) *Relation*, p. 226, 227.

(2) *La Palestina d'oggi studiata e descritta nei suoi santuari e nelle sue*

Digitized by Google

Après avoir exposé quelques notions générales sur la Palestine, le R. P. Z. donne un abrégé de l'histoire de Jérusalem, puis une description de cette ville aux différentes époques qu'elle a traversées, et une centaine de pages sont consacrées à décrire les environs de la cité sainte. Avec le second volume, nous sortons de cette ville, pour visiter le reste des lieux saints de la Palestine, entre autres, Jéricho, le Jourdain, la Mer Morte et ses alentours, le couvent de S. Sabas, les régions de Bethléem et d'Hébron, Beth Gibrîn et Gaza, Ascalon, Azoth et Geth, Qoubeibeh, Modin, Césarée, enfin la Samarie et la Galilée avec Bethel, Silo, Sichem, Dothain, Scitopolis, Jezrael, le Thabor, Tibériade et son lac, Nazareth, le Mont Carmel, Saint-Jean d'Acre. *La Palestina d'oggi* est, comme on le voit, non seulement un volume d'allure scientique, c'est aussi un guide. Il a été fait un certain bruit autour de cet ouvrage. Il est certain qu'il ne faut s'en servir qu'en faisant ses justes réserves sur les opinions historiques de l'auteur.

Son livre est de 1896, et déjà il a été contredit plus d'une fois, et tout dernièrement encore dans une étude qui vient de paraître ou qui n'est peut-être même pas encore lancée en librairie (1).

Dans ce livre le P. Barnabé élève derechef sa voix en faveur de la plus antique tradition. Il soutient que le prétoire de Pilate est bien où l'on le montre aujourd'hui, dans la Tour Antonia, et non pas au Mehkéméd, c'est-à-dire sur la plate-forme du temple, à l'ouest, près du mur où les Juifs vont encore faire leurs lamentations. Il s'ensuit que la voie douloureuse suivie par Jésus est parfaitement le chemin que le guide de Terre-Sainte indique au pèlerin.

Le trouble est venu d'un infortuné manuscrit du IVe siècle, celui de Verceil. Il estropia le texte de Joan. XVIII, 18, et au lieu de dire comme la version italique : *Adducunt ergo Jesum a Caipha in praetorium*, écrivit : *Ad Caipham in praetorium*. Comme le grand prêtre habitait au mont Sion, c'est mettre par là même le prêtoire en cet endroit, et en plus au mont Moriah.

Le R. P. B. défend avec beaucoup de compétence l'opinion généralement admise ; il y a plaisir à le suivre dans l'étude qu'il fait successi-

località bibliche e storiche dal P. Domenico Zanecchia. Roma. 1896, 2 vol. in-12 traduit en français. Paris, 1900.

(1) *Le prétoire de Pilate et la forterese Antonia*, par le R. P. Barnabé d'Alsace, O. F. M. Ouvrage honoré d'une lettre de Mgr Ludovic Piavi, patriarche de Jérusalem. Avec 32 illustrations. Paris, Picard, 1902, in-8° de XXIII-251 p.

Digitized by Google

vement de la tour Baris, de la forteresse Antonia, de l'Arc de l'*Ecce Homo*, de la deuxième enceinte de la ville, du palais du Sanhédrin et surtout du prétoire de Pilate. Sans doute, la simple tradition orale ne peut être regardée en histoire comme un criterium satisfaisant de certitude. La critique veut des textes (1) ou des pièces archéologiques. Cependant il faut expliquer cette tradition orale, et surtout en faire la critique, en fournir l'explication et en trouver la genèse.

Ne soyons pas non plus trop exigeants, car, un jour à venir, il sera impossible d'établir, avec des documents de première main, une foule de faits tenus jusqu'ici pour certains. Jérusalem n'a pas dit son dernier mot, du reste; le sol actuel est beaucoup plus élevé que ne l'était celui du temps de Notre-Seigneur. Des fouilles habilement dirigées viendront certainement dans l'avenir apporter des éclaircissements sur des questions tant débattues.

On éprouvera de grandes difficultés au sujet des autres parties de la Palestine, si l'on veut mesurer la valeur des traditions actuellement existantes. La montagne de Galilée, par exemple, où Jésus apparut à ses apôtres, se trouve-t-elle dans la province de Galilée, est-ce le mont Thabor? N'est-ce pas au contraire cette cîme septentrionale du mont Sion que le moyen âge précisément a baptisé du nom de *Mont Galilée*? (2) Voici ce qu'en dit l'évangéliste S. Mathieu : « Οἱ δὲ ἕνδεκα μαθηταὶ ἐπορεύθησαν εἰς τὴν Γαλιλαίαν, εἰς τὸ ὄρος οὗ ἐτάξατο αὐτοῖς ὁ Ἰησοῦς. » Or les onze disciples s'en allèrent en Galilée sur la montagne où Jésus leur avait dit de se rendre (3). » Ce passage doit être rapproché des autres textes où l'apparition est annoncée (4) et d'un autre de saint Luc (Act. Ap. I). Depuis le VIe siècle la tradition écrite désigne le Thabor comme le lieu où se manifesta l'apparition; elle

(1) A ce propos, que le R. P. nous permette de lui conseiller de ne pas s'en rapporter purement et simplement aux textes édités par Migne. Migne est excellent pour établir un contrôle rapide ou prendre une information complémentaire. Mais il n'a jamais que la valeur des éditions qu'il a reproduites : or il en a reproduit de très défectueuses.

(2) *La montagne de Galilée où le Seigneur apparut aux Apôtres est le mont Thabor.* Par le P. Barnabé d'Alsace. Avec un plan topographique. Jérusalem. Impr. des Franciscains, 1901, in-8° de 164 p. — Cf. P. Pascal de Pérouse. *Ratio missalis votivi officiorumque novissimorum Terrae Sanctae.* Jerusalem, 1899, p. 103-105, notes. — *Echos de Notre-Dame de France.* juin 1896.

(3) Matth. XXVIII, 16.

(4) Matth. XXVI-30, 31 et XXVIII, 7 et 10. — Marc, XIV, 28, et XVI, 7,

Digitized by Google

désigne la province de Galilée depuis le IIe siècle, sans parler des évangiles tandis que le Mont Sion ou le *Viri Galilaei*, ou le *Kârem es Sayad* (1) — ce sont les noms dont on le décore — est regardé comme le siège de l'apparition seulement depuis le XIIIe siècle, et sa dénomination de Mont Galilée remonte au plus au IXe siècle. La vraie difficulté repose sur une critique des *Gesta Pilati* (2) connus aussi sous le nom d'*Evangile de Nicodème*, et parus au IIe siècle. On y lit ce passage : « Le Jésus que vous avez crucifié, nous l'avons vu en Galilée, se tenant avec ses onze disciples sur le mont des Oliviers, les instruisant et leur disant : Allez dans le monde entier, etc. » Malheureusement ces mots εἰς τὴν Γαλιλαίαν ne se trouvent dans aucun manuscrit ancien, mais seulement en deux du XVe siècle. C'est donc très probablement une interpolation. Et il faut s'en tenir à la vieille opinion que défend très bien le R. P. B. L'apparition dont parle saint Mathieu (XXVIII, 16) a eu lieu en Galilée et non au mont Sion.

Que de questions seraient aujourd'hui suffisamment claires si jadis des gens passionnés ne les avaient pas embrouillées volontairement ! Que de problèmes de nos jours aussi, se résoudraient plus facilement, plus sereinement et plus scientifiquement si, derrière ces débats, ne se trouvaient des animosités de parti, ou des jalousies de petites chapelles ?

Fr. Ubald d'Alençon.

(1) Le vignoble du chasseur.

(2) Publié par Tischendorf, dans ses *Evangelia apocrypha*, 2e édit. Leipzig, 1875. Nous ne mentionnons pas la difficulté qui résulte du texte de Théodose (vers 530), le texte n'est pas assez sûr pour s'en servir dans une sérieuse argumentation.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à Paris et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

DIRECTOIRE SPIRITUEL DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS, par le P. Eugène d'Oisy. Paris, Œuvre Saint-François d'Assise, 1903, in 18 de XI-468 p. Prix, 1 fr. broché.

Nous n'hésitons pas à affirmer que ce directoire est un des livres les mieux faits pour donner une juste idée du Tiers-Ordre franciscain. La forme en est neuve. La doctrine est exposée par demandes et par réponses ; la demande est brève et concise ; la réponse est double, en abrégé et en développement plus étendu, le tout en douze leçons, correspondant aux mois de l'année du noviciat. Beaucoup de questions non traitées jusqu'à ce jour trouvent une solution dans ce livre. Une table des matières et une table alphabétique sont utilement dressées à la fin du volume.

Ce livre remarquable, fruit, on le devine, d'une longue étude et d'une vieille expérience, est appelé à produire le plus grand bien dans les âmes et nous le recommandons à tous, particulièrement aux prêtres et aux directeurs d'âmes.

FR. UBALD.

*
* *

I. — LE LINCEUL DU CHRIST : Etude critique et historique, par le R. P. dom François Chamard, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, in-8°, 104 p. Oudin, 10, rue Mézières, Paris.

II. — LE SAINT-SUAIRE DE TURIN ET LA PHOTOGRAPHIE DU CHRIST, par Santini de Riols, in-12, 74 p. Mendel, 118, rue d'Assas, Paris.

Digitized by Google

III. — Le Saint-Suaire de Turin avant et après 1534, par Hippolyte Chopin, in-8°, 14 p. Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte, Paris.

I. — Nous emprunterons l'analyse du premier ouvrage à l'auteur lui-même. Nous laisserons en lettres droites ce qu'il affirme sur l'autorité d'écrivains anciens ; nous mettrons en italique ce qui est de l'invention de l'auteur lui-même, c'est-à-dire ce qu'il a imaginé en vertu d'hypothèses et de vraisemblances.

« Il ressort des documents produits jusqu'ici que, au VIIe siècle, à Jérusalem, et au commencement du XIIIe siècle, à Constantinople, *un seul suaire* (1) portait l'empreinte du divin crucifié.

Saint Braulion, sans nous donner sa description, nous a appris qu'il avait été découvert au commencement du VIIe siècle. Robert de Clari constate sa disparition de l'Eglise de Notre-Dame des Blakernes en 1204. Nous *le retrouvons* (2) dans l'Eglise de Saint-Etienne de Besançon, jusqu'en 1349.

« A cette date il disparaît de nouveau au milieu d'un incendie.

« Quelque temps après, on restitue à l'église métropolitaine un Suaire *semblable* (3) au premier.

« *Est-ce le même ? Non.* » *Il y a eu substitution frauduleuse, à la suite de l'incendie de 1349* (4).

« *Au lieu de rendre à l'église métropolitaine de Besançon le suaire apporté d'Orient par Ponce de Lyon, à la prière d'Othon de la Roche, qui l'avait enlevé de Constantinople, on n'en restitua qu'une copie,* que les chanoines de Besançon prirent *ou feignirent de prendre* (5) pour l'original, autrefois honoré dans leur église.

« Et quel fut l'auteur de cette substitution ? *Ce fut Geoffroy de Charny ou mieux sa femme ou l'un des siens* (6). »

« Le peintre... crut de bonne foi que le Suaire présenté par les Charny à la vénération des fidèles n'était que sa propre copie (7) ».

La disposition que nous avons donnée à notre texte analytique montre mieux que tout commentaire le caractère plus ingénieux que critique de cet ouvrage.

(1) L'identité des deux suaires et une hypothèse sans documents à l'appui.

(2) Même remarque que précédemment. (3) Les documents disent : *un suaire identique* au premier. (4) Accusation sans preuves. (5) Même remarque. (6) Même remarque.

(7) L'auteur montre la grande différence qui distinguait les deux suaires, comment dès lors le peintre put-il de bonne foi se tromper sur son œuvre ?

Digitized by Google

Néanmoins on lira ce livre avec plaisir. Il est écrit avec une grande clarté et une bonne plume. Il apporte un grand nombre de documents utiles à connaître ; et de tous les ouvrages historiques composés en faveur de la fameuse relique, il est un des plus intéressants et des mieux travaillés.

II. — Le livre de M. Santini de Riols est, lui aussi, un plaidoyer en faveur du saint Suaire. Il présente l'inconvénient de n'avoir ni table, ni chapitres. Au point de vue de la composition, il aborde à la fois tous les côtés de la question, l'histoire, la photographie de 1898, l'art. Des gravures, empruntées à des livres d'heures du XVe siècle, montrent comment on représentait le Christ à cette époque. Des extraits bien choisis empruntés aux chroniqueurs anciens et aux journaux et revues modernes donnent de l'intérêt au récit.

III. — Dans sa nouvelle brochure, M. Hippolyte Chopin apporte de nouveaux arguments en faveur de sa thèse : *Le Saint Suaire de Turin photographié à l'envers.* Voici son argumentation : D'après le témoignage des Clarisses, d'après la copie conservée longtemps à Besançon et d'autres reproductions, il est certain que sur le Suaire, vu à l'endroit, la main gauche reposait sur la droite. Les *Etudes Franciscaines,* on s'en souvient, avaient signalé les premières ce fait important resté inaperçu — Sur le négatif de Mr Pia, les bras devraient apparaître renversés, le droit sur la gauche, comme il arrive pour tout négatif. Mais il se trouve qu'ils sont de même sens. Comment expliquer cette anomalie ? Mr Chopin résout la difficulté en disant que la position des bras sur l'image ne doit plus aujourd'hui être la même qu'au temps des Clarisses, depuis lors l'image a dû être retournée, on a mis l'envers par dessus, et c'est l'envers qui a été photographié.

Malheureusement pour cette hypothèse assez ingénieuse, nous avons trouvé et cité dans le dernier numéro des *Etudes Franciscaines* un témoignage de 1898 qui la renverse par la base. Le suaire en effet se voit aujourd'hui de même sens qu'au temps des Clarisses. Le bras gauche repose toujours sur le droit.

Comme conclusion, on sera donc obligé de s'en tenir à l'une des solutions que nous avons proposées aux *Etudes Franciscaines* et que nous voulons résumer encore.

1° Le prétendu négatif est un véritable positif. Et ce positif aura été obtenu par les méthodes ordinaires ou par surexposition. Cependant, ces deux explications peuvent, si l'on veut, être négligées ; elles supposent en effet, nous en convenons, une bien grande distraction chez

Digitized by Google

les opérateurs ; et, d'un autre côté, la surexposition donne bien le renversement des tons, mais non, à moins de complications nouvelles, le renversement des côtés symétriques.

2° Le négatif de M. Pia est un vrai négatif, mais sa reproduction chez M. Vignon et les autres a été faussée par distraction ou maladresse du photograveur. Cette hypothèse que nous avons déjà formulée précédemment et qui nous paraissait peu vraisemblable n'est cependant pas impossible. Ce serait un fait facile à vérifier.

3° L'image du Christ sur le Suaire a été faite par manière d'empreinte. Cette troisième hypothèse, développée tout au long par nous dans le numéro de juillet dernier, présente l'avantage d'accepter comme exactes et authentiques toutes les données du problème, et en même temps elle leur donne une solution conforme à la théorie scientifique la plus scrupuleuse et à l'expérience. Nous l'avons démontré alors. Peut-être finira-t-on par se rattacher à cette troisième solution, en réalité le plus simple. Mais, quelle que soit celle que l'on adopte, les conclusions restent les mêmes ; elles laissent subsister dans son intégrité la sentence de l'évêque de Troyes, confirmée par l'autorité suprême, civile et religieuse ; le Suaire de Turin est une image faite de main d'homme.

Avant de terminer cette question ardue, pour dérider nos lecteurs, nous voulons leur raconter un petit épisode humoristique, auquel nous avons inconsciemment donné occasion par notre article du mois de juin.

Dans la revue des opinions émises par la presse sur le livre de M. Vignon, nous avions cité, on s'en souvient peut-être, le *Journal des Débats*. Et, transcrivant sur la foi d'autrui (car nous ne sommes point abonné au grave journal) la prose du rédacteur, nous lui avons attribué le texte et la pieuse réflexion suivante :

« Si jamais l'érudition historique prouvait que les empreintes du Suaire de Turin ne sont pas celles du corps du Christ, l'érudition historique serait en contradiction flagrante avec la science.

« Comme la vue des plaies réelles du Sauveur, la pensée de ses ignominies, dépassent ce qu'on avait pu supposer, est capable d'émouvoir les cœurs ! Oh ! comme nous avons coûté cher au divin Maître ! »

Il paraît que le rédacteur, un anonyme, un Monsieur X. n'a point écrit ces paroles. Nous aurions altéré son texte et nous lui aurions attribué toute une phrase qui n'est point la sienne.

Il vient de nous en avertir dans une note insérée au même journal le 4 ou 5 décembre. Sa réclamation n'a rien que de très juste, nous ne faisons aucune difficulté pour l'enregistrer.

Digitized by Google

Mais il est un point que nous nous expliquons plus difficilement dans cette note. C'est le souffle *ab irato* qui l'anime. Ecoutez plutôt :

« Le capucin (je passe l'épithète) qui a relevé ce passage est prié de lire les textes qu'il cite. J'ai en effet écrit le 3 mai : « Si les aveux « (de 1356) étaient reconnus authentiques, il arriverait simplement que « la science positive et l'érudition seraient en contradiction. » J'avoue bien volontiers que cette phrase est médiocre et s'explique fort mal. Ce n'est peut-être pas une raison pour que le P. Hilaire y mette sa marque en fasse une aussi plate niaiserie. »

Comme en termes galants ces choses-là sont dites !

Ainsi parlerait un pion de collège en colère. Médiocre, de l'aveu de l'auteur, est la phrase revendiquée ; plus médiocre encore, le texte même de la revendication. Mais puisque c'est le style de Monsieur X, nous ne lui en faisons pas un crime ; chacun écrit selon ses moyens.

Venons-en au reproche qu'il nous adresse. Nous aurions altéré sa méchante phrase. Il n'en est rien, nous nous en défendons absolument. Nous avons lu et copié textuellement. Comment dès lors expliquer la divergence des textes ? C'est sans doute que notre citation n'est point empruntée à la prose de M. X, mais à un autre compte-rendu du même journal.

Quant à juger de la platitude et de la niaiserie de cette phrase, nous nous en abstenons. Que le lecteur compare le texte original et sa contrefaçon, il sera, comme nous, fort embarrassé pour décider lequel des deux mérite la préférence.

Le principal grief de Monsieur X, dans toute cette affaire, c'est, nous le devinons, l'attribution qui est faite de la dernière phrase.

« Quant à l'oraison jaculatoire qui la suit, s'écrie-t-il, elle n'a jamais été imprimée ici. C'est une petite fleur du P. Hilaire. Je la lui laisse. Qu'il la reprenne. »

Assurément, nous n'avons pas de peine à le reconnaître, se voir accuser publiquement de faire des oraisons jaculatoires à la manière des capucins ou des bonnes sœurs, c'est, par le temps qui court, une situation fort compromettante, extrêmement dangereuse. Monsieur X, sans doute, doit, à chaque instant, voir la police de M. Combes à ses trousses. C'est une expulsion en règle qui le menace.

Envahi par ces sentiments bien faciles à comprendre, il a perdu le nord, comme on dit vulgairement, et il a foncé, tête baissée, sur un ennemi imaginaire qui ne l'attaquait pas. Voilà comment nous nous sommes trouvé exposé à ses coups.

Digitized by Google

Mais nous voulons oublier tous ces malentendus. Toutefois nous regrettons, pour Monsieur X, cette explosion quelque peu intempestive et peu mesurée. Il restera acquis assurément, pour son repos, qu'il ne cultive pas les fleurs de la dévotion et des oraisons jaculatoires ; il laisse cette spécialité aux capucins. Mais on saura aussi qu'il ne cultive pas davantage les fleurs de la belle rhétorique. Et, pour tout dire, en fait de courtoisie et même de politesse, nous croyons que ses lecteurs auront quelque scrupule à lui décerner les palmes.

F. Hilaire de Barenton.

*
* *

La Science de l'Invisible, ou le merveilleux naturel et la science moderne, par le P. Hilaire de Barenton. Paris, 1903, in-12 de 64 p.

Nous lisons dans la *Gazetta de Mondovi* ces lignes qui donnent une parfaite idée de ce livre : « Nous sommes entourés tous les jours de faits merveilleux : baguette divinatoire, vision des eaux souterraines, vision à travers les murs et les métaux, etc. Faut-il attribuer ces faits à des forces naturelles, ou diaboliques, ou bien à une intervention divine ?

« Jusqu'ici on s'est trop contenté de donner à ces questions des explications purement philosophiques ou théoriques. Aujourd'hui, les récentes découvertes de la science ont jeté une merveilleuse lumière sur tous ces prodiges. Nous en parlerons dans la 4e édition de la *Magia Moderna* que nous préparons. Mais déjà un docte Père Franciscain, le P. Hilaire, de Barenton, vient de publier un ouvrage sur ce même sujet.

« Le docte écrivain expose toutes les dernières découvertes, les rayons Röntgen, la télégraphie sans fil, etc., et il montre comment toutes ces forces que nous commençons à dompter, produisent sous les mains habiles des savants, des faits, merveilleux sans doute, mais d'ordre purement naturel. Un tableau synthétique de toutes les forces naturelles connues enrichit l'ouvrage et permet de se rendre compte d'un simple coup d'œil, du progrès actuel de toutes les sciences. »

P. Pie Michel Rolfi
O. F. M.

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE JUILLET

Le rôle social de la charité, par le P. Raymond. 5
La Légende de saint François dite des « Trois Compagnons », par le P. Edouard (fin). 29
Le Saint-Suaire de Turin devant l'Académie des sciences de Paris par le P. Hilaire (fin). 54
La renaissance littéraire en France. Saint François de Sales et Calvin, par M. A. Charaux. 77
Les Tertiaires et les nouvelles faveurs accordées par le Saint-Siège, par le P. Victorius. 90
Bibliographie. 106

NUMÉRO D'AOUT

La Bible et les découvertes modernes (1er article), par le P. Hilaire. 113
Les affections de saint François, par M. Paul Henry. 124
De la connaissance sensible d'après les philosophes scolastiques (1er article), par le P. René. 143
Le rôle social de la Charité. Les formes nouvelles, par le P. Raymond. 162
La Société internationale d'études franciscaines établie à Assise, par le P. Edouard. 188
Les Tertiaires et les nouvelles faveurs accordées par le Saint-Siège (fin), par le P. Victorius. 197
Bibliographie. 206

Digitized by Google

NUMÉRO DE SEPTEMBRE

L'influence de saint François dans les lettres et dans les arts, par M. Alphonse Germain. 225
Possibilité ou impossibilité du monde éternel (1er article) par le P. Chrysostome. 249
Calvin et saint François de Sales, par M. A. Charaux. . . 269
Un sanctuaire ignoré : le Sacro Monte d'Orta, par M. H. Matrod. 285
Un émule de dom Perosi et un successeur de Martini, par M. M. Montandon 295
Revues des Revues Franciscaines, par le P. Ernest-Marie. . 299
Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen-âge. Notes critiques et documentaires, par le P. Edouard 305
Bibliographie 312

NUMÉRO D'OCTOBRE

La chronologie biblique et les dernières découvertes modernes (2e article), par le P. Hilaire. 329
Possibilité ou impossibilité du monde éternel (2e article), par le P. Chrysostome. 348
L'influence de saint François sur les arts plastiques, par M. Alphonse Germain. 374
De la connaissance sensible d'après les philosophes scolastiques (2e article), par le P. René. 384
La réforme littéraire et Malherbe, par M. A. Charaux . . . 397
La prédestination éternelle de la Vierge Marie, par le P. Fidèle. 421
Questions d'histoire. Le Groenland au Xe siècle. Henri V et le drapeau blanc. Encore le Saint-Suaire, par le P. Hilaire. . 431
Bibliographie 437

NUMÉRO DE NOVEMBRE

Travaux des Capucins de Paris sur l'Ecriture Sainte. L'Académie Clémentine, par le P. Ubald. 449
Une mission en Phrygie, par M. Frank Deportu. 472
Un problème historique : l'origine des Cagots, par le P. Ernest-Marie. 481

Digitized by Google

Etude sur la correspondance de saint Léonard de Port-Maurice, par le P. Léopold. 501
Possibilité ou impossibilité du monde éternel (3e article), par le P. Chrysostome. 511
Bulletin d'histoire ecclésiastiqne. La légende dorée. Un évêque missionnaire. Un moine politique. Un prélat ami des Jansénistes, par le P. Rémi et le P. Ubald. 529
A travers les Revues. Dernière note sur le Saint-Suaire, argument décisif. Les Congrégations en France. Décrets liturgiques, par le P. Hilaire. 536
Bibliographie. 546

NUMÉRO DE DÉCEMBRE

La Bible et les dernières découvertes modernes, la chronologie biblique, par le P. Hilaire. 561
Le confesseur des religieuses, par F. M. T. 575
Promenades au Louvre. Cimabué et Giotto, par M. H. Matrod. 593
Le crédit populaire. Sa nature et ses avantages, par le P. Ludovic 613
Les anciens missionnaires de l'Ethiopie et la science, par le P. Martial 628
Collection d'études et de documents sur l'histoire littéraire et religieuse du moyen âge. Frère Elie de Cortone, par le P. Edouard 643
Bulletin d'histoire et de géographie palestiniennes, par le P. Ubald. 654
Bibliographie. 663
Table. 660

CUM LICENTIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Robertus a Valle Guidonis,
Vic. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

ETUDES FRANCISCAINES

Revue mensuelle paraissant le 15 de chaque mois

Prix : 12 francs. — Bureaux : 5, rue de la Santé, PARIS

Toujours l'Ordre franciscain affectionna de prendre sa large part dans la lutte de l'Eglise pour la défense et le triomphe de la vérité ; il y apporta son esprit fait de douceur, de charité, de haute pénétration et de franche liberté. Les noms des Scot, des Bonaventure, des Alexandre de Halès, des Frassen, des Thomas de Charmes en théologie, des Ferraris en droit canon, des Nicolas de Lyre, des Ximenès, des Bernardin de Picquigny en Ecriture Sainte, des Louis d'Argentan, des Ambroise de Lombez, des Martin de Cochem en choses d'ascétisme, des Roger Bacon, des Valérianus Magnus ; des Chrysologue de Gy, des Romain Joly, Tiburce de Jussey, en matière de sciences et de géographie ; de Thomas de Celano, de frère Jacopone, de l'auteur des Fiorett en littérature, des Taillepied, des Fodéré, Ignace Carlier, Benoît de Toul, Justin de Monteux, Wadding, Papini, Sbaralea en histoire, et d'autres encore, sont connus de tous ; leurs œuvres sont toujours lues, étudiées, commentées.

En notre temps l'apologétique chrétienne a créé une arme nouvelle, les revues périodiques. L'Ordre de Saint-François devait pour répondre à ses traditions en faire usage, c'est pour ce motif qu'ont été créées les *Etudes Franciscaines*. Leur but n'est pas, comme certains l'ont cru à tort à cause de leur titre, de traiter exclusivement les questions franciscaines : elles embrassent toutes les matières intéressant la défense de l'Eglise et de la vérité : théologie, philosophie, ascétisme, Ecriture Sainte, histoire, sciences, littérature. Une revue des revues, portant alternativement sur chacune de ces matières, tient continuellement le lecteur au courant du mouvement actuel des esprits. Une revue des questions romaines, faite tous les six mois, donne les faits principaux du monde catholique, avec les lettres pontificales, les décrets des congrégations et spécialement les décrets liturgiques. Toutes ces questions sont traitées d'après les méthodes, les derniers progrès et les dernières découvertes des sciences modernes, mais aussi et surtout avec l'esprit de grande fidélité catholique, qui fut toujours de tradition dans la famille franciscaine.

Dès leur apparition (1899), les Etudes franciscaines ont conquis leur place parmi les grandes revues par l'autorité et la variété des articles et par le nombre des abonnés.

En décembre 1900, Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, dans une lettre publique adressée au R. Père Directeur, se faisait l'écho de la satisfaction de tous leurs lecteurs : « Votre Revue est jeune, disait-il, elle compte à peine douze mois d'existence, mais elle a choisi un patron que six siècles révèrent, l'aimable saint François d'Assise, dont elle porte le nom et dont elle a reçu l'esprit. Quant à ses écrivains, ce qui les caractérise en général, c'est, pour le fond, l'originalité de la pensée, la nouveauté des aperçus, l'indépendance, et, si j'ose dire, la liberté apostolique des jugements ; pour la forme, l'horreur du banal et du convenu, une bonhomie de finesse, enfin une saveur toute franciscaine, qui tranche heureusement avec le puritanisme empesé de certaines écoles. »

L'*Ami du Clergé* a recommandé à son tour les *Etudes franciscaines* parmi celles qu'il fallait, avant toutes autres, conseiller au clergé et aux catholiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076474764

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google